BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME LVI
1932

Liége
Maison Curtius

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME LVI

1932

LIÉGE
MAISON CURTIUS

LES ÉVÉNEMENTS MILITAIRES ET LES TROUPES DE LA RÉVOLUTION LIÉGEOISE (1789-1791)

AVERTISSEMENT

E. Poswick est le seul auteur de nous connu qui prit souci d'écrire l'*Histoire des troupes de la Principauté de Liége pendant le XVIII*e *siècle* (1).

En un remarquable ouvrage, dont la valeur ne sera peut-être jamais dépassée, cet érudit a fait revivre l'état militaire de cette importante région de la Belgique actuelle, depuis les traités de Rastadt et de Bade (1714) jusqu'en 1798. Mais nous ne comprenons pas pourquoi, alors qu'il avait à portée de la main la documentation nécessaire, dédaignant les levées de la Révolution liégeoise de 1789 à 1791, il méprisa ces milices « insurgentes » aux aspirations en vérité assez mal définies ; il ne leur accorda que de rares allusions en signalant les officiers du ci-devant régiment du Prince-Évêque qui, à ses yeux, eurent le tort de servir leur pays pendant les jours difficiles de la lutte contre la soldatesque étrangère qu'Hoenbroech appela à son secours.

Nous croyons donc faire œuvre utile en essayant, dans la mesure de nos moyens, de combler une lacune. L'histoire militaire de la Révolution liégeoise restera, toujours peut-être, aussi obscure que celle de la Révolution brabançonne ; nous ne confirmons que ce que plusieurs chercheurs, et non des moindres, ont maintes fois affirmé avec un absolu découragement.

(1) Liége, 1893.

Notre tâche est ingrate, nous ne nous sommes pas dissimulé le danger que présente la publication d'un travail incomplet, partant aisé à critiquer, mais qu'importe.

Nous livrons donc le résultat de nos investigations sans aucune prétention, sinon celle d'avoir été consciencieux et patient, tenace même, au cours de nos prospections. Après avoir épuisé la documentation peu abondante, il faut bien le reconnaître, reposant à la Bibliothèque royale, au Musée royal de l'Armée et au Ministère de la Défense nationale, après avoir mis à contribution les journaux du temps, les œuvres de Borgnet (1), de Daris (2) et de beaucoup d'autres encore, nous avons pu, grâce à l'affabilité de M. Cuvelier, archiviste général du Royaume, à l'extrême complaisance de M. Fairon, conservateur des Archives de l'État à Liége, fouiller à l'aise les nombreux et précieux dossiers existant dans l'antique capitale des princes-évêques, extrayant de ces vénérables papiers ce que nos prédécesseurs, préoccupés surtout du point de vue politique, négligèrent d'en tirer ; M. le professeur Brassinne et M. E. Polain, bibliothécaire en chef et bibliothécaire de l'Université de Liége, ainsi que M. Debouxthay, conservateur de la Bibliothèque centrale de cette ville, nous ont également secondé avec une inlassable amabilité dont nous ne pourrions assez les remercier.

Nous tenons aussi à témoigner notre sincère gratitude à Messieurs les bourgmestres de Theux, de Tongres, de Hermalle-sous-Argenteau et à feu M. Dubois, archiviste honoraire de Huy ; grâce à leur exquise obligeance, nous avons pu orienter résolument nos investigations et faire bien souvent la lumière. Signalons également que M. le chevalier Ph. de Limbourg et M. le baron de Chestret de Haneffe, descendants d'acteurs célèbres de la Révolution, ont tenu à mettre plus que de l'empressement dans leur souci de nous aider à reconstituer les

(1) A. Borgnet, *Histoire de la Révolution liégeoise*, Liége, 1865 (à lire avec circonspection et à comparer aux révélations plus récentes, par exemple à l'ouvrage intitulé *Papiers de Jean-Remi de Chestret pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise* [1787-1791], publié par un de ses descendants, Liége, 1881).

Borgnet a commis plusieurs erreurs de dates et son ouvrage contient de nombreuses lacunes.

(2) J. Daris, *Notices sur les églises du diocèse de Liége*, Liége, 1871.

annales des troupes « insurgentes » et enfin, que M. Paul Donckier de Donceel, quatrième descendant du bourgmestre Arnold-Godefroid Donckier de Donceel (cousin germain du général qui commanda en chef les troupes de la Révolution liégeoise), nous a permis d'exploiter largement ses précieux papiers de famille.

Nous devons des remerciements tout spéciaux au commandant André Lasseray, de la Section historique de l'État-major français, qui a fouillé pour nous dans les archives du Ministère de la Guerre, à Paris, ainsi qu'aux savants directeurs des archives de l'État-major général de La Haye et de Vienne. Qu'ils veuillent trouver ici l'expression de notre vive reconnaissance.

Et pourtant nos efforts n'ont pas été couronnés de tout le succès désiré : c'est indéniable. Il semble certain, répétons-le, que les Révolutions brabançonne et liégeoise ne livreront pas de sitôt leurs secrets : les archives sont incomplètes, souvent mal classées, d'autres même sont trop jalousement gardées (1). Le lecteur est donc prévenu que notre travail n'est point parfait ; mais qu'il nous soit néanmoins permis de croire que, malgré ses lacunes, il constitue une conquête assez appréciable sur l'inconnu.

* * *

N. B. Nous avons rejeté à la fin de cette étude déjà trop encombrée de notes et de références, les biographies des officiers des régiments réguliers et autres au sujet desquels nous avons eu l'heur de trouver quelques renseignements.

Nous croyons utile de faire remarquer ici que maintes notices, établies par divers auteurs d'après de soi-disant états de services, dressés par les intéressés mêmes, sont erronnées ; nous avons pu en redresser quelques-unes.

(1) Les archivistes des villes de Hasselt, de Saint-Trond et de la Commune de Jalhay répondirent à nos sollicitations en nous mandant qu'il existe, en leur fonds, des liasses fort intéressantes à consulter mais qu'il était inutile d'en espérer le prêt, l'Administration communale ayant décidé de n'en consentir aucun. Nous fîmes remarquer en vain que les Archives de l'État procédaient de plus large manière surtout à l'égard du Musée royal de l'Armée, établissement officiel. Les bourgmestres de Hasselt et de Munsterbilsen ne daignèrent même pas répondre à nos lettres, peut-être estiment-ils inutile l'étude de l'Histoire. Mais à quoi servent dès lors les archives et leurs conservateurs?

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS LE TEXTE :

A. L. = Archives de l'État, Liége.
A. H. = Archives de l'État, Hasselt.
U. L. — Archives de la Bibliothèque de l'Université de Liége.
A. Th. — Archives de la Ville de Theux.
A. Tg. = Archives de la Ville de Tongres.
A. D. D. = Archives de la Famille Donckier de Donceel.
A. V. = Archives de la Guerre de Vienne.
A. G. P. = Archives de la Guerre de France (Paris).
A. C. = « L'Avant-Coureur ».
B. N. = « Biographie Nationale ».
F. L. — « Feuille Nationale liégeoise ».
G. L. = « Gazette de Liége ».
J. E. = « Journal Général de l'Europe ».
J. P. = « Journal Patriotique ».
E. G. = « L'Esprit des Gazettes ».

I. — LE SOULÈVEMENT DES LIÉGEOIS CONTRE LE PRINCE-ÉVÊQUE ET L'INTERVENTION PRUSSIENNE (1789-1790)

Résumons rapidement des faits supposés connus :

On sait qu'avant l'annexion à la France, la Principauté de Liége, relevant du Cercle de Westphalie, ne constituait pas partie intégrante de la Belgique.

Le territoire qui comprenait la Hesbaye, le Condroz, la Famenne, ainsi qu'une portion de la Campine et de l'Ardenne fut, pendant longtemps, l'apanage d'une série de princes-évêques, bons princes souvent, tristes sires parfois.

A la fin du XVIIIe siècle, le Pays de Liége comptait de cinq à six cent mille habitants, vingt-huit villes murées, au delà de soixante baronnies, un nombre respectable de comtés et mille sept cent-cinquante bourgs et villages dotés d'une Constitution très libérale pour l'époque, s'il faut en croire Mirabeau. Mais, depuis longtemps, l'Encyclopédie y avait trouvé des zélateurs (1), les disciples de Jean-Jacques y étaient nombreux, aussi le vent de révolte qui soufflait en France et dans les États Belgiques-Unis, ne tarda-t-il pas à faire sentir ses effets dans la capitale épiscopale, dans ses faubourgs et « pays voisins ».

En 1784 déjà, lors de l'élection du chanoine César-Constantin-François de Hoensbroech (2), les têtes étaient très échauffées : ce saint homme, d'une ardente piété mais d'esprit rétrograde, succédait à un prince tolérant, fort peu homme d'église (les âmes prudes s'en étaient maintes fois indignées) mais protecteur des arts, aimé des Liégeois. Les temps semblaient révolus et le retour à d'austères tendances n'était plus possible ; la Principauté allait entrer dans le grand tourbillon et suivre l'élan général des peuples vers la Liberté.

(1) J. Daris, *op. cit.* : voir également : H. Francotte, *Essai historique sur la propagande des encyclopédistes français dans la Principauté de Liége* ; J. Kuntziger, même sujet, Bruxelles, 1880 (*Mémoires de l'Académie*).

(2) Presque tous les auteurs écrivent *Hoensbroeck*, cette orthographe semble être également admise. Voir notamment dans la *Biographie Nationale*, la curieuse notice de A. Le Roy sur ce prince-évêque.

A vrai dire, les avancés choisirent un assez méchant motif pour mettre le feu aux poudres : un certain Noë-Joseph Levoz, avocat, homme de lettres et marchand liégeois, prétendit faire concurrence à deux salles de jeux établies à Spa. Or ces tripots fournissaient, en redevances, d'importantes ressources à Hoensbroech qui opposa un veto absolu aux démarches pressantes du candidat croupier d'humeur insolente et batailleuse ; sans respect pour le Souverain, la querelle fut portée devant le Tribunal des XXII qui fit échec à la Couronne et à la Mitre. Outré, le dévot potentat, que le journal *L'Avant-Coureur* qualifia « d'évêque pacha », répondit à cette sanction jugée scandaleuse en faisant occuper la ville d'eau par un fort détachement de soldats et deux canons venus de Liége sous les ordres du capitaine Brabant.

Deux coteries se créèrent à l'occasion de cette baroque chicane : les « aristocrates » ou partisans du pouvoir, et les « patriotes » résolus à saper les privilèges ; la plèbe, très agressive, fonda la Société patriotique et publia maints libelles en attendant mieux.

Tout se faisait alors à l'instar de Paris, aussi la chute de la Bastille précipita-t-elle les événements : le 15 août 1789, on vit paraître à Verviers, à Theux et à Spa des cocardes séditieuses (1) ; le lendemain, dimanche, la révolte gronda à Liége et, le 17 au matin, la population s'y para non de cocardes, mais de « flocons » de rubans rouges et jaunes attachés à la hâte aux chapeaux, aux boutonnières, aux cordons de montres et aux cannes (2). Le 18, l'armurier Gossuin à la tête de ses ouvriers s'empara de l'hôtel de ville ; les bourgmestres de la Cité ardente furent remplacés par des élus du peuple, puis on alla quérir l'Évêque à Seraing, où il résidait, et le prélat fut reconduit en sa bonne ville « par plus de deux mille bourgeois armés de

(1) Les bourgeois de Verviers adoptèrent dès le début des troubles, la cocarde blanche, verte, rouge et jaune « et beaucoup ajoutèrent du bleu : tout le Marquisat en fit de même ». Cette couleur bleue (bleu de Prusse) fut jointe à la cocarde des révoltés pour plaire au Cabinet de Berlin, prétend Th. Gobert, le savant auteur des *Rues de Liége*, Liége, 1884.

Comte H. Carton de Wiart, *La vie et les voyages d'un ouvrier foulon du Pays de Verviers au XVIIIe siècle*, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, classe des Lettres, etc., 2e série, t. XIII.

(2) *Mémoires véridiques de la Révolution liégeoise commencée le* 18 *août* 1789, Liége, 1789.

fusils, d'épées et de sabres », tout comme, de Versailles, les Parisiens ramenèrent le « boulanger, la boulangère et le petit mitron ». La foule néanmoins fut respectueuse, exaltée certes, mais non sanguinaire ; elle obligea Hoensbroech à se parer de la cocarde patriotique et à reconnaître une sorte de représentation nationale.

Ce même jour, tandis qu'au matin les « insurgens » emportaient la Maison commune, un exalté féru d'« américanisme », Jean-Pierre Ransonnet, qui avait déjà proposé, en 1787, de soulever la populace et de renverser le Gouvernement (1), s'emparait de la citadelle à la tête d'une bande débraillée ; la citadelle, cette autre « Bastille », n'était plus en réalité qu'un jardin de plaisance (2) occupé par les vétérans du régiment national d'allure trop débonnaire, ayant perdu toute énergie. « On vit des soldats fouler aux pieds leurs anciennes cocardes, prendre celles des bourgeois et marcher à leur tête », écrit l'auteur des *Mémoires véridiques de la Révolution de Liége commencée le* 18 *août* 1789, ce qui est faux ou à peu près, car ces mercenaires étaient trop aveulis, mais cet historien, au demeurant fort intéressant, tenait à ajouter : « Cet exemple nous rappelle celui des Gardes Françoises, qui, quelque tems auparavant, s'étant rangés sous les Drapeaux du Patriotisme François, essayoient de former le bourgeois aux manœuvres militaires dont il avoit perdu l'usage » ; tout alors, répétons-le, se faisait à l'instar de Paris. Feller, peu sympathique aux Liégeois, écrivit déjà à leur sujet, le 28 décembre 1789 : « Ce sont les singes des Français ! » (3).

Mais le Prince-Évêque (qui avait pu retourner à Seraing le 19 août), imitant Louis XVI et plus heureux que cet infortuné monarque, prit la fuite dans la nuit du 26 au 27 août, pour se réfugier à l'abbaye de Saint-Maximin, près de Trèves, d'où il saisit la Chambre impériale de tous ses griefs. Ordre fut alors donné aux princes des Cercles du Bas-Rhin et de Westphalie d'aller mettre les bouillants Liégeois à la raison.

Le duc de Clèves (en l'occurrence le roi de Prusse), qui intri-

(1) J. Daris, *op. cit.*
(2) G. Laport, *La Citadelle de Liége au XVIIIe siècle*, dans le *Carnet de la Fourragère*, 1re série, n° 4.
(3) A. Borgnet, *op. cit.*

guait à Liége comme il manœuvrait auprès des « Nobles et Hautes Puissances des États Belgiques », sous prétexte de conciliation (1), fit occuper la Cité par 4.000 hommes de ses troupes renforcées d'un parti de 1.000 Palatins ; Huy, Spa et Verviers reçurent de même des détachements prussiens tandis qu'un

(1) L'adjudant-général prussien de Schlieffen vint à Liége le 27 novembre 1789, pour y préparer les logements. Le lendemain, les deux bataillons désignés pour l'occupation y arrivèrent à leur tour, l'un d'eux (grenadiers de Romberg) et quarante cavaliers palatins prirent possession de la citadelle où fut également établi l'état-major de l'armée exécutrice, le second bataillon fut logé au faubourg de Vivegnis (*J. P.*, 1789, t. II ; *E. G.*, t. XXI ; A. Borgnet et E. Poswick, *op. cit.*).

Nous croyons intéressant de reproduire ci-dessous la dislocation des troupes de la première intervention dans le Pays de Liége. Ce document se trouve dans les « Papiers de Fabry » (*U. L.*) (orthographe scrupuleusement respectée) :

Etat exact des troupes Prussiennes et Palatines envoyé par le Baron de Baden, colonel au service Palatin, au bourgmestre Fabry, de Maestricht le 2 Xbre 1789 (*quartiers au 1-Xbre*).

Troupes prussiennes.	*Lieux.*	*Hommes.*	*Chevaux.*
Bon. Grenadiers d'Eichmann ou de Schlottheim	Liers et Villemore	523	22
» » d'Eckartsberg ou de Bonin	Fontaine	520	22
» » de Pirck ou de Nywenheim	Herderen	520	22
» » de Romberg ou de Schack	Citadelle de Liége	522	26
» » de Budberg ou de Kleist	Ebeme	505	26
1er Bon Inf. de Romberg	Faubourg de St Valbourg	535	34
2e » » »	Roucourt	521	30
1er » » Budberg	Sichem et Vall?	509	26
2e » » »		509	26
Artillerie	Saffe	29	24
Troupes Palatines.			
Inf. 2 batons	Mermeke et Reckhofe	814	10
Artillerie	Idem	79	41
1 Escadron de Cuirassiers	Remst	103	106
1 » de Dragons	Baler	100	101
Quartier Général et Commissariat de guerre		28	21

Note 1. — Les officiers attachés au Q. Gl. à l'exception de S. E. le Gl. en chef Baron de Schliffen se trouvent à la citadelle de Liége. S. E. et le Comat de guerre sont à Maestricht.

Note 2. — Il est d'usage que les troupes prussiennes mènent avec elles, par compagnie, un certain nombre de femmes et qu'en conséquence le bataillon grenadiers de Schlottheim, Bonin et Nyvenheim en ont avec eux 64 ; quant aux autres bataillons, le nombre de femmes n'est pas encore connu.

corps de 800 soldats, appuyé de 8 canons, fut réparti entre Tongres, Saint-Trond et Hasselt.

Cependant la Chambre de Wetzlar, légitimement méfiante, obtint, le 16 avril 1790, le retrait de ces garnisons par trop pacifiques, acclamées et fêtées comme des libérateurs et qui facilitaient la communication de secours aux révoltés des Provinces Belgiques ; cette haute assemblée décida une intervention plus coercitive dont le Prince-Électeur de Mayence prit l'initiative comme prince auxiliaire. Dès lors, les Liégeois résolurent de tenir courageusement tête à l'orage ; escomptant un appui ferme de la France qui leur avait député quelques aventuriers plus ou moins accrédités, ils organisèrent la résistance malgré la mauvaise volonté évidente de l'État Primaire et la mollesse relative de l'État Noble. Ils firent occuper les villes par des forces patriotiques : 3.000 hommes se rendirent notamment à Hasselt (1) dont les fortifications furent hâtivement réparées ; des travaux défensifs assez sérieux furent également élevés à Liége et à Tongres.

Au début du mois de mai, une brigade d'environ 1.500 soldats allemands, sous les ordres du général comte de Hatzfeld, composée de trois bataillons d'infanterie, d'une division d'artillerie et de hussards, quitta Mayence et rallia, à Maeseyck, une brigade de Cologne et du Palatinat. Le 23 mai, le « Corps d'exécution », fort de 4.500 hommes, se trouva prêt à entrer en action (2).

II. — LES TROUPES DE LA RÉVOLUTION LIÉGEOISE

Lorsque gronda la révolte, Hoensbroech ne disposait que d'une faible armée comprenant un régiment dit d'infanterie national liégeois (créé en 1714) : douze compagnies de 50 hommes chacune, et un noyau de canonniers, le tout commandé par le comte Florent-Théodore-Henri-Laurent de Berlaymont ; l'Évê-

(1) J. Daris, *op. cit.*
(2) *Denkwürdigkeiten des Generals Eickemeyer, ehem, Kurmainz-Ingénieur Oberstleutenant, sodann in Dienste der Französichen Republiek,* H. Koenig, Frankfort-am-Mein, 1845.

que avait en outre une compagnie de 60 gardes du corps, officiers compris, placée sous les ordres du capitaine comte Guillaume-Bernard-Antoine-Maur de Geloes d'Eysden.

Ces mercenaires, habitués à une vie trop facile, tombés dans la fainéantise, autorisés à travailler en ville tout comme les gardes françaises de fameuse mémoire (1), étaient devenus fort peu soucieux de l'honneur militaire et semblaient même en être complètement dépourvus ; ils assistèrent indifférents aux bagarres du début de la Révolution.

Bien que licenciées par les États, le 20 août 1789, ces troupes continuèrent à toucher assez longtemps leur solde (2) mais n'effectuèrent plus le service de place, les émeutiers les ayant désarmées. Les officiers avaient dû renoncer à porter l'uniforme. Le 22 février 1790, l'effectif du régiment national était de 777 militaires désœuvrés qu'on allait évidemment essayer d'employer, puisqu'ils restaient à charge du nouveau régime. Nous verrons plus loin que ce ne fut pas chose aisée car ces « Magneus de salade », ces « sodarts dé prince », que plus tard on affubla du sobriquet de « soldats de Jésus-Maria » (3), préféraient croupir dans l'inaction plutôt que de servir la patrie. Ils ne sortirent de leur apathie que lorsque la Cité se disposa à leur couper les vivres. Cette « armée » de Hoensbroech, copiée sur celles des petites principautés allemandes, troupes d'opérette où des colonels « à la bavette » commandaient souvent des faquins grassement nourris jouant aux foudres de guerre, caractérise bien le régime dégradant instauré au bénéfice d'hommes d'église ou soi-disant tels, faisant figure de souverain et vivant des rentes que leur fournissaient les tripots. La Révolution française, tout en exerçant ses méfaits dans cette pittoresque et riche contrée, eut néanmoins le mérite d'y réveiller l'énergie et la fierté du peuple.

Voici les forces qu'organisèrent les « insurgens » :

(1) Bovy, *Promenades historiques dans le Pays de Liége.*

(2) Le 2 septembre 1789, les citoyens pétitionnèrent pour faire cesser le payement du régiment du prince (J. Demal, *Précis de la Révolution saintronnaise et liégeoise de* 1789, *seconde partie de Soupe et Parlement*, Saint-Trond, 1865).

(3) E. Polain, *Le drapeau liégeois*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 1905.

A. — Les milices bourgeoises de la Cité

Les gardes bourgeoises. — L'armurier Gossuin et ses ouvriers armés avaient provoqué, le 18 août 1789, le débordement populaire, la lie du peuple s'apprêtait à s'en donner à cœur joie ; les nouveaux bourgmestres Fabry et de Chestret s'occupèrent sur-le-champ de rétablir l'ordre et d'éviter les pillages, inévitables corollaires des révoltes.

Une brochure publiée par J.-J. Tutot : *A tous les bons citoyens, Précis de l'heureuse révolution opérée à Liége le* 18 *août* 1789 (1), prouve que, ce jour déjà, le Conseil de la Noble Cité avait fait son devoir en décrétant :

« La Régence Magistrale, nommée aujourd'hui par les citoyens, requiere les Seigneurs Maîtres et Commissaires de vouloir donner leurs soins dans leurs quartiers respectifs, au bon ordre et à la tranquillité publique, et de choisir les officiers de la bourgeoisie dont ils doivent rétablir les compagnies (2) ; invitant tous les braves citoyens de les seconder et de les obéir, les autorisant à faire, en notre nom, tout ce qu'ils jugent convenable ; requérant dans l'entretemps M. Le Noir, de veiller au quartier de Sainte-Barbe (3) conjointement avec les commissaires de cet endroit. »

Constituées dans chaque paroisse, on finit par compter trente-deux compagnies.

Le lendemain, 19, le Conseil de la Cité dépêcha, sans délai, des messagers dans les villes pour annoncer l'heureuse issue de la Révolution et les requérir de se joindre à la Cité (4) ; partout s'organisèrent des gardes bourgeoises (5) qui assurèrent

(1) Voir également *G. L.* du 8 octobre 1789, et *L'Avant-Coureur* du 23 août 1789.

(2) Le règlement de 1684, imposé par le prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière, avait interdit aux Liégeois d'organiser des milices citoyennes. En 1789, la ville de Liége comptait un peu plus de 58.000 habitants (Th. Gobert, *Les rues de Liége*, Liége, 1884).

(3) Maison de force pour femmes et filles « dérangées », dont la populace avait ouvert les portes.

(4) *Mémoires véridiques.*

(5) Verviers, Theux, Jalhay, Tongres et d'autres localités possédaient des gardes bourgeoises, parce qu'elles n'avaient pas été soumises au règlement de 1684, ou bien parce qu'elle les organisèrent en août 1789. Pour ne pas compliquer notre exposé, nous en parlerons dans le chapitre consacré aux volontaires.

la police. Les notables des « pays voisins », ayant prévu cette invitation, avaient convoqué les habitants de leurs districts respectifs et les conduisirent à Liége, enseignes déployées, pour rendre hommage à la nouvelle magistrature et offrir leurs services. N'ayant pu dépouiller les archives de toutes les communes de la Principauté, du Comté de Looz et du Marquisat de Franchimont (1), papiers pour la plupart détruits, non classés ou inaccessibles, nous nous bornerons à ne parler, à peu de chose près, que de la garde bourgeoise de Liége :

Le 20 août au matin, le Conseil de la Cité remit, au bourgmestre de Chestret, le soin de veiller à la sûreté publique, de s'assurer de la citadelle et de la faire garder par les citoyens ; le chevalier de Donceel, haut-voué de Fléron et membre élu du Conseil, lui fut adjoint. Vingt-huit bourgeois, qui pour la plupart jouèrent un rôle important au cours de ces événements et que l'on retrouve dans les ouvrages relatifs à l'histoire politique, allèrent tenir garnison dans le vieux château. Ce sont : De Fromenteau, Colson, greffier ; Digneffe, avocat membre du Conseil, et son frère cadet ; Martiny, Donet, Dieudonné Lahaye, Boulanger junior, Berrier, l'avocat Ransonnet, Sepulchre, Nahon et son frère, Ransonnet, Henrotay, Boochouse (ou Blouchouse) fils, l'avocat Plumier, Gaillard, Lambert Massart, Kepenne, Verminck Grégoire, l'architecte Duckers fils, Vandermaessen, Lonhienne, Judon, Cox et Lazarus (2).

Les bourgeois occupèrent tous les postes (3), faisant le service tant bien que mal, surtout mal, n'obéissant qu'à leur fantaisie, payant des mercenaires pour les remplacer dans leurs fac-

(1) Par lettre du 8 juillet 1927, les bourgmestre et échevins de Verviers eurent l'amabilité de nous faire savoir que les archives de cette ville ne contiennent aucun document relatif à la garde bourgeoise et aux volontaires ; les édiles d'autres localités ne daignèrent pas nous répondre.

(2) *Papiers de Jean-Remi de Chestret pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise* (1787-1791) publiés par un de ses descendants, Liége, 1881. Le citoyen Lambert Bassenge devint commandant de la citadelle après le licenciement du régiment national (Th. Gobert, *Les rues de Liége*).

(3) D'après *J. P.* de 1789, t. I, p. 129, ces postes étaient les suivants : hôtel de l'État et hôtel de ville, les portes de Saint-Léonard et de Vivegnis, Sainte-Marguerite, Hocheporte, Saint-Martin, d'Avroy, de la Boverie, d'Amercœur et Maguin, les Dardanelles (redoute sur le pont des Arches), le Poids-de-Bras et le Pont-Neuf.

(Gravure du Musée royal de l'Armée.)

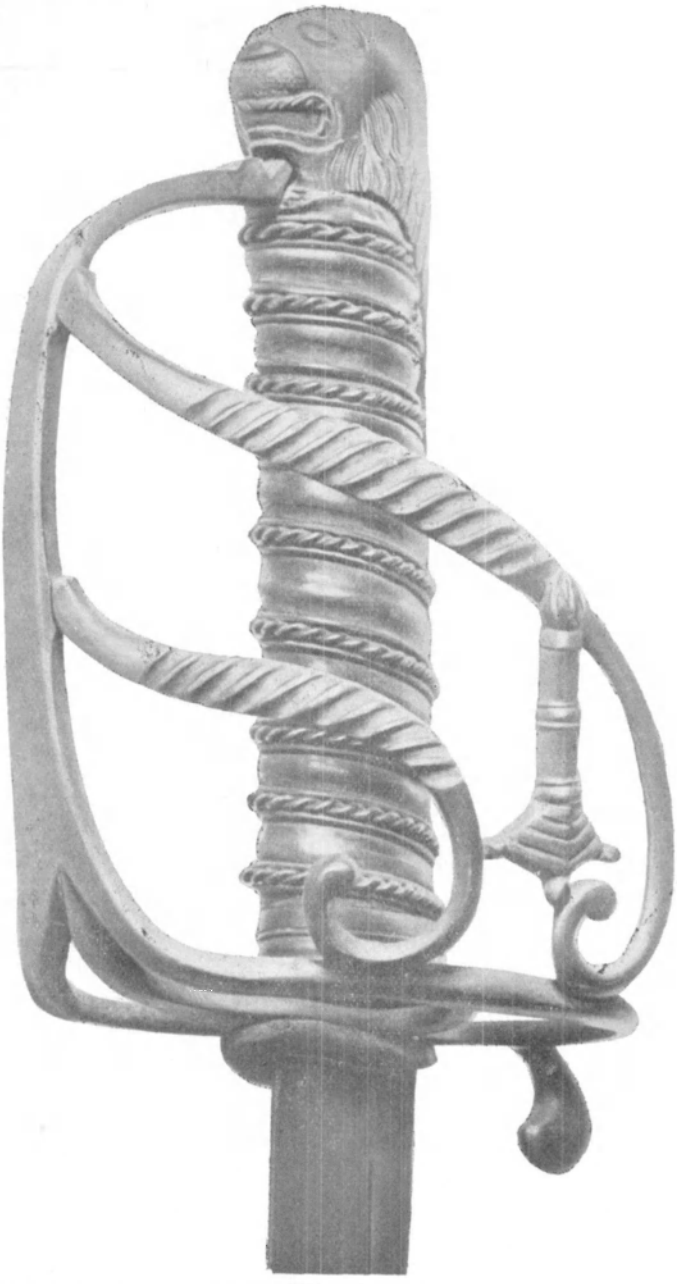

Sabre d'officier de la Révolution liégeoise. 1789-1791
(Musée Curtius).
(A comparer à la garde de sabre de troupe existant au Musée royal de l'Armée.)

tions (1). Leurs parades étaient des plus débraillées : on vit des dames de Liége porter des bannières au milieu de « forêts de hallebardes, de fusils, d'épées, de sabres nus, de fourches et de haches épouvantables » (2) ; les bourgeois n'étaient pas astreints à porter l'uniforme.

« Ces gardes avaient de magnifiques drapeaux à leurs couleurs particulières (des paroisses) ; on voit, écrit l'auteur anonyme des *Mémoires véridiques*, au milieu les armes de la ville sur un large médaillon où sont inscrits ces mots : Paix de Fexhe et les XXII. La Liberté. Les bourgeois s'assemblent et marchent militairement, au son d'une musique guerrière. » D'après la *Feuille Nationale Liégeoise*, le dimanche 30 août 1789, on bénit plusieurs de ces drapeaux dans les églises Saint-Remacle, Sainte-Aldegonde, Saint-Adalbert, Saint-Martin et Saint-Nicolas ; le 6 septembre, on bénit également dans l'église Saint-Laurent, les deux drapeaux des compagnies réunies formant les districts du faubourg de ce nom, de la « partie supérieure » de celui de Saint-Gilles et du quartier Saint-Nicolas dans la paroisse Sainte-Gertrude.

La mésintelligence éclata rapidement entre les milices des diverses paroisses ; la garde patriotique et le régiment municipal dont nous nous occuperons bientôt, excitèrent surtout leurs jalousies. Le Conseil de Cité dut intervenir, il le fit d'abord mollement en requérant, le 21 août, les bouillants citoyens armés de soumettre leurs griefs et doléances au Magistrat et aux commissaires (3) et de ne pas se faire eux-mêmes justice en se portant à des voies de fait dont les conséquences étaient néfastes au bon ordre.

Le 28 août, après des algarades nocturnes entre les patrouilles bourgeoises commandées pour veiller à la tranquillité publique, il fut défendu à ces rondes de se rendre dans les paroisses ou districts voisins (4).

A la suite d'une sorte de prise d'assaut de la citadelle, sans rime ni raison, par ces indisciplinés, le Conseil songea seulement,

(1) *J. P.*, 1789, t. I, p. 141.
(2-3-4) *Mémoires véridiques.*

le 5 septembre, à publier un *Règlement préliminaire de Police de la Milice bourgeoise* (1) que nous résumons ci-après :

Les capitaines bourgeois et autres officiers « formés par Messieurs les Commissaires » furent confirmés et pris sous la sauvegarde du Magistrat, ce qui donna un semblant d'autorité à ces chefs ; tous les habitants de la Cité, faubourgs, banlieue et franchise « depuis l'âge de 18 ans et jusqu'à celui de 70, de quelque qualité et condition qu'ils soient, devront monter la garde et suivre leurs capitaines ou officiers lorsqu'ils seront commandés, soit par les commissaires du quartier (2), soit par le capitaine ou leur bas-officier » ; les commis de la poste et les employés de la Cité étaient seuls exemptés, les ouvriers devaient le service ; chaque compagnie marchait à son tour.

Le citoyen commandé devait être « décemment habillé » et avoir « soin de se munir d'un fusil se chargeant à balle et d'un sabre ou d'une épée », tous devaient être en possession de 12 cartouches au moins « pour, en cas d'événements, se rendre incontinent devant la maison de leur capitaine et de suivre les ordres qu'on leur donnera ».

« Les nouveaux drapeaux qui ont été faits depuis l'heureuse révolution » doivent rester chez le commissaire du quartier ou être déposés dans une maison au choix de l'État-major des patrouilles respectives ; défense de s'en servir sinon pour monter la garde au palais et à l'hôtel de ville.

Puis venait une série de moyens coercitifs si nécessaires pour déterminer quelque cohésion : 30 sous d'amende à celui qui ne se trouverait pas à l'heure fixée, rangé devant la maison de son capitaine ; amende pour celui qui quitterait son poste sans autorisation, 4 florins d'amende et les arrêts à la grand'garde à quiconque se trouverait en état d'ivresse étant sous les armes, 10 florins d'amende à ceux qui, en service, provoqueraient quelqu'un pour se battre, 1 florin pour avoir fait feu de jour ou de nuit dans les rues, 3 florins pour avoir demandé

(1) Voir notamment *L'Avant-Coureur* des 16 et 20 septembre 1789.

(2) Les commissaires, chargés de la formation de la garde bourgeoise dont ils avaient le contrôle, portaient une écharpe aux couleurs de la ville, comme les bourgmestres, conseillers et régens, mais avec une marque distinctive par corps (« Recès du Conseil de Cité du 19 août 1789 », dans *F. L.*).

à manger ou à boire à des particuliers ou dans des maisons religieuses. Le produit de ces pénalités devait servir à fournir un tambour aux compagnies.

La résistance, les insultes à un officier en service, à une patrouille, ronde ou sentinelle entraînaient l'arrestation immédiate du délinquant qui devait être conduit à la grand'garde, « molesté et puni au jugement du Magistrat et commissaire du quartier suivant la gravité » ; celui qui avait frappé ou blessé avec des armes ou autrement un officier bourgeois, était déclaré « aubain ».

Le règlement admettait le remplacement dans l'exécution du service des gardes ; il n'en coûtait que 2 escalins par tour.

Ces mesures ne furent pas extrêmement efficaces, bien qu'on eût mentionné qu'« il est spécialement enjoint à tous les bourgeois, fonctionnaires et autres attachés à une compagnie, d'obéir et de respecter leurs officiers, recommandant à ceux-ci de traiter les bourgeois avec honnêteté, et de leur rappeler que concourant tous au même but, qui est la sûreté et la tranquillité publiques, ils doivent se considérer comme frères ». Les feuilles du temps nous décrivent l'incorrigible turbulence des soldats citoyens et, le 13 octobre 1789, il fut décrété en assemblée des bourgmestres, etc. : « Messieurs apprenant que des personnes sans autorité s'avisent de faire mettre sous les armes les bourgeois, requièrent Messieurs les capitaines et autres de ne s'assembler qu'aux ordres du Magistrat ou de Messieurs les commissaires, défendant à tous bourgeois de porter des armes à feu, s'ils ne sont pas de service. »

L'occupation de Liége par les contingents prussiens et palatins réduisit momentanément la garde bourgeoise à l'inactivité. L'*Avertissement à tous les Habitans, Citoyens et sujets de la Ville et de la Principauté de Liége et Comté de Looz*, donné par le Haut Directoire du Bas-Rhin et de la Westphalie, le 25 novembre 1789 (1), interdisait le port des « uniformes patriotiques ou de gardes bourgeoises qui ont été faites (*sic*) pendant les tumultes », il était également défendu d'arborer des cocardes. L'Assemblée des Seigneurs Bourgmestres et Conseil, Maîtres

(1) *J. P.*, 1789, t. II, p. 211 et suiv.

et Commissaires de la Noble Cité de Liége, tenue spécialement le 8 décembre 1789, eut beau protester et recommander « plus que jamais » aux bourgeois de « continuer à la Patrie leur service », autorisant tout citoyen « à rester décoré de la cocarde patriotique », quatre jours plus tard, la susdite assemblée engagea les habitants à abandonner les couleurs auxquelles « on doit d'autant moins attacher de l'importance, qu'il n'existe aucune division réelle » ; elle fut irréductible au sujet du maintien des gardes mais, de fait, leur intervention ne fut point nécessaire et elles ne parurent pas.

* * *

Mais voilà que les troupes de cette intervention fort pacifique, et pour cause, sont rappelées. Le Magistrat prit certaines dispositions que comportaient les circonstances, elles furent portées à la connaissance du public par une affiche imprimée chez la veuve S. Bourguignon (1) :

« En Assemblée des Seigneurs Bourg-mestres & Conseil, Maîtres et Commissaires de la Noble Cité de Liége, tenue le 17 avril 1790.

» Messieurs, considérant que le danger d'une attaque de cette Cité n'est pas imminent dans ce moment, se faisant une juste loi d'user avec œconomie du Service des Compagnies Bourgeoises, qui ne peut avoir lieu sans une perte considérable pour chaque Citoyen, & croyant en conséquence devoir réserver les braves et loyaux Citoyens, qui montrent un zèle, une ardeur si soutenue, si respectable & si glorieuse pour des occasions d'une importance proportionnée à la dignité de leur Service, ont arrêté que le Corps soldé & aux ordres de la Cité reprendra, lundi prochain, 19 de ce mois, ses fonctions aux différents Postes lui assignés ci-devant, jusqu'à autre disposition ; & que les remerciemens du Magistrat seront présentés aux Capitaines des Gardes, par les Commandans qui iront les relever, remerciemens que Messieurs consignent ici pour les Capitaines & Compagnies déjà relevés... »

De leur côté, les Etats édictèrent le suivant recès, approuvé

(1) *A. D. D.*

par le Tiers le 17, par la Noblesse, le lendemain et par l'État Primaire, le 19 avril (1) :

« Désirant de maintenir, après la retraite des Troupes Prussiennes et Palatines, qui s'est effectuée le 16 courant, la même tranquillité que celle qui a régné pendant leur séjour au Pays, et prévenir tout ce qui pourrait l'altérer, invitent toutes les villes et communautés, d'établir, dans leurs districts, une garde journalière de 5 ou 6 hommes plus ou moins en proportion du nombre des Habitans, dont la fonction sera de donner l'allarme de proche en proche par quelques coups de cloche ou d'autres signaux à convenir entre Elles à l'approche de Troupes étrangères, en cas qu'il s'en présente, sans avoir notifié préalablement leur arrivée et obtenu des Etats le passage sur le Territoire Liégeois. Requérant les Magistrats des Villes, les Bourgmestres et Capitaines des Communautés, de tenir la main à l'exécution de la présente à peine d'être responsables des suites de leurs négligences. »

La menace d'une invasion déchaîna l'enthousiasme général et des compagnies de volontaires, prêtes à courir au devant de l'ennemi et à le combattre en rase campagne, se formèrent dans la garde bourgeoise qui avait repris les armes ; le 23 avril, le Magistrat fit paraître un recès que nous reproduisons *in extenso* au chapitre relatif aux formations irrégulières, invitant les capitaines de la Cité, des faubourgs, de la banlieue et du plat-pays à former des corps francs, promettant de leur fournir une solde et des vivres. Le 24 mai, le Magistrat alla même plus loin et décida la diffusion de la curieuse résolution que voici (2) :

« Messieurs se reposant avec la plus juste confiance, sur le dévouement Civique de notre respectable Clergé, convaincus que notre Religion Sainte ne respire que l'amour et l'attachement à la Patrie, invitent tous les Membres, tant du Clergé Séculier que Régulier, au moment où les citoyens de tout rang et de tout âge s'éloignent de la capitale pour voler à la défense de la Liberté contre les vils oppresseurs qui cherchent à l'anéantir, de vouloir allier leurs fonctions sacrées de leur Ministère aux soins impor-

(1) *A. L.*, « Révolution liégeoise, États, Mandements imprimés ».
(2) *A. L.*, « Recueil des Recès du Conseil de la Cité ».

tants de veiller dès cet instant de crise, à la sûreté publique en partageant avec les autres citoyens volontaires, le service intérieur de la Cité. »

Les plus intrépides partirent, ceux qui restèrent se lassèrent de plus en plus du service militaire qui leur était imposé. Pendant la première partie de la campagne, l'importance de la garde bourgeoise sembla diminuer, la police étant assurée à Liége par le régiment municipal et des troupes régulières. A partir du mois de septembre 1790, nous constatons une recrudescence d'activité, des postes sont de nouveau confiés aux bourgeois ; il fut publié alors une plaquette chez la veuve S. Bourguignon, imprimeur de la Cité, intitulée : *La liste des paroisses qui doivent monter la garde à l'hôtel de ville et au palais ;* le rôle était déterminé du 7 septembre au 6 octobre.

L'agitation qui régnait dans le bas peuple porta le Conseil municipal à convoquer les capitaines des paroisses, le 29 septembre, « pour leur demander leur avis sur les moyens d'entretenir la tranquillité publique, dans les circonstances présentes » ; plusieurs mesures furent arrêtées (1) : les armes et les caisses (lisez : de tambour) devaient être déposées dans les habitations des capitaines respectifs, être prises à la garde montante et remises à la garde descendante ; les capitaines pourraient faire saisir ceux qui sonneraient le tocsin ou battraient la caisse sans autorisation du Magistrat, ils étaient également autorisés à faire prendre les armes à leur compagnie ou partie d'icelle en cas d'émeutes, d'attroupements, et même à faire arrêter les perturbateurs et à commander le feu sur les malveillants, etc.

On indiqua aussi des lieux de rassemblement pour les paroisses, savoir : Sainte-Véronique et Saint-Christophe, au quai d'Avroy ; Sainte-Gertrude et Saint-Remacle-au-Mont, près l'église collégiale de Saint-Martin ; Notre-Dame-Lumière-en-Glain, Sainte-Marguerite et Saint-Severin, près l'église Saint-Severin ; Saint-Hubert, Saint-Nicolas-aux-Mouches, Saint-Servais, Sainte-Walburge, au Palais ; Saint-Clément, Sainte-Ursule et Saint-Michel, à la place Saint-Pierre ; Notre-Dame-aux-Fonts, Sainte-Marie-Magdeleine, Saint-Etienne et Saint-Gangulphe, à

(1) *Le Publiciste éburon ou Feuille patriotique liégeoise*, n° 11.

la place Verte; Sainte-Aldegonde, au Neuf-Marché; Saint-Adalbert et Saint-Martin, à la place devant Saint-Paul ; Saint-Remy et Saint-Nicolas-au-Trez, au même endroit ; Saint-André, Sainte-Catherine et Saint-Jean-Baptiste, sur le Marché ; Saint-Georges et Saint-Thomas, à la place Saint-Barthélemi ; Sainte-Foy, sur les fossés Saint-Léonard ; Saint-Pholien, à la place Saint-Pholien ; Saint-Nicolas-outre-Meuse, vis-à-vis de la Maison Saint-Joseph ; Saint-Remacle-au-Pont, vis-à-vis de l'église ; Saint-Vincent-à-la-Boverie, devant le pont de la Boverie.

Les querelles intestines, la gabegie qui régnèrent à Liége semèrent le découragement. Les lettres adressées à Hoensbroech par les observateurs qu'il envoya aux écoutes témoignent du manque de zèle des compagnies paroissiales (1). L'institution se désagrégea d'elle-même, elle cessa d'exister lorsque la garde nationale fut péniblement mise sur pied, à la fin de l'année 1790, alors que la cause de la Liberté était déjà perdue.

Nous n'avons pu, malgré l'amabilité des érudits qui nous ont tant aidé dans nos recherches, découvrir de contrôles de la garde bourgeoise ; ces archives ont dû être détruites. Au surplus, ne touchant pas de solde, la comptabilité dut en être très sommaire. Néanmoins nous tenons à reproduire ici les noms d'officiers que nous avons retrouvés ; il ne pourrait évidemment être question de déterminer les effectifs (2) :

Milice bourgeoise de Sainte-Marguerite. — D'après une déclaration parue dans la *Feuille Nationale Liégeoise* du 5 octobre 1789 : colonel, le chevalier d'Othé de Hardûemont ; major, G.-B. Dominick ; capitaines, Moy, De Lambert, J.-B.-E.-J., A.-F. Maha, Coheur, J.-H.-A., Lecomte, Petitjean et Freson ; lieutenants, le notaire S. Yerna, H. Dominick, L.-F.-B. Moy, H.-J. Bovier, P. Poncelet, L. Donnay, M. Goffin fils, officier. Remi-Joseph Moreau y fut également capitaine (3), ainsi que

(1) J. Daris, *op. cit.*

(2) D'après un reces de l'État Primaire, séance du 30 septembre 1789, conservé dans le fonds Ghisels, *A. L.*, une députation du corps des capitaines de la milice bourgeoise composée des avocats Danthine, Lyon, Frésart, Marin et des sieurs Marin, Prion, Bernimolin et Jaqmart, vint supplier cet État de se réunir aux deux autres pour discuter la médiation de la Prusse.

(3) *A. L.*, « Révolution liégeoise » (liasse « Officiers »).

Gérardy qui était en même temps garde patriotique (1).

Saint-Pholien. — Major, François-Joseph Noppius, qui avait servi pendant douze ans au régiment de Berwick, en France, en même temps capitaine d'une compagnie de chasseurs d'icelle (2). Le marchand-tanneur Sauvage, L.-J., était capitaine d'une compagnie (3) ; J. Xhemont et F. Bouhy, lieutenants (4).

Saint-Servais. — Le célèbre Ransonnet, J.-P., y servit comme major (5). Un de ses capitaines était le notaire impérial L. Brodel (6) qui fut aussi garde patriotique. Nous avons retrouvé deux lieutenants de Saint-Servais : P.-J.-A. Leonis (7) et Fabry (8).

Th. Gobert, dans *Les rues de Liége*, cite le baron Rorive, capitaine de la garde bourgeoise de Saint-Servais, qui se rendit assez tristement célèbre pendant les troubles de septembre 1789.

La *Feuille Nationale Liégeoise* mentionne la présence du major Kicken, commandant les compagnies réunies du faubourg de *Saint-Laurent* composé de la partie supérieure de *Saint-Gilles* et du quartier de *Saint-Martin* dans la paroisse de *Sainte-Gertrude* dont, le 6 septembre 1789, on bénit les deux drapeaux en l'église Saint-Laurent. Saint-Martin avait comme officier l'horloger Hubert.

Le *Journal des Résolutions et Délibérations des Faubourgs de Saint-Léonard et Vivegnis et de la Paroisse de Sainte-Foi prises en l'Assemblée tenue entre les deux églises susdites et communes, le 4 octobre* 1789 (9) nous apprend que, ce jour, les majors, capitaines, lieutenants, enseignes, caporaux et bourgeois de ces faubourgs et paroisses, reçurent, comme colonel, l'avocat de Lyon et proclamèrent comme général du bataillon des quartiers sus-rappelés, « le Seigneur Gossuin, Mambour de

(1) Affiches, Dons patriotiques, 22 mars 1790 (*A. D. D.*).
(2) *A. L.*, liasse « Officiers ».
(3) Même source, deux de ses fils étaient gardes patriotiques.
(4-5) Affiches, Dons patriotiques, 15 et 16 mars 1790 (*A. D. D.*).
(6) Même source. Brodel commandait la 1re compagnie de la paroisse, il prétendit avoir été l'un des premiers qui arbora la cocarde patriotique le 18 août ; il essaya d'obtenir une place dans l'armée régulière (*A. L.*, liasse « Officiers »).
(7) *A. L.*, liasse « Officiers ».
(8) Affiches, Dons patriotiques, 17 avril 1790 (*A. D. D.*).
(9) Plaquette de 4 pages, 1789.

la Noble Cité ». Le procès-verbal était signé de Closset, Jean-Joseph, capitaine de Sainte-Foi ; Boverie, Pierre-Hubert, lieutenant de Saint-Léonard (paroisse de Saint-Thomas) et A. Bernard, lieutenant de Vivegnis, secrétaire de l'Assemblée. Ce document prouve l'indépendance dont jouissaient les faubourgs et quartiers qui faisaient les nominations à leur convenance.

Lorsque l'armée des Cercles se prépara à envahir la Principauté, comme nous le savons déjà et verrons encore plus tard, les Etats firent appel aux levées volontaires et quantité de bourgeois s'y engagèrent ; les noms des officiers que nous relèverons alors pourraient presque tous prendre place ici.

Nous avons encore trouvé : pour *Saint-Léonard* : le capitaine Toussaint, Jean-Baptiste, qui espéra un brevet d'officier dans l'infanterie des États pour le seul motif qu'il s'était rendu à l'hôtel de ville, avec sa compagnie, au début des troubles (1).

Pour *Sainte-Foi* : Joassin, lieutenant (2).

Pour *Saint-Thomas* : capitaine Van Aken, Gérard-Gilles, lieutenants Van Aken, Frederic-Ignace-Evrard-Joseph, Woos, Antoine (3), et J.-F. Ransonnet, sous-lieutenant (4).

Pour *Sainte-Gertrude* : Werson, Martin, commandant (5).

Pour *Saint-Georges* : L.-A. Vivaro (ou Vivario), lieutenant (6).

Pour *Outre-Meuse et Saint-Nicolas* : Thonus de Belleflamme, major, Bernimolin, capitaine, Duchesne, capitaine, et Grandchamps, membre de la Régence, colonel (7). Le baron de Sepulchre, que nous retrouverons plus loin, dans les régiments réguliers, avait assuré dès le mois d'août 1789, les fonctions de capitaine de sa paroisse.

La milice d'Outremeuse avait un corps de musique qui, d'après le *Précis inédit*, se porta à la rencontre de l'adjudant général des troupes prussiennes.

Une affiche relative aux dons patriotiques offerts le 28 mars 1790 (*A. D. D.*) porte les noms suivants de la compagnie du prélocuteur Prion, capitaine d'*Outremeuse* : Prion, capitaine, A. Bertrand, premier lieutenant ; Berckmans, lieutenant ;

(1-2-3-5-6) *A. L.*, liasse « Officiers ».
(4) Affiches, Dons patriotiques, 2 avril 1790 (*A. D. D.*).
(7) *A. L.* et *F. L.*, octobre 1789.

J.-B. Prion, prélocuteur ; Franckinet, avocat ; N. Prion fils, J.-B. Prion fils, M. Prion fils, Saive, Martin Guilmin, Muche, l'abbé Jacquet, aumônier, Haveling, Daywaille, Antoine Dubois, Mougin et Hubert Delarge, sergent de la compagnie.

Dans les archives de la Famille Donckier de Donceel, nous avons en outre découvert : J.-F. Lambrée ou Lambreck, lieutenant-major de la paroisse de *Sainte-Véronique* ; il avait été volontaire dans Clermont au service de la France, puis dans les gardes suisses avec lesquels il avait fait les guerres de Hanovre.

Lemaître, capitaine du quartier d'*Amercœur*, qui avait porté les armes pendant une douzaine d'années dans des troupes étrangères, et Renson, lieutenant.

Pasque, capitaine d'une compagnie de *Saint-Severin*, ainsi que le prélocuteur Liben, également capitaine de cette paroisse.

Constant, capitaine de *Sainte-Catherine* ; Werson, capitaine de *Saint-Laurent* ; Dumonceau, lieutenant de *Sainte-Aldegonde*, Defooz fils, capitaine de *Saint-Jean-Baptiste*, Moreau, major, et J.-J. Salmon, lieutenant de *Sainte-Walburge*, J. de Bœur, capitaine de *Saint-Gilles* ; Kepenne fils, capitaine de *Saint-André* ; Lovinfosse, capitaine de *La Magdeleine* ; Mouton et Hoka, capitaines d'*Avroi* ; le Bailly, Jacques, lieutenant-colonel des paroisses de *Saint-Thomas* et *Saint-Georges* (1).

Tous ces renseignements sont bien loin, évidemment, de nous donner une idée suffisante des cadres de la garde bourgeoise, mais il ne nous reste qu'à nous en contenter.

La garde patriotique. — Dès le début des troubles, il se forma également une garde patriotique, sorte de corps spécial d'allure aristocratique et dont l'humeur dut être assez fantasque au début puisque les *Papiers de Jean-Remi de Chestret* démontrent que, le 22 août, la susdite troupe abandonna, sans rime ni raison, la citadelle qu'elle gardait avec d'autres bourgeois.

L'existence de cette troupe ne fut officiellement consacrée que le lendemain 23. Ce jour, le Conseil de Cité fit savoir que « Messieurs, ayant arrêté la levée d'un Corps National de Volon-

(1) Affiches et Dons patriotiques (*A. D. D.*).

taires à pied et à cheval, qui s'habillent, qui s'arment et fassent le service gratis, sous le nom de *Gardes Patriciennes*, le Conseil invite tous citoyens qui voudraient s'y incorporer, de se présenter, lesquels seront exempts de service dans les Paroisses, les destinant à des services particuliers.

» Les citoyens qui voudront soussigner, s'adresseront pour l'Infanterie à M. le Bourgmestre de Chestret, à l'hôtel de ville, et pour la Cavalerie à M. le comte de Lannoy, à son hôtel » (1).

D'après *L'Avant-Coureur* du 26 août 1789, de Chestret aurait été proclamé colonel de la garde patricienne le 23, et cette troupe aurait été alors de 600 hommes, chiffre manifestement exagéré.

Le 16 septembre 1789, parut encore le recès suivant : « Le Conseil sentant le prix du service que viennent de rendre au Public Messieurs de la Garde Patriotique, tant à pied qu'à cheval, dont le zèle courageux et prompt a calmé le tumulte, excité par quelques ennemis de l'ordre public, le 14 de ce mois, s'empresse de les remercier ; invitant les citoyens à augmenter ce beau corps, qui sert si efficacement à entretenir la tranquillité publique, remerciant de même les Gardes Bourgeoises et tous les honnêtes citoyens qui ont signalé leur zèle dans cette occasion » (1).

Le 22 septembre, il fut décidé de faire afficher que : « Le Conseil prenant en juste considération les services importants rendus par la cavalerie de la Garde Patriotique, et voulant en consé-

(1) *Mémoires véridiques*, *E. G.*, t. XX, 1789, et brochure publiée cette année par l'imprimeur J. J. Tutot : *A tous les bons citoyens. Précis de l'heureuse révolution opérée à Liége le* 18 *août* 1789.

Le comte Félix-Balthasar-Pierre-Adrien de Lannoy-Clervaux (fils du Grand-Mayeur de Liége), né à Liége le 3 février 1757 et décédé le 20 mai 1827. Fut l'un des députés de la noblesse qui se montra fougueux adversaire de Hoensbroech, ainsi que son père et ses frères.

Au début de novembre 1790, lorsque les Autrichiens envahirent le pays, ils s'installèrent dans la propriété du comte de Lannoy et y établirent l'hôpital de leur armée pour lui faire « expier ses fautes » (DE STEIN D'ALTENSTEIN, *Annuaire de la Noblesse*, de 1852 ; J. DARIS, *op. cit.* ; *F. L.*).

Il fut éliminé de l'Etat Noble à la Restauration mais ne tarda pas à faire sa soumission. En 1816, il devint membre et président de l'Ordre équestre de la province de Liége (A. BORGNET ; PH. DE LIMBOURG, *Lettres et mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise*, Verviers, 1919).

(2) *Mémoires véridiques*, *E. G.*, t. XX, 1789, et brochure publiée cette année par l'imprimeur J. J. Tutot : *A tous les bons citoyens, Précis de l'heureuse révolution opérée à Liége le* 18 *août* 1789.

quence, contribuer à l'accroissement d'un corps aussi utile, déclare accorder à tous ceux qui le composent et composeront au futur, non seulement la ration d'un quarta d'avoine, de 10 livres de foin et d'une botte de paille de froment de 18 livres, mais en outre, l'usage des casernes, conformément à la liste qui en sera faite par l'officier détailleur, et remise au Colonel » (1).

Comme on le remarque, l'appellation de *garde patricienne* se trouve remplacée par la dénomination plus révolutionnaire de *garde patriotique*. C'est que, dès le principe, le peuple fut hostile à cette formation portant un rutilant uniforme aux couleurs de la ville ; des bagarres éclatèrent et, le 7 octobre, un garde (Pinsmai, neveu de Levoz) fut même tué. L'auteur anonyme d'un *Essai politique et militaire concernant la sûreté de la Ville de Liége dans le moment actuel* (2) nous apprend que le découragement et le dégoût résultant de ces violences mirent l'existence du corps en péril, mais que l'infanterie, constituant la partie la plus nombreuse, fut la première à retourner sous les drapeaux.

Cette troupe fut plus disciplinée que les autres milices bourgeoises en général, piétons et cavaliers furent du reste dotés de codes relativement sévères :

Le *Règlement préliminaire des Gardes-Patriotiques à pieds* (sic), *commandés par M. le Bourg-Mestre de Chestret, leur Colonel* (3) prévoit une longue théorie d'amendes pour les manquements au service ou à la bonne tenue : 6 fl., au profit de la caisse du Comité, pour avoir manqué à la garde ; 20 sous pour quiconque arrive au rassemblement après le défilé de la garde, et un petit écu si ce retard atteint les deux heures ; un louis d'or d'amende à ceux qui jouent aux cartes ou à des jeux de hasard dans les corps de garde, etc. Ordre d'observer le plus profond silence dans les rangs, défense de « faire feu ou de tirer aucune espèce d'arme ou de badiner avec des armes, crainte de malheur » ; ordre aussi d'être abstinent en service.

Il y avait exercice tous les jours, à 3 heures de l'après-midi,

(1) *A. L.*, « Registre des Recès et résolutions ».
(2) *J. P.*, t. I.
(3) *F. L.*, 1789.

il était expressément enjoint de s'y trouver les lundi et vendredi, sous peine de dix sous d'amende, etc.

Le *Règlement préliminaire pour les Gardes Patriotiques à cheval* (1) est plus complet, il décrit notamment l'uniforme du corps :

Pour y être admis, tout volontaire devait payer un louis et posséder en propre sa monture. Le barème des amendes y était plus élevé qu'ailleurs : un petit écu à celui qui arrivait pour monter la garde « l'heure sonnée à la Cathédrale » ; une couronne pour être sorti de la garde sans autorisation du brigadier ; toute vedette était obligée, sous peine d'un petit écu, de tenir la croupe de son cheval du côté du poste ; dix sols pour toute vedette manquant à sa consigne ou qui « parle haut et à vive voix » ; défense aussi à la vedette de se baisser pour parler à qui que ce soit. Un louis était exigé de la vedette qui quittait son poste sans être relevée, un louis encore pour s'être livré à « aucun jeux » au corps de garde. Défense de boire du vin hors des repas, défense aux vedettes de fumer.

Rompant avec une tradition séculaire d'ailleurs surfaite, il était interdit à tout volontaire de tenir de mauvais propos au corps de garde, et surtout, défense très rigide, de rapporter en ville « ce qui s'y pouvait passer contre l'ordre, soit en paroles ou en action ; la chose étant prouvée, il conviendra au Colonel et brigadier en tour de statuer la peine ».

Ils étaient mis à rude école ces cavaliers, l'article 12 du susdit règlement prévoyait qu'ils devaient brider eux-mêmes leurs chevaux, seul le brigadier usait pour ce du palefrenier qui ne pouvait non plus être chargé de commissions. Le trompette était aussi l'objet de prescriptions spéciales : nul ne pouvait user de son coursier, sinon en cas d'extrême urgence, sous peine d'une couronne ; le trompette devait sonner l'avoine trois fois par jour, à heure fixe, quitte à perdre le prêt du jour ; gare à lui s'il ne plaçait pas les lits de camp et les matelas dans le corps de garde à 10 h. ½ du soir et s'il ne les déplaçait à 7 heures du matin précises, car son prêt risquait de lui être encore enlevé. Il était astreint de quitter la table au dessert, et, après être descendu

(1) *Mémoires véridiques.*

de garde, il lui fallait, de pied, porter toutes les convocations pour celle du lendemain.

Voici enfin l'un des détails les plus intéressants de ce règlement : l'uniforme consistait en bottes molles à l'anglaise avec boucle derrière, et éperons noirs ; culotte de peau avec jarretière pour attacher la botte, gilet jaune à deux rangées de boutons blancs, habit écarlate à l'écuyère ; parements, bavaroises et col verts, boutons blancs ; aiguillettes et tresse en argent ; col noir surbordé de blanc, chapeau à plumet blanc et cocarde rouge et jaune. Sabre monté en acier, ceinturon en buffle blanchi et dragonne de cuir, la plaque d'acier avec le Perron en or au milieu. L'habit se portait agraffé du dessus jusqu'à l'estomac... sous peine d'un petit écu.

* * *

La garde patriotique : infanterie et cavalerie, fournit, comme la garde bourgeoise, des détachements à l'armée. Nous n'avons pu en retrouver les contrôles, ce qui est regrettable, car les noms des plus vieilles et des meilleures familles liégeoises y figurèrent ; nous nous bornons donc, comme précédemment, à mentionner ceux que nous avons découverts.

D'après la description du cortège accompagnant le Magistrat de l'hôtel de ville aux États, ces soldats volontaires étaient alors commandés par les comtes de Lannoy, d'Oultremont de Wégimont, d'Arschot et le chevalier de Favereau (1).

Parmi les gardes à cheval qui se défendirent courageusement à l'hôtel de ville, le 7 octobre 1789, contre les quatre à cinq cents habitants armés des paroisses de Saint-Martin, de la Fontaine et du faubourg de Saint-Gilles, nous trouvons le baron de Graillet, Goswin, le Vasseur et l'infortuné Pinsmai (2).

Dans les archives de l'État, à Liége, papiers de la Révolution liégeoise, surtout dans la liasse « Officiers », nous avons relevé : l'avocat Plumier, capitaine de la cavalerie et le chevalier de Fa-

(1) *Mémoires véridiques*. D'après la bannière de la garde à pied existant encore chez le baron de Chestret de Haneffe, à Liége, les officiers de cette troupe étaient : de Chestret, de Favereau et d'Arschot ; en effet, le motif central porte trois tambours disposés en pyramide, aux armes de ces personnages. d'Oultremont de Wégimont aurait donc servi dans la cavalerie sous les ordres du comte de Lannoy.

(2) *J. P.*, t. I. On écrit aussi Pinsmaye et Pinzmay.

vereau, Charles, capitaine de la garde à pied ; brigadiers : Antoine Martiny, ci-devant soldat au régiment du Boulonnais et futur major du 6e régiment de la garde nationale (1); Dupont, Jean-Baptiste, ci-devant premier lieutenant de la paroisse de Saint-Remacle ; Nicolas Petitjean, qui avait servi pendant huit ans en Espagne, trois ans en Angleterre et sept ans en Autriche. Parmi les non gradés : Lambert Bailly ; Mathieu Bury, ancien soldat du Roi de France, que nous retrouverons plus loin ; Henri Thomas ; Doneux, qui avait servi quelque temps avec son fils, le capitaine chevalier de Saint-Louis ; Laurent Clément Donckier de Donceel et ses cinq frères ; Godefroid Delbovier ; le baron de Sepulchre, vicomte de Disque qui accepta les fontcions de capitaine de sa paroisse à la Révolution et dont nous aurons le loisir de reparler ; Thomas Daywaille (celui-ci certainement de la troupe de Chestret) ; Arnold-Joseph Laruelle ; Lambert Bury ; les deux Sauvage, fils du capitaine de Saint-Pholien ; Stapart ; Bovy, J.-L. et Piette, J.-N. ; Delange, Jean-Louis ; Godenne ; Lyon, Théodore ; Florkin, Lambert.

Sur les affiches mentionnant les dons patriotiques (paires de boucles d'argent, bijoux, etc.) recueillis par le Comité nommé par le Magistrat, assemblé tous les jours à l'hôtel de ville du 10 mars au 24 juillet 1790 (*A. D. D.*), nous avons relevé les noms suivants de gardes patriotiques : Antoine et Charles de Favereau, Plumier, capitaine, Petit-Jean, Godenne, Toussaint, Tombay, Wasseige, Laruelle, Gaillard, Monard, Harzé, Bailli, Gradi, Monens, Charpentier, Berleur, baron de Sepulchre, Halen, Dupont, Rouveroy, Defrance (ne pas confondre avec le peintre de même nom), Houlotte, Byron, Verninck, Winand père, Dejardin, Chèvremont, Lyon fils, Bailli, Donckier, Falize, Pirnay, Colette, les conseillers Dejardin et Gilkinet. Elias fils, Franquet, Monier, Ramoux, chirurgien des gardes patriotiques, Eysenloffel, Danthinne aîné, Lefebvre, De Trixhe, Bouhy, Kepenne, Nizet, le major de Rossius,

(1) D'après E. Cruyplants et W. Aerts (*op, cit.*), Martiny serait né à Liége en 1762, il servit en France de 1781 à 1783 et devint lieutenant-colonel commandant en second du 1er bataillon liégeois créé le 6 février 1793, sous le nom de «Bataillon des Sans-Culottes», par Henri Vignette, ex-major de volontaires liégeois à Hasselt en 1790, dont il sera question dans le chapitre relatif aux opérations.

Bassenge, l'avocat Lyon, l'avocat Beanin, Bodson, Digneffe, Berrier, Bassompierre, de Ransonnet ; Gerardy, Braive et de Britelle sont renseignés comme gardes patriotiques à cheval, Gérardy était en même temps capitaine de Sainte-Marguerite.

Un certain Colsoul fut chargé d'enseigner l'exercice des armes aux gardes patriotiques. Le 29 avril 1790, la Cité lui fit payer 78 fl. « à compter du recès du 27 courant par lequel on lui passe un cens par jour » ; le 17 juillet, le Comité de guerre des États décida qu'il cesserait d'être payé ; mais, le 20 décembre, on lui solda encore « le reste de son gage d'un écu par jour en qualité de maître d'exercice aux gardes patriotiques de l'Armée » (1).

Comme nous l'avons déjà dit, le drapeau des gardes patriotiques à pied est conservé par le baron J. de Chestret de Haneffe, descendant du célèbre bourgmestre de la Cité ; c'est une bannière blanche sur laquelle on voit, entre autres choses, deux drapeaux, l'un rouge et l'autre jaune. D'après Th. Gobert (*Les rues de Liége*), ce drapeau fut béni le 30 août 1789 en l'église Saint-Martin (2).

L'organisation de la garde nationale, à la fin de 1790, fit également disparaître les éléments de la garde patriotique que l'armée n'avait pas absorbés. Le 18 août 1790, les gardes assistèrent encore au « Te Deum » chanté à Liége à l'occasion de l'anniversaire de la « bienheureuse » Révolution (3).

La garde nationale (4). — Au mois d'août 1790, lorsque les affaires se gâtèrent définitivement pour les révoltés et que le Prince-Évêque eut été destitué par eux, l'idée germa de créer

(1) *A. L.*, « Registres de Régence de 1789 et 1790 », articles « Frais des gardes bourgeoises et patriotiques », etc.

Il s'agit vraisemblablement de Jean-Pierre Colsoul, né en 1751, sergent au régiment de Dillon, qui fut, en 1793, officier au 1er bataillon au service de la France et, enfin, capitaine de la 15e demi-brigade d'infanterie légère.

Un certain N. Colsoul, ci-devant recruteur dans les Irlandais, fut cité devant la Commission impériale chargée de l'exécution au pays de Liége (*G. L.*, 24 octobre 1791). Dans la suite, N. Colsoul devint tambour-major du bataillon de sans-culottes liégeois (Ad. Borgnet, *op. cit.*).

(2) *Procès-verbal des séances du Conseil général de la Commune de Liége*, brochure conservée dans le dossier IV, *Fiscalis Generalis* (*A. L.*).

(3) E. Polain s'en occupa dans sa curieuse étude sur *Le Drapeau liégeois*, signalée plus haut.

(4) Il est à remarquer que certains auteurs ont fréquemment confondu la garde nationale avec la garde bourgeoise.

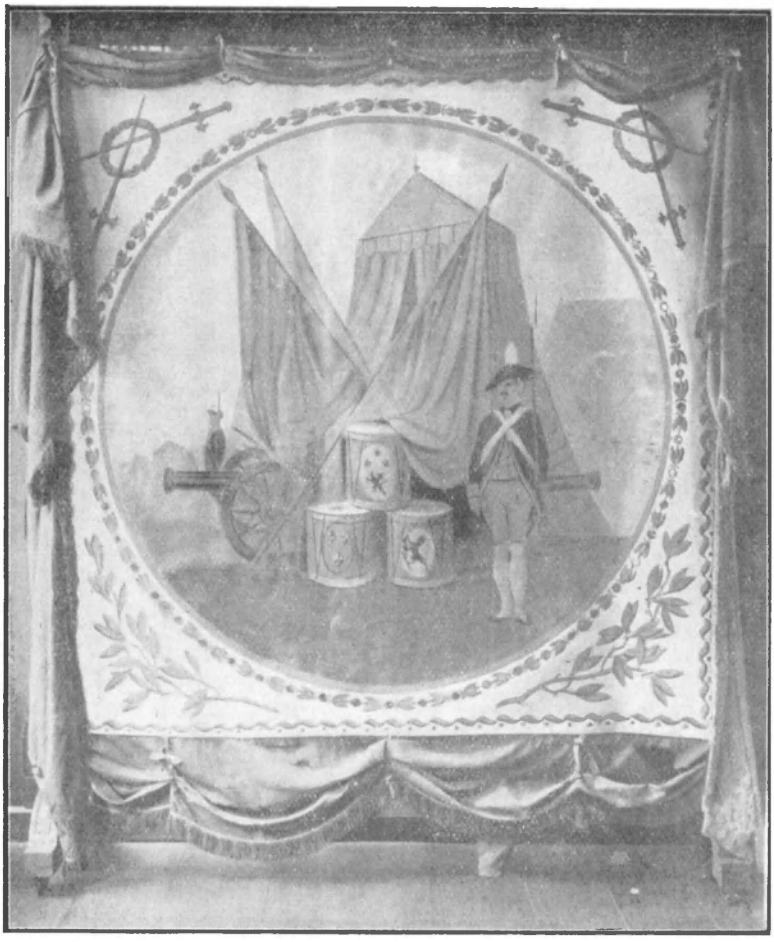

Drapeau de la garde patriotique à pied.
(Appartient à M. le baron Paul de Chestret de Haneffe.)

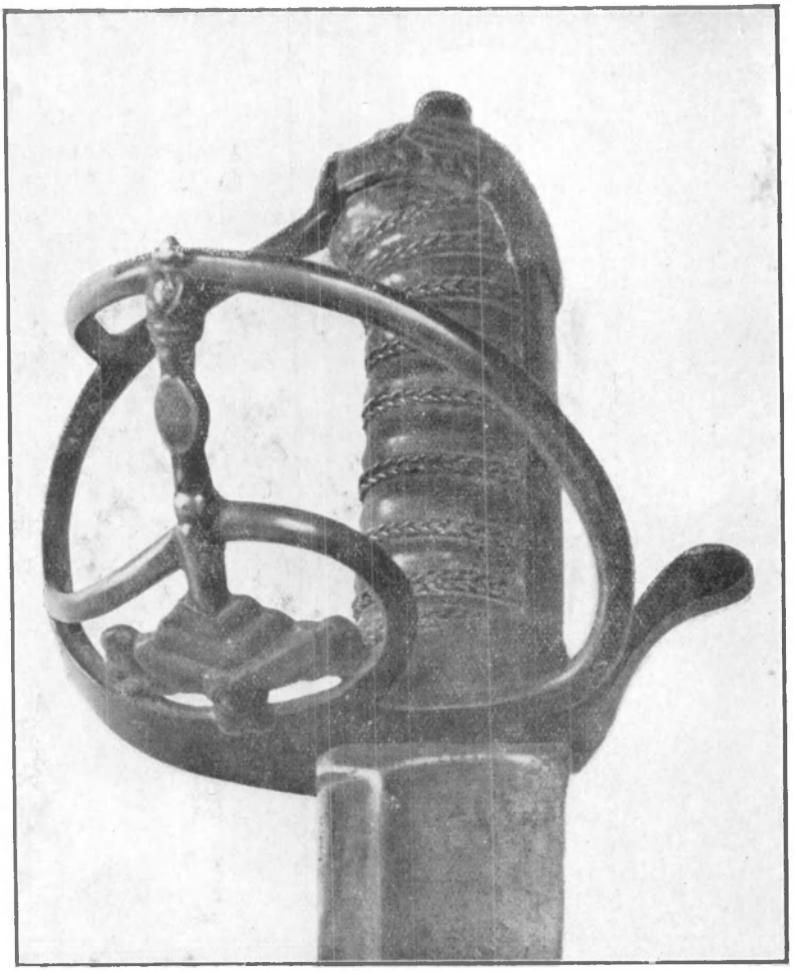

Sabre de garde bourgeoise ou de garde nationale de la Révolution liégeoise.
(Musée de la Vie Wallonne.)
(Le quillon devrait être redressé.)

une garde nationale dont, toujours à l'instar de Paris, on attendait le salut.

Hyacinthe Fabry publia à ce sujet une brochure très appréciée, intitulée *Réflexions d'un vrai patriote sur la formation d'une garde nationale liégeoise*, dans laquelle il préconisait le service personnel, n'admettant que de rares exceptions (pour les ministres des cultes, les infirmes, les indigents) et certaines latitudes (pour les magistrats, etc.) pour des dispenses accordées contre payement d'une prime ; il comptait constituer ainsi une garde de 9 à 10.000 hommes et, si toutes les communes de la Principauté suivaient ces conseils, avoir 50.000 soldats sous la main.

Un discours sur la nécessité de l'établissement de la garde nationale fut lu en Conseil général de la Cité le 29 août 1790; on s'y occupa d'un plan d'organisation tracé par Lambinon, syndic des États ; les suggestions de Fabry y étaient reproduites : tous les habitants mâles de 18 à 60 ans, de la ville, des faubourgs et de la banlieue de Liége, les ecclésiastiques, les inaptes et les indigents exceptés, devaient le service militaire ; en étaient exclus ceux que « la Loi auroit notés personnellement d'infamie ». Comme corollaire immédiat, les corps de volontaires se trouvaient abolis.

Le Conseil municipal se réservait la nomination des officiers supérieurs ; tous les officiers devaient prêter, devant le susdit aréopage, le serment suivant : « Je jure d'être fidèle à la Nation et aux lois émanées du Sens du Pays ; de maintenir de tout mon pouvoir les principes de la Révolution du 18 août 1789 ; de n'employer les fonctions et le commandement qui me sont confiés, que pour protéger la liberté, la sûreté et les propriétés des citoyens ; et en conséquence sur la réquisition du Conseil municipal, de prêter main-forte contre les perturbateurs de l'ordre public. »

Les sous-officiers et caporaux prêtaient serment individuellement à la garde montante aussitôt après leur nomination, tandis que les fusiliers juraient fidélité en masse, le régiment assemblé, devant les officiers généraux et les députés du Conseil.

Toutes les compagnies de la milice bourgeoise, formant des corporations différentes, furent obligées à se réunir à la garde nationale, de servir sous le même uniforme et de suivre le même

régime. Le remplacement dans les gardes et piquets était permis contre versement de 4 escalins, dont 2 pour la caisse militaire (1).

Le règlement, qui fut approuvé le 29 août 1790, détermina ainsi l'organisation : la garde nationale liégeoise comptait deux brigades à trois régiments, comprenant chacun deux divisions à deux bataillons de six compagnies. La garde était placée sous les ordres du commandant-général.

Chaque brigade avait à sa tête un brigadier-major, chaque régiment, un colonel, les divisions, un lieutenant-colonel, et les bataillons, un major.

La compagnie comprenait un capitaine, un capitaine-lieutenant, un lieutenant, un sous-lieutenant ou enseigne, trois sergents, douze caporaux, un tambour et de 100 à 110 fusiliers.

Chaque régiment avait un auditeur avec brevet de capitaine, et un tambour-major. Pour toute la garde nationale, il y avait un auditeur général avec rang de colonel et un trésorier général.

Les officiers des compagnies étaient choisis parmi les citoyens inscrits dans la garde nationale et habitant dans l'arrondissement de la compagnie.

Les majors étaient choisis par les individus des six compagnies formant leur bataillon respectif, les lieutenants-colonels par les membres des douze compagnies de leur division, les colonels par ceux des vingt-quatre unités de leur régiment ; les brigadiers-majors étaient élus par leurs trois régiments, et le commandant-général par la généralité des citoyens ayant servi comme officiers, inscrits dans la garde.

L'auditeur du régiment était choisi parmi les officiers du corps, l'auditeur général et le trésorier général l'étaient par les six colonels et les trois officiers généraux.

L'état-major des régiments nommait les fourriers-majors et tambours-majors ; les sergents et caporaux des compagnies nommaient leur capitaine.

Fort sagement, instruit probablement par les expériences faites par la garde bourgeoise, le règlement prescrivait que, pour être officier ou sous-officier, il fallait savoir lire et écrire.

(1) *Règlement pour la Garde nationale liégeoise approuvé par le Conseil général et les Sections*, à Liége, chez J.-J. Smits et P.-H.-M. Lebrun, 1790.

L'uniforme était le même pour les six régiments de la garde nationale, en voici la description :

Habit gros-bleu, dit bleu de roi, doublure pareille ; parements, revers, col et retroussis bleu céleste, passe-poil blanc ; la manche ouverte à deux boutons, la poche en dehors à trois pointes, boutons blancs ; sur le bouton du chapeau sera écrit le numéro du régiment en chiffre arabe ; épaulettes blanches ou en argent sans franges; sur l'un des retroussés sera écrit en lettres blanches ou d'argent, ces mots : « Loi et Liberté », sur l'autre : « Municipalité de Liége ».

Veste et culotte couleur nanquin et boutons pareillement blancs, guêtres noires lorsqu'on est de service ; cocarde aux couleurs nationales (1), panache blanc.

L'habit, la veste et la culotte des officiers seront entièrement conformes à ceux des simples gardes, à la qualité de l'étoffe près. Mais ils auront pour marque distinctive des épaulettes avec franges en argent, chacun selon son grade, comme il suit :

Les colonels, deux épaulettes en graine d'épinard ;

Les lieutenants-colonels, une épaulette en graine d'épinard et la contre-épaulette en simple galon d'argent sans franges ;

Les majors, deux épaulettes à franges d'argent ;

Les capitaines, une épaulette à franges d'argent, la contre-épaulette simple, mais l'une et l'autre barrées par une ligne en soie rouge ;

Les lieutenants, une épaulette à franges d'argent et de soie rouge, la contre-épaulette aussi en argent et soie rouge ;

Les sous-lieutenants, comme les lieutenants, mais avec des barres de soie rouge brodées en zig-zag ;

Les sergents porteront un petit galon d'argent sur le col et sur les paremens, les caporaux un galon de soie blanche.

A partir du 18 août 1791, tous les officiers seront tenus de porter l'uniforme prescrit (2).

Tous ceux, officiers et gardes, qui ont adopté un autre uniforme

(1) Le 22 décembre 1790, le Conseil de la Cité autorisa Defrance à faire confectionner des cocardes en fer blanc pour le 1er régiment. « Deuxième quaëlle aux suppliques, résolutions et ordonnances du Magistrat et Conseil municipal » (*A. L.*).

(2) L'ancien régime ayant été restauré au mois de janvier 1791, il est à supposer que cet uniforme fut peu porté.

que celui dont il vient d'être parlé, ne pourront continuer à le porter que jusqu'au 18 août 1791 (1).

Tous les citoyens enrégimentés furent invités à porter l'habit d'ordonnance le plus tôt possible ; on promettait de procurer, aux moins aisés, une étoffe de prix modique.

L'uniforme des officiers généraux était le suivant :

Le commandant-général, habit bleu de roi, sans revers, brodé en or, veste et culotte écarlate, la veste brodée en or, deux épaulettes en or et à bouillons ;

Les brigadiers-majors, habit bleu de roi, sans revers, galonné en or, veste et culotte comme le commandant-général, deux épaulettes simples à franges en or ;

L'auditeur général, habit bleu de roi, sans revers, bordé d'un galon étroit en argent, veste et culotte couleur nankin, chapeau ordinaire et point d'épaulettes ; épée avec dragonne en argent et à graine d'épinard ;

Le trésorier général, même habit, avec l'exception que le galon de l'habit et la dragonne seront en or.

Tous les officiers porteront à leur épée une dragonne semblable, pour la frange, à l'épaulette que comportera leur grade.

Les tambours porteront l'habit gros-bleu, galonné sur toutes les coutures d'un galon de soie rouge et jaune, aux couleurs de la ville ; veste et culotte couleur nankin, sans épaulettes.

Le tambour-major, même habit, avec deux épaulettes de soie et d'or.

L'armure (2) de la garde nationale sera pour les fusiliers et caporaux, un fusil d'un calibre uniforme, avec la baïonnette, et une giberne. Pour les sergents, le même fusil, giberne et une épée avec dragonne en laine.

Pour les officiers, l'épée avec la dragonne indiquée plus haut.

Le règlement déterminait également les places de rassemblement en cas d'alarme :

« Ceux des compagnies » 1 à 24, place entre Saint-Pierre et Sainte-Croix ;

(1) Ce qui prouve, nonobstant les affirmations de plusieurs auteurs, que les gardes bourgeoises adoptèrent un uniforme, tout au moins dans les quartiers les plus importants ou les plus cossus.

(2) Lisez : « armement ».

« Ceux des compagnies » 25 à 48, au Mont Saint-Martin ;
» » 49 à 72, au Palais ;
» » 73 à 96, place Saint-Barthélemi ;
» » 97 à 120, à Puits-en-Soc ;
» » 121 à 144, rue des Tanneurs.

Le rendez-vous général était sur le Marché.

On adopta la méthode française pour le maniement d'armes.

Il fut arrêté qu'il y aurait un drapeau par bataillon : aux couleurs nationales et portant d'un côté le Perron et ces mots en exergue : « Etre Libre ou Mourir » et de l'autre côté : « Rég. ... N° ... Municipalité de Liége. Bat. N° ... » ; ordre fut donné de déposer les vieux drapeaux dans les églises.

Il fut encore prévu que, lorsqu'il faudrait sortir des limites de la municipalité pour une expédition particulière contre l'ennemi ou autre, on prendrait des hommes de bonne volonté et qu'une solde leur serait allouée ; les hommes « non mariés » de 18 à 40 ans, avaient l'option de faire le service de campagne en personne ou de payer, par mois, une contribution de 3 fl.

Les sections ne furent pas sympathiques à la nouvelle organisation. Le Comité de police examina le « Plan » sur toutes ses faces ; le dimanche 5 septembre, on le discuta, en l'église Saint-André, en assemblée du Conseil général de la commune (1) ; le 3 octobre, il y eut une nouvelle réunion à ce sujet, on y discuta ferme encore, on y ergota même et on apporta quelques modifications de détail. Le 10, les sections furent convoquées à nouveau et le Conseil insista sur la nécessité d'accélérer la constitution d'une force publique dont dépendait le salut de la Patrie (2) et, cette fois, on se mit d'accord ou à peu près.

Le 24 octobre, le Conseil municipal fit savoir que le modèle-type de l'uniforme était déposé au Greffe de la Cité : habit gros bleu, doublure pareille, col rouge, passe-poil rouge, boutons blancs unis sauf celui du chapeau qui était numéroté ; les re-

(1) Il fut proposé, en attendant l'organisation de la garde nationale, de former un guet ou maréchaussée de 50 hommes à pied, habillés, armés et soldés, ainsi que deux bas-officiers, et une brigade de 24 hommes à cheval commandés par un officier. A ce propos, on rappella les services rendus naguère, dans la dispersion des attroupements, par la garde patriotique cependant peu nombreuse.

(2) Supplément de la *G. L.* du 8 octobre 1790.

troussés en forme de perron ; deux contre-épaulettes blanches en fil de coton, veste et culotte de nankin (1).

Le 30, le Conseil, désirant procurer deux pièces de canon à chacun des régiments de la garde nationale, requit « les citoiennes dont le patriotisme s'est manifesté dans différentes occasions de vouloir concourir selon leurs facultés à un but si nécessaire pour affermir la liberté », députant Mmes Gilkinet, Loncin et Judon pour faire cette collecte et pour en tenir note dans un registre (2). Nous n'avons pu savoir si les « citoiennes » y allèrent de cœur-joie.

Le 1er novembre, on paya déjà quatre caisses de tambours livrées aux capitaines Chèvremont, Pinet, Baudrihaye (3) et Renet, de la garde nationale.

Le 11, le capitaine Plumier, présidant à la formation des compagnies, fut autorisé à choisir des adjoints pour effectuer cette besogne (4).

Enfin, le 8 décembre, « le Conseil considérant que dans les circonstances présentes (5) des affaires pressantes qui ne permettraient pas de l'assembler pour les ordres nécessaires tant au régiment municipal qu'à la garde nationale et prendre des mesures essentielles, autorise à cet effet M. Fabry, bourgmestre, ou régent, qui rendra compte le plus tôt possible au Conseil.

» Agrée le recès pour la nomination du Commandant de la Garde Nationale.

» Le Conseil en exécution de l'arrêté des 60 sections qui lui a décerné la nomination des officiers composant l'État-Major de la Garde Nationale pourvu qu'ils soient choisis parmi les officiers, capitaines et capitaines en second déjà nommés par les compagnies (6), a procédé à ce choix comme suit :

(1) *G. L.*, 27 octobre 1790. Dans le numéro du 8 décembre, J. Pernode l'aîné, rue du Pont, au Lion rouge, annonça qu'il vendait des boutons blancs d'une très bonne composition, à l'usage de la garde nationale.

(2-4) « Deuxième quaelle aux suppliques etc. du Magistrat et Conseil » (*A. L.*).

(5) Comme nous le verrons, les Cercles venaient d'esquisser une nouvelle offensive qui sema l'inquiétude parmi les insurgés découragés, désunis et dépourvus du « nerf de la guerre ».

(6) Nous avons retrouvé, dans les *A. D. D.*, une lettre adressée le 16 décembre 1790, par le chevalier de Labrosse, chevalier de Saint-Louis, au Conseil de la Noble Cité de Liége, disant qu'il avait appris par le bourgmestre Fabry que, pour le récompenser de sa conduite à la citadelle, on

» Commandant-Général de la Garde Nationale, M. le Baron de Goer de Herve, Chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie au service de France (1).

» 1er *Régiment* :

Colonel, M. De Donceel, bourguemestre-régent, à Liége ;

Lieutenant-colonel des 12 premières compagnies, M. Joseph Biar, à Grace ;

Lieutenant-colonel des 12 dernières compagnies, M. De Haling père, à Liége ;

Major des 6 premières compagnies, M. Louis Florkin, à Montegnée ;

Major des 6 deuxièmes compagnies, M. Jacquet Prealle, voie des chevaux ou de Warixhas (ou Werixhas), à Montegnée ;

Major des 6 troisièmes compagnies, M. Dominick, faubourg Sainte-Marguerite ;

Major des 6 quatrièmes compagnies, M. Thonus, à Saint-Severin (2).

l'avait nommé capitaine en second dans la garde nationale, mais qu'étant étranger et militaire de profession, il estimait ne pouvoir accepter cette charge. Il en désirait une d'un « rang analogue à ses services » dans les troupes soldées ; il se fût cependant contenté d'être attaché au général de Goer comme premier aide de camp.

(1) Le commandant Lasseray, attaché à la Section historique du Ministère de la guerre de Paris, a bien voulu nous communiquer les états de services de ce personnage :

Jean-Ferdinand-Lambert baron de Goer, fils du seigneur de Foret, Haltinne, Herck et de la baronne née comtesse de Hoensbroech, fut baptisé le 14 septembre 1737 en l'église paroissiale de N.-D.-aux-Fonts, de Liége ; il eut comme parrain le baron Jean-Ferdinand de Méan.

Capitaine en second dans le régiment de Bouillon le 1er février 1757, capitaine au Royal-Allemand le 11 mai 1762, réformé à la nouvelle composition de 1763. Il sollicita, en 1765, le commandement d'un régiment de grenadiers royaux et se disait protégé par Madame la Dauphine.

Replacé capitaine-commandant de la compagnie Mestre-de-camp le 1er janvier 1768, de Goer passa à une compagnie le 11 mai 1769 et reçut le rang de mestre-de-camp le 13 mars 1771.

Nommé chevalier de Saint-Louis le 26 janvier 1773, il démissionna le 25 août 1775. Le Contrôle des officiers du Royal-Allemand le mentionne comme fort bon sujet (1763), distingué et « appliqué » (1768) et instruit (1772).

(2) Nous avons retrouvé, dans les *A. D. D.*, un état manuscrit des « Cadres du 1er régiment de la Garde nationale de la Cité et Banlieu » :

Officiers supérieurs : comme ci-dessus.

1er Bataillon. 1re Division.

1re Cie, de Hollogne-aux-Pierres : cap. en 1er, Joseph Body fils.
2e Cie, de Hollogne : cap., Pierre Trockay.

» 2e *Régiment* :

Colonel, M. l'avocat J.-B. Winant Digneffe, faubourg d'Avroy ;
Lieutenant-colonel des 12 premières compagnies, M. l'avocat Renard, de la Boverie ;
Major des 6 premières compagnies, M. Jean-Paul Dechamps, à Seraing ;
Major des 6 deuxièmes compagnies, M. Eustache Passeux, à Jemeppe ;
Major des 6 troisièmes compagnies, M. Depagne, sur Avroy ;
Major des 6 quatrièmes compagnies, M. Michel Werson, à Sainte-Gertrude.

» 3e *Régiment* :

Colonel, M. L.-J. Dupont-Fabry, rentier ;
Lieutenant-colonel des 12 premières compagnies, M. Bouhay, derrière le Palais, à Liége ;
Lieutenant-colonel des 12 deuxièmes compagnies, M. Nicquet, rue du Pot d'Or, à Liége ;

3e Cie, de Hollogne-Mons-Croteux : cap., Mathieu-Théod. Fisen, à Souxhon.
4e Cie, de Grace : cap., Riga.
5e Cie, de Montegnée, Berleur, Bierset : cap., Joseph Briar, à Grace.
6e Cie, de Montegnée : cap., Pierre Piron.

2e Division.

7e Cie, de Montegnée : cap., Marquet Pasque.
8e Cie, de Montegnée : cap., Bauduin Mahy.
9e Cie, de Montegnée et Ans : cap., Eustache Prosman fils.
10e Cie, de Montegnée et Ans : cap., Louis Perin à Brouck et Ans.
11e Cie, d'Ans : cap., Melchior Jamar.
12e Cie, d'Ans (suite de Coqfontaine) : cap., Mathieu Hardy.

2e Bataillon. 3e Division.

13e Cie, d'Ans : cap., Louis-Joseph Braive.
14e Cie, de Notre-Dame-en-Glain : cap., Halet Ghys.
15e Cie, de Notre-Dame-en-Glain : cap., Hubert-Joseph Servais.
16e Cie, de Sainte-Marguerite en descendant : cap., Gérardy.
17e Cie, de Sainte-Marguerite : cap., Jacque Massart.
18e Cie, de Sainte-Marguerite : cap., Dubois.

4e Division.

19e Cie, de Sainte-Marguerite : cap., de Bellefroid d'Oudoumont.
20e Cie, de Saint-Severin et faubourg Sainte-Marguerite : cap., Petitjean.
21e Cie, de Saint-Severin et Hocheport : cap., Joseph Oury Pasque.
22e Cie, de Saint-Servais-Grand-Vinave : cap., Nossin, procureur.
23e Cie, de Saint-Severin : cap., J.-P. Libin (ou Liben).
24e Cie, de Saint-Hubert et Saint-Servais : cap., Vanlangenaken, procureur.

Major des 6 premières compagnies, M. Henri-Guillaume Fouarge, à Liers ;

Major des 6 deuxièmes compagnies, Laurent Cabarteux, à Sainte-Walburge ;

Major des 6 troisièmes compagnies, le prélocuteur Marchin, à Liége (1) ;

Major des 6 quatrièmes compagnies, M. Léonard Florkin, fils, à Liége.

» 4e *Régiment* :

Colonel, M. de Goswin, fils, quai Saint-Léonard (2) ;

Lieutenant-colonel des 12 premières compagnies, M. Jean-Pierre Wéry, faubourg de Vivegnis ;

Lieutenant-colonel des 12 dernières compagnies, M. l'avocat Danthine, à Liége ;

Major des 6 premières compagnies, M. François Carpin, de Sainte-Foi ;

Major des 6 deuxièmes compagnies, M. de Rensonnet, Hors-Château (3) ;

Major des 6 troisièmes compagnies, M. Vignette, près des Mineurs (4) ;

Major des 6 quatrièmes compagnies, M. Emmanuel Petitjean, à Liége.

» 5e *Régiment* :

Colonel, M. Jean Rendaxhe, propriétaire à Fléron ;

Lieutenant-colonel des 12 premières compagnies, M. Jean-Pierre Nizet, à Visé ;

Lieutenant-colonel des 12 dernières compagnies, M. Perpète-Olivier Destordeur ;

Major des 6 premières compagnies, M. Mathieu Henrion, à Bellaire ;

(1) Il existe au Musée royal de l'Armée, à Bruxelles, un brevet de capitaine en second à la 62e compagnie du 3e régiment de la garde nationale de la Cité de Liége, 2e division, 3e bataillon, au nom de Jean-Guillaume Nihon, de Saint-Servais et Saint-Nicolas-aux-Mouches. Cette pièce est datée du 19 décembre 1790, nous la reproduisons dans cette étude.

(2) Lisez : Gosuin, fils du fabricant d'armes et mambour de la Cité. On a souvent écrit Goswin pour Gosuin ; quant à la particule, on l'ajoutait alors à tous les noms des personnes en vue ; on n'avait vraiment pas souci de l'orthographe à cette époque.

(3) Probablement J.-P. Ransonnet, ci-devant major de Saint-Servais.

(4) Nous retrouverons ce triste personnage dans la suite.

Major des 6 deuxièmes compagnies, M. Quelin Joinet, à Jupille ;
Major des 6 troisièmes compagnies, M. André Orval, à Ninanes ;
Major des 6 quatrièmes compagnies, M. Gilles-Arnold Polante (ou Palante), faubourg d'Amercœur.

» 6e *Régiment.* :

Colonel, M. l'avocat Plumier (1) ;
Lieutenant-colonel des 12 premières compagnies, M. Bataille, d'Outremeuse ;
Lieutenant-colonel des 12 dernières compagnies, M. Pierre Hooge, en Taneurue ;
Major des 6 premières compagnies, M. Nicolas Bataille, d'Outremeuse ;
Major des 6 deuxièmes compagnies, M. H.-B. Digneffe, fils, d'Outremeuse ;
Major des 6 troisièmes compagnies, M. Dechamps, à Saint-Pholien ;
Major des 6 quatrièmes compagnies, M. Martini, orphèvre, rue Neuvice » (2).

Le 10 décembre, le Conseil détermina les places de rassemblement en cas de besoin. Elles sont les mêmes que celles fixées par le règlement analysé ci-dessus ; la *Gazette de Liége* du 13 dito les publia.

Le 14 décembre, l'état-major des six régiments fut invité à prêter, le lendemain, le serment de fidélité entre les mains du Conseil municipal, tandis qu'on ordonnait aux capitaines de ces corps de nommer les sous-officiers de leurs unités respectives, c'est-à-dire, 3 sergents et 12 caporaux par compagnie, et d'en rendre compte au Comité de guerre établi à la Maison commune ;

(1) Probablement le ci-devant Plumier, ex-capitaine de la garde patriotique et capitaine chargé d'organiser les compagnies de la garde nationale.

(2) Cet ordre de bataille, que nous croyons inédit, est extrait de la « Deuxième quaëlle aux suppliques, résolutions et ordonnances du Magistrat et Conseil municipal de la Cité de Liége pendant l'administration de Messieurs Jacques-Joseph de Fabry et Arnold-Godefroid de Donceel » (*A. L.*).

Ce même registre nous renseigne encore : Henri Deghaye, capitaine (de Vottem), Laurent Closon, capitaine de la 37e compagnie et le chevalier de la Brosse, commandant la 69e compagnie (régiment n° 3) qui fut désigné pour commander la citadelle le 15 décembre. Le résultat des élections des officiers n'a pu être retrouvé.

il était recommandé de nommer surtout des « gens qui aient du service » (1).

Le 20, le Conseil agréa les officiers de l'État-major et autres, les adjudants et les auditeurs élus, et ordonna que leurs commissions fussent enregistrées (2).

La garde nationale, assez péniblement constituée, inspira peu de confiance ; le 13 décembre, un recès du Magistrat ordonna aux gardes de remettre les cartouches en quittant leurs postes et, le 26, on leur enjoignit de déposer leurs armes à la Maison commune (3).

De fait, elle exista fort peu de temps : l'arrivée des Autrichiens à Liége provoqua son licenciement ; le 13 janvier 1791, furent affichées les ordonnances du baron de Keuhl, commandant en chef les troupes exécutrices réunies, défendant le port de cocardes ou d'uniformes et interdisant les attroupements (4).

B. — Les régiments réguliers et autres troupes soldées de la Cité et des États

Le régiment de la Cité ou municipal. — Tout au début de la Révolution déjà, le Magistrat de Liége, soucieux d'assurer

(1-2) Même source que ci-dessus. Il fut publié un in-folio : *Tableau général de la garde nationale de la ville, faubourgs et banlieue de Liége, divisé en brigades, régimens et compagnies, selon l'ordre des maisons avec le nombre d'hommes qui composaient les compagnies.* D'après la *Bibliographie Liégeoise* de de Theux, ce document aurait existé à la bibliothèque de l'Université de Liége ; nous n'avons pu retrouver cet intéressant contrôle.

(3) de Theux, *op. cit.*

(4) Une garde nationale fut temporairement reconstituée en 1792 : la *Gazette Nationale Liégeoise*, du 31 décembre, publia une adresse des Amis de la Liberté et de l'Egalité, engageant les habitants de la Cité à ne point attendre la constitution de la garde nationale par la Convention pour former une garde de sûreté à la maison commune. Ils convièrent les citoyens à s'inscrire dans les sections, les listes devaient être transmises à un comité composé de d'Anthine senior, Emmanuel Petitjean, Vignette, près les mineurs, Plumier (d'Outre-Meuse), Martini-le banni par les tyrans, Demeuse, Stapart père, Marchin et Depontière, lieutenants-colonels. Le Comité se proposait de diviser les inscrits en compagnies de 60 hommes.

Les unités devaient se choisir un capitaine et un lieutenant qui, à leur tour, désigneraient deux sergents et quatre caporaux.

Tous les jours, 30 hommes devaient faire le service à la maison commune et effectuer des patrouilles la nuit.

L'administration provisoire serait invitée à nommer deux majors et deux aides-majors.

L'uniforme devait être provisoirement celui adopté par la garde natio-

la sécurité et la tranquillité publiques et d'alléger ainsi « la pénible besogne des gardes bourgeoises » en vérité trop indisciplinées et trop fantasques, projeta d'utiliser les mercenaires du Prince-Évêque et, le 20 août, le « Conseil de la Noble Cité » affirma son désir de prendre, à sa solde, tous les soldats et bas-officiers du régiment national en état de servir et qui viendraient se présenter au Magistrat pour y prêter le serment de fidélité (1). Le Conseil avait compté sans les États fort tatillons et très divisés, ainsi que nous le constaterons bientôt.

Le lendemain, 21, il fut publié que ces « Messieurs sont d'avis, conformément au Recès d'hier, de prendre à la solde de la Cité tous les Soldats et Bas-Officiers, en état de service, qui se présenteront ; de les admettre au serment de fidélité ; qu'il en sera formé des compagnies, qui seront commandées par des Officiers que nommera le Magistrat, lesquels officiers seront volontaires et sans appointemens. Les Officiers qui n'ont leur quartier qu'à la Citadelle pourront y demeurer ; le tout pour l'ordre et la sécurité publique et jusqu'à nouvelle disposition » (2).

Aussitôt un embryon de régiment fut constitué et placé sous les ordres de Delle Creyer, major du ci-devant corps du Prince-Évêque, agréé par la Cité comme colonel.

L'*A. C.* du 28 août 1789, publia que « M. Delcreyer, patriote distingué, commandant de la citadelle, levait une compagnie de 200 hommes pour la sûreté de la ville, et les faisait habiller à ses frais ». « La troupe anciennement au Prince, ajoutait ce journal, sera celle de la Patrie, on changera leur uniforme tel qu'il en paroit déjà et chaque soldat aura 10 sols par jour à dépenser et 20 fl. de gratification au bout de l'année ; on prétend même que cette augmentation sera conforme à la conduite et au zèle de chaque militaire » et le même jour (28 août), parut le recès suivant reproduit dans la gazette précitée : « Le Conseil, pour assurer de plus en plus la concorde et l'harmonie, si nécessaires, sur-tout, dans les momens actuels, avertit les Citoyens

nale en 1790. A défaut d'épaulettes, les capitaines porteraient un panache aux trois couleurs, les lieutenants un plumet bleu et rouge, les sergents et caporaux, un panache rouge. Les officiers possesseurs d'épaulettes pouvaient se passer de panache.

(1) Brochure publiée par J.-J. Tutot, *op. cit.*

(2) *Idem* et *Mémoires véridiques.*

que les Soldats du Régiment National, sous les ordres du Colonel Dellecreyer, sont à la solde de la fidélité au Magistrat, et méritent toute la confiance du Public. Le seul désir de soulager les Citoyens dans le service pénible qu'ils ont fait jusqu'à présent, a engagé le Conseil à les prendre à sa solde, sous le nom de Régiment Municipal. Le Conseil ne peut trop remercier les Citoyens de l'amour qu'ils ne cessent de témoigner pour la Patrie. C'est de la continuation de cet amour, et sur-tout de leur concorde, que répond tout ce qu'on peut procurer au Peuple. »

Mais la garde bourgeoise exaltée, jalouse et hargneuse, voyant avec dépit occuper la citadelle par cette troupe nouvelle qui lui rappelait trop le « tyran », ne voulut point entendre raison ni prendre de repos.

A la suite de ces événements, le Conseil épilogua et l'auteur des *Mémoires véridiques* nous en donne des échos :

En date du 28 août : « Monsieur Dellecreyer, Colonel du Régiment National, n'ayant pu persuader les Bourgeois d'abandonner la garde de la Citadelle et de divers postes aux soldats nationaux qu'il y avoit envoyés ; le Conseil pour inspirer aux Citoyens la confiance qu'ils doivent avoir en ce régiment, lui donna le nom de Régiment Municipal, et lui fit en conséquence prêter serment à la Cité. » C'est pour en prévenir le bourgeois que le Magistrat passa le recès reproduit ci-dessus (1).

Mais autant en emporte le vent, la concorde ne régna pas, car la suspicion hantait les patriotes, ainsi en atteste le procès-verbal de l'assemblée du 4 septembre (2) :

« Le Conseil, informé que l'esprit de prévention et de discorde, qui s'est glissé entre les officiers de nos compagnies et ceux du Régiment Municipal, au sujet de leurs services respectifs, ainsi que des récompenses à en espérer, déclare que nul officier, tant desdites Compagnies Bourgeoises, que de ceux du Régiment Municipal, n'auront rien d'autre à espérer, pour prix de leurs services, qu'une Motion honorable et publique, secondée de l'honneur à jamais mémorable d'avoir été utile à la Patrie. »

Sur ces entrefaites, l'intervention des Cercles fut décidée et

(1-2) *Mémoires véridiques.*

le bruit courrut que les troupes prussiennes approchaient. Les bourgeois, pris de méfiance, résolurent de chasser les municipaux des postes les plus importants ainsi que de la citadelle. Le 6 septembre, la forteresse fut envahie par une cohue et les soldats furent désarmés.

D'où le recès du 7 septembre (1) :

« Le Conseil apprenant que quelques particuliers, sans mission, contre tout droit et contre toute bonne police, se sont avisés d'aller à la citadelle désarmer les soldats municipaux qui se sont déclarés à la solde de la Cité et qui lui ont en conséquence prêté le serment de fidélité, ne peut qu'être sensiblement affligé, et en même temps indigné de semblable procédé.

» Le Conseil déclare formellement, comme il l'a déjà fait, que toutes ses opérations n'étant que provisoires, elles seront soumises à la décision de la généralité, assemblée d'après un bon plan de Municipalité, auquel le Comité, nommé à cet effet, ne cesse de travailler.

» Choisi par le Peuple, le Conseil croit devoir mériter sa confiance ; et si ses arrêtés provisoires ne sont pas respectés, si chacun se croit autorisé à les enfreindre et à les rendre nuls par des attentats répréhensibles, une affreuse anarchie doit infailliblement désoler la Cité et mettre obstacle à sa régénération tant désirée par tous les bons Citoyens, et commencée sous les auspices si heureux et si consolans pour les amis du bonheur public.

» D'après ces considérations, le Conseil invite tous les bons Citoyens à concourir au maintien du bon ordre et de la tranquilité dans la Capitale, et à empêcher que quelques hommes, entraînés par leurs passions, ou soudoyés par les ennemis du bonheur de la Nation Liégeoise, ne s'opposent à l'exécution des dispositions qu'il a jugées et jugera nécessaires dans les circonstances actuelles. »

Il fut ordonné « à tous et un chacun » de se conformer au *Règlement Préliminaire pour la Milice Bourgeoise* qui fut imprimé et affiché. L'évacuation de la citadelle fut également ordonnée, sans délai, et le Conseil prit sous sa sauvegarde particulière les officiers et les soldats du régiment municipal.

(1) *Mémoires véridiques.*

Cependant le chef de cette troupe, estimant sa position fausse et impossible et d'accord peut-être avec les édiles, fit publier la *Remontrance très humble faite et lue par M. Dellecreyer, Colonel commandant en chef du régiment municipal, le 9 septembre* 1789, *à 9 heures du matin* (1), dans laquelle, après avoir constaté l'inefficacité du recès du 7, que « l'orage s'est formé de plus en plus » et que la Patrie lui est plus chère qu'à lui-même, il se déclare prêt à tous les sacrifices : on l'avait nommé colonel commandant le régiment de la Cité, il a fait toutes les avances de fonds pour ce corps « dans aucune vue d'intérêt. Aujourd'hui ce corps déplaît à quelques-uns, cela me suffit, ajoute-t-il, pour y renoncer » ; il offre ses biens et sa vie, mais réclame une déclaration publique lui rendant légitime justice. Ce qui fut fait le 10 septembre, en termes très laudatifs, mais sa démission n'en fut pas moins acceptée et tous les postes remis à la bourgeoisie ; les citoyens qui avaient reçu des places d'officier dans le régiment furent remerciés.en même temps. La constitution d'un corps municipal fut à nouveau mise en cause (2).

D'aucuns avaient préconisé la mise sur pied d'une force de police en utilisant les fantassins de Hoensbroech. Voici ce qu'on lit à ce propos dans l'introduction du *Journal patriotique pour servir à l'Histoire de la Révolution arrivée à Liége le* 18 *août* 1789, publié par J.-J. Tutot :

« Un autre objet qui devroit encore occuper le Comité (Comité militaire que ce journal conseillait aux trois États de former), est la réforme du Régiment National : les frais immenses qu'il occasionne à l'État, devroient seuls en faire décider la sup-

(1) *Mémoires véridiques.*

(2) *A. C.* du 13 septembre 1789, publie une *Lettre au Rédacteur* datée du 8 dito qui, après maintes précautions dites oratoires, rendant hommage aux bonnes intentions du Conseil, protestait contre la constitution d'un régiment municipal au moyen d'éléments tirés du régiment national. L'auteur de cette missive, qui qualifiait de Chestret de « général de la Milice bourgeoise », contestait à la ville le droit de permettre à Delle Creyer de prendre à sa solde des rationnaires du Prince-Évêque ; se basant sur la Paix de Fexhe, il voulut démontrer que ces soldats, ayant changé d'uniforme, devaient être considérés comme déserteurs par les trois États et conseilla de les renvoyer pour les remplacer par des bourgeois.

Notons que le suivant numéro de cette gazette (16 septembre), préconisa de revenir sur la mesure de licenciement prise à la légère et de rendre tous les postes à Delle Creyer et à ses municipaux.

pression ; mais des motifs plus puissans encore se joignent à celui-là : la Cité réclame avec fondement contre ce Régiment ; elle ne peut voir surtout sans inquiétude une citadelle qui la domine, et qui peut lui être funeste à tant d'égards. On peut s'en servir pour opprimer la Capitale ; elle peut être un lieu de retraite pour les troupes étrangères ; dans un temps de guerre, entre les Puissances voisines, l'un ou l'autre parti pourroit s'en emparer, non parce que c'est un fort à venir s'y retrancher, mais parce qu'on y trouveroit à se loger, et sur-tout à commander le cours de la Meuse : elle est donc par là contraire à notre neutralité.

» Le Comité devroit chercher les moyens de rendre le Régiment plus utile à l'État et à la fois moins coûteux ; ne pourrait-on pas, par exemple, le transformer en une Maréchaussée répartie dans toutes les Villes, et les Communautés un peu considérables du Pays? Elle y seroit aux frais de la Caisse publique, et vivifieroit les Cantons qu'elle habiteroit ; l'Escouade d'un endroit serviroit en même temps pour les Villages et Hameaux voisins, où de petites divisions se porteroient suivant le besoin. De cette manière on conserveroit, avec utilité, une grande partie du Régiment, tant Officiers que Soldats ; au lieu que par une réforme simple, l'État auroit pour nombre d'années une charge très forte, sans retirer aucun avantage : car sans doute, il est de la justice (et personne n'a pu avoir une pensée contraire) de continuer les appointemens à tous les Officiers suivant leurs grades. Parmi eux plusieurs ont acheté leurs emplois, et le reste a abandonné un autre état pour se livrer à celui-là ; tous ont donc droit d'attendre qu'ils ne seront pas privés de leur fortune, de leur existence. Mais dans le choix des Officiers qu'il faudroit conserver pour commander la Maréchaussée, on devroit, par respect pour l'opinion publique, n'y point faire entrer ceux du Régiment qui ont paru porter avec une sorte d'empressement leurs armes contre leurs concitoyens (1). Si l'on continue leur paie, que du moins ils ne puissent plus avoir l'honneur de servir la Patrie. »

(1) L'auteur de cet article voulut-il ainsi désigner le capitaine Brabant et les officiers qui furent dirigés sur Spa pour y maintenir l'ordre à la tête de 100 hommes et de 2 canons? Ces officiers se soucièrent peu de servir la Révolution et se retirèrent à Maestricht ou ailleurs, mais ne rentrèrent pas à Liége. Pour le surplus, comme le régiment national resta inerte, nous ne voyons pas à qui on fit allusion en l'occurrence.

La *Feuille Nationale Liégeoise* de 1789 enregistra plusieurs suggestions de citoyens relatives à l'organisation d'une maréchaussée ; le souci des affaires se bornait alors à s'intéresser aux excès commis par quelques détrousseurs de grands chemins, sans se préocuper des maux autrement graves que pouvaient causer les Palatins, les Munstériens et autres routiers allemands qui allaient envahir le pays.

Le 2 octobre, l'Etat Tiers opta pour la constitution d'une Maréchaussée de 200 hommes à cheval (1).

Sereinement pourtant, le Conseil de la Cité poursuivit la réalisation de son « Plan » et, le 11 octobre, il fit savoir que : « MM. SS., constamment préoccupés de ce qui peut assurer la sécurité et la tranquilité publique, en allégeant tout-à-la fois la pénible besogne des Gardes Bourgeoises auxquelles tous les bons citoyens se sont assujettis jusqu'à ce jour, ont arrêté la levée d'un corps de 16 compagnies, chacune de 60 hommes, sous la dénomination de Régiment de la Cité, et à la solde d'icelle.

» Le corps des officiers, composé pour chaque compagnie, d'un capitaine, d'un lieutenant et d'un sous-lieutenant, sera nommé, sous l'agréation du Magistrat, par les différentes Paroisses de la Cité et Fauxbourgs, suivant la proportion de leur population respective » (2).

Le 12 octobre, l'Assemblée des Seigneurs Bourgmestres et Conseil, Maîtres et Commissaires « recessa » (3) :

« Messieurs, intimement convaincus de la nécessité d'établir une police, et y aiant pourvu par un régiment de 16 compagnies de 60 hommes, avec leurs officiers qu'ils ont pris à la solde de la Cité, pour veiller à la sécurité de tous les citoyens et maintenir le bon ordre, requièrent les Seigneurs de l'État Tiers de s'aboucher avec les Seigneurs des États Primaire et Noble pour le licenciement du Régiment National qu'ils ont maintenu à leur solde en pourvoyant aux appointements de tous les officiers, soit par la continuation de leurs appointements soit par des pensions ou le remboursement de leurs emplois, députant les Seigneurs Bourg-

(1) La *F. L.* du 16 octobre 1789, publia un curieux *Plan de Maréchaussée présenté au Conseil de la Cité*, par A.-D. BERNARD, lieutenant bourgeois.
(2) *Mémoires véridiques*.
(3) *A. L.*, feuille intercalée dans le « Registre des journées Etat Tiers, 1789-1790 ».

mestres Régens pour remettre le présent recès aux Seigneurs de l'État Primaire et Noble. »

Le jour même, l'État Tiers abrogea son recès du 2 octobre par lequel il donnait sa préférence à la constitution d'une Maréchaussée et déclara licencier le régiment national tout en continuant, provisoirement et jusqu'à nouvelles dispositions, les appointements aux officiers, requérant les Seigneurs des deux autres États d'accéder à cette résolution (1).

Mais les recrues firent défaut, c'est en vain que des avances furent allouées aux rationnaires du régiment national, les « magneus de salade », ces fiers-à-bras préféraient jouir du repos. Il fallait cependant sortir de l'ornière, aussi, le 22 octobre, le Magistrat demanda-t-il aux trois États, de mettre à sa disposition, pendant un an, 500 de ces bouches inutiles, qui lui prêteraient le serment de fidélité et dont le Conseil de la Cité choisirait les officiers que l'on proposait néanmoins de laisser à la solde des États (2).

« Cette prétention de la Cité de Liége ne tendait à rien moins qu'à disposer de la force publique et de substituer son action à celle des États », remarque E. Poswick, mais la Cité semble avoir été seule à comprendre tous les maux qui allaient résulter de l'invasion et qu'il fallait faire fi d'une légalité démonétisée depuis le 18 août 1789, et surtout, depuis qu'Hoensbroech avait sollicité l'intervention des Cercles. Le Tiers accueillit favorablement le recès, le 24 octobre (3), mais les deux autres États repoussèrent cette proposition : l'État Noble n'y consentit que sous « l'agréation du Prince », et l'État Primaire refusa net jusqu'à ce que le Prince, à qui le régiment avait prêté serment de fidélité, eût donné son autorisation (4). On comprend combien il était difficile, au milieu de pareilles difficultés administratives et autres, tant d'autorités diverses devant se mettre d'accord sur le moindre des sujets, d'organiser une résistance sérieuse.

La Cité, conduite par des hommes énergiques comme Fabry

(1) *F. L.*
(2) *A. L.*, liasse « Personnel 1787-1792 ». « Etat Tiers, Registre des journées 1789-1790 ».
(3) *F. L.*
(4) *A. L.*, « Etat Noble, recès, 1789-1790 ».

et de Chestret, prit le parti de se débrouiller par ses propres moyens et, le 1er novembre, elle décréta la levée d'un corps de 500 hommes sous le nom de *Régiment municipal*, dont elle assurerait l'existence. Voici le recès y relatif (1) :

« 1° Chaque membre du Conseil et du Corps des Commissaires voudra bien se charger de la levée de huit hommes.

» 2° Lorsque ces hommes seront levés à la concurrence de cinq cents, qu'ils auront été présentés et agréés par le Magistrat, ils seront reçus à serment d'être fidèles à la Cité, et d'obéir à tout ce qui sera prescrit par le Magistrat.

» 3° Chaque soldat recevra une demi-couronne d'engagement, aura huit sous de paye par jour, portera habit gros bleu, veste et culotte blanches (2), les boutons blancs, les bavaroises et col de l'habit jaunes (3).

» 4° Les caporaux, à raison de quatre par compagnie, auront dix sous par jour.

» 5° Les sergens, à raison de deux par compagnie, auront quinze sous par jour.

» 6° Lorsque ces cinq cents hommes seront levés, les Sergens et Caporaux nommés et admis, ils feront la Garde aux Portes de la Cité, et un Membre, soit du Conseil, soit du Corps des Commissaires, voudra bien se charger de monter chaque jour avec eux gratis, des Gardes nécessaires.

(1) *J. P.*, t. II, 1789.

(2) En novembre 1790, on délivra également des pantalons aux municipaux (*A. L.*). « Deuxième quaëlle des résolutions etc. du Magistrat ».

(3) D'après les deux registres relevant les dépenses des SS. Bourgmestres des deux Régences successives, 1789 et 1790-1791 (*A. L.*) les municipaux portèrent des sabres, des gibernes avec baudrier, des ceinturons avec plaque de cuivre, des cocardes en « crains », des épaulettes et des dragonnes. Les chapeaux des bas-officiers étaient en matière plus fine que ceux des soldats ; tous reçurent également des bonnets de police, ainsi que des « haussecottes » ; les caporaux portaient des cannes ainsi que les tambours-majors.

Leurs caisses de tambours furent fournies par Sauvage et Henri Provost ; ils durent avoir une musique car, le 3 décembre 1790, on paya à Provost une grosse caisse fournie au corps.

L'iconographie de la Révolution liégeoise de 1789-1791 semble être inexistante, cependant on lit sur l'affiche concernant les dons patriotiques, en date du 16 mars 1790, que J.-F. Lambreck, lieutenant de la paroisse Sainte-Véronique offrit, outre une somme de 19 fl.10, « une estampe représentant un officier du régiment de la Cité portant le drapeau de Sainte-Véronique ».

» 7° Les Compagnies Bourgeoises, à qui tous les Postes d'honneur seront confiés, ainsi que les Patrouilles, seront requises de continuer leur service : leur zèle est indispensable au bien-être de la chose publique, et la reconnaissance de la Nation est le prix le plus flatteur qu'elles puissent attendre de leurs soins. »

Le *Journal Patriotique* annonça, de Liége le 18 novembre, que le nouveau régiment à la solde de la Cité avait commencé son service à la satisfaction générale.

Le 20 décembre, la mise sur pied de cette troupe étant bien amorcée, le Magistrat s'empara de la caserne des gardes-du-corps du Prince-Évêque, autre bande d'inutiles paradeurs qui ne prirent courageusement fait et cause ni pour Hoensbroech ni pour les États (la plupart d'entre eux se contentèrent d'émigrer), et les municipaux les remplacèrent dans le quartier. Cet acte provoqua une véritable indignation dans le camp des « aristocrates ».

Quelques modifications de détail furent apportées à ces dispositions par le *Règlement pour le Régiment Municipal* arrêté en Assemblée de la Noble Cité, le 25 janvier 1790 (1) :

La force du corps s'y trouva portée à 575 hommes, y compris l'adjudant, les bas-officiers et tambours, le tout subdivisé en quatre compagnies « avec lesquelles les Conseillers et Commissaires, qui ne peuvent se faire représenter que par l'un d'eux, montent chaque jour, sans appointements, la garde dans les endroits désignés, ou à désigner, jusqu'à ce que la Municipalité ait établi et ait décidé ce qu'elle jugera le plus convenable ».

« Le Magistrat ayant choisi pour Major dudit corps, M. le Baron de Rossius d'Humain, ancien capitaine au service d'Autriche (2), les Sergens, Caporaux, Soldats et Tambours lui seront soumis ; celui-ci à M. le Bourgmestre De Chestret, nommé par le Magistrat chef de la Police militaire, pendant la Magistrature, et ce chef sera lui-même, ainsi que tous les susnommés, subordonné au Magistrat, auquel ils devront tous prêter Serment d'obéissance

(1) *A. L.*, « Etats, Mandements imprimés ». Ce règlement fut édité en plaquette in-4° de 7 pages, datée du 25 janvier 1790. DE THEUX, *Bibliographie liégeoise, op. cit.*

(2) Le *J. E.* du 21 avril 1790, lui tressa quelques couronnes : il se donna, dit cette feuille, des peines incroyables pour instruire le corps et le former, dès la création, aux manœuvres et évolutions.

et de fidélité à la Cité, en observant les articles suivants, qui sont statués provisoirement :

» 1° Le Major aura soin que le corps soit toujours complet, et signera, tous les jours du Prêt, les listes du nombre effectif des individus de chaque compagnie, lesquelles l'Adjudant remet à M. l'avocat Cornesse, nommé Capitaine-Auditeur par le Magistrat, auquel le rentier donnera le montant, qui sera distribué aux Sergens ;

» 2° Il sera retenu, par Prêt, sur chaque individu, 2 liards pour former une caisse, qui servira à payer le Médecin, le Chirurgien, les Apothicaires, etc. »

Mais abrégeons : on prévoyait, dans ce règlement, des peines contre ceux qui manqueraient au service et contre les déserteurs; le Conseil de guerre ou « Guémine militaire » pouvait les condamner à passer les baguettes, « par 200 hommes, aller et venir, ou à un, deux et trois mois de prison, ou encore, à être chassés et bannis.

Aussitôt engagés, les soldats municipaux perdaient leurs droits de bourgeoisie ; les condamnés « au Prévot » ne devaient recevoir que du pain et de l'eau pendant la moitié du prêt, « pour réparation aux faux frais du corps ».

Suivent les mesures répressives usuelles, à cette époque, dans toutes les troupes réglées : la peine des baguettes ou le renvoi infâmant du corps pour celui qui mettrait « la main au sabre contre un supérieur » ; le voleur était traduit devant un Conseil de guerre et, « après entendu », chassé à la tête du régiment, et ainsi de suite.

« Ceux de garde au poste, de même que les bourgeois qui la feront à l'Hôtel de ville ou ailleurs, étaient requis de prêter main forte au Magistrat, Corps des Commissaires, Mayeurs et Mambours, en cas de nécessité. »

Le règlement devait être lu à tous les individus du corps (règle actuellement encore en usage en ce qui concerne le Code pénal militaire), ils devaient ensuite prêter le serment de l'observer (ce qui ne se fait plus de nos jours).

D'après un document du fonds Ghisels, il y eut quelqu'effervescence dans le corps municipal lorsque les Prussiens se retirèrent de Liége : on avait proposé de confier la défense de la

citadelle au régiment, mais plusieurs soldats, mécontents du casernement qu'ils avaient en perspective et travaillés probablement par les contre-révolutionnaires, murmurèrent. Chestret intervint, il proposa aux dépités de se retirer et une cinquantaine de mercenaires déposèrent leurs armes qu'ils ne tardèrent pas, du reste à reprendre volontairement.

Le 17 avril 1790, le Conseil de la Cité décida, mesure fort énergique, en raison des ménagements que l'on avait toujours eus à l'égard de la garde bourgeoise, que le régiment reprendrait tous les postes le 19 « et que les remercimens du Magistrat seraient présentés aux Capitaines des Gardes, par les Commandans qui iront les relever » (1).

L'organisation fut laborieuse et lente (2). Le 18 avril seulement, on nomma le colonel : le bourgmestre baron de Chestret de Haneffe, qui n'hésita pas à partir à la rencontre de l'ennemi dès qu'il fut signalé vers Maeseyck. La population toujours « très française » de Liége, insulta le détachement de 200 municipaux restés, par ordre, à la citadelle et la Municipalité dut prendre publiquement leur défense (3).

Le régiment rendit certains services au Pays, nous les exposerons bientôt. Il ne fut cependant point d'humeur facile, à en croire l'avocat Kempeneers fils aîné, trésorier de l'armée patriotique, qui, le 18 juin, écrivit de Tongres, au bourgmestre Fabry, pour lui demander d'urgence des fonds pour la solde, ajoutant :

(1) *A. L.*, « Révolution liégeoise ». Le 23 mai, le Conseil de la Cité ayant résolu de placer, à la citadelle, 200 hommes pour la garder et la défendre conjointement avec les soldats du régiment municipal qui y étaient restés, invita les gens de bonne volonté à se présenter, d'abord à la citadelle, à Bassenge le jeune et à l'auditeur Cornesse. Chacune de ces recrues devait recevoir, dès son admission, huit sous de paye et, comme les volontaires qui étaient à l'armée, 2 livres de pain et 3 quartiers de viande par jour (*A. L.*, « Recueil des recès »).

(2) Une lettre du bourgmestre Fabry à Chestret, datée du 16 février 1790, nous apprend que les troupes brabançonnes opérant aux confins du pays de Liége, escamotaient les soldats municipaux qui désertaient avec armes et bagages (*Papiers J.-R. de Chestret*, publiés par J. DE CHESTRET DE HANEFFE, Liége, 1881-1882).

D'après le « Registre des recès et résolutions du Comité de guerre » (*A. L.*), il fut décidé, le 19 mai 1790, que le régiment municipal serait payé comme les autres troupes.

(3) *A. L.*, « Recueil des recès ».

« Si on n'est point exact à les payer, ces Beaux Messieurs font enrager tout le monde » (1).

Le 21 novembre 1790 seulement, fut béni le drapeau du régiment de la Cité (2), en la chapelle de la maison commune; on déploya une grande pompe en ces circonstances. Cette bannière aux couleurs de la ville, représentait d'un côté le Perron, et portait la légende : « Relevé le 18 août 1789 »; autour du médaillon, on lisait : « Régiment Municipal », et, aux quatre coins, les lettres : S. P. Q. L. (Senatus Populusque Leodiensis). De l'autre côté, figurait une Minerve « avec tous ses attributs », et cette légende sur le bouclier de la déesse : « Fort par la Loi » ; aux quatre coins, également les lettres S. P. Q. L. (3).

Le mercredi suivant, 24 novembre, le prince de Rohan, cet autre homme d'église à l'affût de grasses prébendes, aventurier politique de l'espèce la plus insidieuse, qui était parvenu à se faire nommer régent du Pays de Liége, reçut à dîner les bourgmestres et officiers du corps pour commémorer la remise du drapeau (4). Peu après, le 10 décembre, Rohan, digne frère du folâtre prélat qui compromit la reine Marie-Antoinette, leva le pied sous un fallacieux prétexte, abandonnant à eux-mêmes les infortunés Liégeois dont la cause était perdue.

Les événements désastreux qui accablaient alors le pays en proie aux querelles intestines les plus irritantes : luttes de partis, animosités de clocher à clocher, empêchèrent d'alimenter les caisses de l'État qui, bientôt, se trouvèrent absolument vides ; le Conseil de la Cité ordonna, pour ces impérieuses raisons, le 17 décembre, au lieutenant-colonel de Rossius, commandant le corps en l'absence de Chestret en mission diplomatique, de

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

(2) Le 27 août 1790 déjà, le major de Rossius écrivit, de Hasselt, au Magistrat, pour lui demander d'envoyer un emblème au régiment; les municipaux prétendaient que, n'ayant pas de drapeau, ils étaient libres d'agir à leur guise (« Papiers de Fabry », *U. L.*). Les hommes se rendaient à Liége, sans autorisation, pour s'y marier.

(3) Le 28 octobre 1790, on paya 111 fl. 19, au sieur Dreppe, peintre, montant de son état de débours pour le drapeau du régiment municipal (*A. L.*, « Registre des dépenses de la Régence des SS. Bourgmestres, Fabry et Donceel », art. 19).

(4) *G. L.*, Supplément au n° du 24 novembre 1790.

suspendre tout enrôlement jusqu'à nouvelle ordonnance (1) ; puis le désarmement de cette troupe fut résolu ; le 26 décembre, on décida que les cocardes devaient être abandonnées et les fusils, baïonnettes et sabres remis à la maison commune. Peu d'heures après cependant, le Conseil, dans le dessein de maintenir le bon ordre, suspendit cette mesure (2). Néanmoins la dissolution du corps était proche.

Nous ne savons au juste quel fut l'effectif du régiment. Une situation conservée dans les papiers de Fabry, à la Bibliothèque de l'Université de Liége, et datée de Tongres, le 13 juillet 1790, indique une force de 492 hommes présents en cette ville ; il dut y en avoir d'autres restés à Liége. Un autre document de même espèce et faisant partie du fonds précité, nous apprend que, le 23 septembre suivant, il se trouvait 521 municipaux à Tongres et à Hasselt. D'après le registre n° 3, *Suitte des Paiemens et argens reçus de la Trésorerie de l'Armée Nationale*, le prêt de sept jours, en septembre, octobre et novembre 1790, varia entre 1.502 fl. 16-1 et 2.035 fl. 6-1, officiers non compris.

Le régiment municipal disparut, comme les autres troupes des Etats, à l'entrée des Autrichiens dans la ville. Un registre conservé aux Archives de l'État, à Liége, donne la liste des officiers du corps qui furent soldés ; nous la reproduisons ci-après, elle est inédite :

Colonel :	de Chestret de Haneffe ;
Lieutenant-Colonel :	de Rossius ;
Premier Major :	de Rossius (3) ;
Deuxième Major :	.....
Capitaines :	Gilkinet ;
	Dujardin ;
	Crahay ;
	Balaes ;
	Cornesse, auditeur (4) ;

(1-2) *cf. L.*, « Deuxième quaëlle », *op. cit.*

(3) D'après nos observations, au cours des recherches effectuées dans les Archives de l'Etat, de Rossius fut promu lieutenant-colonel, entre le 11 novembre et le 9 décembre 1790.

(4) Devint également commandant de la citadelle.

Capitaines en second : .....
Lieutenants : .....
Sous-lieutenants : .....
Enseignes : .....
Adjudant et quartier-maître : Vander Meer ;
Chirurgien-Major : Ramoux (1) ;
Aumônier : Grandgérard (2) ;
Aide-Major : Declaye.

D'après la deuxième quaëlle des Résolutions etc. du Magistrat (*A. L.*), un certain Melotte entra, le 18 juin 1790, comme médecin, au corps municipal.

Crahay, Balaes et Declaye semblent avoir pris leurs fonctions le 28 avril, Gilkinet et Dujardin, le 13 mai.

Il y eut incontestablement des capitaines en second et autres officiers de compagnies, ils ne figurent sur aucun contrôle parce que, choisis dans les paroisses (voir plus haut), ils effectuèrent gratuitement le service ; ceux qui sont renseignés ci-dessus étaient tous appointés. Le général de Donceel, en annonçant, le 4 juin, à de Chestret, que le détachement des municipaux envoyé à Hasselt s'était révolté parce qu'on avait voulu le caserner dans des couvents, remarqua : « Malheureuse économie de n'avoir pas nommé des officiers pour contenir des gens de cette espèce ! »

Les deux régiments d'infanterie des États. — Les préparatifs des Cercles et l'apathie des États Noble et Primaire avaient ému le Tiers qui, en assemblée du 9 avril 1790, réclama la levée d'un corps de troupes soldées ; le 11, l'État Noble acquiesça : « Croiant que pour maintenir le bon ordre, assurer la tranquillité et les possessions dans le Plat-pays, qu'il conviendrait de remettre en activité le Régiment National qui est déjà à la solde de l'État, en le portant au nombre de mille hommes,

(1) Sur les affiches relatives aux dons patriotiques, figure, en date du 10 mars 1790, Melotte, médecin du régiment de la Cité (*A. D. D.*).

(2) Ci-devant aumônier de la garde patriotique, il passa vraisemblablement au régiment municipal le 27 avril ; il publia alors une plaquette in-4° de 8 pages, pour remercier ces Messieurs de la garde patriotique (de Theux, *op. cit.*).

Le 15 juillet 1790, le Comité de guerre lui accorda les appointements de premier lieutenant.

et même d'en lever un second de pareil nombre, si les circonstances l'exigent, le tout en prenant les mesures et arrangements convenables » (1).

Le lendemain, 12 avril, le Tiers vota la levée de deux régiments de 1.000 hommes chacun, à la charge du pays entier, et, en cas de nécessité, celle de 150 cavaliers.

La Noblesse approuva le lendemain, en ces termes : « MM. SS., considérant que leur premier devoir est de veiller à la Sûreté des Individus et Propriétés, et à ce que la tranquilité du Pays ne puisse être troublée, ont, pour remplir ce but, arrêté la levée de deux corps d'Infanterie, de mille hommes chacun, dans lesquels on recevra des officiers et soldats de l'ancien Régiment National, qui ne se sont pas rendus suspects, et qui auront préalablement donné leur démission. Arrêtant au surplus, que si les circonstances l'exigent, il sera levé un troisième corps de cent-cinquante hommes de Cavalerie et tous les Membres de ce corps, tant supérieurs que subalternes, devront prêter le Serment dans les mains de nos députés, d'être fidèles à la Patrie et aux lois » (2). Le 14 avril, l'État Primaire marqua son accord.

Hâtons-nous de dire que le corps de cavalerie ne fut pas formé, contrairement à ce qu'affirmèrent certains auteurs qui ne se sont pas donné la peine de voir de près quelle suite fut donnée aux recès ci-dessus ; nous aurons l'occasion de revenir sur cette question.

La levée des deux régiments eut comme corrollaire la formation, décrétée le 15 avril, par le Tiers État, d'un Conseil de guerre destiné à élaborer les « plans pour la composition de ces corps et proposer tout ce qui y est relatif » ; cet aréopage fut composé des bourgmestres Fabry, de Chestret et Fyon, ainsi que du sieur Gigot, qui furent autorisés « à assumer les deux autres États, toutes les personnes qu'ils jugeront les plus capables de donner des éclaircissements sur les objets ». Attendu que les moments étaient « précieux », les Seigneurs des deux

(1) *A. L.* Si l'Etat Noble manquait de zèle, l'Etat Primaire était carrément partisan du Prince et finit même par se retirer à Aix-la-Chapelle.

(2) *G. L.*, 14 avril 1790, et affiche conservée aux *A. L.* D'après la *G. L.* du 21 avril, le Tiers accepta, le 18, l'offre faite par un « riche bourgeois » : A.-J. Delle Creyer (qui n'était autre que l'éphémère colonel du régiment municipal), de solder, pendant un mois, 400 de ces soldats.

autres États étaient instamment requis de s'assembler le jour même pour discuter et approuver ces dispositions (1).

Le 15 également, la Noblesse déclara requérir et députer le baron de Mettecoven, les comtes de Lynden et de Blois, le baron de Wal et le comte de Berlo pour, « conjointement avec les Seigneurs à dénommer par les deux autres États, former un Comité militaire chargé de prendre tous les arrangements nécessaires pour la levée des deux régiments et faire rapport de tout ce qu'ils auront projeté à cet égard » (2).

Les 20, 21 et 22 avril, les États déclarèrent respectivement licencier les soldats et les bas-officiers de l'ancien régiment, ces derniers étaient libres « de s'engager dans les nouveaux, en assurant la solde qui ne leur a pas été payée depuis quelque temps jusqu'à la date du 23 courant, déclarant de même de remercier MM. les officiers qui pourront être remplacés, ou pensionnés, suivant l'équité et les circonstances, dégageant les dits officiers et soldats de leur premier serment » (3).

Le 24 avril, MM. SS. du Comité émirent l'avis, qu'avant de nommer de nouveaux officiers, il convenait de placer ceux de l'ancien régiment qui devaient être conservés, d'avoir égard à l'ancienneté des services et d'examiner les suppliques présentées afin de savoir quel choix il convenait de faire pour les autres places vacantes (4).

Le 1er mai, le Comité de guerre fit mettre 500 florins à la disposition d'un ancien officier : de Ponthière, créé lieutenant-colonel le 23 avril précédent, pour subvenir aux engagements des soldats à lever (5).

(1-2) *Coup d'Essai ou Esprit des gazettes et journaux les plus intéressants* (*A. L.*).

(3) « Papiers de l'Etat Noble, recès 1789-1790, et recès et résolutions prises en l'Assemblée des SS. du Comité de guerre, 1790 » (*A. L.*).

(4) *A. L.*, « Registre du Comité de guerre ». La liasse « Officiers » et la « Liste des suppliques présentées avec spécification des demandes qu'elles renferment, touchant les emplois des deux nouveaux régimens », sont très intéressantes à consulter à ce sujet ; nous y avons fait de nombreux emprunts.

(5) *A. L.*, « Registre contenant les fournitures et païemens faits pour la subsistance des Troupes Nationales, Fortifications, etc., du 30 avril 1790 au 15 janvier 1791 ».

Le 3 mai, l'Assemblée des Bourgmestres, Conseils, etc., fit afficher un virulent placard dans lequel elle exprimait ses sérieuses inquiétudes au sujet de la mollesse que les États Primaire et Noble mettaient à décider la levée des 2.000 recrues nécessaires aux nouveaux régiments, et insistait pour que le Tiers renouvelât ses sollicitations (1).

Cette démarche eut quelqu'effet car, le 5, le Comité de guerre autorisa le bourgmestre Fabry, le lieutenant-colonel de Ponthière et Lonhienne, ancien capitaine du régiment wallon de Byland-dragons au service de la Hollande, passé tout récemment à la solde des États, à « s'occuper promptement de la levée des recrues pour les deux régiments » (2).

Le 7 mai, l'État Primaire permit aux députés du Comité militaire de nommer Deponthier (lisez de Ponthière), lieutenant-colonel au second régiment (3).

L'organisation de ces troupes s'effectua avec une difficulté et une lenteur extrêmes. Peu d'officiers, précédemment au service de Hoensbroech, y acceptèrent des charges ; le commandement du premier régiment fut d'abord offert au général-major de Berlaymont de Bormenville, colonel du régiment national, mais il refusa, bien que rallié à la Révolution. On s'adressa ensuite au comte de Berlaymont de la Chapelle, capitaine au fameux régiment Royal Liégeois au service de la France, on le nomma même à cet emploi, le 27 avril 1790, mais il déclina également cette offre.

Enfin, le 19 mai, le comte d'Aspremont Lynden, membre de l'État Noble, accepta en faveur de son fils Eugène encore mineur ; le recès de MM. SS., toujours prudents, stipulait cependant qu'« attendu son bas âge », ils déclaraient conférer ce grade au Seigneur de Lynden père, « en adjoignant M. le Comte son dit fils, avec le même grade sans appointements, et la survivance » (4).

(1) *A. L.*, « Mandements imprimés des Etats de Liége ».
(2) *A. L.*, « Registre du Comité de guerre, 1790 ». C'est ce que le bourgmestre Fabry, chargé de diriger le service de recrutement, annonça le jour même à Fyon ; il cite également, comme recruteur, Ransonnet qui fut, peu après nommé major au 1er régiment (« Papiers de Fabry », *U. L.*).
(3) *Fiscalis Generalis*, t. II, (*A. L.*).
(4) *A. L.*, « Révolution liégeoise », dossier « Etat ».

Delle Creyer, ancien major des « sodars dè prince », colonel éphémère des municipaux, qui avait prêté le serment de fidélité le 26 avril, fut désigné, avec le grade de lieutenant-colonel, pour suppléer à l'incapacité de ce chef de corps en herbe, qui ne se soucia point d'affronter les fatigues d'une campagne. Le jeune colonel daigna venir prêter serment en grande pompe, le 26 mai, mais ne parut jamais à l'armée ; le premier régiment fut toujours dirigé par Delle Creyer qui finit par se fâcher et non sans raisons. Le commandement du deuxième régiment fut confié à Fyon, bourgmestre de Verviers, commandant d'une compagnie bourgeoise de cette ville et « général » des volontaires franchimontois (1) ; il prêta serment de fidélité devant le Comité de guerre, le 29 avril.

Puis on se croisa les bras ou à peu près, bien que le 10 mai encore, le Conseil de Cité eût fait remarquer aux États qu'il estimait le nombre de 2.000 hommes insuffisant, déclarant qu'il convenait de lever 6.000 fantassins et 400 cavaliers, objectant que, « ces troupes soldées, d'après un calcul très court et très sûr, ne coûteraient pas plus que les volontaires actuels » ; le Conseil insistait également pour qu'on procédât « sans désemparer » à la nomination des officiers.

Mais on ne pressa guère ces opérations malgré l'imminence du danger. Le 31 mai seulement, on autorisa les officiers Termonia, Keppel et Renson, du ci-devant régiment national, à recruter pour le premier de ces nouveaux corps ; le 2 juin, le premier lieutenant Ista reçut 40 fusils pour les recrues de Lynden qui devaient, le lendemain, rejoindre l'armée de campagne, à Saint-Trond.

Vers le 10 juin, le comte d'Aspremont père écrivit à MM. SS. des États pour leur mander qu'il avait déjà de 300 à 400 recrues, mais qu'il n'avait pas d'officiers et qu'il ne pouvait donc former les compagnies. Il réclamait des nominations pour mettre fin à

(1) *Papiers de J.-R. de Chestret, op. cit.* ; *A. L.*, « Recès de l'Etat Noble, 1789-1790 ». L'Etat Noble avait déjà, le 26 avril 1790, nommé Fyon colonel du second régiment et l'avait autorisé à enrôler des soldats au prix d'une demi-couronne par engagement et la paye de huit sous par jour, en se conformant au règlement militaire à publier (*Fiscalis Generalis*, t. II, *A. L.*).

l'indiscipline régnant forcément parmi ces hommes non encadrés qui, si cette situation anormale persistait, deviendraient totalement indociles.

Le 7 du même mois, il avait remis un mémoire sur les nécessités les plus urgentes. Le *Règlement militaire* proposé n'était pas encore adopté, dès lors il était impossible d'avancer les travaux d'organisation ; d'Aspremont proposait d'admettre le règlement d'exercices et de manœuvres autrichien, sous prétexte que plusieurs soldats et bas-officiers enrôlés le connaissaient déjà. Fort judicieusement, il proposait de former des compagnies de grenadiers (ou d'élite) pour stimuler le zèle et l'ambition des fusiliers : une compagnie par bataillon, soit donc deux par régiment, à commander par les deux premiers capitaines et lieutenants (1).

Les Etats ne secouèrent leur torpeur que le 15 juin, sous la pression des événements : « MM. SS., sentant la nécessité de mettre les forces de l'État à l'abri de toute insulte et capables de repousser nos ennemis, et ayant provisoirement arrêté la levée de deux régimens, fixent une convocation générale et motivée à lundi, 21 du présent mois, tant pour la nomination des officiers de ces deux régimens, que pour recesser sur le corps de cavalerie proposé et celui de la troupe légère (2), qui nous semblent indispensables dans ces moments-ci » (3).

Par recès des 16, 19 et 20 juin, l'État Tiers admit dans la nouvelle infanterie les quelques officiers du Prince-Évêque qui s'étaient ralliés à la Révolution ; le 20 juin, il fut annoncé par affiche (4) que, cette besogne étant faite, l'État Primaire laissait la nomination des autres emplois vacants aux États Nobles et Tiers.

Comme les candidats étaient peu nombreux, les trois États ordonnèrent aux officiers récalcitrants du ci-devant régiment national de comparaître, le 21, devant la Grande Jointe à l'effet de donner leur démission du service du Prince et de prêter le serment civique à la Nation, sous peine « d'être privés d'appointemens, pensions ou de remplacement dans les nouveaux régi-

(1) Tout ce qui précède est tiré des *A. L.*, dossiers « Révolution liégeoise ».
(2) Voir le chapitre ayant trait aux chasseurs.
(3) *A. L.*, « Etat Noble, recès, 1789-1790 ».
(4) *G. L.*, 18 juin 1790, et *A. L.*

mens »; il leur fut laissé jusqu'au 27 dito pour obéir à cet ordre (1).

L'empressement n'en fut pas plus excessif et, le 6 juillet, l'État Noble déchut les hésitants et les défaillants de tout espoir « de remplacement ou de traitement quelconque » (2).

Détail troublant, le 3 juillet, le Comité de guerre ordonna de suspendre provisoirement la recrue du premier régiment (3) ; le 7, cette mesure fut levée et les officiers racolleurs reprirent leur mission (4).

Un *Règlement militaire* avait enfin été élaboré par le Comité de guerre en vue de l'organisation des deux régiments d'infanterie; lu en assemblée de l'État Primaire le 4 mai, il fut envoyé seulement au Comité le 29 juin (5) nonobstant les récriminations très légitimes du comte d'Aspremont Lynden. Ce document étant de la plus haute importance au point de vue de l'histoire qui nous occupe, nous interromprons ici le cours des événements, pour l'analyser, tout en le résumant :

Chaque régiment s'y trouvait « distribué » en huit compagnies de 125 hommes chacune, non compris la « première plane » formant deux bataillons.

Les appointements et soldes étaient fixés comme suit (6) :

Etat-major : 30 écus au colonel, et, comme capitaine (7), 30 écus également.

15 écus au lieutenant-colonel, et, comme capitaine, 30 écus aussi.

(1) *G. L.*, 21 juin 1790, et *A. L.*, « Etat Primaire ».
(2) *A. L.*, « Etat Noble, Journées 1790 ».
(3) Le 1er juillet, les députés du Comité de guerre annoncèrent que le comte Eugène d'Aspremont Lynden, colonel en tutelle, avait, pour la première fois, donné sa démission de commandant du 1er régiment (*Fiscalis Generalis*, t. III, *A. L.*). Ce pitoyable exemple devait incontestablement avoir sa répercussion sur le corps tout entier.
(4) *A. L.*, « Registre du Comité de guerre ».
(5) *A. L.*, « Révolution liégeoise, etc. ».
(6) Le 30 juillet 1790, les appointements du général-major commandant en chef et des officiers des deux régiments furent déterminés comme suit : général : 10 louis ; colonel : 6 ; lieutenant-colonel : 5 ; major : 4 ; capitaine : 3 ; capitaine en second : 1 louis 3 couronnes ; premier lieutenant : 1 louis 2 couronnes ; second lieutenant auditeur, adjudant-quartier maître : 1 louis 1 couronne ; enseigne, aumônier et chirurgien-major : 1 louis (*A. L.*, « Etat Tiers »).
(7) Les colonels, lieutenants-colonels et les majors avaient la propriété d'une compagnie.

10 écus à chacun des deux majors, et, comme capitaines, 30 écus encore.

Deux adjudants ayant rang de lieutenant, l'un faisant les fonctions de quartier-maître et l'autre d'auditeur (1) : 20 écus à chacun.

Petit Etat-Major : L'aumônier ou celui qui en fait fonction : 6 écus.

Le chirurgien-major ayant rang d'enseigne : 15 écus.

Le tambour-major : 5 écus.

Le prévôt et ses aides, qui devaient être des tailleurs chargés d'entretenir les habillements des bas-officiers et factionnaires (2) : 4 ½ écus.

Deux garçons prévôts, chacun 3 écus.

Officiers de compagnies : 4 capitaines, chacun 30 écus.

4 capitaines en second, chacun 20 écus.

8 premiers lieutenants, chacun 15 écus.

8 lieutenants en second, chacun 12 écus.

2 enseignes, faisant le service de sous-lieutenant, l'un attaché à la compagnie « colonelle », l'autre à la « lieutenant-colonelle » : 12 écus.

Bas-officiers : 32 sergents, chacun 5 écus.

64 caporaux, chacun 4 écus.

8 chirurgiens ou fraters (3), chacun 5 écus.

8 tambours, chacun 3 ½ écus.

8 fifres, chacun 3 ½ écus.

Factionnaires : 110 factionnaires par compagnie : 3 ½ écus chacun.

Canonniers : Chaque bataillon avait deux canons desservis par deux canonniers à 5 écus chacun, et 4 aides à 4 écus (5).

(1) Les 25 et 29 septembre 1790, il fut décidé que l'aide-major du 1er bataillon aurait le rang de capitaine, et celui du 2e, le rang de premier lieutenant (*A. L.*).

(2) Signifie ici : commun ou soldat.

(3) Les « fraters » étaient des chirurgiens de compagnie, subordonnés au chirurgien-major du régiment (*Dictionnaire militaire portatif*, par M. L. C. D., 1758).

(4) Le 8 mai 1790, l'Etat de la Noblesse décida la fonte de 8 pièces de bronze avec affûts, pour les deux régiments. Le Comité militaire était autorisé, au besoin, à s'adresser à des fondeurs étrangers (*A. L.*).

(5) Un état intercalé dans le Livre nº 3 de l'Armée Nationale (*A. L.*), indique que, du 31 août au 16 septembre 1790, le colonel Fyon eut sous ses ordres 5 chefs d'artillerie, 1 charpentier, 34 servants et 2 fourbisseurs.

Tous les officiers devaient être nés liégeois « ou du moins de familles du pays ».

Les trois corps d'État nommaient l'état-major et les officiers ; les bas-officiers, chirurgiens-fraters, tambours, fifres et factionnaires étaient nommés et engagés par les capitaines propriétaires qui recevaient une demi-couronne par enrôlement, mais seulement pour la création des deux régiments ; les chefs de bataillon engageaient les canonniers aux mêmes conditions. Une clause du règlement prévoyait l'irrémédiable cassation pour tout officier qui aurait quelque « place volante » (1).

En matière disciplinaire, les lois militaires de l'Empire devaient être suivies jusqu'à l'élaboration d'un code « fait pour le pays » (2). Le serment avait été prescrit par recès en date du 13 avril 1790.

Uniforme (3). — Soldats : habit de drap bleu foncé, parements et collet de drap rouge, neuf boutonnières bleues en poil de « cheire » (4) sur l'habit, deux boutonnières en poil de « cheire » (5) rouge dessous les parements qui doivent être ouverts, et autant de boutons que de boutonnières. Doublure de serge rouge et un cœur aux agraffes (des basques).

(1) Passe-volant (et non « place-volante ») : soldat supposé n'existant pas dans une compagnie et dont on voulait faire supporter la charge à l'Etat. Les abus de ce genre furent si nombreux, dans les armées françaises, qu'on dut édicter les peines les plus sévères contre les propriétaires de compagnies et aussi contre les hommes qui se prêtaient à jouer au « passe-volant » au cours des inspections des commissaires des guerres ; on alla jusqu'à punir de mort les malheureux soldats qui n'avaient osé résister aux sollicitations de leurs peu scrupuleux capitaines (*Dictionnaire des connaissances militaires*, par le général LECOUTURIER, 1825, et *L'Armée de l'Ancien Régime*, par L. MENTION).

(2) En séances des 23, 30 et 31 juillet 1790, l'Assemblée des trois Etats arrêta un *Supplément au Règlement militaire pour les Régiments et Troupes au Service des trois Etats*, concernant surtout la discipline.

Ce supplément prévoyait, pour les soldats, les arrêts au pain et à l'eau, des peines corporelles telles que le port de « quelques fusils sur l'épaule, traversés la moitié sur les épaules, et moitié sur les bouts et crosses des autres, ce qu'il devra porter pendant deux heures et plus devant la Grand'garde ou autre » ; les fers, les verges, le poteau avec écriteau infamant, et, aussi, la mort. Pour les officiers : les arrêts au pain et à l'eau, voire aux fers, la radiation des cadres, la cassation et, enfin, la mort.

Depuis le 27 juin, il existait une « ghemine de guerre » dans chacun des nouveaux régiments, chargée de juger les officiers (« Résolutions de l'Etat Noble », *A. L.*). Ce règlement fut imprimé en plaquette in-8°.

(3) Tout ce qui servait à l'habillement, pour être agréé par les seigneurs députés des Etats, devait être fabriqué dans le pays (*A. L.*).

(4-5) Lire : poil de chèvre.

Veste de drap blanc doublée de blanc, douze boutonnières blanches et autant de boutons.

Culotte de drap blanc, quatre boutonnières aux genoux.

Chapeau uni bordé de noir, avec deux flochettes et cordons de laine aux couleurs des États, et bouton de métal (1).

Épaulettes avec flochettes également aux couleurs des États.

Les dragonnes de sabre aux couleurs des compagnies.

Guêtres de toile noire cirée.

Buffleterie en blanc « passée à la terre de pipe » (2) ; le ceinturon de sabre se portant autour du corps avec une boucle de cuivre ; il devait être assez long pour être mis en écharpe (bandouillère) pendant la marche (3).

Le régiment de Berlaymont (4) avait des boutons jaunes et des galons en or. Le régiment de Fyon, les boutons blancs et les galons d'argent.

Bas-officiers : les sergents devaient être habillés comme la troupe, mais le drap « de la qualité d'entre l'officier et le simple

(1) Le Comité de guerre ordonna, le 16 juin 1790, d'acheter les chapeaux chez Renson, fournisseur de l'ex-régiment national (*A. L.*, « Registre des résolutions du Comité de guerre »). Il est à remarquer que le règlement ne prévoit point de cocarde à la coiffure.

(2) La plaque de giberne (lisez feuille) devait être, de chaque côté, d'un demi pouce plus large que la boîte en cuir de semelle. Le bois devait être confectionné pour contenir 18 cartouches. Le baudrier devait être long de 2 ½ pieds (*A. L.*, « Registre contenant les fournitures et païemens faits pour la subsistance des troupes nationales etc., État Noble, 12 mai 1790 »).

(3) Le ceinturon de sabre devait être long de cinq pieds (*A. L.*, « Registre cité ci-dessus, 13 mai 1790 »). Le règlement ne parle pas du sac. D'après le « Registre des fournitures et païemens » (*A. L.*), les sacs étaient munis d'une bandoullière de deux aunes en lisière de drap de deux doigts de large, de toutes couleurs, sauf rouge. Le comte d'Aspremont Lynden se plaignit de ce que ces « sachets de toile » ressemblaient à des besaces et réclama des havre-sacs à la prussienne.

(4) Le comte de Berlaymont de la Chapelle refusa, le 20 mai 1790, le commandement qui lui avait été offert le 27 avril précédent. Il est à supposer que ce règlement dont le comte d'Aspremont Lynden, père, réclama la mise en vigueur le 7 juin, était déjà cependant suivi depuis un mois, tout au moins en ce qui concerne l'habillement, puisque nous avons retrouvé, dans les *A. L.*, une affiche des députés extraordinaires des trois Etats, annonçant, pour le 17 mai, une adjudication pour les toiles nécessaires pour les « ghettes » et les doublures des vestes et culottes pour les deux nouveaux régiments, ainsi que des boutons jaunes et blancs. Une autre affiche avait déjà appelé, le 11 mai, les concurrents à une adjudication de 2.000 fusils avec baïonnettes et bandoullières, 2.000 sabres, 2.000 gibernes et 2.000 ceinturons.

soldat » (1) ; deux tours de galon (d'or ou d'argent selon le régiment) aux parements et au collet.

Caporaux : comme les soldats, un tour de galon seulement aux parements et au collet.

Chirurgiens-fraters : comme les soldats, un tour de galon seulement sur la patte de la poche.

Prévôt et aide-prévôt : habit bleu à parements et collet rouges comme pour les soldats, mais doublure bleu foncé, veste et culottes blanches.

Canonniers : habit, veste et culotte gris fer, parements et collet noirs ; doublure de l'habit en serge bleu foncé et deux cœurs noirs aux agraffes des basques ; veste doublée de blanc. Un tour de galon sur la patte des poches de l'habit ; boutons et galons or ou argent selon le régiment. Guêtres de toile noire cirée, buffleterie blanche.

Aides-canonniers : comme les canonniers, mais sans galons.

Tambour-major : aux couleurs des États, tant pour l'habit que pour les galons. Un galon de soie mêlée d'une ligne en or ou argent, selon le régiment, sur toutes les coutures, parements, collet, pattes de poches et dessous les pattes. Canne à pomme d'argent avec les armes des États.

Tambours et fifres : comme le tambour-major, mais seulement un tour de galon sur le collet, les parements, sous la patte de la poche et au-dessus, ces galons en poils de chèvre (2).

(1) Pour la troupe, le drap était de kersée rouge, blanc et bleu ; cette étoffe grossière est encore actuellement connue dans le pays de Liége sous le nom de « carsaie » (corruption très probablement du mot « croisé ») ; du drap rouge de « racette » ou « rassette » entrait également dans la confection de ces tenues (*A. L.*).

Le chapeau des sous-officiers était un peu plus fin que celui des soldats car il coûtait plus cher (*A. L.*).

Nous avons retrouvé dans les *A. D. D.* une lettre d'un certain Gérard Licktenberg, de Maestricht, qui offrait de fournir des « habits de soldats complets », c'est-à-dire, l'habit, la veste et la culotte. Ce dernier vêtement devait être neuf, la veste également ou « presque », l'habit « sera neuf deux sur dix et les autres presque neufs ou retournés pour qu'ils soient tous égaux. Licktenberg avait été fournisseur des patriotes hollandais et espérait se défaire d'un stock de vieux vêtements qu'il avait rachetés.

(2) Le fabricant Philippe-Henri Provost, ayant proposé de livrer, pour les deux régiments, des caisses en cuivre pesant 6 livres, hautes de 12 ½ pouces et de 14 ½ pouces de diamètre, « conditions très nécessaires pour la solidité et le bon écho », le Comité de guerre lui en commanda six, le 8 mai 1790. Il en livra d'autres encore car, le 17 juin, il fut ordonné de

Armement. — Soldats et caporaux : fusil à baïonnette et sabre. Sergents : une hallebarde et un sabre (1).

Uniformes et armement des officiers. — Officiers de l'État-major et autres : même couleur d'uniforme que les simples soldats, les vestes galonnées d'un tour, tant seulement pour ceux de l'État-major.

Les chapeaux des officiers, pour tous, unis, bordés de noir, un bouton de métal, deux flochettes et cordons aux couleurs des États, en or ou en argent et en « soies » ; les dragonnes des épées aussi de mêmes couleurs et qualités. Point d'épaulettes.

Le règlement décrivait également l'*uniforme du général-major* (qui fut donc celui que porta le chevalier de Donceel, commandant en chef) : habit de drap bleu de Berlin doublé de rouge, parements et collet rouges, galonnés d'un tour ainsi que la patte de poche. Veste galonnée d'un tour, culotte rouge. Le galon est en or.

N. B. La largeur et le dessin des galons, tant pour les officiers que les bas-officiers, de même que la qualité et la façon des boutons, restaient à la disposition des trois corps des États.

Les officiers portaient l'épée à poignée dorée, garde d'argent

lui payer la valeur de dix-sept caisses en cuivre et une en bois, avec baguettes et banderolles (*A. L.*, « Registre contenant les fournitures et païemens faits pour la subsistance des troupes nationales, etc. », Etat Noble).

Le 11 janvier 1791, Fyon en reçut encore deux (*A. L.*, « Révolution liégeoise », liasse « Troupes nationales, Caisses et accessoires »).

(1) D'après les documents des *A. L.* que nous avons pu compulser, les sabres des bas-officiers différaient de ceux de la troupe qui furent mis en adjudication le 17 mai (affiche), au nombre de 2.000. Les armuriers Berleur et Henri Boine ou Boyne, de Herstal, obtinrent cette fourniture à parts égales ; ce dernier fournit aussi 32 sabres de bas-officiers («Registres des fournitures et païemens », *A.L.*). Le 7 juin, le comte d'Aspremont Lynden fut autorisé à acheter les sabres qui lui paraîtraient pouvoir le mieux servir pour les bas-officiers (« Registre des Résolutions du Comité de guerre », *A. L.*).

Voici la description d'une de ces armes conservée au Musée de l'Institut archéologique, à Liége :

Garde de cuivre à trois branches, pommeau en tête de lion se prolongeant le long du dos de la poignée de bois à gros cordons recouverte de cuir. Hauteur de la garde : 127 mm. Lame légèrement courbe (maximum de flèche : 21 mm.), longueur de 665 mm., mesurée de la base du talon à la pointe ; chaque face porte une large gouttière et l'inscription : « Régiment du comte de Lynden 1790 ». Ce spécimen, très rare, est en mauvais état, une branche de la garde et le quillon sont brisés, le fourreau manque.

et, en service, un hausse-col au milieu duquel étaient, en relief, les armes des États.

Drapeaux. — De soie aux couleurs des États et, dans le milieu, les armes des États.

* * *

Reprenons le cours des événements :

Les 9 et 13 juillet, en considération du vœu émis par le Magistrat de la Cité pour l'augmentation des troupes soldées faisant l'objet de son recès du 10 mai, les États émirent l'avis de porter à 2.000 hommes chacun des deux régiments dont la levée avait été arrêtée par recès des 12, 13 et 14 avril, sans cependant augmenter le nombre d'officiers ; les Seigneurs trouvèrent aussi qu'il fallait lever 150 cavaliers, mais on ne les écouta pas.

La mise sur pied de l'infanterie, quoique lente, se complétait cependant et le même jour, 13, l'État Tiers publia que : « MM. SS., considérant que si la nomination des officiers, faite par leur recès du jour d'hier, est approuvée par les Seigneurs des deux autres États, il restera à nommer dans le régiment de M. de Lynden les officiers suivants : 2 capitaines, 3 capitaines en second, 6 lieutenants, 7 lieutenants en second, 1 enseigne, 1 aumônier, 1 tambour-major, 1 prévôt, 2 garçons-prévôts, total : 24.

» Dans celui de M. de Fyon (1) : 3 capitaines, 2 capitaines en second, 8 lieutenants, 6 lieutenants en second, 2 enseignes, 1 adjudant et quartier-maître, 1 prévôt, 2 garçons-prévôts, total : 25.

» Pour accélérer l'organisation des deux régiments, invitent les Seigneurs de l'État de la Noblesse de vouloir nommer incessamment, pour cette fois et sans connaissance pour le futur, les officiers qui restent à nommer au régiment de Lynden, en laissant à l'État Tiers la nomination de ceux qui restent à nommer dans le régiment de Fyon » (2).

(1) L'auteur qui publia les *Papiers de J.-R. de Chestret*, dit, dans les notes préliminaires, que Fyon, bourgmestre de Verviers et commandant des volontaires franchimontois, fut nommé colonel du deuxième régiment d'infanterie après qu'il eut expulsé, avec les susdits volontaires, les soldats colonais de la Principauté de Stavelot où ils avaient été envoyés pour dompter la Révolution.

(2) *G. L.*, juillet 1790 et *A. L.*

Cette suggestion porta d'heureux effets car, en l'assemblée de MM. SS. de l'État de la Noblesse du Pays de Liége et du Comté de Looz, tenue le 17 juillet, il fut décidé :

« En suite des différentes convocations faites pour la nomination des officiers des nouveaux régimens, et en acceptant l'offre faite par les Seigneurs de l'État Tiers, reprise à leur recès du 13 courant, déclare devoir conférer les offices suivants aux personnes ci-dessous dénommées pour le premier régiment :

» Colonelle, Comte d'Aspremont Lynden, Lieutenant-Colonelle Delle Creyer, Major Baron de Moffart, Major Rensonnet (1), Capitaine le Roux, Capitaine Delle Creyer, Capitaine Stienon, Capitaine de Chestret (Chevalier).

» Capitaines en second : Termonia, Crenwick, Favereau, aîné, Godenne.

» Premiers lieutenans : D'Aubremont, Ista, Donckier aîné, Pipelart, Houssa, Bonhaie, de Sepulchre (Chevalier), Renson.

» Lieutenans en second : Chevalier de Fayn, Plumier, Saint-Maux, N.-J. Velez, Keppel fils aîné, P.-J. Magnée, M. Bury (2), Parfondry.

» Adjudant et quartier-maître : Beckers.

» Adjudant et auditeur, le Baron de Crassier, à condition de faire desservir son emploi à ses frais, et jusqu'à ce qu'il soit en état de le remplir par lui-même.

» Enseigne au bataillon du Colonelle : J.-F. Rensonnet.

» Enseigne au bataillon du Lieutenant-Colonelle : La Ruelle fils ;

» Aumônier : l'abbé Gyhla, au gage comme celui du régiment municipal (3) ; Pirlot chirurgien-major (4).

» Messeigneurs désirant mettre de la promptitude dans la levée des deux régiments nationaux, sont d'avis et décrètent comme suit :

(1) Il s'agit de Clément-Auguste Ransonnet, frère aîné de Jean-Pierre avec lequel il fut souvent confondu.

(2) Passa peu après au deuxième régiment.

(3) Dans le « Registre des païemens faits à l'armée nationale » (*A. L.*), figure, en date du 14 octobre, un certain abbé Baré, aumônier au régiment de Lynden.

(4) D'après un registre : « Régiment de Lynden au service des Etats du Pays de Liége » (*A.L.*), il y eut encore, dans la suite, un aide-major : Closon, un lieutenant et un sous-lieutenant, tous les deux du nom de Pipelar, Pipelaar ou Pipelart.

» 1° Les huit propriétaires des compagnies devront fournir chacun 76 hommes, y compris les recrues qui leur seront échues par le partage, dont les Etats payent leur engagement sur le pied d'une demi-couronne de France ; les quatre capitaines en second, chacun 32 hommes ; les huit premiers lieutenans : chacun 18 hommes ; les huit lieutenans en second, chacun 15 hommes.

» 2° La taille des hommes sera provisoirement de cinq pieds et cinq pouces de Liége au moins, et l'engagement ne pourra être moins que du terme de quatre ans.

» 3° Les officiers ne seront payés de leurs appointemens que de la date qu'ils auront fourni le nombre d'hommes qu'ils sont chargés de lever.

» 4° Le partage des recrues déjà levées se fera comme suit : on formera trois lignes des dites recrues ; dans la première se trouveront les plus grandes ; dans la seconde celles de la médiocre taille ; dans la troisième les plus petites, et de ces trois lignes de recrues seront fait huit lots égaux en divisant ces trois lignes en huit depuis la première ligne jusqu'à la troisième et ces huit lots seront ballotés entre les huit propriétaires des compagnies » (1).

En ce qui concerne le deuxième régiment d'infanterie, commandé par de Fyon, le 19 juillet, ensuite de différentes convocations spéciales faites pour la nomination des nouveaux corps, en agréant la désignation faite par les Seigneurs de l'État de Noblesse en date du 17 courant, l'État Tiers déclare avoir conféré les offices suivants aux personnes dénommées (2) :

Colonel : Defyon (ou de Fyon) ;

Lieutenant-colonel : de Ponthier (ou de Ponthière) ;

Majors : Lonhienne (3) et Duperon (ou Duperron) ;

(1) *G. L.*, 21 juillet 1790, et *A. L.*, « Révolution liégeoise ».

(2) *A. L.*

(3) Le 30 août 1790, passé au corps des chasseurs comme lieutenant-colonel, il fut remplacé par Ransonnet (*A. L.*, « Etat Noble »).

Le 17 août, Fyon reçut l'ordre de ramener les volontaires franchimontois au Marquisat, il se replia sur Liége, où il resta jusqu'au 22 dito, puis se rendit à Verviers ; Lonhienne commanda alors le deuxième régiment d'infanterie des Etats en l'absence de son colonel ; Fyon ne semble pas être revenu à ce corps, resté à Hasselt (Ph. de Limbourg, *op. cit.*).

Capitaines : de Lyon (de Châtelet), Albert de Fabry (1), Petitbois, Mathieu Bury (2) ;

Capitaines en second : Keppel, Damry, Deschamps, Balaese ;

Premiers lieutenants : baron de Goswin, Blochouse, Lejeune (3), Demi, baron de Sepulchre, Speder, Dupont (4), Caro ;

Lieutenants en second : Tutot, Vandertoom, Mathieu (de Huy), J. Bailly, Jardon, L. Bailly (5), F. Donckier, M. Horne ;

Enseignes : Damseau, Termonia fils ;

Adjudant quartier-maître : F. Lemaître ;

Adjudant auditeur : de Maugeer ;

Chirurgien-major : Chapuis, et aumônier : le père Henry Deweede (ou Dewaide).

Le règlement, ce fameux règlement qui devait constituer la base du corps, ne fut rendu officiel que par un recès de MM. SS. les trois États, en date du 31 juillet (6).

Inutile de dire que les régiments n'atteignirent jamais les effectifs normaux ; d'après une situation datée de Tongres le 13 juillet, la troupe de Lynden, à Bilsen, comptait 314 hommes ; A. Borgnet assure qu'à la fin du mois d'août 1790, le régiment de Fyon ne comptait encore que 338 soldats.

Peu de temps après, le 1er septembre, le Comité de guerre, plus soucieux que les États, autorisa le général Donceel à prendre les mesures et arrangements « qu'il trouvera nécessaires pour organiser les deux régiments des États, tant pour la division des compagnies et des recrues, que pour tout ce qui peut y établir le bon ordre, conformément aux règles du service militaire, voir que les recrues qui se sont engagées pour servir dans telle

(1) Albert de Fabry, était le frère cadet d'Hyacinthe, il tint pendant quelque temps les comptes du corps de chasseurs liégeois; il ne figure pas dans le registre « Régiment de Fion » (*A. L.*).

(2) Ancien garde patriotique venu du régiment de Lynden.

(3) Passé au corps des chasseurs après le 22 août 1790, à la demande du colonel Fabry (*A. L.*).

(4) Ancien brigadier des gardes patriotiques, démissionné le 27 août et remplacé par Lepas (*A. L.*, « Registre du régiment de Fyon »).

(5) Ancien garde patriotique, croyons-nous. Le 3 septembre 1790, passé au premier régiment à la demande du général de Donceel, fit mutation avec Parfondry (*A. L.*, « Registre du Comité de guerre »).

(6) *Liste chronologique des Edits et Ordonnances de la Principauté de Liége de* 1684 *à* 1794, éditée par la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, Bruxelles, 1851.

ou telle compagnie y resteront attachées » (1). Ce texte en dit long.

D'après le *Registre n°* 3, du 18 au 22 septembre 1790, le régiment de Lynden toucha le prêt pour 20 sergents, 38 caporaux, 361 fusiliers ; du 23 au 27 dito, pour le même nombre de bas-officiers et 371 fusiliers ; du 28 septembre au 2 octobre, pour 1 tambour-major, 11 tambours et musiciens, 24 sergents, 48 caporaux et 377 fusiliers. Puis, par suite des recrues faites, le prêt monta petit à petit pour atteindre, du 19 au 25 octobre, la somme de 1.485 florins.

Le même document prouve que le régiment de Fyon toucha pour la troupe (officiers non compris), du 12 septembre au 1er novembre, un prêt dont le total oscilla entre 1.160 florins 11 et 1.718 florins 15,3. Au début du mois de novembre, Dumoulin, chef des canonniers du deuxième régiment, toucha, pour ses hommes, un prêt moyen de 141 fl. 15 ; Bertin, brigadier des dragons attachés à ce corps, avait des appointements et non une solde. Il est à remarquer que, d'après l'*Employ des* 10.000 *florins reçus de M. Fabry le* 4 *septembre* 1790, le colonel de Fyon toucha le 10 de ce mois, le prêt de son régiment, artilleurs et dragon (au singulier) compris.

Nous verrons ultérieurement quel usage fut fait de ces fantassins et comment ils disparurent. Certains noms cités acquirent une notoriété enviable pendant les guerres de la Révolution française et de l'Empire, les bons éléments ne manquaient donc pas dans cette petite armée liégeoise ; ce qui faisait absolument défaut, c'était la discipline, la pondération, hélas ! La politique et les ambitions personnelles engendrèrent les querelles dissolvantes, au détriment du salut public, et perdirent la Patrie.

Les chasseurs liégeois. — A une date que nous n'avons pu déterminer avec précision, en avril 1790 très certainement, il se forma, à Liége, un corps de chasseurs volontaires de 200 hommes.

D'après le *Bulletin Officiel de l'Avant-Garde Patriotique Liégeoise, formée par les Volontaires Chasseurs et les Volontaires*

(1) *A. L.*, « Registre des recès et résolutions du Comité de guerre », 1790.

des Faubourgs de Saint-Léonard et Vivegnis, en date du 4 mai 1790 (1), les chasseurs avaient alors comme major Duchesne, Collette comme capitaine et Boyens comme lieutenant ; d'après d'autres documents, Hyacinthe Fabry en était le chef (2).

Ces volontaires, animés d'un excellent esprit et très courageux, rendirent, dès le principe, de grands services et, le 15 juin déjà, le Tiers songea à les ériger en formation régulière : « MM. SS., considérant l'indispensable nécessité d'augmenter le nombre de troupes soldées et que le corps de chasseurs est déjà tout organisé, sont d'avis de nommer colonel H. de Fabry et d'augmenter ce corps avec la même solde tant pour les officiers que soldats que celle des deux autres régiments et de le porter à 500 hommes divisés en 4 compagnies de 125 hommes chacune en laissant la liberté à ceux qui ne voudront pas s'enrôller de servir comme volontaires agrégés au corps aussi longtemps que la guerre durera et... (3) qu'ils prettent aussi le serment civique aux États et d'obéissance aux officiers, ordonnant qu'il soit communiqué aux deux autres États » (4).

Le bourgmestre Fabry, père d'Hyacinthe, fut consulté et un recès de l'État Primaire, en date du 3 juillet, nous apprend quelles furent ses vues à ce sujet ; un calme relatif régnait, de plus, les caisses des États étant vides, on était enclin aux économies : « MM. SS., ayant eu lecture d'un projet du Seigneur Bourgmestre Fabry, pour former un corps de chasseurs de deux compagnies de 100 hommes chaque en forme de maréchaussée permanente, qui auroient pour officiers les plus expérimentés de ceux qui les ont conduits jusqu'à présent, dont on régleroit les appointemens sur le pied des régimens soldés, tant

(1) *J. E.*, n° 54, 9 mai 1790.

(2) D'après une lettre de H. Fabry à de Chestret, datée de Bilsen le 29 avril 1790, le général de Donceel avait ordonné à Fabry de remettre le commandement des chasseurs à Duchesne qui était alors à Tongres (*Papiers de J.-R. de Chestret*).

(3) Mot illisible. Dans un rapport adressé aux Etats le 7 mai précédent, de Chestret avait déjà proposé d'organiser une compagnie soldée de chasseurs, obligés, ainsi que leurs officiers, à servir un temps moral. Placée à Bilsen, avec 200 hommes de troupes réglées et 25 chevaux pour la découverte, cette compagnie devait servir d'avant-poste, occuper une vieille redoute qu'on réédifierait et armerait d'un canon d'alarme (*Papiers de J.-R. de Chestret*).

(4) *A. L.*, « Registre des Journées du Tiers Etat ».

pour les officiers que pour les soldats, en laissant la liberté à ceux qui ne voudront pas s'enrôler, de pouvoir servir comme volontaires agrégés au corps tout le temps que la guerre durera et parmi prêtant le serment civique aux États et obéissance aux officiers, mesdits Seigneurs déclarant d'agréer le dit projet conformément à la demande » (1).

Le 6 juillet, les députés du Comité de guerre des trois États, ensuite des résolutions de leur corps respectif pour ériger les chasseurs volontaires en corps soldé, et en attendant que le plan de la formation fût définitivement arrêté par des recès uniformes, autorisèrent Hyacinthe Fabry, rentier de la Cité et commandant des dits chasseurs, à faire des recrues, conjointement avec Dechesne et Collette, « Capitaines actuels », ainsi qu'à faire faire quelques uniformes, gibernes, sabres, chemises et carabines ; une somme de 1.000 écus fut, à cet effet, mise à sa disposition (2).

Trois jours plus tard, le Tiers, vu le recès de l'État Primaire en date du 3 et son propre recès du 15 juin, reproduit plus haut, proposa de grouper les 500 hommes en trois compagnies seulement, dont le colonel en aurait une (3).

Le 26 juillet, Fabry reçut encore 20 louis d'or pour subvenir aux frais de son corps (4).

Cependant l'organisation n'avançait pas, trop de graves assemblées très formalistes devant se mettre d'accord sur les moindres détails ; la situation s'aggravait de plus en plus et de Blois de Cannenbourg, qui commandait les troupes en campagne depuis le 4 août, ne cessa d'insister pour obtenir plus de célérité dans les opérations. Le Comité de guerre finit par l'écouter et, le 10 août, résolut que les 500 chasseurs seraient divisés en

(1) *A. L.*, Etat Noble 1790. D'après une copie de procès-verbal de séance des Etats, en date du 3 juillet 1790, le bourgmestre Fabry proposa de former deux compagnies permanentes de chasseurs, devant servir en tous les temps en forme de maréchaussée, de 90 à 100 hommes. Il demanda le commandement, pour lui-même ou pour son fils (*Fiscalis Generalis*, t. III, *A. L.*).

(2) *A. L.*, « Registre des décisions du Comité de guerre ». Albert Fabry (frère d'Hyacinthe),qui semble avoir été chargé des comptes des chasseurs, écrivit à son père, d'Eygen-Bilsen, le 5 juillet, pour lui mander qu'il avait appris déjà la « nomination » des chasseurs (« Papiers de Fabry », *A. L.*).

(3) *A. L.*, « Registre du Tiers Etat ».

(4) *A. L.*, « Registre des décisions du Comité de guerre ».

quatre compagnies (1). Il fallut attendre encore sept jours pour que l'État Noble déclarât : « MM. SS., considérant la nécessité de former un bataillon de chasseurs, objet déjà mis très souvent en délibération, qui outre l'avantage et l'utilité qu'on doit en attendre, produira une économie considérable par rapport au grand nombre de volontaires que ce corps mettra à même de remercier, déclarent, en agréant la levée et la formation de ce corps avec la nomination de M. H. Fabry, pour colonel, de le porter à 500 hommes en quatre compagnies de 125 hommes chaque, y compris 18 bas-officiers, 1 chirurgien et 1 « cors de chasse »; deux de ces compagnies seront commandées par le colonel et le lieutenant-colonel, lequel fera le service de major, et les deux autres par deux capitaines et autres officiers comme dans les deux nouveaux régimens » (2).

Hyacinthe Fabry, qui se trouvait à l'armée, estima devoir adresser la missive suivante aux Seigneurs des trois États (3) ; cette lettre est datée de Munsterbilsen, le 22 août 1790 :

« Honoré de la confiance de vos Seigneuries pour être chef du corps de chasseurs dont elles viennent d'arrêter la levée, je dois croire qu'elles ont présumé qu'un zèle pur et des intentions droites pourroient suppléer en partie au défaut des connaissances militaires dont j'aurois besoin pour bien remplir l'emploi auquel on daigne m'élever (4). Cependant, Messeigneurs, quelque ardent que ce zèle puisse être, je ne saurais me dissimuler qu'il est insuffisant, et je n'oserois accepter le poste que je dois à votre bienveillance, si d'un autre côté je ne sentois combien il est urgent de travailler vite à l'organisation de ce nouveau corps, et si je ne craignois qu'une nouvelle nomination à faire n'entraînât des lenteurs qui nuiroient à l'objet si essentiel de la défense du Pays. »

Puis il signale comme urgent de nommer des officiers, sous condition pour ces derniers de lever des recrues selon leur grade,

(1) Voir note 2, ci-dessus.

(2) *A. L.*, « Etat Noble, 1790 ».

(3) *A. L.*, dossier « Etats », Révolution liégeoise.

(4) D'après Le Roy, auteur de la notice concernant Fabry, parue dans la *B. N.*, Hyacinthe aurait dû sa nomination de colonel au projet relatif à la garde nationale dont nous avons parlé plus haut.

« ce n'est qu'alors, ajoute-t-il, qu'on peut espérer de voir ce corps se compléter avec rapidité ».

Il recommandait, à la bienveillance des États, les officiers déjà en service aux chasseurs, qui ont tenu leur nomination du suffrage de leurs hommes et l'ont méritée et citait comme ayant constamment suivi l'armée : Dechesne et Collette, tous deux en qualité de capitaines, le premier exerçant la troupe comme major ; Gustin et Boyens, comme lieutenants et Gustin, cadet, comme chirurgien.

Parmi les chasseurs, Fabry attirait l'attention sur quelques jeunes gens : Jehu, « dont le père à si bien mérité de la Patrie » ; Francotay, d'Herstal ; Heuchène, de Visé ; Lejeune, fils d'un bourgmestre et ci-devant volontaire au corps, que l'État Tiers avait nommé sous-lieutenant au régiment de Fyon.

Mais le choix qu'il estimait être le plus délicat, était celui d'un lieutenant-colonel exerçant les fonctions de major « que je me permettrai de solliciter vos Seigneuries, dit-il, eu égard à mon manque de connoissances dans les détails et les questions militaires (1), il est indispensable que cet officier supplée à ce défaut », et il désigna Lonhienne, major au régiment de Fyon. Il suggéra aussi de hâter les nominations en les confiant uniquement au Comité de guerre.

Fabry s'inquiéta également de l'habillement et de l'armement de sa troupe. Afin d'empêcher les tromperies des entrepreneurs qui « cherchent moins à bien livrer qu'à gagner amplement sur leur entreprise, pour éviter que les chasseurs soient victimes de leur infidélité », il proposa de se charger de l'achat des draps et des toiles, promettant d'exercer la plus stricte économie ; il sollicita également l'autorisation d'acquérir directement les carabines dont les chasseurs devaient être armés, un négociant connu pour sa probité et son patriotisme offrait de lui en fournir, à l'épreuve, bien conditionnées et avec baïonnettes, à un louis pièce.

Disons tout de suite que nous n'avons pu retrouver de renseignements sur l'uniforme de cette infanterie légère.

(1) Le bourgmestre Fabry appela son fils : « le colonel postiche » !

Le 27 août enfin, MM. SS. du Tiers, « vu les recès des États Primaire et Noble sous les dates des 17 et 18 du courant pour la formation du corps de chasseurs à quatre compagnies, déclarent y accéder ainsi qu'à celui de l'État Primaire du 26 courant (1), et voulant accélérer autant que possible la nomination des officiers du bataillon des chasseurs déclarent :

« 1° D'agréer que M. de Lonhienne, major dans le régiment de Fyon, passe comme lieutenant-colonel aux chasseurs ;

» 2° Que les capitaines Duchesne et Collette, capitaines actuels des volontaires aient les deux compagnies ;

» 3° Que M. Gustin, premier lieutenan des volontaires passe au grade de capitaine en second ;

» 4° Que M. Lejeune, nommé lieutenan dans Fyon, passe aux chasseurs pour remplir la deuxième place de capitaine en second ;

» 5° Quant aux places de premier lieutenan, sont d'avis que M. Boyens, lieutenan actuel des volontaires, soit le premier lieutenan du bataillon ;

» 6° Que les trois autres lieutenances et les quatre lieutenances en second, soient conférées par les SS. du Comité, en observant d'y nommer par préférence ceux qui ont servi dans les chasseurs et se sont montrés dignes d'être officiers, croient que c'est le meilleur moien d'entretenir l'union et les bonnes intelligences dans le nouveau corps ;

» 7° MM. SS. observent que la plupart des candidats pourvus par le recès étant citoyens wallons, il est juste et même indispensable de promouvoir aussi des citoyens flamands, en conséquence, MM. SS. sont d'avis d'authoriser les SS. du Comité de guerre, qu'ils fassent choix entre les Flamands qui le méritent et se sont consacrés avec patriotisme au corps utile des chasseurs » (2).

L'État Noble marqua son accord le 30 août (1), en outre il

(1) Le 26 août, l'Etat Primaire renvoya au Comité de guerre, avec approbation, la remontrance de Fabry nommé colonel d'un bataillon de chasseurs, à lever 500 hommes, demandant qu'il soit procédé le plus tôt possible à la nomination des officiers, à l'habillement, à l'armement et à tout ce qui est nécessaire pour équiper le corps (*A. L.*).

(2) *A. L.*, « Journées du Tiers Etat ».

(3) *A. L.*, « Etat Noble ».

prescrivit de remplacer, dans le régiment de Fyon, Lonhienne par le major Ransonnet de ce corps.

Voici, d'après le registre « Corps des chasseurs au Service des États du Pays de Liége », la composition définitive des cadres des chasseurs :

Colonel : de Fabry (1) ;

Lieutenant-colonel : Lonhienne ;

Capitaines : Duchesne et Collette ;

Capitaines en second : Gustin (2) et Lejeune (3) ;

Lieutenants : Boëns (lisez Boyens, Guillaume) (4), Donckier (5), Jehu (6) et Halein (ou Haleng) (7) ;

Sous lieutenants : Francotay (8), Heuchene (ou Euchene) (9), Catoir (10) et Riga (11) ;

Adjudant : Boulart (ou Boulard) (12), avec rang de lieutenant ;

Quartier-maître : Rouvroy (avec rang de sous-lieutenant) ;

(1) Fut autorisé le 7 novembre 1790, à se rendre à Berlin comme député de la Cité (*A. L.*). Il fut encore envoyé dans la capitale prussienne par décision du Conseil municipal en date du 30 décembre 1790 (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

(2) Ci-devant premier lieutenant des chasseurs volontaires, sacrifia ses affaires pour ne jamais quitter le corps (même source).

(3) Premier lieutenant chez Fyon, avait servi aux chasseurs volontaires et s'était distingué dans le « Fauconmont » et le Juliers (même source).

(4) Etait lieutenant des chasseurs volontaires et avait toujours suivi le corps ; il parlait les deux langues (même source).

(5) Il s'agit de Ferdinand-Arnold Donckier (même source).

(6) Jehu était Liégeois (même source).

(7) Fabry (père) orthographie ce nom : Halling. Ce dernier avait été garde patriotique et avait partout suivi l'armée (même source).

Signalons ici qu'un certain Magnée, lieutenant, remplit les fonctions de capitaine aux chasseurs jusqu'au 8 octobre 1790, date à laquelle il obtint sa démission et le grade honoraire de capitaine (*A. L.*).

(8) Francotay ou Francotai, ci-devant chasseur volontaire, était d'Herstal (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

(9) Heuchene, ci-devant chasseur volontaire, était de Visé (même source).

(10) Catoir, Jacques, de Liége, fils du prélocuteur, entra l'un des premiers aux chasseurs comme volontaire ; il assista à l'affaire de Bilsen, etc. Le 24 août, il demanda un brevet de premier lieutenant (*A. L.*, liasse « Officiers »).

(11) Henri Riga, ci-devant sous-officier au corps, qui avait donné l'idée de former les chasseurs volontaires et qui l'avait réalisée le premier, se distingua pendant toute la campagne ; il était brave et intelligent, mais ne savait pas écrire. Les volontaires l'avaient élu lieutenant et il avait toujours servi en cette qualité (Note du bourgmestre Fabry, *U. L.*).

(12) Nous avons également lu : Bourlard.

Auditeur : Bernard (1) ;

Chirurgien-major : Jos. Crahay (2).

Hyacinthe Fabry annonça, le 4 septembre, ces nominations à son frère Albert qui se trouvait à Eygen-Bilsen y exerçant en quelque sorte les fonctions de quartier-maître. Il lui mandait qu'il était retenu à Liége où, le lendemain, on devait nommer un Rentier pour le remplacer dans ces fonctions : « Ma maudite place de colonel postiche, ajoutait-il avec amertune, empêche que je ne le demeure. » Il comptait néanmoins pouvoir se rendre, le lundi suivant, avec le « digne » comte de Blois, pour deux ou trois jours, dans les quartiers occupés par les chasseurs.

La nomination des officiers ne lui donnait pas entière satisfaction car il dit plus loin, dans cette missive : « Malgré tous ces gens-là, mon bon ami, nous n'avons pas encore une recrue, mais c'est ma faute ; je ne sais pas en mettre en dépôt si je n'ai devant les mains quelques chemises, quelques bas et quelques souliers ; d'abord cette semaine cela pourra aller grand train. Lonhienne est à Verviers, il doit me chercher des draps pour habiller bien vite quelques bas-officiers ; je ferai faire là aussi le drap pour l'habillement des chasseurs ; j'imagine que nous aurons besoin de Rouveroy pour diriger les objets du dépôt, mais nous arrangerons son retour quand je serai près de vous ; il faudra aussi que nous détachions quelques-uns de nos jeunes gens pour recruter dans les campagnes, en Campine surtout ; pour ce dernier endroit, notre gros chasseur de Maeseyck pourra nous être utile ; je devrai voir s'il se contenteroit d'une place de bas-officier » (3).

* * *

Nous n'avons donc pu, malgré tous nos efforts, découvrir le moindre renseignement sur l'uniforme des chasseurs de Fabry. D'aucuns prétendent que Charles Rogier, le célèbre homme

(1) Nous croyons qu'il s'agit de A. Bernard, lieutenant des bourgeois, qui présenta le projet d'organisation de maréchaussée que nous avons reproduit. D'après une lettre d'Hyacinthe, il était ci-devant avocat à Maeseyck (*U. L.*).

(2) Fabry, Lonhienne, Rouveroy, Boulart et Crahay faisaient le service à cheval (*A. L.*, liasse « Officiers »).

(3) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

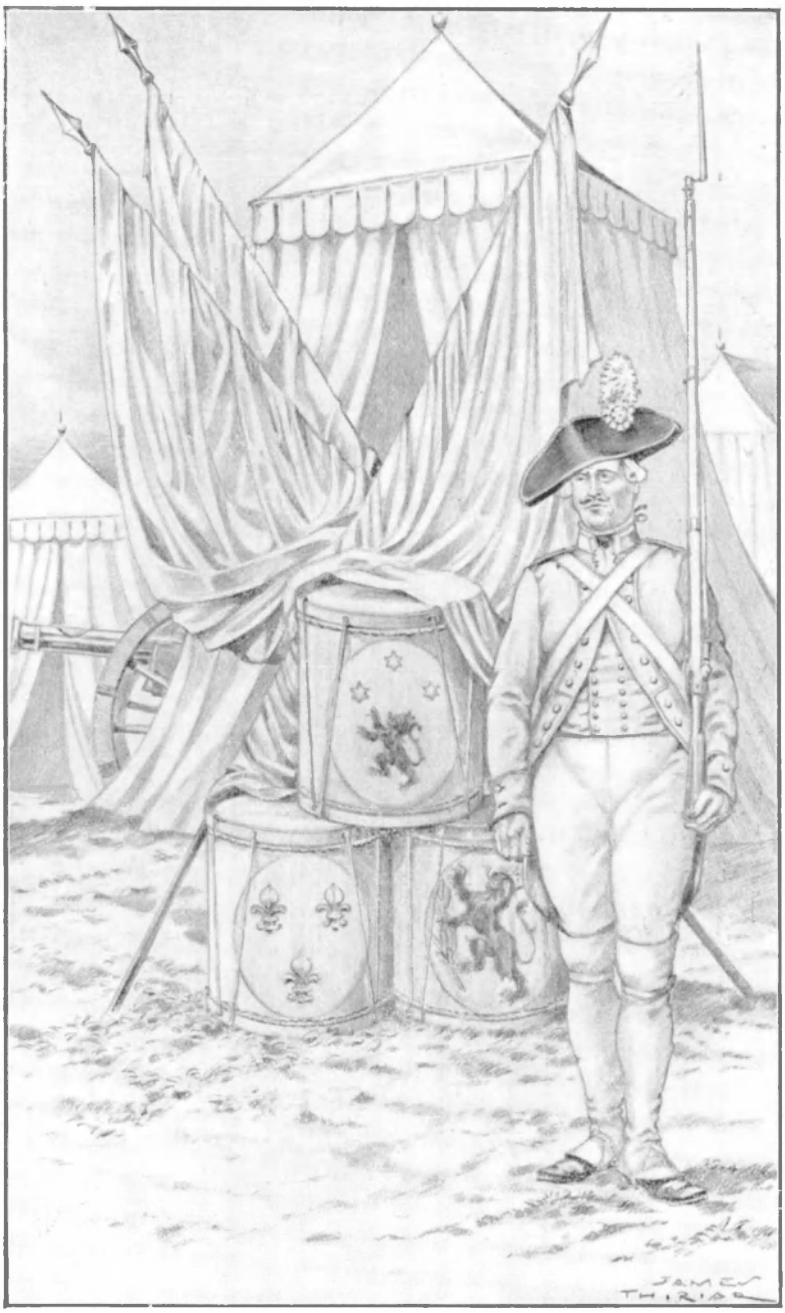

Garde patriotique à pied de Liége.
Aquarelle de James Thiriar, d'après le motif figurant sur le drapeau conservé par M. le baron Paul de Chestret de Haneffe.
Habit et doublure rouges; collet, parements, bavaroises verts; galon et passepoil blancs ; veste et culotte jaunes ; boutons dorés. — Cocarde aux couleurs de la ville, houppe blanche.
(Musée royal de l'Armée.)

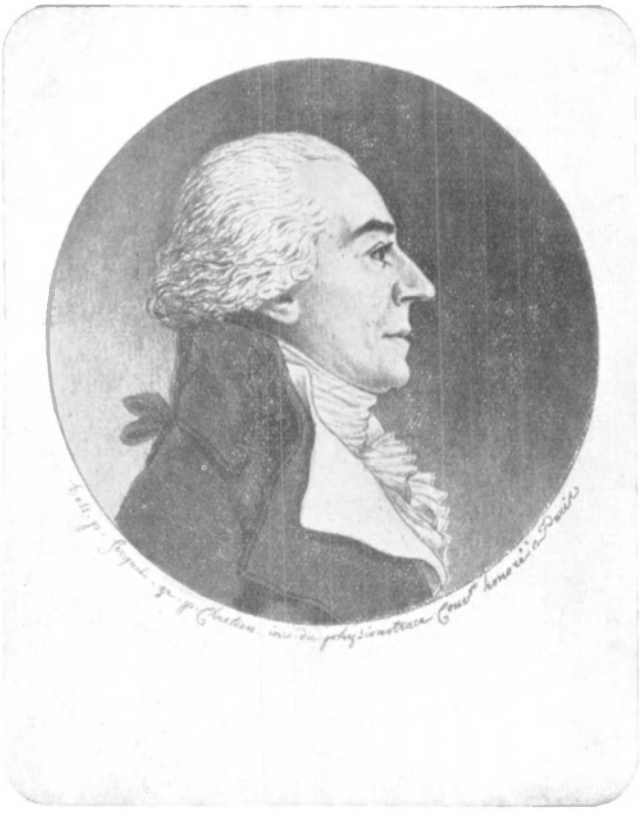

Le baron Jean-Remy de Chestret de Haneffe,
qui commanda la garde patriotique et le régiment municipal de Liége.
(Portrait exécuté à Paris, sous la Révolution française,
et appartenant au baron Paul de Chestret de Haneffe.)

d'État, fit adopter par ses volontaires de 1830, transformés en premier bataillon de tirailleurs en 1831, un uniforme brun à distinctives vertes, en souvenir des soldats de Fabry ; ce n'est là qu'une hypothèse que rien ne permet de confirmer.

Nous verrons au chapitre relatif aux opérations, quelle fut l'action de ces braves chasseurs, les derniers soutiens de la Révolution liégeoise, bien que privés de leur colonel constamment envoyé en mission par les États aux abois.

Le 30 décembre 1790, il fut encore décidé de le dépêcher, avec Bassenge, à Vienne afin d'y implorer la clémence de l'Empereur. N'ayant point réussi, H. Fabry quitta cette capitale le 3 février 1791, pour rejoindre son père, réfugié à Wezel.

Dans l'entretemps, la Cité était tombée aux mains des Autrichiens. Le 12 janvier précédent, « à 7 heures du matin, écrit Borgnet, par une matinée froide et pluvieuse, le Conseil en masse, conduit par celui des deux bourgmestres qui se trouvait sur les lieux en ce moment critique, sortit de la ville et prit la route de Ciney, pour de là gagner Givet. Ce qui restait de la petite armée liégeoise, c'est-à-dire quelques centaines d'hommes du régiment municipal et du corps des chasseurs, suivit le Conseil, tambour battant et bannière déployée. Derrière ces derniers défenseurs de la Révolution du 18 août s'avançaient les pièces d'artillerie ramenées du fort de la Chartreuse, où on les avait conduites quinze jours auparavant pour arrêter les troupes d'Empire qu'on attendait à Herve. Tous ceux qui avaient pris une part active à l'insurrection et se sentaient menacés suivirent cet exemple et cherchèrent ainsi un refuge à l'étranger ».

Le Registre n° 3 indique que, le 15 janvier 1791, en vertu d'un recès des États de ce jour, on remit à un certain Lowardy, 1.800 fl. pour être employés au prêt des chasseurs, du 11 au 16 dito, plus 30 louis pour être distribués aux officiers, selon leur grade, en guise d'acompte sur les appointements ; ces sommes devaient être payées à Florennes, localité sur laquelle se retiraient les débris de l'armée patriote.

A la même date, on accorda encore 975 florins pour solder la troupe et les officiers, mais « cette somme ne fut pas levée par les chasseurs ».

On lit dans *Le Courrier Belgique* du 2 février 1791, de Liége le 29 janvier, que le corps de chasseurs, qui s'était porté dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, avait été désarmé par les paysans et avait été obligé de se retirer en désordre ; nous n'avons pu contrôler la valeur de ce curieux renseignement.

La cavalerie. — Contrairement à ce qu'affirment, du reste sans conviction, quelques auteurs et notamment Ad. Borgnet, il n'y eut pas de corps de cavalerie proprement dit au service des États.

Le 12 avril 1790, le Tiers avait pris recès en faveur de la constitution d'une troupe de 150 chevaux, en même temps que la levée de deux régiments d'infanterie, mais on se contenta de mettre, très imparfaitement, sur pied, les deux derniers ; remarquons qu'on renonça même à former une maréchaussée.

D'autre part, il résulte de l'examen minutieux des rapports sur les opérations et des registres des recès et résolutions du Comité de guerre, qu'il ne fut fait usage que de quelques volontaires montés qui servirent d'estafettes, d'escorte parfois et, plus rarement, d'éclaireurs au cours de reconnaissances effectuées en Campine, lorsque l'approche de l'ennemi ne faisait plus de doute.

Pour convaincre le lecteur, nous reproduisons ci-après le résumé des dispositions relatives aux cavaliers que nous avons relevées dans les procès-verbaux des séances de ce fameux Comité de guerre, aussi mal composé et dépourvu d'initiative que les autres aréopages qui présidèrent aux destinées du peuple liégeois, en ces temps calamiteux.

A vrai dire, nous empiétons sur le chapitre consacré aux volontaires, mais ce « désaxement » est rendu nécessaire par les affirmations maladroites d'historiens qui se sont contentés de reproduire l'erreur commise par Borgnet, le principal écrivain de la Révolution liégeoise, qui, ayant trouvé le recès précité de l'État Tiers, ne se donna pas la peine de s'assurer si la Noblesse et l'État Primaire adoptèrent la proposition.

Rappelons que la garde patriotique avait un contingent monté, ces bourgeois détachèrent quelques-uns des leurs à l'ar-

mée, ils y firent assez bonne contenance ; nous y reviendrons et citerons des noms.

Fin mai 1790, Montenaeken envoya quelques « dragons », terme employé à cette époque pour désigner fût-ce même des paysans juchés sur des chevaux de labour (voir chapitre relatif aux volontaires) ; ces rustauds étaient tout disposés à tourner bride le plus vite possible, heureux de manger et de boire les quelques patards accordés par leur communauté, puis de digérer sur la litière, à côté de leurs rosses.

Le 31 mai, « Messeigneurs » du Comité de guerre, appréciant en leur for intérieur la nécessité de la cavalerie, émirent l'avis que le général-major de Donceel, commandant de l'armée, devait confier « à des sujets dont il connaîtrait l'aptitude pour la cavalerie », trois montures prises aux Palatins au cours d'une escarmouche.

Le même jour, « Messeigneurs » accueillirent avec une satisfaction évidente l'offre de service que leur fit un sieur Roland qui se présenta à la tête de 27 cavaliers volontaires de Moha ; cette petite troupe fut dépêchée vers Tongres et Hasselt où le commandant en chef devait leur donner des ordres. Les troupes de Hasselt reçurent encore un renfort de 21 hommes montés de Hognoul et environs, « dès que les États jugèrent devoir augmenter l'armée d'une partie de cavaliers volontaires » (1).

Tout cela était insuffisant ; aussi, le 2 juin, un député reçut-il mission d'aller engager la commune de Custine à fournir quelques cavaliers. Au surplus, voici ce que le colonel de Chestret écrivit au Comité de guerre le 4 juin :

« Le peu d'utilité que je peux tirer de l'espèce de cavalerie des quartiers de Montenaeken et de Moha, aux communautés desquelles elle coûte 3 à 4 florins par jour, m'a fait prendre le parti de les renvoyer. Ce seroit le moment de lever un corps de cavalerie conformément aux propositions que j'ai faites aux États » (2).

Confidence pour confidence, le général de Donceel écrivit à Chestret, le jour même, qu'il avait licencié toute sa cavalerie qui n'était ni armée ni équipée et ne pouvait donc rendre aucun

(1) Pétition de Wilmont, N., fils d'un fermier de Hognoul qui, le 1er septembre 1790, sollicita une place d'officier dans l'armée (*A. L.*).

(2) *Papiers de J.-R. de Chestret, op. cit.*

service. D'autre part, le général engagea le Comité à prendre un cheval par village pour en former un corps de 500 à 600 sabres qui seraient engagés « pour le temps de la guerre » (1) ; le vent emporta ces avis pourtant fort sages.

Le 28 juin, la commune de Montenaeken dont le zèle avait fléchi, fut requise de fournir à nouveau 12 cavaliers armés pour la colonne commandée par le colonel Fyon ; cet ordre dut être réitéré le 3 juillet.

Le 11 juillet, le Comité de guerre nomma Pierre-Philippe Berton (2), de Fosses, brigadier volontaire pour la durée de la guerre, pour commander les cavaliers de la colonne de Fyon ; on lui accorda un traitement mensuel de 45 florins plus les rations ordinaires. Ce Berton fut vraiment, si l'on peut dire, le seul et unique chef de la « cavalerie » liégeoise.

Le Registre nº 3, « Suitte des paiemens etc. », mentionne qu'on accorda le prêt du 8 septembre au 9 novembre au dragon Vandebroeck, de Montenaeken ; du 14 septembre au 10 novembre, à Moreau, cavalier de Melen ; du 10 septembre au 10 novembre, à Brouckart, dragon d'Elgleixhe ; Laporte chevalier de l'Ognon toucha 115 jours de prêt se terminant le 23 août inclus, et Wilmont, dragon de Hasselt, reçut, à partir du 28 octobre, la solde pour 4 dragons.

La situation des troupes occupant Tongres, dressée le 13 juillet 1790 (3), renseigne la présence en cet endroit de 2 cavaliers de la commune d'Hodeige et d'un dragon de Melen. Ils ne figurent plus sur les situations des revues passées en cette ville les 29 août et 2 septembre suivants.

L'« Employ de la somme de 4.000 fl. donnés par M. de Fabry le 25 août 1790 » (4) mentionne : payé à Vandenbroeck, dragon volontaire de Montenac, le prêt du 21 au 29 août inclus, à Moreau, cavalier de Melen ; nous ne les retrouvons plus sur l'état intitulé « Employ des 1.000 fl. reçus de M. de Fabry le 31 août 1790 » (5).

(1) *Papiers de J.-R. de Chestret, op. cit.*
(2) Berton (ou Bertin), Jean-Philippe selon certains états, Pierre-Philippe d'après d'autres, avait été dragon au régiment de Ségur, en France, et ensuite, avait servi dans le premier régiment de Namur (infanterie) des Etats Belgiques-Unis (*A. L.*, dossier « Etats »).
(3-4-5) *U. L.*

De par ailleurs, la « Situation de réforme faite à Tongres le 23 septembre 1790 » (1), ne signale que la présence de 4 dragons. Enfin, la « Liste des compagnies à effectif de la ville de Hasselt le 31 août 1790 » (2) ne porte que le nom d'un chef présumé, Wilmont, commandant 9 cavaliers.

Nous avons consigné plus loin (chapitre relatif aux volontaires) les quelques autres exceptions découvertes au cours de nos fouilles ; elles sont de si maigre importance que nous nous hâtons de clore ce peu palpitant chapitre en disant que le « Registre des recès du Comité de guerre » précité ne relate qu'un achat total de 44 paires de pistolets, dont 19 sont spécifiées comme étant destinées aux fontes, achetées le 4 juin à Bauduin (25 paires) et, le 14 juin, au marchand Bury ; Corbeau, François, de Maestricht, fournit aussi 9 « trombes » et 59 sabres de dragons, Bauduin livra encore, en juillet 1790, 47 fusils de dragons.

Disons, *in fine*, que le 11 août 1790, le major français Louis comte de Saint-Genois, citoyen de la Cité de Liége, épouvanté par le manque évident d'organisation des forces insurgentes, s'offrit à constituer un corps de 600 dragons dont, certainement, il espérait le commandement ; il s'engageait à le constituer en un mois de temps et même, à l'entretenir par une souscription nationale.

A la paix, système ingénieux, ce corps réduit à 300 hommes, devait servir au maintien du bon ordre et se muer en quelque sorte en une maréchaussée dont tant d'esprits pacifiques étaient férus, sans comprendre qu'il fallait d'abord faire la guerre, écraser les troupes des Cercles pour imposer l'expulsion définitive du robin-souverain dont on disait ne plus vouloir. Saint-Genois, pas plus que d'autres peut-être même plus désintéressés, ne fut écouté (3).

Il est nécessaire de noter que les volontaires n'effectuèrent qu'un service intermittent ; les États étaient pauvres, presque totalement incapables d'entretenir des chevaux, puisqu'ils ne pouvaient même pas payer régulièrement les appointements des officiers. Deux dragons, ci-devant cavaliers de la garde patriotique, Fr. Piette et Bovy, seuls, restèrent en service jusqu'au

(1-2) *U. L.*
(3) *Papiers de J.-R. de Chestret, op. cit.*

16 janvier 1791, date à laquelle furent effectués les derniers payements (1).

L'ARTILLERIE. — Bien que depuis le début du XVIIe siècle, on employât à Liége la fonte au charbon de bois pour couler les bouches à feu (2) et que la Cité fût réputée pour la fabrication des armes, l'armée révolutionnaire fut extrêmement pauvre en canons. D'après Borgnet, ce ne fut qu'à la fin des hostilités, grâce aux contributions exigées du clergé et au concours (plutôt restreint) des États Belgiques, qu'il put être constitué un noyau d'artillerie.

Lorsque la citadelle fut emportée par les insurgés (18 août 1789), on y trouva une artillerie désuète qui ne servait plus, depuis longtemps, qu'à tirer des salves d'honneur et à signaler les incendies. Tout en procédant à l'inventaire de ces « pétoires », il nous semble intéressant d'en faire un court historique (3) :

En l'an de grâce 1744, pour ne point remonter trop haut, dix-huit canons étaient en batterie à la citadelle ; on y joignit huit bouches qui étaient en ville et on les disposa sur des plates-formes ; parmi ces dernières pièces figuraient les « Quatre Évangélistes », tubes de bronze de 12 livres à la balle venus du palais du Prince-Évêque (4) et dont les affûts, d'après les dires du capitaine Van den Broeck, major de place à cette époque, étaient tellement pourris qu'ils risquaient de s'effondrer ; les quatre autres étaient également de bronze mais de 5 ou de 6 livres seulement.

Un rapport du 20 avril 1752 décrit l'état de plus en plus lamentable de l'artillerie liégeoise : les neuf canons en bronze, c'est-à-dire la couleuvrine, les « Quatre Évangélistes » et les quatre petites pièces précitées auxquelles on travaillait pour les re-

(1) *A. L.*, Registre n° 3, « Suitte des Payemens et des Argents reçus de la Trésorerie de l'Armée Nationale ».

(2) *Annuaire militaire officiel* de 1851. La célèbre fonderie de canons de Liége ne fut créée qu'en 1803 (TH. GOBERT, *op. cit.*).

(3) *A. L.*, dossier « Etats, citadelle, armement, artillerie ».

(4) BOVY, (*op. cit.*) nous apprend que ces superbes canons avaient été donnés aux Etats par Louis XV.

Les autres pièces étaient fabriquées et montées aux frais des Etats. Elles portaient sur la culasse l'inscription : « Aere Statuum Patriae » (F. HÉNAUX, *Constitution du Pays de Liége. Tableau des institutions politiques, communales, judiciaires et religieuses de cet état en* 1789, Liége, 1858).

grainer, « voilà tout ce qu'il y a de bon, desquelles on pourra se servir sans s'exposer à se faire tuer ». Le restant : un mortier, vingt et une bouches de fer de tous calibres, plus quatorze « autres de cette dernière espèce » déjà mises hors d'usage, ne sont que de la « vieille mitraille ». Il fut alors décidé de liquider ces dernières et on les vendit, l'année suivante, à un maître de forges ; les neuf canons de bronze restèrent seuls en batterie jusqu'à ce que, après maintes tergiversations, on y ajouta cinq pièces de 12 en bronze, fondues par le Liégeois Nicolas Legros, de 1752 à 1761 ; il lui fut fourni à cette fin deux vieilles bouches éventées.

En 1764, furent nommés quatre canonniers pour le service de l'artillerie de la citadelle et leur entretien, ils logèrent ensemble dans un local de ce château (1).

D'après les archives, en avril 1767, l'artillerie comportait douze pièces de bronze, dont neuf de 12 livres et trois de 6, mais ces dernières étaient hors d'état de servir ; l'une d'elles était crevée et les autres éventées, on proposait de les refondre.

En 1770, la situation n'a pas changé. mais on signale que les « Quatre Évangélistes » ont le grain (2) depuis plusieurs années, tandis que les cinq bouches fournies par Legros sont déjà si ouvertes que l'on peut y passer le doigt. On tirait trop pour les réjouissances, objectait l'inspecteur, quand il arrivait des princes ou des souverains ; il proposait de livrer à la fonte les trois pièces de 6 qui étaient au rancart à la citadelle et de faire, à l'aide de cette matière, des canons légers faciles à traîner en cas de déplacement de la troupe.

L'année suivante, en juillet, le major de place rendit compte que les affûts étaient presque tous en mauvais état. En outre, les cinq pièces de la grande batterie avaient des lumières fort larges et fort étoilées ; les « Quatre Évangélistes » que l'on avait

(1) Leur uniforme et leur paye furent déterminés le 4 février 1764, E. Poswick n'en parle pas dans son ouvrage sur les troupes liégeoises du XVIIIe siècle. Le nombre de canonniers étant insuffisant, on proposa maintes fois de le porter à cinq ou à six. Chaque canonnier avait ses aides.

(2) « On appelle mettre un grain à une pièce, lorsque la lumière étant agrandie pour avoir trop tiré, on la remplit d'un métal nouveau en chauffant la pièce, et la rendant presque du même degré de chaleur que le métal fondu que l'on y coule. Quand ce métal est refroidi, on perce une autre lumière » (*Dictionnaire militaire ou recueil alphabétique etc.*, par A. D. D. L. C., Paris, M.DCC.XLV).

réparés, s'étaient considérablement élargis « par la chaleur des coups réitérés, n'aïant plus que 8 pièces de service lorsqu'on a tiré pour l'arrivée de S. A. S. le Prince d'Orange », il était temps d'aviser afin d'éviter des accidents. Il fallut encore attendre de longs mois avant qu'on réparât les lumières des cinq canons de la grande batterie et qu'on remplaçât neuf paires de roues ainsi que quatre affûts.

En juillet 1776, on constata que deux des « Evangélistes » étaient mal en point, qu'une pièce de la grande batterie avait quatre fentes au tonnerre. Dès lors, par crainte des frais, on néglige tous soins, on ne goudronne plus les plates-formes, on ne peint plus les affûts, le délabrement devient extrême ; les rapports sont déplorables, on discute, on trouve tout trop cher et aucune décision n'est prise jusqu'en 1780 ; à cette époque, l'armurier André Mercier, ayant fait des offres avantageuses, fut nommé directeur de l'artillerie de la citadelle et chargé de son entretien.

En juin 1787, lors des troubles de Spa, un détachement du régiment national et deux canons de la citadelle furent envoyés dans cette ville. Le 19 août 1789, cette garnison fut désarmée et les bouches furent prises, conduites à Theux, qui en céda une à la ville de Verviers (1).

A la Révolution, la situation était la suivante, d'après Bovy : la batterie haute était armée des « Quatre Evangélistes », d'un mortier de bronze et de quatre pièces de fer placées aux embrasures supérieures. La grande batterie, plus à l'Est, en face de la Chartreuse, comptait quatorze pièces de bronze de 36.

Il existait encore, sur le pont des Arches, une redoute appelée « la Dardanelle » (2) garnie d'une batterie de mauvaises pièces de marine sans valeur aucune. Le peuple les enleva et les conduisit, tambour battant, dans la cour de l'hôtel de ville (3).

(1) Ph. de Limbourg, *Lettres et Mémoires pour servir à l'Histoire de la Révolution liégeoise*, Verviers, 1919.

(2) Cet ouvrage fut construit, en 1685, par Maximilien-Henri de Bavière en lutte contre ses sujets ; la redoute commandait aux deux grandes parties de la ville que sépare la Meuse. Voir sa description détaillée dans l'important travail de Th. Gobert (*op. cit.*). Le 19 mars 1790, le Conseil de Cité décida la destruction de « cet ouvrage tyranique » (*A. L.*). Le 23 dito on commença la démolition sous la surveillance du conseiller municipal Digneffe. Le travail fut terminé le 15 avril.

(3) *Mémoires véridiques, op. cit.*, et l'*A. C.* du 28 août 1789.

Les chefs de l'insurrection se rendirent rapidement compte de l'impérieuse nécessité de renforcer l'artillerie, leurs efforts furent contrariés par le manque de fonds et la mésintelligence qui régna entre les corps constitués.

Fabry et Chestret commencèrent par faire réparer les pièces de la citadelle. Les Registres de la Régence des SS. Bourgmestres de 1789-1790 (1) mentionnent, dès le 18 septembre 1789, un payement de 300 florins fait au serrurier Dereux. Le 14 octobre suivant, nous relevons un autre payement de 40 fl. effectué aux canonniers employés à l'hôtel de ville, ceux-ci étaient au nombre de quatre, ainsi qu'il appert de l'examen des comptes, et il est plus que probable qu'il s'agit des artilleurs de la citadelle que la ville garda à sa solde.

Le 8 octobre 1789, après-midi, à la suite des troubles occasionnés par la rivalité entre certaines gardes bourgeoises et la garde patriotique, le Conseil de la Noble Cité, voulant éviter une nouvelle invasion de l'hôtel de ville, requit les révérendissimes abbés des monastères de Saint-Laurent et du Val-Saint-Lambert (2), de confier leurs canons à la ville (nous n'avons pu connaître ni l'origine ni la nature de ces pièces). Des bouches à feu furent placées à la maison commune.

L'intervention prussienne suspendit les mesures militaires des « insurgens », mais au départ des troupes du général von Schlieffen, la plus fébrile activité fut déployée en vue de résister aux Cercles menaçants (3).

Le 22 mars 1790, le Magistrat de Liége, peu confiant dans l'appui qu'il pouvait espérer du Plat-Pays, d'opinion assez divisée, et surtout dans la fidélité du Marquisat très indépendant, fit publier l'avis suivant dans les journaux : « Messieurs, ayant besoin d'artilleurs pour le service de l'artillerie de la Cité, invitent tous ceux qui se sentent des talens pour cette partie,

(1) *A. L.*

(2) Le 27 mars 1790, l'abbé et le monastère du Val-Saint-Lambert, offrirent encore six pièces de canon et une couleuvrine (Affiches, dons patriotiques, *A. D. D.*).

(3) Le chevalier Ph. de Limbourg a reproduit une lettre datée de Theux, le 8 mars 1790, dans laquelle on mande : « On s'occupe sans relâche à Liége des préparatifs de guerre. On dit la ville munie de 200 canons. On en a mené avant-hier vers la Chartreuse et Jupille pour défendre ce côté-là » ; ce chiffre est incontestablement fort exagéré.

de se faire connoître, en se présentant incessamment au Conseil ; ordonnant que le présent avertissement soit imprimé et affiché » (1). Peu après, Levoz fut nommé commandant de l'artillerie de la Cité (2) avec le grade de colonel, ainsi qu'il semble résulter du libellé de certaines pièces que nous avons exhumées (3) ; J.-J. Closse, qui se distingua au cours des opérations et dont nous nous occuperons quelques fois, fut nommé fourrier de l'artillerie de la Cité (4). D'après des bons retrouvés, les canonniers reçurent des ceinturons, des sabres et des fusils et un certain Dejont en était le chef (5).

Pour les besoins de l'armée, par recès du 30 mars, l'achat de quatorze canons, chez le maître de forges Bodson, de Dieupart, fut approuvé (6). Il est à noter que les bonnes villes de la Principauté ne possédaient quasi aucune pièce en état de servir et que cependant Hasselt, Tongres et Bilsen allaient devoir constituer des centres de résistance.

Le désaccord qui régnait entre l'État Tiers et les deux autres, partisans du Prince, l'opposition de l'État Primaire, nettement hostile au nouvel ordre des choses, empêchèrent surtout la réalisa-

(1) *E. G.*, t. XXI ; *G. L.* du 24 mars 1790. Cette mesure provoqua une forte émotion en Allemagne où on avait admis la constitution de la garde patriotique et du régiment municipal chargés du maintien de l'ordre, mais où on ne voulait pas consentir à la levée d'autres troupes destinées à résister à l'armée exécutrice. Lettre de Hoffman fils, à de Chestret, de Wetzlar le 3 avril 1790 (*Papiers de J.-R. de Chestret, op. cit.*).

(2) Cette nomination ne semble pas avoir eu l'heur de plaire au Comité de guerre nommé par les Etats. Nous lisons, en effet, dans le « Registre du Comité de subsistances pour les troupes nationales » (*A. L.*), en date du 28 avril 1790, que le « Commandant de l'artillerie de la Cité » demanda que l'Etat fournisse les rations de fourrages pour les chevaux et qu'il y fut répondu que « Les SS. du Comité des Etats ne reconnoissent de commandant d'artillerie que celui qui sera nommé par le Comité de guerre les représentant », mais on accorda provisoirement, pour huit jours, les rations demandées pour 80 chevaux.

Dans une lettre du général Donceel, datée du 11 juillet 1790, Levoz est qualifié de « commandant de l'artillerie ».

(3) *Mémoires des ouvrages exécutés pour l'artillerie de Tongres*, Liége 19 juillet 1790 (*A. L.*, dossier « Fortifications Tongres »).

(4) Closse était encore fourrier à la fin de la Révolution, il ne fut jamais, comme le prétendent E. Cruylants et W. Aerts (*op. cit.*). capitaine-commandant la compagnie d'artillerie du régiment de Fyon (*A. L.*, liasse Etat, Troupes nationales, fournitures.—Closse y figure déjà comme fourrier en date du 29 avril 1790).

(5) Même liasse que ci-dessus.

(6) *A. L.*, dossier « Armée, nouvelle artillerie ».

tion vraiment efficace ; la simple énumération des dispositions prises est plus édifiante que tout exposé :

Le 15 mai, le Comité de guerre chargea le bourgmestre de Chestret d'écrire au Ministre de la guerre de France, à Paris, et aussi à La Haye, pour demander que des canonniers et des artilleurs « puissent profiter de quelques mois de congé pour instruire ceux qui sont destinés à former l'artillerie liégeoise » ; ce Comité autorisa également le prince de Rohan à tenter des démarches pour se procurer les artilleurs nécessaires à l'instruction des Liégeois (1).

Le lendemain 16 mai, deux députés furent envoyés en Hollande pour examiner huit canons de 3 livres de balles et les acheter éventuellement, ou bien d'en choisir de 4 livres (2).

Le 23 du même mois, le major de Rossius du régiment municipal, s'empara, dans les circonstances que nous rapportons plus loin, de dix-huit canons (?) cachés dans l'abbaye de Saint-Trond dont le prieur était, comme une grande partie des habitants de cette localité, dévoué à Hoensbroech (3).

Le 25 mai, le Conseil de Cité « travaillant sans relâche à réunir toutes les forces pour la défense de la Patrie », renouvela son appel aux candidats canonniers (4).

A la fin mai (le 29?), de Chestret commandant les municipaux et les volontaires, écrit de Tongres à Fabry pour lui mander que l'artillerie est absolument indispensable en ce point et demander quatre canons de bronze de Liége (probablement les « Évangélistes ») ainsi que ceux de Spa, estimant que les pièces de fer suffisaient, pour le moment, pour garnir les redoutes que l'on a fait construire à Liége non encore menacé ; Chestret conseillait de solliciter le prêt de pièces des États Belgiques « qui ont maintenant des canons inutiles à Anvers » (5).

(1-2) *A. L.*, « Registre du Comité de guerre ».
(3) *J. E.*, 26 mai 1790.
(4) *A. L.*, « Recueil des recès de la Cité ».
(5) *Papiers de J.-R. de Chestret, op. cit.*
La citadelle d'Anvers s'était rendue sans combattre aux patriotes. D'après la *Gazette nationale* ou *Moniteur universel* du 5 avril 1790, le commandant autrichien remit ainsi : 80 canons de bronze, 7 en fer, 4 obusiers de bronze, 28 mortiers de même matière, 101 mortiers de fer, etc.
Le 3 juin, à 5 heures du matin, le chevalier de Donceel, fils du général,

Le 31 suivant, on s'inquiéta de fabriquer douze canons de 6 en utilisant de vieilles pièces brisées ; le fondeur Chaudoir fut chargé de ce travail, mais les fonds manquaient à tel point que l'armurier Gosuin dut se porter garant des sommes à débourser pour l'achat du cuivre nécessaire qu'il fallait faire venir de Stolberg (1).

Le 2 juin, le général de Donceel, enfermé dans Hasselt, écrivit à de Chestret qu'il allait être attaqué dans cette place, que l'ennemi disposait de trois grosses pièces et avait l'intention d'incendier la ville ; il demanda trois canons de gros calibre « hors des 6 que Levoz a au corps de Fyon », avec les munitions et les canonniers nécessaires ; il insista pour que Chestret lui prêtât ses bouches à feu, quitte à les faire remplacer par celles de Fyon (2). Que de combinaisons et que d'expédients !

Le lendemain, on se décida enfin à envoyer à la place de Hasselt un canon de gros calibre avec les artilleurs et les munitions nécessaires (3).

Le 3 juin, Chestret manda au Comité de guerre que Levoz ne donnerait plus une seule des pièces « que la nation lui avait confiées », qu'alors, voulant secourir Donceel en délicate posture, il lui avait fait passer les trois bouches qui « faisoient son boulevard et la sûreté de la capitale » puisque Fyon, qui en avait six pareilles à Bilsen, avait refusé d'en prêter (4) ; l'entente était loin de régner entre les chefs militaires liégeois et franchimontois.

Le 7 dito, une sorte d'arsenal de construction fut constitué, le commissaire Hogge fut autorisé à faire confectionner des affûts pour l'armée ainsi que des gargousses et des cartouches. Hélas, la poudre était rare, il fallut s'adresser au plat-pays et en Allemagne pour en obtenir ; un membre du Comité de guerre fut chargé de contrôler les opérations d'Hogge (5).

Mais voilà qu'ailleurs on s'agite : le 12 juin, les députés du

écrivit de Hasselt, au bourgmestre Fabry, pour lui mander qu'il revenait à l'instant de Bruxelles et que Van Eupen et Vander Noot lui avaient promis des renforts en hommes et de l'artillerie, mais en recommandant d'annoncer que ces pièces avaient été vendues aux Liégeois (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

(1) *Papiers de J.-R. de Chestret, op. cit.*
(2-3) *A. L.*, Comité de guerre.
(4) *Papiers de J.-R. de Chestret, op. cit.*
(5) *A. L.*, « Registre des résolutions du Comité de guerre, 1790 ».

Marquisat de Franchimont exigent, nonobstant l'esprit d'indépendance dont ils avaient fait étalage jadis, que les petits canons dont ils voulaient se servir pour la défense de « leurs montagnes » fussent montés au dépens de la caisse générale. Messeigneurs du Comité déclarèrent y consentir et requirent Messieurs du Magistrat de Theux et de Spa d'y pourvoir « aux moindres frais possibles » dont le remboursement serait fait par les États (1).

Huy aussi se montra inquiet et réclama pour sa défense des soldats de l'arme « savante » dont la ville était dépourvue ; le bourgmestre Masson fut simplement autorisé, le 23 juin, à faire venir de douze à quinze chefs de pièce, « appointeurs » ou bombardiers, au prix de 25 sols par jour, au delà de 2 livres de pain et de trois quartiers de viande (2).

Tongres devant être mis en état de défense, constituant le centre de la position, Chestret avisa, le 23 juin, le Comité de guerre de ce qu'il avait fait revenir de Bilsen trois de ses canons pour en armer une redoute et sollicita l'envoi de deux « Évangélistes » ainsi que de quelques bouches en fer. Quatre jours plus tard, il rendit compte de ce qu'une seule de ses redoutes de Tongres était munie de trois pièces, que l'autre ouvrage en était totalement dépourvu et que les remparts de la ville n'avaient que quatre mauvaises bouches en fer (3).

Le 28, les États, toujours lents à se mettre d'accord, accordèrent à cette place deux canons de bronze de 16 livres (4) ; on prit encore à cette occasion, à Fyon, trois bouches de fer et on les remplaça par autant de pièces venues du Val-Saint-Lambert, que l'on n'avait probablement pas voulu accepter à Tongres. Mais les boulets manquaient aussi, Hogge reçut carte blanche pour en faire couler où bon lui semblerait, pourvu que l'on fût rapidement approvisionné (5). Pour calmer les esprits justement inquiets, Rohan écrivit, le 28, à Chestret pour lui dire qu'il ne serait vraisemblablement pas attaqué à Tongres et que, d'autre part, il était impossible que Liége se dégarnît de ses canons (6).

(1-2-5) *A. L.*, « Registre des résolutions du Comité de guerre, 1790 ».
(3-6) *Papiers de J.-R. de Chestret, op. cit.*
(4) D'après une lettre du trésorier de l'armée De Soer au bourgmestre Fabry, de Tongres, 29 juin 1790, ces pièces étaient arrivées dans cette ville la nuit précédente (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

Malgré la pauvreté extrême de la caisse publique, que les expédients les plus divers ne parvenaient pas à remplir, il fallut se résigner, le 3 juillet, à commander encore de l'artillerie à l'étranger. On décida de faire venir d'Amsterdam, huit canons de 6 et deux de 12, « à 13 sols de Hollande la livre », mais on exigea la livraison endéans les quinze ou seize jours ; le marchand Jean Cristaenssens, qui fut favorisé des ordres des États, se montra peu accommodant et, le 16, il fallut se résoudre à lui payer 14 sols à la livre pour sa ferraille (1).

Le 3 juillet, le fondeur Henrotay fils fut payé des dix pièces de fer qu'il avait livrées le 10 juin (2).

Le Comité de guerre eut l'envie de créer un corps d'artillerie, la preuve en est qu'il promit, le 13 juillet, au canonnier Quellin, qui s'était distingué à la défense de Hasselt (voir le chapitre relatif aux opérations), une place d'officier dans cette troupe que les États se proposaient de former ; en attendant, on lui alloua une indemnité importante et on le nomma chef de pièce avec traitement de deux florins par jour « pendant la guerre » (3).

Hasselt eut néanmoins sa compagnie d'artilleurs dont Quoilin (ou Quellin) finit par devenir lieutenant-commandant ; elle compta neuf chefs et vingt-huit servants, le Registre n° 3 *Suitte des paiemens etc.*, prouve qu'ils touchèrent encore la solde le 4 décembre (4).

D'après ce même registre, le 4 janvier 1791, on paya à cinq chefs et à neuf aides commandés par Lesage, à Hasselt, le prêt de l'artillerie de la ville, du 28 décembre au 3 janvier, ainsi qu'à Liboton et Duchêne, chefs d'artillerie, et à seize aides.

D'après le règlement, les deux régiments d'infanterie d'Aspremont Lynden et de Fyon devaient avoir leur artillerie, cependant, pour le premier corps, nous n'avons trouvé aucune trace de

(1) « Registre des résolutions du Comité de guerre ».

(2) *A. L.*, « Registre du Comité de subsistance pour les troupes nationales » et « Registre des fournitures et paiemens faits pour les troupes nationales ».

(3) *A. L.*, dossier « Etats, Révolution liégeoise, soldats ».

(4) La « Liste des compagnies de volontaires effectifs de la ville de Hasselt du 13 au 15 juillet 1790 » (« Papiers de Fabry », *U. L.*) mentionne que la compagnie de Quoilin comportait alors 24 canonniers payés à raison de 25 sous par jour, et 54 servants à 15 sous. Plus tard, on y adjoignit 6 armuriers à 4 fl. par jour.

paiements effectués aux canonniers et nous sommes disposés à croire qu'il n'y en eut pas. Pour la colonne de Fyon, le Comité de guerre décida, le 10 juillet, l'acquisition de quatre chevaux et de harnais pour traîner les canons ainsi que les deux caissons (1) (voir également ce que nous avons dit au sujet de l'effectif du régiment).

La garnison de Tongres eut aussi son corps de canonniers ; on y forma une compagnie de 113 hommes dont Jacques Charlier, de Liége, capitaine d'une compagnie bourgeoise de Sainte-Aldegonde, parti le 29 avril pour l'armée, avait été choisi comme chef avec l'agréation du colonel de Chestret (2). Dans la suite, cette unité fut réduite et, du 29 août au 17 novembre 1790, d'après les situations, l'effectif oscilla entre neuf et onze chefs et entre vingt-cinq et trente-et-un aides, plus un ingénieur. Le 17 novembre, on paya encore le prêt aux canonniers de Tongres (3).

Bilsen fut également pourvu de quelques pièces d'artillerie, dont le chef de pièce en décembre 1790, s'appelait Pinsar.

C'est le 28 août que le Comité de guerre ordonna, par raison d'économie, les finances des révoltés étant extrêmement obérées, de remercier les canonniers surnuméraires ; il dépêcha à cet effet le comte de Berlo et Woot de Trixhe, membres du dit Comité, à Hasselt et à Tongres pour s'y concerter avec le général de Donceel et le colonel de Chestret au sujet des arrangements à prendre pour former un corps d'artillerie et ne conserver que les canonniers en état de servir, tout en y établissant la subordination nécessaire (4).

Mais les affaires des Etats allant de mal en pis, le Comité de guerre ordonna, le 18 septembre, au général de Blois, de renvoyer à Liége les canons de Munsterbilsen ; ceux des Franchi-

(1) « Registre des résolutions du Comité de guerre ».
(2) *A. L.*, dossier « Etats, Révolution liégeoise ».
(3) Voici, à titre de curiosité, le personnel qui figura, le 21 août 1790, à la quatorzième revue faite à Tongres par le colonel de Chestret (« Papiers de Fabry », *U. L.*) : Ouvriers : 5 ; chefs : Lenoble et 10 aides, Lebrun, Elloy et 9 aides, Pito, Lonfils et 8 aides, Casneuf et 8 aides, Despa et 8 aides, Heuskinet (?) et 8 aides, Dengis et 7 aides, Legros et 5 aides, Defossé et 8 aides, Lebrun et 5 aides, Léonard et 5 aides, Defruche (?) et 8 aides, Franck et 8 aides. Charlier, capitaine, l'aumônier, l'ingénier et le tambour.
(4) *A. L.*, « Registre des recès et résolutions du Comité de guerre ».

montois étaient déjà retournés à Verviers, ainsi que nous le verrons au cours des opérations.

A la fin de l'année 1790, Levoz fut nommé commandant général de l'artillerie (1).

Le Registre nº 3, garde la trace de la solde payée le 6 novembre à Martin, canonnier de la citadelle de Liége, et à ses trois aides ; du prêt remis, le 15 décembre, à Dor, chef de pièce (2), pour deux chefs et onze aides qui se trouvaient aux Chartreux et, le 20 décembre, à Closse, fourrier des canonniers, pour quinze chefs, cinquante-quatre aides, seize charpentiers et canonniers.

Closse était revenu de Visé où il avait été détaché avec six chefs et onze aides, du 12 au 16 dito, et où il fut remplacé par Demoulin, du régiment de Fyon, qui s'y trouvait encore le 27 décembre.

Le 16 janvier 1791, le chef de pièce Drouin, de Liége, toucha encore ses appointements et, le 10, Closse reçut également le prêt ; le 12, Lebrun, chef de pièce, perçut la solde pour quatre jours de dix chefs et de quarante et un aides.

Certains auteurs prétendent, sans citer leurs sources, que le 12 janvier 1791, les débris de l'armée patriotique qui émigra à Givet, emportèrent quelques pièces amenées peu de jours auparavant à la Chartreuse.

Le génie. — Après le départ de la garnison prussienne et palatine, la ville de Liége, peu confiante, en vérité, dans le concours du plat-pays, décida d'assurer sa défense par des travaux de fortification, tout en faisant procéder à la démolition de la citadelle et de la Dardanelle du pont des Arches.

A une date que nous n'avons pu déterminer exactement, le Comité de guerre recessa qu'étant d'intention de faire établir

(1) *A. L.*, « Registre des recès et résolutions du Comité de guerre ».

(2) Dor, Henri-Joseph, né à Liége en 1761, servit comme volontaire pendant la Révolution hollandaise de 1787 ; il passa en 1790, dans les chasseurs liégeois d'abord, puis dans l'artillerie. D'après E. Cruyplants et W. Aerts (*op. cit*), il serait devenu, le 2 août, lieutenant au 11e régiment (légion liégeoise) de l'armée des Etats Belgiques-Unis commandé par le baron de Graillet. Il ne figure pas cependant parmi les noms des officiers de ce corps relevés dans l'*Etat alphabétique* conservé aux Archives générales du Royaume, « Archives des Etats Belgiques-Unis », dossier nº 11.

trois batteries au-dessus de Sainte-Walburge : une de chaque côté de la chaussée et une auprès de la fosse Crahay, en confia l'exécution « qui devra se faire incessamment », à l'ordre de M. Ponthier, lieutenant-colonel, « selon l'emplacement et la manière dont on conviendra avec lui » (1). Un ancien officier dalmate, Rusanick de Peckse que nous retrouverons dans la suite, semble avoir eu, dès le début, la haute main sur les fortifications (2).

« Sans rien entendre dans le génie », comme il l'avouait, un artiste-peintre, Léonard Defrance (qui se rendit tristement célèbre sous la domination jacobine en s'acharnant sur les monuments religieux et en pillant les œuvres d'art au profit de la France), fut chargé de faire exécuter le principal ouvrage au-dessus du faubourg de Sainte-Walburge (3).

Le 26 mai, des affiches invitèrent les ouvriers désireux d'être occupés aux fortifications, à se rendre, dès le 27, à 5 heures du matin, à la barrière de Tongres (à Sainte-Walburge) avec une bêche, pelle ou pioche. Les hommes robustes devaient être payés à raison de 15 sols par jour (4).

Le lendemain, 28, la besogne fut entamée. Vingt commis de la Cité furent employés comme inspecteurs des escouades, sous les ordres de l'architecte Dukers (5). Louis-François Thomassin fut nommé directeur des travaux (6). Par raison d'économie, Dukers fut autorisé, le 17 juin, à congédier tous les ouvriers inutiles qui travaillaient à Sainte-Walburge et ailleurs (7).

Il dut y avoir du gaspillage car, en assemblée des trois Etats, le 22 juin, les Seigneurs « désirant de mettre de l'ordre dans la construction des ouvrages qu'ils ont résolus pour mettre la capitale en état de défense ont arrêté que l'architecte Dukers

(1) Ce recès fut repris le 14 juin 1790 (*A. L.*).

(2) Le 31 mai le Comité de guerre députa le bourgmestre de Cologne et l'avocat Donceel, membres, avec mission « de donner leurs soins » aux redoutes, batteries et fortifications quelconques qui se font à Sainte-Walburge sous les ordres de M. de Peckse (*A. L.*).

(3) Th. Gobert, *Autobiographie d'un peintre liégeois*, Liége, 1906.

(4) *A. L.*, « Registre des résolutions du Comité de guerre ».

(5) Idem.

(6) Th. Gobert, *Les rues de Liége*, *op. cit.* Les maîtres charpentiers G. Cambresier et F. Bolzée reçurent plus de 11.000 florins pour les palissades et chevaux de frise qu'ils livrèrent.

(7) *A. L.*, « Registre des résolutions du Comité de guerre ».

n'emploiera à l'avenir à ces ouvrages que 400 manœuvres et 100 boteresses, savoir 10 manœuvres et 10 boteresses à la redoute de Sainte-Walburge, 60 manœuvres chez Kenor, 60 à la Double Haye et 180 à la fosse Crahay ; 12 inspecteurs et un directeur des inspecteurs, savoir, 6 à la redoute, 1 chez Kenor, 1 à la Double Haye et 2 à la fosse Crahay, sans compter les sieurs Detroz et Thomassin qui dirigent l'exécution de ces ouvrages.

» Seront : directeur des inspecteurs : Dethroux ;

» Inspecteurs : Maréchal pour les charettes, Pirard à la Double Haye, Smets à la fosse Crahay, Salle et Durieux chez Kenor, ordonnant que le présent récès soit affiché aux quatre redoutes, insinué au sieur Dukers, J. Idatte, Defrance, Detrooz, Thomassin, au directeur des inspecteurs, aux 12 inspecteurs, pour leur connaissance » (1).

Dukers reçut, le 10 juillet, l'ordre de cesser les travaux de Sainte-Walburge et à la fosse Crahay et de rendre ses comptes (2).

Dans l'entretemps, l'armée liégeoise était entrée en campagne. En avril, les fortifications de Tongres, de Hasselt et de Bilsen furent réparées tant bien que mal. Par résolution de l'État Noble en date du 4 août 1790, J.-P.-S. Collinet, ingénieur, qui avait été chargé de la direction des fortifications de Hasselt et qui avait donné pleine satisfaction, fut nommé ingénieur des États aux appointements de 30 écus par mois.

En octobre, on prit deux canons à la citadelle pour en armer les ouvrages de Sainte-Walburge et on éleva en cet endroit des tentes pour abriter les soldats municipaux qui avaient la garde des ouvrages auxquels on avait employé, depuis la mi-juillet environ, un certain nombre d'invalides du ci-devant régiment national qu'on avait placés sous les ordres du lieutenant Ista (voir plus loin). Le 9 octobre, le Comité de guerre ordonna de remettre à ce dernier 345 fl. 4 sols, afin de satisfaire aux prêts de ses vétérans et de pouvoir les renvoyer.

Le 4 novembre, le Conseil de Cité ordonna de mettre les fortifications de Sainte-Walburge et celles avoisinantes à l'abri de

(1) *A. L.*, dossier « Fortifications de Sainte-Walburge ».
(2) *A. L.*, « Registre des résolutions du Comité de guerre ».

toute insulte et on chargea de cette mission les conseillers Defrance, Isale (?), Digneffe et Levoz (1).

A une date indéterminée, vraisemblablement au début de novembre également, Rusanick de Peckse adressa un rapport (2) au bourgmestre de Donceel que le Comité de guerre avait chargé, nous l'avons vu, de surveiller les travaux de défense à Liége. Le vieux Dalmate y démontra l'utilité de créer un corps spécial : « sans des sujets instruits dans la partie du génie, si même ils ne sont assez avancés pour l'invention, au moins il est nécessaire qu'ils soient capables de comprendre un plan donné pour le faire exécuter dans les règles de l'art ». Il rappella, qu'au printemps, il avait eu des difficultés, dans les premiers jours des travaux, par manque de personnes « en état de l'entendre » ; il avait fini par « déterrer » trois personnes connaissant les « élémens de la chose » ; il en avait été très satisfait et crut utile de suggérer le moyen d'attacher au pays cinq « sujets propres pour le temps de guerre, et très nécessaires même en temps de paix, car ils pourront servir les États pour les ponts et chaussées, pour la réparation des travaux et bâtimens publiques, ou pour en édifier de nouveaux, pour lever avec une précision géométrique toutes espèces de cartes, tant pour le service des particuliers intéressés à la commensuration juste des terres, que pour les cartes topographiques du pays, tant partielles que générales ».

Comme chef de ce « commencement du corps du génie », il proposa Thomassin comme capitaine-lieutenant et, pour premiers lieutenants, Detrooz, de Verviers, et Collinet, en garnison à Hasselt. Detrooz avait travaillé à Sainte-Walburge et Rusanick l'avait envoyé à Munsterbilsen pour dresser le plan du retranchement qui y avait été fait, Collinet s'était, comme on le sait, distingué à Hasselt.

Comme sous-lieutenants, il désigna, à l'attention de l'autorité, Geisweiler qui fut inspecteur des travaux à Sainte-Walburge et à la Chartreuse, et Gérardot qui avait réparé les fortifications de Bilsen et en avait commencé d'autres qui furent démolies

(1) *A. L.*, « Deuxième quaëlle ». Le 25 décembre 1790, Levoz fut nommé commandant de la Chartreuse (DE THEUX, *Bibliographie liégeoise*).
(2) Troupes nationales, effectifs.

puis était passé à Tongres où il avait été employé dans le « service des plans ».

Le 17 novembre, l'État Noble, considérant les services essentiels rendus avec désintéressement par Rusanick de Peckse, l'en remercia et ratifia les propositions qu'il avait faites.

L.-F. Thomassin, ci-devant professeur de mathématiques et directeur des fortifications de la Chartreuse, devint chef du génie avec le rang de capitaine-lieutenant ; Detrooz et Collinet furent promus premiers lieutenants, Geisweiler et Girardot seconds lieutenants, les uns et les autres avec les mêmes appointements que les officiers de grade égal dans les régiments, à l'exception de Collinet, dont le traitement avait été déterminé précédemment.

Leur uniforme fut décrit ainsi que suit : de drap gris de fer, bavaroises et parements noirs ; veste et culotte jaunes, boutons blancs, les épaulettes comme les officiers du même grade.

Le corps n'eut pas le temps de se développer (1).

Invalides et vétérans. — E. Poswick rapporte que le prince-évêque de Velbruck, par ordonnance du 10 avril 1773, avait fixé à quatre par compagnie le nombre de vieux soldats considérés comme invalides après vingt-quatre années de service et qui devaient être comptés en sus de l'effectif du régiment ; ils étaient logés à la citadelle qui fut administrée par le major Knaaps, officier du Prince, jusqu'au mois d'avril 1790 (2).

Le licenciement du régiment national plongea ces vétérans dans la plus grande perplexité et leur fit redouter la misère. Aussi, le 25 avril 1790, les députés des trois corps d'État reçurent-ils une pétition signée par deux sergents invalides, mandataires de quarante-huit vieux soldats incapables de gagner leur vie, suppliant « Messeigneurs » de continuer la paye dont ils avaient joui jadis ; les trois derniers prêts ne leur avaient pas été soldés (3).

(1) La *G. L.* du 25 avril 1791, annonça la mise en vente, chez Carront, arpenteur et examinateur juré, au bas de Pierreuse, de la gravure du « Plan de la ville de Liége et des ouvrages qu'on a faits dans ses environs pendant l'insurrection, avec celui de la citadelle comme elle était avant cette époque ». Nous n'avons pas eu la chance de retrouver ce précieux document.

(2) E. Poswick, *op. cit.*

(3) *A. L.*, « Révolution liégeoise ».

Le 28 juin seulement, il fut ordonné que la solde serait allouée à vingt-huit invalides dont trois sergents, un tambour-major, un fourrier et un caporal (1). Mais, peu après le 10 juillet, ces favorisés furent placés sous les ordres du premier lieutenant Ista, détaché du premier régiment d'infanterie, et employé aux fortifications de Sainte-Walburge (2).

Les Etats durent cependant se laisser attendrir, car il résulte d'une liste datée du 16 septembre 1790, que le baron de Crassier, quartier-maître du régiment de Lynden, fut autorisé à payer mensuellement 770 fl. 5 sols à quatre-vingt six invalides, six sergents et à un tambour-major (3).

Le 9 octobre, Ista reçut l'ordre de renvoyer les vétérans qu'il avait été autorisé à placer comme gardes à Sainte-Walburge (4) mais, le 30 du même mois, le Comité de guerre fut en quelque sorte obligé d'accorder les « invalides ordinaires » aux anciens subordonnés d'Ista qui se trouvaient dans le plus profond dénûment (5).

Il est plus que certain que ces vieux serviteurs furent les premiers à se réjouir de la restauration d'Hoensbroech.

Les gardes du corps. — La Révolution du 18 août 1789 entraîna la suppression de cette unité de 100 cavaliers que les États avaient autorisé le Prince-Evêque d'entretenir après la prise de Liége, en 1649.

Supprimée en 1702, rétablie en 1714, cette troupe ne comprenait plus qu'un capitaine, un lieutenant, un cornette, un maréchal-des-logis, un quartier-maître, deux brigadiers, deux trompettes, un timbalier et cinquante cavaliers. Le capitaine avait rang de général-major, les lieutenants et le cornette, celui de colonel ou de lieutenant-colonel, le maréchal-des-logis, celui de capitaine et les gardes, celui de brigadier. Comme nous le savons, le comte de Geloes d'Eysden en était le commandant depuis 1772.

Hoensbroech se fit accompagner dans son évasion par quelques gardes du corps, les autres continuèrent à résider à Liége. Mais,

(1) *A. L.*, « Registre contenant les fournitures et païemens faits pour la subsistance des troupes nationales, fortifications, etc. ».

(2) En effet, le 10 juillet, Ista reçut 100 fl. pour payer sa troupe (*A. L.*, « Etat de Liége, Dépenses de guerre »).

(3-4-5) *A. L.*, « Registre des résolutions du Comité de guerre ».

le 21 décembre 1789, le Magistrat s'empara de leur caserne pour y loger le régiment municipal (1). Le Prince-Évêque et ses partisans crièrent au scandale, puis l'oubli se fit.

Le 5 mai, les gardes du corps, qui n'avaient plus reçu de solde depuis un mois et dont la Cité ne s'occupait point, furent prévenus par le receveur de la Manse épiscopale Power, qu'ils pouvaient prendre le parti qui leur conviendrait le mieux, pour se procurer le nécessaire jusqu'à ce que la Providence eût replacé le Prince-Évêque sur son trône (2).

Cependant le 1er août 1790, l'État Noble, désirant pourvoir à leur sort pour le passé et régler leur service pour le futur, leur ordonna de paraître à la jointe des trois États pour y prêter le serment civique. Ces beaux militaires, n'ayant point obtempéré, furent mis en demeure de s'exécuter le 20 du même mois (3).

Les officiers et la plus grande partie de la compagnie restèrent fidèles à leur souverain, quatorze gardes et cinq musiciens se conformèrent seuls aux injonctions de l'autorité révolutionnaire.

L'un de ces gardes ralliés au nouvel ordre des choses, N. De Meuse, écrivit peu après aux États Tiers et Primaire (4) pour leur soumettre, « au nom de la compagnie », des « réflexions sur un service qu'ils se croient en état de rendre et qu'ils ont l'honneur de proposer » :

Les quatorze gardes et deux musiciens, soit seize hommes, pourraient constituer un petit corps dont l'un d'eux serait le quartier-maître chargé du détail ; les quinze autres feraient le service par groupe de trois, savoir : deux devaient continuellement être à la disposition du Comité de guerre, avec leurs chevaux, pour porter les dépêches, tandis que le troisième serait d'ordonnance au même effet auprès du général en chef de l'armée.

L'un de ces transfuges, Lugers, offrait de fournir trois montures équipées ; tous s'engageaient à ne recevoir de solde que lorsque les finances seraient en meilleur état.

(1) Le tome II, *Fiscalis Generalis* (*A. L.*) contient la « Déposition de Pirquet, Martin-Auguste, capitaine et quartier-maître des gardes du corps », faite par devant notaire, le 29 décembre 1789, relative à cette expulsion. Ce document est fort curieux à lire, nous nous bornons à signaler son existence afin de ne pas sortir du cadre de notre étude.
(2) J. Daris, *op. cit.*
(3) E. Poswick, *op. cit.*, et *A. L.*, « Etat Noble ».
(4) *A. L.*, « Etats, Révolution liégeoise ».

Dans une autre supplique signée par P. Falloise et P.-J. Finet, on proposait de choisir De Meuse, appartenant au corps depuis dix-huit ans, pour remplacer l'ancien quartier-maître Pirquet (1) qui, attaché à des principes qui n'étaient pas les leurs, les avait abandonnés pour rejoindre la cour d'Hoensbroech.

Le *Registre des recès et résolutions du Comité de guerre* semble établir que ces démarches n'eurent que de très tardifs résultats, en effet, le 9 novembre seulement, les sieurs Tartary, Houssa, Plingers et Janson furent acceptés comme gardes du corps du Comité de guerre.

Remarquons que l'acte constitutionnel organisant la Régence, daté du 12 septembre 1790 (2), prévit la constitution d'une véritable garde du corps pour le prince de Rohan, composée de vingt hommes commandés par un simple brigadier. Nous avons tout lieu de croire qu'elle ne fut jamais organisée.

C. — Les volontaires

Généralités. — A côté des formations régulières, dont nous venons de rétablir l'organisation, vinrent se ranger de nombreux corps de volontaires.

La plupart des villes, villages et bourgs de la Principauté, du Comté de Looz, du Marquisat de Franchimont et d'autres quartiers levèrent des compagnies de combattants souvent issues de milices bourgeoises déjà existantes ou formées après le 18 août 1789 ; ces soldats improvisés furent envoyés à l'armée où les

(1) Pirquet dit Mardaga, Jean-Martin-Augustin, né en 1741, ancien officier au service du Roi de France, quartier-maître des gardes du corps du Prince-Evêque (rang de lieutenant), le 1er octobre 1777, capitaine à la suite au régiment national le 7 mai 1784, capitaine en pied le 6 avril 1786, maréchal-des-logis aux gardes du corps (capitaine) en 1792. En 1794, accompagna le prince-évêque de Méan en exil en Allemagne.

Après 1814, Pirquet entra dans l'armée des Pays-Bas avec le rang de major pensionné. Il mourut à Spa, le 12 août 1819.

Il eut trois fils qui suivirent la carrière militaire. L'un d'eux devint général en Autriche, fut nommé baron et acquit une grande renommée sur les champs de bataille (E. Poswick, *op. cit.*, et *Nécrologe liégeois* de 1861).

(2) H. Sage, *Une République de trois mois. Le prince Ferdinand de Rohan Guéménée, archevêque de Cambrai, régent de la Nation liégeoise*, Verviers, 1909.

P. M. : Rohan fut proclamé régent le 8 septembre 1790.

États leur allouèrent certaines prestations, mais que les localités d'origine entretinrent également.

Nous croyons utile de reproduire la série de mesures prises par les diverses autorités pour recruter, armer et aussi licencier ces partisans, puis nous présenterons : 1° les volontaires de la ville et des faubourgs de Liége, ensuite 2° les Franchimontois qui firent souvent bande à part (1), 3° enfin, ceux du restant de la Principauté et du Comté de Looz.

* * *

Au mois de mars 1790, alors que les troupes prussiennes occupaient encore la capitale, les Liégeois se préparèrent ostensiblement à la guerre; les vieux fusils qui se trouvaient entre les mains des gardes patriotiques furent réparés, on emmagasina publiquement, à l'hôtel de ville, des fourches, des cartouches, des boulets et des trompes (2).

Le 19 du même mois, les Seigneurs Bourgmestres de Liége rendirent public le recès suivant (3) :

« Messieurs, apprenant que des citoyens de la paroisse de Sainte-Véronique désirent de s'enrôler sous les Drapeaux de la Patrie, agréent ces offres de service avec remerciment, invitent en conséquence tous les généreux volontaires à se faire inscrire chez M. le Capitaine Paschal Montois. »

Le 1er avril, les habitants de la paroisse Saint-Aldegonde furent priés de s'adresser de même au capitaine Stassart (4) et, le 20 avril (les Prussiens s'étaient retirés le 16), le Conseil déclara accepter la souscription formée par la paroisse de Sainte-Cathe-

(1) G. NAUTET, *Notice historique sur le Pays de Liége*, Verviers 1859 : « La Libre Assemblée Nationale Franchimontoise » laissa percer dès le début, l'intention de ses membres de déclarer la Nation franchimontoise *indépendante*, sans égards pour les liens qui l'avaient unie aux Liégeois pendant une longue suite de siècles.

Les fières prétentions, le langage hautain des députés du Congrès de Polleur étonnèrent ces « Messieurs » de Liége et il ne leur fut pas difficile de voir qu'ils avaient là des alliés un peu roides et capables de faire bande à part, si les choses ne marchaient pas à leur gré.

(2) G. NAUTET, *op. cit.* Nous croyons que l'on entend ici par « trompes », des tromblons, courts fusils à gueule évasée se chargeant de plusieurs balles ou à l'aide de chevrotines ou de mitraille.

(3-4) *A. L.* (non classés), « Recueil des recès des SS. Bourgmestres ».

rine pour fournir la solde à trente-quatre soldats pour la défense de la Patrie (1).

On invita également ceux qui « se sentaient du goût pour l'artillerie » à se faire connaître et à se présenter incessamment au Conseil ; le sieur Goswin annonça la levée d'une compagnie de chasseurs, et Fabry, fils du bourgmestre, se mit à enrôler le nombre de sapeurs qui lui parut convenir pour l'organisation d'une bonne armée (2).

Le 19 avril, l'État Primaire ratifia des actes en date des 17 et 18 dito du Tiers et de l'État Noble, que nous avons déjà évoqués précédemment (chapitre : *Gardes bourgeoises*) et en vertu desquels les communautés et les villes étaient invitées à établir, dans leurs districts, une garde journalière de cinq à six hommes dont la mission était de donner l'alarme de proche en proche, à coups de cloche ou par d'autres signaux, à l'apparition des envahisseurs.

Le 23 avril, nouveau recès : « Messieurs, désirant déployer les plus grandes forces pour soutenir la liberté du bon Peuple Liégeois, qui se trouve, dans ce moment menacé par les Troupes Etrangères, invitent tous Capitaines, soit de la Cité, Faubourgs et Banlieue, soit du Plat-Pays, animés de l'amour de la Patrie et disposés à la défendre, à former, sans délai, des compagnies composées d'hommes, armés autant que possible, animés des mêmes sentiments et en état de service, avec lesquels ils se rendront, d'ici à lundi ou mardi prochain, dans la Cité où ils se présenteront au Comité nommé à cet effet par le Magistrat, qui leur assignera un logement pour leur Troupe, et leur donnera des ordres pour leur destination ultérieure.

» Messieurs déclarent, que du jour de l'arrivée en la Cité de ces compagnies, et après revue, inspection et agréation des Hommes qui les composeront, il sera payé à chacun de ces Hommes qui voudra la recevoir, une solde de 8 sous par jour, en sus de la fourniture de trois quarterons de viande et de 2 livres de pain, solde que le Conseil offre comme moyen de subsistance, hors de chez eux et nullement comme le prix de l'intrépide vail-

(1) *A. L.* (non classées) « Recueil des recès des SS. Bourgmestres ».
(2) G. Nautet, *op. cit.*

lance de ces braves Citoyens, dont la reconnoissance de la Patrie et la Gloire pourront seules être la récompense. »

Le 26 avril, les bourgmestres de la Cité proclamèrent la Patrie en danger et s'adressèrent aux patriotes en termes enflammés (1) :

« Le moment étant enfin arrivé où la Nation Liégeoise doit déployer le Courage et la Bravoure, que manifestèrent autrefois nos Ancêtres, lorsqu'ils se virent molestés dans la plus chère des jouissances, qu'est celle de la Liberté, Messieurs invitent tous les Bons et Braves Patriotes, sans exception aucune de se réunir, sans le moindre délai, sous les drapeaux de l'Honneur et de la Liberté, pour aller, d'un commun accord, expulser des foyers de nos Concitoyens, les Ennemis de la Patrie, qui ont osé y pénétrer. »

Pour subvenir aux besoins de l'armée, les caisses de la Révolution étant peu garnies, on décida de prendre l'argent là où il se trouvait, et le Conseil de la Cité requit, le 29 avril, les chapitres ecclésiastiques, les abbayes et monastères de fournir les secours indispensables (2). Cette mesure fut critiquée de nos jours encore par certains auteurs comme J. Daris, Th. Gobert et d'autres qui, par parti-pris, jugèrent exécrables tous les moyens employés par les chefs du mouvement liégeois contre Hoensbroech.

Dès le début, le général de Donceel se plaignit de l'indiscipline des soldats irréguliers : « Le mot de volontaire est interprété dans ce sens qu'un volontaire est maître de ses volontés, et peut faire ce qu'il juge à propos », écrivit-il le 5 mai dans un rapport au Comité des États (3) ; Lambert Bassenge développa le même thème, le 8, à l'avocat Donceel, le futur bourgmestre, pour que l'on fît sentir à la milice citoyenne que « par volontaire on n'entend pas un homme qui fait ce qu'il veut » (4). Aussi, impressionné par les désordres commis et par la dépense excessive qu'entraînait l'entretien de tout ce monde turbulent et sur lequel on pouvait peu compter, songea-t-on à renforcer l'armée régulière et à faire rentrer les compagnies d'auxiliaires.

(1-2) *A. L.* (non classées) « Recueil des recès des SS. Bourgmestres ».
(3) A. Borgnet, *op. cit.*
(4) Extrait des papiers de Donceel reproduit par A. Borgnet, *op. cit.*

Le 15 mai, en assemblée du Comité de guerre, les députés des trois États publièrent le recès suivant (1) :

I. — « MM. SS., pénétrés de reconnaissance pour les services rendus par MM. les volontaires de la Cité de Liége et des environs, déclarent de les remercier des services qu'ils ont rendus jusqu'à ce moment, les invitant à se tenir chez eux toujours en armes et prêts à se rendre avec l'ordre et l'ardeur dont ils ont été animés, partout où l'ennemi se montrera et lorsqu'ils en seront requis, avec la circonspection et la prudence que l'on doit employer dans les circonstances qui nécessitent la présence de nos concitoyens dans leurs familles, autorisant M. le Chevalier de Donceel et le Bourgmestre de Chestret de leur communiquer le présent récès de remerciement.

II. — » MM. SS. autorisent MM. le Général de Donceel et le Bourgmestre de Chestret, de retenir ou appeler les compagnies de volontaires qu'ils trouveront nécessaires pour l'assurance des postes à former.

III. — » MM. SS. sont d'intention de charger M. le Bourgmestre de Chestret, Baron de Haneffe, d'écrire aux Ministres des États de Paris de requérir de leur part le Ministre de Versailles de permettre que des canonniers et artilleurs puissent profiter de quelques mois de congé, pour instruire ceux qui sont destinés à former notre artillerie. »

Nous avons déjà signalé (p. 91) ce dernier paragraphe dans un chapitre précédent : nous l'avons reproduit ici, des canonniers volontaires ayant été recrutés.

Le 21 mai, les États arrêtèrent encore un *Règlement pour la réunion. la marche et la destination des braves volontaires des villes et des campagnes.* Il fut publié in-extenso notamment dans le *Journal général de l'Europe* du 26 mai 1790. En voici le texte :

« Volontaires du quartier de Hesbaye et de Montenack. Le lieu de réunion pour le premier district, sera le village de Bassenge ; pour le second district, Moumalle ; pour le troisième, Brustem ; pour le quatrième, Gingelum ; pour le cinquième, Haneffe.

(1) *A. L.*, « Registre des recès et résolutions du Comité de guerre », et *Papiers de J.-R. de Chestret, op. cit.*

» Volontaires du quartier de Moha, Condroz et d'Amont. Le lieu de réunion sera pour le premier district, le village de Vaux, pour le second, Vinamont ; pour le troisième, les Fraisneux ; pour le quatrième, Havelange ; pour le cinquième, Custinne.

» Volontaires du quartier d'Entre-Sambre-et-Meuse et Florennes (1). Le lieu de réunion sera pour le premier district le village de Mettet ; pour le second Montigny-le-Tigneux ; pour le troisième, Gosée ; pour le quatrième, Villers-deux-Églises ; pour le cinquième, Romerée.

» Volontaires du quartier de Franchimont et d'Outre-Meuse. Le lieu de réunion pour le premier district sera Theux ; pour le second dans lequel sont compris Herstal et dépendances, à la barrière du Croupet, à Fléron.

» Volontaires du quartier de Looz et Stokhem. Le lieu de réunion sera pour le premier district, le village d'Overpelt, pour le second Hecteren ; pour le troisième, Curange ; pour le quatrième, Opoeteren ; pour le cinquième, Munster-Bilsen ; pour le sixième, Kerniel.

» Les tableaux des districts formés par l'État Tiers n'étant pas encore assez répandus, ceux des volontaires du Plat-Pays qui ne sauroient point précisément à quel district de leur quartier ils appartiennent, pourront se rendre dans un des lieux de réunion indiqués ci-dessus, le plus voisin de leur demeure.

» Les volontaires des villes pourront se réunir dans le Chef-lieu du district le plus voisin de leurs villes.

» Vingt-trois députés des États, munis des ordres pour la marche et la destination des volontaires, seront prêts à se rendre, au moment requis, chacun dans l'un des vingt-trois chefs-lieux indiqués, ou seulement dans les chefs-lieux de district, dont le secours sera jugé nécessaire. C'est de là qu'ils feront donner partout le signal du tocsin ; et les volontaires réunis prêteront entre leurs mains le serment civique (2).

(1) Le 4 juin, le Comité de guerre accepta l'offre de l'avocat De Spiroux, de Wasseige, de Walbrecht et de Cartier de se rendre dans l'Entre-Sambre-et-Meuse pour porter aux communautés des adresses des Etats et appeler les citoyens de bonne volonté, le plus tôt possible, à la défense de la Patrie avec toutes les armes en leur possession (*A. L.*, « Registre des résolutions du Comité de guerre »).

(2) La formule ci-après de serment que devaient prêter les compagnies bourgeoises et les volontaires avait été déterminée, le 11 avril 1790, par

» Comme il n'est pas probable qu'on aura besoin du secours de tous les districts à la fois, il est important que chaque district se borne à faire ses préparatifs et à attendre l'arrivée du député des Etats et les ordres particuliers dont il sera muni (1).

» Chaque ville, chaque communauté pourvoira ses volontaires de vivres pour trois jours au moins ; chacune enverra, s'il est possible, deux ou trois cavaliers avec leurs chevaux. Les États leur tiendront compte de tout et pourvoiront ensuite tant à l'approvisionnement qu'à la solde de l'armée. »

L'assemblée des Bourgmestres insista sur ces mesures le 22, connaissant les préparatifs de l'ennemi ; elle invita les citoyens de la capitale, des faubourgs et de la banlieue à se tenir prêts à voler en foule pour écraser les envahisseurs. « Lorsque le tocsin se fera entendre de proche en proche, annonçant l'invasion, ils doivent s'armer de fusils, de piques ou de fourches et se rendre dans la capitale » ; « quant aux citoyens des bonnes-villes et du plat-pays, ils doivent se réunir aux lieux de réunion indiqués pour les différens cantons » (2).

Mais les armes faisaient défaut. En avance cette fois sur Paris, où la pique ne fut adoptée par la Convention, comme armement par excellence pour les volontaires, qu'en 1792 (3), le Comité de guerre ordonna, le 25 mai 1790, au Magistrat de la Cité de faire confectionner d'urgence ces bâtons ferrés dont l'utilité, depuis le Maréchal de Saxe, était devenue très contestable. Les premiers Franchimontois et volontaires d'autres localités accourus à Liége en avril étaient, d'après un témoin oculaire (4), pour la plupart munis « de fourches, piques, et de quantités d'ustensiles meurtriers ».

l'Assemblée des Bourgmestres etc. : « Je jure d'être fidèle au Peuple Liégeois, à la Loi, au Magistrat de la Cité et de maintenir la Révolution du 18 août 1789 » (*G. L.*, 14 avril 1790).

(1) Cette règle ne fut pas strictement appliquée : le Comité de guerre ayant appris, le 28 mai, qu'un corps de volontaires de la ville de Huy était prêt, fit savoir qu'il ne devait pas attendre le député requis par l'adresse des Etats et engagea même cette troupe à partir de grand matin, en bateau, avec des armes et des vivres, pour Liége où une destination lui serait donnée.

(2) *G. L.*, 24 mai 1790.

(3) G. Lavalley, *L'Arme blanche sous la Révolution*, Caen.

(4) Lettre de Toufner reproduite par A. Borgnet.

A la fin du mois de septembre 1790, tous les volontaires furent rappelés et les troupes réglées reçurent l'ordre de s'installer à Tongres, Hasselt et Visé ; les commissaires de guerre à l'armée disparurent en même temps (1). Quelques volontaires étant encore à Hasselt, le 1er novembre le Comité de guerre fit savoir au général de Donceel qu'ils avaient été intégralement payés et qu'il devait les renvoyer incessamment.

Les 18 et 19 décembre, les États Primaire et Noble (*A. L.*) décidèrent, attendu que les troupes soldées étaient présentement employées à la défense de la patrie, que les bourgmestres et capitaines des villes, châtellenies et communautés, veilleraient attentivement au maintien de l'ordre public en commandant un homme sur dix, à proportion de la population, pour patrouiller durant la nuit.

* * *

Tâchons maintenant de donner une idée en vérité assez vague, empressons-nous de le faire remarquer, de l'organisation des diverses formations que nous retrouverons plus tard au cours du récit des opérations (2). Nous nous sommes servi pour cette reconstitution de divers documents reposant dans le Fonds Fabry (*U. L.*) : *Situation de la garnison de Tongres etc. en date du* 13 *juillet* 1790, *Liste des compagnies de volontaires, effectif de la ville de Hasselt du* 13 *au* 15 *juillet* 1790, *Quatorzième revue faite à Tongres le* 21 *août* 1790 *par M. le Colonel de Chestret, Revue faite à Tongres le* 21 *aoust* 1790 et *Idem du* 2 *septembre suivant, Employ de la somme de* 4.000 *francs donnés par M. Fabry le* 25 *août* 1790, *Employ des* 1.000 *florins reçus de M. Fabry le* 31 *août* 1790, *Effectif de la troupe de volontaires, à Tongres le* 23 *septembre* 1790, *Liste des compagnies à effectif dans la ville de Hasselt le* 31 *d'août* 1790, *Revue du* 28 *septembre* 1790 (à Hasselt), ainsi que des *Registre de fournitures et paiemens, etc. du* 30 *avril* 1790 *au* 15 *janvier* 1791 et *Registre* n° 3, déposés aux

(1) *A. L.*, « Etat Primaire, 29 septembre 1790 ».

(2) La situation est surtout mal définie pour la période allant de la fin avril à la mi-juillet 1790, les pièces comptables et les situations d'effectifs y relatives n'ayant pu être retrouvées.

Archives de l'État à Liége, si souvent cité déjà, la *Supplique des officiers de la garde bourgeoise qui sont à l'armée, pour obtenir la solde d'un écu par jour, l'Employ des* 1.000 *fl. reçus de M. Fabry le* 4 *septembre* 1790 et autres pièces comptables de l'espèce dont la collection n'est malheureusement pas complète.

Nous n'indiquerons pas toujours ces sources afin d'alléger notre travail.

Volontaires de la Cité de Liége et des faubourgs. — *Gardes patriotiques.* — D'après les relations du temps, les deux compagnies, celle d'infanterie et celle de cavalerie, suivirent de Chestret en Campine, fin avril, lorsque le tocsin annonça l'invasion de l'armée des Cercles (1).

La matricule de ces patriciens n'a pu être retrouvée ; exista-t-elle seulement? Ces formations durent être minuscules, nous devons nous borner à donner la liste des noms de ceux de leurs membres que nous avons rencontrés en fouillant dans les archives (2) qui nous furent si obligeamment confiées : sous de Chestret, colonel de l'infanterie, et le comte de Lannoy, chef des cavaliers, servaient le chevalier Charles de Favereau, dit le Cadet, capitaine de ces derniers, l'avocat F. Plumier, capitaine des fantassins ; lors de la constitution des deux régiments des États, Plumier y sollicita son passage avec son grade, offrant de servir gratuitement pendant trois ou quatre ans ou de fournir, à ses frais, le nombre d'hommes dont serait composée sa compagnie. Il ne lui fut accordé qu'une sous-lieutenance qu'il refusa pour rester stoïquement à la tête de ses ci-devant patriciens jusqu'à l'organisation de la garde nationale.

Comme brigadiers, nous relevons : Dupont, Jean-Baptiste, ancien lieutenant des bourgeois de Saint-Remacle, qui se distingua aux affaires de Munsterbilsen et de Saint-Trond (voir opérations) où le capitaine Magnée fut tué à ses côtés. Nommé premier lieutenant au deuxième régiment d'infanterie, il démissionna peu après. Martiny, Antoine, né à Liége en 1762,

(1) Lettre de Toufner reproduite par A. Borgnet.
(2) *A. L.*, dossier « Etats », « Révolution Liégeoise », liasse « Officiers ».

ancien soldat au régiment de Boulonnais au service du Roi de France et qui devint major au sixième régiment de la garde nationale (1). Petitjean, Nicolas, de la paroisse Saint-Thomas, qui avait, pendant huit ans, porté les armes en Espagne, trois années, en Angleterre et sept, en Autriche ; il postula, appuyé par de Chestret, une place dans les nouveaux régiments.

Comme simples gardes : Bailly, Lambert, qui sollicita également une place d'officier dans l'infanterie et passa, croyons-nous, comme lieutenant en second au régiment de Lynden puis à celui de Fyon. Bury, Mathieu, ayant servi en France, commanda l'avant-poste de Bilsen, sollicita un emploi d'officier dans les régiments en formation et, ayant appris par « Eko public » que l'État Noble l'avait nommé sous-lieutenant, fit savoir qu'il ne voulait pas d'un grade inférieur à celui qu'il avait occupé à l'étranger ; il passa sous les ordres de Fyon comme capitaine.

Bovy, Lambert, qui sollicita un brevet mais ne l'obtint pas ; il resta à la garde à cheval jusqu'à la fin des hostilités. Daywaille, Thomas, de la compagnie du colonel de Chestret, qui n'eut pas moins d'ambition que ses camarades. Delbovier, Godefroid, du faubourg de Sainte-Walburge, également ambitieux et déçu. Une *Liste des suppliques présentées avec spécification des demandes qu'elles renferment, touchant les Emplois des nouveaux régimens* (*A. L.*), mentionne encore un certain *Delange*, Jean-Louis, quémandant une lieutenance ou une sous-lieutenance. Le baron de Sepulchre, vicomte de Disque, capitaine de sa paroisse depuis le début de la Révolution, s'engagea dans la garde patriotique à pied dès le départ du corps pour l'armée, fut à Tongres et à Saint-Trond où il perdit un œil ; il passa dans l'infanterie des États. Donckier de Donceel, Laurent-Clément, âgé de trente ans, et ses quatre frères, aux gardes patriotiques depuis la constitution de la troupe à cheval ; il avait acheté une sous-lieutenance à la compagnie des Indes hollandaises et s'était dévoué à l'armée pour porter la correspondance, aller à la découverte et escorter les chefs ; il désira aussi une place d'officier. Un certain Clément

(1) E. Cruyplants et W. Aerts, *op. cit.*, disent que Martiny devint plus tard lieutenant-colonel du premier bataillon liégeois au service de la France et passa avec ce grade à la 15e légère le 8 prairial an IV (27 mai 1796).

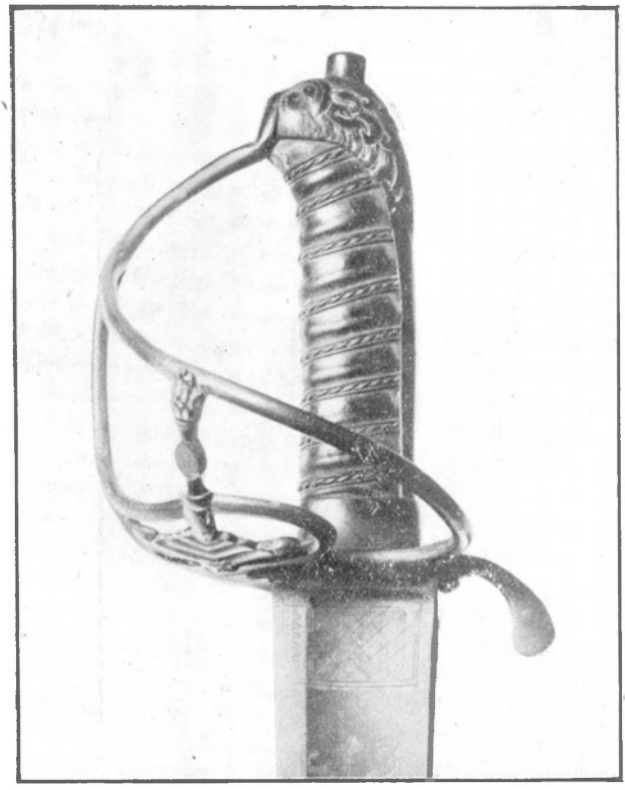

Sabre de la Révolution liégeoise
(Musée Curtius).
(A remarquer l'analogie avec l'arme conservée au Musée de la Vie Wallonne).

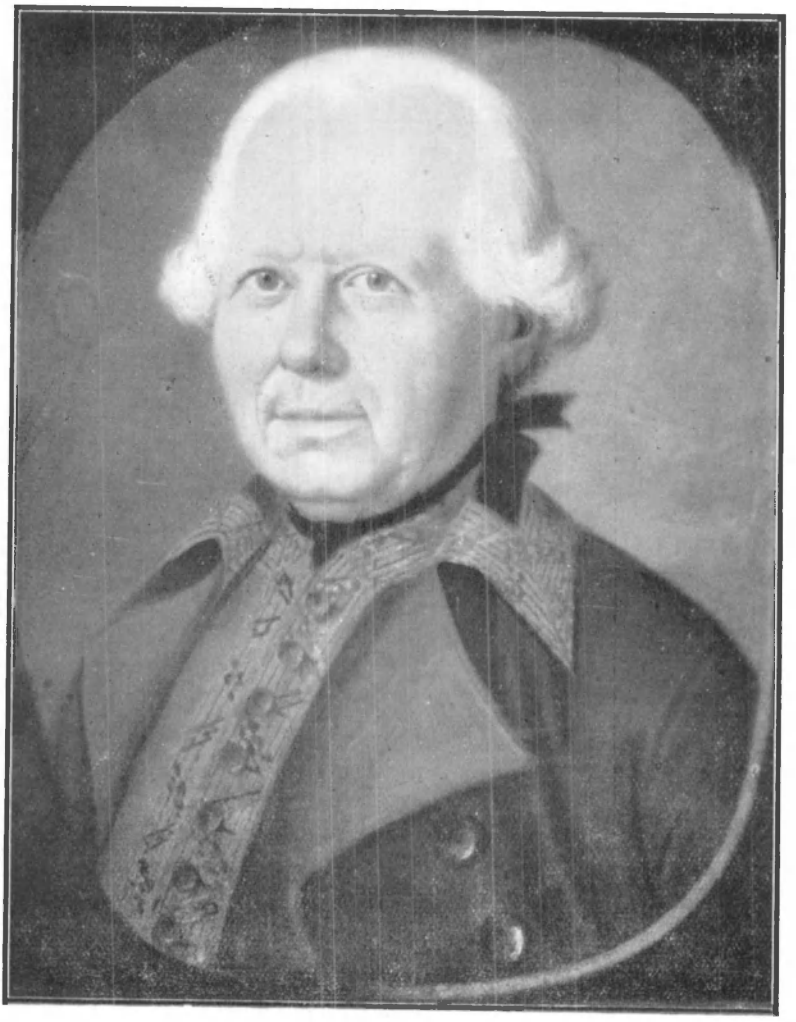

Le général-major Lambert-Joseph Donckier de Donceel,
commandant en chef de l'armée liégeoise (1790-1791)
(Habit bleu de roi à collet rouge, veste rouge, galons d'or, boutons dorés).
(Pastel appartenant à Melle Anna Putzeys.)

Donckier fut, le 13 décembre 1790, nommé aide de camp du général de Donceel, avec le traitement de premier lieutenant ; nous croyons qu'il s'agit du garde patriotique (1). Doneux, P.-J., déjà cité, frère du capitaine et chevalier de Saint-Louis de même nom ; il émit des prétentions à une charge de lieutenant en faisant remarquer qu'il participa à l'expédition de Saint-Trond et à l'affaire de Sutendael et que trois de ses frères étaient officiers des paroisses. Godenne, figurant dans la *Liste des suppliques* citée plus haut, comme émettant des prétentions à une compagnie (2). Laruelle, Arnold-Joseph, qui désira aussi porter l'épaulette dans l'infanterie des États. Lyon, Théodore, fils. Les deux frères Sauvage, fils d'un négociant-tanneur, capitaine des bourgeois de Saint-Pholien qui intrigua en leur faveur pour leur obtenir l'épaulette. Stapart, né à Liége, âgé de dix-huit ans ; le 16 mai 1790, ayant neuf mois de service aux gardes patriotiques, il s'estima digne d'occuper une lieutenance dans le régiment de Lynden ou de Fyon. Piette, J.-N., qui, avec Bovy, J.-L., déjà cité, fit jusqu'à la fin le service d'estafettes et de patrouilles à l'armée, surtout à Tongres (3).

Voici quelques autres noms retrouvés dans les archives de la famille Donckier de Donceel :

Jean-Denis Defrance, officier de paroisse au début de la Révolution, passa aux gardes patriotiques puis alla s'engager dans l'armée brabançonne, au régiment de Cumptich, d'où il revint

(1) Dans une généalogie établie par feu le lieutenant-colonel en retraite Putzeys, descendant du général Donckier de Donceel, document appartenant à Mademoiselle A. Putzeys qui nous l'a aimablement communiqué, nous avons trouvé que seul Jean-Joseph Donckier de Donceel, notaire puis juge près du tribunal d'appel de Liége, décédé le 11 messidor an XI, appartenant à une branche collatérale, avait cinq fils en vie à l'époque de la Révolution liégeoise, savoir : Jean-Joseph-Marie, greffier au tribunal, né à Liége en 1756 et décédé à Huy en 1845 ; Laurent-Clément, né à Liège en 1758 et y décédé en l'an XII ; Arnold-Ferdinand, né à Liége en 1761 et décédé à Saint-Josse-ten-Noode en 1840, étant général de l'armée belge ; Charles-Joseph-Eustache, né à Liége en 1769 et décédé au château de Cheratte en 1804, étant capitaine au service de la France ; enfin, Louis-Isidore-Emmanuel-Hubert, né à Liége en 1772 et décédé à Huy, où il était avocat, en 1856.

(2) Nous n'avons pu déterminer avec certitude si c'est lui qui commanda une compagnie dans le régiment de Lynden.

(3) *A. L.*, « Registre contenant les fournitures et paiemens faits pour la subsistance des Troupes Nationales, fortifications, etc., commençant le 30 avril 1790 et finissant le 15 janvier 1791 ».

dès qu'il apprit que sa patrie était en danger. F. Monard, garde sous les ordres de Favereau, fut remarqué au cours de la campagne par le colonel de Chestret. J.-F. Lagarde, ancien militaire du Roi de France, fut à Sutendael. Louis-Antoine-H. Stapart, garde patriotique dès la constitution du corps, fut à l'affaire de Saint-Trond et mérita également d'être recommandé par de Chestret. François Falise et Louis Gaillard qui participèrent respectivement aux expéditions de Saint-Trond et de Sutendael. François Danse, ci-devant capitaine d'une compagnie d'Avroi. Gilles-Nicolas Piette qui accompagna de Favereau. Lambert Florkin, Ferdinand Wasseige et Lambert Hans qui suivirent l'armée ; les officiers de la paroisse de Saint-Christophe firent l'éloge de ce dernier. J.-J. Martin Berleur, notaire impérial qui, le 16 août 1789, arbora le premier la cocarde et alla, avec une compagnie, désarmer la garde du palais ; il fut ensuite capitaine des bourgeois mais devint bientôt garde patriotique, partit pour l'armée et fut à Saint-Trond. H. André de Tombai, qui fut à l'armée à ses frais et devint dans la suite capitaine de Grivegnée. Sébastien Langen, d'abord garde à cheval puis capitaine de Saint-André, recommandé par le général de Donceel ; enfin, Jean-Toussaint Renkin, de la paroisse de Saint-Christophe, qui participa à l'échauffourée de Saint-Trond. Tous postulèrent une place d'officier dans les régiments soldés.

Notons que le comte de Lannoy ne conduisit pas ses volontaires à l'armée, il fit partie du Comité de guerre et ne se rendit au « front » qu'en mission au quartier-général, surtout pour y exercer un contrôle administratif.

* * *

Nous reconnaissons la médiocrité du résultat de nos recherches, mais qu'y faire tant que ne seront point découverts les contrôles des gardes à cheval et à pied? Nous pouvons dire cependant que l'état dressé à Tongres, le 13 juillet 1790, conservé dans les papiers de Fabry reposant à la Bibliothèque de l'Université de Liége, mentionne la présence, du 28 juin au 11 juillet, de 40 gardes patriotiques et volontaires adjoints sous les ordres du capitaine Defavereau aîné ; une note placée au bas de ce document

nous apprend qu'à la revue passée le 12 juillet, il avait été relevé, outre les gardes patriotiques, 150 volontaires y agrégés.

La *Quatorzième revue faite à Tongres le* 21 *août* 1790 *par le colonel de Chestret* (même source) porte : « Compagnie de Plumier, capitaine, volontaires gardes patriotiques : 3 hommes ; compagnie colonel, volontaires gardes patriotiques : 6 hommes, et compagnie Favereau : 21 volontaires gardes patriotiques. »

L'état *Réforme faite à Tongres le* 23 *septembre* 1790 (même source) démontre que, ce jour, 23 volontaires adjoints aux gardes patriotiques furent remerciés ainsi que 11 de ces derniers. Pourtant le *Registre* n° 3, *suitte des paiemens et argens reçus de la Trésorerie de l'armée nationale repris aux registres* n°s 1 *et* 2 (ces derniers n'existent pas aux *A. L.*), indique que la compagnie de cavalerie du chevalier Charles Defavereau (dit le Cadet) fut soldée (sans indiquer le montant) du 18 juillet au 24 septembre (1) et que Lyon (père) toucha, pour la compagnie Plumier, le 17 septembre 1790, un prêt de 75 fl. 5 et, le 6 novembre, 37 fl. 15 seulement, ce qui décèle un effectif extrêmement réduit.

Les ci-devant patriciens furent probablement fondus avec la garde nationale lorsque celle-ci fut mise sur pied.

Les chasseurs volontaires de Liége. — Nous les mentionnons ici pour mémoire car nous en avons donné l'organisation dans le chapitre ayant trait aux troupes régulières.

Rappelons que les auteurs leur assignent, au début, une force de 200 hommes qui partirent en campagne à la fin du mois d'avril 1790, et que, d'après le *Bulletin de l'Avant-Garde patriotique liégeoise, formée par les Volontaires Chasseurs et les Volontaires des faubours Saint-Léonard et Vivegnis en date du* 4 *mai* 1790 (2), le 1er mai, ces deux corps étaient sous les ordres du

(1) Le document cité dans la note précédente mentionne que Bovy et Piette, les deux seuls cavaliers de la garde patriotique, ne touchèrent plus de prêt ni de rations à partir du 25 septembre et que malgré cela, ils servaient encore le 3 décembre. Le « Registre n° 3, suitte des Payemens et Argens etc. » (*op. cit.*), démontre qu'ils touchèrent les arriérés auxquels ils avaient droit et qu'ils furent soldés comme « dragons » jusqu'au 16 janvier 1791, inclus. Ils furent donc fidèles jusqu'à l'entrée des Autrichiens dans Liége.

(2) *J. E.*, 9 mai 1790.

colonel bourgmestre de Chestret. Les chasseurs volontaires avaient déjà comme major Duchesne, qui les commandait en l'absence d'Hyacinthe Fabry, et Colette comme capitaine, comme lieutenants Boyens et Gustin ainsi qu'Henri Riga, sous-officier qui avait eu l'idée de former le corps et que les volontaires firent lieutenant.

Au début du mois de juillet, cette troupe fut transformée en régiment de 500 hommes et pris à la solde des Etats mais nous sommes persuadé que cet effectif ne fut jamais atteint.

Les volontaires issus de la garde bourgeoise de Liége. — Répondant aux sollicitations de la Cité, les bourgeois se rassemblèrent par paroisse ou par groupe de paroisses (les situations reproduites plus loin témoignent de ces combinaisons souvent éphémères), en corps de volontaires et se rendirent à l'armée ; ils y menèrent une vie assez indépendante, n'y donnèrent pas toujours satisfaction, abandonnèrent souvent la colonne à laquelle ils étaient attachés, même lorsque leur présence y était des plus indispensables, agissant, enfin, comme toutes les bandes de volontaires, au gré de leur fantaisie.

Nous avons retrouvé les groupements suivants :

Volontaires de Saint-Léonard et de Vivegnis. — Le *Bulletin de l'Avant-Garde patriotique liégeoise*, les cite comme occupant les avant-postes à Op-Oeteren, avec les chasseurs, le 1er mai. Le colonel Lyon, avocat, s'y trouvait avec le lieutenant-colonel Henrotay et le capitaine Gosuin. Le 13 juillet, ils étaient au nombre de 58, à Tongres, avec Lyon qui toucha encore le prêt jusqu'au 2 septembre, pour un effectif de 47 à 40 hommes.

Cette troupe ne figure plus dans les documents relatifs aux payements faits à partir de cette dernière date.

Gilles Durieux, capitaine d'une compagnie du faubourg Saint-Léonard, suivit l'armée dès le début des hostilités et fut recommandé par de Chestret (1).

Ces volontaires avaient un secrétaire nommé Libert (2).

Volontaires de Saint-Thomas. — La liasse « Officiers » (*op. cit.*), contient des requêtes établissant que Van Aken, Gilles-Gérard,

(1) *A. D. D.*, liste : « Postulans à une place d'officier ».
(2) Affiches, Dons patriotiques, 14 avril 1790 (*A. D. D.*).

natif de Tongres, qui avait rempli les fonctions de sous-commissaire de guerre pendant l'occupation d'Herstal par les troupes prussiennes, partit pour l'armée le 29 avril 1790, en qualité de capitaine de Saint-Thomas. Dirigé sur Tongres, il y séjourna jusqu'au 26 mai et fut, pendant ce temps, employé à convoyer des vivres. Ce dernier jour, ayant escorté un convoi à Hasselt, il y fut retenu jusqu'au 5 août et y participa à la défense, le 27 mai. Le 5 août, il fut rappelé à Herstal pour empêcher les vols.

Van Aken Frédéric-Ignace-Evrard-Joseph, né à Liége (1) et lieutenant de Saint-Thomas, suivit constamment son capitaine ; le 5 août, ses affaires le rappelèrent dans la Cité. Tous deux briguèrent une place d'officier dans les régiments des États.

D'autre part nous avons découvert qu'Antoine Woos, âgé de vingt ans, étudiant en théologie, officier de la susdite paroisse, servit comme volontaire sous les ordres du capitaine Mercier, participa également à la défense de Hasselt et y reçut le baptême du feu : un Franchimontois fut tué à dix pas de lui au cours d'une sortie. Le 15 juillet, Mercier commandait 37 hommes de la garnison précitée ; le 28 septembre, cet effectif était tombé à 30 plus 2 réformés.

Il exista un second détachement de Saint-Thomas ; à la revue passée à Tongres, le 21 août, figurèrent 46 soldats de cette paroisse sous les ordres du capitaine Toussaint ; le 30 septembre, ils n'étaient plus que 30. Le *Registre n°* 3, *Suitte des payemens etc.* y mentionne les volontaires de Saint-Thomas placés sous les ordres du colonel Lyon, Henrotay (ou Henrothée selon la signature), Surny (de Saint-Trond) et Dargent et au nombre de 41 à 26 hommes soldés du 7 septembre au 31 octobre 1790.

Volontaires de Saint-Servais. — La précieuse liasse *Officiers*, que nous exploiterons encore dans la suite, permet également de dire que le capitaine Brodel, notaire impérial, déjà cité à propos de la garde bourgeoise, partit de Liége, le 28 avril, à la tête de 65 de ses hommes. Il excipa de ce titre et de sa qualité de père de famille pour tenter d'obtenir un brevet dans les troupes régulières. Le célèbre Jean-Pierre Ransonnet

(1) E. Cruyplants et W. Aerts, *op. cit.*, le font naître en 1756 et assurent qu'il passa dans la suite au service de la République française.

(frère de Clément-Auguste, major au régiment de Lynden), servit également comme major des volontaires de Saint-Servais, ainsi que le qualifie un recès des bourgmestres de Liége en date du 8 mai 1790 (1). Il se fit blesser, à la fin du mois d'avril, à Horpmael où il voulut mettre à mal le château d'un certain Duvivier accusé d'aristocratie.

J.-P. Ransonnet, qui était parti de Liége le 2 mai avec 48 hommes de Soumagne et de Basse-Fraipont, escortant un convoi de munitions, sollicita en vain un emploi dans l'armée régulière ; nous le rencontrerons au cours de l'exposé des opérations. Certains auteurs lui ont accordé une place de premier plan dans la lutte contre les troupes des Cercles, ce qui est absolument erroné. Des historiens ont fait de ce personnage une sorte de chef du parti de mouvement. En réalité son rôle se borna à écrire à Fabry père au sujet de projets plutôt fantaisistes et à faire présenter, par sa femme, certaines suggestions du reste non reçues. Ses contemporains le considéraient comme un dangereux brouillon et il ne fut point pris au sérieux (2).

D'après une supplique (*A. L.*) le bataillon de Saint-Servais eut encore comme major un certain T. Thonus, Brodel servait sous ses ordres comme capitaine avec le lieutenant P.-J.-A. Léonis qui avait abandonné ses leçons de droit pour suivre l'armée et qui, dès le 25 juillet, remplaça son capitaine (3).

Ce bataillon était à la revue passée à Tongres, le 13 juillet 1790. Il se composait de détachements de la paroisse de Saint-Servais, de Saint-Séverin, de Saint-Jean-Baptiste et de la Magdeleine, en tout 128 hommes. Le 30 août, Thonus toucha encore le prêt pour 136 soldats et, le 3 septembre, pour 123 seulement.

Le *Registre* n° 3 mentionne que Thonus, du susdit bataillon, toucha le prêt, du 7 au 21 septembre 1790, pour les unités suivantes : compagnie de Sainte-Catherine : de 38 à 41 hommes ; de la Magdeleine : de 22 à 23 combattants ; de Saint-Jean-Baptiste : de 31 à 22 hommes ; de Saint-Séverin : de 55 à 53 et de Saint-Servais : 23 volontaires.

(1) *Fiscalis Generalis* (*A. L.*), t. II.
(2) Nous donnerons *in fine* une biographie de J.-P. Ransonnet afin de mettre certaines questions au point et d'essayer de définir le rôle qu'il joua réellement à Liége.
(3) *A. D. D.*, liste : « Postulans à une place d'officier ».

Volontaires de Sainte-Catherine. — Voir ci-dessus. Dès que l'invasion fut imminente, cette paroisse offrit, pour la « défense de la patrie », de souscrire à l'entretien de 34 soldats, le Conseil de Cité accepta cette proposition le 20 avril (1). Le 13 juillet, à Tongres, ils étaient 38, avec le capitaine Ghilain, le 29 août, leur force était tombée à 30 ; le 23 septembre, on réforma, à Tongres, les 39 hommes présents à l'effectif.

Volontaires de Saint-Jean-Baptiste. — Voir ci-dessus la rubrique : Saint-Servais. Ce contingent fut commandé par le capitaine André-Joseph Genot qui occupa Tongres et signa également la supplique pour obtenir un écu de solde. Le 21 août, cette troupe comptait 31 hommes ; les 22 combattants, qui la composaient encore le 23 septembre, furent réformés ce jour.

Genot postula également une place d'officier dans les régiments des États, il fut recommandé par Chestret, les majors Lhoest et Desart et les capitaines Dupont et Pirson (2).

Henri Brahé, lieutenant de cette paroisse, abandonnant sa famille, suivit l'armée (3).

Volontaires de Saint-Séverin. — Se trouvèrent au début de la campagne sous les ordres du capitaine Nossent. Voir ensuite la rubrique Saint-Servais.

Le 21 août, à Tongres, ils étaient au nombre de 46 avec le capitaine Massin, ils furent réformés en cette ville, le 23 septembre, 53 volontaires étaient alors à l'effectif.

D'après le *Registre* n° 3 (*A. L.*), cette compagnie eut encore un capitaine du nom de Lebrun, détaché à Vottem en septembre et octobre 1790.

Le lieutenant J.-J. Wasseins, de Saint-Séverin, suivit l'armée dès le début de la campagne, ce qui fut attesté par le major Thonus, commandant le bataillon (*A. D. D.*).

Volontaires de la Magdelaine. — Voir rubrique : Saint-Servais. Sous le capitaine Mottard, ces combattants se trouvèrent à Tongres où, le 23 septembre, ils furent licenciés au complet, soit 23 hommes.

(1) G. Nautet, *op. cit.* Le recès de la paroisse date du 13 avril (Affiche de la Cité, 20 avril 1790, *A. D. D.*).
(2-3) *A. D. D.*, liste : « Postulans à une place d'officier ».

Volontaires de Sainte-Walburge. — Quarante bourgeois de la garde de cette paroisse se rendirent à l'armée sous les ordres du capitaine Remi-Joseph Moreau et du lieutenant Henri Maréchal qui sollicita une place dans les régiments des Etats. A la mi-juillet nous les retrouvons à Hasselt au nombre de 34, le 31 août, ils étaient encore en cette ville, renforcés de 3 hommes. Le 28 novembre, leur effectif était de 32 mais 7 « communs » furent réformés à cette date.

Volontaires de Saint-Georges. — Cette paroisse eut un de ses officiers à l'armée : Vivario, L.-J.-A., qui servit sous les ordres du général de Donceel, probablement avec quelques gardes ; nous ne les avons retrouvés sur aucune situation.

Volontaires d'Outremeuse. — 1° *Volontaires de Saint-Nicolas-au-Trez, Outremeuse.* — Ils avaient, comme major, le notaire Pfeffer (1) et étaient partis en campagne, le 28 avril, avec un certain Dasa qui fit suivre sa signature du mot « Ajoudan », voulant probablement exciper de sa qualité d'adjudant.

Sous la rubrique « Bataillon de Saint-Nicolas », la situation du 13 juillet établie à Tongres, groupe les hommes des paroisses et villages de Saint-Nicolas et Fléron, décomposés eux mêmes en détachements du major Palante (2), des capitaines Garroy, Prion, Bataille (ces trois derniers d'Outre-Meuse) et Rassenfosse (Fléron). Le total de l'effectif s'élevait à 175 hommes.

La situation du 21 août désigna erronément Bataille et Prion comme chefs de compagnies de Saint-Nicolas respectivement

(1) Pfeffer, né à Liège, ci-devant lieutenant-gouverneur du Marquisat de Franchimont, avait servi pendant sept ans dans la gendarmerie de France, prétendait avoir assisté aux batailles de Fontenoy, « Rocaux » et Laufeld et à d'autres combats encore puis s'être engagé au régiment de Cornabé (infanterie wallonne au service des Provinces-Unies) et y être resté quatre ans et trois mois. Il sollicita un brevet d'officier dans les régiments des Etats.

Quatorze à quinze paroissiens de Saint-Nicolas-au-Trez signèrent une supplique en sa faveur, faisant valoir qu'il avait tout quitté pour voler à la défense de la Patrie (*A. D. D.*, Liste : «Postulans à une place d'officier»).

(2) G. A. Palante, major de Saint-Nicolas Outremeuse, avait servi en France (*A. D. D.*, liste : « Postulans » etc.).

Il existe dans les archives de la famille Donckier de Donceel, un ordre du général de ce nom, daté du quartier-général, le 3 mai 1790, prescrivant au major Palante, commandant le bataillon de grenadiers, d'avoir le soin tout particulier de se concentrer et de mettre sa troupe le plus près possible et le plus resserré, en tout temps et en tout lieu, afin d'être sans cesse prêt à marcher.

fortes de 33 et 19 hommes, mais il n'est plus question de bataillon ni du major Palante. Les états suivants rétablissent les véritables origines.

D'après l'*Employ des* 1.000 *florins reçus de M. Fabry, le* 31 *août* 1790, Pfeffer était encore à l'armée à cette époque mais, détail troublant, on lui voit toucher le prêt ... pour un homme.

La liste *Postulans à une place d'officier*, conservée dans les archives de la famille Donckier de Donceel, cite comme porte-enseigne de la compagnie Bataille, H. Bardin, et, comme lieutenant de Prion, André-Bertrand, boulanger.

2° *Grenadiers d'Outremeuse* (1). — Ce quartier fournit encore, au début des hostilités, une compagnie de grenadiers ayant comme officiers : Pierre Delcourt, capitaine (2), J.-F. Pirnay, capitaine en second, Barthélemy Houssa, premier lieutenant, G.-F.-S. Delahaut (probablement lieutenant en second), et de Grandchamps, enseigne, Baudinet, officier ; J.-F. Houssa y fut également lieutenant (3). Cette unité fit des démarches pour faire passer Baudinet et les deux Houssa dans les cadres de l'armée active. L'un des Houssa s'était distingué dans un endroit qui ne fut pas indiqué, probablement à Saint-Trond, en entrant dans un camp ennemi, sous « un feu terrible et soutenu » (4) ; le second avait servi en France.

Cependant le *Registre n°* 3, *Suitte des payemens etc.* indique que, du 7 septembre au 30 octobre 1790, les volontaires d'Outremeuse comprenaient trois compagnies soldées, savoir : celle de Garroy : 20 hommes, celle de Prion : de 28 à 19 volontaires et la compagnie Bataille : 31 fusils.

L'état de revue établi à Tongres, le 13 juillet 1790, englobe les

(1) Le quartier d'Outremeuse se montra fort exalté dès le début de la Révolution, ce sont ses habitants qui exigèrent la démolition de la Dardanelle (G. NAUTET, *op. cit.*).

(2) Delcourt ou Delcour, marchand de la Cité, annonça au mois de mars 1790, tandis que les Prussiens occupaient encore la ville, qu'il levait une compagnie de gendarmerie à ses frais (G. NAUTET, *op. cit.*).

(3) *A. D. D.*, liste : « Postulans », etc.

(4) E. CRUYPLANTS et W. AERTS, *op. cit.*, font figurer un Baudinet comme capitaine de la première compagnie du premier bataillon de la Légion liégeoise au service de la France, armée du Nord, revue du 28 mai 1793.

trois détachements d'Outremeuse des capitaines Garroy, Prion et Bataille dans le bataillon de Saint-Nicolas.

Le 21 août, ces compagnies étaient respectivement fortes de 22, 19 et 33 hommes ; nous trouvons en outre, à cette date, 16 grenadiers d'Outremeuse soumis à l'autorité du lieutenant Oger.

Une situation, dressée également à Tongres, porte la trace d'un contingent de 18 soldats commandés par Garroy et que l'on qualifie de « compagnie de Londoz », d'un autre de 25 volontaires ayant à sa tête Delbœuf (probablement lieutenant de Prion) et de 29 autres sous les ordres de Bataille.

D'après l'*Employ des* 1.000 *florins reçus de M. de Fabry le* 31 *août* 1790, ces trois unités formaient alors un bataillon dont Garroy semble avoir assumé la direction, car c'est à lui qu'on remit le prêt, du 26 au 29 août, pour 76 combattants.

N. B. Le quartier d'Outremeuse fournit, comme volontaires à l'armée patriotique, plusieurs anciens soldats (1) :

Renson, ex-caporal du Royal-Liégeois (service de France); après avoir été grenadier de Delcour, il se fit canonnier.

Louis Palante, frère de l'ex-conseiller, ci-devant sergent au régiment irlandais de Dillon infanterie (service de France).

Simon Gilis (de Saint-Nicolas), qui avait porté les armes pendant onze ans et bornait ses prétentions à l'obtention d'une place de sergent ou de simple caporal.

Antoine Rocoux (de Saint-Nicolas), qui fut officier dans les volontaires étrangers de Clermont-Prince (France) en 1758, puis aux volontaires liégeois de Haller (France) jusqu'en 1760, ensuite aux volontaires wallons aux ordres du chevalier de Donceel (2) jusqu'à la paix, puis encore officier à la levée et à la conduite des recrues des colonies de 1766 à 1773.

Rocoux s'était replacé comme soldat au régiment de Berwick-Irlandais (France) de 1774 à 1778, pour entrer cette dernière année dans le Royal-Navarre cavalerie qu'il quitta en 1782 ; il s'engagea alors comme sergent recruteur au Royal-Hesse-Darmstadt où il resta jusqu'en 1784, passa à cette époque avec le

(1) *A. D. D.*, liste : « Postulans à une place d'officier ».
(2) Il s'agit de Gérard Donckier de Donceel, frère du général ; nous nous occuperons de l'un et de l'autre dans la suite.

grade de maréchal-des-logis dans la légion de Maillebois (Provinces-Unies). A la réforme de ce corps il devint volontaire au régiment de Walsh-Irlandais où, ayant appris que « l'ennemi de sa patrie s'avançait pour la subjuger », il s'empressa de courir à Tongres.

Volontaires de Notre-Dame-aux-Fonds, Saint-Etienne et Saint-Gangulphe. — Ils furent conduits à l'armée au début de la campagne par le major Jean-Joseph Dallemagne, qui avait servi pendant sept ans en Espagne et avait été, pendant six années, captif à Alger ; son père était major du faubourg de Vivegnis ; Dallemagne aspira à passer dans l'infanterie des Etats. Il avait sous ses ordres le capitaine Duchesne. Le document intitulé *Employ des* 10.000 *fl. reçus de M. de Fabry le* 4 *septembre* 1790 (*A. L.*), prouve que le 11 septembre 1790, Duchesne toucha encore, pour la compagnie de Notre-Dame-aux-Fonds, le prêt de 14 hommes. D'après le *Registre* nº 3, du 7 au 24 septembre, les volontaires furent commandés par Pirlot ; ils ne comptaient plus que 18 présents.

Nous n'avons pu retrouver de traces des soldats des paroisses de Saint-Etienne et de Saint-Gangulphe dans les situations établies à partir du mois de juillet 1790.

Le 13 dito, Duchene ou Duchesne commandait, à Tongres, 24 hommes de Notre-Dame-aux-Fonds. Cette troupe fut réformée en cette ville, le 23 septembre suivant, elle comptait alors 18 soldats dans ses rangs.

Volontaires de Sainte-Gertrude. — Une pétition de Martin Werson, mayeur des immunités de la collégiale de Saint-Pierre et capitaine d'une compagnie bourgeoise de Sainte-Gertrude, faubourg Saint-Laurent, expose que deux de ses fils Michel et « Paskal », capitaine en second et lieutenant, sont partis pour l'armée avec la première expédition de canons et ont été envoyés à Hasselt où ils sont restés et ont servi sous les ordres du capitaine P. Pipelars (1). Il semblait tout naturel à cet excellent père de voir décerner des grades dans l'armée active à ses vaillants rejetons. Nous n'avons pu découvrir aucun autre renseignement sur ces paroissiens, sinon que le général de Donceel et le « major »

(1) Voir plus loin : les volontaires du capitaine Pipelart (nous avons trouvé diverses orthographes de ce nom).

Pipelart recommandèrent Michel-Henri et Paschal Werson pour l'obtention d'un brevet d'officier dans un régiment des États (1).

Volontaires de Sainte-Aldegonde. — Voir le recès du 1er avril cité plus haut (Généralités). Jacques Charlier, capitaine de Sainte-Aldegonde, partit pour l'armée le 29 avril 1790, avec une compagnie de cette paroisse. Le colonel de Chestret lui permit de former, à Tongres, un détachement d'artillerie qu'il commanda.

Le recensement de la garnison de cette ville effectué le 13 juillet, prouve qu'il s'y trouvait, outre 124 canonniers et aides et 43 fantassins de Charlier, un autre détachement de 30 hommes de la paroisse précitée commandé par le capitaine Stassart qui eut, comme lieutenant, Jean-Joseph Verlaine (2).

Le 21 août, Charlier ne semble plus avoir que 15 fusils avec lui, outre ses artilleurs (voir la rubrique relative à l'artillerie).

Le 23 septembre, Stassart possède 35 soldats dans son unité, Charlier est définitivement passé dans l'arme savante ; du 7 septembre au 23 octobre, les volontaires de Sainte-Aldegonde, tenant garnison à Tongres, eurent de 35 à 32 membres à leur effectif.

Il est à remarquer qu'une situation établie à Hasselt, le 15 juillet, prouve qu'il y eut également 16 de ces paroissiens en cette ville ; ils ne figurent point sur les états établis ultérieurement.

La liste *Postulans à une place d'officier* (3) renseigne comme capitaine de Sainte-Aldegonde : Gilles Stassart ou Stapart, ancien cavalier au service de la France et ci-devant garde du corps du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière ; et comme aide-major : R.-J. Vigneron qui avait été pendant sept années au service du Roi de France.

Volontaires de Sainte-Foi. — Capitaine J.-M. Jackmart et lieutenant Joassin (4), à l'armée depuis le début des hostilités. Ils tinrent garnison à Tongres, le 13 juillet ils étaient au nombre de 42.

Le *Registre* n° 3, *Suitte des payemens etc.* renseigne que, du

(1) *A. D. D.*, liste : « Postulans » etc.

(2) *A. L.*, « Supplique d'officiers de la garde bourgeoise qui sont à l'armée et qui demandent à être payés un écu par jour, comme les conseillers et commissaires partis avec le régiment municipal en qualité de capitaines». Ce document n'est pas daté. Les suppliants font remarquer qu'ils doivent trop souvent payer des rafraichissements à leurs volontaires.

(3) *A. D. D.*

(4) *A. L.*, « Supplique d'officiers de la garde bourgeoise etc. », *op. cit.*

7 septembre au 31 octobre, cette unité compta de 33 à 28 combattants ; outre Jackmart, elle avait alors un autre officier du nom de Libon.

Le capitaine prétendit avoir servi, à cheval, et avoir fait plusieurs fois office de dragon pour aller à la découverte (1).

Volontaires de Saint-Adalbert. — Nous n'en trouvons trace sur les situations dressées à Tongres qu'à partir du 21 août 1790, le *Registre n°* 3 indique en outre que, du 3 au 6 septembre, l'effectif était de 36 hommes (2). Du 7 septembre au 30 octobre, furent soldés de 42 à 30 soldats, commandés par Maurin ou Mairin-ayant comme officiers Gérard et Stienon.

Volontaires de Saint-Martin. — Ils occupèrent Tongres ; les situations du 13 juillet au 23 septembre comportent des effectifs allant de 39 à 56 hommes. D'après le *Registre n°* 3, du 7 septembre au 31 octobre, cette compagnie toucha le prêt pour une force de 56 à 52 soldats commandés par Delsault, ayant comme adjudant Delsa.

Pierre-Joseph Delsa, capitaine d'une compagnie de Saint-Martin et qui avait suivi l'armée patriotique d'où il ne revint qu'en novembre 1790, sollicita une place d'officier dans l'armée des États ; il fut appuyé par de Chestret et Fyon (3).

Volontaires de Saint-Michel. — En garnison à Tongres, du 13 juillet au 2 septembre, ils furent au nombre de 35 à 33 combattants. Le *Registre n°* 3 leur assigne comme chef Thonus de Belleflamme, d'abord comme capitaine puis comme major. Les officiers furent : Antoine Badon, Linhet, Caillot de Villemont (probablement capitaines) ; ils eurent, du 7 septembre au 23 octobre, de 34 à 26 volontaires à commander.

Volontaires de Saint-Christophe. — Vers la mi-juillet, étant en garnison à Hasselt au nombre de 16, ils formaient « compagnie » avec 64 hommes du capitaine Pipelart, 57 de Chambelan ou Chamblon (4), 62 de la commune de Bellaire et 57 de la Boverie (5). Le 31 août, ces effectifs étaient respectivement de

(1) *A. D. D.*
(2) *A. L.*, « Employ des 1.000 fl. reçus de M. de Fabry, le 4 septembre 1790 », document non daté.
(3) *A. D. D.*
(4) Voir volontaires d'Amay.
(5) Nous nous occuperons plus loin de ces détachements.

20, 70, 36, 27 et 45 fusiliers ; fin septembre, des réductions furent opérées par réforme.

Volontaires de Saint-Pholien. — Également à Hasselt à la mi-juillet, au nombre de 116, ils formaient « compagnie » avec 31 volontaires du capitaine Bury ou de Longhien, 47 d'Ans et de Moulin, 61 de Sainte-Marguerite et 25 de Jemeppe. Le 31 août, les forces respectives de ces détachements étaient de 109 pour Saint-Pholien, 55 pour Ans, 56 pour Sainte-Marguerite et 37 pour Jemeppe ; le 28 septembre, on remercia un certain nombre de ces hommes.

Pierre-Michel Carlier, capitaine de la paroisse de Saint-Pholien, ex-sergent de la légion de Maillebois, se distingua à l'armée et postula une place d'officier dans les régiments réguliers (1).

François Tartari qui avait servi pendant quatorze ans dans les carabiniers de France, lieutenant d'une compagnie de Saint-Pholien à l'armée, désira également un brevet dans un régiment des États (2).

Volontaires de Sainte-Marguerite. — Extraits de la compagnie bourgeoise de même nom, ils furent à l'armée à partir du 28 avril 1790 (3). D'après la *Liste des compagnies de volontaires, effectif de la ville de Hasselt du* 13 *au* 15 *juillet*, ils étaient au nombre de 61 ; le 31 août, leur effectif n'était plus que de 56 hommes (voir également ci-dessus).

Le capitaine Freson semble les avoir commandés également à l'armée ; il appuya la demande du volontaire J.-L. Weri sollicitant une place d'officier (4).

Volontaires de Saint-André. — La situation des troupes composant la garnison de Hasselt, à la mi-juillet 1790, prouve que ce détachement, alors de 70 paroissiens, formait « compagnie » avec ceux de Saint-Thomas du capitaine Mercier : 37 fusils, d'Avroy : 40, Sainte-Aldegonde, 16 et de Sainte-Walburge, 34.

Un état daté du 31 août comporte pour Saint-Thomas, 38 hommes ; Avroy, 31 ; Sainte-Walburge, 37 ; et Saint-

(1-3-4) *A. D. D.*
(2) « Registre des fournitures et païemens, etc., du 30 avril 1790 au 15 janvier 1791 » (*A. L.*).

André, 37. La réforme opérée le 28 septembre appauvrit ces troupes.

La compagnie de Saint-André eut comme capitaine Sébastien Langen, ci-devant garde patriotique à cheval, qui avait suivi l'armée (1). Le 23 juin, le général de Donceel demanda à de Chestret de lui dépêcher cette unité pour combler les vides (2).

Volontaires d'Amercœur. — En garnison à Hasselt à la mi-juillet, ils formaient « compagnie » sous le commandemant de Digneffe, ayant en propre 18 soldats, avec 30 hommes du capitaine Jourdan et 37 de Fivé. Légèrement réduits à la fin du mois d'août, Jourdan et Fivé ne gardèrent plus chacun que 24 « communs » sous les armes. Le 21 mars 1790, l'avocat Piette, premier lieutenant de la compagnie Digneffe, fit un don patriotique (3).

J.-J. Jourdan, capitaine d'une compagnie bourgeoise de Saint-Remacle, postula aussi une place d'officier et fut recommandé par le colonel de Chestret (4).

Volontaires d'Avroy. — Ils se trouvaient à Hasselt à la mi-juillet 1790, au nombre de 40, formant « compagnie » sous les ordres de Mercier, de Saint-Thomas, avec 37 soldats de cette paroisse, 16 de Sainte-Aldegonde, 34 de Sainte-Walburge et 71 de Saint-André. Des réductions y furent opérées par réforme du 28 septembre.

Volontaires de la Boverie. — Voir Saint-Christophe.

Jean Martini (ou Martiny), lieutenant dans la compagnie de Renard, de la Boverie, qui avait servi pendant quatre ans dans les troupes de S. M. T. Catholique et avait suivi l'armée patriotique, postula une place d'officier dans les troupes soldées (5).

Volontaires de Londoz. — Une situation, datée de Tongres le 2 septembre 1790, indique que Garroy, du bataillon de Saint-Nicolas et renseigné ailleurs comme chef d'un détachement d'Outremeuse, était à leur tête.

Volontaires de la citadelle. — Pour rappel : le 23 mai 1790, le Conseil de Cité décida de recruter 200 volontaires pour renforcer

(1-3-4-5) *A. D. D.*
(2) *Papiers de Jean-Remi de Chestret, op. cit.*

les municipaux occupant la citadelle ; Bassenge le jeune et l'auditeur Cornesse furent chargés de cette opération (1).

Volontaires du marquisat de Franchimont. — Cette région comprenait : Theux, Sart, Spa, Jalhay et Verviers, avec leurs bans respectifs.

Le ban de Verviers englobait Verviers, Stembert, Ensival et Andrimont.

* * *

Les premières cocardes séditieuses furent arborées à Theux et à Verviers (2) ; Spa suivit. Les bans de Sart et de Jalhay, exclusivement ruraux, accédèrent avec infiniment moins d'enthousiasme à la Révolution, tout en étant pourtant hostiles aux actes de violence et aux persécutions du Souverain.

Nous savons également que le Marquisat afficha, dès le principe, une indépendance quasi absolue vis-à-vis de Liége, il voulait former un corps autonome dans la république nouvelle, ayant ses aspirations propres (3) et ses Etats particuliers. Le 26 août 1789, ces derniers tinrent leur première assemblée générale au village de Polleur ; les villes et communes de Theux, Verviers, Spa, Sart, Jalhay, Andrimont, Ensival, les Croisiers et Drolenvaux s'y trouvèrent représentées.

On y décida d'envoyer une députation dans toutes les villes du

(1) Par une lettre non datée mais qui semble avoir été écrite le 25 mai 1790, L. Bassenge fit savoir au Magistrat qu'il courait des bruits de complot contre la citadelle mais qu'il ferait bonne garde. Il avait alors 70 hommes bien armés et quelques municipaux. Il signalait encore la présence, en cet ouvrage, de femmes, de sœurs et de fils de bas-officiers du ci-devant régiment national qui avaient rejoint le Prince-Evêque, et en demandait l'expulsion. Détail typique, Bassenge réclamait le secret au sujet de sa démarche car il craignait, ajoutait-il, de se faire beaucoup d'ennemis. Dans une lettre du 26 dito, il accuse réception de 200 fusils dépourvus de tire-bourres, ce qui était dangereux pour apprendre le maniement des armes à ses recrues (*U. L.*, « Papiers de Fabry »).

(2) H. Carton de Wiart, *La vie et les voyages d'un ouvrier foulon du Pays de Verviers au XVIIIe siècle, d'après un manuscrit inédit*, Bruxelles, 1920. Le 24 août 1789, on provoqua, à Verviers et à Ensival, une sorte de levée de volontaires qui s'armèrent de fourches, de pelles, de fusils, de hoyoux « ou d'autres choses » et manifestèrent d'une curieuse exaltation contre un ennemi imaginaire ; la surexcitation qui régna alors dans le Marquisat semble avoir tenu d'une sorte de folie collective qui, en d'autres temps, eut certes dégénéré en jacquerie.

(3) Chevalier Ph. de Limbourg, *Lettres et Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise*, Verviers, 1919.

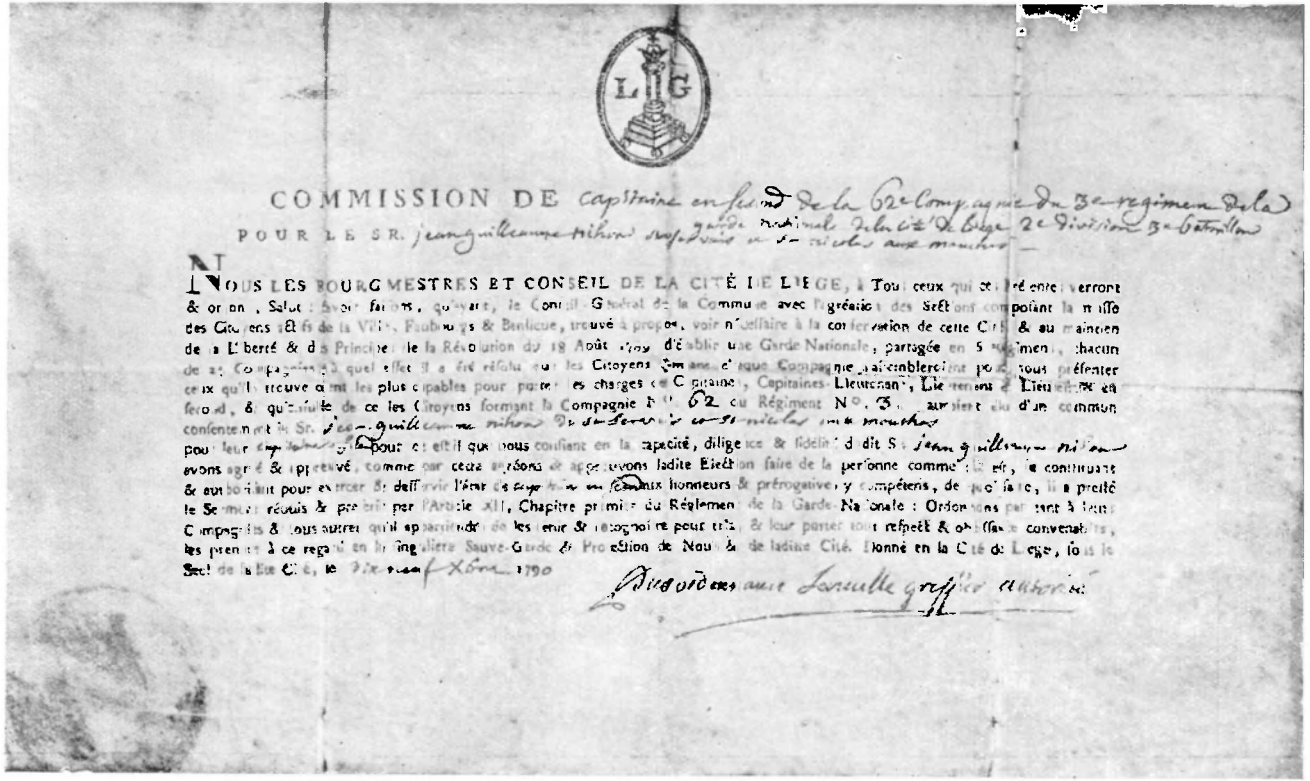

COMMISSION DE capitaine en second de la 62e Compagnie du 3e regiment de la garde nationale de la cité de Liege 2e division 3e bataillon

POUR LE SR. jean guillaume nihon [illegible] aux mouches

NOUS LES BOURGMESTRES ET CONSEIL DE LA CITÉ DE LIEGE, à Tous ceux qui ces Présentes verront & ordonnent, Salut : Savoir faisons, qu'ayant, le Conseil-Général de la Commune avec l'agréation des Sections composant la masse des Citoyens actifs de la Ville, Faubourgs & Banlieue, trouvé à propos, voir nécessaire à la conservation de cette Cité & au maintien de la Liberté & des Principes de la Révolution du 18 Août 1789 d'établir une Garde Nationale, partagée en 5 régimens, chacun de 25 Compagnies, à quel effet il a été résolu que les Citoyens formant chaque Compagnie rassembleroient pour nous présenter ceux qu'ils trouveroient les plus capables pour porter les charges de Capitaines, Capitaines-Lieutenans, Lieutenans & Lieutenans en second, & qu'ensuite de ce les Citoyens formant la Compagnie N°. 62 du Régiment N°. 3, auroient élu d'un commun consentement le Sr. jean-guillaume nihon [illegible] aux mouches pour leur capitaine en second pour ce estil que nous confiant en la capacité, diligence & fidélité dudit Sr. jean guillaume nihon avons agréé & approuvé, comme par cette agréons & approuvons ladite Election faire de la personne comme il est, le continuant & authorisant pour exercer & desservir l'état de capitaine en second aux honneurs & prérogatives y compétens, de quoi faire, il a prêté le Serment réduit & prescrit par l'Article XII, Chapitre premier du Réglement de la Garde Nationale : Ordonnons par tant à leurs Compagnies & tous autres qu'il appartiendra de les tenir & recognoître pour tels & leur porter tout respect & obéissance convenables, les prenant à ce regard en la singuliere Sauve-Garde & Protection de Nous & de ladite Cité. Donné en la Cité de Liege, sous le Seel de ladite Cité, le dix neuf Xbre 1790

Busoldeau aux Lanuelle greffier autorisé

(Musée royal de l'Armée.)

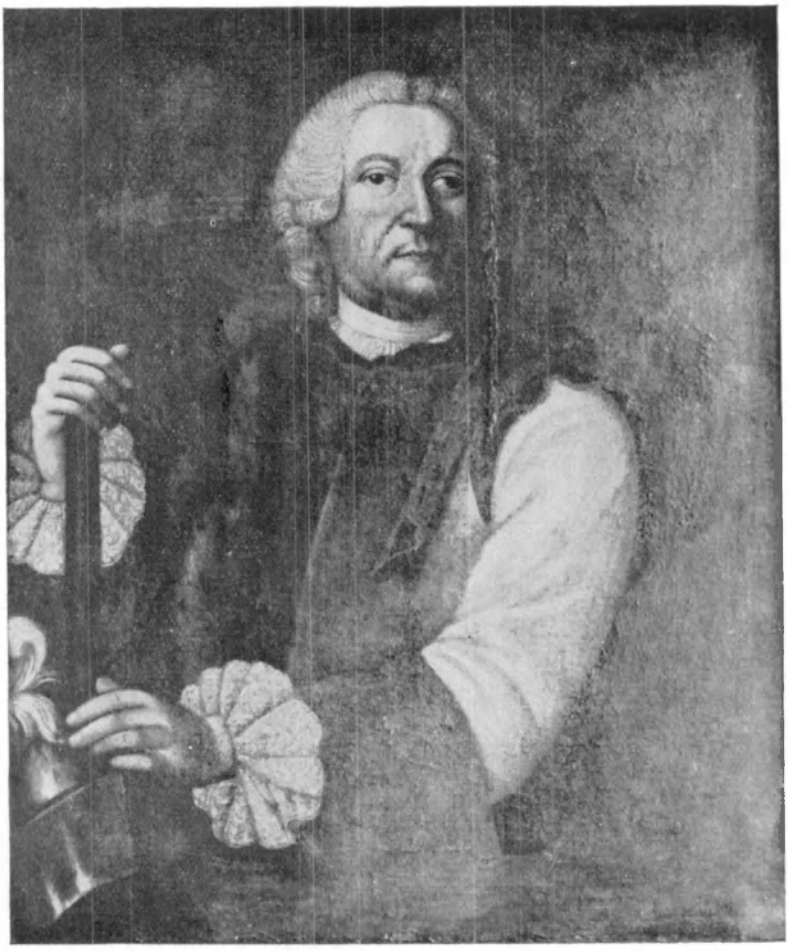

François-Maximilien-Joseph comte d'Aspremont Lynden, commandant, avec son fils, le 1er régiment d'infanterie des Etats. Le personnage est revêtu d'un uniforme d'officier des cuirassiers, probablement celui du régiment d'Anspach, où il servit. Le portrait est antérieur à la Révolution liégeoise.
(Tableau du Musée communal de Verviers.)

Pays de Liége et du Comté de Looz pour prendre mieux contact et aviser aux moyens de consolider l'insurrection. On décida également de faire escorter les députés à dépêcher à la grande assemblée convoquée dans la capitale pour le 31, par un détachement de milices bourgeoises du Marquisat, « pour leur servir de garde et donner à la Cité et au Pays une esquisse du parfait dévouement des Franchimontois au maintien de l'union et de la constitution du Pays, à quel effet les Bans et Communautés fourniraient chacun, savoir :

« Verviers, 400 hommes ; Theux et Drolenvaux, 200 ; Spa, 150 ; Sart, 50 ; Jalhay, 50 ; Ensival, 100 ; Stembert, 50 ; Andrimont et les Croisiers, 25 ; au total : 1.025 hommes ». L'assemblée nomma Toussaint de Hansez (député de Theux, ancien capitaine du régiment de Horion au service de France) (1), commandant de cette troupe ; Jean-Henri Crahay (ancien gendarme de France et lieutenant-voué de Franchimont, également député de Theux et commandant de la garde bourgeoise de Spa) fut désigné comme commandant en second. Ils reçurent pour mission de suivre en tout les ordres des représentants des bans et communautés qui avaient exigé six sièges à l'assemblée nationale, faute de quoi les résolutions émanant de Liége « n'auront la moindre force dans le Marquisat » (2).

Les commandants prêtèrent, sur-le-champ, le serment suivant entre les mains du président : « Nous jurons de rester fidèles à la Nation Franchimontoise et à ses Représentans députés à la prochaine Assemblée Nationale et de ne jamais employer ceux qui nous seront soumis, qu'aux ordres des dits représentants députés, et pour le maintien de l'Union et de la Constitution du Pays. »

(1) 1726-1795. Retiré du service, il obtint une charge d'échevin à la Haute Cour de Justice de Theux. Il fut nommé commandant des troupes de la communauté le 1er septembre 1790, mais n'ayant point reçu d'émoluments, il ne fit pas campagne. Porté sur la deuxième liste de proscriptions à la restauration du Prince, il remplit, en 1793, les fonctions d'officier municipal (Ph. de Limbourg, *op. cit.*). Voir également, L. Leconte, *Notes sur les régiments liégeois de Vierset et de Horion au service de Louis XV*, 1757-1762 (*Carnet de la Fourragère*, n° 2, série 3).

(2) Ce qui précède et ce qui suit, est extrait du *Journal des Séances du Congrès du Marquisat de Franchimont*, imprimé chez Jean-Jacques Tutot, Liége, 1789, et du *Code du Droit public réuni de Franchimont, Stavelot et Logne*, Verviers, an IV.

« Cette garde, écrit G. Nautet, fut pour ainsi dire, instantanément formée : il suffit d'un mot pour rassembler plus d'hommes, surtout à Verviers, qu'on ne voulait ; les aventuriers, les vauriens croyaient trouver là un moyen d'alimenter leurs passions. Cette foule désordonnée, armée de piques et de vieux fusils, suivie d'un essaim de femmes et d'enfants, s'achemina sur Liége le 30 août. »

Le 4 septembre, l'Assemblée « considérant les malheurs dont toute la Nation est menacée et en particulier le Marquisat de Franchimont », résolut de former un plan de défense commune entre tous les bans et communautés du dit marquisat et, à cet effet, chargea Jacques-Joseph de Hansez (frère de Toussaint, ancien capitaine du régiment de Vierset, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-gouverneur du Marquisat) (1), Toussaint de Hansez, Jean-Henri Crahay, Pierre-J. Lonhienne (lieutenant des dragons au service de Hollande) et P.-J. d'Omalius (chevalier du Saint-Empire) tous citoyens du Marquisat, de dresser un projet et d'en faire rapport à la prochaine séance.

Ce « Plan », rédigé au château de Franchimont, fut présenté le 10 septembre (2) ; le voici :

« Pour la défense du Marquisat de Franchimont, la création d'un corps de mille huit cens hommes de troupes réglées, sous le nom de *Volontaires Franchimontois*, est proposé.

» Ce Régiment qui ne seroit soudoyé et entretenu par les Communautés dudit Marquisat qu'autant qu'il seroit en activité, seroit composé de deux bataillons, chacun de neuf compagnies, dont huit de fusiliers et une de chasseurs.

» Pour en accélérer la levée, il seroit trait des Compagnies Bourgeoises, les hommes qui auroient servi et qu'on jugeroit les plus propres à porter les armes.

» Son État-Major seroit composé d'un Colonel, un Lieutenant, un Major, deux Aides-Majors, deux Portes-Drapeaux, deux Sous-Aides-Majors, un Chirurgien-Major, un Tambour-Major.

(1) Le chevalier de Limbourg fait remarquer que, contrairement à ce que dit J. Daris, J.-J. de Hansez ne prit aucune part à la Révolution.

(2) Outre les personnages cités ci-dessus, le baron de Rosée, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine du Royal-Comtois, collabora également à ce plan au bas duquel se trouve sa signature.

» Chaque Compagnie seroit commandée par un Capitaine, un Lieutenant, un Sous-lieutenant, conduite par quatre sergens, huit caporaux, et composée de 86 fusiliers et deux tambours.

» Le corps des officiers seroit composé de tous citoyens du Marquisat.

» Chaque bataillon auroit un drapeau aux armes du Marquisat.

» L'uniforme seroit aux couleurs de la Nation Franchimontoise (1).

» L'armement consisteroit dans un bon fusil de munition, bayonnette, sabre et giberne pouvant contenir au moins seize cartouches.

» On recommanderoit à Messieurs les Officiers de la Milice Bourgeoise d'inspirer à leurs troupes cet enthousiasme pour la Liberté, cette ancienne valeur qui distingua de tout temps les Légions Franchimontoises (2).

» Pour que l'armement des Compagnies Bourgeoises soit plus uniforme et mieux réparti, il seroit fait un relevé exact de toutes les armes du Marquisat, afin d'en fournir ceux qui en manquent.

» Chaque Bourgeois devra se munir de munitions suffisantes en poudre et en balles.

» Il seroit établi dans toutes les Communautés, des dépôts d'armes où elles seroient reportées et entretenues.

» Il seroit fait un dénombrement rigoureux de tous les Habitans capables de porter les armes.

» On feroit instruire les Tambours des anciennes Marches Franchimontoises.

» Messieurs les Officiers seroient invités à suivre, dans les manœuvres, la tactique la plus moderne.

» Il seroit construit dans les postes les plus avantageux du

(1) D'après le *Compte rendu de l'emploi qui a été fait des deniers de la ville de Verviers, pendant la Régence du* 18 *août* 1789 *jusqu'au* 12 *septembre* 1790, il fut payé, le 16 décembre 1789, 146 florins pour l'achat de deux pièces de drap vert, à une demi-couronne l'aune pour faire des « capottes » pour les factionnaires bourgeois et habiller le tambour et le fifre, avec fournitures et façon du tailleur.

Il y avait aussi des « petits tambours » à Verviers, on leur accorda 19 fl. 10, le 6 mai 1790.

(2) Voir aussi : *Exposé des raisons qui ont retardé l'exécution de la Sentence impériale de Wetzlaer, etc.*, traduit de l'allemand, Francfort, 1790.

Marquisat, des Redoutes, dont la direction seroit confiée à un officier de l'art.

» On les pourvoiroit pour leur défense de quelques pièces d'artillerie, de munitions, et d'un nombre de canonniers instruits.

» Il seroit établi de distance en distance des signaux pour, dans tous les cas d'alarme, transmettre aux divers postes tel ordre qu'on croiroit le plus propre à la circonstance.

» On choisiroit des espions intelligens pour avertir de la marche, des placemens, ou tous autres mouvemens de l'ennemi.

» Il seroit nommé un Munitionnaire de vivres qui établiroit des Magasins dans les lieux qui lui seroient indiqués par le Commandant-Général.

» Le Marquisat de Franchimont paroissant la partie du Pays de Liége la plus exposée, on inviteroit les autres provinces à se cotiser pour la formation d'un camp volant qui, en couvrant la frontière, se porteroit partout où le danger le requerra. »

Nous ne savons si ce plan, qui s'inquiétait presqu'uniquement de la défense du Franchimont, fut adopté et exécuté dans tous ses détails, la suite des événements nous fait supposer qu'on s'y conforma dans une certaine mesure. L'assemblée décida l'établissement d'une caisse militaire (1).

Le 20 octobre, le Congrès décida encore (2) : « Recherchant, sans cesse, tous les moiens de se prémunir, contre les embûches des ennemis de la Liberté, et d'affermir de plus en plus la sécurité publique, l'Assemblée a jugé convenable que les régences des Communautés du Marquisat fassent, chacune dans son district, la revue et le dénombrement des armes, et des hommes en état de les porter, et pour cet effet, qu'à commencer dimanche prochain 25 courant, de se présenter sur les places à désigner pour se mettre sous les armes et apprendre à les manier, pour le service de la Patrie. »

Nous ne savons pas beaucoup plus au sujet des mesures générales concernant les dispositions militaires prises dans cette région, les archives de guerre ont disparu. Signalons que, au mois de janvier 1790, lors de la visite faite à Liége par le général

(1) *F. L.*, 1789.
(2) *Journal des séances du Congrès du Marquisat, op. cit.*

prussien de Schlieffen, le bourgmestre Fabry lui présenta Fyon comme « général » des Franchimontois (1).

D'après le chevalier Ph. de Limbourg, on constitua de nouvelles compagnies dans le Marquisat.

L'occupation prussienne paralysa partiellement là, comme dans la capitale et ailleurs, les recrutements et les armements ; la retraite des premières troupes exécutrices ranima le zèle des patriotes et, le 16 avril, l'Assemblée publique de la Nation franchimontoise, réunie en congrès à Theux, nomma un Comité permanent civil et militaire composé de dix membres : J.-J. de Fyon, J. Chapuis (docteur en médecine, conseiller de Verviers, délégué au Congrès franchimontois, plus tard chirurgien-major au régiment de Fyon), G.-J. Lonhienne, T. de Hansez, L.-F. Dethier (avocat de Theux, qui convoqua le Congrès franchimontois et en dirigea les opérations), Louis de Presseux (député de Theux au Congrès), P.-F. d'Omalius (membre suppléant du Congrès), J.-G. Brixhe (bourgmestre de Spa, membre du Congrès), Crahay, M. Bazin et Louis Hoyon ; cet aréopage reçut pour mission de régler provisoirement les affaires dans l'intervalle d'une séance du Congrès à l'autre (2).

Le 19 avril, il fut décidé de dénombrer la population afin de connaître notamment les hommes de 15 à 25 ans accomplis « et non en état de domesticité » et ceux « de tout état et conditions » de 18 à 60 ans (3).

Lorsque peu de jours après, sous la menace des Cercles, les Etats invitèrent les jeunes gens à prendre les armes, 1.400 à 1.500 volontaires franchimontois, ainsi que l'affirme A. Borgnet, affluèrent à Liége. G. Nautet dit à ce propos, que lorsque parut l'avis que les volontaires jouiraient d'une solde journalière de 8 sous en sus du logement, de 3 quarterons de viande et 2 livres de pain, « presque tous les ouvriers de Verviers et d'Ensival voulurent s'enrégimenter, mais que le Comité militaire refroidit le zèle de beaucoup de ces vaillants défenseurs de la patrie et refusa d'enrôler ceux qu'il ne reconnut pas assez robustes pour supporter les fatigues de la campagne ». Cet auteur assure, mais

(1) *Papiers de J.-R. de Chestret, op. cit.*
(2-3) *Code du Droit public, op. cit.*

nous sommes très sceptique à ce sujet, « que malgré les éliminations du Comité, le contingent franchimontois (avril 1790) présenta encore un effectif de 3 à 4 mille hommes ».

Nous trouvons une note plus exacte dans la *Chronique des événements de l'année* 1790 publiée par le chevalier Ph. de Limbourg dans ses *Lettres et Mémoires*. Cette chronique relate que, le 27 avril, 1.200 Franchimontois, dont 400 hommes de Theux, 50 d'Ensival, 50 de Sart, 200 de Spa (ce qui ne fait que 700), ont été à Liége par Herve ; que ceux de Verviers n'ont pas voulu marcher, faute d'ordres du bourgmestre Fyon. D'autre part, la *Gazette de Liége* du 27 avril, prétend que la veille, à 10 heures du soir, 3.000 Franchimontois étaient arrivés dans la capitale. Il est décidément bien difficile d'établir la vérité.

Quoiqu'il en soit, le couvent des Mineurs logea une partie de ce contingent, on en établit une autre aux Récollets, l'abbaye de Saint-Laurent reçut 1.200 de ces combattants (1). Peu de jours après, ces soldats improvisés retournèrent chez eux.

Au début de mai, Fyon et 2.000 Franchimontois se portèrent au secours de Stavelot occupé depuis plusieurs mois par 450 Colonnais qui furent mis en fuite le 3 dito ; Fyon repartit encore peu après avec 4 à 500 hommes de Verviers pour rentrer en cette ville le 13 au soir (2).

Au mois de mai aussi, après que le Congrès eut fait, le 21 dito, un vibrant appel aux « Braves et généreux citoyens » (3), Fyon conduisit ceux de Verviers et environs à Liége et, de là, en campagne ; il les commanda jusqu'à la fin du mois d'août nonobstant sa charge de colonel du deuxième régiment d'infanterie des Etats qui, en vérité, se recrutait avec peine.

Le Congrès franchimontois imposa à ses volontaires le port de la cocarde blanche et verte (4).

L'esprit d'indépendance qu'affichait le Franchimont se manifesta encore d'une façon intempestive : le 9 juin, énervé de ne

(1) Th. Gobert, *Les rues de Liége*, *op. cit.*
Henaux dit que, le 26 avril à 9 heures du soir, environ 2.000 volontaires franchimontois arrivèrent à Liège et furent logés dans les couvents des Récollets, des Mineurs, des Carmes, des Croisiers et de Saint-Laurent.
(2) J. Daris, *op. cit.*
(3) *Code du Droit public*, *op. cit.*
(4) A. Body, *Notice sur le château de Franchimont*, Liége, 1868.

point partager les travaux du Comité de guerre qui, de Liége, dirigeait les opérations, le Comité civil et militaire siégeant à Theux, lança une « Résolution » dont les effets furent néfastes pour l'armée (1) :

« Attendu que le Marquisat de Franchimont continue de fournir depuis environ six semaines à l'armée nationale beaucoup plus que son contingent de volontaires, vis-à-vis des autres parties du pays, et que ces volontaires, pendant qu'ils négligent leurs affaires domestiques, restent à l'armée dans une inaction qui surprend tous les bons citoyens, l'Assemblée a résolu de s'adresser aux divers comités de guerre établis dans la Cité de Liége et aux commandants actuels des troupes patriotiques et les requérir de communiquer incessamment au Comité civil et militaire du Congrès Franchimontois les divers plans offensifs et défensifs qu'ils peuvent avoir dressé contre les ennemis de la commune patrie ; à ce défaut de quoi, le Marquisat de Franchimont se verra obligé de se régler lui-même de la manière qu'il jugera convenir. »

Les effets ne devaient tarder à se faire sentir car, le 16 juin 1790, le général de Donceel manda à de Chestret, de Hasselt, que les Franchimontois s'en retournaient successivement dans leurs foyers, dégarnissant la ligne, le « mettant dans le plus grand embarras, laissant un vuide de 500 hommes » (2). Ces représentations décidèrent le Tiers Etat du Pays de Liége et du Comté de Looz à ordonner, le 22 juin, à toutes les communautés des environs de Hasselt, de Tongres et de Geer, ainsi qu'à celles du Marquisat de Franchimont de se tenir prêtes à marcher et de se munir d'armes, de munitions et de vivres pour trois jours (3).

Une nouvelle compagnie franchimontoise arriva à Liége, le 3 juillet, ainsi que le prouve un ordre du Comité de guerre prescrivant de lui délivrer 80 gibernes et 6 carabines ; elle fut envoyée à Fyon qui était à l'armée. Mais le 17 août, ce colonel fut mis en demeure de faire repasser les Franchimontois dans leurs cantons où ils devaient soi-disant observer les mouvements

(1) Ph. de Limbourg, *op. cit.*
(2) *A. L.*, « Registre des Recès et des Résolutions du Comité de guerre ».
(3) *A. L.*, *Fiscalis Generalis*, vol. IV (affiches).

que l'ennemi pourrait y faire et, deux jours plus tard, de nouvelles instructions lui enjoignirent de les faire suivre par deux canons de six à la livre (1) ; nous verrons à la fin de cette étude à quoi servirent ces malheureuses pièces dont on avait si grand besoin au « front ».

D'après l'auteur des *Rues de Liége*, le 22 août, des volontaires franchimontois logeaient encore dans les maisons claustrales de la place Saint-Paul, à Liége, habitations qu'ils pillèrent consciencieusement au moment de leur départ. Ce jour, le trésorier Kempeneers fils signala au bourgmestre Fabry leur passage à Tongres, suivis de quelques canons (2).

Nous lisons à propos de cette retraite, ce qui suit, dans les *Lettres et Mémoires* publiés par le chevalier Ph. de Limbourg :

« Nous ne comprenons pas pourquoi le colonel Fyon est de retour, avec sept cents de ses volontaires. Ils passèrent ici lundi (23 août), à une heure de l'après-dîné, avec de l'artillerie, deux gros canons de fer, et beaucoup de petits pierriers, un chariot de poudre décoré d'une branche de chêne entourée de rubans, dix-sept tant charrettes que tombereaux, chargés de bagages et de munitions de toute espèce. Tout cela étoit imposant, la troupe surtout, par son air martial. Mais il faut leur rendre justice, ils furent tranquilles. A trois heures ils partirent pour Verviers » (3).

Les Etats n'étaient point fort désireux de les revoir encore à l'armée car nous notons, dans le *Registre des Recès et Résolutions du Comité de Guerre* (*A. L.*), en date du 29 août, que Messeigneurs jugeant que les circonstances permettaient de diminuer le nombre de volontaires et de réaliser des économies, se devaient « surtout à la conservation des forces et de la vigueur que les Franchimontois ont déployé dans toutes les occasions » et saisissaient celle de leur proposer « un repos si nécessaire et si bien mérité » en invitant ces citoyens à demeurer dans leurs foyers.

(1) *Code du Droit public, op. cit.*
(2) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).
(3) D'après le « Registre contenant les fournitures et païemens faits pour la subsistance des troupes nationales, etc., commençant le 30 avril 1790 et finissant le 15 janvier 1791 » (*A. L.*), il fut encore ordonné, le 28 août 1790, de payer au colonel Fyon, 3.000 florins pour subvenir à la solde et aux frais des volontaires franchimontois de retour de l'armée.

Le 1er septembre, se réunit encore le Comité civil et militaire du Franchimont pour nommer un tribunal supérieur et un conseil exécutif général. Il paraît que Fyon y vitupéra au sujet des Liégeois contre lesquels il prétendit qu'on devrait se battre. Fyon était mécontent du général de Donceel, de Chestret et même des chefs de la Révolution liégeoise (1).

Au commencement d'octobre, les volontaires d'Ensival et autres arrivèrent à Theux (2). Petit à petit, tous les Franchimontois étaient revenus ; le 6 novembre, 200 hommes rentrèrent encore dans leurs foyers et, le 13 décembre, le régiment de Fyon, qui ne comptait plus que 112 combattants, fut rappelé en hâte à Verviers où on craignait une attaque des troupes exécutrices. Dès lors le Marquisat ne prit plus part à la lutte que, faiblement, la Principauté soutenait encore, avec ses troupes régulières, contre les Cercles, et les volontaires déposèrent les armes.

* * *

Après l'exposé de ces notions générales sur la participation du Marquisat à l'insurrection liégeoise, essayons de reconstituer ce qui se fit dans les principales localités qui formèrent des contingents.

Garde Bourgeoise et Volontaires du ban de Theux. — Depuis l'année 1658, les habitants de la communauté de Theux étaient répartis en quatre unités tant pour le service militaire que pour la levée des impôts (3), savoir :

La compagnie Limbourgh, appelée plus tard « Colonelle » et comprenant « la partie de Theux joindant derrière à la rivière et à ses appendices qui sont Juslenville, Pepinster, Mangombroux, Oneux, Spixhe et Franxhinfaz ». On y annexa Marché lorsque sa communauté fut réunie à celle de Theux.

La compagnie Aristote, englobant « le quartier du bourg de Theux regardant le côté de l'église avec ses appendices : Jevoul-

(1) *Code du Droit public* ; *Lettres et Mémoires* de Ph. de Limbourg ; A. Borgnet, *op. cit.*

(2) *Chronique des événements de l'année* 1790, *op. cit.*

(3) Ph. de Limbourg, *Organisation administrative de la communauté de Theux*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVIII, 1885.

mont, Hoboumont, Mont, Rondehaye et allenthour, Tancrémont et Chaitifontaine ». Dès avant 1707, elle s'appela compagnie Fraipont, du nom de son capitaine (1).

La compagnie de la Reid : La Reid, Becco, Winandplanche, Desné, Marteau et Hestroumont.

Enfin, la compagnie de Polleur : Polleur, Jehanster, Fays, Saussure et Sasserote.

* * *

Nous avons découvert dans les archives de Theux, farde 25, les curieux renseignements suivants :

Le 19 août 1789 déjà, dans l'assemblée extraordinaire du Conseil du Magistrat tenu à Theux, il fut arrêté que : « Vu la crise où se trouve actuellement la liberté de la nation menacée d'être attaquée à main armée, avons résolu de proposer à tous ceux qui se donnent pour officiers des compagnies bourgeoises de cette communauté, une formule de serment constitutionnel à porter par chacun d'eux moiennant laquelle prestation ils pourront exercer provisoirement leurs offices jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné de l'aveu du Congrès public du Marquisat de Franchimont. »

Les procès-verbaux des prestations de serment effectuées les 19, 20, 21, 25 août et d'autres non datés, nous ont permis de rétablir partiellement les cadres des troupes bourgeoises qui nous occupent ici et que l'on dénommait « Régiment Franchimontois » (2) alors qu'il n'était en réalité qu'un faible bataillon.

Moxhet, Martin-Joseph, major (3).

Doneux, Jean-Baptiste, auditeur (4).

(1) Lambert-Joseph Fraipont, dit le petit capitaine de Wislez (hameau de Theux), né le 25 octobre 1743 (Ph. de Limbourg, *Lettres et Mémoires*).

(2) Le régiment franchimontois, dont l'origine est fort ancienne, était composé de milices bourgeoises. Les cadres furent régulièrement définis en 1587 et sa hiérarchie militaire nettement constituée. L'effectif varia avec la population. A la fin du XVIIe siècle, le régiment comptait seize compagnies dont neuf pour Verviers et ses dépendances et sept pour les autres bans. Cette organisation ne semble pas avoir varié jusqu'en 1789. Le Gouverneur du Marquisat était colonel du régiment (*Notes sur l'Ancien Régiment Franchimontois*, par N. Depresseux, *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, 1898).

(3) Il était agent d'affaires du gouverneur François-Maximilien d'Aspremont Lynden (Ph. de Limbourg, *op. cit.*).

(4) Probablement le brasseur de Theux, né en 1723 et y décédé en 1815, bourgmestre en 1789 (même source).

Compagnie colonelle : Dewez, Joseph-François, capitaine (1).
Servais, Gilles-Ernest, capitaine-lieutenant (de Marché) (2).
Wayaffe, Antoine, lieutenant.
de Presseux, Philippe-Lambert, enseigne.
Compagnie de Fraipont : Fraipont, Lambert-Joseph, capitaine.
Hachez, Remacle-Joseph, secrétaire.
Gaye, Henri-Joseph, caporal (3).
Compagnie de Polleur : Lange, Jaspar, capitaine (4).
Hestay, Henri, lieutenant.
Deni, François, enseigne.
Tournant, Henri, caporal.
Compagnie de La Reid : Piron, Barthélemy, capitaine.
Bonne, Henri-Aubris, lieutenant (5).
Boskin, Jean-Joseph, enseigne.
David, Jean-François, sergent.
Palla, Willem, sergent.
Ferdinand, Jean, sergent (quartier de Becco).

Cette liste est certainement incomplète, les archives de Theux semblent avoir été dispersées au cours des temps ; cependant le peu d'importance des localités qui formaient ce « régiment » explique la réduction des cadres. D'après les états que nous avons pu consulter grâce à l'amabilité du Bourgmestre (6), Theux comptait alors 319 hommes, Marché, 64, Polleur, 99, Becco, 144 et La Reid, 120.

* * *

Les *Lettres et Mémoires* du chevalier Ph. de Limbourg nous donnent la suite des événements :

Le jeudi, 3 décembre 1789, à 7 heures du soir, Fyon, venant de Liége, passa par Theux et se concerta avec le Magistrat à la

(1) Né à Theux en 1732, aubergiste puis marguillier, décédé en cette ville en 1816 (même source).
(2) Probablement celui qui fut nommé bourgmestre de Theux en 1790.
(3) Sacristain et marguillier de l'église de Theux, décédé en cette ville en 1819, âgé de 79 ans (même source).
(4) Nous avons également retrouvé un capitaine nommé Henri Lange, de Jehanster (*A. Th.*, farde 26).
(5) Ph. de Limbourg dans l'*Autobiographie de Melchior Fyon* publiée également dans *Lettres et Mémoires*, signale un certain Henri Aubin Bonne-Compagnie qui était maire de La Reid en l'an X, « qui devint fou et un peu voleur, cependant bon homme ».
(6) *A. Th.*, farde 26.

maison de ville ; on décida de convoquer les milices le lendemain, à 7 heures du matin.

Ainsi dit, ainsi fait. On battit la caisse, annonçant qu'on voulait rassembler les hommes de bonne volonté. A Theux même, peu de patriotes répondirent à l'appel, mais il en vint environ 300 des cillages de Marché, Jevoumont, Hodbomont et du district. Ce contingent, armé de fusils, de haches, de fourches et de bâtons devait, soi-disant, marcher contre les Palatins et les Munstériens auxquels on prêtait l'intention de vouloir entrer à Verviers.

La colonne s'ébranla ; à Heusy, elle rencontra Fyon qui se mit à sa tête ; il lui fit traverser Verviers et la conduisit sur l'autre rive du Dison puis les renvoya sans que l'on put expliquer les véritables raisons de cette marche. D'aucuns voulurent y voir une protestation contre l'attitude des Liégeois qui avaient trop bénévolement accepté l'occupation prussienne.

Le 11 décembre, le capitaine Jacques-Hubert Chapuis, de Verviers, alla quérir, à Theux, un des deux canons que les Spadois y avaient menés dans les conditions que nous exposerons bientôt. On se montra assez ardent à Theux car, en janvier 1790, la Chambre scabinale fut transformée en poudrière où Hansez fils (1), Marteaux et d'autres fabriquèrent des cartouches (2).

Le 28 février, Louis-Nicolas de Presseux, député du Congrès franchimontois, revint de Liége. Il provoqua un nouvel appel aux hommes de bonne volonté, sans savoir encore pourquoi ; il s'en présenta une dizaine que de Presseux et Dethier conduisirent dans les bans de Jalhay, de Sart et de Spa, probablement pour y exciter l'enthousiasme qui était fort tiède ; le 31 janvier déjà, un membre de la Régence nommé Caro avait fait battre la caisse et s'était porté avec une centaine d'hommes à Ensival pour houspiller le curé et le marguillier probablement réputés « aristocrates ».

(1) Jean-Nicolas de Hansez, né à Theux en 1770, fils de Toussaint, capitaine de la compagnie de volontaires partis pour Liége le 28 avril 1790. En mai 1793, il était lieutenant au premier bataillon de la Légion liégeoise, dans l'armée française du Nord. Il devint dans la suite secrétaire de la mairie de Theux et mourut le 6 avril 1825 (Ph. de Limbourg, *op. cit.*).

(2) Les comptes communaux mentionnent des vacations payées pour confection de cartouches à J.-F. Demarteau, Joseph-Vincent et Evrard-F. Bertrand.

Le 6 mars, à la nouvelle que les Prussiens allaient quitter le pays, on s'agita encore à Theux, on fit le dénombrement des hommes aptes à marcher et des armes disponibles, on prit des mesures pour réparer celles qui laissaient à désirer ; le 16 dito, on passa, à cet effet, une convention avec un armurier (1) et l'on se mit, avec acharnement, à faire l'exercice.

Le 21, on ordonna, par affiche, à tous les hommes valides de se tenir prêts ; la compagnie de Dewez « se trouva presque toute absente ». Le bruit courait qu'on allait se porter sur Liége. En présence de la mauvaise volonté manifestée par quantité de « volontaires », il fut décidé que ceux qui refuseraient de marcher, déposeraient leurs armes à l'hôtel de ville et verseraient une somme proportionnée à leurs revenus.

Le 12 avril, on envoya 35 hommes d'Hodbomont, de Rondehaye et de Becco, s'emparer du château de Franchimont ; cet exploit valut à ces « héros » un pot de bière que leur paya le Magistrat.

C'est à la fin de ce mois que la Principauté entière s'ébranla pour marcher à la rencontre des envahisseurs et que la capitale appela ses alliés à la rescousse.

Rappelons l'extrait cité plus haut de la *Chronique des événements de l'année* 1790 publiée par le chevalier Ph. de Limbourg, savoir : le 27 avril, environ 1.200 Franchimontois allèrent à Liége et, faute d'ordres du bourgmestre Fyon, les Verviétois ne marchèrent pas. Une partie des contingents accourus dans la Cité partirent à la rencontre de l'ennemi occupant Maeseyck, les autres retournèrent chez eux « après avoir reçu la parole » qu'ils seraient approuvés par les États.

Fait curieux qui semble indiquer que l'auteur de la *Chronique* écrivit son mémoire quelque temps après les événements mais qu'il n'eut pas une mémoire très fidèle : la *Gazette de Liége* du 27 avril annonça que 3.000 (?) Franchimontois étaient arrivés dans la capitale le 26, à 10 heures du soir.

Nous avons retrouvé dans les archives de Theux, farde 26, la *Liste des volontaires partis pour Liége et la Campine, le* 28 *avril* 1790 (2).

(1) Les comptes de l'armurier reposent dans les *A. Th.*
(2) Le 28 avril 1790 est la date du départ de Liége pour la Campine.

Comme officiers nous y voyons figurer : Jean-Laurent Chanoine (ou Le Chanoine) (1), Jean-Nicolas de Hansez, Lambert Soumagne, Mathieu Angenot, N.-A. Delrée, J.-P. Delgoffe, Evrard Bertrand (3), François Jacob, Nicolas Gonay, Gilles Boniver. Les effectifs étaient maigres : compagnie de Theux : 32 noms ; compagnie de Pepinster : 11 ; quartier de La Reid : 38 ; compagnie Doneux : 20 ; Jevoumont : 13 ; Marché : 12, dont Noë Servais, officier. Jean-Nicolas Hansez (2), capitaine, fut le chef de cette troupe, il avait Gilles Boniver comme lieutenant. D'après un état conservé dans la farde 26 déjà invoquée, le nombre des Theutois qui partirent avec ces officiers ne fut que de 19, plus un tambour. Un autre départ eut lieu le 16 mai.

Les Franchimontois opérèrent une première fois à Visé, vers le 19 mai. C'est dans cette ville que les commandants et capitaines de la communauté de Theux reçurent vraisemblablement un ordre du Magistrat (4) leur enjoignant de renvoyer leurs volontaires pour être éventuellement remplacés par d'autres. Cet ordre devait être communiqué aux compagnies de Sart, Jalhay, Stembert et Andrimont. mais il ne semble pas qu'on y donna suite.

Le corps franchimontois fut dirigé sur Bilsen ; une partie revint à Hasselt, où elle se trouvait le 9 juin. Des renforts furent envoyés car nous avons retrouvé un état mentionnant qu'un deuxième transport de 16 volontaires theutois partit le 24 mai (5) ; une autre liste, datée du lendemain, porte les noms de 21 volontaires de « Dessus la Reid », dont Henri-Aubin Bonnecompagnie ; 13 de Desgné ; 10 de Spixhe ; 12 de Marché ; 3 de Jehanster, dont le fils du capitaine Lange, et 43 de Theux, mais nous ne savons si ces forces rejoignirent l'armée. Le 26 mai, un détachement de Theutois commandé par Jean-Laurent Chanoine, fait capitaine, partit pour Tongres (6).

(1) Fils d'un maître maçon de Theux, fut nommé alors capitaine des volontaires de cette localité (*Chronique des événements de l'année* 1790, *op. cit.*).

(2) Il s'agit de Jean-Nicolas de Hansez.

(3) Evrard-François Bertrand (1754-1814), syndic des forêts de la communauté en 1788 (Ph. de Limbourg, *op. cit.*).

(4-5) Le brouillon est conservé dans les *A. Th.*, farde 26.

(6) *Chronique de J.-Ph. de Limbourg*, ce détail doit être exact car l'auteur rapporte qu'il dut céder son bidet à Chanoine.

Nous trouvons un autre document assez curieux dans cette farde nº 26 : un acte passé par devant le vicaire de Hermée, le 30 mai, par lequel, à la réquisition de Jean-Joseph Boskin, capitaine, les 50 volontaires composant la compagnie et le lieutenant René Palla, consentaient à ce que la communauté de Theux, payât, à leurs pères, mères ou femmes, les 5 sols passés par jour.

Faisons remarquer que les quelques papiers que nous avons vus sont quasi incompréhensibles en l'absence d'un recueil des procès-verbaux du Comité civil et militaire.

Quoiqu'il en soit, le 18 juin, un nouveau détachement theutois partit sous la direction du capitaine Joseph-Maximilien de Hansez (1). Un état semble indiquer que, le 28 de ce mois, un transport quitta encore Theux.

Le 3 juillet, le Magistrat de cette localité fit savoir que, « quoiqu'il se trouve déjà des volontaires de cette communauté à l'armée nationale liégeoise et que d'autres pourroient encore s'y rendre, ceux qui sont attombés au sort pour la marche prochaine, ne doivent pas moins se tenir prêts à marcher au premier ordre » (2).

Le 11 juillet, le général de Donceel ordonna à Fyon de se replier sur Visé le lendemain, et d'y prendre ses quartiers.

Le 22 dito, des volontaires de Marché-sous-Franchimont partirent aussi pour le front ; ils eurent comme capitaines : d'abord Noël Servais (qui les commanda à l'affaire de Munsterbilsen et qui reçut à cette occasion, pour lui et ses soldats, un certificat de bravoure de Fyon), ensuite Jacob (3) qui repartit également avec un détachement le 29 juillet.

Dans la nuit du 8 au 9 août, il y eut un engagement à Sutendael entre les troupes patriotiques et exécutrices ; ce fut la plus importante action de toute la campagne. Elle se réduisit à fort peu de chose comme nous le verrons, n'empêche qu'elle fit beaucoup de bruit et qu'on dressa une liste des volontaires de

(1) Né le 24 mars 1773, frère de Jean-Nicolas et fils de Toussaint. Joseph-Maximilien mourut à l'hôpital d'Avesnes, le 5 janvier 1793, soldat à la Légion liégeoise servant dans l'armée française (Ph. de Limbourg, *op. cit.*).

(2) *A. Th.*, farde 27.

(3) Un état non daté se trouvant dans la farde 27 (*A. Th.*), donne comme effectif de la « compagnie Jacob Genay (?) » : 22 hommes.

Polleur qui assistèrent à « l'attaque d'Utendael », Louis-Joseph Cornesse, capitaine de la compagnie de Polleur, la signa ; voici les noms de ces héros auxquels on accorda 36 francs de gratification (1) : Jean et Jean-Philippe Batta, Jean-Mathieu et Jean-Thomas Gohi, Servais Deru, Hubert Englebert, Jean-Louis Buche, Pascal et Jean-Gilles Fassa.

Le 22 août, on annonça le retour des combattants à Theux, où ils ne tardèrent effectivement pas à rentrer ; la menace des Cercles inquiéta le Marquisat, décidé à ne plus se préoccuper que de sa propre sécurité. A la fin du mois, il fut question de fortifier Theux, de rétablir les trois portes de la ville qu'on avait démolies peu avant la Révolution et de créneler les murs pour les garnir de canons (2).

Le 31 août, le Magistrat de Theux fit publier, au son de la clochette, une lettre de la Régence de Verviers, remerciant les volontaires qui étaient déjà revenus (3).

Au commencement d'octobre, les volontaires d'Ensival et autres arrivèrent à Theux, tambours battants, conduits par le capitaine Jean-Nicolas de Hansez (l'aîné) (4).

Garde bourgeoise et volontaire, du ban de Verviers. — Le bourgmestre de Verviers nous a fait aimablement savoir qu'il n'existait plus, en sa ville, de papiers relatifs au sujet qui nous occupe ; nous n'en avons pas trouvés aux Archives de l'État à Liége ni ailleurs, nous serons donc très sobres en révélations sur ces corps.

Detroz, auteur de l'*Histoire du Marquisat de Franchimont et particulièrement de la ville de Verviers et de ses fabriques* publiée à Liége en 1809, nous apprend que, non comprise dans le Règlement de 1684, la commune conserva ses compagnies bourgeoises dont

(1) *A. Th.*, farde 26.
(2) Ph. de Limbourg, *op. cit.*
(3) *A. Th.*, farde 215.
(4) Toussaint de Hansez, qui se qualifiait d'Horion (parce qu'il avait servi dans le régiment de ce nom), montra plusieurs fois de l'humeur. Le 29 juillet 1790, notamment, il écrivit (de Theux) au bourgmestre Fabry pour réclamer en termes acerbes parce que ses deux fils, capitaines aux volontaires franchimontois et qui avaient été proposés par le général de Donceel, n'avaient pas encore été nommés dans les régiments des Etats ; ils s'étaient distingués à Saint-Trond et à Hasselt, on leur avait fait des promesses et le vieux soldat menaçait de les rappeler auprès de lui (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

le nombre avait été porté de quatre à huit, savoir celles de Hodimont, de Spintai, du Grand Warihas, des Raines, de Secheval, de Marché et de la Brasserie.

Pendant l'occupation prussienne, le 11 février 1790, à l'occasion de la fête du roi Frédéric-Guillaume II qui flattait les insurgés, « les officiers des huit compagnies bourgeoises en grand uniforme franchimontois se sont mis en marche à la tête des volontaires avec les drapeaux et les tambours. Le drapeau de la troisième compagnie, peint par un amateur, offrait une allégorie bien imaginée de la Protection du Roi de Prusse et de l'énergie » (1).

Il y eut des volontaires à Verviers et aux environs, c'est certain ; il est plus que probable aussi que nous ne parviendrons jamais à rétablir leur organisation pour les raisons péremptoires précitées.

On fut assez turbulent dans cette région, qui fut la première à prendre la cocarde séditieuse (2).

Le 18 août, dès 6 heures du matin, écrit J.-S. Renier, on répandit le bruit que de nombreux Brabançons, très agressifs, voulaient assaillir Verviers. Chacun s'arma comme il put et on garda les issues de la ville dont personne ne put sortir. Fyon, à cheval, parcourut la Cité en tous sens avec une troupe de ses partisans.

Ce jour, une garde bourgeoise s'organisa pour protéger les deux régents qui, sur la réquisition de Fyon, se rendirent à l'hôtel de ville pour y démissionner. — Un des capitaines de cette garde s'appelait Nicolas Poulet (3).

J. Lejaer, dans *Les Annales de Verviers* (Verviers, 1897), accuse Fyon d'avoir provoqué le remue-ménage du 18 août et cet auteur ajoute que 4.000 hommes au moins, rangés quatre par quatre, armés de fusils et de sabres, firent le tour de la ville.

(1) *G. L.*, 15 février 1790.

(2) Le 9 août 1789, 500 hommes se qualifiant patriotes, portant au chapeau la cocarde franchimontoise verte et blanche, manifestèrent en l'honneur de Fyon (*Historique de l'Administration communale de la ville de Verviers*, J.-S. Renier, Verviers, 1898). D'autre part, d'après le *Droit public*, on ne commença à y voir des cocardes que le 15 août.

(3) H. Carton de Wiart, *La vie et les voyages d'un Ouvrier foulon du Pays de Verviers au XVIIIe siècle d'après un manuscrit inédit*, Bruxelles, 1920.

L'on continua à s'agiter : « Le 21 août 1789, écrit un témoin oculaire (1), voici l'alarme dans Verviers comme s'il y auroit eu des troupes étrangères prêtes à fondre sur la ville ; on envoie exprès avertir à Ensival, comme si un besoin urgent de secours auroit été nécessaire. Déjà le matin on avoit été jusqu'à la porte de la Xhavée, plus de 400 hommes du dit Ensival, pour faire honneur audit Monsieur Fion. Mais crainte de quelque tumulte, on ne les laissa point entrer dans la ville. D'abord étant de retour, voici un exprès, qu'il falloit se hâter d'y courir au plus vite, armé de tout ce qu'on pourroit trouver : on bat la caisse, un chacun s'arme de fourche, pelle, hoyau ou d'autres choses ; l'on court audit Verviers comme si l'ennemi auroit été à proximité, et tout celà étoit pour éprouver le peuple, et pour être sûr de son zèle.

» Le lendemain, il fut question de reprendre les armes et d'aller jusqu'à Sohan, où on nous fit cantonner toute la journée, sans savoir ce que nous cherchions. »

Mais voilà que, le 20 novembre 1789, le lieutenant-colonel baron de Wolzogen, commandant les troupes de l'Electeur de Cologne envoyées en exécution dans la Principauté de Stavelot, arriva à Malmedy (2).

Ce voisinage finit par inquiéter les Franchimontois et, le 19 avril 1790, le Comité civil et militaire du Congrès décida de s'adresser à l'Abbé-Prince de Stavelot pour lui demander si les actes hostiles posés contre eux par les troupes d'occupation de sa Principauté et leur renforcement avaient son assentiment. L'Abbé répondit en manifestant des bons sentiments qui l'animaient à l'égard du Marquisat mais le Comité dut se montrer peu satisfait, car nous lisons dans *Un Chroniqueur Spadois, Antoine Hoyon, marguillier et sacristain* (3), qu'un jour 600 Ver-

(1) Les compagnies bourgeoises de Verviers prêtèrent le serment civique le 3 septembre 1790 (J.-S. Renier, *op. cit.*).

(2) En 1731, on créa, à Stavelot, un prince-abbé, sorte de prince-évêque préconisé par le Pape et investi par l'Empereur. Le train du principicule était modeste, la force de son armée était de 26 hommes.

La Principauté de Stavelot, dont la villette de ce nom était la capitale, était bornée au N. par le Marquisat de Franchimont, à l'E. par le Condroz, au S. par le Duché de Luxembourg et à l'O. par le Limbourg ; elle avait vingt lieues de circonférence (*Dictionnaire géographique de la province de Liége*, par H. Del Vaux de Fouron, Liége, 1841).

(3) Mémorial publié, en 1882, dans le *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois.*

viétois bien armés, arrivèrent à Spa, drapeaux déployés et avec une très jolie musique. La troupe de Theux, de Sart, de Jalhay et d'Ensival y vint aussi. On les logea à Redouté, au Waux-Hall, à la Salle Levoz et à l'Hôtel de la Glacière ainsi que dans diverses grandes maisons. Le lendemain, cette « armée » devait se rendre à Stavelot pour y attaquer les Munstériens, mais ceux-ci décampèrent, dès que des espions leur rapportèrent que Spa regorgeait de forces patriotiques.

Le lendemain arriva encore, à Spa, une nombreuse bande de paysans lognards, de Louvegnez, de Deigné et autres villages du Pays de Stavelot, tous armés de fusils, de fourches, de faux, de serpettes, drapeaux en tête. Ils furent reçus par la troupe franchimontoise, puis tous prirent le chemin de Stavelot mais, ayant appris qu'ils n'avaient plus rien à y faire, ils rentrèrent dans leurs communes.

La *Chronique* de J.-Ph. de Limbourg publiée par son descendant et à laquelle nous avons fait de nombreux emprunts, donne de ces faits la version suivante :

« Le 2 mai, 400 Verviétois, dont 50 d'Ensival, avec les canons, sont partis sur Spa, d'où ils devoient aller camper sur la fange (1) pour repousser les Munstériens, en cas qu'ils voulussent entrer dans le Marquisat.

» Le commandant des Munstériens (lieutenant-colonel baron Wolzogen) a prévenu les deux villes (Stavelot et Malmedy) qu'au cas où les Franchimontois s'aviseroient d'aller les attaquer, ils mettroient le feu aux deux villes avant de partir.

» Theux et Spa, requis par ceux de Verviers de leur adjoindre des hommes, se souvenant que ceux de Verviers n'avaient pas voulu les accompagner à Liége, les ont laissé aller seuls défendre la frontière.

» Le 3, ils sont retournés de Spa à Verviers. »

Villers, François-Augustin, auteur de l'*Histoire Chronologique des Abbés-Princes de Stavelot et Malmedy*, rapporte de par ailleurs que, le 1er mai, 2.000 Franchimontois arrivèrent à Stavelot, exigeant le renvoi des troupes munstériennes ; que le 2, les Lognards marchèrent également sur la capitale et que, le 3,

(1) Fange est un terme local qui désigne un endroit tourbeux, marécageux.

de grand matin, les Allemands évacuèrent la Principauté.

Des contingents furent envoyés à l'armée sous les ordres de Fyon ; nous avons tout dit à ce sujet. Dans le courant de mars, on avait expédié 500 fusils à Verviers (1).

Dans un document relatif à une enquête faite à Visé, le 20 mai 1790 (2), nous avons trouvé quelques noms d'officiers : Antoine G. ; Lamotte, aide-major de Damseaux ; Gilles Melon, idem ; J.-H. Chapuis, capitaine (3), et Jean Grayet, adjudant ; C.-J. Maquinay, capitaine auditeur (4).

L'ouvrier foulon dont le comte H. Carton de Wiart publia le journal, cite comme officiers pour ceux d'Ensival : le capitaine Graffart et Tisquenne, ce dernier était, croyons-nous, commissaire ou conseiller de la commune. Pendant l'arrière saison de l'année 1789, on avait formé quatre compagnies bourgeoises : celle de Couquemont, capitaine Simon Leclercq ; celle de la Grand'-ville, capitaine Lambert Brouet ; celle de la rue de l'Église, capitaine L'Avigne ; celle des Waines, capitaine Jean-Antoine Cornet ; on élut des officiers, Tisquenne fut proclamé commandant, ensuite on nomma quatre capitaines, autant de lieutenants, un major, quatre sergents et autant de caporaux.

Ajoutons que certains auteurs firent de Jardon (le futur général de la République française, mais alors simple lieutenant des Franchimontois) un des chefs de la Révolution liégeoise ; son rôle à cette époque fut plus modeste encore que celui de Jean-Pierre Ransonnet, mais sous les drapeaux de France, il acquit également, comme Ransonnet, une brillante réputation.

L'affaire de Sutendael (9 août 1790) (voir chapitre relatif aux opérations) où Jean Moxhet, officier des volontaires verviétois fut tué ainsi que deux soldats et un sergent de même origine, affaire plus bruyante que sanglante qui provoqua maintes désertions parmi ces combattants improvisés, refroidit considérablement l'enthousiasme des Franchimontois ; il en résulta une quasi rupture entre le Marquisat et la Cité. Nous avons vu que, le

(1) Ph. de Limbourg, *op. cit.*
(2) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).
(3) Jacques-Hubert Chapuis, qui devint chirurgien-major au deuxième régiment d'infanterie des Etats.
(4) En août 1790, le père carme Henri Demaide était aumônier des troupes franchimontoises (J.-S. Renier, *op. cit.*).

17 août, Fyon reçut l'ordre impératif de diriger ses volontaires sur leurs cantons et cependant, d'après une lettre reproduite dans l'ouvrage du chevalier Ph. de Limbourg, nous lisons que, le 16 août, passèrent encore par Theux, 80 Verviétois allant rejoindre Fyon et, le lendemain, 50. Quoiqu'il en soit, il est prouvé que les Franchimontois se replièrent d'abord sur Liége qu'ils quittèrent le 22 dito, pour s'en retourner dans leur pays.

Nous avons encore retrouvé une affiche (1) datée de Verviers, le 26 août 1790, fort peu de jours donc après le retour des combattants : elle est ainsi libellée :

« Jean-Joseph de Fyon propriétaire d'un régiment national, Commandant en chef les Volontaires de la Ville de Verviers, etc.

» Apprenant que malgré le Recès itératif de MM. les Régens, Conseillers et Commissaires de cette ville de Verviers, quelqu'uns, sous le vain prétexte de patriotisme, qui n'importe autre chose, que l'Obéissance aux Lois du Pays et le Respect de la Liberté et des Propriétés d'un chacun, ont osés empêcher quelques braves Volontaires, sous mes ordres, de travailler chez les Marchands Fabricants de cette ville ; que d'autres se sont fait donner à manger et à boire, chés des particuliers de cette ville et menacent encore de commettre d'autres attentats et d'insulter les Bourgeois, dans leurs personnes et dans leurs biens ; apprenant aussi qu'un ou deux officiers n'ont pas rougis de se faire traiter gratuitement dans quelques maisons, oublians combien, par de pareils excès, ils se dégradent eux-mêmes, et combien ils se rendent par là indignes de commander à mes braves et vaillants volontaires, dont la bonne conduite leur a autant mérité d'éloges, que la bravoure et la confiance, dont ils ne se sont jamais départis, tout le temps du service pénible, qu'ils ont fait pendant plusieurs mois.... »

En conséquence, Fyon décida que ceux qui se conduiraient mal, ceux qui s'oublieraient sous quelque prétexte que ce fut, seraient privés de la paye et des rations accordées par les Etats et que les armes qui leur avaient été confiées leur seraient ôtées ; ils devaient être, de plus, traités comme perturbateurs. Le capitaine auditeur Maquinay fut chargé de tenir la main à ces prescriptions.

(1) *Fiscalis Generalis*, t. IV, (*A. L*).

Tout ceci nous montre à quel degré d'avilissement étaient tombés ces volontaires franchimontois que l'on avait en vain exhortés à se souvenir de la valeur de leurs aïeux.

Rappelons qu'au commencement du mois d'octobre, les volontaires d'Ensival et autres arrivèrent à Theux sous la conduite du capitaine de Hansez l'aîné. Dès lors, on ne s'occupa plus que de chicanes de clocher, on ravagea les bois des « aristocrates » ; le 29 novembre notamment, François Monseur, capitaine de la milice citoyenne d'Ensival, conduisit sa compagnie au pillage du château et du domaine de Séroulle (1). Cet état anarchique dura jusqu'au 29 décembre, date à laquelle le Congrès franchimontois fit savoir que l'Empereur d'Autriche imposant sa médiation, il fallait se tenir tranquille.

Un dernier fait cité par J. Daris (*op. cit.*), pour clore ce chapitre : d'après une lettre datée de Herve, le 3 novembre 1790, le faubourg de Hodimont ayant fait chanter une messe en l'honneur de l'empereur Léopold qui se posait en champion de l'ancien régime, on voulut faire du bruit et une députation se rendit à Verviers pour réclamer les canons de Fyon afin de tirer des salves... et on les leur accorda !

Les troupes de l'intervention occupèrent le Marquisat de Franchimont sans éprouver la moindre résistance. Le 19 janvier 1791, le major autrichien comte O'Donnel parut à Verviers à la tête de 250 hommes et on lui livra les armes, les bannières, les cocardes, et plus encore, tout, sans la moindre protestation ; les chefs du mouvement, Fyon et les autres, n'eurent que le temps de s'éclipser.

Volontaires de Jalhay (2). — Ce qui suit est extrait de l'*Histoire du ban de Jalhay comprenant sa commune avec sa Seigneurie et celle de Surister* par J.-S. Renier, ouvrage publié en deux volumes, à Verviers, en 1879 et en 1905.

Le 28 août 1789, le Congrès de Polleur demanda, au ban de Jalhay, 50 hommes pour protéger Theux.

(1) Ph. de Limbourg, *Chronique des événements de* 1790.

(2) Le bourgmestre de Jalhay nous fit savoir qu'on ne communique point les archives en dehors de la maison communale. L'Etat devrait carrément dépouiller les localités difficilement accessibles, de leurs papiers, afin de permettre aux historiens de les exploiter aisément ; c'est le seul moyen de rendre les études possibles.

L'intervention prussienne établit vraisemblablement, là comme ailleurs, le statu-quo. Mais, après le retrait des soudards envoyés par la Cour de Berlin, à l'approche des Palatins, le ban fut invité à se joindre à la levée générale. Le 7 mai 1790, seulement, eut lieu en la Seigneurie, l'élection des officiers de sa compagnie ; Renier cite, dans son second volume, comme capitaine : Léonard Raway, et Darimont comme lieutenant.

Le 22 dito, le Congrès fit savoir que cette compagnie devait fournir 40 hommes pour renforcer l'armée patriotique et, le lendemain, parut l'ordre d'être prêt à marcher à la première sommation, avec balles et poudre ; le tocsin retentit pendant la nuit et les volontaires reçurent comme destination le camp de Bilsen.

Mais arrivé à Liége, ce contingent y fut retenu. « Les Seigneurs du Conseil civil et militaire (du Franchimont) accordèrent par jour, à ces hommes d'élite, 8 sous de haute paye. » Deux semaines après, le ban se déclara obligé de solliciter le retour de la compagnie, des bandes de pillards dévastant les forêts.

Le 20 juin, arriva à Jalhay un nouvel ordre d'envoyer à l'armée « autant d'hommes qu'il y a », pourtant on détermina le nombre de partants par voie de tirage au sort.

C'est tout ce que nous avons pu apprendre.

Garde bourgeoise et volontaires de Spa. — Nous savons que Spa était occupé par 100 hommes du régiment national et deux canons, ils y avaient été envoyés pour opérer la fermeture de la fameuse maison de jeu de Levoz.

Lancelin (1), commandant de la ville, et les officiers logeaient à l'Entrepôt. D'après les *Mémoires véridiques* (*op. cit.*), et un chroniqueur spadois (2), le 19 août 1789, au soir, une douzaine de patriotes résolurent de se saisir de ces agents du Prince.

Ils se mirent en route vers minuit, enfoncèrent les portes de l'Entrepôt mais apprirent alors que, trois heures auparavant,

(1) Louis-Henri-Joseph de Lancelin, jurisconsulte et avocat, échevin de Herstal, conseiller de la Chambre des finances, commandant de Spa en 1789, lieutenant-gouverneur du Franchimont le 14 juin 1791. Sa rigueur à l'égard des patriotes voua son nom à l'exécration des Spadois (Ph. de Limbourg, *op. cit.*).

(2) *Un chroniqueur spadois* (Antoine Hoyon, marguillier et sacristain), *op. cit.*

les officiers, abandonnant leur troupe, s'étaient enfuis dans les bois de Gérónstère. Les insurgés s'emparèrent alors des fusils qu'ils trouvèrent puis se dirigèrent vers le Waux-hall ; leur nombre s'était accru et ils furent bientôt une cinquantaine.

Au Waux-hall, ils surprirent le détachement endormi et le conduisirent prisonnier jusqu'à la barrière du Marteau où des cocardes furent remises aux captifs ; on obligea les soldats à crier « Vive la Liberté », le baron de Bemi leur remit deux louis et les renvoya. Puis on revint au Waux-hall pour y garder les deux canons.

Le lendemain, vers midi, on se procura des chevaux pour traîner les pièces vers le château de Franchimont qui servait de prison et, en quelque sorte, d'arsenal. Arrivée à Theux, la colonne rencontra le bourgmestre Fyon, escorté de 2 à 3.000 hommes (?), qui réclama l'un des canons et l'obtint (1).

* * *

A Spa, dès le début des troubles, le peuple proclama un nouveau magistrat.

Le 19 août, la Régence y avait investi du commandement de la garde bourgeoise chargée du maintien de l'ordre, Jean-Henri Crahay, ancien gendarme de France et lieutenant voué du Marquisat ; il remplaça en même temps le défaillant Lancelin dans ses fonctions de commandant de la ville (2).

L'Etat-major de cette milice, d'après le chroniqueur Hoyon, porta l'uniforme vert et blanc.

Il y eut cinq compagnies bourgeoises, comme avant la Révo-

(1) Contrairement à ce que semblent affirmer les *Mémoires véridiques*, cette pièce ne fut délivrée par les régents de Theux que le 11 décembre 1789. Les régents de Verviers envoyèrent à cet effet le capitaine J.-H. Chapuis, muni d'une lettre qui repose dans les *A. Th.*, farde 39. Les deux canons avaient séjourné devant l'hôtel de ville de Theux, un cadenas apposé sur la couverture qui les protégeait, avec une garde permanente de jour et de nuit de huit hommes.

D'autre part, d'après un manuscrit de Nicolas Henrard (dont divers historiens — et notamment A. Gurdal, auteur de *Jean-Joseph Fyon et son temps*, Verviers 1931 — se sont servis), le 19 août 1789, à Verviers, on convoqua dix-huit hommes par compagnie pour aller, à Spa, chercher un canon dont la jeunesse s'était emparé pendant la nuit tout en renvoyant les nonante soldats qui gardaient l'artillerie envoyée naguère en cette ville par Hoensbroech. La colonne était rentrée vers 9 heures du soir avec la pièce qui fut placée devant la maison de ville.

L'accord historique n'est donc pas rigoureusement établi.

(2) Ph. de Limbourg, *op. cit.*

lution croyons-nous, elles continuèrent à user de l'ancien drapeau conjointement avec quatre nouveaux aux couleurs blanche et verte ; ces derniers furent bénis le 24 juin 1790, à l'occasion de la célébration d'un succès remporté par les patriotes, ce jour, à Tongres, Bilsen et à Hasselt. Pendant la cérémonie, trois canons tirèrent sans interruption.

Ces compagnies avaient un aumônier : le révérend Hubert-F. Lohet, prêtre de la fondation de Sclessin.

Un calme relatif régna à Spa, comme ailleurs, pendant l'intervention prussienne ; au printemps 1790, l'agitation reprit.

Hoyon nous raconte qu'à cette époque, des patriotes fougueux ayant à leur tête Henri-Remacle Tahon, tambourin, l'organiste Thomas Jehin et un certain Defraine, armés de piques, allèrent perquisitionner chez les aristocrates pour s'emparer des rubans, gilets et habits aux couleurs de Hoensbroech (rouge et noir) et en faire un autodafé devant l'hôtel de ville. La femme F. Picard, le sabre au côté, était l'animatrice de cette bande de furieux..

En mars, on commença à exercer les « gens de bonne volonté » au maniement des armes ; à la fin de ce mois, les Spadois s'énervèrent beaucoup du voisinage de soldats allemands établis à Stavelot, une descente d'un détachement de ces troupes au bois de la Sauvenière inquiéta prodigieusement le Magistrat qui, toutes les nuits, mit une garde de six à huit hommes sur la fagne pour éviter toute surprise. Les Spadois trouvèrent en ces circonstances qu'ils étaient nécessaires chez eux et manifestèrent un plus grand désintéressement à l'égard du sort de la Principauté (1).

Cependant, à la fin avril, lors du premier départ des Franchimontois pour Liége, Spa fournit un contingent de volontaires ; il y eut un Te Deum au cours duquel on bénit les armes. Les femmes versèrent d'abondantes larmes, persuadées que les hommes allaient à la boucherie, puis la troupe se mit en marche vers la capitale.

Le passage leur fut refusé au Pays de Stavelot, les Theutois et les Spadois firent alors un détour par Verviers.

Liége les reçut en grande pompe, au son des cloches, la ville

(1) Ph. de Limbourg, *op. cit.*

était illuminée en leur honneur ; les Spadois furent logés au monastère de Saint-Laurent, les autres dans les plus riches couvents. Ils y restèrent trois ou quatre jours.

Les Liégeois leur demandèrent d'aller à Tongres et Hasselt ; une partie de ces volontaires se mirent aussitôt en route pour ces villes et restèrent à Tongres et environs, pendant trois semaines, puis revinrent dans leurs foyers ; les autres furent renvoyés dans leurs communes.

« Chaque soldat, ajoute Hoyon, recevait pour sa paye 8 sous, la viande et le pain. La communauté payait encore 5 sous à chacun, en surplus de la paye des États. Ceux qui ont déserté ont été proclamés déserteurs et c'est ce qui a occasionné des procès après l'entrée des troupes.

» Pendant toutes les marches qu'on a faites, on a forcé plusieurs hommes à partir à l'armée, en personne, sans qu'on y put substituer un autre à sa place. »

A la fin du mois suivant, Liége fit savoir que les ennemis de la patrie avançaient sur la Cité. On battit aussitôt la générale et on fit une levée dans toutes les communes du Marquisat.

Les Spadois repartirent le 22 mai, veille de la Pentecôte, et se dirigèrent sur Hasselt. « La troupe de Creyer était à Tongres » (1), ajoute l'auteur précité.

Le lendemain 23, arriva un autre courrier de la Cité, annonçant que l'ennemi se dirigeait en nombre sur Hasselt. Pierre Lemaire (2), patriote décidé, commandait alors les Spadois.

Cet avis fut publié dans toutes les communes et y causa un mouvement considérable. On ordonna une nouvelle levée. Les Spadois s'ébranlèrent le 24 pour se rendre en toute hâte à Hasselt, y rejoindre ceux de leurs concitoyens qui s'y trouvaient déjà.

Les Palatins, les Munstériens et les Mayençais vinrent en effet attaquer la ville, les Franchimontois aidèrent à les repousser. Le chroniqueur rapporte que les Verviétois perdirent du monde au cours de cette action, les Theutois eurent une victime, mais les Spadois n'y laissèrent personne (3).

(1) Il s'agit du lieutenant-colonel Delle Creyer du premier régiment d'infanterie des Etats.

(2) Menuisier et aubergiste à Spa, employé de Levoz, député au Congrès franchimontois, conseiller municipal et capitaine de la milice spadoise en 1790 (Ph. de Limbourg, *op. cit.*).

(3) Nous exposerons cette action dans le chapitre relatif aux opérations.

Après trois ou quatre semaines de présence sous les drapeaux, ceux de Spa rentrèrent chez eux; cependant, le 2 juillet, on envoya une nouvelle bande à Liége (1), Hoyon ne s'exprime pas avec aménité sur son compte : « On demanda des volontaires encore, et il ne se trouva véritablement que des hommes vils ; des bandits crapuleux composèrent cette troupe ayant J.-B... pour commandant. Quand ils eurent resté quelques semaines du côté de Munsterbilsen, ils revinrent ici, se porter devant l'hôtel de ville menaçant de faire feu sur les magistrats qui étoient assemblés » ; ces soldats occasionnels commirent quantité d'excès, notamment au couvent des Capucins.

Fin août, redoutant une action des Cercles, les volontaires de Spa, commandés par le capitaine Sébastien Lahaye, se rendirent à Verviers et furent logés chez les Récollets ; ils retournèrent chez eux le 27 dito, ils ne semblent avoir été qu'au nombre de vingt-quatre. Ils se conduisirent avec beaucoup de désinvolture à l'égard des citoyens qui les logèrent (2).

Les Etats en avaient assez de ces bandes indisciplinées qui coûtaient cher, commettaient des exactions et sur lesquelles il ne fallait point faire fonds. On ne les appela donc plus à la rescousse, espérant pouvoir se tirer d'affaire avec les corps réguliers. Les Franchimontois restèrent néanmoins sous les armes et, vers le milieu de l'automne, des troupes allemandes s'étant approchées de Visé, on battit la générale à Spa et on plaça trois canons sur la hauteur d'Annette et Lubin ; des pièces furent braquées devant l'hôtel de ville et une garde permanente de 100 hommes fut constituée. Elle fut licenciée lorsque se répandit la nouvelle que Léopold d'Autriche était décidé à intervenir. Les États ordonnèrent alors d'abandonner la cocarde et, le 29 décembre, le Congrès Franchimontois recommanda la tranquillité. Une garde de 20 hommes fut cependant maintenue jusqu'au 22 janvier 1791, date à laquelle les troupes étrangères entrèrent à Spa.

Elles s'emparèrent des canons remisés à la douane ; les enseignes de la milice bourgeoise furent obligés de rendre les quatre nouveaux drapeaux qui, avec les armes et les trompettes saisies, furent envoyés à Liége (3).

(1) Ph. de Limbourg, *op. cit.*
(2) Ph. de Limbourg, *op. cit.*, lettres datées des 26 et 28 août 1790.
(3) Deux drapeaux patriotiques restèrent à l'église de Sart et furent

Une *Liste des compagnies de volontaires, effectif de la ville de Hasselt du* 13 *au* 15 *juillet* 1790, se trouvant parmi les papiers de Fabry, à la Bibliothèque de l'Université de Liége, signale la présence des compagnies franchimontoises commandées par : Thiriar (1), 117 hommes ; Hansez (senior), 55 hommes ; Hansez (junior), 21 et Jacob (2), 64 ; on prévoyait l'arrivée d'un renfort de 24 combattants à répartir entre ces quatre unités. Soit, au total, 281 soldats.

Un autre document de l'espèce conservé dans le même fonds, indique, à la date du 31 août : compagnie Thiriart, 104 hommes ; Hansez (sans autre désignation), 64 et Jacob, 55.

Enfin, un état de revue passée à Hasselt le 28 septembre, ne renseigne plus que le contingent Hansez, 64 hommes (3 volontaires venaient d'être réformés) et celui de Jacob, 44 (11 des siens avaient été remerciés).

Autres volontaires de la Principauté de Liége et du Comté de Looz. — Ces territoires comprenaient, outre la capitale, les villes suivantes : Huy, Tongres, Saint-Trond, Hasselt, Châtelet, Couvin, Dinant, Waremme, Maeseyck, Peer, Brée, Bilsen, Beeringen, Visé, Haumont, Fosse, Herck, Looz, Thuin, Stockheim et Ciney.

Certaines de ces localités ne se soucièrent point d'aider la capitale, soit qu'elles fussent hostiles à la Révolution, soit, encore parce qu'elles se trouvaient isolées au milieu de la région occupée par les troupes exécutrices ou par les contingents autrichiens opposés à l'armée des États Belgiques-Unis. Ce fut le cas pour Châtelet, Couvin, Dinant, Maeseyck, Peer, Brée. D'autres localités, comme Herck, se déclarèrent carrément fidèles à Hoensbroech.

Pour suivre un certain ordre, nous reproduirons d'abord les

longtemps encore portés dans les processions.— Hoyon cite comme enseigne de la garde bourgeoise, un certain Raquet qui porta un drapeau au cours de la cérémonie du 24 juin à Spa.

(1) Ph. de Limbourg signale que Théodore Thiriart, d'Ensival, qui représenta souvent cette localité au Congrès du Marquisat, ne figure pas sur la liste des électeurs assistant à la séance du 14 septembre 1790 ; c'est peut-être lui qui se trouvait à Hasselt.

(2) Le même auteur nous indique que Jacob, « grenadier » de Marché et capitaine de volontaires, repartit pour l'armée avec un contingent le 29 juillet.

renseignements relatifs aux volontaires wallons que nous avons trouvés, ensuite ceux intéressant les thiois (1).

A. Les Wallons. — *Volontaires de la Hesbaye.* — Furent réunis en un bataillon de ce nom, sous le commandement du major Thonus de Belleflamme, qui figure sur la supplique par laquelle certains officiers de la garde bourgeoise qui se trouvaient à l'armée réclamaient un écu de solde par jour ; Thonus de Belleflamme, qu'il ne faut point confondre avec un homonyme, major de Saint-Servais, ni avec celui qui fut à la tête des combattants de Saint-Michel, ne semble avoir laissé aucun document permettant de définir l'organisation de sa troupe.

Le 23 juin 1790, le général de Donceel écrivit à de Chestret que la compagnie de la Hesbaye venait de mettre bas les armes et avait quitté Hasselt pour aller faire la moisson (2).

Le 27 juin, le Comité de guerre prescrivit derechef au grand bailli et aux lieutenants baillis de la Hesbaye de prévenir les jeunes gens d'être prêts à marcher avec des armes à feu, piques, faux ou fourches, des munitions et des vivres, dès que le général de Donceel ou le Comité le prescrirait (3).

Volontaires de Huy. — Feu R. Dubois, le savant archéologue si connu, archiviste honoraire de cette ville, a bien voulu nous faire savoir que les papiers du Magistrat ayant été « épurés » à la restauration de Hoensbroech, il n'existe plus d'écrits ou d'imprimés relatifs aux levées effectuées ; c'est ce qui ressort du

(1) Improprement appelés Flamands.

(2) « Registre des résolutions du Comité de guerre » (*A. L.*). Les historiens sont peu flatteurs à l'égard des « volontaires » hesbignons, notamment pour les paysans de Vottem, venus à Liége au début de la Révolution, afin de « fraterniser ». Bovy (*op. cit.*) les montre envahissant la citadelle, armés de fourches, de tridents, de faux, de bâtons, etc., marchant par quatre de front, l'un du pied droit, l'autre du pied gauche, réglant leur pas sur le son du violon du ménétrier du village. Ceux qui n'avaient point semblable musique à leur tête, y suppléaient en faisant la trompette avec leurs lèvres ; les autres imitaient la caisse de tambour en faisant d'une voix grave : « tum, tum, tum, tum ». S'il faut en croire l'auteur précité qui nous paraît sincère, pour se donner un aspect plus redoutable, certains s'étaient peint d'immenses moustaches avec du charbon brûlé.

Ceux de Vottem traînaient à leur suite leur curé garrotté, couvert de boue et d'ordures. Ils finirent par l'attacher par le cou au carcan du pont-d'Ile. Après des heures de supplice, un des paroissiens peut-être miséricordieux, le tua d'un coup de fusil ; du moins, telle est la version qu'on colporta. Nous aurons bientôt l'occasion de rétablir les faits.

(3) *Papiers de Jean-Remi de Chestret, op. cit.*

reste également de l'examen de l'important ouvrage de R. Dubois sur *Les Rues de Huy* (1).

Voici tout ce que nous pouvons relater : le 23 mai 1790, les volontaires hutois étaient prêts à être dirigés sur Liége pour y recevoir des armes, lorsqu'arriva un contre-ordre du Comité de guerre (rapporté le 28 dito). Les gardes patriotiques, les chasseurs et tous les hommes en état de tenir campagne étaient impatients de courir à l'ennemi ; il fallut même limiter les départs, afin de conserver des défenseurs éventuels à la ville.

Ces soldats avaient un drapeau, don des dames. D'un côté de la soie, se voyaient les trois tours figurant dans les armoiries de la localité, avec ces mots « Pro Patria » ; de l'autre, deux mains unies tenant l'emblème de la Liberté avec l'inscription : « Union et Liberté ». Cette bannière fut bénite en la Collégiale de Notre-Dame, le 1er juin 1790 (2).

Nous n'avons point trouvé de trace des volontaires hutois au cours des opérations.

Volontaires de Villers-le-Bouillet. — Ils ne nous sont connus que par le nom de leur capitaine Jacques Grégoire, figurant sur l'état réclamant un écu de solde journalière. Il est cependant encore question d'eux dans le paragraphe suivant.

Volontaires de Moha. — Nous lisons dans le *Registre des Recès et Résolutions du Comité de guerre, en date du 25 mai* 1790, que le comte de Lannoy, grand bailli de Moha, fut requis de diriger, sur Tongres et Hasselt, les hommes de son village qui avaient reçu l'ordre de marcher et qui n'étaient pas encore arrivés à l'armée.

Il fut spécifié qu'il s'agissait de fournir 80 cavaliers, le mieux armés que possible, ainsi que 10 hommes pour cent d'infanterie, munis des armes nécessaires. Le lendemain, le Comité envoya Alexandre François, de Vieux-Waleffe, au baillage, pour engager les habitants à le suivre au front ; le plus grand nombre de cavaliers devait être envoyé à Hasselt, tous devaient se munir de vivres.

(1) *Annales du Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts*, t. XVII, 1910.
(2) *G. L.*, 26 mai 1790 et R. Dubois, *op. cit.*

L'enthousiasme ne dut pas être excessif à Moha (1) car, le 31 mai, un parti de 27 cavaliers seulement, commandé par un certain Roland, se présenta au Comité et fut aussitôt mis à la disposition du général de Donceel. Cette troupe fut vite renvoyée en raison de ses piètres qualités (voir le chapitre cavalerie).

La fameuse supplique pour obtenir un écu journalier que nous avons si souvent invoquée, porte la signature de J.-P. Gilkinet, capitaine, commandant le « quartier de Moha » ; ailleurs on écrit « du ban de Moha ».

Un état de la garnison de Tongres, daté du 13 juillet (« Papiers de Fabry », *U. L.*), fait des hommes du quartier de Moha, un bataillon toujours commandé par le même et comptant 96 soldats de Mottart (?) et Anthez, de Villers-le-Bouillet, de Meeve (probablement Meeffe, entre Hemptinne et Ambresin) et Borlez, de Moha et Warnant (2).

Un autre document de même source, en date du 21 août, ne porte plus qu'un effectif de 32 hommes ; le 29 août, la force était de 36.

L'*Employ des* 1.000 *florins reçus de M. de Fabry le* 31 *août* 1790 (3) porte que le capitaine Gilkinet toucha le prêt de 37 hommes, du 21 au 29 août, et de 33, du 30 août au 3 septembre. Le *Registre* n° 3 consigne encore semblables paiements pour 30 et 31 fantassins, du 7 au 24 septembre ; ils étaient réformés depuis le 23 dito (4).

Volontaires du ban d'Amay. — Il existe dans les « Papiers de Fabry » (*U. L.*) une déclaration signée de L. Defooz, greffier du ban d'Amay, par laquelle les « manans » des communautés spécialement assemblées le 25 avril 1790, ayant appris que la

(1) Fabry écrivit à leur sujet, à de Chestret, le 27 mai : « Des armes, nous n'en avons pas pour armer les mal peignés qui se présentent ; des hommes, nous excitons tant que nous pouvons à marcher. Les gens de Moha étoient venus hier : ils disoient vouloir partir tous, et aucun n'étoit curieux de le faire. Nous avons prêché pendant quatre heures, sans pouvoir rien fixer. Le résultat est que quelques cavaliers et 500 fantassins marcheront ; mais dans trois jours peut-être, car tous ces j... sont retournés. »

(2) Le lecteur trouvera, en appendice à ce travail, une série d'intéressantes situations établies à Tongres et à Hasselt.

(3) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

(4) « Réforme faite à Tongres, le 23 septembre 1790 » (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

capitale était menacée par les Palatins et Munstériens, se tenaient prêts à marcher, au premier signal, pour la défense de la « chère patrie pour laquelle elles offrent de verser la dernière goutte de leur sang ».

Ceux qui marchèrent reçurent, de leur communauté, deux patars par jour (1).

Les volontaires d'Amay furent dirigés sur Hasselt, ils eurent, croyons-nous, comme chef un nommé Chambelan ou Chamblon(2). Au 15 juillet, ils étaient au nombre de 57 ; le 31 août, ils n'étaient plus que 36, et 35 à la revue du 28 septembre (voir Volontaires de Bellaire).

Volontaires du capitaine Pipelar. — Sous la dénomination de « Pipelar », les situations établies de la mi-juillet au 28 septembre, à Hasselt, renseignent un amalgame de détachements de Pipelar, de Chamblon ou d'Amay, de Saint-Christophe, Bellaire et de la Boverie.

Une lettre du régent de Chokier, en date du 30 mai 1790, annonce à Fabry père, que le capitaine Pipelar avait, dans sa compagnie huit hommes de Chokier. Cette troupe compta de 64 (15 juillet) à 23 hommes (28 septembre 38 de ces volontaires ayant été réformés à cette date).

Volontaires de Waremme. — Le 19 avril 1790 déjà, cette bonne ville offrit, aux États, deux cavaliers montés, armés et équipés(3).

Volontaires d'Hodeige. — La situation établie à Tongres, le 13 juillet 1790, mentionne la présence en cette ville de 2 cavaliers d'Hodeige.

Volontaires d'Ans. — Extraits de la garde bourgeoise, ils furent à l'armée à partir du 28 avril 1790 (4).

La *Liste des volontaires, effectif de la ville de Hasselt du* 13 *au* 15 *juillet* 1790 (5) renseigne une compagnie d'Ans et de Moulin,

(1) HENAUX, *Histoire du Pays de Liège*, Liège M.D. CCCL XXIV.
(2) Certaines situations portent Chambelan. Mais à cette époque, l'orthographe était sans cesse estropiée. D'autre part, nous avons trouvé, dans les « Papiers de Fabry » (*U. L.*), une lettre de J.-J. Chamblon, régent de Chokier, datée du 30 mai 1790, annonçant que la marche de cette communauté était réglée d'après celle d'Amay dont le « frère Chamblon » était l'un des principaux directeurs et « capitaine patriotique ».
(3) HENAUX, *op. cit.*
(4) « Registre des fournitures et païemens, etc., du 30 avril 1790 au 15 janvier 1791 » (*A. L.*).
(5) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

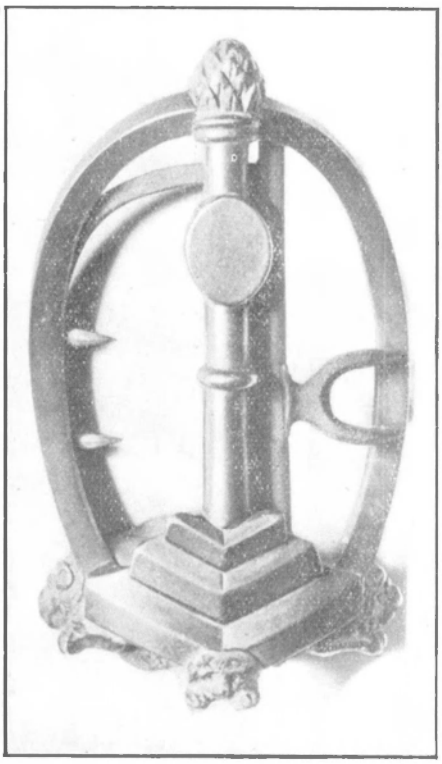

Boucle de ceinturon
(Révolution liégeoise 1789-1791).
(Musée Curtius.)

Jean-Joseph Fyon (en uniforme français).
D'après un dessin au crayon exécuté en 1865,
par Jean-Joseph Xhoffer, découvert par M. A. Gurdal.

de 31 hommes ; ils firent partie de la « compagnie » de Saint-Pholien.

Le 31 août, ils se trouvèrent à 55, et, le 28 septembre, à 22 seulement.

Sauvage, capitaine d'Ans, qui avait suivi l'armée, postula un brevet d'officier dans les troupes soldées, en novembre 1790 ; il avait servi dans Dillon-Infanterie et pendant la Révolution de Hollande (1).

Volontaires de Warfusée. — La fameuse supplique des officiers de la garde bourgeoise à l'armée porte la signature du capitaine Croisier, commandant ces combattants.

Le 13 juillet 1790, ils étaient à Tongres, au nombre de vingt, toujours sous la même autorité. A la revue du 21 août, cette troupe est renseignée comme compagnie de Forêt : 21 hommes, de même que, le 29 dito : 20 hommes seulement.

Volontaires de Lantremange, Oleye, Grand-Axhe et *Bléret.* — Le 31 mai, le Comité de guerre ordonna aux compagnies d'Oleye Lantremange, Grand-Axhe et Bleret de se rendre à Hasselt ; elles ne figurent sur aucune des situations retrouvées (2).

Le Comité de guerre accepta, le 3 juin 1790, l'offre faite par ces communes, de trois cavaliers bien montés et équipés, munis chacun d'un sabre et de pistolets du calibre de celui de l'armée, revêtus d'un uniforme semblable à la tenue des volontaires de Hasselt, savoir : habit vert, parements et bavaroises rouges, veste et culottes jaunes (3).

Volontaires de Hollogne-aux-Pierres. — Vingt hommes de cette localité, sous les ordres du capitaine Drapier, étaient présents à Tongres le 23 juillet 1790 ; le 21 août, ils ne sont plus que onze ; le 29, Drapier a un combattant de plus à l'effectif. Il toucha le prêt pour 18 soldats du 7 au 23 octobre.

(1) *A. D. D.*

(2) Nous lisons dans le « Registre des résolutions du Comité de guerre » (*A. L.*), ce communiqué assez énigmatique, en date du 9 juin 1790 : « Le Comité de guerre ne voulant pas ôter l'emploi de capitaine au Comité exécutif, a voulu laisser au manant le pouvoir de se choisir des chefs agréables pour les commander à l'armée. »

(3) *G. L.*, 7 juin 1790.

Les volontaires d'Hollogne étaient, paraît-il, sur pied depuis l'entrée en campagne (1).

Volontaires de Grâce. — Le 23 juin 1790, le général de Donceel écrivit, de Hasselt, au colonel de Chestret, que la compagnie de Grâce s'en était allée parce que la paroisse ne voulait plus leur fournir de haute paye (2).

Volontaires d'Alleur. — Furent à l'armée depuis le 28 avril 1790 (3). Nous ne les avons retrouvés sur aucune situation.

Volontaires de Montegnée. — Mêmes remarques.

Volontaires de Villers-l'Evêque. — Répondant à l'appel de la capitale en danger, cette communauté décréta l'envoi de 120 hommes à l'armée. Mais le sieur Pétry, qui jouissait d'une grande autorité à Villers, s'opposa à l'exécution de ce projet. Le Comité de guerre le convoqua à sa séance du 28 mai, pour y rendre compte de sa peu louable conduite.

L'incident se termina d'une singulière façon que nous ne pouvons apprécier à sa juste valeur, faute de documents : « Meisseigneurs » du Comité, en leur séance du 31 dito, se déclarèrent satisfaits de l'attitude d'Antoine Melon qui s'était « remercié » de son emploi de capitaine de l'endroit, donnant ainsi des preuves réelles de zèle et de patriotisme (4).

D'après une situation reposant dans les archives de la famille Donckier de Donceel, la compagnie de Villers-l'Evêque arriva à l'armée le 26 mai, vers « onze à douze heures du matin ». La *Lisse de nos volontaires qui ont party de Villers levecque courageusement pour la patrie patriotique*, porte 65 noms dont, en tête, Mathieu Lhoest, capitaine, et Pierre Goffinet, lieutenant.

Le trésorier général De Soer paya 73 hommes, à 8 sous, pour les journées du 26 au 29 mai inclus, et 71, pour les deux derniers jours de ce mois.

Volontaires de Fooz et Hognoul. — Le document invoqué

(1) Le 2 juin, le Comité de guerre ordonna, au fournisseur Doutrepont, de remettre 5 gibernes aux fantassins de Bierset, dépendance d'Hollogne-aux-Pierres.

(2) *Papiers de J.-R. de Chestret, op. cit.*

(3) « Registre des fournitures et paiemens, etc. du 30 avril 1790 au 15 janvier 1791 » (*A. L.*).

(4) « Registre des résolutions du Comité de guerre » (*A. L.*).

ci-dessus, mentionne également (à la date du 26 mai) huit noms de volontaires, sans indiquer aucun grade.

Volontaires de Seraing. — Ils eurent, dès le début des hostilités, comme capitaine, D. Salon. Le 13 juillet 1790, ils étaient à Tongres au nombre de 36, sous les ordres du capitaine Germeau ; le 21 août, Salon se trouve à la tête de 29 hommes et, le 29 dito, de 37. Il en commandait encore 26, le 24 septembre.

Volontaires de Jemeppe. — A l'armée depuis le 28 avril 1790 (1); ils firent partie de la garnison de Hasselt ; une situation du 13 au 15 juillet, en fixe l'effectif à 25 hommes ; le 31 août, 37 volontaires se trouvaient dans les rangs.

Le comte de Blois de Cannenbourg écrivit à leur sujet, à Fabry, le 28 août, signalant leur inutilité à l'armée, puisqu'il n'avait pas d'armes à leur donner (2).

Volontaires de Flémalle-Grande. — Commandés, dès le début des opérations, par le capitaine Elias, ils firent partie de la garnison de Tongres, où ils étaient à 21, le 13 juillet, à 17, le 21 août et le 29 dito, toujours sous les ordres du même chef. Ils furent encore payés au nombre de 18, jusqu'au 24 septembre.

Volontaires de Flémalle-Haute. — Capitaine De Gotte, tinrent également garnison à Tongres. Ils étaient au nombre de 20, le 13 juillet. Les situations du mois d'août ne les renseignent plus.

Volontaires d'Yvoz. — Leur capitaine Gilles Honnay (« di Vos », ajoute-t-il), fut aussi l'un des signataires de la supplique relative à l'écu d'appointement journalier. Le 13 juillet, il avait 13 hommes à Tongres et 10, les 21 et 29 août. Il toucha le prêt pour 11 à 13 soldats, de septembre jusqu'au 23 octobre.

Volontaires d'Imbourg (ou d'Embourg). — Furent parmi les favorisés, en ce sens que leur communauté leur alloua 5 patars de supplément par jour. En juillet, ils faisaient partie du bataillon dit de Chênée, établi à Tongres, ayant d'Angleur comme major (cette troupe comptait 160 soldats). Le 21 août, la compagnie, qui figure cette fois isolément sur la situation, a 27 hommes d'effectif et est commandée par le capitaine de Ronchesne ou

(1) « Registre des fournitures et paiemens » (*A. L.*).
(2) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

Deronchaine ; un certain Folleur se trouvait sous ses ordres. Du 7 septembre au 23 octobre. on paya encore le prêt de 49 à 42 combattants (1).

Volontaires de Chênée. — La situation du 13 juillet, établie à Tongres, mentionne un bataillon dit de Chênée, commandé par le major Jacques d'Angleur, 160 hommes au total comprenant des contingents de Chênée, de Basse-Ransy, d'Imbourg et de Vaux-sous-Chèvremont (Vaux près Chèvremont).

Le 21 août, la compagnie de Chênée, sous les ordres du major précité, compte 45 volontaires ; elle en a 51, le 29. Elle fut payée jusqu'au 24 septembre, son effectif maximum fut de 65. Elle fut réformée le 23 septembre 1790 (2).

Volontaires d'Angleur. — Capitaine Denis Closon (3), lieutenant Jean Florkin, à l'armée depuis le premier appel des États. Garnisonnèrent à Tongres, au nombre de 28, le 13 juillet, et encore en août et septembre ; ils touchèrent la solde à la date du 24 de ce dernier mois, ayant été réformés la veille (4).

Volontaires de Grivegnée. — Capitaine H.-A. Detombay ou Tombay, ci-devant garde patriotique (5), lieutenant Mathieu Karlier. Furent également à Tongres au nombre de 51, en août. L'effectif s'affaiblit quelque peu dans la suite ; le prêt comporta de 45 à 43 participants, du 3 septembre au 30 octobre.

Volontaires de Queue-du-Bois. — Capitaine Gilles-Jos. Debouny. Figurent sur les situations établies à Tongres à partir du 21 août : 21 à 26 hommes.

Volontaires de Fraipont. — Leur capitaine J.-J. Piette partit pour l'armée le 29 avril ; il eut comme lieutenant Laurent Alexandre (6).

D'après une lettre de J.-P. Ransonnet au bourgmestre Fabry, 4 mai (Papiers de Fabry, *U. L.*) : le 2, il était parti de Liége avec 48 hommes de Soumagne et de Basse-Fraipont, escortant

(1) F. Henaux, *op. cit.* ; « Supplique des officiers bourgeois » et « Registre n° 3 » (*A. L.*).

(2-4) « Réforme faite à Tongres etc. » (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

(3) Un certain J.-B. Closon, ci-devant bas-officier dans le régiment de Clerfayt, servit dans le régiment municipal et s'offrit (novembre 1790?) pour instruire les soldats (*A. D. D.*), Liste : « Postulans à une place d'officier ».

(5) *A. D. D.*

(6) Voir notes sur les Volontaires de Saint-Servais.

des munitions. Ils logent à Tongres. Le 3, les volontaires, fatigués, ne le suivent pas, il part avec la compagnie de Jupille, 25 hommes, commandée par le capitaine Massin. Ensemble, ils vont au quartier général à Asch.

Ransonnet semble dire qu'alors il a sous ses ordres les compagnies de Soumagne, de Basse-Fraipont, de Jupille et celle de Sainte-Aldegonde qui compte 80 hommes.

Le 30 mai, à la commanderie des Vieux-Joncs, il n'a plus que 30 hommes. Les officiers sont le capitaine Sauvage et un certain Froidmont.

La situation de la garnison de Tongres, du 13 juillet, mentionne que les hommes de Fraipont faisaient partie du bataillon de Jupille, commandant Massin, fort de 117 hommes. Celles des 21 et 29 août, portent la compagnie de Fraiport, de 17 et 19 soldats, sous les ordres de Piette.

Du 7 au 24 septembre, il exista un « bataillon des volontaires de Fraipont », sous les ordres de Croisier et comprenant : la compagnie de Forêt, capitaine Croisier, 22 hommes ; celle de Soumagne, capitaine D. Nizet, de 10 à 31 hommes (1) ; celle de Melin, capitaine Moysse, de 18 à 19 combattants.

Volontaires de Forêt. — Voir ci-dessus.

La situation datée de Tongres, 13 juillet, incorpore cette troupe dans le bataillon de Jupille commandé par Massin (117 hommes) ; en août et au début septembre, sous les ordres de Croisier, elle compte de 21 à 22 hommes qui furent réformés, le 23 septembre 1790 (2).

Volontaires de Soumagne. — Compris dans le bataillon de Jupille stationné à Tongres, le 13 juillet ; capitaine D. Nizet, lieutenant, Jos.-W. Chefneux ; 34 volontaires en août, 31 au 23 septembre (3).

Volontaires de Melin (4). — Voir volontaires de Fraipont et de Jupille. Le 13 juillet, cette petite compagnie occupant Tongres, comptait 15 hommes sous les ordres du capitaine Moysse ou

(1) Figure dans la supplique pour l'écu, comme faisant partie du bataillon de Jupille avec la compagnie de Melin (Moysc, Toussaint-François). Melin fournit également à l'armée un cavalier qui servit à Tongres.

(2) « Réforme faite à Tongres le 23 septembre » (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

(3) Voir notes sur les volontaires de Saint-Servais.

(4) Actuellement Melen.

Moïse ; le 29 août, elle s'était accrue de 4 volontaires. Elle semble avoir été renvoyée, le 23 septembre (1).

Un Moyse, Nicolas-Joseph, de Melin, ci-devant receveur des États, appelé à ces fonctions en 1789, par le Tiers, fut nommé commissaire à Seraing, par le citoyen Bouteville, le 25 nivôse an IV (« Papiers de Bouteville », n° 18, Archives générales du Royaume, Bruxelles).

Volontaires de Jupille. — La situation de la garnison de Tongres, au 13 juillet, y révèle la présence d'un bataillon de Jupille, commandant Massin, composé de détachements de Serexheuseu (lisez Cerexhe-Heuseux), de Fraipont, Soumagne, Forêt, Melin, Évegnée et Jupille, en tout 117 hommes. En sus des renseignements déjà donnés sur les gens de Fraipont, Soumagne, Forêt et Melin, nous n'avons rien appris de plus.

Il y eut encore un détachement de Jupille en garnison à Hasselt, sous le commandement du baron de Moffarts (2), parent du major du premier régiment d'infanterie des États. Le 15 juillet, cette compagnie comptait 145 fusils, le 31 août, elle n'en avait plus que 92 et, le 28 septembre, 50 ; 25 de ses soldats venaient d'être réformés.

Nous n'avons trouvé aucun autre renseignement que ceux déjà donnés.

Volontaires de Cerexhe-Heuseux. — Voir ci-dessus. Ne figurent point sur d'autres situations.

Volontaires d'Evegnée. — Voir ci-dessus. Ne figurent point sur d'autres situations. Ces gens passèrent ensuite sous les ordres de Putte, capitaine de Fraipont, qui toucha encore, pour eux, le prêt du 21 au 25 août (3).

(1) « Réforme faite à Tongres le 23 septembre » (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

(2) Nous avons retrouvé dans les « Papiers de Fabry » (*U. L.*), une pétition dans laquelle ce personnage remontrait que sa précédente supplique avait été prise pour celle de son neveu et qu'il se voyait par là privé de l'honneur d'être compris dans la nomination que l'on venait de faire dans les régiments de l'Etat. Ayant servi également comme officier en France et en Allemagne, étant à l'armée depuis le début, il espérait toutefois obtenir satisfaction. Il sollicita également une compagnie dans le premier régiment des Etats (corps alors encore dénommé de Berlaymont) (*A. L.*, « Liste des suppliques etc. »).

Le 13 avril 1790, le baron de Moffaerts (orthographe respectée), commandant de Jupille, avait fait un don patriotique (*A. D. D.*).

(3) « Employ de la somme de 4.000 francs donnés par M. Fabry le 25 août 1790 » (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

Volontaires de Fléron. — D'après des indications assez vagues trouvées dans les Archives de l'Etat à Liége, ils auraient eu, au début, comme capitaine, un certain Rodach (?) et, comme capitaines en second, Rassenfosse et Pascal Jos. Moulon ; enfin, comme lieutenant, Beaujean.

Ils furent dépêchés à Tongres. La situation du 13-15 juillet, les range dans le bataillon de Saint-Nicolas (voir plus haut), comprenant la paroisse de Saint-Nicolas et le village de Fléron ; Rassenfosse y est capitaine. Le 21 août, la troupe de Fléron, commandée par Beaujean, est forte de 45 soldats ; le 29 dito, Rassenfosse a repris la direction, mais n'a que 16 communs sous ses ordres. Ils ne figurent plus sur la situation du 23 septembre.

Volontaires de Vaux-sous-Chèvremont. — Capitaine Rener, officier : Gloris. Furent envoyés en garnison à Tongres et incorporés dans le bataillon de Chênée (voir plus haut). Le 13 juillet, ils étaient à 34 et, le 23 septembre, à 54. L'effectif atteignit même 60 hommes, mais il était retombé à 32 vers le 23 octobre.

Les archives de la famille Donckier de Donceel contiennent une pétition non datée (probablement du début de la campagne), par laquelle le capitaine Rener, le lieutenant Toussaint Counet, l'« ajudant » J.-Jos. Germay et les sergents G. Viteux, E. Rausesin (?) et M. Delsemme, placés à la tête de 70 volontaires de Vaux-sous-Chèvremont, supplient MM. SS. de prêter leurs bons offices pour que la communauté « fasse quelque chose pour leurs pauvres femmes et enfans comme ont passés dans presque toutes les autres communautés », les assurant qu'ils prieront pour leurs « précieux jours ».

Volontaires de Ninane et Chaudfontaine. — Le même fonds renferme une pétition adressée à MM. SS. le Bourgmestre et le Conseil de Liége et transmise au général de Donceel, le 7 juin 1790, par laquelle le bourgmestre de cette communauté représentait que les manans étaient partis en grand nombre pour l'armée, qu'ils étaient nécessaires dans leurs maisons, qu'on leur fournissait 10 sous par jour en sus de la paye ordinaire, ce qui faisait 18 florins journellement et que, cependant, ces deux villages ne comptaient que soixante maisons. Bref, on sollicitait le retour

des combattants en promettant qu'ils marcheraient à nouveau au premier appel.

Volontaires de Basse-Ransy. — Capitaine Collette, officiers : Bustin et Dangleur. Furent à Tongres avec le bataillon de Chênée. Dès le 13 juillet, leur force fut de 38 « communs »; 60 à 62 soldats touchèrent le prêt du 7 au 27 septembre.

Volontaires de Bellaire. — Capitaine Henrion, officier Soliveau. Firent partie de la garnison de Hasselt. A la mi-juillet 1790, ils étaient, au nombre de 62, englobés dans la « compagnie » Pipelar de la paroisse de Saint-Christophe (Liége), avec des détachements de Saint-Christophe : 16 soldats ; Pipelar : 64 ; Amay : 57, et la Boverie : 57.

Le 31 août, ces effectifs étaient respectivement réduits à 27, 20, 70, 36 et 45 communs ; la réforme opérée, le 28 septembre, les réduisit encore. Ceux de Bellaire touchèrent le prêt pour 22 hommes, le 23 octobre.

Volontaires de Herstal. — Cette ville se rallia carrément à la Révolution et leva des forces. Le Comité de guerre ordonna, le 1er juin, à ceux de cette localité qui étaient à l'armée, d'y rester « en même nombre qu'ils s'y étaient portés », ajoutant que les autres habitants d'Herstal devaient demeurer au foyer, prêts à marcher au secours de la patrie « ainsi qu'ils l'ont offert » (1).

Le 25 juin, le délégué Van Acker, du susdit Comité, reçut mission de se rendre dans cette commune pour y quérir une compagnie et la conduire au quartier général de Hasselt (2). Les situations d'effectifs que nous avons vues ne renseignent leur présence, ni dans cette ville, ni à Tongres, ni ailleurs.

Volontaires de Vottem. — Le 22 septembre 1789, Léonard Croisier, greffier à la Cour de justice, arrêta le curé de Vottem, pendant la nuit, dans le presbytère, le garrota et le conduisit

(1-2) « Registre des résolutions du Comité de guerre » (*A. L.*).
Ayant demandé à l'Administration communale de Herstal s'il n'existait plus de documents relatifs à ces volontaires, il nous fut très obligeamment répondu que, d'après l'archéologue A. Collard, aucune archive de l'espèce n'était connue. M. Collard voulut bien ajouter que les Princes-Evêques avaient établi, à Herstal, trois compagnies bourgeoises : la première à Licourt, la deuxième à Coronmeuse, la troisième à La Préalle. Ces unités avaient chacune un capitaine, un lieutenant et un enseigne nommés par le drossart ou bailly. L'ensemble avait un état-major composé d'un colonel, un adjudant, un major, un auditeur et un commissaire de guerre, ces derniers nommés par le Prince.

tambour battant et drapeau déployé, à Liége, et le mit dans la prison de l'Official. Puis, rentré au village, Croisier fit planter une potence pour y pendre le prêtre s'il revenait.

Le curé François Laixheau, eut soin de rester à Liége et d'en référer au Tribunal des XXII. Mal lui en prit car, le 19 avril 1790, les patriotes l'arrêtèrent à nouveau, le conduisirent à l'hôtel de ville et, finalement, allèrent l'attacher au carcan du pont d'Ile où il resta pendant six heures, exposé aux insultes et aux tortures. Etant parvenu à s'enfuir, il quitta le pays le soir même (1). C'est la seule fois que nous avons vu les volontaires de Vottem se distinguer.

Volontaires d'Haccourt. — Au début du mois de mai 1790, ces combattants, fort peu nombreux, eurent comme capitaine le notaire Sauvage qui arma les paysans et leur donna des cocardes (*A. L., Fiscalis Generalis*, « Liste des suspects », et « Papiers de Fabry » *U. L.*, lettre de J.-P. Ransonnet).

Volontaires de Visé. — Le 5 mai 1790, le bourgmestre Fabry écrivit à son collègue le colonel de Chestret, pour lui mander que son second fils, Albert (frère aîné d'Hyacinthe), était parti la veille pour Visé dont il espérait conduire à l'armée 25 tireurs accompagnés du fils du bourgmestre Lejeune, de Hauzeur (2) et de son brave ancien lieutenant Poëta (3).

Cet espoir fut probablement déçu car, le 23 juin suivant, Rusanick de Peckse que nous connaîtrons bientôt, manda à Fabry : « nos amis de Vizé n'attendent que son dernier mot pour être en marche. Ils sont toujours prêts et impatients de le recevoir » (4).

La ville de Visé se trouvait aux confins du territoire liégeois, elle était surveillée par les troupes autrichiennes ; c'est probablement pour ce motif qu'on s'y tint coi.

Volontaires de Jehay. — Etaient présents à Tongres, le 13 juillet, 9 hommes commandés par Senglé ou Lenglé. Ils ne figurent plus sur les situations établies dans la suite.

(1) J. Daris, *op. cit.*, et de Ryckel, *Les communes de la province de Liége* (notices historiques), Liége, 1892.

(2) Très probablement celui qui passa sous-lieutenant chez Fyon et qu'Hyacinthe Fabry fit entrer, plus tard, comme officier aux chasseurs.

(3) « Papiers de Fabry » (*U. L.*). Nous n'avons pu découvrir qui était ce Poëta.

(4) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

Volontaires de Warnant et Waleffe. — Figurent sur la situation établie à Tongres, le 13 juillet, au nombre de 12 hommes ayant Daubremont comme chef. Même remarque que ci-dessus.

Volontaires de Custine. — Le 2 juin 1790, un délégué des Etats fut envoyé dans le district de ce nom (près de Dinant), pour y engager la population à fournir quelques hommes armés soit à pied, soit à cheval (1).

Nous ne savons si cet appel fut entendu, il est plus que probable qu'isolé en plein territoire namurois occupé par les Autrichiens en lutte contre les Brabançons, le district se garda bien de manifester en faveur des révoltés liégeois.

N. B. Le 29 avril 1790, la communauté de Loncin fit un don de 400 florins « pour tenir lieu de volontaires qui sont en très petit nombre, eu égard à la petitesse de la communauté » (2).

B. Les Thiois (3). — La plupart de ces volontaires furent envoyés à Hasselt, tandis que les Wallons semblent avoir, presqu'exclusivement, été affectés à la défense de Tongres, à fort peu d'exception près (voir Meuwen, Broeckhem ou Brouckom, Hex, Melin et Heers).

Volontaires de Hasselt (4). — D'après J. Daris, la ville de Hasselt accepta la Révolution avec un enthousiasme très relatif.

Une lettre du général de Donceel à de Chestret, datée du 23 juin 1790 (5), nous révèle qu'il a dû renvoyer et désarmer une compagnie de 53 volontaires de Hasselt qui avaient voulu soulever la garnison. Une missive du colonel Grisar à un « Monsieur et Cher ami » que nous n'avons pu identifier, du 24 sep-

(1) « Registre des résolutions du Comité de guerre » (*A. L.*).
(2) « Affiches, dons patriotiques » (*A. D. D.*).
(3) Nous entendons par là désigner les volontaires de la Principauté parlant le lossain, dialecte bas-allemand différent du flamand proprement dit.
(4) Les entraves que met l'Administration communale à la communication de ses archives, le peu d'empressement qu'elle témoigne à l'égard des chercheurs les mieux qualifiés et qu'elle met à répondre à leurs correctes sollicitations, ne nous ont point permis d'effectuer les prospections qui s'imposent ici. Bornons-nous donc à espérer en des temps meilleurs et à souhaiter bonne chance à ceux qui reprendront la tâche de mieux faire connaître l'histoire de la Principauté de Liége.
Nous avons cependant pu combler partiellement les lacunes résultant de l'indifférence des édiles hasseltois.
(5) *Papiers de J.-R. de Chestret.*

tembre suivant (1), nous apprend que ces « Hasselairs » avaient comme capitaine un certain Toelen, qui avait été contraint de quitter la ville (2).

Le bourgmestre Hansen demanda en vain de rendre les armes à ses volontaires (3) dont la *Gazette de Liége* du 7 juin 1790 (déjà citée à propos de l'offre faite par les communes de Lantremange, Oleye, Grand-Axhe et Bleret), nous a défini l'uniforme, nous nous répétons : habit vert, parements et bavaroises rouges, veste et culotte jaunes.

Le colonel Grisar (4) commanda, à Hasselt, un groupement formé des volontaires de Cortessem, dont il était le chef immédiat, de ceux de Looz, de Wellen, d'Ulbeek et de Vliermael dont nous nous occuperons plus loin.

Une situation établie en la ville précitée, le 13-15 juillet, montre que Grisar est alors à la tête de 189 Thiois ; la *Liste des compagnies à effectif* du 31 août, donne quelques nouvelles indications sur cet amalgame, en dégénérescence déjà : la « Compagnie Grisar » englobe 105 combattants de Looz et 102 de Cortessem « et autres ».

Les chroniqueurs ne semblent pas avoir eu ces volontaires en grande estime. J. Daris, qui effectua de patientes recherches dans tous les dépôts d'archives de la région, n'a cependant pas pu donner l'organisation de ces soldats improvisés, mais il affirme qu'on finit par les désarmer et les congédier à cause de la méfiance qu'ils inspiraient. C'est probablement la raison qui pousse le Conseil communal à cacher d'anciennes turpitudes ; ce touchant esprit de clocher, si extraordinaire en notre siècle dit de lumière, engage forcément les chercheurs éconduits à la mansuétude.

Volontaires de Cortessem. — Cette commune ayant reçu, le

(1) *A. H.*, liasse « Révolution liégeoise et invasion française ».

(2) Signalons qu'à la fin du mois de janvier 1791, les Hasseltois les plus compromis émigrèrent en France. Le commandant militaire autrichien de la ville, O'Donnel, fit arrêter un certain Bohy, ex-officier des volontaires, qui se vantait d'avoir obligé, le 18 août 1789, le Prince-Evêque d'accepter la cocarde révolutionnaire.

(3) *A. H.*, liasse « Révolution liégeoise et invasion française ».

(4) Grisar, F.-J. (et non Grisart ou Grysart ou toute autre orthographe), était ci-devant médecin à Tongres ; il avait également pratiqué son art dans un village des environs, et à Anvers.

3 mai 1790, la visite des zélateurs de la Révolution et les États ayant appelé tous les citoyens sous les armes, le 24 dito, des volontaires partirent à l'armée. D'après J. Daris, ils y restèrent jusqu'à la fin du mois de septembre.

Il existe, aux Archives de l'État, à Hasselt, un curieux carnet de notes de l'officier comptable de ces militaires occasionnels. Ce document nous permet de suivre le corps au jour le jour (1) :

La compagnie, à laquelle la commune paya — du 26 mai au 12 septembre — 907 fl., se rendit à Tongres, le 24 mai ; elle comptait plus de 100 hommes au départ mais il n'en resta bientôt qu'une quarantaine sous les armes. Le 25, elle reçut des vivres, 25 fusils et des cartouches.

Le lendemain, 26, au soir, elle se dirigea sur Repen avec l'intention d'aller à Bilsen d'où les troupes allemandes avaient délogé les chasseurs liégeois ; cette intervention fut reconnue inutile, l'ennemi ayant rapidement fait demi-tour.

Le 27, la compagnie, apprenant que Hasselt était menacé, se rendit en cette ville où elle fut logée aux Augustins ; elle retourna à Cortessem, le 29, et y resta quinze jours en non activité. Malgré l'arrivée de trois nouvelles recrues, l'effectif était tombé à 29 combattants ; par contre, on avait nommé un colonel, un major et un capitaine.

Vers le milieu de juin, sa composition était la suivante : J.-F. Grysart (lisez Grisar), colonel ; W.-A. Groutars, major ; docteur Robyns, capitaine ; Joachim Fagant, lieutenant ; Vrancken, fourrier ; Martens, adjudant ; deux sergents, un caporal et vingt « communs ».

Le 14 juin, ils reprirent la campagne et allèrent à Vliermael. Le lendemain, le capitaine Robyns, démissionnaire, fut remplacé par l'adjudant Martens.

Le 17 dito, la troupe se transporta à Hasselt, où elle participa au service de garnison jusqu'au 2 octobre, date de sa dislocation.

Les cadres subalternes ne devaient pas être fameux car, le 20,

(1) H. Van Neuss s'est livré à ce travail avant nous, voir *Une compagnie de patriotes de Cortessem pendant la Révolution liégeoise* (*Bulletin de la Section scientifique et littéraire de la Société de Mélophiles de Hasselt*, 33e volume).

A. Tg., liasse : « Documents concernant les troupes étrangères ».

l'un des sergents fut renvoyé pour incapacité et, trois jours plus tard, son collègue quitta également le service à la suite de ses querelles avec les Wallons ; le 25, le caporal retourna dans ses foyers.

Douze recrues vinrent augmenter l'effectif : quatre d'Oostham, autant de Quaedmechelen et de Beverloo. Le 6, quatre volontaires arrivèrent de Tessenderloo et deux de Curange. Le même jour, la compagnie de Vliermael fusionna avec celle de Cortessem.

Le 13 juillet, quatre volontaires du ban extérieur de Bilsen furent incorporés ainsi que, le 20, un paysan de Ham.

Le capitaine de Vliermael ayant été rossé à Bommershoven (sic), 45 hommes furent envoyés en expédition punitive en ce village le 21, mais revinrent bredouilles, le lendemain. Le 23, un détachement de 90 Thiois de la garnison de Hasselt, dont 30 de la compagnie de Cortessem, quelques Wallons et 4 canons opérèrent une reconnaissance dans la bruyère derrière Zonhoven.

De nouvelles mesures de précaution furent prises, à Hasselt, au début du mois d'août, par suite de l'attitude menaçante des Cercles. Aussi toute la bande de Grisar occupa-t-elle les remparts pendant la journée ; le soir elle gîta à proximité, aux Augustins.

Le 4, après-midi, une patrouille de 30 hommes alla rebattre la bruyère et eut l'occasion de tirer vainement quelques coups de feu contre trois cavaliers palatins qui rôdaient dans les environs.

Le 6 août, à une heure et demie du matin, 30 volontaires thiois, dont 22 de Cortessem, sous le commandement de Grisar lui-même, sortirent de la place par la porte de la Campine et allèrent s'embusquer entre la route de Zonhoven, près du Vogelsboom (perche de tir), à 300 mètres au delà de la chaussée de Genck, à droite de celle de Hasselt à Zonhoven. Ils virent bientôt passer 45 cavaliers envoyés en reconnaissance du camp de Zonhoven et s'avançant, dédaigneux de toute précaution, vers la ville ; ces imprudents atteignirent ainsi le Hoogbrug sur le Demer, puis s'en revinrent en toute quiétude. Mal leur en prit. Grisar ajusta le lieutenant qui dirigeait ce groupe et l'envoya dans un monde meilleur ; les volontaires tirèrent à leur tour, tuant trois cavaliers dit-on (en réalité un hussard

seulement mordit la poussière) et en blessant plusieurs autres (1).

Les volontaires revinrent vers 4 heures et demie du matin, avec des trophées : une montre en or et une en « penichebec », deux couronnes françaises, deux uniformes, chapeaux et bonnets, une carabine, deux sabres, deux gibernes, etc., etc. Un service funèbre fut célébré pour le repos des âmes des Palatins trépassés, puis on se partagea le butin. Grisar reçut la montre en or et la giberne de l'officier occis. Le carnet dont nous extrayons ces détails, cite comme ayant participé à cet exploit : le capitaine Martens, le sous-lieutenant Tessem, le lieutenant Vandenboren, l'adjudant Poncelet et un caporal, tous de Cortessem, sauf l'adjudant (d'Ulbeek).

Le 9 août, trois habitants de Zolder vinrent s'engager dans la compagnie de Cortessem qui, le lendemain, fut encore mise à contribution : 40 de ses soldats allèrent détruire les batteries élevées par l'ennemi à Zonhoven, et y recueillirent des pelles, des outils et cinq tonneaux de bière abandonnés par l'ennemi.

(1) On prétendit que l'officier tué avait le grade de major, d'autres affirmèrent qu'il était colonel. Le registre des décès de Hasselt porte « un officier ».

La *G. L.*, du 29 juillet 1791, reproduit l'extrait d'une lettre datée de Hasselt, le 22 dito, donnant quelques éclaircissements sur cette affaire : Ce mois, les « Hasselaires », avec le Magistrat, les échevins, le drossard, le capitaine-commandant mayençais et d'autres officiers à la tête de leurs compagnies (des troupes occupant alors la ville), firent déterrer le cadavre d'Ignace Schrœder, premier lieutenant de S. A. S. le Prince électeur de Mayence, et celui de Michel Hauck, hussard, qui « avaient été inhumainement massacrés, mutilés et dépouillés, le 9 août 1790 (le 6, d'après le manuscrit conservé aux Archives de l'Etat, à Hasselt), par une horde de 30 patriotes liégeois ».

Le lendemain, la bourgeoisie s'était assemblée, le clergé séculier et régulier se rendit, à 9 heures du matin, à l'endroit où on avait déposé les cadavres et les « releva » en grande cérémonie. Puis le convoi se constitua : le clergé et les religieux, 6 hussards portant les cercueils sur les épaules, suivis du commandant, des officiers et de la garnison en deuil ; enfin, le Magistrat et une grande affluence de citoyens.

L'enterrement se fit avec tous les honneurs militaires, à l'issue d'une messe solennelle en musique « avec toute la pompe convenable ». « Les honnêtes citoyens se firent un devoir de mouiller de leurs larmes, les tombeaux de ces deux généreux étrangers (sic) qui, en travaillant à nous rendre le bonheur et la tranquillité, sont devenus les malheureuses victimes d'une horde de brigands perfides (sic). »

Fait curieux, H. Van Neuss (*op. cit.*), rapporte, d'après les notes manuscrites de feu l'avocat Bellefroid, de Hasselt, que le fils de Grisar, étudiant, vers 1810, la médecine à Strasbourg, fut tué en duel par le fils de l'officier allemand que le colonel Grisar abattit.

A partir du 29, l'unité détacha une garde de quatre hommes et d'un caporal à l'abbaye de Herckenrode.

On vit encore prendre service dans cette unité, des gens de Tessenderloo, d'Ulbeek, de Curange, de Gothem, de Looz et, même, un déserteur allemand. Par contre, on en renvoya pour insubordination ; la désertion s'y manifesta également et, enfin, les revues ayant été instituées, on réforma plusieurs hommes, au grand dam du colonel.

Une *Liste des compagnies sous le commandement du colonnel Grisar* (1), non datée mais établie certes à la fin de l'occupation de Hasselt par ces contingents, ne porte plus, pour la « compagnie de Corthethem » que le « Collonel » Grisar, le major Groutars, capitaine Martens, lieutenant Fayart (ou Fagant), un fourrier, un sergent, un caporal et 15 soldats (plus cinq noms barrés), parmi lesquels ils semble y avoir eu un tambour. Y figurent également 4 hommes de Quaedmechelen, 4, dont un tambour, de Beverloo et 4 de Tessenderloo.

Grisar et Groutars, d'après les papiers conservés dans les Archives de l'Etat, à Hasselt, furent d'humeur peu accomodante ; ils semblent avoir causé maints soucis au général de Donceel. Nous avons vu deux lettres adressées par le « collonel », les 24 et 30 septembre 1790, (2) à ce mystérieux protecteur qu'il appelle « Monsieur et Cher Ami », auquel nous avons déjà fait allusion.

Ces missives démontrent que Thiois et Wallons vivaient comme chiens et chats, et que Grisar accusait le quartier général d'opprimer les premiers, qui devaient fournir doubles gardes. Il se plaignait de Le Roux, le commandant de place, qui le menait trop rudement à sa guise et supportait mal ses velléités d'indépendance ; il était indigné de l'appellation d'« homme infernale » dont l'état-major l'avait gratifié ; il détestait le vieux général, qu'il accusait d'être un « aristocrate », et demandait d'être délivré de cet « ennemi du patriotisme ».

Grisar se plaignait également des réductions faites dans son effectif par le comte de Berlo, délégué du Comité de guerre, et se plaignait encore de Closon, chargé de surveiller la gestion ;

(1) *A. H.*, liasse 17, « Cortessem ».
(2) *A. H.*, liasse : « Révolution liégeoise et invasion française ».

il se plaignait du canonnier Quoilin, qui s'étonnait de ce que le corps d'officiers ne lui eût pas encore passé le sabre au travers du ventre ! Il se plaignait du baron de Moffarts, commandant ad intérim, qui l'avait assez poliment éconduit.

Le bourgmestre Hansen avait, lui-même, demandé aux Etats de renvoyer ces volontaires si indisciplinés et de les remplacer par les troupes régulières de Fyon ; on lui avait donné partiellement satisfaction et, fin septembre, Grisar ne commandait plus que 113 hommes et 17 officiers. Il trouva scandaleux de voir réduire le nombre de ses gradés et ne put comprendre le renvoi du lieutenant Crayebeck (d'Ulbeek), ce qui entraîna la démission du parent de ce dernier, le capitaine Wouters.

Les Thiois manifestèrent et leur querelle avec les Wallons empira, d'autant plus que le frère de Grisar, sorti on ne sait d'où, vint se mêler intempestivement de cette affaire. Nous lisons dans le carnet conservé aux Archives de l'Etat, que, dans la nuit du 1er octobre, cet agent, vraisemblablement maladroit, se colleta avec des Wallons qui le houspillèrent ; le « collonel » intervint et faillit se faire massacrer. Un officier franchimontois le protégea et le reconduisit à son logement qu'il fallut garder. Mais la colère des Wallons ne connut plus de bornes et ils amenèrent du canon pour démolir sa demeure.

Cette fois Grisar donna sa démission et quitta précipitamment la ville, ce qui détermina la défection de tous les volontaires thiois bien heureux, au demeurant, de s'en retourner chez eux ; ils sortirent de Hasselt, le 2 octobre, entre 2 et 4 heures du soir.

Volontaires de Looz. — La *Liste des compagnies sous le commandement du collonel Grisart* (1) évoquée plus haut, établie comme nous l'avons dit, à la fin de l'occupation de Hasselt par les volontaires, renseigne à l'effectif : le capitaine Dumoulin, le lieutenant Bruyninx, un sergent, un caporal et 40 hommes (plus sept noms barrés).

(1) *A. H.* On l'y désigne sous le nom de compagnie de Loon. Les dictionnaires géographiques révèlent que l'on employa alors le nom de Loon pour Looz. Officiellement, la ville de Looz s'appelle Borgloon. Les comtes de Looz, comtes souverains, criaient : Loon ! Loon ! Ce ne fut qu'au XIVe siècle que les princes-évêques recueillirent le Comté de Looz. (communication du baron A. de Heusch).

Nous n'avons pu découvrir à quelle date elle entra en service ni quand elle fut directement placée sous les ordres du colonel Grisar. D'après le carnet de l'officier comptable de Cortessem, elle releva la garde d'Herckenrode, le 23 septembre 1790. A la revue passée le 28 septembre (1), elle comptait 34 « communs » dont 4 furent réformés. Ces volontaires furent licenciés, le 2 octobre, avec les autres unités thioises.

Volontaires de Wellen. — Le 28 septembre 1789, « ceux qui faisaient de l'opposition à leur curé », écrit J. Daris, se réunirent sur la place publique et choisirent comme capitaine, le cordonnier Jean Meekens ; ils prirent les armes, firent subir de cruelles vexations à leurs adversaires politiques et se conduisirent comme de vrais sans-culottes, à telles enseignes que le général prussien de Schlieffen envoya, le 17 avril 1790, trois dragons pour rétablir l'ordre à Wellen.

Les Etats de Liége ayant appelé les volontaires sous les drapeaux, l'abbesse de Munsterbilsen, qui exerçait sa juridiction sur le village, s'empressa d'ordonner, le 1er mai, d'envoyer un contingent aux forces patriotiques, ce qui fut fait, assure l'auteur précité.

Mais Meekens et ses fiers-à-bras, au lieu d'aller combattre pour la défense des idées qu'ils disaient leur être chères, restèrent au foyer et recommencèrent leurs excès. Il fallut faire marcher contre eux, au mois de septembre, 300 soldats et 2 canons.

Le « capitaine » et ses principaux complices furent arrêtés peu après et écroués à Liége. Ils furent élargis en décembre.

Cependant, contrairement à ce qu'affirme J. Daris, d'une façon trop absolue, la *Liste des compagnies sous le commandement du collonel Grisart* semble indiquer que ces volontaires furent à l'armée, à Hasselt, avec les autres Thiois. Le document révèle comme force : un capitaine, Meeckens (ou Meekens), 12 soldats (plus sept noms barrés) et un lieutenant, Godefridus Neven, choisi parmi ces derniers en remplacement du lieutenant Meeckens dont le nom est biffé.

Les états comptables justifiant de l'emploi des 4.000 francs

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

et des 1.000 fl. donnés par M. de Fabry, les 25 et 31 août 1790, mentionnent qu'un cavalier de la commune de Wellen, nommé Moreau, toucha le prêt. Ceci fait supposer qu'il servit à Tongres.

Volontaires d'Ulbeek. — J. Daris affirme encore que, très attachés au Prince-Evêque, les habitants de cette localité ne se montrèrent point disposés à prendre part à la lutte contre les Cercles et que, menacés par le général de Donceel et le colonel Grisar, ils entretinrent, de force, huit volontaires du mois de juin à septembre 1790. Cependant la *Liste des compagnies sous le commandement du collonel Grisart* leur assigne comme composition : un capitaine, Wouters ; un lieutenant : Crayebeckx (congédié fin septembre, ce qui entraîna la démission de son parent, le capitaine Wouters. Voir les notes relatives aux volontaires de Cortessem), un sergent, un caporal et 30 hommes (plus vingt et un noms barrés).

La situation établie le 28 septembre à Hasselt, porte 33 « communs » et 11 réformés.

Volontaires de Vliermael. — Il nous a été impossible de découvrir à quelle date ils furent constitués. Cette formation passa, le 6 juillet 1790, sous les ordres immédiats du colonel Grisar, ainsi que le prouve le carnet de l'officier comptable des volontaires de Cortessem ; elle avait alors, comme capitaine-major, le sieur Wilmots, un sergent, Gérôme Hasevoets (qui fut remercié le 27 juillet), et 15 volontaires. D'après la *Liste des volontaires sous le commandement du collonel Grisart*, elle avait eu un lieutenant : Verlinden, dont le nom a été biffé.

Les gens de Vliermael rentrèrent également dans leurs foyers le 2 octobre 1790.

Volontaires de Tongres. — Cette ville avait carrément pris parti contre Hoensbroech. Le 24 avril 1790, le conseil de régence de Tongres fit savoir qu'un noyau de volontaires bien intentionnés (de Heeren welgeintentionerde wrijwillige) invitait tous ceux qui désiraient s'engager dans leur corps, destiné au maintien du bon ordre, de la sécurité et de la liberté, à s'inscrire à la maison commune le jour même, à 4 heures de relevée (1).

La *Liste der wrijwilligers welke sig hebben geangageert om*

(1) « Recesboek » (*A. Tg.*).

volontairlijck te willen mainteneeren de revolutie en de gemeyne ruste vrijheid en securiteijt deser stat porte 51 adhésions parmi lesquelles nous remarquons celle du chevalier de Villers, de J. Berden, d'un notaire, de huit illettrés (qui signèrent d'une croix) et d'un quidam qui s'engagea... à faire marcher son domestique ; trois autres noms ont été biffés.

Le 3 mai, fut dressée la liste des cadres des six compagnies bourgeoises (capitainschappen) de Tongres (1). La voici :

Première compagnie, composée des hommes valides de la rue de Maestricht. Capitaine Severin Van Ormelingen, lieutenant Lambert Wilmots, enseigne (vaendrigh) Pierre Bellefroid, 1 sergent, 3 caporaux.

Deuxième compagnie, englobant le quartier dit Pipelpoel, la Kielenstraet, « Devant l'hôpital », le béguinage, la Repenstraet et la Koverstraet. Capitaine J. Jaddingh, lieutenant Arnold Lemmens, enseigne Guillaume Arckens, 1 sergent, 2 caporaux.

Troisième compagnie, comprenant la Plaine, la Muntstraet, le Putstraet jusqu'à la Steender-Poort, la Eckerstraet jusqu'au Peperhoek et le Goetenis. Capitaine, le docteur Greysaert (lisez Grisar), lieutenant François Scherenbacker, enseigne Hubert Christiaens, 1 sergent, 2 caporaux.

Quatrième compagnie, groupant la Loorenstraet, la Bulkerstraet, la partie restant de la Jeckerstraet, la Sint-Janstraet jusqu'à la maison Tombeur, la Mombaertstraet, la Wijngaertstraet, le Koolkuyl jusqu'au Blijden hoek et « devant » les Frères Mineurs. Capitaine Vanherckenrode, lieutenant Jean François, enseigne Louis François, 1 sergent, 2 caporaux.

Cinquième compagnie, était formée des bourgeois habitant une partie du Marché jusqu'au Zoete min, les Hondstraet, Cruysstraet et Nieuwstraet. Capitaine J. Peeters, lieutenant M. Smets, enseigne P. Christiaens, 1 sergent, 5 caporaux.

Sixième compagnie, le restant du marché, la Hassele straet, les marchés au lin et au grain jusqu'à la Mombaert straet. Capitaine Van den Zavel, lieutenant Egide Leunis, enseigne Léonard Lefever, 1 sergent, 3 caporaux.

(1) *A. Tg.*, « Recesboek ».

Nous avons vu déjà que le docteur Grisar devint colonel des volontaires thiois réunis à Hasselt.

Il ne tarda pas à se constituer une compagnie de chasseurs volontaires à Tongres. Le colonel de Chestret écrivit de cette ville, le 22 juin croyons-nous, au bourgmestre Fabry (1), pour demander des canons, des fusils et des munitions pour ses troupes et aussi des carabines destinées à 80 chasseurs de Tongres qui n'attendaient plus que ces armes, faisant remarquer que Gosuin avait en magasin 300 carabines qui lui avaient été commandées par le Brabant et qu'on n'avait qu'à les lui faire parvenir (2).

Le 29 juin, Desoer, trésorier de l'armée, transmit à Fabry (3) la liste de la susdite compagnie comprenant 74 hommes « la plupart habillés du même uniforme que ceux sous les ordres de M. votre fils » (4). Cette troupe, ajoute-t-il, est commandée par M. Vandenbosch, co-régent de cette ville. En comptable prudent, il attendait des ordres l'autorisant à payer le prêt des chasseurs.

Ces derniers furent incorporés dans la garnison patriotique occupant leur ville. La situation en date du 13 juillet, leur assigne une force de 98 soldats ; Vandenbosch y est qualifié « colonel ». Le 2 septembre, l'effectif est quelque peu diminué, il n'y a plus que 84 hommes dans les rangs.

L'état de revue, dressé le 23 septembre, porte une mention du trésorier priant les États de faire savoir s'il convenait de continuer le prêt aux 85 chasseurs présents et de dire s'ils devaient subsister. Ils avaient comme capitaines, Berden et D. Van der Meer (5) et, comme aumônier, un prêtre du nom de Schaff.

(1-3) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

(2) D'après les documents conservés aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles (« Papiers des Etats Belgiques-Unis », farde n° 134), Gosuin (on écrit Gossuin) avait déjà fourni, le 8 décembre 1789, 6.000 mousquets et fusils aux Brabançons et, le 1er février 1790, 6.000 carabines.

Le 7 mai 1790, J. Gosuin passa encore un contrat, avec les Belges, pour la livraison de 1.000 paires de pistolets du calibre 14.

(4) La liste que transmit Desoer est malheureusement égarée et, comme nous l'avons déjà dit, nous n'avons pas pu retrouver la description de l'uniforme des chasseurs.

(5) Un certain Dominique Van der Meer figure, comme caporal de la première compagnie bourgeoise, sur la liste dressée le 3 mai 1790.

Nous avons retrouvé dans les archives de la ville, une autre liste intitulée : *De cartouissen uijt gedeijlt den* 23 *mey* 1790, prouvant que, ce jour, on distribua des cartouches à 45 personnes. Faut-il y voir l'état des volontaires qui suivirent Grisar à Hasselt?

Le 27 août 1790, le Comité de guerre ordonna d'envoyer à ce colonel, toujours établi à Hasselt, 35 « vieux » fusils qui se trouvaient aux États afin de lui permettre d'armer sa troupe, que l'on ne tenait point en grande estime.

Volontaires de Saint-Trond (1). — La population saintronnaire était fort divisée en 1789 : la ville était très appauvrie depuis les guerres de Louis XIV, les abbés privilégiés par les princes-évêques avaient refusé de payer les contributions foncières, augmentant ainsi les charges pesant trop lourdement sur la bourgeoisie. Aussi cette dernière, déjà d'esprit fort aigri, se laissa-t-elle facilement travailler par les voltairiens. La majorité pourtant, appartenait aux « aristocrates », soutenus par le clergé et les moines. Mais les résultats de la journée du 18 août, à Liége, rendirent la minorité audacieuse ; le chevalier Philippe-Joseph de Maugeer, ancien échevin, fut l'âme de la réaction.

Le 19 du même mois, les bourgmestres régents se montrèrent en « cocardes » et en firent distribuer aux compagnies bourgeoises qui étaient permanentes en cette ville ; on en décora même la statue de la Vierge placée dans une niche de la maison commune !

J. Demal rapporte que les partisans de l'ancien ordre des choses essayèrent d'enlever des adhérents aux principes révolutionnaires en offrant à manger aux indigents, et de fins repas à d'autres, d'où le sobriquet de « soupe » ou de « soupistes », décerné aux aristocrates, tandis que les esprits avancés se

(1) Aussi peu complaisant mais toutefois plus poli que le bourgmestre de Hasselt, son collègue de Saint-Trond nous a fait savoir que les archives de sa cité ne pouvaient sortir de leur local. Nous nous en sommes aisément consolé, ayant trouvé mieux que les poussiéreuses paperasses fort incomplètes de cette localité. Sur les indications de l'aimable archiviste saintronnaire, qui semble nous avoir pris en pitié, nous avons consciencieusement exploité deux remarquables ouvrages reposant en la Bibliothèque royale de Bruxelles, savoir : *Inventaire analytique et chronologique de la ville de Saint-Trond*, par Fr. Straven, t. VI, Saint-Trond, 1895, et le travail extrêmement important à notre point de vue, intitulé : *Précis de la Révolution Saintronnaire et de Liége de* 1789, seconde partie de l'*Histoire de Soupe et Parlement*, par J. Demal, Saint-Trond, 1865.

déclaraient « parlement ». Cette lutte politique fut marquée de hauts et de bas pour les deux partis et l'armée patriotique dut se décider à intervenir de façon énergique, mais n'anticipons pas.

Le 22 août, en réunion extraordinaire des mayeur, bourgmestres, échevins, doyens et conseillers, le règlement, fameux autant qu'oppressif de 1669, fut abrogé.

Le 24, les officiers des Chambres se réunirent à 3 h. de relevée, à la Grand'place, avec leurs troupes armées et les contingents des hameaux (wijcken), pour se porter solennellement à la rencontre des bourgmestres-régents revenant de Liége où ils avaient été reçus « avec les plus grands honneurs et en véritables alliés ». En l'absence de Pierre Mathys, doyen de la corporation des boulangers et membre du Magistrat révolutionnaire (1), le bauwmeester Van Bergen, faisant fonctions d'adjudant-général, se mit à la tête de cette horde belliqueuse.

Ces manifestations bruyantes provoquèrent des incidents. Le parti de la « Soupe » suscita quelques désordres. Aussi le Conseil ordonna-t-il, le 28 août, que les Chambres des milices bourgeoises au complet, commandées par leurs capitaines, se rendraient à tour de rôle, en armes, à l'hôtel de ville dès 9 heures du soir, pour faire des rondes sous la conduite de leurs officiers et de membres du Conseil, visiter les maisons suspectes et assurer le maintien absolu de l'ordre. Les hameaux durent marcher à même fin sous le commandement de l'adjudant-général.

Tout alla bien jusqu'au 2 novembre 1789, pour le parti dit « parlement », mais la menace d'une intervention militaire provoqua le retrait des édiles et l'ancien conseil fut rappelé. Le peuple ne se déclara néanmoins pas battu et on constata, le 24 suivant, que plusieurs compagnons du métier des bouchers et d'autres continuaient, au mépris des décrets, à porter les cocardes révolutionnaires et à menacer le Magistrat.

(1) Pierre Mathys fut receveur de la contribution personnelle pendant la Révolution liégeoise, il fit les recettes et les dépenses par ordre du Magistrat insurgent. Il fut inquiété à la restauration, on voulut lui faire rembourser des sommes importantes et il dut s'enfuir à Bruxelles (F. STRAVEN, *op. cit.*).

L'occupation prussienne calma momentanément les esprits, mais l'évacuation du territoire remit les têtes en ébulition. Le 22 mars 1790, les mayeurs furent obligés de faire à nouveau appel à l'adjudant-général Mathys qui fut requis de rassembler tous les soldats-citoyens de la ville et des hameaux, armés et pourvus de plomb et de poudre. Des désordres éclatèrent, on pilla à la Pentecôte et, le 11 avril, la bourgeoisie fut contrainte, pour sa sécurité, d'organiser des patrouilles à ses frais. Les patriotes furent tenus en respect (1).

Saint-Trond, placé à l'aile gauche de la ligne défensive occupée par l'armée liégeoise, constituait de par son état d'esprit, un véritable danger pour la Révolution. On résolut d'y aller mettre les « soupistes » à la raison.

Le 23 mai, un fort détachement de troupes patriotiques, 400 hommes assure-t-on, et 2 canons commandés par le major de Rossius (voir le chapitre relatif aux opérations) se présenta subitement devant la place. Les aristocrates, retranchés dans l'hôtel de ville, esquissèrent une résistance qui fut rapidement réduite. Des mesures de répression furent prises et un conseil communal composé de patriotes fut instauré. J.-P. de Maugeer en fut l'un des co-régents (2). Pressés de faire acte de civisme, les nouveaux élus décidèrent de mettre tout en œuvre pour envoyer des renforts à l'armée et l'on organisa un régiment municipal et une garde patricienne. Il convient évidemment de ne point prendre en trop sérieuse considération des dénominations aussi imposantes : ces corps furent minuscules.

Régiment municipal. — D'après la *Lijst van het regiment Municipael der Stad Sint-Truyden* publiée par J. Demal, cette troupe avait comme colonel-commandant Léopold Maugeer fils (3);

(1) Les procès-verbaux des séances communales du 29 avril 1790 au 11 janvier 1791, manquent dans le « Maendach-boek » (F. Straven, *op. cit.*).

(2) J. Demal publie la *Lyste van de geïntrudeerden magistrat op den 24 Mei* 1790.

(3) Maugeer fils était avocat, membre du Magistrat et conseiller de la Cremers ambagt (corporation des merciers). Nommé commandant de la garde nationale de Saint-Trond le 22 germinal an IV (11 avril 1796), il essaya de se soustraire à cet « honneur » sous prétexte qu'il allait quitter le canton, mais ce fut en vain. Il devint administrateur municipal de la ville.

comme capitaine, Léonard Van den Brande (1) ; comme lieutenant, Guillaume Van West (2) ; un sergent : Jean Steynen ou Sijnen (boucher) et trois caporaux, un tambour, un tambour-major et un petit tambour (kleynen Tambour), enfin, 90 soldats.

Le chirurgien J. de Marteau accompagna, pendant 26 jours, les municipaux à l'armée et toucha autant de florins comme prestation.

Maugeer fils se rendit à Liége pour acheter des armes pour son corps. N. Martiny, armurier de la Cité, fournit 75 fusils avec baïonnettes à 15 fl. pièce et Rongé, également de Liége, livra autant de gibernes.

Le capitaine Léonard Van den Brande eut aussi ses petits bénéfices en cette affaire, puisqu'on lui commanda 70 paires de souliers et 4 cartouchières pour ses hommes ; il vendit en sus trois sabres, destinés probablement aux caporaux, et un fusil.

Maugeer fournit une dragonne à son capitaine (3) !

Les porte-épées des officiers étaient doublés de maroquin rouge. Maugeer reçut un sabre avec sabretache.

La solde était de 15 sous pour le sergent, de 12 sous pour les caporaux et de 10 sous pour les communs. Nous croyons que les officiers touchèrent 25 sous par jour, sauf lorsqu'ils furent en campagne ou en mission, auxquels cas ils semblent avoir touché journellement une demi-couronne de France.

La garde patricienne. — Forte de 29 soldats, parmi lesquels nous trouvons Martin Bellis, conseiller de la corporation des bouchers et membre du Magistrat ; Lambert Bellis, doyen de ce même métier ; Barthélemy Deckers, doyen des pelletiers et membre du Magistrat ; Walter Aerts, membre du Magistrat. Elle eut comme capitaine Dionisius Vanderbeken, perruquier (hair-snijder) ; nous ne lui avons pas trouvé d'autres officiers (4).

(1) L. Vandenbrande (ou Van den Brande) était membre du Magistrat (corporation des cordonniers).

(2) Van West était membre du Magistrat et doyen des cordonniers.

(3) Ces renseignements, ainsi que les suivants, sont tirés de l'Appendice B de l'ouvrage de J. Demal (*Extrait du compte rendu de la ville de Saint-Trond*) renfermant plusieurs détails historiques très curieux et très intéressants, imprimé, par ordre du Magistrat, chez Smits, 1791.

(4) La liste nominative de ces gardes a été publiée par J. Demal.

Gosuin, de Liége, leur fournit pour 400 florins de fusils, et Lambert dit Biron, célèbre armurier de cette ville, leur livra quatre sabres au prix de 48 fl. 15.

Des gibernes leur furent également envoyées de la Cité. Cette troupe porta le sabre, les officiers usèrent probablement de l'épée, car des porte-épées doublés de maroquin rouge leur furent délivrés.

Les draps haut-bleu, écarlate et blanc, nécessaires à la confection de leurs tenues, furent partiellement acquis à Maestricht. Martin Termonia, conseil de la corporation des tailleurs et des teinturiers, confectionna 31 uniformes destinés aux patriciens, plus un « habit » complet (lisez uniforme) et une sur-culotte (overbroek). Nous trouvons trace d'une autre livraison d'étoffes de mêmes espèces fournies par M. Vanderbeken, doyen de la corporation des teinturiers et membre du Magistrat ; il procura en outre des grands et petits boutons, 19 épaulettes et une paire de ces ornements pour le capitaine (au prix de 12 florins) (1), le tout aux frais de la commune.

G. Thielens enseigna, pendant huit semaines, l'exercice à la garde patricienne, à raison d'une demi-couronne de France par semaine.

* * *

Il y eut aussi un commandant ou major de place à Saint-Trond, qui toucha une demi-couronne par jour. Cet emploi fut d'abord occupé par J. Massa, membre du Magistrat et doyen des charpentiers ; il avait été capitaine au régiment municipal, il céda cette charge à Van den Brande. Ce dernier fut à son tour remplacé, comme major, par N. Claes.

Massa fit quelques affaires grâce aux besoins des troupes. En effet, Demal rapporte qu'il fournit des guérites, des planches à pains et des bancs pour les corps de garde, deux affûts de

(1) Nous n'avons pu déterminer si l'uniforme du régiment municipal se composa des mêmes étoffes que celles qui entrèrent dans la confection des tenues de la garde patriotique.

Godefroid Davidts confectionna l'uniforme du capitaine et du lieutenant des municipaux. D'après F. Straven, il fut annoncé le 11 août 1791, qu'une partie des uniformes de la défunte garde patricienne, qui se trouvaient à l'hôtel de ville et s'y détérioraient, seraient vendus à l'encan le samedi suivant.

canon et même un cercueil pour enterrer le patricien Van Dionant qu'on inhuma aux frais de la commune.

Saint-Trond, qui fut mis en état de défense, fournit des volontaires à l'armée. Demal en donne une liste que nous croyons cependant incomplète : J.-W. Putzeys, Jean Vanham « nommé Nonsken », Martin Fransen, Laurent Van West et Guillaume Van West.

Putzeys fut pendant seize jours à Bilsen avec un détachement de la garde patricienne ; nous n'en avons trouvé aucune trace sur les situations d'effectifs déjà citées.

Le 8 août, le Comité de guerre accepta l'offre écrite des bourgmestres de Saint-Trond de faire « marcher à l'armée » cinquante hommes sous la conduite du chevalier de Maugeer, « colonel d'une troupe levée pour le service de la patrie ». Ce contingent, en réalité d'une force plus imposante que celle qui avait été annoncée, fut dépêché à Tongres où il arriva le 9 et fut mis à la disposition du comte de Blois de Cannenbourg remplaçant en campagne le général de Donceel trop impotent (1). C'était, écrivit le trésorier Ch. De Soer à Fabry, « une superbe compagnie habillée », de 87 hommes (2).

Le 18 septembre, le Comité de guerre remercia cette troupe des services qu'elle avait rendus, tout en lui ordonnant de retourner d'où elle était venue, sous prétexte que les semailles réclamaient des bras (3).

Le *Registre* n° 3, la *Pétition des officiers bourgeois réclamant l'écu journalier* et l'*Employ des* 1.000 *florins reçus de M. de Fabry le* 31 *août* 1790, démontrent que Maugeer commanda en effet 86 hommes pendant le temps qu'il fut à Bilsen et qu'il avait, comme second, le major Massa (4).

Le Magistrat saintronnaire fut assez piqué du renvoi de ces guerriers ; il ne manqua point de montrer son désappointement

(1-3) « Registre des résolutions du Comité de guerre » (*A. L.*).

(2) Lettre datée de Tongres, le 17 août 1790 (« Papiers de Fabry », *U. L.*). Cette compagnie alla prendre position à Bilsen.

(4) D'après les comptes reproduits par Demal, Maugeer fut quarante-huit jours à l'armée ; le capitaine Van den Brande et le lieutenant Van West qui l'accompagnèrent également, y furent pendant quarante et un jours seulement ; Maugeer accomplit, en effet, une ou deux missions supplémentaires.

et il le fit avec une certaine dignité en adressant, le 27 septembre, une épître au Comité. Ce document conservé aux Archives générales du Royaume, à Liége, mérite d'être résumé :

Les deux corps fournis à l'armée (1) sous les ordres du général comte de Cannenbourg viennent de rentrer, munis d'un remerciement des plus flatteurs, dit en substance le message, et on exprime le désir de pouvoir en disposer encore en cas de besoin. Mais alors qu'on les tienne en existence et qu'on les solde, car la caisse municipale ne le permet pas.

Cent vingt-cinq hommes ont été mis sur pied, tous les officiers « ont été mis en uniforme » par les soins de la ville, de même que tous les gardes patriotiques et une bonne partie des soldats. On leur a fourni 125 fusils à une pistole pièce, 125 sabres, 125 gibernes et 2 canons de 3 livres. Le colonel Maugeer fit exercer cette force pendant deux mois, deux fois par jour, avant de la conduire à l'armée.

La ville a payé les appointements de tous les officiers, sauf ceux du colonel qui a servi « pour rien » ; tous les « communs » ont reçu 15 sous par jour jusqu'à ce que la troupe, forte de 86 hommes, étant arrivée à l'armée, fut garnisonnée à Bilsen où les « communs » seulement furent soldés par les Etats ; les officiers continuèrent à être appointés par la ville. Tout cela a coûté 10.000 florins à Saint-Trond.

On fit remarquer encore qu'à Bilsen, les soldats de Maugeer fournirent un service intensif de patrouilles nocturnes et ne disposèrent que d'une nuit de repos sur deux. Bref, les bourgmestres et le Conseil conclurent en proposant aux Etats de solder 60 « communs » à raison de 16 sous, la ville offrant d'entretenir les officiers et le restant de l'effectif, « ce serait une ressource pour ces soldats qui ont perdu leur gagne-pain et qui vont être sans besogne en hiver ».

Hélas ! On ne savait pas à quel point les caisses de la Révolution étaient vides. L'adresse fut lue en Grande Jointe et renvoyée au corps des États, c'est-à-dire classée.

Le 2 novembre 1790, le colonel Maugeer, toujours animé du plus ardent patriotisme malgré ses déconvenues, écrivit encore une

(1) Ceci fait supposer que les gardes patriciennes y furent également.

longue lettre à Liége pour dénoncer le fléchissement de la fidélité de ses concitoyens qui étaient prêts à faire leur soumission à l'ennemi. Le Tiers n'y répondit que par des ambiguités (1). Cependant le lieutenant Van West fut renvoyé en mission, pendant quatorze jours, en décembre, mais nous n'avons pu en connaître la raison ni le but (2).

Peu de jours après, la restauration fut purement et simplement opérée à Saint-Trond et les patriotes surent à quel prix.

Volontaires de Montenaeken. — A la fin du mois de mai 1790, Vanbuijtenaecken, ci-devant bailli de la commune, devenu commissaire de guerre des troupes insurgées, menaça ses anciens administrés d'exécution militaire s'ils ne fournissaient un grand nombre de fantassins et de cavaliers bien armés.

Il obtint quelque résultat et réunit les recrues ainsi levées au château de Bovelingen, leur fit prêter serment puis les conduisit à l'armée (3). Le contingent fut partagé entre la garnison de Hasselt et la colonne commandée par le colonel de Chestret.

Le 28 mai, le général de Donceel écrivit à Fabry : « Il vient de nous arriver 60 chevaux du baillage de Montenaecken, et autant d'hommes pour les monter. Mais, grand Dieu ! est-il possible de nous envoyer ces gens là? Avec un fouet à la main ou avec une branche coupée à la haie, sans sabre, sans pistolet, sans carabine, sans la moindre arme enfin. Cependant ils viennent manger du foin, de la paille, du pain et de la viande !... Donnez-nous de quoi faire la guerre, nous la ferons » (4).

Dans la nuit, de Chestret reçut à Tongres, 50 chevaux avec leurs cavaliers et 200 piétons de Montenaecken. Ces hommes étaient tous mal armés, « de peu d'utilité à la vérité, mai propres à imposer dans le moment et à servir d'exemple de patriotisme » (5).

Ces soldats improvisés servirent aux frais de leurs villages qui, naturellement, sollicitèrent le prompt retour de ces guerriers ; vu la valeur médiocre de cet appoint, on le renvoya bientôt.

Mais la situation s'étant assombrie, le Comité de guerre ordonna, à Montenaecken, le 28 juin, de fournir 12 cavaliers

(1-2) J. Demal, *op. cit.*
(3) J. Daris, *op. cit.*
(4-5) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

armés pour servir à la colonne de Fyon ; cette injonction fut encore rappelée le 3 juillet (1) et la troupe finit par être fournie, mais seulement après maintes discussions.

Ce renfort dut s'effriter peu à peu car, d'après les documents maintes fois cités, en août et jusqu'au 9 novembre 1790, ce baillage n'eut qu'un « dragon » à l'armée; son nom est passé à la postérité : il s'appelait Vandenbroeck.

Volontaires de Munsterbilsen. — Le 24 juin 1790, les trois États ordonnèrent aux volontaires de cette communauté de prendre les armes, de se munir de vivres pour trois jours et de se tenir prêts à marcher.

Mais l'abbesse qui y régnait en souveraine, redoutant de manquer de protection contre les pillards qui parcouraient alors le Plat-Pays, demanda à pouvoir déterminer elle-même le nombre d'hommes à fournir. Elle signala, à cette occasion, que le major de Rossius du régiment municipal avait placé, à Munsterbilsen, 4 dragons chargés de la découverte, que ce détachement n'avait pas tardé à être augmenté de 6 cavaliers, que la communauté passait journellement 5 sols à chacun, et payait l'entretien de 4 cavaliers à l'aubergiste qui les logeait, que, le 25 juin, il était encore arrivé 5 hommes montés, bref, qu'elle finissait par trouver le procédé excessif (2).

Il faut croire que l'habile abbesse intrigua tant et si bien qu'elle échappa à la contribution de matériel humain, car nous n'avons relevé aucune trace de volontaires de Munsterbilsen sur les situations que nous avons retrouvées.

Volontaires d'Alken et Herck-Saint-Lambert. — Au mois de juin 1790, ces deux villages soldèrent près de 300 hommes, tant d'infanterie que de cavalerie. Les cavaliers qui, pour la plupart avaient déjà servi, furent commandés par le chevalier d'Erkenteel de Tenhove (3). Le général de Donceel se montra fort mécontent d'eux (4).

Les volontaires d'Herck eurent comme chef Herman P.-C.,

(1) « Registre des résolutions du Comité de guerre » (*A. L.*).
(2) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).
(3) *G. L.*, 14 juin 1790.
(4) « Papiers de Fabry » (*U. L.*), lettre de Donceel à Fabry, de Hasselt le 8 août 1790, et *Coup d'essai ou esprit des gazettes*, p. 273.

frère du bourgmestre de cette ville, qui avait quitté le «drapeau des États Belgiques-Unis pour voler à la défense de sa patrie» (1). Ils firent incontestablement partie de la garnison de Hasselt ; leur effectif « fantassins » fut fort probablement confondu dans la troupe du colonel Grisar ; la clef de l'énigme se trouve vraisemblablement dans les archives que les édiles hasseltois gardent avec un soin jaloux.

Volontaires de Berlingen. — Ce village fournit, au mois de mai 1790, 5 hommes à l'armée. Ces combattants furent très vite rappelés (2).

Volontaires de Kerniel. — Le 25 mai, la commune consulta le baron de Mettecoven d'Opleeuw pour savoir si elle devait fournir un contingent aux forces patriotiques ; sur la réponse affirmative, elle engagea 4 volontaires et les fit incorporer, six jours plus tard, à Cortessem, dans la compagnie du colonel Grisar (3).

Ces paysans furent rappelés les 21 juillet, 20 et 30 août. Ils ne revinrent cependant au foyer que le 15 septembre, après avoir servi 105 jours (4).

Volontaires de Rullecoven (5). — A en croire J. Daris, ils furent au nombre de deux. Ils servirent très probablement avec les volontaires thiois de Grisar.

Volontaires de Heers. — Ils figurent au nombre de neuf, sous le commandement du capitaine Boden, en garnison à Tongres, le 9 juillet 1790. Nous ne les avons plus retrouvés ailleurs.

Volontaires de Hex et de Broecken (6). — Le bourg de Hex fut contraint, en 1790, soit par le général de Donceel, soit par le colonel Grisar (7), soit encore par le seigneur de l'endroit, écrit J. Daris, de diriger un certain nombre d'hommes sur l'armée. Il n'en fut

(1) *A. L.*, liasse « Officiers ». Le bourgmestre sollicita, pour son frère, un brevet d'officier dans les régiments levés par les Etats.
(2) J. Daris, *op. cit.*
(3-7) Pour rappel : d'après la *Liste des compagnies à effectif dans la ville de Hasselt*, 31 *août*, Grisar y commandait 105 hommes de Looz et de Hasselt, et 102 de Cortessem et « autres ».
(4) J. Daris, *op. cit.*
(5) Actuellement on écrit Rulkhoven.
(6) Probablement Brouckom, situé à 2,5 km. de Hex, sinon Brouckhem, près de Bilsen.

fourni que huit qui ne servirent qu'une cinquantaine de jours, aux frais de la caisse communale.

La situation du 13 juillet, établie à Tongres, les amalgame avec les gens de Broecken, sous les ordres du capitaine Claessen ; le total de ce petit effectif était de 11 hommes.

Volontaires de Wechtmael (1). — Au nombre de cinq, ils furent dépêchés à Tongres et entretenus par leur commune de mai à septembre (2).

Volontaires de Horpmael et de Gossoncourt. — Ils semblent avoir été sur pied depuis le début de la campagne ; ils eurent comme capitaine un nommé Andri ou André.

La situation établie à Tongres porte un corps de 19 hommes de Horpmael et Gossoncourt, commandé par le capitaine André.

* * *

Volontaires non identifiés. — 1° Sur une affiche annonçant des dons patriotiques, 20 avril 1790 (*A. D. D.*), nous avons relevé le nom de G. Berden, capitaine de Frère (3).

2° Seule la situation établie à Tongres le 13 juillet 1790, mentionne un corps de chasseurs, fort de 36 hommes, commandé par le capitaine Roviquet. Il nous a été impossible de déterminer son origine.

3° Même remarque en ce qui concerne les volontaires chasseurs du commandant Dieudonné : 53 hommes et un cor, qui furent soldés du 5 au 28 septembre et remerciés à cette dernière date.

* * *

N. B. D'après le *Registre* n° 3, le dernier payement fut effectué aux volontaires le 6 novembre 1790 (compagnie Plumier, gardes patriotiques de Liége). Les formations irrégulières semblent avoir disparu le 1er de ce mois ; quelques rares cavaliers restèrent seuls à l'armée qui ne compta plus dès lors que les régiments

(1) Probablement Vechmael, situé à 6 km. de Gossoncourt.
(2) J. Daris, *op. cit.*
(3) Freeren?

fort incomplets de Lynden et de Fyon, les municipaux de Chestret, les chasseurs de Fabry ainsi que les canonniers de Hasselt, Tongres et Bilsen (1) et ceux de la Cité.

Les compagnies de volontaires subirent d'incessantes fluctuations. Nous les verrons venir, s'en retourner, avec ou, même, sans autorisation, être licenciées puis rappelées, bref, être soumises à tous les avatars imaginables et se livrer, au surplus, à de regrettables fantaisies qui rendirent illusoire la discipline dans les troupes liégeoises ; tous les chefs s'en plaignirent amèrement.

Des débris de compagnies se groupèrent selon les ordres reçus ou bien selon leur bon plaisir, pour se séparer bientôt et se regrouper d'une autre façon. Il est difficile, sinon impossible, de voir clair dans cet imbroglio, aussi avons-nous cru utile d'insérer, en appendice à ce travail, diverses situations établissant assez nettement la composition des garnisons de Tongres et de Hasselt à l'époque la plus critique de la lutte des Liégeois contre l'armée exécutrice.

D. — Les chefs militaires

Que valaient ces troupes si péniblement levées, dans lesquelles des hommes politiques s'étaient arrogé d'importants commandements ?

Nous savons que, de tout temps, les bandes de volontaires furent d'humeur difficile, d'indiscipline notoire et qu'elles suscitèrent toujours les plus graves ennuis nonobstant leur étiquette généreuse ; ceci est un axiome historique.

Quant aux régiments soi-disant réglés, levés pour le compte des États de Liége ou pour la Cité, ils ne valurent guère mieux, car, mal armés, quasi-abandonnés à eux-mêmes, puisque privés de l'artillerie et de la cavalerie strictement indispensables, ils furent en outre peu fournis en uniformes, linge, souliers, munitions et manquèrent souvent même de vivres. Fréquemment privés de solde, commandés par des chefs ayant peu ou point servi, voire par un colonel ayant à peine dépassé l'ado-

(1) A remarquer que Closse, fourrier de l'artillerie de la Cité, fut détaché à Visé avec 6 chefs et 11 aides qui touchèrent encore une solde le 6 décembre 1790.

lescence, et par des officiers trop peu pressés de rejoindre leur corps en campagne ou même d'aider à la recrue, comment, en d'aussi tristes conditions, faire figure honorable sur le champ de bataille?

L'effarante couardise dont firent preuve les mercenaires des Cercles qui leur furent opposés, leur assura cependant quelques succès dont l'importance fut exagérée par certains auteurs qui, tel A. Borgnet, n'avaient de l'art militaire que de très vagues notions.

* * *

Les querelles politiques d'une rare mesquinerie, la mésentente qui régna dès le début de la Révolution liégeoise entre les trois États responsables, la retraite de l'État Primaire, l'indécision de l'État Noble et le triomphe des démagogues qui submergèrent les éléments pondérés du Tiers, hâtèrent forcément la chute du système improvisé, le 18 août 1789, pauvre gouvernement mal défini dont les caisses étaient vides. Cette anarchie provoqua la restauration d'Hoensbroech, lui-même peu intéressant.

Quant aux chefs qui composèrent en quelque sorte l'état-major général des Liégeois, les historiens se complaisent unanimement à les déclarer fort au dessous de la mission qu'ils eurent à remplir. A notre avis, sans avoir été d'un mérite transcendant, mais en faisant preuve de prudence, en usant de patience, ils évitèrent d'inutiles massacres en ne lançant point témérairement leurs falotes cohortes dans des offensives qui n'auraient eu aucune chance de succès.

Aussitôt que la garnison prussienne évacua le pays et que les troupes exécutives se préparèrent à envahir la Principauté, un Comité de guerre fut établi par les « insurgens ». Sagement, le Tiers, « considérant que le succès dépend le plus souvent de la célérité qu'on met dans l'exécution », décida, le 21 avril 1790, d'abandonner, au susdit Comité militaire, le choix des moyens les plus propres à assurer la réussite des expéditions, ordonnant aux trésoriers généraux de payer, sur le recès du Comité, à concurrence de 10.000 florins, « de l'emploi desquels il sera rendu compte avant qu'il donne une autorisation pour disposer

disposer d'une autre somme » (1). Une certaine indépendance semblait donc être donnée à celui qui commandait les forces de l'insurrection. En réalité, il n'en fut jamais ainsi.

Disons tout de suite que le Comité de guerre fut institué par les États du Pays de Liége et du Comté de Looz à la fin du mois d'avril, pour traiter « les affaires relatives à ce qui le regardent (sic) ». La formule était la plus libérale possible ! Firent partie de cet aréopage le baron de Geloes, le baron de Greiffenclau, le fameux prince de Rohan, le comte de Berlo Suys, le comte de Berlaimont de la Chapelle, le comte de Cannenbourg, le bourgmestre Fabry et d'autres encore ; le secrétaire était le sieur Ista. Leur premier arrêté date du 23 avril. Le Comité fut suspendu du 12 novembre au 10 décembre ; le registre relatif à ses débats fut clôturé le 19 de ce mois (2).

La levée de deux régiments d'infanterie ayant été décrétée, on s'enquit d'un commandant en chef. On s'assura les services de *Lambert-Joseph Donckier de Donceel*, colonel retraité du service d'Autriche, chevalier du S. E. R., cousin germain de l'avocat Arnold-Godefroid de Donceel, qui joua un rôle politique important à cette époque.

Lambert-Joseph, né à Villers-l'Évêque et baptisé le 7 décembre 1726, fils d'un maïeur, petit-fils d'un lieutenant-colonel de cavalerie au service de Louis XIV, comme plusieurs de ses frères, embrassa fort jeune la carrière des armes. A l'âge de trente-six ans il était déjà colonel en Autriche. Les Archives de Vienne n'ont pu nous fournir aucun renseignement sur sa valeur militaire et, malgré nos actives recherches tant en Belgique qu'à l'étranger, nous ne pouvons rétablir suffisamment ses états de services antérieurs à la Révolution.

Quoiqu'il en soit, nous savons qu'il avait guerroyé en Bohême et en Haute-Silésie, ainsi qu'il ressort d'une lettre que Lambert-Joseph écrivit à son frère Gérard (officier du régiment liégeois de Horion, levé par Louis XV pendant la Guerre de Sept Ans ; passé ensuite à la solde de l'Angleterre et devenu enfin

(1) *J. E.*, 22 avril 1790.
(2) Ce registre existe aux Archives de l'Etat à Liége, nous y avons fait de nombreux emprunts.

colonel du célèbre corps franc dit de Donceel) (1). Marie-Thérèse semble avoir tenu Lambert-Joseph en haute estime, car, à la fin de l'année 1776, elle fit une donation en faveur d'une de ses filles ; il était, hélas, affligé d'une nombreuse famille et ruiné, ou à peu près, par les sacrifices qu'il avait consentis en faveur de son frère Wéry, qui avait fait de mauvaises affaires, dont il avait payé les dettes (2) et auquel il avait acheté, comme à Gérard, un brevet d'officier dans Horion.

Après sa retraite, il se fixa à Bruxelles d'abord, puis à Liége. Certaines missives envoyées à son cousin Arnold (3) prouvent qu'il s'occupait déjà, avec lui, de politique. Ainsi il fut chargé de certaines missions à Paris, où il alla conférer avec le comte de Cobenzl, ministre de l'empereur d'Autriche. En 1787, il fut choisi comme un des hommes d'action du parti patriotique liégeois ; il s'associa aux menées de J.-P. Ransonnet contre le Prince-Évêque ; mais il n'entendait rien à la politique, paraît-il (4) ; néanmoins on l'employa au début de janvier 1789, ainsi que son fils le célèbre avocat, dit le chevalier, à des tractations avec les Brabançons auxquels on espérait s'allier. Bref, on préféra finalement le mettre à la tête des troupes et, le 25 avril 1790, on lui octroya le grade de général-major avec un traitement de 4.000 florins en temps de paix, de 8.000 en temps de guerre et la promesse de bailler à sa veuve, en cas de décès, une somme de 3.000 écus. Le général prêta serment devant le Conseil de guerre, le 26 avril, et fut présenté à la troupe réunie au Vieux Marché, le lendemain (5).

Les auteurs accablent sa mémoire : il était méticuleux, vieux,

(1) *A. D. D.* ; Teuber et Ottenfeld, *Die Osterreichische Armee von 1700 bis 1867*. Voir également notre étude sur les régiments de Vierset et de Horion parue dans les *Carnets de la Fourragère*, 3e série, n° 2.

(2) Il existe aux *A. L.*, un dossier relatif à la réclamation faite par une marchande de Liége, réclamant encore, en 1790, le remboursement de certaines sommes. Le dénuement de L.-J. de Donceel était connu. On cite dans J. Daris, le texte d'une lettre datée du 7 septembre 1790 : « M. le général Donceel vient de donner sa démission ; depuis plusieurs jours il ne porte plus l'uniforme ; on ne sait pas trop les raisons qui l'engagent à une pareille démarche, surtout que ses finances ne lui permettent pas un pareil sacrifice ; ou peut-être voudrait-il jouer un tour à ses créanciers qui ont mis des arrêts sur sa pension. »

(3) *A. D. D.*

(4) *Papiers de J.-R. de Chestret.*

(5) *A. L.*

podagre, rongé de goutte, incapable, tels furent prétendûment ses moindres défauts. Pourtant malgré ses infirmités, il prit des dispositions judicieuses comme nous le verrons dans l'exposé des opérations ; il eût fait mieux avec de bons régiments, des armes, des canons, de la cavalerie à suffisance ; nous estimons qu'il put, pendant de longs mois, arrêter les contingents des Cercles en les empêchant d'entamer sérieusement la campagne. Ce furent les Autrichiens qui, finalement, vinrent restaurer l'ancien régime. Th. Gobert, dans *Les rues de Liége*, l'accable plus encore et prétend que l'esprit de lucre seul l'engagea à accepter le commandement ; il lui fait grief d'avoir réclamé plus tard une pension promise, mais le pauvre général avait dépensé les bribes de sa maigre fortune, en recevant convenablement et selon les instructions des Etats, les délégués envoyés à son quartier général deHasselt. On fut trop sévère pour lui, et il fut victime, c'est certain, des dissensions politiques (1) ; d'aucuns tentèrent de lui endosser toutes les fautes commises. A. Borgnet a prétendu aussi que de Chestret lui fut hostile et le jalousait ; or, la publication des papiers de ce dernier réduit cette assertion à néant. Chestret, en tant que bourgmestre, avait été simplement d'avis de lui donner le commandement du deuxième régiment, avec le grade de général, et la direction «des troupes qui sortiront de Liége». Le général de Donceel fit tout ce qu'il put et, certes, obtint de meilleurs résultats que ceux que, logiquement, on eût pu espérer. Il est évident que certains lui gardèrent rancune d'avoir été l'ennemi du Prince-Evêque et d'avoir tenté, sous la République, d'acquérir un bien national, mais, répétons-le, il était ruiné, l'Autriche ne lui payait évidemment plus de pension ; il était vieux, souffrant, avait charge de famille et il n'avait pu oublier, c'est humain, qu'Hoensbroech, en le portant sur la liste des proscrits, avait achevé de le plonger dans la détresse.

Les «aristocrates» tentèrent de le ridiculiser lorsqu'il accepta le commandement supérieur des Liégeois ; ils se moquèrent

(1) Après la débâcle, le général et son fils se retirèrent à Bruxelles, où ils donnèrent des conseils aux Autrichiens disposés, cette fois, à soutenir le parti patriotique liégeois (H. Lonchay, *La Principauté de Liége, la France et les Pays-Bas*, mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique, 1889).

Le vieux soldat mourut à Liége le 3 juillet 1809.

également de ses aides de camp qui étaient, disait-on, l'un baron, l'autre marchand, le troisième libraire et, le dernier, « maître à danser ». Le *Journal Général de l'Europe* s'en indigna et, dans son numéro du 18 mai 1790, répondit que ce maître à danser était un bon et brave militaire, franc, loyal et honnête patriote. Nous ne savons au juste quelles étaient les personnalités visées ici ; le général eut comme adjudants le baron de Graillet et le sieur Bollen (1), le premier était commissaire général du Comité de la guerre ; le 2 mai, le Comité encore, lui donna, comme secrétaire, le chanoine Ista (2). C. Pavard, dans sa *Biographie des Liégeois illustres*, affirme que Erasme-Louis Surlet de Chockier, le futur régent de la Belgique (en 1831), fut également aide de camp de Donceel ; enfin, le 13 décembre 1790, son petit parent Clément lui fut attaché à ce titre, avec le rang de premier lieutenant (3).

L'un des principaux soucis du vieux soldat fut d'organiser les services. Le 2 avril déjà, Graillet demanda, en son nom, la constitution d'une trésorerie qui devait suivre l'armée et assurer le payement de la solde des troupes régulières comme des volontaires, la nomination de commissaires aux vivres chargés de créer des magasins et l'établissement de bases de ravitaillement à Liége, Tongres et ailleurs (4) ; enfin, il fit mettre sur pied un service sanitaire avec hôpitaux. Peu enchanté de la valeur des « combattants » placés sous ses ordres, il les mit derrière les remparts des villes qu'il fit restaurer et il eut raison. Il reste entendu qu'il ne fut point un héros ni un génie. Comment eût-il pu l'être en semblables circonstances?

A côté du haut commandement, s'agitait un curieux personnage resté énigmatique mais qui disposa d'une grande influence ; protégé par Fabry, qui n'hésita pas à le qualifier d'« habile homme », on ne jura que par lui. Si le général de Donceel était « méticuleux, timide, podagre », *Rusanick de Peckse*, originaire de Persagno (Dalmatie autrichienne), était « cassé et infirme »,

(1) *Bulletin officiel pour les opérations*, 27 mai 1790.
(2) « Registre des fournitures et payements faits pour la subsistance des troupes nationales, fortifications, etc. » (*A. L.*).
(3) « Registre des résolutions du Comité de guerre » (*A. L.*).
(4) « Registre du Comité de subsistance pour les troupes nationales » (*A. L.*).

incapable de remplir les fonctions importantes de chef d'état-major et de chef du génie qu'on lui dévolut. Comment était-il venu à Liége? Mystère ! Digne et falot, il parlait peu, semblant toujours réfléchir, paraissant sans cesse ruminer un plan fameux; aussi vivait-il entouré du respect général et, jusqu'à la fin, on espéra en cet augure ; au surplus, on le disait fort désintéressé ; peut-être tirait-il ses ressources d'ailleurs, toutefois on prétend qu'il mourut presque dans la misère (1).

de Peckse surveilla au début les travaux de fortifications à Sainte-Walburge, rendit quelques fois visite à l'armée en campagne, toujours grave et solennel. Vers la fin du mois de mai, il traça effectivement un plan de campagne que le Comité de guerre soumit à de Chestret, mais qu'on sembla oublier ensuite ; puis, il fit hâter la mise en état de défense de Tongres.

Hélas, le 4 octobre 1790, on ramena, à Liége, le vieux Dalmate presque mourant. « Je crois qu'il n'y a plus que son esprit qui soit vivant, car son corps n'est soutenu que par sa tête. C'est bien dommage ; ses conseils nous étoient si utiles », mandait tristement à de Chestret, l'avocat Bailly, membre de l'Etat Tiers (2). Dès lors il ne donna plus aucun signe d'activité, on ne le vit plus.

D'après A. Borgnet, Rusanick de Peckse s'enfuit à la restauration, à Tirlemont, et y resta jusqu'en 1793 ; puis il se réfugia à Aix-la-Chapelle où il mourut. Nous n'avons pu vérifier ces détails.

L'homme est curieux, mais il demeure mystérieux ; les Archives de Vienne l'ignorent complètement. Son masque devrait être levé, qui sait quels dessous politiques tortueux l'on découvrirait. Nous ne pouvons nous défendre d'établir un rapprochement entre cet autre « podagre » célèbre de la Révolution liégeoise et une brochure imprimée à Maestricht en 1793, intitulée : *Mémoire de M. le chevalier de Peckse de la République de Venise contre les sieurs P. et M. Constant de Verviers et consors.*

Ce chevalier, répondant au prénom de Jean, était accouru à Aix-la-Chapelle pour y recueillir la succession de son frère Alexandre de Peckse qui, le 25 décembre 1790, se fit transporter de

(1-2) *Papiers de J.-R. de Chestret.*

son domicile (chez Bersac, sur la Batte, à Liége) (1), à Aix, pour s'y faire soigner mais il mourut au mois de janvier 1791. P. et M. Constant dérobèrent au trépassé un « coffre d'argent monnayé », d'où procès. *In fine*, le chevalier Jean publia un singulier inventaire du contenu du coffre de feu le chevalier Alexandre : quelques papiers et un billet au porteur de 12.000 livres de France, signé du prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Cambrai, daté de Liége le 24 septembre 1790, payable à six mois, et en plus, un écrit anonyme français donnant certains éclaircissements sur les intentions de Rohan.

En note du mémoire il est dit : « Dans une petite brochure italienne intitulée *Il ritratto della Verita* (Portrait de la vérité), on parlera de la valeur des effets trouvés à feu mon frère, particulièrement du billet au porteur de 12.000 livres du prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Cambrai. » De plus, « il signor » Alexandre aurait reçu à diverses reprises, étant à Liége, par l'entremise du hussard du ministre de Prusse, Senet de Pilsach (sic) (2), quatre sacs d'argent très pesants, et toujours de grand matin ; mais ceci était une révélation de son ancienne cuisinière (3).

(1) Précédemment il avait logé chez Delporte, à l'enseigne de l'Agneau, « Sur la Meuse ».

(2) Lisez : le baron Senfft von Pilsach, ministre résident du Roi de Prusse à Liége, depuis 1788, excitateur des Liégeois par ordre de son souverain, très soucieux de provoquer des troubles, tant dans les Pays-Bas autrichiens que dans la Principauté. Les de Peckse semblent avoir mangé à plusieurs rateliers à la fois.

(3) H. Sage, dans un remarquable ouvrage publié en 1908 (*Une République de trois mois. Le prince Ferdinand de Rohan-Guéménée, archevêque de Cambrai, régent de la Nation liégeoise*, 1790), pour l'élaboration duquel il a exploité notamment le fonds « Documenta leodiensia » du Grand Séminaire de Liége, dit qu'il suppose que Rusanick de Peckse (ou Peck, c'est ainsi qu'il signait) fournissait secrètement des fonds au prince de Rohan.

de Peckse (que H. Sage qualifie d'ingénieur prussien) tenait table ouverte. Fabry y mangeait régulièrement, ainsi que des membres du Magistrat et de l'Etat Noble. L'auteur précité croit que « l'habile homme » était agent de la Prusse ; Rohan, ajoute-t-il, frappa à cette porte mystérieuse sans que l'on puisse dire exactement à quel prix. « Au moment où Rohan quitta Liége, un autre personnage de son aventure disparaissait. C'était l'ingénieur et banquier Peckse, l'homme des coulisses de la Régence, le bailleur de fonds. Il mourut vers le 10 janvier (1791), un peu avant l'arrivée des impériaux. Il était temps : on put mettre en lieu sûr une foule de papiers de Dohm, tout le dessous des cartes, un surtout qui en disait assez : la reconnaissance d'une dette de 25.000 florins-Brabant envers Peckse. Le mystérieux commanditaire s'éclairait d'un peu de

Donceel, tiraillé par la goutte, découragé par l'indiscipline de ses troupes et par l'ineptie des États, fut assez rapidement mis à bout et, tout en conservant le commandement de Hasselt, où il avait établi son quartier général, il se vit obligé de passer la direction des forces en campagne à un autre personnage tout aussi « providentiel », le comte *Renier Charles-Joseph d'Isendoorn de Blois de Cannenbourg*, gentilhomme de l'État Noble, ci-devant chambellan et officier au service de S. M. I. et R., qui avait pris place dans l'opposition et avait été chargé d'une mission auprès du Roi de Prusse en janvier 1790 (1). Il devait avoir quelques connaissances militaires ; il était entré, croyons-nous, en 1759, au régiment des dragons Kolowrat-Krakowsky et y avait été très rapidement nommé capitaine-lieutenant à la compagnie colonelle et obristwachtmeister (major) en 1760 (2), puis aide de camp du général Loudon ; il avait quitté le service en 1782.

Présentement, il était membre du Comité de guerre (3). Le 24 mai 1790, à la menace d'une nouvelle offensive de l'armée exécutrice, les bourgmestres, le Conseil et toutes les autorités de la Principauté, au désespoir, proposèrent comme suprême moyen relevant évidemment de l'empirisme, de faire porter, à l'armée, l'antique bannière de Saint-Lambert, palladium de la ville, déposée en l'église cathédrale. Les trois États acquiescèrent dans le but de ranimer les courages et de se mettre sous la protection divine ; les édiles spécifièrent qu'il fallait rappeler le Haut-Voué de Hesbaye pour le charger de cet insigne honneur ; de toute façon, à son défaut, l'étendard sacré ne pourrait être confié qu'à des mains vraiment dignes. Le même jour, les États

lumière : quelques langues se délièrent ; on dit qu'il était Grec ; on sut qu'il emportait avec lui le secret de bien des choses, et qu'on sauvait ses papiers, où était le fin mot de l'intrigue prussienne. »

Reste à savoir si Rusanick était la même personne qu'Alexandre de Peckse dont parle le chevalier Jean si désireux de recueillir l'héritage de ce dernier. La documentation fait défaut en Belgique, peut-être la trouvera-t-on un jour à Berlin.

(1) Ph. de Limbourg, *op. cit.* ; *J. P.*, 1790, t. Ier. Lorsque la Révolution expira, le comte fut envoyé auprès du maréchal baron de Bender pour présenter la soumission des Liégeois. Eliminé de l'État Noble, il fut porté sur la seconde liste de proscription, mais refusa de se soumettre (A. Borgnet, *op. cit.*).

(2) Archives de Vienne. Il serait né en Hollande en 1733.

(3) *Fiscalis Generalis*, t. III (*A. L.*).

chargèrent de cette mission extraordinaire, le comte de Cannenbourg qui dut, au préalable, jurer de n'abandonner l'emblème qu'avec la vie (1).

Mais, détail déconcertant, il fallut bien avouer que les plus soigneuses recherches effectuées étaient restées infructueuses, et pour cause, la célèbre bannière avait été clandestinement évacuée sur Aix-la-Chapelle par les fidèles partisans d'Hoensbroech, du moins, telle fut la version populaire (2). On remédia à la situation en faisant hâtivement confectionner un drapeau national « dans la forme de l'ancien dont l'histoire et les monumens existans ont transmis le modèle » ; l'oriflamme devait en outre porter au centre, d'un côté : « Etre libre ou mourir » et, de l'autre : « 18 août 1789 » (3).

de Blois partit triomphalement pour l'armée, flanqué du vieux Dalmate si « habile homme » et muni du drapeau ; il fit ce qu'il put pour sauver la nation, mais le talisman n'opéra point, l'indiscipline et le gâchis étaient trop grands; il ne réussit pas mieux que Donceel. On avait invoqué le ciel tout en oubliant que, pour obtenir son appui, il faut commencer par s'aider soi-même.

Voici maintenant les commandants des corps :

Jean-Remi de Chestret, chevalier du Saint-Empire romain, baron de Haneffe, seigneur de Donceel, etc., commandant la garde patriotique à pied et le régiment municipal. Il était né à Liége le 15 mars 1739. En 1757, il entra comme second lieutenant dans le régiment de Horion, levé par Louis XV dans le Pays de Liége, avec l'autorisation du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière. Il fit campagne avec ce corps pendant la Guerre de Sept Ans et fut promu premier lieutenant; on prétend qu'après le licenciement de cette troupe, le 21 décembre 1762, il revint dans ses foyers avec le grade de capitaine (4) ; les contrôles

(1) *G. L.*, 28 et 31 mai 1790.

(2) Voir au sujet de cette question, E. Polain, *Le drapeau liégeois*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 1905.

(3) *G. L.*, « Supplément extraordinaire du 28 mai 1790 » et « Recueil des recès, 28 mai 1790 » (*A. L.*).

(4) *Papiers de J.-R. de Chestret* (préface), *Annuaire de la noblesse*, du baron de Stein d'Altenstein, etc.

conservés au Ministère de la guerre à Paris, ne permettent point de confirmer ce fait (2).

Très populaire, il fut élu bourgmestre de la Cité en 1784 ; ensuite il siégea au Tribunal des XXII, qui le députa à la Cour de Wetzlar en 1787, à l'occasion de l'affaire des jeux de Spa ; il y plaida contre le Prince-Évêque et obtint gain de cause. Il retourna à Wetzlar en 1789 et y obtint encore des succès qui le mirent en grande évidence, aussi, le 18 août si mémorable, il remplaça, avec Fabry, les bourgmestres que le peuple venait de démettre de leurs fonctions ; ce fut lui encore qui alla chercher l'Evêque à Seraing.

A la tête de l'infanterie de la garde patricienne ou patriotique, il réprima les excès des factions. Il représenta le Tiers à la Conférence d'Aldenghoor, où l'intervention prussienne fut décidée. En janvier 1790, il fut encore dépêché à Berlin.

Le 18 avril suivant, il fut investi du commandement du régiment municipal. Brave, énergique, faisant montre de capacités militaires assez sérieuses, en tout cas de bon sens, il fut contrarié dans son action par les dissensions politiques qui finirent par l'énerver et le dégoûter. Il fut aussi accusé de modérantisme ; il seconda le mieux qu'il put le général de Donceel dont il comprenait les difficultés. Certes, parmi les chefs militaires de la Révolution, de Chestret fut l'un des plus avisés et des mieux intentionnés. Ayant d'assez sérieuses notions d'art militaire, il se rendit compte tout de suite de l'insuffisance des moyens mis à la disposition du haut commandement et préconisa également de s'en tenir strictement à la défensive. Rusanick de Peckse partageait cette manière de voir, il lui fit même promettre « de demeurer stable dans cette opinion », ce à quoi il consentit volontiers, sachant fort bien que, sans trésor de guerre et avec des volontaires indisciplinés, il ne fallait point tenter le sort d'une offensive. « Je sens que c'est abandonner une grande partie du pays à la discrétion de l'ennemi, écrivait-il le 4 mai, mais des deux maux il faut prendre le moindre. Avoir une armée en campagne

(1) Voir notre étude sur les régiments de Horion et de Vierset parue dans le carnet n° 2, série 3, de *La Fourragère*. On l'a probablement confondu avec Louis-Gaëtan-Victor de Chestret, entré dans Vierset comme capitaine en second, le 1er avril 1757 (Archives des comtes d'Aspremont Lynden).

est chose inexécutable sans troupes réglées. » Le Comité de guerre donna raison à Donceel et à Chestret.

Cependant, on reprocha et non sans raison, à ce dernier, d'avoir manqué de discrétion (1) ; nerveux, diffus à force d'être verbeux, subissant peut-être trop le contre-coup des réactions politiques auxquelles sa qualité de bourgmestre le soumettait forcément, il manqua de calme. Partisan de la suzeraineté de l'Allemagne, à condition que l'Evêque respectât les institutions séculaires, il fut suspecté de tiédeur, ce qui n'était pas de nature à calmer ses sautes d'humeur. On sait qu'il ne réussit pas dans ses fonctions de délégué auprès de l'Electeur et du Roi de Prusse et qu'à la restauration il dut se réfugier près de Ruremonde, où il souffrit de ces déceptions et des sarcasmes de ses compatriotes qui l'accusaient d'insuffisance.

Rentré dans sa patrie après la conquête de Dumouriez, il devint membre de la Municipalité, puis suppléant à la Convention nationale. On suspecta encore l'ardeur de son civisme et il se retira à Bruxelles. Plus tard, il joua encore un rôle dans la politique et mourut à Paris, le 3 juillet 1809, laissant une réputation d'« honnête homme qui ne voulait que le bien de son pays ».

Les colonels *comtes d'Aspremont Lynden, père et fils*, furent chargés de recruter et de commander le premier régiment d'infanterie. Il ne fut pas aisé de trouver un chef pour ce corps. On se souvient (2) que les États sollicitèrent, sans succès, d'abord l'ancien colonel du régiment national, puis le comte de Berlaymont de la Chapelle qui servait en France comme capitaine en second dans le Royal-Liégeois en garnison à Sarrelouis (3) ; il fallut se tourner vers le comte François-Maximilien d'Aspremont Lynden, né à Barvaux, le 28 août 1722, ci-devant page à la Cour de Bruxelles (1740), ayant servi dans un régiment de Croates (1742) puis, paraît-il, dans le régiment Anspach cuirassiers (4). A la constitution du régiment de Horion (1757),

(1) C. Pavard, *Biographie des Liégeois illustres.*

(2) Voir p. 60.

(3) *L'Etat militaire de France*, complété par nos recherches personnelles. Le Royal-Liégeois, gangréne par les idées révolutionnaires, s'était révolté à Avesnes, le 7 mars 1790. Ce corps fut envoyé à Sarrelouis, afin d'éviter la désertion complète de ses effectifs.

(4) Communication du comte R. d'Aspremont Lynden, qui assure même que son ancêtre fut colonel d'Anspach (cuirassiers) en 1749.

il y avait obtenu un brevet de capitaine, mais il quitta bientôt cette troupe (1). En mai 1765, il remplaça à l'État Noble de Liége, le feldmaréchal Ferdinand-Charles d'Aspremont qui lui céda également la haute foresterie de Franchimont.

Cette fois, les démarches des États furent couronnées de succès; cependant, le comte d'Aspremont Lynden n'accepta la charge qu'en faveur de son fils mineur Eugène et, bien que ce dernier fût né à Barvaux le 16 mai 1768, il fut entendu qu'en raison de son « bas âge », le grade serait conféré au père à qui serait adjoint le jouvenceau portant également le titre de colonel, sans appointements, mais avec la survivance. Cette combinaison bizarre donna lieu aux plus déplorables abus. Heureusement le commandement effectif fut confié au major Delle Creyer, qui possédait de l'expérience et de l'énergie. On trouvera dans les notices biographiques consacrées aux officiers, plus de détails sur cette situation vraiment ridicule à nos yeux, mais dont on trouverait maints exemples dans toutes les armées du XVIIIe siècle.

Disons cependant que le jeune comte prit service comme enseigne dans les dragons de La Tour après la restauration d'Hoensbroech ; il fut rapidement promu sous-lieutenant et lieutenant. Au combat de Griesheim, près du pont de Kehl, le 28 avril 1800, ces célèbres dragons préservèrent un corps d'une déroute complète et le ci-devant trop jeune colonel du premier régiment liégeois s'y fit glorieusement blesser (2). Il mourut, le 6 mai suivant (3).

Quant au comte François-Maximilien, il eut une fin d'existence assez baroque : il dut émigrer du Pays de Liége sous la Terreur et se retira en Autriche, où il s'occupa passionnément de l'acclimatation des petits pois et des carottes, légumes inconnus en ce pays (4). Il put rentrer en thermidor an III et, quelques temps après, on vit le « citoyen Lynden » devenir membre du Conseil municipal de son village, où il mourut le 7 avril 1815.

(1) Contrôle du Ministère de la guerre à Paris. Le comte R. d'Aspremont Lynden possède le brevet.

(2) G. Guillaume, *Histoire des régiments nationaux belges pendant les guerres de la Révolution française*, 1792-1801, Bruxelles, 1855.

(3) Son frère Guillaume, enseigne aux dragons de La Tour, était mort en 1793, de blessures reçues à Jemappes (communication du comte R. d'Aspremont Lynden).

(4) Communication du comte R. d'Aspremont Lynden.

La direction du deuxième régiment des États échut à *Fyon, Jean-Joseph,* né dans le ban de Theux selon les uns, à Verviers précisent les autres (1), le 22 septembre 1747. Appartenant à une famille industrielle du Marquisat de Franchimont ayant fourni des bourgmestres aux villes de Verviers et de Liége, Fyon fit quelques études. Il se mêla de bonne heure aux affaires politiques de sa ville natale. A cingt-cinq ans déjà, il fut nommé conseiller de régence ; à vingt-sept ans, il était bourgmestre. Il jouit d'une popularité considérable.

Type du patriote humanitaire autant que fougueux, il fut l'un des plus ardents promoteurs de l'opposition au Prince auquel il intenta même une action politique à propos de la rénovation magistrale. En 1789, il était maître des postes impériales. L'insurrection le refit bourgmestre, puis il représenta Verviers au Congrès franchimontois de Polleur et en fut élu président, puis député à Liége. En mai 1790, il conduisit en cette capitale un bataillon de volontaires franchimontois ; il expulsa, à la tête de ses partisans, les soldats colonais de la Principauté de Stavelot, ou plutôt, ces derniers se sauvèrent. Tels furent les titres qui le firent désigner pour commander le deuxième régiment d'infanterie et il montra de l'énergie et parfois du bon sens dans l'accomplissement de sa mission. Il fut l'un des rares personnages en vue dont on ne se plaignit pas (2). de Chestret, en sa qualité de bourgmestre, avait fait remarquer au Conseil, dans une note du 24 avril 1790 (3), que Fyon n'avait jamais servi et qu'on ne pouvait mettre 38 officiers sous ses ordres ; il proposait de lui donner le grade de lieutenant-colonel « sans qu'il puisse jamais avoir le commandement du régiment ». On passa outre cependant, ce qui prouve l'insouciance avec laquelle on organisa l'armée.

Fyon fit partie, en décembre 1790, de la délégation qui fut envoyée au maréchal Bender et on le porta, peu après, sur la liste

(1) *Notices historiques sur le Pays de Liége* recueillies par G. N. (G. Nautet), Verviers, 1859 ; *Biographie Nationale,* publiée par l'Académie de Belgique ; E. Cruyplants et W. Aerts, *op. cit.*, etc.

Voir surtout, la remarquable étude de M. A. Gurdal, intitulée *Jean-Joseph Fyon et son temps,* parue dans le *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire,* t. XXIV, 1931.

(2) A. Borgnet, *op. cit.* Cet auteur l'accable cependant.

(3) *Papiers de J.-R. de Chestret.*

des bannis, ce qui lui fit perdre sa charge de maître des postes. Ses biens furent confisqués ; en outre, on l'accusa d'avoir dilapide les deniers publics, d'avoir été léger, inconstant, infatué de sa personne et indiscipliné, ce qui est vrai ; on l'accusa également d'avoir conservé les fonds des recettes postales, d'avoir été criblé de dettes et d'être malfamé (1). Réfugié à Paris, il fut l'un des constituants du « Comité révolutionnaire des Belges et Liégeois réunis », fut général pendant quelques jours, puis emprisonné à la fin de 1793, ensuite relaxé, eut des bagarres avec ses compatriotes, se fit arrêter à nouveau. Après l'annexion de son pays à la France, il devint député au Conseil des Anciens, faillit être déporté lors de l'affaire Babœuf puis s'effaça et mourut obscurément à Liége en 1816. Son caractère était assez inconstant et incohérent.

Voici maintenant le chef des chasseurs liégeois, troupe de volontaires d'abord, puis devenue régulière. *Hyacinthe Fabry*, né à Liége en 1758, était avocat comme son père qui fut bourgmestre sous la Révolution. Tous deux étaient formés à l'antique, ils aimaient la liberté bien comprise, la justice intégrale pour toutes les classes, Voltaire et Jean-Jacques leur avaient solidement meublé le cerveau.

Sous le prince de Velbruck, Hyacinthe avait été nommé mayeur en féauté (2) en remplacement de son père, mais cette charge lui avait été retirée en raison même de ses idées avancées. Cependant, il eut bientôt sa revanche, les Chambres l'élurent rentier ou receveur général de la Cité (3). Après le 18 août 1789, il siégea en Conseil général de la commune et fut délégué à l'Assemblée générale du Pays de Liége par la ville de Visé. Très bouillant, il avait voulu servir activement la Révolution et, bien que n'ayant jamais reçu l'ombre d'une instruction

(1) A. Gurdal (*op. cit.*), d'après des pamphlets et autres documents de l'époque. Il nous est avis que les qualités comme les défauts de Fyon furent exagérés ; on en fit un héros, il y a quelque cinquante ans, mais en réalité, cet exalté fort audacieux ne mérite pas trop de louanges, tant s'en faut.

(2) Le mayeur, ou souverain-mayeur, chef de la police judiciaire et agent de l'autorité princière pour l'exécution des lois. H. Fabry se déchargea souvent d'une partie de ses fonctions multiples, en déléguant ses pouvoirs à un « mayeur en féauté » ou sous-mayeur (note de M. le professeur F. Magnette, de l'Université de Liége).

(3) C. Pavard, *op. cit.*

militaire, il avait accepté de conduire la troupe d'élite qu'étaient les chasseurs. Il ne s'acquitta pas mal du tout de cette tâche, car il était hardi, à preuve, sa collaboration très active au *Journal Patriotique* et ce projet de constitution de garde nationale qu'il élabora dans les *Réflexions d'un vrai patriote*, où, précurseur à plus d'un siècle à l'avance, il préconisa le service personnel général de vingt à cinquante ans. Bien secondé militairement, il devint colonel, « colonel postiche » ainsi qu'il se qualifia lui-même pour l'avoir entendu dire par son père, du corps de chasseurs érigé en corps régulier. Malheureusement, trop souvent on l'enleva à l'exercice de son commandement pour lui confier des missions politiques fort ingrates vouées à l'échec.

Il fit ce qu'il put, et noblement, bien convaincu de ne pouvoir faire triompher une cause sabotée par les dissensions intestines. Il se retira d'abord, à Wesel, avec son père, puis en France. Il sut, pendant la longue tourmente qui suivit l'aventure liégeoise de 1789-1791, garder une attitude aussi énergique que résignée. Il occupa diverses fonctions après la réunion de nos provinces à la France : il siégea au Conseil des Cinq-Cents, mais refusa de se faire le complice de Bonaparte et se retira. Il devint juge, puis conseiller à la Cour de Liége, prit sa retraite en octobre 1830 et mourut en sa ville natale le 13 janvier 1851.

Pour en terminer avec les chefs militaires, il convient peut-être de dire deux mots du grand maître de l'artillerie, de *Noé-Joseph Levoz*, à qui l'on confia également le commandement du fort de la Chartreuse à la fin de la Révolution (25 décembre 1790) (1). Ce personnage, né à Liége au XVIIIe siècle, fut avocat, homme de lettres et négociant ; il fut également un des promoteurs de la Révolution et le principal auteur des troubles qui ébranlèrent le trône d'Hoensbroech. Nous connaissons le procès du Club de Spa et l'énergique opposition de Levoz aux décisions du Prince ; nous savons également qu'il fut nommé conseiller en même temps que Fabry et de Chestret devinrent bourgmestres.

Brutal et grossier, démocrate avancé et violent, il fut l'un des auteurs et acteurs les moins sympathiques de cette période ; dé-

(1) DE THEUX, *Bibliographie liégeoise*, Bruxelles, 1867 ; C. PAVARD, *op. cit.* ; *Papiers de J.-R. de Chestret*, etc., etc.

voué au nouvel ordre des choses, il personnifia le système de la résistance désespérée. Il fut plutôt le garde que le commandant de l'artillerie, car il ne joua pas de rôle tactique. On peut lui reprocher d'avoir trop usé selon son bon plaisir des canons qui lui furent confiés et d'avoir privé l'armée en campagne des pièces indispensables.

Retiré en France lors de la restauration épiscopale, il prit en aversion ceux de ses compatriotes dont l'intelligence et la modération lui portaient ombrage. Il devint représentant du peuple à la Convention, rentra à Liége à la suite des armées républicaines et décéda en 1798.

En résumé, il y eut un semblant d'armée insurgée. Ses chefs, généralement préoccupés de politique, passèrent un temps précieux en discussions stériels et en chicanes ; la discipline n'était qu'un vain mot, aussi bien en haut lieu que dans les rangs des soldats.

A part le général de Donceel, aucun des chefs n'avait exercé de commandement quelque peu important. C'est ce dernier que l'on a, jusqu'à présent, accablé de reproches, alors qu'il disposa de moyens dérisoires, ne fut point secondé et pourtant, répétons-le, à son honneur, il sut entraver, pendant plusieurs mois, l'invasion des troupes des Cercles.

III. — LES OPÉRATIONS DE 1790 CONTRE LES TROUPES DES CERCLES

La première tentative d'exécution. — La nouvelle de la retraite prochaine de la garnison prussienne et palatine occupant Liége jeta le trouble dans les esprits. L'inquiétude envahit l'âme des révolutionnaires que le Roi de Prusse allait abandonner à eux-mêmes.

Mais les chefs du mouvement étaient énergiques. Ils ne se laissèrent pas abattre et avisèrent aussitôt à parer aux événements. Le brouillon suivant non daté, reposant dans le fonds Fabry à l'Université de Liége, rédigé à cette époque d'agitation, esquisse un véritable plan d'action tout au moins pour les premiers jours :

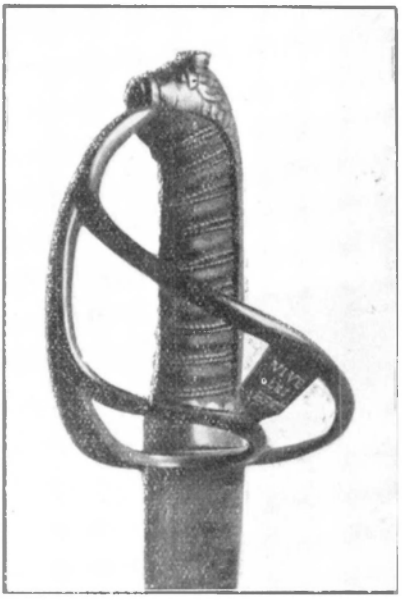

Sabre de la Révolution liégeoise. L'écusson reliant les deux branches supérieures de la garde, porte «Vive (sic) les Etats ». (Musée royal de l'Armée.)

Nous avons vu une arme identique à celle-ci, ayant servi à un habitant de la rue Pré-Binet, à Liége. — L'écusson porte le perron avec les lettres L. G. et le millésime 1789 ; la lame gravée, dorée et bleuie, porte 1790, sur le talon. — Le fourreau est de cuir estampé au fer, la chape et le bout sont en laiton.

Le lieutenant-colonel baron Louis-Casimir de Rossius d'Humain,
du régiment municipal (costume civil).
(Appartenant à M. le baron R. de Rossius Humain.)

« Au moment du départ des Prussiens, on reprendra les cocardes, on occupera la Citadelle. Le régiment municipal, les gardes patriotiques, tous les volontaires, les compagnies d'Outremeuse, prendront les armes et occuperont les postes qui leur seront assignés, notamment le palais, la place verte, la place Saint-Paul et le Mont Saint-Martin. On établira des corps de garde.

» On maintiendra par tous les moïens possibles le bon ordre.

» On visitera avec soin mais avec décence (sic) les endroits et maisons suspectes où l'on suppose des armes (une série de mesures était également prévue contre les suspects).

» On requerra les Franchimontois d'envoier ici un détachement. On invitera de même quelques communautés d'envoier à la capitale quelques hommes d'élite et de bonne volonté, on les placera dans les maisons des fugitifs.

» On envoira d'abord des détachemens à Tongres, à Saint-Trond pour y prendre les mêmes précautions et ensuite dans les autres villes, où il sera jugé nécessaire.

» On enrôlera tout ce qu'on pourra pour avoir des corps de milice soldée. »

Le 4 avril déjà, la Municipalité de Liége avait lancé un appel aux armes à tous les citoyens (placard in-4°) et, le 21 suivant, les Trois Etats invitèrent les villes et les communautés à s'armer pour repousser l'ennemi qui pourrait se présenter. Dès le départ des Prussiens, lit-on dans le *Journal Général de l'Europe* du 17 avril 1790, « un corps national prit possession de la Citadelle. D'autres compagnies, soit volontaires, soit bourgeoises, se sont emparées des autres postes ».

Le 22, les Cercles lancèrent leur ultimatum aux insurgens.

L'invasion s'annonçait comme devant être très prochaine : 1.200 Munstériens (contingent de l'Électeur de Cologne prince Maximilien, frère cadet de l'empereur Joseph II) qui, lors de l'exécution prussienne, avaient reçu l'ordre de ne pas dépasser la Meuse, étaient restés en cantonnement aux environs d'Aix-la-Chapelle et avaient quitté leurs quartiers les 20 et 21 avril pour rejoindre les 1.100 Palatins sortis de Liége, en même temps que les Prussiens, pour s'arrêter à Maeseyck qu'ils re-

fusèrent d'abandonner malgré la sommation des Etats (1).

L'appel de la Cité fut entendu, les volontaires y accoururent pleins de zèle et d'ardeur. Ils furent dirigés vers la Campine, « comme les troupes d'exécution pourraient tenter de pénétrer au pays de Liége par la province de Limbourg, écrit *L'Esprit des Gazettes* (2), on s'est précautionné de ce côté et l'on nous assure que le Comité des Etats du Duché vient d'accorder aux Liégeois le passage de 2.000 hommes ».

Voici comment le *Coup d'essai ou esprit des Gazettes* raconte ces événements :

« Nous essayerons inutilement de peindre tout ce que ces journées du 25, du 26 et du 27 ont offert d'imposant. A peine les États et le Magistrat de la ville eurent donné avis qu'il falloit marcher contre l'ennemi commun, que de tous les côtés l'on accourut se ranger sous les drapeaux de la liberté.

» Nous n'exagérons pas en assurant que déjà 25.000 hommes sont venus se faire inscrire pour cette glorieuse expédition, que plus de 15.000 sont déjà en route pour participer les premiers à l'honneur de vaincre ou de mourir pour la Patrie. Certes si tout ce monde ne fait partie que du huitième de la Nation, il faut avouer qu'elle doit être furieusement peuplée.

» Les gardes patriotiques, sous le commandement de M. de Chestret, le corps de chasseurs, commandé par M. Fabry, fils, la moitié du régiment municipal, conduit par le major de Rossius, plusieurs compagnies bourgeoises de la capitale, un aussi grand nombre des autres villes et villages du pays, sans compter tous ceux qui arrivent de plus loin, sans compter tous ceux qui, dans la route vont grossir ce corps déjà si formidable, sans compter l'esprit de patriotisme qui les anime, etc... »

Cet article était certes tendancieux, il avait pour but d'impressionner autant l'adversaire que le pays lui-même ; cependant un témoin oculaire, Toufner, dont A. Borgnet exploita largement les écrits et que J. Daris qualifie « d'intrigant faisant le métier d'espion, se prétendant au service de la Cour de Vienne »,

(1) Hénaux, *op. cit.*, assure que le corps d'exécution dont il fixe l'effectif à 5.600 hommes, se composait de cinq bataillons d'infanterie, de quatre escadrons et de quatre batteries.

(2) T. XXI, de Liége le 23 avril 1790.

raconte avec non moins d'admiration le départ des patriotes vers la frontière en péril :

« Je n'ai jamais vu d'ardeur plus guerrière dans une nation, que celle qu'ont montré hier et aujourd'hui les Liégeois ; ils marchent de tout cœur et paraissent bien déterminés. Il était parti avant-hier une avant-garde, et hier le corps de chasseurs accompagné de quelques cavaliers. Mais ce matin (27 avril) je me suis rendu, dès 6 heures, sur la grand place et dans tous les lieux où se faisaient les rassemblements qui durèrent jusqu'à 10 heures, et à 10 heures la marche commença, Mr de Chestret en tête, ce qui surprit tout le monde, parce que hier au soir, il devait rester ici. Chestret était suivi des gardes patriciennes, puis du régiment municipal, Rossius en tête. Suivirent ensuite plusieurs villages du plat pays, entre autres celui de Vottem conduit par son nouveau curé. Cette marche a été précédée de l'artillerie.

» Environ 2.000 Franchimontois, arrivés hier à 9 heures du soir, doivent encore être partis ou partiront aujourd'hui. Ils sont la plupart armés de fourches, piques et de quantité d'ustensiles meurtriers, ainsi que ceux des villages, dont une grande partie est déjà armée de fusils.

» La désolation est grande chez les femmes, parce qu'elles voient que les Liégeois sont déterminés à se battre. »

Au risque de nous répéter, mais pour mieux montrer le « bourrage de crâne » auquel, comme pendant toutes les guerres du reste, on eut recours pour terrifier l'ennemi et échauffer les regnicoles, nous reproduisons encore un article paru dans *La Gazette de Liége* du 28 avril :

« Aujourd'hui (27) la Nation entière paroit sous les armes, elle brûle de répandre le sang pour repousser les fers qu'on lui prépare. Aujourd'hui une partie de l'Armée patriotique, aux ordres de M. le Chevalier de Donceel, Général en chef, s'est mise en marche pour aller défendre la frontière du côté de Stockem et de Maeseyck, où les Troupes étrangères sont cantonnées avec des vues hostiles et menaçantes. Le corps des Gardes Patriotiques, le Régiment municipal, commandé par Mr le Bourgmestre et colonel de Chestret, le Premier Régiment à la solde des États, les Compagnies Bourgeoises de la Capitale,

un grand nombre de Baillages réunis volontairement sous les drapeaux de la Patrie, forment ce corps de Troupes, auquel doivent se joindre, sur la route, les Habitans des Villes du Plat-Pays, armés pour la défense commune. La veille était parti le corps des Chasseurs (1), demain doit suivre l'artillerie, et successivement de nouvelles troupes pour se rendre au rendez-vous assigné par le chef. Les Franchimontois n'ont pas été les derniers à se présenter ; on les a vu arriver hier à 10 heures du soir, au nombre de trois mille, demandant à marcher sur le champ... »

Ce récit est manifestement trop enthousiaste, Toufner, observateur attentif, ne renseigne que 2.000 Franchimontois et il ne parle pas, pour cause, du premier régiment d'infanterie qui n'existait encore qu'à l'état de projet. Quant à l'artillerie qu'on fait rouler avec tant de fracas dans les rues de la Cité, elle ne se composait que de deux ou trois méchants canons.

Cette levée bruyante qui nous est dépeinte sous des allures si martiales, n'avait pas été spontanée. Il y avait eu, à Liége, de graves et même de houleuses discussions sur la conduite à tenir en présence de la menace des Cercles : les timorés, les prudents, conscients de la faible valeur des forces de l'insurrection, avaient préconisé une timide défensive à proximité de la capitale et c'est alors qu'on chargea le peintre Defrance de fortifier les hauteurs de Sainte-Walburge. D'autres, tablant sur la mollesse des mercenaires à la solde des Electeurs passablement ennuyés à la perspective des dépenses qu'allait entraîner la campagne, étaient parvenus à faire décider la marche vers la frontière nonobstant le manque de bouches à feu, de chevaux et même d'armes. Un exalté qui signa C. C., sans même dater sa missive, écrivit à Fabry pour lui annoncer l'avance des

(1) Le 26 avril, le baron de Graillet, commissaire général au Pays de Liége, écrivit au Magistrat de Tongres pour lui ordonner de fournir le logement, le feu, la lumière, le pain et le sel ainsi que les légumes, la paille et le «couvert pour se coucher» au corps de chasseurs au service de la patrie; le nombre d'hommes à héberger devait être spécifié par l'officier envoyé en avant pour préparer les logements (*A. Tg.*, Liasse : « Documents concernant les troupes étrangères »).

Le Conseil de Tongres avait déjà prévenu la population, le 24 dito, que des contingents nationaux allaient arriver mais qu'aucun désordre n'était à craindre (*A. Tg.*, « Recesboek »).

Allemands, lui conseillant, étant donné que le pays de Liége était « le point de mire de l'Europe », de mettre aussitôt les campagnes en branle, d'armer de fléaux et de fourches les hommes, les femmes, les filles, les « veuves comme les pucelles » et, à défaut de canons, de faire sonner toutes les cloches pour épouvanter l'ennemi !

* * *

Le 28 avril, le général de Donceel était à Tongres. Il ordonna à de Chestret qui était passé par cette ville et se tenait à Hoesselt, de se porter le lendemain matin, avec les municipaux, à Croenendael (1) et Sutendael, où il devait attendre de nouvelles instructions. Les chasseurs devaient rejoindre le colonel le 29 et se placer sous son commandement. Les volontaires des faubourgs Saint-Léonard et de Vivegnis sous les ordres de l'avocat Lyon devaient suivre ceux de Fabry (2).

D'après une lettre du chanoine Delatte au Prince-Évêque, datée d'Aix le 30 avril, reproduite par J. Daris, les forces patriotiques occupèrent, ce jour, Bilsen et Hoesselt au nombre de 2 à 3.000 hommes et se proposaient d'aller attaquer, le lendemain, les Palatins et les Munstériens retranchés dans Maeseyck où, pris de peur, ils avaient braqué des canons sur la place (3).

Un autre correspondant de Hoensbroech, le capitaine Buchwald, fils de l'ancien commandant de la citadelle de Liége, rapporte que les patriotes occupaient l'abbaye de Hocht, Munsterbilsen et Tongres et s'y livraient à des vexations sans nombre.

Déférant au désir de la majorité, le général de Donceel avait en effet poussé son avant-garde jusqu'à Bilsen le 28, et fait continuer la marche le lendemain ; les corps qui arrivaient successivement remplissaient les villages et les bourgs autour de cette localité et poursuivaient bientôt leur route pour faire place à d'autres. Les volontaires de la Campine devaient se

(1) Dépendance de Waltwilder, à l'est de Bilsen.
(2) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).
(3) E. G., t. XX.

rassembler vers Brée pour se porter sur la Meuse au-dessus de Maeseyck (1).

Une partie du régiment municipal, avec de Chestret, s'établit à Opglabeek, derrière la Groote-Beek. Plus en avant, à deux lieues de l'adversaire, à Opoeteren, également à l'abri d'un cours d'eau, les chasseurs et un contingent de l'avocat-colonel Lyon se placèrent en avant-poste le 1er mai (2). Ce jour, Donceel établit son quartier général au petit bourg d'Asch situé entre Maestricht et Brée.

Le rapport du capitaine Buchwald, auquel nous avons fait allusion ci-dessus, était exact, la ruée des milices vers le Nord avait été accompagnée de quelques graves débordements auxquels se livrent toujours fatalement les volontaires. Notamment les 29 et 30 avril, ainsi que nous l'avons déjà dit, un parti, conduit par le major Jean-Pierre Ransonnet, de Saint-Servais, envahit le village d'Horpmael dans l'intention de saccager le château du seigneur de l'endroit, Duvivier ou de Vivier, accusé de modérantisme. Le gentillâtre et ses domestiques se défendirent vigoureusement à coups de mousquets ; Ransonnet fut atteint d'une balle au sein droit et de quatre chevrotines au bras gauche, le volontaire Rose fut tué sur place, le guide fut mortellement frappé et plusieurs autres furent blessés (3). Repoussés, les assaillants se retirèrent en déclarant qu'ils allaient quérir des renforts pour revenir au nombre de 400, mais en cours de route ils renoncèrent à leur projet. J. Daris raconte que cet exploit fit une innocente victime : le curé du village qui mourut de frayeur (4).

(1) *G. L.* du vendredi 30 avril et du lundi 3 mai 1790.

(2) A. Borgnet, *op. cit.*, et *Bulletin officiel de l'Avant-Garde patriotique liégeoise, formée par les Volontaires chasseurs et les Volontaires des Faubourgs de Saint-Léonard et de Vivegnis, en date du 4 mai* 1790 (*J. E.*), du 9 dito.....

Le général de Donceel avait écrit à de Chestret pour lui dire que l'avant-garde de l'armée, composée des gardes patriotiques, du corps des chasseurs et des gardes municipaux, serait sous ses ordres et occuperait Opglabeek (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

(3) « Recueil des recès du Bourgmestre de la Cité » (*A. L.*).

(4) Duvivier fut déclaré traître à la patrie et condamné au bannissement par recès du Magistrat de Liége en date du 8 mai 1790 (*A. L.*).

Durant toute la campagne, l'indiscipline des insurgés se manifesta d'une façon décevante (1).

Pendant que se déroulaient ces événements, 2.000 Franchimontois, disait-on, avaient quitté la capitale (le 29 avril au matin) et s'étaient dirigés sur le pays de Stavelot pour en expulser les quatre compagnies et les deux canons qui, sous les ordres du lieutenant-colonel baron de Wolzogen, occupaient cette petite principauté depuis le 20 novembre 1789, et s'étaient même permis quelques incursions dans le Marquisat. Le soudard allemand réclamait, d'une façon tonitruante, le payement immédiat des frais de séjour de ses soldats. Les gens du comté de Logne finirent par se fâcher et c'est ce moment que choisit Fyon pour porter un coup décisif au prestige déjà si peu solide des troupes exécutrices.

Le 1er mai, les 2.000 Franchimontois arrivèrent à Stavelot et exigèrent le départ des compagnies envoyées par les Cercles ; le lendemain, les Lognards marchèrent à leur tour sur la ville dont les habitants étaient restés indifférents à ces palabres. Le 3, à 6 heures du matin, Wolzogen évacua les lieux sans

Voir également le rapport sur cette affaire lu en assemblée des SS. Bourgmestres etc., le 8 mai 1790 (*Fiscalis Generalis*, t. II, *A. L.*).

Ransonnet ne fut cependant pas aussi grièvement blessé qu'on voulut bien le dire car, d'après une longue lettre qu'il écrivit d'Asch, le 4 mai, il repartit de Liége pour Tongres, le 2 de ce mois, avec 48 hommes de Soumagne et de Basse-Fraipont, escortant des munitions (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

(1) En voici quelques exemples tirés de l'ouvrage du baron A. DE RYCKEL : *Les Communes de la province de Liége* (notices historiques), Liége, 1892 :

A Chênée, les patriotes démocratisants à outrance voulurent abattre les girouettes du château de Beaufraipont, mais furent mis en fuite par le propriétaire, Berthold de Libert, et ses serviteurs armés.

Dans la nuit du 19 au 20 avril 1790, les patriotes brisèrent les fenêtres et les meubles des chanoines d'Amay. Le mois suivant, ils envahirent une maison de cette localité et la pillèrent, puis s'emparèrent du fils du propriétaire, le traînèrent à Tongres et l'obligèrent à s'enrôler.

Le 28 mai, le commissaire Defooz, de Liége, conduisit une bande de volontaires à Envoz pour y mettre le château à sac ; ils y capturèrent le lieutenant-colonel Buchwald, dit le beau Danois, ancien commandant de la citadelle de Liége, vieillard fort caduc, lui firent endurer de mauvais traitements et le transportèrent à Huy où il mourut trois jours après.

Le château de Séroulle fut pillé le 20 novembre par les révolutionnaires de Verviers et d'Ensival conduits par Chapuis et Jardon, etc., rapporte A. de Ryckel, ce qui est faux.

tambours ni trompettes, « pour éviter un conflit » (1). Fabry manda à ce propos à de Chestret, de Liége le 5 mai, que « les Coulonnois se sauvèrent de Stavelot à l'approche de Fyon » (2), ce qui n'est pas rigoureusement exact. Ce dernier, bien que séparé par la Meuse du gros de l'armée patriotique, fut alors invité à coopérer au plan général. Fabry fut chargé par les Etats d'exprimer les desiderata à son collègue de Verviers, il lui écrivit à cet effet le 5 mai (3) : après avoir annoncé qu'on chargeait Deponthier, Lonhienne et Ransonnet (Clément-Auguste) de faire des recrues, ce qui promettait un prompt soutien, il développa l'idée, chère pour le moment et combien peu réfléchie, d'opérer des diversions ou tout au moins des démonstrations : par exemple, envoyer 10 ou 20 hommes sur Henrichapelle, s'avancer jusqu'au territoire d'Aix-la-Chapelle par la droite ; détacher 10, 15 ou 20 hommes sur le chemin de Blankenheim, à la suite des Colonnais échappés de Stavelot, faire même marcher sur la Roer ; bref, semer la terreur partout, en disant qu'on était suivi par plusieurs milliers de paysans. Ainsi, croyait-on, l'alarme se répandrait jusqu'au Rhin et on ferait trembler ceux qui étaient à Maeseyck. « Avec quelques hommes intelligens et 10 à 15 louis, tout cela peut s'opérer sans risque, mais il faut ménager les gens chez lesquels on passe ». Cette conception, économique peut-être, était cependant assez naïve.

Semblable idée ne pouvait germer que dans des cerveaux exaltés dépourvus de bon sens, ne se rendant aucunement compte de l'ampleur d'une pareille tâche et des moyens qu'elle exigeait. Il ne pouvait être question en cette occurrence que d'un coup hardi, d'un raid et non d'une occupation quelque peu prolongée d'un aussi vaste territoire ; on y revint pourtant plus tard, avec de plus saines notions des possibilités et H. Fabry acquit quelque notoriété en ces circonstances. Mais n'anticipons pas et rejoignons l'autre rive du fleuve.

L'ennemi, retranché dans Maeseyck, ayant été prévenu

(1) *Histoire chronologique des Abbés-Princes de Stavelot et de Malmedy*, par F.-A. Villers, publiée par A. Alexandre dans le *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, M.D.C.C.C, LXXX, et *Coup d'essai ou esprit des gazettes et journaux les plus intéressants*, p. 2.

(2-3) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

vraisemblablement par les nombreux espions d'Hoensbroech, que les patriotes voulaient les attaquer dans leurs murs, firent battre l'estrade par la cavalerie. Ces éclaireurs parvinrent sans encombre jusqu'à proximité d'Opoeteren où l'avant-garde des insurgés s'était immobilisée ; de ce coup de sonde résulta une escarmouche insignifiante, mais comme, pour la première fois, on échangea des coups de feu avec les Allemands, l'affaire fit grand bruit. Elle est relatée dans une sorte de communiqué paru dans le *Journal Général de l'Europe* du 9 mai 1790. Nous jugeons intéressant de le reproduire in-extenso, en en respectant très scrupuleusement l'orthographe :

Bulletin officiel de l'avant-garde patriotique liégeoise, formée par les volontaires chasseurs et les volontaires des faubourgs de Saint-Léonard et Vivegnis, en date du 4 mai 1790.

« Le 1er mai 1790, ces deux corps étant arrivés à Op-Poeteren, à deux lieues de Maseick, y occupèrent le château appartenant au Seigneur de Selys de Fanson ; les avant-postes y furent d'abord établis par les ordres de M. le Colonel Chevalier et Bourgmestre de Chestret, à la distance d'une lieue des avant-postes ennemis. Le lendemain, vers une heure et demie après-midi, Mrs. de Lyon, colonel des volontaires de Saint-Léonard et de Vivegnis, Commandant du château, Henrotay, lieutenant-colonel, Gosuin, capitaine, Duchesne, major des volontaires chasseurs, Collette, capitaine, et Boyens lieutenant, s'étant portés sur les confins du village d'Op-Poeteren pour reconnoître les positions les plus avantageuses en cas d'attaque, furent informés par le nommé Frenay, soldat municipal, et plusieurs paysans, que l'on voyoit arriver des cavaliers Palatins ; aussitôt ces Messieurs armés de leurs carabines et fusils, se portèrent à leur rencontre, en se couvrant autant qu'ils le pouvoient, des haies qui longeoient les chemins d'Op-Poeteren à Maseick, suivis d'une patrouille de six chasseurs ; étant avancés vers eux à la distance de deux portées de carabines, ils virent défiler environ quatre-vingt dragons Palatins ; aussitôt M. le Colonel de Lyon, commandant du château d'Op-Poeteren, et M. le Capitaine Gosuin se replièrent sur le dit château pour y faire mettre la troupe sous les armes et attendre l'ennemi s'il s'y présentoit : dans le même instant, M. Duchesne, Major des

chasseurs volontaires, accompagné de M. le Capitaine Collette avancèrent avec les six chasseurs de patrouille et trois volontaires qui, par leur état auroient pu se dispenser sans déshonneur de se trouver au camp ; mais que l'amour de la Patrie, plus fort en eux que toute autre considération, a portés à sacrifier leurs jours et leur repos à sa défense et à son salut. Un brave chasseur, malgré la défense de ses chefs et n'écoutant que son zèle et sa bravoure, sortit du peloton en désespéré et se mit à portée de l'ennemi, d'où, sur quatre coups de carabine qu'il tira, il mit deux cavaliers bas, sans qu'il changeât de position ; d'après quoi la cavalerie ennemie se mit en mouvement, et fit différentes manœuvres pour attirer et envelopper le peloton qu'ils avoient apperçu ; les officiers des chasseurs crurent qu'il étoit de toute prudence de se replier avec leurs volontaires sur le château, où toute la troupe étoit sous les armes ; alors le corps entier des chasseurs fit une sortie sous le commandement de M. le major Duchesne, et marcha en bataille vers la bruyère où l'ennemi s'étoit placé, au coin du bois qui se trouve entre Op-Poeteren et Neroeteren ; le corps cherchant les embuscades s'est divisé pour prendre les positions les plus propres à porter coups sur l'ennemi, et y étant arrivé, il fit feu sur un dragon qui étoit le plus à leur portée. Nous apprenons par différentes personnes venant directement de Maseick, qu'on y reconduisit sur des charettes plusieurs blessés et deux chevaux sans leur cavalier ; mais que le secret étant tenu par la troupe ennemie qui s'y trouve, elles ne pourroient préciser le nombre de ceux qui étoient sur les dites charrettes. Monsieur le Colonel de Chestret fut au plutôt informé de cette attaque ; il se mit à la tête de son régiment municipal cantonné à Op-Glabbeck, et se transporta sur les confins du village du côté des Dunes, d'où il apparut une colonne de trente cinq à trente-six hommes, éloignés d'une demi lieue environ, qui se retiroit ; ce qui rendit infructueuse la belle manœuvre que la troupe municipale fit pour repousser l'ennemi, si elle avoit eut à sa portée. »

L'affaire est ici dramatisée par les « héros » qui en étaient à leur première aventure. Deux reîtres avaient été mis bas par des tirailleurs embusqués et, si à Liége on chanta victoire, le général de Donceel qui connaissait l'art de la guerre pour l'avoir longtemps

pratiqué, déduisit de cette rencontre relativement banale que son « armée » se trouvait trop « en l'air » au milieu des bruyères, sans moyens pour s'éclairer, exposée à être tournée par les escadrons palatins, puis à être proprement mitraillée en flanc ou en front par les nombreux canons de l'ennemi auxquels on ne pouvait opposer que de trop rares coulevrines démodées.

Et quel désordre régnait dans les rangs de ces soldats improvisés ! Le 5 mai, le général en écrivit tout spécialement à Fabry (1) : « Le mot de volontaire est interprété... c'est-à-dire qu'un volontaire est maître de ses volontés et peut faire ce qu'il juge à propos et je dirai toujours : des régiments soldés, ou point de salut. »

Il avait demandé et obtenu l'envoi d'urgence, à son quartier général, des capitaines Leroux et Duperron, des lieutenants D'Aubremont, Beckers et Crenwick, officiers expérimentés du ci-devant régiment national ; Donceel comptait sur eux pour l'aider dans les opérations et mettre un peu d'ordre dans le chaos (2), mais voici quelle réception fut réservée à ces collaborateurs : « Les cinq officiers que vos Seigneuries m'ont envoyés ont été refusés hautement par les compagnies bourgeoises, sous prétexte, disent les officiers bourgeois, qu'ils n'en savent (pas) plus qu'eux et peut-être moins.

» J'ai voulu faire connaître mon autorité, mais j'ai prévu bien facilement que j'allais exposer ces messieurs aux plus sanglantes disgrâces. Vous jugerez aisément, Messeigneurs, de la triste et délicate situation où je me trouve. »

Le colonel de Chestret ne se fit pas faute non plus de sermoner son collègue Fabry au sujet des utopies qu'on nourrissait à Liége. Il écrivit notamment d'Opglabeck, le 6 mai (3) : « On fait marcher une armée qui ne devoit qu'être un détachement d'opservation. S'il étoit vrai qu'il en fallût un, c'est une armée qu'il falloit figurer pour avoir un général et pour avoir un général il faut compromettre deux ou trois mille honaites gens et l'honneur de tout un pays.

» Une infâme cabale a osé faire croire à Liége que je m'opposois

(1-3) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).
(2) « Registre contenant les fournitures et paiemens etc. Etat Noble, séance du 3 mai 1790 » (*A. L.*).

à tout, tandis qu'on a pu jamais opposer des raisons à mes raisonnements. »

Chestret marqua enfin son peu de confiance dans cette armée de bourgeois et de volontaires sans esprit de subordination, tout en assurant qu'il obéirait à tous les ordres qu'on lui donnerait tant qu'il serait sous les armes, mais qu'il ne se tairait plus lorsqu'il reprendrait sa place de magistrat (1).

Le général comprit bien vite qu'il fallait se replier sur des positions plus sûres où ses éléments pourraient mieux se soutenir.

Cette résolution, pourtant si logique, n'était pas goûtée à Liége où on était plein d'illusions et où on espérait conclure une alliance avec les Etats Belgiques-Unis, sans comprendre que les raisons et les buts des soulèvements respectifs étaient incompatibles et les aspirations diamétralement opposées. On pressa le vieux soldat à pousser encore de l'avant, on le mit au courant des instructions données à Fyon (5 mai), en l'assurant que les Belges allaient prendre position à Huy, et on lui « conseilla », au nom des États, d'occuper Brée. Néanmoins, on l'engagea à se montrer avare de fusils et à renvoyer les enfants et les incapables (2). Il répondit à ces téméraires suggestions par la missive suivante qui traduit son scepticisme (3) :

« Je viens de recevoir (votre lettre) du 5, Mon cher Bourgmestre, pardonnez moi de ne pas vous avoir écrit plutôt ; vous sentez trop mes occupations pour vous en offenser, celle-ci contiendra également la réponse à M. le Rentier (4) ; je me suis entretenu avec le Commissaire général (5) à son arrivée et il est reparti ensuite pour Liége ; je suis bien aise que vous aiez

(1) Dans un rapport à la Cité en date du 4 mai, de Chestret demanda l'envoi de ce qui restait de la municipalité (lisez régiment municipal) pour remplacer les gardes patriotiques et les volontaires que « les affaires, les besoins et les inquiétudes rappellent dans leurs foyers ». Il affirma ensuite l'impossibilité de continuer à tenir campagne sans troupe réglée (*Papiers de J.-R. de Chestret*).

On ne put accéder à sa demande et lui dépêcher tous les municipaux. Fabry lui répondit : « Ce sont les seuls sur lesquels nous puissions un peu compter en cas de bagarre. »

(2) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

(3) « Papiers de Fabry » (*U. L.*). Orthographe scrupuleusement respectée.

(4) Hyacinthe Fabry.

(5) Le baron de Graillet, commissaire général du Comité de la guerre et aide de camp du général de Donceel.

écrit à M. de Fyon au sujet de la diversion projettée ; je vais m'occuper de ce que vous me proposé de la ville de Brée, cela ne me serviroit du reste que pour débarrasser Tongres.

» Non, je ne crois pas que les Palatins et Munstériens hazardent une sortie de Maseick, s'ils la fesoit, je leur en feroit repentir.

» Les Mayençais, je le sçais, ne sont prêts d'arriver ; mais viendront-ils? Une attaque sur Maseick, si je la fesois auroit les suites que vous imaginés, la perte de nos Gens, et un coup manqué nous feroit grand tort, et compromettroit notre réputation.

» Je suis fort aise d'apprendre que les Belges se disposent à nous seconder, si leur général Schoenfeld veut s'entendre avec moi nous pouvons faire les plus belles choses, faites mettre ce que vous me mandé à ce sujet dans les gazettes, rien n'est plus propre à le faire connoitre par tout, indépendamment, de ce que je vais faire de mon côté, pour que personne ne l'ignore, vous faites bien de ne plus donner des fusils pour le moment, car enfin, on les prodigue à des gens qui vous embarrassent et qui ne sauroit s'en servir.

» Recrutés mon cher bourgmestre recrutés ! formés en des troupes et logés les, que ces troupes soient autant possible d'une centaine d'hommes, mettés à leur tête un homme prudent et de confiance, et surtout faites leur passer serment de fidélité et d'obéissance à leurs officiers et généralement à ceux qui les commanderont, au moyen de quoi, parviendront-nous à remédier à l'indiscipline de l'armée, qui est telle que je vous l'ai mandée, et quelque chose de plus sur tout faites des engagements à ces gens qui pour un terme quelconque, et s'ils s'avisent ensuitte de déserter, qu'on les punisse sévèrement. Ces malheureux hollandais nous gènes diablement de part et d'autre, puisqu'il est difficile de faire un pas sans aller le ned sur un coin de leur terre. »

Cette lettre contenait un billet pour Hyacinthe Fabry, rentier de la Cité, qu'on avait rappelé à Liége en lui faisant abandonner ses chasseurs :

« Je suis bien aise que vous ayez vu par vous même la conduite de nos gens à Hoesseld, vous jugés bien qu'il en est de même partout, jusque dans mon propre quartier, que ne pouvez vous m'indiquer le moyen d'y remédier?

» Si je donnois même des ordres, comment les faire respecter d'ici à housselle (Hoesselt), vous pouvez en juger, par vous même.

» Je suis fort aise qu'on vous ait débarrassé du thrésor de l'armée qu'on vous avoit destiné (1) ; c'est une besogne qui ne laisse pas d'être bien embarassante et dangereuse, je vous prie tant à M. le Bourgmestre qu'à vous, de communiquer mes lettres à mon fils (l'avocat chevalier Donckier de Donceel), afin d'abréger ma besogne.

» J'attends aujourd'hui le Comte Charles de Geloes (2) et serois bien aise de lui voir approuver un projet que je roule dans ma tête, et que je vous communiquerai à ma première dépêche, ainsi qu'à M. votre Père.

» Asch, Ce 6 mai 1790, avant midi. »

* * *

Ce jour, sur l'avis qu'un fort détachement de Munstériens et de Palatins s'était porté sur Stockheim et environs, le général de Donceel se mit à la tête d'une colonne et, vers 2 heures de l'après-midi, marcha à la rencontre de l'ennemi. En cours de route, il apprit que cette reconnaissance s'était repliée et il rentra dans ses cantonnements vers 8 heures du soir (3).

Le lendemain, le général écrivit encore à Fabry, réitérant ses plaintes sur l'humeur de ses troupes, proposant d'instaurer et d'imposer le serment de fidélité, unique moyen de « remédier à l'indiscipline des soldats, qui est telle que je vous l'ai mandé, et encore quelque chose de plus » (4). Il réprouva

(1) Hyacinthe Fabry avait d'abord été destiné à la gestion de la caisse militaire. Les talents qu'il déploya à la tête des volontaires chasseurs firent heureusement hésiter les membres du Comité de guerre qui nommèrent, le 30 avril, trésorier général de l'armée, de Bellefroid d'Oudoumont (*A. L.*, « Registre des résolutions du Comité de guerre, 1790 »).

Le 3 mai encore, cependant, Hyacinthe fut nommé trésorier de l'armée, mais la mesure fut définitivement rapportée (*A. L.*, « Registre contenant les fournitures et paiemens, etc. »).

(2) Le 2 mai, le comte de Geloes, grand prévôt, reçut l'ordre de se rendre au plus tôt au quartier général (*A. L.*, « Registre contenant les fournitures et paiemens faits pour la subsistance des troupes, etc. »).

(3) J. Demal, *op. cit.*

(4) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

le plan d'attaque contre Maeseyck qu'on carressait tant. En cela il agit avec clairvoyance.

Les rapports de Chestret, diffus et pleins de récriminations contre tout le monde, le montrent, faute de troupes réglées, peu enthousiaste d'offensive et plutôt partisan d'un repli sur la capitale pour y attendre le choc de l'adversaire et encore « toute armée comme la nôtre, ajouta-t-il, n'a qu'une marche à suivre : se présenter, se battre et rentrer chez elle ».

Le bourgmestre Fabry, désolé de voir qu'« on jase et ne fait rien », fut également convaincu qu'il fallait renoncer à l'attaque. Il conseilla au général de Donceel de ne point tenter d'action imprudente sur Maeseyck et « de ne rien hasarder » ; il le laissa en fin de compte libre d'agir comme il l'entendrait. Le commandant en chef fit alors, le 10 mai, prendre, en arrière, une position plus sûre à l'abri du Démer et du Jaer, à Hasselt, Bilsen et Tongres, la gauche appuyée au Brabant dont rien n'était à craindre, la droite touchant à la Meuse. Le 14 mai, le Comité de guerre décida même de dépêcher 400 Franchimontois pour tenir Visé ; Fyon fut requis d'en transmettre l'ordre (1).

de Donceel établit son quartier général à Hasselt, place dont Delle Creyer devint commandant, et il échelonna les milices des hameaux de Hasselt, d'un côté, jusque Genck, et, de l'autre, jusqu'à Zonhoven (2) ; Chestret et son monde s'installèrent à Tongres, tandis que des troupes légères formèrent une ligne d'observation. Le corps des volontaires de l'avocat Lyon, qui prit position à Bilsen, était totalement dépourvu d'artillerie.

Le 14 mai seulement, le Comité de guerre décida d'allouer

(1) « Registre du Comité de guerre » (*A. L.*). On lit à ce propos, dans le manuscrit de Nicolas Henrard déjà cité, que le 16 mai, à Verviers, on commanda cinq hommes de bonne volonté pour aller à Visé, comme avant-garde d'un détachement de cinquante volontaires ; « nos compagnies qui devoient partir le lendemain pour s'y rendre également, ainsi que le total sans les officiers, étoit de 440 hommes. Ils y sont restés jusqu'au 24 dito, lundy de la Pentecôte, d'où ils sont partis pour aller à Bilsen, en vue de s'opposer aux troupes palatines, munstériennes et mayençoises, qui étoient à Maeseyck, à environ 60.000 (!), pour venir à Liége, pour y mettre le décret de Wetzlaer à exécution ». Nicolas Henrard ajoute que des paysans du Marquisat s'étaient joints à ces 440 Verviétois, la troupe comptait au total 1.000 membres sous le commandement de Fyon.

(2) J. Daris, *op. cit.*, d'après Van de Gotsche, *Welsche, Trichter en Kempensche heyde.*

des crédits pour réparer les remparts de Tongres et de Hasselt, clefs de voûte de la défense du pays (1). Le lendemain, édifié sur les agissements des volontaires, leur peu de consistance et effrayé aussi des dépenses que leur entretien entraînait, le Comité autorisa le général de Donceel et le colonel de Chestret à les licencier.

Jusqu'alors, la brigade mayençaise (contingent de Cologne, général von Wenge) et du Palatinat (colonel von Baden) n'avait pas bougé et se tenait peureusement retranchée dans Maeseyck.

Depuis le 1er mai déjà, cependant, le colonel-général comte François de Hatzfeldt (2), commandant en chef du détachement de Mayence, avait reçu des instructions écrites mais, le 5 seulement, l'état-major s'embarqua sur le Main avec un bataillon de grenadiers (von Knorr) et deux de fusiliers (von Gymnich et von Hatzfeldt), en tout douze compagnies, soit 1.200 hommes environ (3). L'expédition occupait six barques et deux yachts ; elle atteignit Neuss le 8. Là, cette brigade trouva son artillerie, six pièces régimentaires et deux obusiers de 6 livres (4), ainsi que 36 hussards et les bagages.

Le 11, ces troupes repartirent et, le 15, prirent leurs quartiers à Sittard, Susterfeld, Wehr et Gangilt, dans le pays de Juliers, à la frontière de la Principauté. Le commandement supérieur de toutes les forces, que A. Borgnet estime à 4.000 hommes, et

(1) « Registre du Comité de guerre » (*A. L.*).

(2) Le comte François-Louis d'Hatzfeldt-Wildenberg, né le 23 novembre 1756, chevalier de l'ordre de Malte, lieutenant général au service de l'Electeur de Mayence. Passé avec son grade au service de la Prusse en 1795, créé prince en 1803. En 1806, il dirigea les affaires du Gouvernement de Berlin, fut emprisonné par les Français et condamné à être fusillé, mais Napoléon le gracia. Envoyé du roi de Prusse à Bruxelles en 1815, il mourut en 1827, occupant les mêmes fonctions à Vienne (Ph. de Limbourg et J. Kühn *op. cit.*).

(3) L'effectif du contingent mayençais est indiqué très différemment, tant il existe d'états à ce sujet. Dans une estimation préliminaire, Hatzfeldt l'évalua à 1.615 hommes. Le 27 avril, on annonça environ 1.330 soldats à transporter; ailleurs et à la même époque, on en porta 1.455 en compte (J. Kuhn, *Wie Luttich dem Reiche verloren ging. Ein Rückblick auf de Reichsexekution von* 1790-1791, *auf veranlassung Sr. Durchlaucht des Fursten von Hatzfelt, Herzogs zu Trachenberg, nach ungedruckten Akten aus dessem Archiv*, Berlin, 1915.

(4) L'artillerie de campagne des Liégeois ne se composait toujours encore que de deux ou trois mauvais canons. Le 15 mai, on décida de s'adresser à l'étranger pour obtenir des artilleurs et des canonniers instructeurs (voir chapitre relatif à l'artillerie).

Eickemeyer à 4.500, fut confié au lieutenant-général palatin baron von Winkelhausen. L'abbé de Wasseige s'installa au quartier général de ce dernier comme représentant du Prince-Évêque.

L'attitude des révoltés avait déçu les Allemands, peu charmés de l'aventure ainsi que nous l'avons déjà dit ; Hoensbroech également, se montra fort étonné et dépité de l'acharnement que ses sujets mettaient à défendre leurs libertés ; le 3 mai, il écrivit à Delatte : « Votre lettre du 30 avril me fait faire bien du mauvais sang. L'armée patriotique a donc assez de courage, toute informe qu'elle est, pour aller au devant des troupes du Cercle, et avec une force non infiniment supérieure. Elle menace de combattre ! Je ne comprends rien à cette conduite extraordinaire ; je ne puis cependant l'envisager comme une fanfaronade, car elle tournerait contre les chefs, si la contenance des Munstériens et Palatins les obligeait à retourner vers la capitale. Je crains bien que le corps patriotique ne soit plus nombreux qu'on ne le dit » (1).

La crainte hantait les ennemis malgré leur supériorité, aussi ne devons-nous pas être surpris de la mollesse dont ils firent preuve au cours des opérations qui tournèrent en tragi-comédie.

A leur manque de bravoure, vinrent s'ajouter les effets de mesquines jalousies et de conflits d'autorité ridicules qui paralysèrent les aptitudes offensives si peu développées déjà de l'armée exécutrice. D'après les prescriptions en vigueur, la direction de toute l'exécution par l'Empire incombait aux envoyés des directeurs des Cercles chargés de la levée, constituant une sorte de conseil aulique ; ces délégués devaient approuver chaque opération projetée. Cependant la décision définitive devait être prise par un conseil de guerre en commun, tandis que les généraux ne pouvaient qu'examiner et élaborer les détails d'ordre militaire. Contrairement à ce règlement, Winkelhausen prétendit qu'il ne savait pas si et dans quelle mesure, il devait directement collaborer à l'exécution des dispositions approuvées en conseil de guerre à la majorité des voix et donner des ordres à ce sujet aux effectifs voulus. D'après une lettre de l'Électeur de Mayence à celui de Cologne (19 mai), ce général

(1) *A. L.*, Fonds Ghisels.

était fortement soupçonné d'être manœuvré par une aventurière diplomatique, la comtesse de Horion, qui travaillait pour les Liégeois. On voit donc combien boiteuses durent être les résolutions prises malgré le désir des princes de marcher énergiquement de l'avant (1).

Avant de partir en guerre, on essaya d'intimider les mutins et, le 18 mai, les exécuteurs lancèrent un acte « déhortatoire » menaçant les patriotes du sort réservé « aux rebelles par toutes les lois du monde ». Les Etats y répondirent en appelant le pays entier sous les armes (2) et arrêtèrent, le 21 mai, le *Règlement pour la réunion, la marche et la destination des braves volontaires des villes et des campagnes* (voir chapitre relatif aux volontaires). La Cité prit également des mesures qui nous sont révélées par une affiche (3) assez intéressante pour que nous la reproduisions partiellement ici :

« En Assemblée des Seigneurs Bourg-mestres, Conseil, etc., Liége le 22 mai 1790.

» Messieurs apprenant que les Troupes étrangères appelées par les ennemis de la Patrie dans l'espoir criminel d'en opérer la ruine, sont maintenant toutes réunies à Maeseyck, prévoyant en conséquence qu'elles ne tarderont point à tenter de pénétrer plus avant dans le pays, invitent tous les citoyens de la Capitale, des Fauxbourgs et de la Banlieue à se tenir prêts à voler en foule écraser ces soldats, instruments de la haine et l'oppression. Leur nombre ne peut en imposer ; 4 à 5.000 hommes, au plus, osent prétendre à accabler les Liégeois, à leur donner des fers : leur attente sera déçue. Concitoyens ! Qu'au signal que le Magistrat fera donner par le Tocsin, Tocsin qui devra se faire entendre de proche en proche, qu'alors quand l'instant propice sera venu, tous s'arment de fusils, de piques, ou de fourches ; que de tous les côtés ceux, à qui la Patrie est chère, se rassemblent et viennent au point commun de réunion, dans la capitale : là ils apprendront les tentatives de l'ennemi, et les mesures qu'on aura prises pour nous assurer la victoire. Elle est certaine cette victoire, elle

(1) J. Kuhn, *op. cit.*

(2) Les armes faisaient défaut, aussi le Comité de guerre ordonna-t-il, le 25 mai, au Magistrat de la Cité, de faire confectionner tout de suite des piques (*A. L.*, « Registre des résolutions du Comité de guerre »).

(3) *A. L., Fiscalis Generalis*, t. II.

est facile : que peuvent 4.000 mercenaires contre un peuple entier qui combat pour sa liberté?... »

On fit observer *in fine* que ceci ne concernait que les habitants des bonnes villes et du Plat-Pays, les États ayant, de leur côté, arrêté une adresse dans laquelle on appellait de même à la défense commune tous les autres cantons. Cette attitude décida Wenge, Hatzfeldt et Baden, stimulés par les directeurs des Cercles, à pénétrer dans la Principauté.

Le 23 mai, à 2 heures du matin, les Munstériens et les Palatins sortirent de leur place d'armes, ce qui mit Hoensbroech en joie et lui inspira confiance, s'il faut en croire ce qu'il manda à Delatte : « J'en augure bien, et j'espère que la dissolution de l'armée patriotique s'en suivra » (1), ce qui était prématuré.

Le point de direction des exécuteurs était Bilsen, position avancée devant le centre de la ligne liégeoise, commandant les routes de Hasselt et de Tongres ; vers 5 heures la garnison de Maeseyck rallia les Mayençais près de Stockheim, et on continua la marche. Les révoltés n'avaient qu'une centaine de volontaires à Bilsen, la résistance devait y être nulle, partant la victoire facile. Arrivés près de l'abbaye des Dames Nobles, à Munster-Bilsen, vers 10 heures, les Mayençais qui étaient en tête, rencontrèrent une dizaine de tirailleurs liégeois lesquels, raconte Eickemeyer (2), déchargèrent leurs carabines et prirent la fuite à travers les blés, vers un petit bois voisin. Une compagnie de grenadiers mayençais et les hussards reçurent l'ordre de nettoyer la plaine des défenseurs qui pouvaient s'y trouver.

La petite garnison de Bilsen prit peur et, 50 à 60 gardes bourgeoises qui en faisaient partie abandonnèrent précipitamment les lieux pour se réfugier à Tongres. Treize chasseurs furent plus braves, ils résistèrent sur les remparts jusqu'à ce que les portes de la villette fussent défoncées à coups de canon.

Quinze autres chasseurs tentèrent même de venir à la rescousse de leurs camarades, mais ils furent enveloppés ; après d'héroïques efforts, douze d'entre eux parvinrent à se dégager, tandis que

(1) *A. L.*, Fonds Ghisels.
(2) *Denkwürdigkeiten des Generals Eickemeyer, ehem. Kurmainz-Ingénieur Obristleutenant, etc., op. cit.*

les trois derniers : le baron van der Toum, Wilmotte et Demeri se firent tuer sur place ; leurs corps ne furent retrouvés qu'après la retraite des envahisseurs (1).

La colonne pénétra dans Bilsen vers 11 heures du matin. C'était le dimanche de la Pentecôte, les habitants sortaient de la messe et les « vainqueurs » se vengèrent sur eux d'inhumaine façon ; ils firent six ou sept victimes et ample « butin de missels et de rosaires » remarque Eickemeyer. Puis ils prirent possession, à leur manière, de la localité, s'établirent dans le couvent des femmes et, pendant trois jours, se reposèrent sur leurs lauriers (2).

J. Kuhn prétend cette version fantaisiste et donne la suivante, d'après les papiers d'Hatzfeldt et, notamment, une lettre adressée par ce dernier au Directoire de l'Électorat du Rhin à Maeseyck, de Bilsen, le 24 mai :

Peu après 10 heures, une patrouille composée de hussards et de chasseurs, qui avait été envoyée en avant-garde, fut attaquée par des chasseurs et des fantassins de Donceel qui s'étaient cachés dans des champs de blé, protégés au moyen d'armes à feu partant automatiquement ; les cavaliers sautèrent dans les blés, les grenadiers les suivirent baïonnette baissée, sept ou

(1) *G. L.* des 26 mai et 7 juin 1790. D'après cette feuille, les 13 chasseurs liégeois qui résistèrent si bien sur les remparts de Bilsen, avaient attaqué et poursuivi, deux jours auparavant, 17 hussards venus en reconnaissance.

L'auteur de la *Chronique des événements de l'année* 1790 publiée par le chevalier Ph. de Limbourg (*op. cit.*), mentionne encore comme blessé au cours de cette affaire, le baron de Cheratte fils, atteint de trois coups de feu et que l'on crut mort. Nous avons retrouvé dans les *A. L.* (Liasse : « Officiers »), une pétition du baron Jean-Paul-Casimir Saroléa de Cheratte, tendant à obtenir une place d'officier dans le régiment de Fyon. Le prénommé y disait avoir toujours été à l'armée, mais ne parle pas de blessures ; il avait été promu officier dans le Royal-Liégeois au service de la France, mais s'était retiré, ayant des idées opposées à celles de son chef de corps. Ce dernier était le comte de Sailler de La Tour (et non de Baillet comme l'ont écrit jusqu'à présent les auteurs qui ont, ainsi, induit en erreur d'éminents historiens), gentilhomme savoyard, beau-frère (et non neveu, ainsi que le prétendirent J. Daris et d'autres) d'Hoensbroech. Nous travaillons depuis de nombreux mois à l'histoire de ce régiment dont la levée mécontenta, à divers titres, les membres des trois Etats de la Principauté et peut être considérée comme une des causes de la Révolution liégeoise.

(2) Lire dans le Supplément de la *G. L.* du 7 juillet, le rapport du bourgmestre Pierre-Joseph Lambrechts, relatif aux exactions, pillages et orgies de ces soudards à Bilsen.

huit patriotes furent tués, quelques-uns furent blessés plus ou moins grièvement, et le reste s'enfuit.

Pendant ce temps, Hatzfeldt avait fait prendre position par le bataillon von Knorr et avancer quelques canons ; un nouveau détachement de patriotes qui se montra à la lisière d'un bois, fut dispersé.

Sur ces entrefaites, de la cavalerie palatine étant arrivée, celle-ci entreprit la poursuite et fit quelque vingt prisonniers. Ainsi se termina cette « bataille ».

Des hussards mayençais, des chevaux-légers palatins et le bataillon von Hatzfeldt entrèrent dans Bilsen, les bourgeois furent désarmés, l'ancienne municipalité rétablie et les captifs livrés à la justice civile.

Cette « victoire » excita dans les diverses cours électorales, surtout à Mayence, une allégresse générale. Le Prince électeur, qui avait peu prisé la lenteur d'Hatzfeldt, fut ravi et vit déjà la Cité ardente subjugée ; il fit publier, dans la *Privelegierte Mainzer Zeitung* du 28 mai, une longue relation de l'affaire, où étaient magnifiés le courage, l'ordre et la discipline des troupes mayençaises en général et des hussards et grenadiers en particulier, et où Hatzfeld était comblé d'éloges fort exagérés.

Liége reçut la nouvelle de cette agression ce dimanche même. Le tocsin retentit bientôt, on battit le tambour et les capitaines des paroisses partirent incontinent pour Tongres et Hasselt.

D'après Nicolas Henrard (*op. cit.*), Fyon et son monde partirent de Visé pour Bilsen, le 24 mai, où ils restèrent jusqu'au 12 juin.

Le 23 mai, il se passa un autre fait également intéressant à relater : comme nous l'avons vu précédemment, la ville de Saint-Trond, située en arrière du front liégeois, ne s'était pas ralliée à la Révolution et les aristocrates affectaient une allure insolente. Il était donc sage d'y mettre fin aux agissements des conservateurs. Or, ce jour, environ 120 gardes patriotiques, volontaires et soldats du régiment municipal, sortirent de Tongres, marchant vers la ville précitée ; en cours de route, ils furent rejoints par 270 combattants de la garnison de Hasselt (1).

(1) *G. L.* du 26 mai 1790.

Les patriotes saintronnaires, conduits par l'ex-échevin de Maugeer, introduisirent cette colonne dans la localité (1) qui fut le théâtre d'une échauffourée assez vive. Le major baron de Rossius, du régiment municipal, chef de l'expédition, en fit une relation circonstanciée qu'il adressa, le jour même, à son chef direct de Chestret (2) :

« Mon Colonel,

» J'ai l'honneur de vous faire part que nous sommes entrés à Saint-Trond par la porte de Namur, nous sommes avancés jusque la place au coin de laquelle nous avons placé nos deux canons, étant en avant avec M.M. le Vasseur et le capitaine de Favereau l'aîné (3). Aussi-tôt qu'on nous vit paroître, on fit sur nous une furieuse décharge venant de l'Hôtel de ville : nos canons ont riposté, et MM. les Gardes ont aussi-tôt foncé sur l'hôtel de ville, où il a été impossible d'empêcher de briser le tout. De là je suis allé avec les Gardes Patriotiques, et un canon, au Monastère : ayant laissé le reste aux portes et sur le Marché. J'ai fait sommer l'Abbaye de nous rendre les armes (4), sans quoi nous ferions sauter le tout : le Prieur et le Boursier sont venus, et je les ai conduits à l'Hôtel de ville comme otages. Je leur ai fait faire un écrit qui a été publié à 5 heures : je fais la visite des maisons. Je dois, mon Colonel, rendre justice aux Gardes Patriotiques, à nos canonniers, au bataillon d'Outre-Meuse et aux Municipaux, qui ont foncé malgré les balles. Nous sommes bien nécessaires ici ; j'attendrai vos ordres pour partir. Nous avons un officier de Chênée (5) tué par une fenêtre (sic),

(1) J. Daris, *op. cit.*

(2) *G. L.* du 7 juin 1790.

(3) Antoine-Albert de Favereau, capitaine des gardes patriotiques à pied, qui demanda une compagnie dans un régiment des Etats, offrant de lever 50 hommes à ses frais (*A. L.*).

(4) On y trouva plusieurs canons (dix-huit d'après le *J. E.*) et quantité de fusils qui furent confisqués. J. Daris (*op. cit.*) et communication du lieutenant baron de Rossius Humain.

(5) Le capitaine Magnée, de la garde bourgeoise de Chênée (*J. E.*, 26 mai 1790). Le Comité de guerre accorda, le 18 juin 1790, 8 louis d'or pour « gratification » à la femme du nommé Magnée » qui a eu le malheur d'être tué à Saint-Trond » (*A. L.*, « Registre des recès et résolutions du Comité »).

et le baron de Sepulchre (1) blessé. Deux aristocrates ont été tués. »

(s.) de Rossius, Major.

Il n'y alla point de main morte, le major de Rossius. Il fit dresser une potence (krucke) sur le Marché, pour épouvanter les partisans de la Mitre (2), puis fit afficher un placard inquiétant :

« Les circonstances présentes du service exigeant une dislocation momentannée d'une partie de la Troupe arrivée en cette ville et les insultes insidieuses et criantes proditoirement exécutées hier par quelques aristocrates contre la Troupe même, ne permettant pas de les laisser impunis, ni aussi de souffrir qu'entretemps les bons et zélés patriotes soient encore exposés à de pareilles insultes : Nous, Baron de Rossius d'Humain, Major du régiment Municipal de Liége et Commandant de la dite troupe, déclarons d'avoir, par ordre expres de notre Général-Major le Chevalier de Donceel, pris en otage et conduit avec nous dix moines du Monastère lesquels répondront sur leurs têtes du premier affront ou insulte qui pourroit, pendant son absence, être faite aux Patriotes de la part des aristocrates.

» Défendant bien expressément à tous dits aristocrates, sous peine d'être punis en toute rigueur, de porter toute arme quelconque, jusqu'à nouvel ordre, requérant le Magistrat Patriotique à établir aujourd'hui, leur commettant, d'y veiller soigneusement et de les saisir partout où ils se trouveront.

» Donné à Saint-Trond, le 24 mai 1790.

(s.) » le Baron de Rossius d'Humain,
major et commandant » (3).

(1) Baron de Sepulchre, vicomte de Disque, originaire du Pays de Liége, que nous avons déjà cité, servit plusieurs années dans les troupes du Roi de France comme lieutenant. A la Révolution liégeoise, il accepta de devenir capitaine de sa paroisse et dressa sa compagnie bourgeoise, puis il entra dans la garde patriotique qu'il accompagna à Tongres et à Saint-Trond, où il perdit un œil. Sepulchre reçut des Etats une charge de lieutenant au premier régiment d'infanterie (il figure sur les contrôles comme chevalier) ; il en fut mécontent et réclama un brevet de capitaine (*A. L.*, liasse : « Officiers »).

(2) J. Demal, *op. cit.*, Appendice B.

(3) Communication du lieutenant baron de Rossius Humain.

A la suite de ces incidents, il fut composé une « Chanson nouvelle sur la victoire remportée par les Patriotes Liégeois » à Saint-Trond, sur les aristocrates, dont voici le premier couplet (1) :

« Chantons la gloire et le renom
Des Patriotes de la Nation
Qui s'en vont tous comme des lions
Pour faire la guerre
A ces téméraires
Traitres à la Nation
Remportant la Victoire
En dansant ils vont boire
Et chantant tous couverts de gloire
Vive Rossius
Guerrier de Renom (*bis*). »

de Chestret rappela de Rossius à Tongres, le 27 mai (2).

Revenons aux « vainqueurs » de Bilsen. Le 24 après-midi, Hatzfeldt, Wenge et Baden tinrent un conseil de guerre et fiers de leur premier succès, ils décidèrent d'aller attaquer le général de Donceel dans Hasselt ; le 27, au petit matin, les trois brigades reprirent la campagne. Seulement, on ne comprend pas pourquoi, au lieu de suivre la route directe, la colonne prit en arrière par un détour de sept lieues. Après une trop longue étape qui fatigua les mercenaires déjà si dépourvus de courage, on atteignit seulement l'après-midi la bruyère située entre Zonhoven et Hasselt, à une petite lieue de la ville.

Un trompette palatin escorté de deux dragons fut envoyé pour sommer la place de se rendre. Comme, au soir, le parlementaire n'était pas encore revenu, on marcha vers l'objectif.

Mais on s'était également agité dans le camp des patriotes. Le Comité de guerre, qui avait tort de vouloir régenter les opérations de Liége, approuvant un recès du Magistrat en date

(1) Communication du lieutenant baron de Rossius Humain.

(2) *Papiers de J.-R. de Chestret.* Les aristocrates ne cessèrent d'intriguer et, à l'assemblée des Etats du 30 juin 1790, MM. SS. autorisèrent le commandant des troupes à Saint-Trond à « faire la visite, qu'il croira nécessaire, tant à l'abbaie qu'autres endroits de la dite visitte » (*A. L., Fiscalis Generalis*, t. III).

du 24, accepta d'ordonner, ce même jour, une tentative pour repousser l'ennemi qui s'était emparé de Bilsen. Peu certain de voir réussir semblable entreprise, il ajouta naïvement : « Laissant cependant cet objet à la prudence du Général-major de Donceel » (1). Nous verrons bientôt ce que ce vieux et prudent militaire pensait des moyens mis à sa disposition.

Il n'était pas resté inactif. Etant bien tenu au courant des manœuvres de l'ennemi par des espions, il s'était mis à la tête d'un parti de reconnaissance. Nous préférons laisser parler ici les documents et reproduire le rapport paru dans *L'Esprit des Gazettes* (t. XXI, p. 473), de Liége, 28 mai 1790 :

« *Bulletin officiel du quartier-général de l'armée patriotique liégeoise.*

» Le 27 mai, M. le Chevalier de Donceel, général-major, commandant les troupes nationales et patriotiques liégeoises, et occupant avec une partie de son armée (2), la ville de Hasselt, ayant été informé vers 11 heures du matin, que les chefs d'une troupe ennemie se dirigeaient vers Sonhoven, avoient fait sommer les habitants de ce village de leur livrer tous les vivres nécessaires, prit aussi-tôt la résolution de s'opposer autant que possible à une démarche aussi contraire au bien-être et à la tranquillité de ses chers concitoyens ; en conséquence, après avoir pris les précautions nécessaires et relatives à la médiocrité de ses forces pour la défense de Hasselt, il sortit, vers les trois heures de l'après-dinée, de cette ville, accompagné de Messieurs le Comte de Blois de Cannenbourg, Seigneur de l'Etat Noble, des barons de Graillet et de M. Bollen, ses adjudans, ainsi que quelques autres cavaliers ayant à leur suite un détachement d'environ cinq cents hommes, précédé de deux petites pièces de canon ; arrivés à un bon quart de lieue de la ville, et dirigeant leur route vers le village de Sonhoven, où devait se trouver l'avant-garde de l'ennemi, une heureuse rencontre leur fit saisir et prendre prisonniers trois palatins, desquels les aveux faits à l'instant de leur saisie, firent bientôt conjecturer au général

(1) *A. L.*, « Registre du Comité de la guerre ».
(2) D'après le *J. E.* (t. III, p. 241), Donceel avait alors au plus 800 hommes avec lui et ne disposait que de trois mauvais canons.

que son ennemi, infiniment supérieur, tant en troupe qu'en artillerie, n'étoit pas loin de lui, ce qui l'engagea à battre aussitôt en retraite vers la ville, pour soustraire sa petite troupe aux disgrâces véritables que lui faisoit présager la supériorité de l'ennemi.

» En effet, à peine eut-il commancé cette retraite, qu'il se vit assaillir par de violentes décharges d'artillerie de toute espèce, sans même en excepter les bombes dirigées sur la porte dite de la Campine, mais le général sans se déconcerter de la supériorité de l'ennemi, modéra avec tant de prudence la valeureuse ardeur de sa petite troupe, composée, en grande partie, de soldats municipaux et de braves patriotes, qu'après avoir laissé jetter le premier feu, à son ennemi, et de la sorte l'ayant fait donner dans le piége, il le salua, avec tant de succès, du bien dirigé de sa petite artillerie, qu'en peu de temps il le terrassa et le déconcerta au point que prenant confusément la fuite, emportant cependant avec lui nombre de blessés, il se vit d'ailleurs nécessité d'abandonner, en proie au vainqueur, plusieurs caissons chargés de munitions de guerre et autres objets importans.

» Les paysans dont les manoirs étoient à portée des assiégeans, assurent que le nombre de blessés et tués est considérable. De notre côté, après une revue faite, il ne se trouve qu'un homme tué, mais quelques blessés de ceux surtout qui se trouvaient à portée de la batterie donnant sur l'ennemi et dirigée par le brave Quellin, artilleur volontaire, duquel on ne peut que louer les talents et la valeur (1).

(1) Voir ce que nous avons rapporté au sujet de Quellin dans le chapitre relatif à l'artillerie. Nous avons retrouvé dans les *A.L.* (dossier : « État-Soldats »), une supplique adressée au Comité de guerre par Henry d'Or et Jacques Petit, chefs d'artillerie à Hasselt, dans laquelle ils exposent qu'ils sont entrés en campagne comme chasseurs, que lorsque ceux-ci quittèrent le chef-lieu du Limbourg, ils devinrent tous deux canonniers et qu'ils se distinguèrent au cours de l'affaire du 27 mai : d'Or fut culbuté trois fois et en partie enterré ; Quellin aurait quitté la pièce, abandonnant d'Or avec le petit garçon qui lui servait d'aide. Quellin fut ramené par un officier nommé Nagant, on put alors tirer encore trois coups de canon. Petit, qui avait seize ans de service, resta ferme à son poste et fit un feu très vif ; il assista à la sortie avec sa pièce. Le baron de Graillet, aide de camp du général, embrassa les deux pétitionnaires.

» Par des avis récemment reçus on apprend que les ennemis poursuivent en grand désordre leur retraite.

» Le général, pendant toute l'attaque, a montré autant de sang-froid que d'intrépidité, et tous les patriotes, sans exception ont imité leur chef » (1).

Ces faits sont, dans leurs grandes lignes, confirmés par Eickemeyer qui assista à cette affaire ; ce dernier constata un grand désarroi dans les rangs des troupes exécutrices qui se montrèrent fort lâches, comme à l'ordinaire. Cependant le *Bulletin officiel* exagéra l'importance des pertes infligées aux assaillants. Le receveur de la mense épiscopale, Power, dans une lettre adressée à Hoensbroech, le 30 mai, mentionne que la colonne d'attaque n'eut qu'un tué, un officier et deux soldats blessés. Le capitaine de Buchwald, dans une relation établie à la même date, destinée également au Prince-Évêque, confirme que le capitaine palatin Schaff (ou Schatz) reçut un coup mortel au bras et rapporte que son corps fut ramené à Maeseyck, qu'un autre coup de canon tua un mercenaire et en blessa deux autres.

Les assaillants fatigués et essoufflés se replièrent dans la bruyère où ils bivouaquèrent et, le 28 mai, ils regagnèrent leurs quartiers, de l'autre côté de la Meuse, à Sittard et environs (2) pour se reposer des fatigues endurées. Pour se protéger contre toute attaque, ils établirent un cordon de sûreté très étendu.

Kühn dit, en commentant ces faits, que l'artillerie du corps exécuteur tira trop haut, que les projectiles allèrent tomber au delà de la ville, dans la bruyère, sans causer de mal. Cet auteur ajoute : « Ce qui suivit, ne ressort pas très clairement du rapport de Hatzfeldt. Le Prince Électeur de Cologne prétendit plus tard que les troupes de l'Empire avaient été fort

(1) *G. L.*, 7 juin 1790. La garnison de Hasselt comprenait alors 200 hommes du premier régiment des Etats ayant à leur tête le lieutenant-colonel Delle Creyer, les municipaux, les Franchimontois et diverses compagnies de volontaires.

(2) *E. G.*, t. XXI, p. 491, annonça de Sittard, le 31 mai 1790 : « Toutes les troupes de l'Empire envoyées pour les sentences impériales, sont réunies à Maeseyck, Stockheim, Asch et Dilsen. Nous nous attendons à recevoir de nouveaux renforts et de la grosse artillerie », cette communication était bien optimiste puisque les Liégeois n'eurent jamais, à leur disposition, de pièces de quelqu'importance.

Un rapport fort peu lisible, datant du 2 juin, donne la dislocation de l'ennemi (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

surprises de ce que les pièces de l'adversaire (deux vieilles coulevrines et une couple de mortiers) n'étaient pas seulement chargées à poudre, mais aussi à plomb. » Il reconnaît qu'une terreur panique s'empara des Allemands et que ces « braves » s'enfuirent. Les papiers d'Hatzfeldt confirment l'abandon de plusieurs canons.

Bilsen fut réoccupé par un détachement de Chestret, en vertu d'un ordre du Comité de guerre du 30 mai ; le 2 juin, ce même Comité recommanda de n'y laisser, ainsi que dans les autres postes avancés, que quelques hommes (1).

Certains historiens, se basant sur les lettres de Jean-Pierre Ransonnet, qui se plaignait de n'avoir « ni grade, ni commission de personne », et pour cause (2), estiment que le moment était alors venu pour le commandant en chef de « donner un coup de collier », de pousser de l'avant et de prendre Maeseyck. Ils déplorent la mollesse de Donceel, « officier vieux et routinier » disent-ils, mais ils ne tiennent aucun compte de l'extrême disproportion des forces et des moyens en présence.

A notre humble avis, en l'occurrence, le général fut très sage.

Fabry n'en essaya pas moins de déterminer Donceel à prendre l'offensive, et celui-ci répondit, le 28, de Hasselt (3) :

(1) D'après des minutes de lettres conservées dans les « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

(2) « Papiers de Fabry », lettre du 30 mai 1790 (*U. L.*). J.-P. Ransonnet faisait la guerre à sa façon et aimait à donner l'assaut aux châteaux. Nous connaissons son équipée d'Horpmael, mais voici que, le 29 mai, il se rendit également au château de Croenendael (N. de Bilsen) à l'effet d'enlever le propriétaire, le chevalier de Grady, greffier à l'Etat Primaire du Pays de Looz, parce qu'il avait accueilli les troupes des Cercles. Ne l'ayant pas trouvé, il avait fait piller sa demeure ; les dégâts furent évalués à 15.000 florins (*A. L., Fiscalis Generalis*, t. II).

Le lendemain, cet hurluberlu, dont de Chestret et les autres chefs de la Révolution se méfiaient, écrivit (des Vieux-Joncs) une lettre à Fabry pour se plaindre de l'abandon général dans lequel on le laissait à Bilsen où il manquait de vivres, de munitions et même d'armes, ce qui l'avait obligé à se retirer dans le hameau précité d'où il avait détaché le capitaine Sauvage, notaire, pour aller quêter du renfort à Haccourt et à Hallembaye.

Ce manque de moyens ne l'empêcha cependant pas d'ajouter que si on lui avait confié les gens à cheval du baillage de Moha, il aurait pu couper la retraite des Germains revenant de l'affaire de Hasselt (« Papiers de Fabry », *U. L.*). Répétons-le, Ransonnet n'était pas sérieux, c'est pourquoi les Brabançons s'étaient débarrassés de lui et ses compatriotes même ne voulurent point lui confier de commandement.

(3) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

« J'ai bien réfléchi sur la lettre que vous m'avez écrite à une heure et demi après midi, mon cher Bourgmestre ; tout bien considéré, le genre de trouppe qui compose l'armée ne peut absolument pas servir à des attaques, pas même à la défense lorsqu'ils seront à peu près à découvert ; c'est donc la défensive qu'il nous faut adopter, et je pense que c'est là où nous brillerons ; en voici la raison : nos ennemis ont une bonne et nombreuse artillerie, ils ont de la cavalerie, ne servit-elle qu'à épouvanter, c'est toujours beaucoup pour eux.

» Nous n'avons ni artillerie, ni cavalerie ; la journée d'hier a fait complètement preuve de mon système, il nous a réussi, j'espère qu'il nous réussira encore, pourquoi l'abandonner? L'on me dit que vos hauteurs de Liége sont passablement retranchées, ce qui fait un appui très grand à la population de la ville.

» Le passage du Jeer doit les embarrasser, Tongres sera dans un Etat de défense passable, et même fort pour les trouppes du Cercle.

» Hasselt, si on m'envoie des provisions de guerre, et qu'on s'assure aussi des vivres, au moins pour huit à dix jours et plus, ils auront peine de m'y forcer.

» Malgré le découragement apparent de leurs trouppes, il ne faut absolument pas s'endormir sur nos lauriers, il faut au contraire redoubler d'activité et de vigueur, par la raison qu'il nous est impossible de savoir au juste ce qui ce passe chez eux, et qu'ils savent au contraire parfaitement tout ce qui se passe chez nous ; nous n'avons ici que 170 coups à tirer avec mes deux couleuvrines, nos autres petits canons du Val Saint Lambert ne nous servent presque de rien, est-il bien possible qu'on s'imagine nous laisser dans cet état, car enfin les 100 et 70 coups suffisent à peine pour tirer 4 heures, après quoi l'exemple d'hier nous prouve qu'ils bombardent la ville. Je vous prie, mon cher Bourgmestre ainsi que tous les Seigneurs de l'État, de réfléchir exactement sur tous les points et délibérer promptement sur tous les objets ci-dessus.

» Il vient de nous arriver 60 chevaux du baillage de Monteneque (Montenaecken) et au tant d'hommes pour les monter,

mais, grand Dieu, est-il possible de nous envoyer ces gens là, avec un foet à la main ou plutôt une branche coupée à la haye, sans sabre, ni pistolet, sans carabine, sans la moindre arme enfin et cependant ils viennent manger du foin, de l'avoine, de la paille, du pain et de la viande et de l'argent, que dis-je, nos commissaires de vivres, s'il en a existé, sont perdus pour Hasselt. Voilà, Monsieur notre triste situation ; jettés pour Dieu tous vos recès au feu et donnez nous de quoi faire la guerre, nous la ferons. »

Voici maintenant ce que pensait de Chestret, d'après une lettre qu'il envoya à Fabry, de Tongres, le 29 mai (1) :

« Mon Cher Collègue. Je reçois à deux heures précise du matin la copie de la réponse de M. le Général, qui est à son avis sur la dépêche dont je diffère peu, je vais suivre sa marche.

» 1° Au premier, je tiens que la guerre defensive est celle absolument qui nous convient même avec tous ses inconveniens et toutes les objections qu'on peut y faire et dont nous sommes convenus dans notre dernière conférence, si sérieusement on pense a completer les 3 régimens et a former un 4e de cavalerie, surtout si nous parvenons à obtenir du secours de nos voisins je ne puis au reste en rien abandonner ce projet que j'ai indiqué dans mon mémoire d'Opglabeke que je vous prie de revoir (2).

» 2° L'artillerie nous est indispensable ; en 24 heures les quatre canons qui sont à Liége et ceux de Spa peuvent être ici, ceux de fer suffisent pour garnir les redoutes de Liége qui vont être véritablement la force et la tranquilité du peuple de la capitale et l'assurance de tous. Augmentés cette artillerie par un emprunt au pays-Bas qui en a maintenant d'inutiles à Anvers ; ou par un emplete nécessaire a tout prix dans ce moment, il faut donc faire de nouveaux efforts et redoubler d'activité, imaginer des ressources et approvisionner les places dont la mienne n'est pas mieux pourvue que Hasselt.

» 3° Il m'est également arrivé cette nuit 50 chevaux et autant d'hommes ainsi que 200 hommes d'infanterie de Montenaeken commandés par M. Vroonen, tous mal armés, de peu de service

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).
(2) Voir plus haut, le rapport du 6 mai 1790.

à la vérité mais propre à en imposer dans le moment et à fixer l'opinion générale et servir d'exemple de patriotisme, quoi que je sache parfaitement que c'est de la grande dépense et peu d'utilité. Cent hommes de cavalerie réglée seroit infiniment supérieur à 2.000 chevaux semblables, j'estime donc, comme je l'ai toujours fais, notre proposition propre à embarrasser 6 à 7.000 hommes du genre de ceux qui veulent subjuger une nation qui a scu vaincre des forces supérieures mais qui étoit plus exercée.

» Rassemblés, messieurs, tous les moiens de possibilité de faire la guerre defensive ; si nous essuions quelqu' échec il peut être reparé, au lieu que l'offensive ruine d'un coup nos affaires et la panique oblige nos ennemis a deploier des plus grands moiens, qu'on n'oublie pas que la perte d'une de nos places même de deux, la masse de la capitale demeure dans une position capable de tout reparer de s'apuier même sur ses forces qui seront sur les Batteries que j'ai indiques devant le faubourg de Sainte-Walburge.

» Si l'on admet cet avis que j'ai l'honneur de donner tant en ma qualité de membre de l'état que d'officier qu'on pense sérieusement au moins de le faire reussir et en proportion des forces de l'ennemi qu'on ne perde pas de vue qu'il ne guerre possible que hasselt et tongre ne tienne assé pour que tout le pays par un dernier effort n'arrive a temps pour sauver notre liberté... »

Enfin, sur les instances de Rusanick de Peckse, l'« habile homme », le Comité de guerre conseilla de ne jamais s'exposer à aucun événement hasardé (1).

L'affaire de Hasselt, que les exaltés transformèrent en une grande victoire (2), fut donc plus sainement appréciée par les

(1) 2 juin 1790 (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

(2) Il existe au Musée de la Vie Wallonne, à Liége, une affiche sortant des presses de la veuve S. Bourguignon, imprimeur de la Noble Cité, annonçant qu'en assemblée des SS. Bourgmestres et Conseil, du 31 mai 1790, il avait été décidé qu'un *Te Deum* serait chanté le lendemain, en la Cathédrale, en action de grâce pour la « victoire » remportée, le 27 dito, à l'attaque d'Hasselt, par une partie de l'armée nationale sous les ordres du général-major de Donceel auquel le Conseil s'empressait de payer, « au nom de la Patrie, le tribut d'éloge et de reconnaissance, que lui ont acquis son intelligence et sa bravoure ».

dirigeants qui cependant ne se hâtèrent pas de porter sérieusement remède à la situation. Le 2 juin, le général de Donceel supplia encore le Comité de guerre de lui faire parvenir d'urgence deux ou trois bons canons de 16 ou seulement une autre bonne pièce avec les munitions nécessaires (1). Comme ce jour même, cet aréopage apprit, d'après un rapport de Chestret, qu'on devait s'attendre à une nouvelle attaque, on écrivit au général pour dire qu'on comptait sur lui pour mettre sa place dans le meilleur état possible et y tenir ; on lui promit des renforts, notamment des volontaires d'Alken « dont ceux à cheval serviront mieux que les chasseurs pour la découverte » mais, en même temps, on lui ordonna de tenir les chasseurs prêts à partir pour les envoyer au corps de Fyon dès l'arrivée des volontaires annoncés. On lui expédia deux tonneaux de mille cartouches pour remplir les gibernes des soldats de Fabry, et deux chariots d'armes « à distribuer au mieux » aux gens de Hasselt ou autres (2) ; on se décida enfin à lui passer une des grosses bouches à feu de Liége (3). C'était bien maigre.

Le moral était très bas au front patriotique s'il faut en croire ce que Fabry écrivit, le 3 juin, à son fils Hyacinthe, alors à Munsterbilsen : « Je suis toujours fatigué des rapports des chefs. Contradictions, mauvaise humeur, sotises, etc. Au moins nous ne nous plaindrons pas de Fyon, il ne nous dit rien. Mais les autres se plaignent de n'être pas informés de ses marches, ni de ce qu'il faisait ». Un espoir restait au Bourgmestre : il pensait qu'on s'arrangerait avec les Belges que Bassenge était allé voir, il croyait que mille de leurs soldats allaient arriver avec cinq canons. Fabry parlait avec une certaine sympathie de Ransonnet (Jean-Pierre), revenu la nuit de Halcourt (Haccourt), où il avait fait plus que l'armée « car il a porté l'alarme jusqu'à Stockhem et succite d'autres courses (4) ».

La deuxième tentative d'exécution. — L'échec du 27 mai mécontenta les princes exécuteurs et la discorde se glissa dans

(1-2) « Papiers de Fabry » (*U. L.*), et « Registre des résolutions du Comité de guerre » (*A. L.*).
(3-4) Idem. Lettre du bourgmestre Fabry à son fils Hyacinthe, 3 juin 1790.

les rangs des protecteurs d'Hoensbroech. L'Électeur de Mayence se montra particulièrement irrité, il accusa le pauvre évêque d'avoir fourni de faux renseignements sur les « dispositions des partis dans le pays ». Les rapports de Hatzfeldt attribuèrent également le revers subi à l'attitude équivoque des Palatins qui avaient empêché le général mayençais de marcher sur Hasselt avant que la pluie ne rendit les chemins impraticables et le transport du matériel impossible (1).

On songea à solliciter des secours de l'Électeur de Hanovre, on se dit quelques aménités puis tout se calma et l'on convint que, pour prendre Hasselt, il fallait de l'artillerie lourde ; des renforts furent demandés en conséquence.

Le 1er juin, il y avait au delà de la Meuse : 300 Palatins à Sittard, à Susteren, et vis-à-vis de Maeseyck, sur la rive droite : 900 Munstériens, 500 à 600 de Lembinck (?), à Mallem (?), 5 à 600 Mayençais à Roermond et environs. 1.000 Palatins et du canon, à Maeseyck : 600 Palatins ; le restant des ennemis était à Stockheim et alentours (2). Une note du chevalier de Donceel (fils du général) en date du 2 juin, établie d'après des rapports de « gens sûrs », renseignait la présence, sur la rive droite du fleuve, depuis Maeseyck jusqu'à Geelen, de près de 2.500 hommes renforcés d'une puissante artillerie.

On ne tarda pas à leur dépêcher un bataillon de Trèves, une division d'artillerie, de l'artillerie de siège, et un escadron de hussards du Palatinat. L'armée exécutrice portée ainsi à 7.000 hommes (3), fut placée sous les ordres du lieutenant-général prince d'Isembourg, du Palatinat (4). En remplacement de Winkelhausen qui était « lent et dissimulé », le général comte de Hatzfeldt commanda la brigade de Mayence, le général baron

(1) J. Kühn, *op. cit.*

(2) Lettre de Fabry à son fils, 3 juin 1790 (*U. L.*).

(3) D'après J. Kühn (*op. cit.*), le corps exécuteur reçut, au début de juin, un renfort de quatre pièces de 6 et deux obusiers venant de Mayence. Plus tard, on lui envoya, au pays de Juliers, un renfort de 826 hommes avec quatre pièces de 12 venant de Trèves. A la fin du mois, le prince palatin fit partir 400 hommes de Mannheim.

(4) Prince Frédéric-Guillaume d'Isembourg, né en 1730, lieutenant-général de cavalerie, grand-maître de la Maison et premier président du Conseil de guerre de l'Electeur palatin.

Wengen, celle de Cologne ou de Munster et le prince Maurice d'Isembourg, celle du Palatinat.

A. Borgnet fait observer, avec raison, qu'on pouvait craindre que le général ennemi, laissant un corps de couverture dans Maeseyck pour masquer ses mouvements et retenir les patriotes dans leurs positions, ne conduisit le restant de ses forces par la rive droite jusque Visé, où il eût gagné la rive gauche et marché sur Liége (qui n'en est distant que de deux lieues). Le résident prussien, baron de Senfft, avait eu soin d'attirer l'attention du bourgmestre Fabry sur les possibilités d'exécution d'un plan de l'espèce.

Dès le 2 juin, le Comité de guerre, sur l'avis de Rusanick de Peckse, envoya des instructions aux trois commandants : Fyon, placé à Bilsen en poste avancé couvrant Tongres et Hasselt, ne devait battre en retraite que s'il était attaqué par des forces supérieures et se replier sur ses derniers quartiers, à Glons, sur le Jaer ; si l'ennemi manifestait l'intention de se porter sur Visé pour y passer la Meuse, Fyon devait se diriger sur cette dernière ville ; Chestret et Donceel devaient tenir. Les chasseurs furent expédiés de Hasselt à Bilsen, par Tongres et Diepenbeeck, pour soutenir Fyon. Mais l'armée exécutrice ne bougea pas encore. Eickemeyer, alors major du génie, n'arriva à Sittard que le 18 juin, avec l'artillerie de siège.

* * *

Le danger allait donc grandissant, les insurgés savaient qu'on préparait une attaque d'assez grande envergure et le courage ne se relevait pas dans leur camp, malgré l'appui promis par les Belges ainsi qu'un envoi de canons.

La lettre suivante du général de Donceel à Fabry, écrite le 12 juin (1), est fort suggestive :

« Vous aurés appris Mon cher Bourgmestre avant la réception de la présente que tout est expédié vers Visé selon vos désirs,

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

je ferai partir demain le matin un de mes adjoints par Herck, afin d'aller prendre la pacotille venant de Brabant tel que vous le mandés (1).

» La nouvelle de Meaujoie étoit ici avant la réception de votre lettre, ce qui allarma un peu les Franchimontois (2), si cela se confirme, ils voudront partir, et cela ne fera pas mon compte, supposés toutefois qu'ils veuillent partir je ne vois de moyen de les en empêcher. Hasselt sera en très bon état avant la fin de la semaine, on ne pourra pas y laisser moins de 800 hommes de garnison ; mais qui commandera dans cette ville lorsque je serai parti? Avons nous quelqu'un qui aie la moindre connaissance pour défendre une place? Les Franchimontois partis d'ici, il ne me restera pas 800 hommes a beaucoup près, Chestret me mande aujourd'hui qu'il n'a que deux mille deux cents et un homme à Tongre, toutes les parties de l'armée diminue à étourdir l'homme le plus ferme ; faute d'avoir établi des punitions (3) ce qui reste de l'armée se mutine à faire trembler, et qui pis est, ce que le mal augmente tous les jours, voilà le fruit de l'économie et de l'épargne de n'avoir pas nommé des officiers.

» Deux régimens placés dans un recès doivent nous faire grand bien ; mais je regarde ce délai de deux mois de plus, comme le plus grand malheur qui puisse arriver à la Patrie.

» Vous sçavés, mon cher Bourgmestre, que depuis que j'ai

(1) D'après une lettre du chevalier de Donceel (fils du général) revenant de Bruxelles, à Fabry, datée de Hasselt, le 3 juin (5 heures du matin); van Eupen et van der Noot avaient promis un renfort d'hommes et d'artillerie tout en recommandant d'annoncer au public que ces bouches à feu avaient été vendues aux Liégeois ; c'est peut-être la pacotille dont il s'agit ici (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

(2) Le Franchimont craignait en ce moment une attaque directe des Munstériens (A. Borgnet, *op. cit.*).

Dans une lettre du 16 juin, le général de Donceel exposa à de Chestret les embarras que lui causaient les Franchimontois qui, successivement, quittaient l'armée patriotique pour rentrer chez eux. Ces défections étaient provoquées par le Comité civil et militaire du Congrès (*Papiers de J.-R. de Chestret*).

(3) Dès sa nomination au grade de général-major, Donceel proposa de déterminer un règlement de discipline ou code disciplinaire ; on hésita si longtemps que, lorsqu'on en établit un, il était trop tard. A. Borgnet accuse Donceel de faiblesse. Cette lettre démontre que la responsabilité ne peut lui être endossée.

l'honneur de commander l'armée, j'ai constamment deviné juste sur les événemens, parce que je sçais mon métier ; vous sentés combien je désire de me tromper cette fois-ci ; mais malheureusement je ne sçaurois me le persuader !

» A tout evenement cependant si on se détermine à nommer des officiers, j'en ai cinq ou six qui mérites bien à tous égards que je les propose, et l'on en fera ce que l'on voudra, car je n'ai d'autre intérêt que leur mérite. »

Cependant les espions apportèrent des nouvelles alarmantes du camp ennemi où l'on préparait fiévreusement une nouvelle expédition. Alors, le 22 juin, les Etats alertèrent les volontaires rentrés depuis peu de temps dans leurs foyers (1). Hasselt fut occupé par un bon millier d'hommes, de Chestret en avait 2.161 à Tongres, dont 492 seulement de troupes réglées et encore de quelle humeur étaient ces dernières ! Le trésorier Kempeneers fils aîné écrivit au bourgmestre Fabry, de Tongres le 18 juin, pour solliciter de l'argent destiné à leur prêt et il ajouta en parlant de ces militaires, en l'occurrence les municipaux : « Si on n'est point exact à les payer, ces Beaux Messieurs font enrager tout le monde » (2).

Leur indiscipline avait été signalée par le général de Donceel qui les renvoya de Hasselt, le 4 juin, écrivant à leur colonel qu'ils s'étaient révoltés parce qu'il avait voulu les loger dans les couvents plutôt que chez l'habitant. A Tongres, ces singuliers défenseurs de la Patrie, se conduisirent plus mal encore et le major de Rossius résolut de faire conduire à Liége quelques turbulents qui s'étaient livrés au pillage et s'étaient absentés sans autorisation. L'escorte commandée refusa de remplir cette mission, sous prétexte que les délinquants étaient originaires d'Outremeuse et qu'on ne pouvait les déshonnorer en les faisant entrer ainsi en ville le jour de leur fête (3).

Peut-être à cause de la faiblesse de la garnison de Tongres

(1) *G. L.*, 28 juin 1790.

(2) D'après le même document (« Papiers de Fabry », *U. L.*), les volontaires qui se trouvaient tant à Tongres qu'à Bilsen étaient, suivant la dernière revue, au nombre d'environ 2.050 à 2.100 hommes, y compris les artilleurs et la garde patriotique.

(3) *Papiers de J.-R. de Chestret.*

ou par manque de coordination entre le contingent de Fyon et les autres troupes, Bilsen fut abandonné (1) ; il en résulta un grand émoi à Liége d'où, le 23 à 5 heures du soir, on envoya à Chestret et à Donceel la dépêche suivante (2) :

« La nouvelle de l'évacuation de Bilsen a fait la plus désagréable sensation. L'Etat Tiers a fait passer son vœu au Comité (de guerre) que cette place soit de nouveau réoccupée sans aucun délai. Nous n'avons aucun avis aujourd'hui de la marche de l'ennemi ; mais de la source la plus respectable, on nous informe que c'est à la capitale qu'on en veut. Or si l'ennemi occupait Bilsen, il peut, en y laissant une partie de ses forces, se porter rapidement sur Liége avec le reste, sans que la garnison de Hasselt et de Tongres puissent l'empêcher. Cette raison indépendamment de plusieurs autres nous obligent, Messieurs, à vous ordonner de réoccuper le poste de Bilsen avec 6 à 700 hommes, quelque artillerie et des vivres pour y tenir au moins trois jours. Tachez d'y mettre un officier qui ait de même la disposition de s'y défendre. Tongres n'a rien à craindre et nous allons donner tous nos soins à renvoier des renforts tant à Bilsen qu'à Tongres ; quand nous aurons pourvu à ce que les ennemis ne puissent rien tenter par la rive droite de la Meuse il est certain que la plus grande partie de leurs forces étoit encore hier de ce côté là. Donc le reste est inférieur en nombre à la garnison de Tongres seule. On a expédié les ordres convenables dans le Marquisat de Franchimont. La colonne de M. Fyon est disposée de façon à se porter d'un côté ou de l'autre, où elle sera nécessaire. Nous supposons que vous avez déjà pris, Messieurs, les mesures pour attirer à vous quelques centaines de gens les plus à portée.

» Les ennemis ont également la plus grande partie de leur artillerie à la droite de la Meuse : nous espérons d'apprendre aujourd'hui s'ils l'ont fait repasser sur la gauche, ainsi que d'autres nouvelles de leur part.

» Nous faisons tout notre possible pour fournir les munitions

(1) Fyon et sa troupe quittèrent Bilsen le 12 juin, pour retourner à Visé (Nicolas Henrard, *op. cit.*).

(2) *A. L.*, « Registre des recès et résolutions du Comité de guerre ».

que vous demandez ; quant à l'artillerie, où la prendre? Nous n'en avons pas pour nous défendre, et cependant, c'est, nous dit-on de tout côté, nous qui sommes le plus en danger (1).

» Quoiqu'il en soit, que l'alarme soit fondée ou fausse, on veut que Bilsen nous serve de défense et nous ne voulons pas abandonner dix lieues de terrain à l'ennemi.

» Nous laissons à votre zèle, Messieurs, et à votre prudence d'exécuter les ordres ci-dessus, de la meilleure manière possible... »

Une garnison fut donc replacée dans la villette (2), mais, le 25 juin, effrayée par l'approche d'une patrouille, elle lâcha pied.

« Le sieur Bury qui commandait à Bilsen, y est demeuré avec une quarantaine d'hommes et a passé la nuit au bivouac ; 16 paysans dragons sont à Hoesselt, le reste, ainsi que les chasseurs, étoit rentré à Tongres et on aura de la peine à les revoir dans les lieux qu'ils ont quitté », écrivit de Chestret au sujet de cette affaire, au Comité de guerre.

Ce fut un nouvel émoi dans la capitale qui tremblait vraiment de voir les Palatins sous ses murs. On répondit aussitôt (27 juin) au colonel des municipaux (3) :

« Votre rapport daté de hier à neuf heures du matin, nous faisait attendre avec impatience celui que vous annonciez devoir suivre et que nous reçûmes après-midi. Il est fâcheux qu'on prenne cette patrouille qui a paru dans la bruyère de Munsterbilsen, pour une armée qui marche en colonne ; mais il est plus fâcheux encore que la prétendue garnison de Bilsen se soit sauvée de la façon que vous le dites.

» Il nous semble qu'il serait nécessaire d'avoir toujours en avant, au moins quelques petites patrouilles pour éclairer les mouvemens que les ennemis pourroient faire. Mais il faudroit

(1) Si le général de Donceel manquait de canons, de Chestret n'était pas mieux loti (voir le chapitre concernant l'artillerie).

(2) On lit dans le « Registre des recès et des résolutions du Comité de guerre » (*A. L.*), en date du 24 juin : « Messeigneurs ordonnent, déterminément du recès de hier, d'envoier d'abord une garnison dans Bilsen, avec défense d'en démolir les ouvrages, se réservant d'y nommer un commandant qui se chargera de la défense. »

(3) *A. L.*, « Registre des recès et résolutions du Comité de guerre ».

qu'il y eut dans les patrouilles quelqu'un qui eut des yeux, sans quoi on sera tous les jours exposé à de fausses allarmes.

» Au moment de la réception de votre dernier rapport, nous vous avons expédié des cartouches, mais nous vous prions, Monsieur le Colonel, de faire veiller au vol infâme qu'on en fait. Il est affreux qu'après avoir envoyé des centaines de milliers de cartouches et qu'on a pas tiré un coup de fusil contre l'ennemi, il ne s'en trouve plus.

» P. S. Notre lettre écrite, nous recevons votre rapport de ce matin, et nous voions avec plaisir que vous avez pris toutes les mesures convenables pour vérifier ce qu'étoit que l'arrivée des ennemis vers Munsterbilsen. Nous allons délibérer de notre côté sur le plan qu'il faudra suivre dans ces circonstances. »

La veille, on avait expédié au lieutenant-colonel Delle Creyer, commandant le 1er régiment d'infanterie, à Hasselt, l'ordre de se rendre avec son corps à Glons et à Brus, par Oreye ; il devait être rejoint par Woot de Trixhe, membre du Comité de guerre, porteur de nouvelles instructions (1). Il est à supposer que cette troupe releva le contingent de Fyon de ce côté, car le chanoine Delatte écrivit au Prince-Évêque, d'Aix, le 29, que Fyon était parti la veille de Visé avec ses Franchimontois qui, joints aux hommes que Ransonnet (Jean-Pierre) commandait à Haccourt, formaient une « armée » de 7 à 800 hommes. L'ennemi reculait alors sur Peer et Brée.

Il résulte d'ordres donnés à la communauté de Montenaecken en vue de fournir 12 cavaliers pour la colonne de Fyon, que ce dernier se trouva, le 28 juin, à Glons et, le 3 juillet, à Herderen. Il alla à Bilsen, où de Chestret se présenta après son arrivée avec 200 hommes ; constatant que la localité était occupée par les patriotes, il établit cette force en avant-garde à Hoesselt.

* * *

Retournons à Hasselt. L'état d'esprit de la garnison y était déplorable : J. Daris raconte que le séjour des soldats en ces

(1) *A. L.*, « Registre des recès et résolutions du Comité de guerre ».

lieux constitua un véritable fléau pour les habitants qui eurent, chaque jour, à souffrir de leurs pillages et de leurs extorsions. Détail curieux, d'après cet auteur, au milieu de ces énergumènes, on voyait des moines Augustins et Récollets, des Frères Célites, et même des Dames Blanches et des Sœurs Grises.

de Donceel avait en vain réclamé l'établissement d'un règlement de discipline ; le 26 mai, d'accord avec de Chestret, il avait ordonné la constitution d'un Conseil de guerre dans l'armée liégeoise, sorte de cour de justice ou de « ghémine », composée de douze officiers dont un par paroisse et par corps (1). Rien n'y fit.

Les excès furent si grands que, pour éviter des collisions sanglantes, le général fut obligé de décréter, le 23 juin, le désarmement des bourgeois de Hasselt et la consignation, à l'hôtel de ville, de tout ce qui pouvait servir au combat ; d'après sa correspondance avec de Chestret, cette mesure diminua la force de la place de 53 hommes qui avaient voulu soulever toute la garnison. En même temps, la compagnie de la Hesbaye, après avoir mis bas les armes, partit pour faire la moisson ; celle de Grâce s'en était allée aussi sous prétexte que sa paroisse n'avait pas voulu continuer le payement de la haute paye. de Donceel, effrayé de ces défections, pria de Chestret de lui envoyer les volontaires de Saint-André pour combler les vides (2).

Le 29, ne pouvant rien obtenir des États, le vieux soldat prit sur lui de déterminer un règlement de discipline pour les volontaires « qui n'en connaissaient point ». Quantité de femmes et d'enfants suivaient l'armée, emplissant les locaux réservés aux munitionnaires,vivant également aux crochets des habitants, surtout de ceux qu'on réputait « aristocrates » ; fort tardivement, le Comité de guerre se résolut à les éloigner (3).

En réalité, les volontaires fournis par les communautés agissaient à leur guise et, de plus, les Thiois, commandés par le colonel Grisar, affichaient des sentiments hostiles à l'égard de leurs frères d'armes wallons. La situation était donc très grave en présence de l'activité qui régnait dans les cantonnements

(1-2) *Papiers de J.-R. de Chestret.*
(3) *A. L.*, « Registre des recès et résolutions du Comité de guerre ».

ennemis, où les renforts affluaient. Le 27 juin, le Comité de guerre ordonna aux grands baillis et lieutenants-baillis du Comté de Looz, de Grevenbroeck, de Hasselt, de Bilsen, de Montenac (sic) et de la Hesbaye d'enjoindre à leurs gens d'être prêts à marcher avec armes, piques, faux, fourches, etc., pourvus de munitions et de vivres, dès que le Comité ou le général le commanderait (1).

On parla encore de faire appel aux Belges, mais de Donceel écrivit au Comité, le 28 juin, pour lui démontrer tout le danger de faire occuper Hasselt par des Brabançons démoralisés, assurant que le colonel de Patin (2) partageait cette opinion (3).

Dans ces conditions, on se contenta, à la fin du mois, d'envoyer, comme renforts, quelques compagnies des deux régiments d'infanterie recrutés avec peine (4). Au début de juillet, les Liégeois n'avaient en ligne que 4.000 hommes (parmi lesquels les troupes réglées étaient en absolue minorité) et un peu d'artillerie (5).

La mise en route des forces adverses avait été annoncée aux États; de Chestret avait été prévenu que les Électeurs de Mayence et de Cologne avaient manifesté leur ferme volonté de conduire à bonne fin leur entreprise et de renverser la Révolution. Ils ne purent cependant vaincre l'apathie de leurs généraux ni la veulerie de leurs troupes : « Les Mayençais, écrit Kühn, étaient découragés et murmuraient ; chez les Palatins mal disciplinés, il y eut des excès, qui durent être réprimés exemplairement à Maeseyck. Dans un conseil de guerre convoqué à la hâte le 10 juin, les généraux s'accordèrent à déclarer que la marche en avant sur Liége que l'on demandait, était totalement impossible dans les huit ou dix jours et que, à ce sujet,

(1) *A. L.*, « Registre des recès et résolutions du Comité de guerre ».

(2) de Patin, colonel, commandant le régiment n° 2 des Etats Belgiques-Unis, avait des détachements dans le Limbourg et à Herve. de Patin était en relations suivies avec les Liégeois qui permettaient aux Brabançons de traverser leur territoire comme bon leur semblait et, même, d'occuper certains points ainsi que nous le verrons dans la suite, au grand dam des Autrichiens qui exigèrent la fin de ce jeu compromettant.

(3) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

(4) J. Daris, *op. cit.*

(5) A. Borgnet, *op. cit.*

ils attendraient simplement la décision des hautes cours, mais que, en attendant, tout devait rester dans le statu-quo. »

Néanmoins, le 27, un billet libellé comme suit parvint au colonel du régiment municipal : « Demain les troupes soi-disant exécutrices doivent se mettre en marche, pour vous accabler encore une fois. On parle même d'employer des boulets rouges. Que Dieu vous ait en sa sainte et digne garde » (1).

Il y eut quelque retard dans la mise à exécution de cette épouvantable menace car, le 29 seulement, les Mayençais passèrent la Meuse à Maeseyck (2) pour aller occuper Brée, Peer et les environs, poussant des patrouilles vers Sutendael et Zonhoven ; ils ne semblaient cependant pas trop disposés à entreprendre des opérations de grande envergure car les généraux n'avaient pas encore surmonté l'effet du « coup en l'air » de Hasselt et étaient décidés à n'avancer que lorsque les renforts demandés seraient tous arrivés. Le mouvement du 29 se borna au déplacement du quartier général qui retourna à Maeseyck, et à avancer le cordon de sûreté sur le territoire liégeois au delà de la Meuse, jusqu'à la ligne Peer-Stockheim, dans la direction de la grand' route de Bois-le-Duc à Liége, ce qui outra de colère l'Électeur de Mayence (3).

Pourtant ces mouvements furent le signal d'un branle-bas général dans la Principauté : le 30, ordre fut donné à tous les moissonneurs et autres paysans occupés aux travaux des champs, de se munir d'une arme défensive et de faire veiller attentivement par des personnes placées de distance en distance sur les hauteurs, à l'approche de l'ennemi pour, d'abord, faire sonner le tocsin, puis se rassembler et combattre l'adversaire.

Ce même jour, Levoz et Dethier (membre du Congrès de Franchimont) furent autorisés à faire venir à Liége des gens armés de Theux, Spa, Sart, Jalhay, Stembert, Andrimont, Ensival et Croisiers, pour être dirigés « où le besoin s'en feroit sentir » (4).

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).
(2) Eickemeyer avait établi un pont sur la Meuse, à Maeseyck, et mis cette ville en état de défense, de façon à la transformer en place d'armes.
(3) J. Kühn, *op. cit.*
(4) *A. L.*, « Registre des résolutions du Comité de guerre ».

De légers mouvements eurent lieu sur le front insurgé. Le 6 juillet, en suite d'ordres émis par le Comité de guerre la veille (1), le général de Donceel avait fait partir, pour Tongres, 50 soldats du premier régiment des États et, le 7, Delle Creyer fut lui-même détaché à Bilsen avec 260 de ses hommes ; les volontaires de Spa, au nombre de 200 environ, et de Ponthière avec à peu près autant de monde, furent dirigés sur le même point ; ce dernier traînait avec lui un canon de 6 et quatre petites bouches à feu, des munitions et des provisions de bouche, plus deux dragons prêtés par Fyon. Delle Creyer n'avait ni artillerie, ni cartouches, ni vivres, il ne savait même pas à qui s'adresser pour obtenir la paye de sa troupe (2).

A ce moment, Fyon était aux Vieux-Joncs, et Lonhienne à Munsterbilsen, avec 180 fusiliers. Ce jour, le baron de Moffarts, qui avait été appelé à Hasselt par le général, annonça au Comité de guerre que les compagnies de volontaires composant la garnison de cette ville, manifestaient intempestivement l'intention de s'en retourner. On se contenta de lui conseiller de les engager à prendre quelque patience (3) !

Ils étaient fameux ces bouillants guerriers vraiment très volontaires. Le 9, de Chestret écrivit au même Comité pour protester contre un mal essentiel qui s'était introduit dans l'armée, mal résultant des hautes payes accordées par certaines paroisses et communautés avec l'assentiment des États : « Il n'y a plus de compagnies qui, à l'exemple de celles qui en ont, ne veuille les exiger, relate le colonel des municipaux et commandant de colonne. Ce mal est d'autant plus conséquent qu'il nous mettra dans l'impossibilité de recruter nos régimens, et fera quitter ceux qui sont déjà engagés, pour rentrer dans les volontaires où ils seront mieux payés ; car ceux qui composent l'armée, si vous en exceptez les gardes patriotiques, font des spéculations de leurs services » (4).

Le 9 aussi, le général de Donceel manda à de Chestret qu'il était bien difficile de manœuvrer avec une armée telle que la leur : leur position était bonne en vérité, mais il manquait des hommes

(1-3) *A. L.*, « Registre des résolutions du Comité de guerre ».
(2-4) *Papiers de J.-R. de Chestret.*

pour la défendre : « une infinité de monde quitte la garnison de Hasselt tous les jours ; les uns parce qu'ils n'ont plus de haute paye, d'autres parce qu'ils disent avoir besoin d'être chez eux pour la moisson, d'autres enfin pour aller à leur malheureuse kermesse. Il est incroyable de voir quantité d'officiers qui demandent à s'absenter ; je ne sçais plus que penser des sentiments patriotiques », et il demande sans délai, comme renfort pour défendre Hasselt, les compagnies de Chênée, de Digneffe et de Jourdan (1), insuffisantes pourtant pour combler les pertes subies, depuis trois jours, par défection.

« Vous avez bien raison de dire que la haute paye accordée par les communautés fait un tort considérable à l'armée, ajoute de Donceel, surtout celle qui excède une plaquette par homme. Que dites vous des 12 cavaliers du baillage de Montenac qui sont venus au corps de Fyon à quatre escalins par jour de haute paye, mais pour quinze jours seulement ? Cela me fait bien gémir, je vous jure » (2).

* * *

Dans l'entretemps, les Mayençais, que nous avons vu quitter Maeseyck, le 29 juin, et les Palatins s'étaient avancés avec une lenteur excessive. Le 9 juillet, ces derniers (1.500 hommes environ) étaient partis de Dilsen et de Lanklaer avec plusieurs pièces de gros calibre ; un fort détachement s'approcha de Zonhoven mais se replia, suivi par une patrouille sortie de Hasselt; une autre fraction de 500 à 600 fantassins et une centaine de cavaliers se portèrent vers Sutendael mais leur marche avait été annoncée à Delle Creyer et des patrouilles allèrent à leur rencontre. Les « exécuteurs » s'enfuirent, les Liégeois ne tirèrent cependant que sept coups de fusil. Delle Creyer se porta alors, avec son régiment et une partie des volontaires de Spa, sur Munsterbilsen ; Fyon s'y montra aussi. Les dragons vinrent bientôt annoncer que l'ennemi avait disparu (3).

(1) Ces compagnies figurent sur la situation établie à Hasselt du 13 au 15 juillet.
(2) *Papiers de J.-R. de Chestret.*
(3) *Papiers de J.-R. de Chestret*, rapport de Delle Creyer à de Chestret, de Bilsen, 9 juillet 1790.

La *Gazette de Liége*, du 12 juillet, raconta au sujet de cette affaire qu'en apprenant l'approche de l'adversaire de Sutendael, le major Lonhienne, du régiment de Fyon, avait envoyé, de Munsterbilsen, quelques escouades à sa rencontre. Le sergent Simon, de ce corps, marcha sur le village avec 26 soldats ; une vedette ayant donné l'éveil, une centaine de cavaliers sortirent de la localité pour se ranger en bataille devant leur infanterie.

Quelques volontaires franchimontois, ayant rejoint la petite troupe de Simon, se rangèrent également en bataille et s'avancèrent en bon ordre. Arrivés à portée de fusil, huit volontaires mirent genou en terre et firent feu ; malgré sa supériorité numérique écrasante, l'ennemi fit demi-tour, poursuivi et harcelé pendant plus d'une heure par 35 patriotes. Comme officiers présents à cette escarmouche, la Gazette mentionne Jardon et Lepas (1).

Sur ces entrefaites, Fyon avait quitté son cantonnement des Vieux-Joncs et Delle Creyer était parti de Bilsen pour soutenir les postes avancés, tandis que de Chestret abandonnait de même ses remparts de Tongres pour se porter, bien inutilement, à la rescousse.

* * *

La pusillanimité excessive des mercenaires des Cercles enhardit les Liégeois malgré leurs dissensions et leur manque de discipline. Le Comité de guerre perdit la notion des réalités au point d'écrire, le 9, à l'infortuné général de Donceel si tourmenté par les canailles qui mettaient sa garnison sens dessus-dessous : « L'avis et le vœu du Comité seroit toujours qu'on fit au moins quelque démonstration pour allarmer les ennemis dans leurs quartiers dispersés et d'enlever l'un ou l'autre de ces quartiers, si les circonstances le permettaient. Vous êtes donc requis de faire au plutôt (sic) quelque plan en conséquence. Vous pourriez appeler à vous une partie des troupes qui sont à Tongres, faire

(1) Jardon et Lepas étaient respectivement sous-lieutenant et lieutenant au deuxième régiment des Etats commandé par Fyon.

faire en même temps un mouvement au reste des troupes qui s'y trouvent. Quant à la colonne de M. Fyon elle ira en avant quand on l'ordonnera ; mais il seroit dangereux de le faire agir seul. Voiez, combinez, arrangez cela. »

On résolut d'effectuer une opération de plus grande envergure encore et bien plus hasardée :

Depuis quelque temps, on se préoccupait d'opérer une diversion sur la rive droite de la Meuse et Fyon avait même conçu l'audacieux projet d'aller enlever les tréfonciers réfugiés à Aix-la-Chapelle (1) ; J.-P. Ransonnet avait épilogué au sujet d'une semblable opération dans une lettre au bourgmestre Fabry, le 30 mai. L'idée fut reprise par Hyacinthe Fabry, avec quelques modifications, et elle fut assez heureusement mise à exécution. Le 11 juillet, le général de Donceel ordonna à Fyon (2) de se mettre en marche le lendemain, de bonne heure, et d'aller prendre ses quartiers aux environs de Visé, où de nouveaux ordres du Comité de guerre lui parviendraient. Le corps des chasseurs devait lui servir d'avant-garde, il devait emmener trois pièces de canon et faire en sorte que le susdit Comité lui en fasse passer davantage. De son côté, Levoz, « commandant de l'artillerie », reçut comme instruction d'accompagner la colonne de Fyon avec trois bouches à feu et d'en laisser trois autres (des dix qu'il avait à sa disposition), pour la défense de Bilsen.

Fabry atteignit Visé avec son monde. Le 13, de grand matin, à la tête d'une centaine de chasseurs, il marcha sur Aix, arriva en cette ville avant-midi, semant la terreur parmi les réfugiés liégeois qui s'y trouvaient en grand nombre. Après une heure de repos, il continua sa route vers les pays de Juliers (territoire de l'Électeur Palatin), traversa Laurensberg, Kerkraede et Eygelhoven, logea à Uebach. Le lendemain au petit matin, il pénétra en terre ennemie, imposa des fourrages dans les villages de Grotenrath, Scherpenseel et Marienberg et rentra à Visé le 14 même (3). L'émotion produite par ce raid, qui avait servi, comme le prouve Kuhn, de prétexte aux généraux ennemis pour retarder leur marche en avant, fut rapidement calmée

(1) Ph de Limbourg, *op. cit.*
(2) *Papiers de J.-R. de Chestret.*
(3) A. Borgnet, *op. cit.*

et l'adversaire ne modifia point ses dispositions ni ses intentions ; il manifesta d'une inconcevable apathie dont les Liégeois faillirent tirer bon parti.

Le 23 juillet, le général de Donceel écrivit au colonel de Chestret pour lui mander que Fabry devait marcher, le lendemain, avec tous ses chasseurs et 3.000 Franchimontois, par le pays de Limbourg pour passer à l'offensive en deux endroits et entrer dans la région de Sittard par Montjoie. Lui-même avait également reçu l'ordre d'attaquer autant que les circonstances le permettraient ; en conséquence, il prescrivit à de Chestret de pourvoir convenablement la garnison de Tongres et de prendre, avec le restant de son monde, la direction de Munsterbilsen d'où il devait envoyer une assez forte avant-garde vers Genck. de Chestret devait faire diversion dans la bruyère au delà de Munsterbilsen, Fyon devait marcher sur la droite de Chestret, vers Sutendael et Bessemeer. Dans cette position, ils attendraient des ordres de Donceel qui se porterait en même temps sur Donderslag. Si ces ordres n'arrivaient pas, les troupes regagneraient leurs postes respectifs.

Bilsen resterait quelque peu garni, de façon à pouvoir au besoin favoriser la retraite (1).

Le même jour (23 juillet), le général demanda au bourgmestre Fabry de lui envoyer d'urgence le major de Moffarts, car il n'avait pas « un seul individu » pour le remplacer à Hasselt pendant cette expédition (2).

L'opération avorta et, hélas ! de Donceel en revint écloppé, frappé d'une attaque de goutte (3), au moment où sa présence au milieu de ses bataillons allait être indispensable.

La situation était plus tendue que jamais, l'indiscipline n'avait fait que croître dans les rangs des insurgés, tandis qu'à

(1) *Papiers de J.-R. de Chestret.*
(2) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).
(3) Le 27 juillet, J.-L. De Houssa, inspecteur des hôpitaux de l'armée, écrivit, de Hasselt, à Donceel fils, que son père avait une atteinte de goutte bien « caractérisée de la main droitte », que le général l'avait chargé de lui demander de proposer aux Etats de pourvoir au commandement de la place tandis qu'il irait se guérir. Ce médecin terminait en priant le chevalier de venir, « avec une bonne voiture et un petit matelas », pour transporter le malade (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

Liége, les dissensions politiques devenaient d'une violence rare. Les pauvres s'agitaient ; les caisses ne se remplissaient pas (1) et les aventuriers, tel le prince de Rohan, intriguaient sans trêve.

Les volontaires, surtout ceux tirés des gardes bourgeoises, étaient très mécontents en cette malheureuse Cité que guettait l'anarchie. Exagérant l'importance de leurs services, les officiers désiraient presque tous une place dans les régiments des États (de nombreuses suppliques sont conservées aux Archives du Royaume) ; ils voyaient avec envie nommer ceux qui avaient naguère reçu ou acheté un brevet dans le ci-devant régiment du Prince-Évêque et ils leur avaient réservé un très mauvais accueil au début des hostilités. La fermentation fut attisée par une sorte de libelle, feuille imprimée sans désignation d'origine, qui fut répandue à foison.

Le factum (2) était daté du « Camp Patriotique Liégeois », le 12 juillet 1790, s'adressait à « Messeigneurs Les États du Pays de Liége et Comté de Looz » et était prudemment signé « le plus humble des vôtres : N. Patriote » qui vantait le mérite des officiers des Paroisses, « privés ou ignorés », dignes à son avis de jouir des préférences ; l'auteur anonyme menaçait en termes édulcorés de faire mettre « armes bas » si l'on ne se soumettait pas à son ultimatum.

L'indiscipline revêtait les formes les plus insolentes. En voici un exemple caractéristique : un sieur Somers, capitaine de Saint-Christophe, en garnison à Hasselt, exigea un congé pour se rendre à Liége au début du mois. Pendant son absence, on découvrit que ce quidam fraudait effrontément : il grossissait l'effectif de sa compagnie, touchant ainsi illicitement des payes qu'il s'appropriait ; on signala en outre qu'il avait fait quelques visites suspectes à Aix. A son retour, de Donceel le fit arrêter et mettre en prison. Mais les subordonnés du capitaine prévaricateur menèrent un tel vacarme que le général le fit sortir de détention tout en lui ordonnant de repartir pour Liége ; l'individu ne

(1) Fabry avait déjà prophétisé que la Révolution périrait faute d'argent ; il annonça à cette époque que, bientôt, « il n'y aurait plus quatre sous pour payer l'armée » (*Papiers de J.-R. de Chestret*).

(2) *A. D. D.*

s'éloigna qu'après s'être introduit dans la chambre de son lieutenant nommé Foret (qu'il soupçonnait de l'avoir desservi en dénonçant ses turpitudes) et avoir déchiré «tout son habit» (1).

A Tongres, l'agitation était vraiment inquiétante : de Chestret n'avait pas été réélu bourgmestre aux scrutins portant sur la « rénovation magistrale de Liége » (27 juillet); il en conçut du dépit et annonça son intention de quitter le régiment municipal, la garde patriotique ainsi que toute charge publique ; ses soldats s'en émurent et la garnison s'agita car le colonel, très généreux, était fort aimé de la troupe.

L'avant-veille des élections de la Cité, d'après ce qu'écrivit le trésorier Kempeneers fils à Fabry (2), une trentaine d'officiers s'étaient assemblés à la taverne du « Heaume » et y avaient copieusement discuté tout en consommant, de 8 heures du soir à 4 heures du matin ; ils décidèrent finalement de s'en retourner avec leurs compagnies à Liége, ce qui eut, non seulement provoqué un déplorable conflit, mais encore, il ne serait resté que très peu de volontaires à Tongres et, « comme la garnison de Hasselt n'est composée que de volontaires », Kempeneers craignait qu'il ne leur prit envie de « se distinguer comme ceux de Tongres». L'inquiétude était grande, mais le patriotisme de l'ex-bourgmestre, qui oublia ses inimitiés pour éviter les désordres, ramena le calme ; l'alerte fut cependant assez vive et voici ce qui se passa :

Dans un rapport daté du 28 juillet, de Chestret prévint le Comité que sa garnison diminuait sensiblement et prévint qu'on ne conserverait que peu de paysans sous les armes ; il demanda l'autorisation de se rendre à Liége, il l'obtint le lendemain et s'éloigna du front après avoir écrit à Donceel qu'il était décidé à renoncer à son commandement. L'effervescence, un moment calmée, reprit de plus belle, les rapports qui arrivèrent dans la capitale y semèrent véritablement l'effroi, car on redouta une insurrection militaire.

Le jurisconsulte de Donceel, cousin germain du général, qui était devenu le collègue de Fabry, écrivit à ce dernier, le 29 : « Je reçois un exprès de Tongres qui m'annonce, de la part de M. le capitaine de Favereau, que les compagnies se sont assem-

(1-2) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

blées et qu'elles arrivent cette nuit après une convocation des capitaines. Cependant neuf compagnies ont refusé de venir. On dit qu'ils en veulent aux chasseurs. » L'illustre Rohan augmenta l'acuité des transes en écrivant : « Il est arrivé du monde de Tongres. On assure qu'il y avait un mouvement considérable, qu'on y était furieux de ce que l'on avait mis en prison à Liége des gens pour avoir crié : Chestret, etc. etc. On devait, disait-on, revenir le venger à quelque prix que ce fut, arriver le matin, s'emparer de différents postes, et faire tout son possible. Il paraît certain que la fermentation, à Tongres, est au comble, ils veulent revenir presque tous. J'ignore si M. de Chestret pourra les empêcher, car enfin nos ennemis auraient beau jeu » (1).

Le major de Rossius envoyait des rapports plus rassurants, il se faisait fort de tout faire rentrer dans l'ordre, même si de Chestret ne reprenait pas son commandement ; les diverses lettres que nous avons vues (2), confidentielles ou non, nous ont donné la certitude que cet officier supérieur fit entendre qu'il eût volontiers pris la place de son colonel. Mais, sur l'ordre de Fabry, remis par Gilkinet et Dujardin, membres du Conseil, de Rossius envoya un exprès à de Chestret pour lui demander de reprendre son commandement à Tongres.

Chestret était sincèrement attaché à la Révolution, dit A. Borgnet. Conscient de sa responsabilité, il sacrifia ses ambitions sur l'autel de la Patrie et retira sa démission ; il était temps. Gilkinet repartit aussitôt pour annoncer cette importante nouvelle aux municipaux qui rentrèrent dans la voie du devoir ; de Chestret retourna à Tongres.

* * *

Il n'était pas encore arrivé à destination lorsque, le 31 juillet, de Rossius reçut avis de l'abbé Vrijens, de Neercanne, que l'ennemi allait enfin passer à l'offensive. Le général palatin prince Maurice d'Isembourg, qui avait succédé à Baden, avait reçu l'ordre de reprendre campagne le 1er août. L'alarme fut d'autant plus chaude que le bourgmestre Fabry fut atteint presque en même

(1-2) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

temps par une missive que lui adressait le général de Donceel, de Hasselt, le 31 juillet, à 6 heures du matin (1).

Ce dernier mandait d'abord qu'Hyacinthe Fabry lui avait détaillé les inquiétudes causées par les circonstances du moment ; ces craintes étaient partagées par le commandant en chef toujours aux prises avec le mauvais esprit de ses sous-ordres : « Je ne puis vous dissimuler, écrit-il, que l'inexactitude du service surtout dans les chefs de l'armée que je n'ai encore put corriger, cause en ce moment mon Embara ; par Exemple à 1 heure du matin j'ai reçu un raport de M. le colonel de Fyon dans lequel il m'insère une copie d'une lettre écrite à un Seigneur des États par laquelle on annonce la nouvelle tentatif que meditent nos Ennemis et me demande en conséquence ma manière de voir sur le contenu de cette lettre, mais sans me dire d'où il m'écrit, il porte l'inconséquence jusqu'à me laisser ignorer la consistance effective de sa troupe ainsi que sa véritable position ; au reste je viens de lui dépecher une instruction détaillée de tout ce qu'il aura à observer et à faire dans le supposé que l'Ennemi marche vers lui soit en tout ou en partie, je lui fait observer les disgraces auxquelles il s'est exposé dernièrement pour préféré de faire manœuvrer à sa guise plus tôt que de suivre mes instructions qui Etoient d'autant mieux méditées, que parfaitement remplies il auroit assurément joué un très mauvais tour à l'Ennemi duquel l'inconséquente conduite a parfaitement confirmé mes pressentimens. Quant à moi mon cher Bourgmestre tout affligé que je suis je ne perd cependant pas la tête, la Litierre qui devera servir à me transporter au Lieu de l'attaque, s'il s'en fait une ici, est déjà prête et me dispose à faire payer chere à l'Ennemi sa dernière audace, car si on me seconde il sera renvoié mieux encore que la première fois, mais pour Dieu envoier moi sans le moindre délai le Baron de Moffart, car que fait-il à Liége dans ce moment surtout où il peut m'être extraordinairement utile ; qu'il prenne donc la poste et qu'il arrive. En attendant je viens de mon côté de prendre et de faire prendre toutes les précautions possible pour que mes opérations et projets soient ponctuellement remplis et exécutés, brève si

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

on me seconde, je le repete, j'ose me flater que la victoire sera pour nous. S'il manquait un peu d'argent à Moffart qu'on ne le laisse pas dans l'embaras... »

L'optimisme relatif que manifestait de Donceel ne fut point partagé à Liége car on y savait que le prince d'Isembourg avait donné à deux brigades, munies de vivres pour six jours, l'ordre de pousser de l'avant, au plus tard le 2 août : les Mayençais, placés à l'aile droite du dispositif ennemi avec de l'artillerie de siège, devaient prendre Hasselt comme objectif, tandis que les Palatins étaient envoyés contre Bilsen uniquement tenu par les Franchimontois. Partant de Brée et de Peer, ces deux brigades devaient opérer leur jonction dans la bruyère, entre Genck et Zonhoven, pour se diriger ensuite sur Hasselt.

Les Munstériens et les Trévires formèrent le centre de l'armée assaillante, le quartier général s'établit à Genck.

Les États n'osèrent confier la direction des opérations à de Donceel fort souffrant ; on résolut de limiter son commandement à la place de Hasselt, et le 4 août, les volontaires et les troupes soldées occupés ailleurs furent placés provisoirement sous les ordres du comte de Blois de Cannenbourg, « MM. SS. se confiant que les chefs de tous ces différents corps savent comme eux apprécier les talens et la prudence du Seigneur Comte de Blois, espérant qu'ils s'empresseront d'exécuter les ordres qu'ils en recevront » (1).

On écrivit ce jour à de Chestret pour lui ordonner de se prêter à toutes les demandes de Cannenbourg, notamment pour le canon de 6 livres qui lui était nécessaire pour marcher en avant. Le colonel des municipaux voulut se rendre à Liége pour donner ses avis et faire rapport sur la situation générale, mais on le pria de n'en rien faire, de se borner à renforcer le plus possible et de seconder le comte de Blois ; on ajoutait : « La fermentation que les pauvres et les malintentionnés excitent en ce moment à Liége et les environs ne permet guère d'espérer de rassembler la masse mais nous allons chercher les moiens d'envoyer le plus de monde qu'on pourra vers le Geer pour se porter ensuite sur le derrière de l'ennemi.

(1) *A. L.*, « Registre des recès et résolutions du Comité de guerre ».

» Nous sommes impatients d'apprendre ce qui se passe du côté de Hasselt mais nous croions comme M. le Comte de Blois qu'il n'est pas nécessaire que vous envoiez des renforts de ce côté-là. Nous supposons au surplus que le général aura appelé à lui les gens d'Alken et des environs (1) comme vous appellerez sans doute ce que vous pourrez de vos derrières ; mais il faut éviter la confusion le plus que l'on pourra. Quelque cens hommes de bonne volonté valent mieux qu'une masse informe et indocile... » (2).

Le 4 août après-midi également, le Conseil municipal essaya de ranimer l'enthousiasme par une

« Adresse aux Citoiens (3).

» L'ennemi se présente encore pour tenter une dernière attaque contre le pays ; annoncer cette nouvelle aux liégeois, c'est les appeler à la victoire vous le Savé, citoiens, vous savé avec quelle honte il a essuié une défaite devant votre ville de hasselt. C'est contre hasselt qu'il veut marcher encore prenons les armes il s'agit du salut de la patrie il s'agit d'un nouveau triomphe, la desunion regne parmi les chefs ennemis, le soldat rougit de se mesurer contre un peuple qui ne lui a fait ni mal ni injure, il rougit de sa mission deshonorante il ne marche qu'a regret, sa position dans ce moment est très désavantageuse, profitons de ces circonstances favorables, volons citoiens, volons contre nos persécuteurs ; la liberté du pays, la gloire des liégeois sont le prix du combat, vous en dire plus pour vous appeler aux armes seroit vous faire outrage.

» Une partie du Conseil municipal aura l'honneur de marcher

(1) Voici l'opinion du général de Donceel sur ces volontaires (lettre à de Chestret, de Hasselt, 8 août 1790 ; « Papiers de Fabry », *U. L.*) : « Depuis longtemps vous vantez les villages flamands et surtout Alken etc., etc. comme gens susceptibles de nous donner les plus grands secours. Détrompez-vous donc, ni M. Erkentel (lisez Erckenteel) ni d'autres ne sont pas en état de les rassembler que lorsqu'ils seront poussés par d'autres venant de plus loin en sorte que ce ne sera qu'avec le cahos et peut-être encore que ces gens pourront se montrer très faiblement. Je voudrois que cet avis vous fût bien imprimé dans l'esprit et que vous eussiez toujours pour principe que, du moment même que je serai attaqué sérieusement à Hasselt, il ne faut pas perdre une minute pour marcher en force au secours parce qu'après avoir étudié et sondé les esprits, je ne répondrois point de pouvoir tenir ici au delà de deux jours. »

(2) *A. L.*, « Registre des recès et résolutions du Comité de guerre ».

(3) *A. L.*, *Fiscalis Generalis*, t. IV.

à votre tête, son devoir et son bonheur feront toujours déverser son sang pour vous deffendre, et quand on est honoré de votre choix c'est un devoir facile à remplir.

» L'ennemi est partagé en plusieurs colonnes, il suffira, et tel est notre dessein d'en attaquer une, elle n'est forte que de 1.500 stipendiés et nous sommes des milliers d'hommes libres.

» Lorsque l'instant sera venu nous marcherons ensemble, le tocsin annoncera le moment du depart, le lieu de rendez-vous sera la citadelle munissé-vous de vos armes jamais vous n'en ferez un plus glorieux usage, et c'est pour la derniere fois sans doute que vous les emploïeré contre vos ennemis, ils brulent de revoir leurs foiers, ils ne cherchent qu'une occasion et même un prétexte pour y retourner aujourd'hui encore une victoire et tout nous assure que nous jouirons de la paix et de la liberté, ordonnant que la présente soit imprimée et affichée. »

Mais comment eût-on fait la guerre sans fonds? Un rapport adressé de Tongres, le 5 août, par le trésorier Ch.-J. Desoer au bourgmestre Fabry (1), nous dépeint la détresse de cette petite armée si peu solide qui ne comptait alors que 6.000 hommes, plus quelques artilleurs, armuriers et chirurgiens. L'état des finances était des plus tristes, ce qui ne faisait point l'affaire des combattants, car, raconte Desoer, le plus petit retard dans les payements devient « très dangereux dans ces moments cy m^rs les volontaires deviennent fiers. On ne peut les faire attendre et hier encore, sachant la sortie qu'on alloit faire, ils ont exigé leur prêt sans quoi, ils menacent de ne point marcher ».

Ce digne officier payeur raconte plus loin que, la veille, Colson, quartier-maître de Fyon, lui envoya une lettre de la part de ce colonel désireux de toucher le prêt arriéré ; la réclamation était libellée en termes vifs, reprochant aux États de faire battre les patriotes « comme des enragés » et de ne pas les solder. « Si les États veulent de braves soldats, observait Colson, il faut de l'argent ; il nous arrive aujourd'hui un renfort de 5 à 600 hommes, je vous recommande le soin tant pour les vivres, munitions de guerre, cartouches que pour les finances, M. de Fyon, colonel,

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

veut absolument la somme des prêts échus le 3 août, toute la colonne murmure d'être sans argent. »

Néanmoins Desoer annonça que la nomination du comte de Blois avait produit un bon effet ; par contre, il compliqua les soucis des dirigeants en montrant combien les troupes exécutrices étaient pourvues d'artillerie : dès qu'un patriote se montrait, on lui tirait des coups de canon et on lui lançait même des bombes !

La situation était donc des plus graves, les Etats qui avaient déjà envoyé comme porte-bonheur à l'armée la soi-disant copie de l'étendard de Saint-Lambert, se décidèrent à lui dépêcher, le 6 août, l'« habile homme », le vieux Rusanick de Peckse, considéré à l'égal d'un augure, afin de « former sans délai un plan d'opération capable de rompre les vues hostiles des ennemis de la patrie et d'employer tous les moyens possibles de le mettre à exécution ». Rusanick devait se concerter avec de Cannenbourg, il était ordonné « à tous chefs tant des troupes soldées que des volontaires qui sont en dehors de la ville de Hasselt de se conformer au résultat de leurs conférences en obéissant sans aucune replique aux ordres qui leur seront présentés » (1).

Le premier soin du nouveau commandant des troupes en campagne fut de renforcer la garnison de Bilsen du régiment municipal, venu de Tongres, et des chasseurs, rappelés de Visé. Suivons maintenant les opérations :

Dans la nuit du 2 au 3 août, les Palatins, assez irrésolus, et une partie du corps central, étaient partis de Genck se portant, à gauche, sur Bilsen ; le même jour, ils s'étaient montrés dans la bruyère de Sutendael et avaient délogé le poste patriotique établi dans un moulin, puis ils s'étaient immobilisés (2).

Eickemeyer, qui était présent à cette action, rapporte que son plan d'attaque sur Hasselt ne put être suivi parce que, pendant la nuit, les insurgés essayèrent de tourner la brigade palatine et de la surprendre par derrière. Cette tentative « ne réussit pas, à la vérité, écrit-il, mais par contre un lieutenant des hus-

(1) *A. L.*, « Registre des recès et résolutions du Comité de guerre ».
(2) « Papiers de Fabry » (*U. L.*). Lettre du général de Donceel au bourgmestre Fabry, Hasselt, 4 août 1790.

sards de Mayence, qui conduisait une patrouille vers Hasselt, y perdit la vie (1) par quelques tirailleurs cachés derrière les broussailes ». Il suffit donc d'un incident aussi minime pour faire avorter une expédition aussi minutieusement et aussi luxueusement préparée. Mieux encore, le 7, le général comte de Hatzfeldt se déclara pris de fièvre, remit son commandement au colonel Faber et s'en alla se faire soigner à Maeseyck ; les Mayençais campèrent à Zonhoven et ne bougèrent plus.

L'Esprit des Gazettes (t. XXII, p. 155), donne de curieux détails sur cette partie de la campagne ; ce journal exagéra incontestablement l'importance des faits, flattant l'amour-propre des Liégeois :

« De Maeseyck, le 8 août. Mardi dernier (3 août), à 3 heures du matin, tout le corps des troupes exécutrices, composé de 7 à 8.000 hommes avec 45 pièces de canon, s'est mis en marche sur trois colonnes, les Mayençais étoient à l'aile gauche, les Munstériens, les troupes de Trèves et de Bonn avec un corps Palatin au centre, et l'aile gauche formée par un corps Palatin. La première colonne parvenue vers les 5 heures du soir près de Bilsen, découvrit la première batterie des Patriotes liégeois. Les troupes exécutrices fières de leurs forces et croyant de ne trouver que peu ou point de résistance, s'avancèrent contre la batterie avec quelques pièces de canon : mais parvenues à portée de la batterie, les Liégeois firent contre elles un feu si vif et si bien dirigé, qu'en moins d'un quart d'heure les Allemands furent mis en désordre, alors les Patriotes redoublèrent leur feu, et sortant ensuite de la batterie ils fondirent sur les ennemis avec impétuosité, ils les renversèrent et leur enlevèrent deux pièces de canon, qui restèrent aux Patriotes malgré les efforts que firent à trois reprises les troupes exécutrices pour les reprendre. Cette action dura jusqu'à 9 heures du soir, quand toute l'armée ennemie se retira à la distance d'une lieue de Zoutendael et de Sonhoven, où elle se trouve encore aujourd'hui. »

(1) D'après une lettre de Wasseige, observateur du Prince-Evêque auprès des troupes exécutrices, un hussard fut tué dans les circonstances que nous avons rapportées à propos des volontaires de Cortessem.

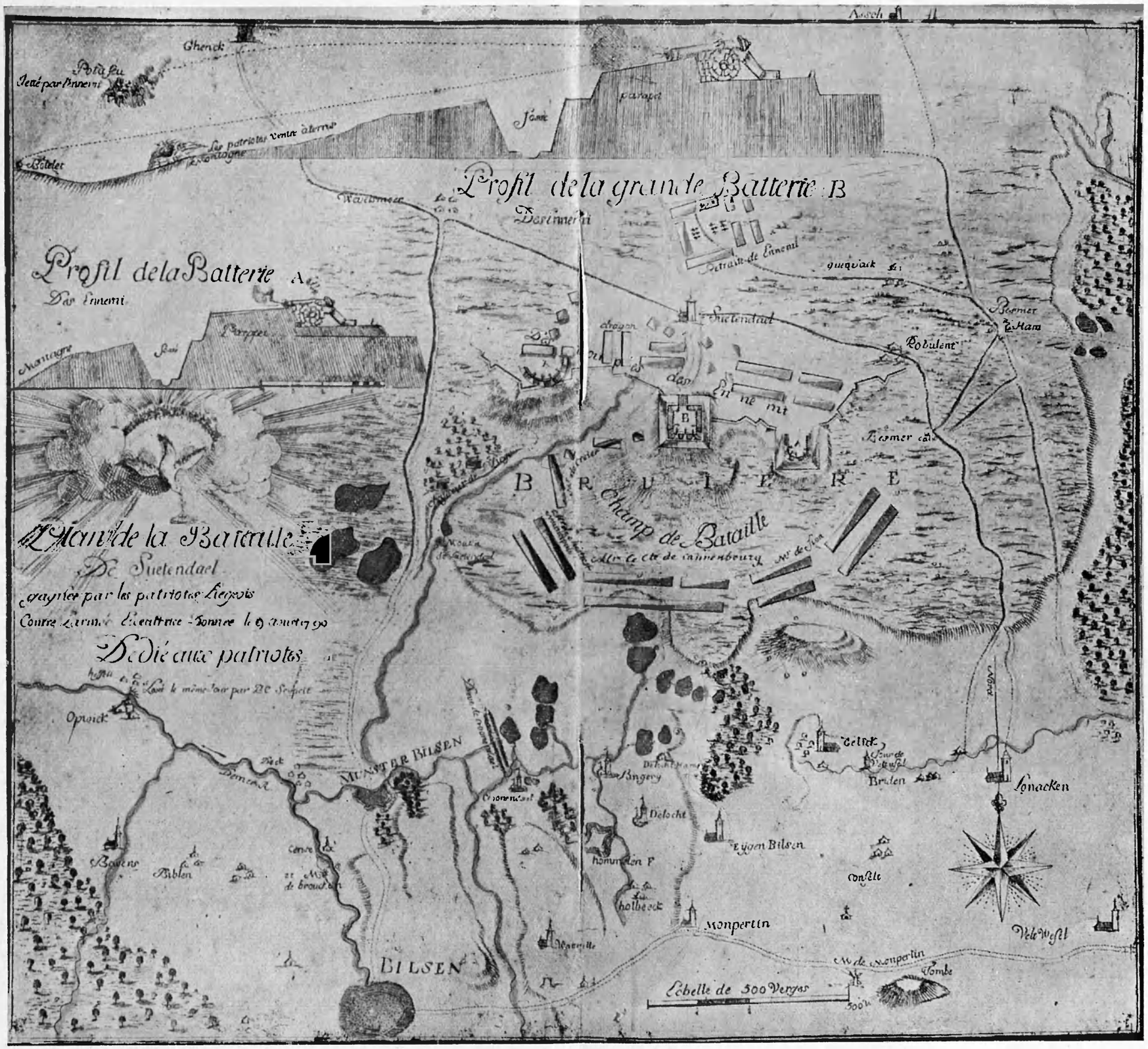

Plan de la « bataille » de Sutendael.
(Musée royal de l'Armée.)

Ce qui précède tient du roman car toute l'affaire se borna à une fusillade hors de portée contre une reconnaissance, on ne conquit pas de bouches à feu, mais il n'en est pas moins certain que l'adversaire, pris de peur, s'immobilisa pendant quarante-huit heures.

L'Esprit des Gazettes rapporte quelques autres incidents :

« De Liége, 8 août. Nos patriotes mandent que, vendredi matin (6 août), une patrouille de trente de nos volontaires, commandés par le colonel J.-F. Grisar, a surpris, étant en embuscade, à quelque distance de Hasselt, un petit détachement de cavaliers palatins et de hussards mayençois, commandés par un officier distingué, le major baron de Zweier ; que cet officier fut tué ainsi que quatre hussards (1), et que les autres se retirèrent. Cet avis ajoute que nous n'avons eu personne de blessé. »

Une lettre de Donceel à de Chestret, de Hasselt, 8 août, relate cette escarmouche : à 2 heures du matin, le général avait envoyé une trentaine d'hommes en embuscade, ils s'étaient cachés derrière des haies. Vers 4 heures, ils aperçurent une patrouille composée d'une vingtaine de hussards ayant un officier à leur tête. « Les nôtres eurent la prudence de les laisser passer, et les ayant à portée sûre, à leur retour, ils en ont renversé morts une partie, avec l'officier, et mis en déroute les autres, qui tombèrent de leurs chevaux dans la bruyère. » de Donceel espérait encore alors une intervention des Brabançons, il eût voulu voir le colonel vicomte de Patin, qui était à Lummen, se porter sur Curange et attirer ainsi l'attention des interventionnistes, mais de Patin ne bougea pas.

Une terreur excessive agita les troupes de l'Empire pourtant si médiocrement éprouvées, Eickemeyer, qui rougissait de ses compagnons d'armes, n'hésita pas à écrire : « La nouvelle se répandit que les insurgés recevaient des renforts considérables et avaient le projet d'attaquer le corps d'exécution sur tous les

(1) D'après la *Gazette de Liége* du 9 août, les héros de cette affaire étaient bien des hommes du colonel Grisar, commandant des volontaires thiois. Le baron de Zweier était, d'après cette feuille (qui exagérait les pertes subies par l'ennemi), commandant de l'artillerie mayençaise.

points. Alors l'ardeur belliqueuse de nos hommes de guerre devait naturellement se calmer ! Beaucoup d'officiers même disaient que ce n'était pas permis de sacrifier ainsi leurs gens pour les *patriotes*, un nom qui était alors l'équivalent de canaille. »

* * *

Lorsque le Comité de guerre apprit dans quel pitoyable état d'esprit se trouvaient les mercenaires des Cercles, il conçut le projet d'en profiter d'autant plus qu'un détachement brabançon (qui avait subi un échec à Olne, le 3 août, et avait dû se réfugier à Liége) s'était reporté en avant le 7, à 11 heures du matin, s'était emparé de Herve et avait repris ses trois canons perdus précédemment.

Rusanick de Peckse s'empressa d'en informer de Chestret, le 8, l'engageant à mettre à exécution, la nuit même, le plan d'offensive qui avait été conçu, lui promettant le succès (1).

En même temps de Blois, établi à Munsterbilsen, adressa une sorte de mercuriale (2) au colonel des municipaux qui semblait avoir conservé son pessimisme (3) : « C'est pour la seconde fois qu'on attend à Liége une démarche vigoureuse de notre part. Tromper une seconde fois cette attente seroit matière à plaisanterie, on pourroit nous soupçonner ; ne donnons pas prise aux aristocrates. Prenez tout ce que vous pouvez à Tongres, formez en votre colonne et arrivez sans différer : nous battrons l'ennemi. La honte et les regrets seront pour les lâches qui quittent la garnison et l'armée dans des moments si intéressants. »

Les Palatins du colonel baron Keukel (4) et d'autres détachements s'étaient solidement retranchés dans la bruyère de Sutendael, vers Munsterbilsen, à l'endroit encore actuellement

(1-3) *Papiers de J.-R. de Chestret.*

(2) Ce pessimisme était partagé par de Donceel qui, le 8, manda à de Chestret : « Tout se corrompt de plus en plus. Je ne sais plus du tout ce qui se passe à Tongres ; mais ce qui m'étonne c'est que M. de Cannenbourg n'ait pas tiré une bonne partie de cette garnison pour se mettre en force là où il commande » (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

(4) Ph. de Limbourg fait remarquer qu'A. Borgnet écrit « Kinkel » et que Wasseige orthographie « Quield ».

connu sous la dénomination « les batteries », sur une petite hauteur dite Hesselberg ; cette dune était assez abrupte du côté des patriotes et précédée d'une excellente défense naturelle, une longue fondrière appelée le Daverkuil (creux tremblant). C'est cette position que Rusanick de Peckse et de Blois avaient décidé d'emporter.

Voici les ordres pour le combat que ce dernier envoya à de Chestret en même temps que la missive dont nous avons reproduit un extrait (1) :

« Vous partagerez votre colonne en trois divisions ; la première de cinq cents hommes commandés par M. le Baron de Collard qui formera votre avant garde, la seconde qui sera votre corps de bataille commandé par vous même, la troisième de deux cents hommes qui formera votre rétrograde, vous marcherez conservant les distances à 11 heures et en grand silence vers l'ennemi en poussant des détachements en avant et sur vos flancs pour éclairer et assurer votre marche. Vous ordonnerez à tous de ne point faire feu sans la nécessité la plus absolue et vous aurez soin à mesure que vous approcherez de l'ennemi de faire prendre poste à tous les passages difficiles pour vous mettre à couvert des piéges et embuscades, votre arrière garde devra marcher pour tourner la gauche de l'ennemi tandis que vous marcherez en flanc de sa batterie pour l'occuper de ce côté là et donner le tems à M. de Collard de tomber sur le revers de la dite aile gauche. L'autre colonne de laquelle je commanderai l'avant garde, percera le centre du camp ennemi et ainsi combiner nous tâcherons de l'en déloger.

» Occupant la batterie vous mettrez un gros détachement et vous poursuivrez les fuyards avec le reste. En cas de résistance vous vous replierez vers votre rétrograde pour assurer votre retraite. La rétrograde aura deux pièces qui serviront à écarter l'ennemi dans le cas qu'il vous poursuive trop vivement ; vous la placerez en ordre de bataille au milieu de la distance de votre camp à celui de l'ennemi sur un terrein favorable.

» Selon les circonstances vous ordonnerez, M. le Colonel, tout ce que vous jugerez de plus avantageux pour les intérêts

(1) *A. D. D.*

et la gloire de la patrie ; vous donnerez la parole et le signalement avant de partir. »

Les autres colonnes reçurent les instructions suivantes (1) :

1° « Monsieur le Colonel de Fabry.

» Vous marcherez avec vos chasseurs par le chemin que je vous ai indiqué verbalement pour tourner l'aile droite de l'ennemi. Vous tacherez de tomber sur le revers de sa batterie de laquelle s'il vous réussit de vous emparer vous tournerez les pièces contre le bois de sapins où est placé un corps de l'infanterie ennemie afin de le mettre en déroute et le faire en après poursuivre par vos chasseurs, en marchant vous ordonnerez qu'on ne fasse point feu sans nécessité la plus absolue. Que l'on garde silence et les distances. Vous donnerez la parole et le signalement au moment de vous mettre en marche, en cas que vous soyez obligé de vous battre en retraite, vous viendrez vous rallier sous la protection du feu de la redoute (2) ou derrière le corps commandé par M. le colonel de Fyon selon que vous le jugerez plus convenable ; vous pousserez en marchant sur votre front et sur vos flancs des détachemens pour vous assurer contre les piéges et les embuscades que l'ennemi pourroit vous tendre.

» Il est inutile d'animer votre zèle qui est un exemple de patriotisme et de résolution et qui vous mérita à juste titre la confiance d'un commandement difficile et important (3) ».

2° » Monsieur le Colonel de Fyon,

» Avec le corps de vos volontaires à onze heures précises vous marcherez vers l'ennemi par le chemin que je vous ai indiqué verbalement avec deux pièces de six. Vous laisserez le reste de votre artillerie avec 50 hommes dans la redoute. Vous tacherez en marchant de conserver les distances et en prenant poste pour protéger ma retraite en cas que la nécessité m'obligea à le faire, vous etendrez votre front en diminuant la hauteur de vos divisions. Vos deux pièces vous les placerez au centre

(1) *A. D. D.*

(2) Les fortifications patriotiques de la bruyère de Munsterbilsen avaient été construites, sur les ordres de Blois, par Mathieu Severin, chef des canonniers de la colonne de Fyon, et ses deux fils (*A. L.*, dossier : « Soldats »).

(3) de Blois couvrait Hyacinthe Fabry d'éloges parfois exagérés, dans une lettre au bourgmestre, il compara le colonel « postiche » à Villars ! (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

couvertes par votre front, en cas de poursuite vive de la part de l'ennemi vous vous formerez incontinent en bataillon carré, et les ferez jouer en ouvrant les distances. Vous attendrez dans cette position la l'avis de marcher en avant où je ferai moi-même à vous pour vous assurer la retraite de ma troupe ; vous pousserez en avant un détachement de 25 fusiliers de votre régiment commandés par un officier habile. Vous pousserez des détachemens de vos volontaires sur vos flancs ; et vous ordonnerez à tous de ne point faire feu sans la nécessité la plus absolue. Vous donnerez la parole et le signalement au moment de partir ; vous recommanderez le plus grand silence dans la marche et vous agirez en tout avec les lumières et le zèle qui vous ont mérité la confiance et l'estime de notre patrie. »

Donc, dans la nuit du 8 au 9 août, les patriotes dépassèrent leurs retranchements (emplacement actuellement coupé par la route de Sutendael) et s'avançèrent le plus silencieusement qu'il fut possible.

Le *Journal Général de l'Europe* du 13 août, publia le rapport circonstancié de ce qui suivit :

« *Relation authentique de l'attaque de l'armée liégeoise sous le commandement du seigneur comte de Blois de Cannenbourg, le lundi 9 août 1790, à deux heures du matin : adressée aux Seigneurs des Etats* :

» Messeigneurs, après vous avoir envoyé la nouvelle que le camp ennemi a été attaqué et forcé par les troupes que j'ai l'honneur de commander, je croirois manquer à la justice et à moi-même, si je passois sous silence le mérite de tous ceux qui ont contribué à soutenir l'honneur de nos armes par la conduite et le courage qu'ils ont déployés dans une action où les meilleures troupes eussent trouvé des difficultés capables d'exercer leur intrépidité, et discipline dans une entreprise aussi périlleuse que nécessaire.

» Après avoir examiné, en compagnie du militaire distingué qui a votre confiance et la mienne (1), la position du camp ennemi, et concerté avec lui le plan d'une attaque, j'ai en conséquence donné les ordres aux trois Colonels, chefs de nos colon-

(1) Rusanick de Peckse.

nes. A deux heures après minuit, nous marchâmes à l'ennemi. Voici notre disposition : j'occupois le centre de l'attaque à la tête des deux régiments de l'État ; M. le Colonel de Fyon me suivoit avec les volontaires Franchimontois ; ma droite étoit aux ordres de M. le Colonel de Chestret ; son avant-garde avec l'ordre de tourner la gauche de l'ennemi, étoit commandée par M. le Baron de Collard ; ma gauche étoit conduite par M. le Colonel de Fabry, qui avec ses chasseurs et quelques compagnies de volontaires, devoit tourner la droite de l'ennemi, ou la tenir en échec pour l'empêcher de venir au secours de son centre et de son aile gauche. Nous arrivâmes en silence et en bon ordre, jusqu'à proximité de l'ennemi, et je me flattois de grimper la montagne sans être découvert (1), quand, à cause des ténèbres et de l'impossibilité de contenir l'ardeur des volontaires de charger, ceux-ci commencèrent à faire feu ; l'ennemi commença incontinent à foudroyer de son artillerie, qui, manquant de direction, ne pouvoit nous faire de mal, ni nous empêcher la résolution prise de périr et de le déloger de son camp. J'ordonnai en conséquence à tous de marcher, malgré que la surprise ne pouvoit plus avoir heu (2) et malgré un feu roulant capable d'en imposer aux meilleures troupes. J'ai eu occasion de m'étonner de la contenance que nos troupes soldées et nos braves volontaires firent paroitre dans une attaque d'un poste fortifiés par la nature et l'art, soutenu d'un nombre de troupes beaucoup plus fort que le nôtre, et avec une artillerie servie en tout point avec une vitesse à laquelle on n'auroit pas dû s'attendre. L'action dura jusqu'à 4 heures du matin, que nous parvînmes à nous

(1) de Blois se faisait illusion. En effet, d'après une lettre d'Isenbourg au colonel Faber, datée d'Asch le 8 août, document exploité par J. Kühn, il résulte qu'en raison de la concentration de l'élite des troupes insurgées à Bilsen, ordre avait été donné ce jour, à 2 heures de l'après-midi, aux Mayençais de marcher de Zonhoven sur Genck, tandis que le centre était retiré à Niel et Asch où fut établi le quartier général. Les Palatins restèrent à Sutendael et sur le Hesselberg. Vers le soir, ils furent prévenus qu'on allait les attaquer et les Mayençais reçurent comme instruction, dans cette éventualité, d'envoyer un bataillon de renfort aux Palatins.

(2) D'après J. Kühn encore, le colonel Faber écrivit au Conseil de guerre de la Cour de Mayence, de Genck, le 10 août, que les patriotes s'avancèrent en s'éclairant au moyen de lanternes et de torches et que les boîtes à mitraille tombèrent aussitôt dans les rangs des assaillants ; il n'y eut donc pas la moindre surprise, ainsi qu'on l'a affirmé jusqu'à présent.

emparer du camp ennemi, qui emporta ses canons et ses bagages, par les difficultés que ma droite rencontra dans un terrain difficile et qui l'empêcha de pouvoir se joindre à ma colonne dans le point de réunion que nous avions combiné. Ma gauche remplit son but, en empêchant la droite de l'ennemi de m'attaquer, quand je me vis maître du terrain qu'occupoit son centre.

» Notre perte est au nombre de 4 morts, dont trois sur la batterie de l'ennemi, avec un officier Franchimontois, nommé Lepas, grièvement blessé, fort regretté de tout son corps ; nous avons en outre douze autres blessés, dont deux encore très grièvement ; la perte de l'ennemi doit être plus considérable, malgré que nous n'ayons pu nous servir de notre artillerie, ni l'atteindre de bien près comme nous nous proposions de le faire. Les paysans ont retrouvé dans les bois plusieurs cadavres apparemment morts de leurs blessures (sic) ; ils ont emmené leurs blessés. Il est tombé en notre pouvoir quelques caissons, des munitions, des armes et des bagages éparpillés dans la fuite ; tout ce qui est de plus considérable c'est l'honneur de l'action, et d'avoir forcé l'ennemi à nous abandonner le champ de bataille. S'il reparoit, nous tâcherons d'en venir à une action encore plus décisive.

» Messieurs les Colonels de Chestret, de Fyon et de Fabry ont marqué dans toute cette affaire la conduite et le courage qui les rendent dignes des plus grands éloges. M. le Colonel de Chestret m'a recommandé M. le baron de Collard, qui commandoit son avant-garde, le major de Rossius, les Gardes patriotiques et officiers et tous les volontaires qui composoient sa colonne. M. le colonel de Fyon, très content des Franchimontois, recommande tous les officiers et volontaires. M. le colonel de Fabry, parle avec la plus grande distinction de MM. Duchesne, Colette, Gustin, Boyens et en général de tous ses volontaires ; de mon côté je ne puis me dispenser de rendre justice à l'intelligence et intrépidité avec lesquels je fus secondé dans mon attaque par MM. les lieutenant-colonels Delle Creyer et de Ponthière, le premier s'exposant sans réserve parmi les plus grands feux de l'ennemi et l'autre contenant ma rétrograde dans le plus grand ordre ; M. le major de Lonhienne s'est montré

digne des emplois militaires les plus distingués par le courage et le sang-froid dans le commandement.

» M. le major Ransonnet s'est rendu également digne de toute approbation, aussi bien que le major du Perron. MM. les capitaines Bury, Petit-Bois, Lyon, Deschamps, Damay, et Keppenne, aussi bien que tous les officiers des deux régiments se sont signalés par l'intrépidité et discipline qui doivent surmériter les éloges les plus distingués.

» M. le baron de Graillet, qui, le jour auparavant, étoit arrivé, et qui dut partir pour Liége, est retourné cependant à bride abattue, assez à temps pour, avant la fin de l'action, donner à mes côtés des preuves de courage et de conduite qui soutiendront dans tous les temps l'opinion que l'on a des qualités qui le distinguent.

» Je ne finirois pas de sitôt, Messeigneurs, si je voulois donner la liste de tous les hommes reconnus par les chefs de colonne et par moi-même, s'être distingués dans cette action, qui mérite de tenir une place si honorable dans nos annales ; tout le monde en général a démontré des sentiments dignes de combattre pour la liberté et nos droits contre les ennemis acharnés à nous ôter l'un et l'autre. Ils méritent tous les plus grands éloges, et c'est avec satisfaction que je leur rend hautement justice et marque mon estime et le cas infini que je fais de pareils concitoyens : je suis sûr qu'ils me fourniront bientôt une nouvelle occasion de célébrer leurs exploits auxquels, par leur entier dévouement, je les vois disposés à contribuer.

» Si je me vois honorer, Messeigneurs, de votre approbation, c'est tout ce à quoi mon ambition aspire, après avoir rempli les devoirs d'un bon citoyen.

» J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments de la plus parfaite vénération.

» Messeigneurs

» Votre très humble et très obéissant serviteur »

(s.) Blois de Cannenbourg.

« *Noms de tués* : Cormanne, Mohet, de Verviers, officiers des

volontaires (1); Legrand, sergent au régiment de Fyon; Sougnez, compagnie de Delle Creyer; Lambo, ce dernier est mort le 10 à Munsterbilsen.

» *Noms des blessés* : M. Lepas, Franchimontois, capitaine des volontaires; Mathieu Vander Heyden, de Verviers; Pierre Forwack, compagnie de Delle Creyer; Jean-Pierre Dutrin, de Verviers; Detroz, volontaire de Fyon; Michel Favé, idem; Etienne Alai, idem; Tiri, compagnie bourgeoise de Sainte-Catherine; NN. dont on ignore le nom; deux ou trois autres blessés légèrement sont restés avec l'armée.»

Nous croyons intéressant de reproduire ici la lettre d'un combattant, fils du notaire Le Ruitte, de Liége (en face de la grande boucherie); elle est inédite et contient de savoureux détails (2) :

« Mon cher pere et ma chere mere

» esperant que vous êtes en bonne santé, ainsi que moi, je vous écris ces lignes pour vous informer de l'attaque que nous avons eu lundi neuf courant a deux heures du matin, étant sur la bruière de Zuetendael ou les palatins étoient, on nous a campés au milieu de cette bruière pour surprendre disoit-on les palatins, nous étions là sans savoir ou notre ennemi étoit, sans nous dire non plus, qu'à côté gauche étoit M. delcreir avec ses troupes, et à côté droit M. de fion, sinon qu'après une demi-heure que nous étions campé, voici M. balase, qui vient nous dire mes enfans faites un demi-tour à droite, vous tournez le dot à l'ennemi; M. de Chestret de son côté, avoit très bien recommandé de ne tirer aucun coup de fusil sans ordre, à peine pour celui qui oseroit tirer d'être pendu.

» Mais comme on ne nous avoient pas dit que monsieur delcreir étoit à gauche et qu'il alloit attaquer avec M. de fion qui étoit à droite, les bêtes de bourgeois ont commencé à faire un feu d'enfer; quand m^r^ delecreir a attaqué, et cela sur lui; parce qu'ils ont cru que c'étoit l'ennemi, faute qu'on ne leur avoit pas dit que nos amis étoient à gauche et à droite; M. de-

(1) Il s'agit de Jean Moxhet, officier des volontaires verviétois (Ph. de Limbourg, *op. cit.*).
(2) *A. D. D.*

lecreir est accouru lui-même en criant mes Enfans tout est perdu, comment vous faites feu sur moi qui attaque l'ennemi avec M. de fion ; moi et M. dehousse, nous étions avec les gardes patriotes, et comme elle ne pouvoit pas quitter son poste, nous nous avions mis avec eux, joignant les municipaux, qui n'avoient garde de faire feu qu'avec commandement, il y en a eu pourtant quelques uns d'entre-eux qui l'on fait, on a crié toute suite halte, ils ont resté tranquille, mais avec bien de la peine, car il y avoit tous les momens de ceux qui tiroit encore malgré tout ce qu'on crioit, quand les coquins de palatins on scu que nous étions derrière eux par le feu qu'on avoit fait, ils ont commencé à faire rouler les bombes et les boulets ; ils ont fait un feu qui a duré presque trois quart d'heure, tant sur nous que sur Creir et fion ; nous avons manqué le plus beau coup qu'on pourroit jamais faire, nous les aurions pris tous et hachés sans cette decharge presque de 1000 coup qui s'est faite a la fois, il n'y a pourtant presque pas de tué et fort peu de blessés, on nous a dit que dans fion il y en avait quatre, et quelques un de blessés, on ne parle pas de Creir pour des tués, ni de nous autres non plus, mais il y a des blessés presqu'une vingtaine en tout, notamment un, qui est notre pauvre voisin tiry qui a la roulette du genoux brisée (sic) ; hélas le pauvre malheureux ce n'est pas de l'ennemi qu'il a reçu ce coup de bal à la jambe, c'est d'un qui étoit derrière lui, il faut que dieu soit bien bon patriote, et qu'il nous ait gardé, parce qu'on ne peut pas s'imaginer que dans un feu comme les bourgeois on fait il n'y a pas eu une centaine de tué, et malgré ce feu fait en bêtes ses capons de palatins se sont encore sauvé avec tous leurs canons et abandonnés la batterie, il y a bien d'eux une charette autant de blessés que de tué, je vous écris la présente parce que je peut pas sortir des postes attendu qu'on ne laisse sortir personne, mais je tacherai de retourner samedi ou dimanche et comme le messager alloit partir, je n'ai pas le tems de faire plusieurs copie de la pnte, ayez la bonté de la porter chez M. bassenge que j'assure de mes respect ainsi que chez M. dehousse à qui nous font bien des complimens, j'ai l'honneur d'être en hate votre très affectionné fils. »

(s.) Urbain Le Ruitte.

» P. S. : On dit que les palatins ont regagné leur batteries, mais c'est égal nous les aurons un jour.

» Tongres, ce 10 août 1790

» j'oubliais de vous dire de montrer la pnte au Sieur remacle pour le pauvre thiry. »

* * *

Le résultat brutal de cette affaire fut une retraite assez précipitée des deux adversaires. On épilogua beaucoup à ce sujet ; de part et d'autre on chanta victoire ; si les Palatins purent emmener leurs canons et leurs bagages, il n'en est pas moins vrai qu'ils évacuèrent, malgré leur supériorité numérique et leur puissante artillerie, la position qui devait servir de base pour leur marche sur Hasselt et qu'ils abandonnèrent la partie ; les Liégeois eurent donc la satisfaction d'avoir fait échouer cette tentative d'exécution.

Eickemeyer ne se priva point de ridiculiser ses couards compatriotes. Il est surprenant, au surplus, de constater que la brigade mayençaise restée à Zonhoven, au lieu de marcher au canon en vertu du grand principe militaire de l'époque, se hâta de filer, peu soucieuse de porter secours aux Palatins. Trois jours plus tard (le 12), l'armée exécutrice avait rejoint ses quartiers, derrière l'ancien cordon de sûreté de Peer à Stockheim.

D'après Kuhn, les Palatins ne crurent pas que l'assaut des Liégeois avait été repoussé, ils considérèrent leur retraite comme une feinte et s'attendirent à une nouvelle attaque pour le 10 au matin. Le bataillon de Trèves, qui avait été envoyé au secours, retourna à Genck vers 6 heures du soir, sans avoir tiré un seul coup de feu.

Une patrouille de cavalerie mayençaise, dépêchée à la découverte, rentra sans avoir vu aucun patriote. Au lieu de profiter de ce désarroi pour continuer sa marche en avant, Maurice d'Isembourg réclama, au nom de sa brigade, d'être ramené vers Maeseyck ; puis il commença l'évacuation et la poussa si rapidement que les lignes de communications de tout le corps se trouvèrent menacées.

La *Gazette de Cologne* et la *Gazette de Mayence* essayèrent vainement de réparer le fâcheux effet produit par cette peu reluisante conduite des Allemands, en publiant des relations fantaisistes énumérant les soi-disant pertes des Liégeois et grossissant le nombre de prisonniers capturés. J. Daris reproduit une lettre d'un certain Tomson au grand prévôt, de Maeseyck le 9 août, dans laquelle il est dit que les impériaux ne firent que six prisonniers qui racontèrent qu'à leur connaissance, 50 patriotes avaient été tués, y compris Fyon ; cette dernière nouvelle émut pendant quelques jours le Franchimont (1). Un rapport de Chestret n'avoue que cinq tués et douze blessés ; d'autre part, le chanoine Wasseige fit connaître à l'écolâtre Ghisels, d'Asch le 10 août, que les troupes des Cercles n'avaient eu que trois blessés.

La *Gazette de Liége*, du 16, répondit de bonne encre aux feuilles colonnaise et mayençaise et rabattit leur jactance en faisant remarquer, avec beaucoup de bon sens, que, si les soldats des Cercles avaient été vainqueurs, ils ne se seraient pas repliés aussi loin. Le jugement que porta le major Wasseige, sorte d'attaché militaire du Prince-Évêque auprès d'Isembourg, est écrasant pour les alliés : il affirme que, seule, l'aile gauche de la brigade palatine avait été sérieusement attaquée par Fyon et il ajoute : « Notre victoire d'hier n'est pas à définir, même pour ceux qui sont sur les lieux. Si les rebelles nous l'ont donnée, cette victoire, nous leur en avons laissé toute la gloire et l'honneur... La conduite des troupes d'empire, depuis leur honteuse et indéfinissable retraite, est à peu près aussi scandaleuse et aussi révoltante que la retraite même. »

* * *

Mais la publication du rapport de Cannenbourg déchaîna une véritable tempête dans le camp des insurgés. Leurs chefs ne s'entendaient guère : de Donceel, comme nous l'avons vu, était tenu à l'écart par ses subordonnés qui affectaient des allures d'indépendance et se montraient mécontents de tout et de tous ;

(1) Voir Ph. de Limbourg, *op. cit.*

on polémiqua beaucoup ; quiconque avait joué un rôle tant soit peu important dans la « bataille » de Sutendael, dont on publia un plan gravé « dédié aux Patriotes » (1), prétendit être mis en valeur par la presse et l'on se querella ferme, au grand dam de la discipline déjà si précaire.

Le *Journal de l'Europe*, du 18 août, voulut donner satisfaction à certains réclamants en insérant une rectification :

« On doit avertir le public que, dans la relation de l'affaire du 9, il s'est glissé quelques petites inexactitudes qu'on doit attribuer à la précipitation avec laquelle cette relation a dû être rédigée. On y dit que l'avant-garde de la droite était commandée par le baron de Colard, tandis qu'elle l'a été par M. Delhlaïe ; ainsi la recommandation de M. de Chestret regarde ce dernier officier aide-major du régiment municipal. Il est dit encore que, par les difficultés que le terrain présentoit, l'aile droite n'avoit pu arriver au point de réunion, quand, dans la vérité, cette aile droite se trouva exactement au point pour attendre l'autre colonne qui devoit la joindre, et qui ayant poursuivi sa marche dans l'attaque auroit réussi à s'emparer de la batterie ennemie, sans ce contre temps que le corps de derrière commença à faire feu sur elle, ce qui occasiorna une perte de tems dont profita l'ennemi pour emporter ses pièces. A l'article de M. le lieutenant-colonel Deponthier, il est dit qu'il contint la rétrograde dans le plus grand ordre etc. ; il faut ajouter : après avoir conduit son monde trois fois à la charge avec la plus grande intrépidité.

» Pour ce qui regarde le feu qu'il est dit avoir été fait par les volontaires et qui devoit avoir empêché qu'on ne franchit la montagne sans être découverts, il est prouvé maintenant que l'ennemi a tiré le premier, et que ces volontaires n'ont fait qu'y répondre et se sont conduits parfaitement pendant tout le temps de l'action. »

Chestret voulut également faire connaître sa conduite dans le supplément de la *Gazette de Liége* du 23 août : il avait amené cinq canons sur le terrain, il les avait placés dans les drèves de

(1) Un spécimen est exposé au Musée royal de l'Armée. Cette planche, reproduite dans la présente étude, est devenue fort rare.

Croenendael et de Lasangri (la Zangrie), à l'entrée de la bruyère, afin de couvrir éventuellement la retraite.

« Le jour parut, ajoute-t-il dans son style embrouillé, nos avant-postes avaient passé outre les hauteurs avantageuses où étoient placés les canons de l'ennemi, gardés par 800 hommes d'infanterie au secours les corps de Sutendael, du Besmer et de Guinck (sic) accoururent : tout avoit disparu avec la nuit ; nous n'avions que 12 à 15 jeunes gens à cheval, il auroit fallu des recrues pour les services. N'ayant plus rien devant nous, j'avois partagé mon régiment en quatre divisions, qui en même temps s'étoient formé leurs avant-gardes pour fouiller les environs, qui n'aperçurent aucune trace d'ennemis. Cette retraite, que tout autre appeleroit fuite, me parut si extraordinaire, tandis que nous n'avions pas tiré un seul coup de canon, que je soupçonnai, mais bien à tort, que l'ennemi avoit tourné notre droite, et d'être filé vers Tongres. Je donnai avis de ma réflexion à M. le Comte de Blois, qui commandoit tout. J'assemblai le Régiment Municipal, à qui je la communiquai publiquement, pour supporter une marche de cinq grandes lieues, en ayant déjà fait autant pour se rendre au champ de bataille, et passé une nuit sans rafraichissement.

» Je donnai l'ordre à M. le Baron de Rossius, major du dit Régiment, de se porter avec cinq pièces de canon et toute la colomne vers Tongres et le Vieux-Jonc : nouvelle disposition inutile. »

La polémique engagée à la suite de cette affaire, la plus importante de la lutte contre les Cercles, fut donc ardente, Peckse avait voulu la calmer en faisant paraître dans les gazettes la note rectificatrice que nous connaissons ; il ne réussit point et Hyacinthe Fabry conseilla à son père de couper court à tout ce ramage (1), parlant de la « sotte vanité de nos gens », de Delle Creyer surtout qui aurait dû se flatter de la relation officielle qui avait été faite ; « il falloit y dire que lui seul avoit tout fait. »

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*), lettre d'Hyacinthe à son « brave papa », de Munsterbilsen, le 15 août 1790.

de Rossius écrivit également au bourgmestre Fabry (1), affirmant qu'il était faux que le corps municipal avait tiré sur la colonne Delle Creyer, « notre régiment, assurait-il, s'est comporté, sauf quelques mauvais sujets, comme un vieux régiment ». Comme il espérait sans doute qu'à la suite du nouvel accès de mauvaise humeur causé par cette dispute de chefs, de Chestret aurait, cette fois, donné et maintenu sa démission, de Rossius s'étonna qu'on n'eût pas poursuivi l'ennemi et il voulut faire croire à sa valeur militaire en conseillant de marcher de l'avant.

Voici pour finir, l'opinion du brave colonel « postiche » qui fut toujours si désintéressé, si noblement patriote et si clairvoyant (2) : « A quoi en êtes vous à Liége avec vos cabales de regens, de mambours, etc.? Si nous venons about de notre révolution, ce n'est pas faute que nous fassions bien tout ce qu'il faut pour la manquer. Je suis aussi encore à concevoir comment nous avons pu faire déloger les palatins avec la mésintelligence et même la discorde qui règnent dans notre maudite armée. J'ai cru que nous ne viendrions jamais about d'arranger une attaque, et il a fallut toute la fermeté et toute la bonne volonté du digne comte de Blois pour en effectuer une. Ah ! mon cher bourg-mestre, si tous les chefs de nos troupes avoient des intentions aussi pures, aussi droites que lui ! S'ils avoient tous son âme et son intrépidité... Mais je sens qu'il seroit difficile de lui trouver beaucoup de pareils : Cependant nos soldats d'un jour, sans talens, sans connaissances, ont l'impudence de le jalouser, et prétendent tous en savoir plus que lui. Dans toute autre position que la notre ce seroit bien le cas du risum teneatis amici. »

La discipline, inutile de le dire, ne sortit point fortifiée de ces algarades.

* * *

Comme l'écrivit Wasseige, les Allemands se conduisirent d'une odieuse façon au cours de leur repli sur Maeseyck. Ecoutons

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*), de Tongres le 12 août 1790.
(2) Lettre d'Hyacinthe à son père, Munsterbilsen, 14 août 1790 (*A. D. D.*).

à ce sujet un témoin oculaire peu suspect de sympathie pour les Liégeois, Eickemeyer :

« Les troupes du Palatinat essayèrent de piller dans quelques endroits par lesquels ils passèrent. Lorsqu'ils s'approchèrent de leurs quartiers, quelques uns d'entr'eux qui formaient l'avant-garde, déchargèrent leurs fusils dans un endroit où se trouvaient quelques maisons disséminées. Le chef de bataillon qui suivait à quelque distance, y envoya un adjudant pour demander ce qui s'y passait. Celui-ci rapporta la nouvelle qu'on avait tiré sur les troupes qui passaient, d'une maison située près de la chaussée. L'artillerie reçut immédiatement l'ordre d'attaquer cette maison. On y jeta quelques obus, et le feu s'y mit. Les habitants voulurent se sauver par la fuite et furent tués, tandis que leurs deux enfants furent blessés ; deux personnes périrent dans la maison. Les soldats, avides de butin, se répandirent alors, sous prétexte de chercher des armes cachées, dans les maisons environnantes, se saisirent de ce qu'ils trouvèrent à leur convenance et amenèrent des familles entières comme prisonniers rebelles. Le jour suivant, celles-ci furent amenées enchaînées ou garrottées sur plusieurs charettes, sous escorte, à Maeseyck, au quartier-général. »

L'auteur dit plus loin qu'un lieutenant de Munster, qui avait fait panser les deux orphelins blessés, fut mis aux arrêts par son chef de bataillon. L'indignation que manifeste l'honnête Eickemeyer nous dispense de tout commentaire.

Le bruit de cette lamentable histoire parvint jusqu'au commandant des chasseurs qui s'empressa de la faire connaître à son père ; nous donnons ci-après un extrait de cette curieuse lettre, datée de Munsterbilsen, le 14 août (1) :

« Oui, mon respectable bourgmestre, L'ennemi a repris sa position, mais c'est la très ancienne position ; c'est-à-dire qu'il occupe Dilsen, Maeseyck, Stockhem, etc. Mais dans ce moment on nous rapporte une avanture très désagréable pour les paysans de ces environs. Voyant arriver l'ennemi assez précipitamment, ces pauvres gens se sont imaginés que nous les poursuivions, et pour les dérouter entièrement, ils se sont mis en embuscade

(1) *A. D. D.*

et ont fait feu à son approche. Ils ont été cruellement punis : nos bourreaux ont pris tout ce qu'ils ont pu de ces braves paysans, et menaçant de les pendre ; ils ont poussé la barbarie jusqu'à mettre le feu à une maison où ils ont laissé périr dans les flammes plusieurs personnes. Ce trait est atroce ! Ce qui nous désole le plus, c'est que nous sommes hors d'état de voler au secours de ces infortunés : nous tenterions d'aller contre L'ennemi, mais notre troupe est sans vivres et sans argent ; je ne conçois rien au manque de vivres : jusqu'à présent ils avaient suivi assez exactement. J'imagine que le défaut d'ordre occasionne seul cet embarras. Pour Dieu qu'on établisse un magasin particulier à Bilsen ; qu'on tâche de trouver des emploiés intelligens, et surtout pas fripons (1), près de qui chaque corps, chaque compagnie iroit avec le détail de son monde prendre les rations nécessaires. On fait dépendre la subsistance de cette colonne ci du magasin de Tongres, et le moindre inconvénient empêche que rien nous aide. »

La troisième tentative des troupes des Cercles et la fin de la Révolution. — L'incapacité des Liégeois à profiter de la retraite apeurée des Allemands ne leur laissa d'autre alternative que celle d'assurer les communications entre leurs postes principaux, tout en prenant les mesures propres à parer à une nouvelle incursion de l'ennemi.

Le 9 août, de Blois ordonna à de Chestret de lui envoyer sa coulevrine de bronze de 6 livres et de détacher 300 municipaux à Bilsen, l'adversaire semblant se concentrer près de Sutendael et l'Etat-major des insurgens n'étant pas fixé sur ses intentions : peut-être désirait-il prendre une revanche? Cet ordre fut confirmé par de Peckse, délégué du Comité de guerre, le même jour au soir ; Tongres ne devait être tenu que par des volontaires et tout le régiment de la Cité devait se rendre sur la ligne (2) ; après discussion, on résolut de ne porter en avant que la moitié de

(1) Le 15 août, Hyacinthe écrivit encore à son père que, la veille, il avait été avec de Blois à Bilsen, pour visiter le magasin de vivres géré par Constant, boucher de Verviers et créature de Fyon ; cet homme était un fripon qui commandait 2.000 livres de viande pour 1.500 hommes (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

(2) *Papiers de J.-R. de Chestret.*

ce corps (1). Le lendemain, 10, de Chestret fit savoir à de Blois qu'il lui obéissait, tout en exprimant ses craintes au sujet de la conduite du détachement municipal qui, ayant les coudées franches, ne manquerait pas de s'absenter continuellement (2).

Le 11 enfin, les officiers des chasseurs envoyés en reconnaissance, annoncèrent que les troupes exécutrices se repliaient (3).

Voici comment les forces insurgées se trouvèrent bientôt disposées : le major de Rossius et un détachement municipal de 400 soldats occupèrent Hoesselt (entre Tongres et Bilsen), le major de Moffarts avec 300 hommes du 2e régiment des Etats, se fixa à Diepenbeek (entre Bilsen et Hasselt) (4), les chasseurs de Fabry prirent leurs quartiers à Eygenbilsen (en avant et à droite de Bilsen). On était très inquiet à Liége et on commença à fortifier sérieusement le mont Cornillon, du côté de la Chartreuse (5) ; la situation était en effet bien moins que rassurante.

Cependant, de Blois de Cannenbourg, impressionné par le succès qu'il avait, somme toute, si facilement obtenu à Sutendael, eut envie de tenter une action contre Maeseyck ; sur des rapports d'un « homme qui n'est pas suspect », il fit part à Fabry de sa « grande démangeaison d'entreprendre sur le quartier de l'ennemi » où la démoralisation était extrême (6).

Pour éviter des redites, nous renvoyons le lecteur curieux à l'ouvrage d'A. Borgnet qui a si bien défini l'allure de l'armée des Cercles composée de « canailles », commandée par des généraux d'« infâme conduite », n'aimant pas à « flairer la poudre », entourés « d'enfants qui ne sont bons qu'à polissonner toute la journée », tout cela de l'aveu même des gens profondément attachés au Prince-Évêque. A. Borgnet s'étonne du manque de

(1) La moitié du régiment municipal restée à Tongres assista, le 18 août, à un Te Deum chanté pour célébrer, en cette ville, l'anniversaire de la Révolution.

(2-3) *Papiers de J.-R. de Chestret.*

(4) Le 23 août, de Blois écrivit de Munsterbilsen, au Comité de guerre, pour lui faire connaître l'occupation de Hoesselt et proposer l'envoi de 300 hommes sous les ordres du major de Mouffard (sic) à Diepenbeek. Il réclamait en même temps des cartouches (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

(5) Lettre, de Theux le 26 août, reproduite par le chevalier Ph. de Limbourg (*op. cit*). Il est à noter que depuis une dizaine de jours déjà, les Autrichiens avaient pris position à Chênée, parce que les Brabançons avaient obtenu l'autorisation de s'établir dans la Cité.

(6) Lettre du 28 août 1790 (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

hardiesse des chefs liégeois, affirmant que, « jamais l'occasion n'avait été plus belle pour repousser les envahisseurs au delà des frontières ». Cet auteur porte là un jugement erroné dénotant une absence totale de connaissances militaires et qui nous le montre sous l'aspect d'un stratégiste en chambre.

C'est que, non seulement le « nerf de la guerre » faisait défaut, mais qu'en outre, les forces dont disposait celui qui commandait en campagne, nonobstant la copie de l'étendard de Saint-Lambert qu'il avait emportée avec lui, ne permettaient pas de bouger. Toute cette histoire ne démontre que l'impossibilité absolue des peuples de faire respecter leur territoire sans troupes régulières convenablement équipées, armées, instruites et commandées.

Il suffit de relire le chapitre relatif aux corps soldés et aux volontaires, de compléter ces renseignements par un rapide examen des situations annexées ici, pour comprendre que la machine de guerre des révoltés avait très peu de valeur. L'indiscipline était à son comble et le pouvoir s'obstinait à ne prendre aucune mesure coercitive car il était devenu craintif; son autorité était battue en brèche par la démagogie devant laquelle il capitulait sans cesse.

Le 18 août, de Chestret adressa un exposé saisissant sur l'inutilité de conserver à la solde des États et des communes les volontaires, soldats improvisés levés avec difficulté ; le Comité de guerre lui répondit avec candeur (1) : « Nous avons bien reçu votre rapport d'hier et nous avons vu avec plaisir (sic) que vous pensez comme nous au sujet des volontaires ; nous avions déjà pris la résolution de les remercier honnêtement de leurs services. Travaillez-y le plutôt (sic) possible en commençant par ceux que vous jugerez les plus onéreux et les moins utiles. Nous sommes persuadés, Monsieur le Colonel, que vous vous acquitterez à merveille de cette opération. Diminuez d'abord les canoniers inutiles.

» Nous voyons dans la liste le major d'Angleur de Chesnée, qui étoit venu ces jours ci y commettre des insolences avec des gens armés et qu'il avoit reçu en conséquence l'ordre du Magistrat de rester dans son village.

(1) *A. L.*, « Recès et résolutions du Comité de guerre ».

» Il est étonnant que nous n'aions pas encore d'avis certains sur le nombre des troupes des Cercles qui ont repassé la Meuse, mais il paraît qu'une partie a pris ce parti. Il est vraisemblable qu'ils ne tenteront de sitôt une troisième attaque. Il faudra donc se presser de completter nos régiments soldés ». Et c'est précisément ce qu'on ne fit pas.

Très peu de jours après, le 21 août (?), le même Comité manda à de Chestret (1) : « Nous approuvons absolument que vous ne congédiez les volontaires qu'avec toute la prudence que les circonstances exigent car si l'ennemi était informé d'un renvoi trop fort, il pourroit plus aisément se déterminer à une troisième attaque. Le départ des Franchimontois laisse même un vuide qu'il faudra remplacer (2) ; les corps à Munsterbilsen sont trop faibles et trop fatigués ; concertez vous au plus tôt avec M. le Comte de Blois sur les moyens de les renforcer et de les soulager dans le service et que tout ce qui peut marcher soit prêt à la première alarme. »

Chestret, qui était sur les lieux et jugeait en connaissance de cause, passa outre et s'apprêta à licencier les bouches inutiles, ce qui lui valut un rappel à l'ordre (3) :

« Nous avons trouvé le recès que vous nous avez envoié, extrêmement sage, mais il supposeroit de donner congé à tous les volontaires tandis que les ennemis sont encore à nos portes, la chose n'est pas faisable ; il faut pour le moment se borner a renvoier ceux dont on peut se passer ce que nous laissons à votre prudence, en vous recommandant de remercier de préférence les moins en état de servir et surtout les inutiles gens d'artillerie.

» Nous avons rapport aujourd'hui par un homme envoié à Sittard, qu'il n'y a que quelques patrouilles des ennemis sur la rive droite et que leurs forces sont toujours concentrées dans les environs de Mazeick et de Stockhem. Ainsi voions ce que cela deviendra. »

On essayait de sauver simplement les apparences, dans l'espoir

(1) *Papiers de J.-R. de Chestret.*

(2) Le 26 août, tous les volontaires de Fyon, revenus au Marquisat, furent mis en garnison à Verviers et à Ensival ; on en porte le nombre à 700.

(3) *A. L.*, « Registre des recès et résolutions du Comité de guerre ».

d'en imposer aux couards allemands par le nombre. Cependant, la trésorerie intervint, les caisses sonnaient creux et les « beaux messieurs » dont parlait Kempeneers, et les autres, continuant leurs manifestations peu rassurantes, la théorie de Chestret fut adoptée et le Comité de guerre décida enfin, le 29 août (1) :

« Messeigneurs, pouvant dans ces circonstances diminuer le nombres des braves volontaires qui se sont dévoués au salut de la patrie, se doivent à l'économie de la Caisse publique, au soulagement des habitants des campagnes où l'ennemi à nécessité le passage et le cantonnement des troupes liégeoises, se doivent surtout à la conservation des forces et de la vigueur que les *franchimontois* ont déploié dans toutes les occasions, de saisir celle de leur proposer un repos si nécessaire et si bien mérité. En conséquence Messeigneurs invitent les citoyens à demeurer dans leurs foyers jusqu'au moment où une nouvelle défense leur prépare de nouveaux triomphes. »

Le « vuide » se faisait partout, la ligne était mal tenue. Le major de Rossius lui aussi, harcelait les « Seigneurs » qui assumaient la tâche si ardue de diriger les opérations militaires ; il écrivit notamment (2) :

« Malgré tous les moyens que j'employe pour tenir les soldats dans la subordination nécessaire, ne pouvant y réussir à les tenir à la garnison, ny les empêcher de retourner sans permission ou de l'outrepasser, s'émancipant aussy de menacer de rendre leurs habits et d'aller s'engager dans les autres Régiments au moindre mot qu'on doit leur dire,

» J'ay l'honneur de vous demander Messieurs de vouloir passer, faire imprimer et afficher un recès d'accord avec les Seigneurs des États ;

» Que tout homme pour faute quelconque soit arretable par toute la ville et pays de Liége, infligeant la peine proportionnée, et aussi à tout Bourgeois qui oseroit s'opposer à la prise ou emprisonnement de tels sujets.

» Que tout homme qui aura mérité un chatiment soit puni selon sa faute sans qu'aucun bourgeois osa y trouver à redire,

(1) *A. L.*
(2) Lettre non datée (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

ni empêcher la punition, sous peine d'être puni lui même selon que Messieurs voudront l'annoncer.

» Insistant encore je prie Messieurs du Magistrat de daigner ordonner qu'on m'envoye le nécessaire pour habillement des bas-officiers et toile pour pantalons pour le régiment, incessamment aux premiers jours, demandant, Messieurs, attendu que ces montures sont toutes usées de pouvoir congédier plu-tôt que de rabiller une centaine de mauvais sujets, demy invalides ou saligots pour le bien et l'embelissement du Régiment.

» Suppliant en sus, Messieurs du Magistrat de s'employer qu'à la nomination des places l'on veuille laisser deux sous-lieutenants pour le corps des sergents du régiment qui peuvent avoir autant de droits à y prétendre que tant d'autres volontaires » (1).

Le comte de Blois de Cannenbourg gardait encore quelqu' optimisme, il se plaignait bien de ne pouvoir donner des armes aux volontaires de Jemeppe, qu'il avait dû renvoyer pour ce motif, déclarait ne plus rien savoir des chasseurs de Tongres qu'il ne voulait plus voir « ni de loin ni de près », mais reposait tous ses espoirs sur le corps des chasseurs de Liége, « terreur des Palatins » et son chef qu'il reprochait à Fabry de nommer « très improprement postiche et qui fait son métier comme un ancien militaire » (2). Pourtant Lonhienne mandait, à cette époque, que la recrue de sa troupe n'augmentait point et que, malgré ses réclamations, les officiers ne rejoignaient pas (3).

A Hasselt, c'était pis encore : à la fin du mois, le général de Donceel fit savoir, à Liége, que le 1er régiment des Etats stationné

(1) Nous avons retrouvé parmi les pétitions adressées aux Etats (*A. L.*), celle de Perpète Brotchinger, ci-devant capitaine des Portes de la Citadelle, au service depuis quarante-deux ans, premier sergent depuis 1732, officier depuis près de sept ans en la qualité précitée. Il était parti pour l'armée le 28 avril 1790, avait rempli les fonctions d'adjudant au premier régiment des Etats et on l'avait enfin relégué comme bas-officier au régiment municipal.

(2) Lettre du 28 août 1790 (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

(3) Lettre non datée (« Papiers de Fabry, » *U. L.*). Un singulier esprit animait la plupart des officiers. Vers le 23 août, Lonhienne signala au Comité de guerre que le capitaine-commandant Damry était venu le prévenir qu'il donnait sa démission par défaut de payement de ses gages et « le retard de son brevet qui devoit lui coûter 50 fl. ». Lonhienne trouva ce motif peu honorable, surtout dans les circonstances où l'on se trouvait (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

dans la place, était trop peu étoffé, fort insubordonné et que Delle Creyer qui le commandait, affichait des allures d'indépendance déplacées, au lieu de s'occuper de l'organisation et de l'habillement de son corps.

Le lieutenant-colonel précité, aigri d'être sous la dépendance d'un colonel à la bavette qui ne se montrait jamais et qui démissionnait sur l'injonction de « son papa » dès que les affaires se gâtaient, était devenu insociable et son indiscipline était impossible à tolérer. « J'apprends que *M. le général de Hasselt* a encore parlé de moy au Comité », écrit-il à Fabry (1), « ça ne le regarde pas, nous sommes sous les ordres du Comte de Blois » et il continue sur ce ton à vitupérer contre *M. le général de Hasselt*, terme qu'il se plaît à répéter plusieurs fois, « il ne sait ce qu'il dit ; les rapports qu'il fait sont faux. Il faut avoir perdu la tête ou avoir peu de délicatesse que d'aller hasarder des choses qu'on ignore et avoir l'air de donner cela pour vrai. Il faut être bien sot pour avancer des choses aussi absurdes. C'est sans doute un homme qui ne craint pas de rougir» ; il termina enfin sur « le compte de cet homme » en avertissant le bourgmestre que « la nation n'a plus aucune confiance » en Donceel.

Mais Delle Creyer ne s'en tint pas là, prétendant qu'il « souffre terriblement d'une jambe », il se retira dans sa terre de Gaillardmont d'où, le 26, il avertit le bourgmestre Fabry, « sous le sceau du secret », qu'il ne retournerait à son régiment que s'il en était nommé colonel en lieu et place du timide jouvenceau qu'on n'y a jamais vu. Son épître contient un détail intéressant sur la façon dont les soldats réguliers étaient traités : ils étaient campés, « se trouvaient fort mal et ils avoient deja tout plain de raisons pour se plaindre n'ayant que des branches d'arbres pour se couvrir, manquant de paille et souvent de ce qui leur étoit dû ». Il profita encore de cette occasion pour répéter qu'après l'attaque du 8 au 9, « moy seul avec mon régiment, ai resté sur le champ de bataille et me suis rendu maître du camp des ennemis (puisque tous sans en excepter aucun étoient retournés à Munsterbilsen ou ailleurs j'ignore où). Nous avons

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

retournés deux jours après à Bilsen ». Détail typique, c'est alors seulement, après tant de mois de campagne et d'expérience, qu'il communiqua, à ses soldats, le règlement militaire (concernant la discipline) qu'on venait péniblement d'élaborer pour introduire enfin quelque subordination dans l'armée (1).

Les volontaires ne pouvaient évidemment se conduire mieux que les réguliers. Le 29 août, les Seigneurs députés du Comité de guerre reçurent, avec une consternation d'autant plus vive que leur autorité était nulle, la lettre que nous estimons devoir reproduire (2) :

« Comme il est vrai que le patriotisme le plus pur, et le Zele le plus ardent pour la Deffence de la patrie, n'ont jamais eut pour But d'entrainer La ruine des braves Citoyens qui se sont portés à L'armée depuis le 28 avril dernier et qui y sont présentement encore, Les tres humbles soussignés voient qu'on solde à haut prix les personnes qui ne rendent non plus de Devoir qu'eux osent répresenter, à Vos Seigneuries, qu'il est d'une nécessité d'autant plus indispensable de pourvoir à un appointement raisonnable pour les officiers patentés. Qu'ayant jusqu'à présent sacrifié leurs Biens et même altéré leurs familles (sic) pour subvenir aux Dépenses journalières qu'ils sont obligés de faire, ils se trouvent aujourd'hui forcés de rentrer dans leurs foyers et d'abandonner le champ d'honneur faute d'avoir de quoi entretenir plus longtemps leur rang d'officier.

» C'est pourquoi ils osent espérer que vos Dittes Seigneuries, ne Balanceront pas de passer aux officiers patentés un appointement pour qu'ils puissent subvenir à Leurs Depens et fraix, et en cas Les Dits Soussignés se seroient trompés dans leurs attentes, ils supplient vos Souvent Dittes Seigneuries, De Daigner leur faire passer une Démission D'honneur relativement aux Bons services qu'ils ont rendus pour rejoindre leurs familles ; C'est La Grace quoi Faisant

(s.) : J. Vignette, major ; Seb. Langen, capitaine ; Fl. Monseur, capitaine de Saint-André ; J.-H.(?) Lonhienne, capitaine ; M.-M. Werson l'aîné, capitaine ; Wilmont, capitaine ; H.-P. Werson le cadet, capitaine ; Nossent, capitaine ; Gorsai (ou Gossai),

(1-2) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

capitaine ; Foret, capitaine ; Coulon, lieutenant ; Ransy, capitaine ; Jourdan, capitaine ; Ponsot, major ; Renard, capitaine ; Mercier, commandant-capitaine ; Freson, capitaine ; Carlier, major ; J.-G. Dethuin, capitaine du Bataillon de Saint-Pholien ; J.-N. De Hansez, capitaine de Theux ; M. Henrion, capitaine ; J.-J. Leclez, lieutenant ; J.-R. Moraux, capitaine ; J.-C. Chamblon, capitaine ; F.-F. Lejeune, capitaine ; Boniver, lieutenant ; F. Jacob, capitaine ; Sauvage, capitaine d'Ans ; Digneffe.

» Le 29 août 1790, nous le corps d'officier composant la garnison de Hasselt, Deputons à l'effet ci-dessus M. Vignette, major, ce que j'atteste. (s.) Antoine Poussot, auditeur de la garnison. »

Il suffit de comparer cette liste de signataires avec les situations d'effectifs annexées à ce travail, pour constater qu'en effet, la totalité des corps de volontaires placés sous les ordres immédiats de Donceel menaçait de planter là le vieux général, les remparts qu'ils devaient défendre et les intérêts de la Révolution.

Donceel n'avait pas manqué de renseigner le Comité sur les progrès que l'indiscipline faisait dans ses troupes ; il chargea même son fils, qui pourtant jouissait d'une grande autorité à Liége, de faire toutes les représentations voulues à ce sujet ; on ne porta aucun remède à la situation. Encouragé par la mollesse des dirigeants, Vignette eut la prétention de faire signer cette audacieuse requête par le général ; ayant essuyé un refus indigné, le major alla porter lui-même son méchant papier à destination en menaçant de vider les lieux avec toutes les compagnies. Donceel fit savoir tout cela au cénacle impuissant qui prétendait conduire les opérations de guerre (1), en demandant une résolution énergique pour enrayer les effets des turpitudes, prévoyant le développement de ses « pressentiments sinistres » dont il avait si souvent entretenu ce misérable conseil aulique. « Abandonnés de la plupart des compagnies des volontaires, mandait-il, dépourvus d'une force réglée, nous devons nous attendre à voir d'un moment à l'autre reparoître nos ennemis sans trop savoir quelle force opposer à la leur, car vous

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*), lettre datée de Hasselt, le 30 août 1790.

n'ignorez pas MM. SS., que le très modeste effectif de notre premier régiment national ne doit compter pour rien et que quand il seroit plus considérable il ne pourroit rien au besoin puisque l'insubordination la plus marquée le caractérise depuis le chef jusqu'aux sujets » et il se plaignit encore de ce que Delle Crever avait porté l'oubli de son devoir jusqu'à défendre à ses officiers en garnison à Hasselt de lui rendre le moindre devoir et d'aller chez lui à moins d'y être appelés. Le vieux soldat s'étonna, avec raison, de ce que le Comité avait pu souffrir pareilles inconvenances et il le supplia de tenir compte de ses doléances, de penser à la patrie et de discipliner les deux seuls régiments des États sur lesquels on pouvait compter pour chasser l'adversaire ; il se rendit même à Liége pour exposer de vive voix la situation fort inquiétante de l'armée.

A son retour, comme l'autorité n'avait manifesté aucune velléité d'énergie, il trouva la déroute complète et, n'étant pas écouté par l'aréopage dont il dépendait directement, il se confia à Fabry (1) :

« Hasselt, 9 septembre 1790.

» Depuis mon arrivée ici, mon cher Bourgmestre, tout ce que j'ai appris relativement au sieur Vignette c'est qu'il a employé tous les moyens qui lui ont été possibles pour entraîner sa compagnie à retourner à Liége, au moment de son départ, le sieur Nanguenne capitaine de cette dite compagnie s'est rendu au quartier-général pour en annoncer le retour, Mr de Moffarts qui m'y représentait, Mr de Selis (2), l'abbé Ista (3). & lui représentèrent les conséquences de cette démarche que cet homme comprit en assurant qu'il avoit tout mis en œuvre pour en détourner Vignette et qu'il alloit encore faire des tentatives pour l'arrêter au moins jusqu'à mon retour ; mais il ne put réussir car dans l'instant même il reparut à la tête de cette troupe avec Vignette et détacha du quartier-général les deux

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

(2) Probablement le baron de Selys, qui, en 1793, devint membre de l'Assemblée provinciale (A. Borgnet, *op. cit.*).

(3) Le 5 mai 1790, le chanoine Ista avait été nommé secrétaire du général de Donceel (*A. L.*, « Registre des résolutions du Comité de guerre »). D'après le « Registre des fournitures et paiemens etc. » (*A. L.*), cette désignation aurait été faite le 2 mai.

sentinelles qui venoient de dire qu'ils partoient malgré eux et qu'ils reviendroient dès qu'ils auroient un autre habit que celui dont ils étoient revêtus et qui leur avoient été donné par Mr Vignette, je ne sais, mon cher Bourgmestre, mais je doute fort que cet homme n'eut des desseins et qu'il n'en cache encore, car il est connu qu'il n'a rien négligé pour entraîner une infinité d'autres avec lui, il n'y a que l'impunité malheureuse qui n'est que trop générale et qui enhardit nécessairement au crime, qui puisse porter un scélérat à disperser la garde comme il a fait aux portes en sortant avec insolence tambours battants. Encore une fois mon cher Bourgmestre, éclairez autant que vous pouvez les démarches de cet original, tout Bête qu'il est, il cache quelque projet où il vous donnera du fil à retordre surtout s'il peut avoir les armes à discrétion ce qui pourroit être s'il les avoit déposées aux frères mineurs qui sont à sa portée... (1) ».

En réalité, Vignette avait été abandonné par la plupart de ses cosignataires de la fameuse supplique (voir situation de la garnison de Hasselt du 28 septembre). Pourtant ceux qui, par un honorable scrupule, avaient momentanément renoncé à déserter, étaient loin d'offrir des garanties bien sérieuses et ils n'en continuaient pas moins à faire étalage d'esprit fort ; Grisar se distinguait par une humeur contrariante et s'obstinait à recruter alors que, conformément aux vues des États, de Donceel s'efforçait de diminuer les enrôlements (2) : « Ce démon les augmentois, et encore d'une espèce abominable et pour carraborer (sic) la chose on lui fournis des armes à mon refus » rapporte de Donceel à Fabry, le 14 septembre (3).

Dans une missive de même date, le général écrivit encore à son cher bourgmestre : « Le malheureux exemple du sieur Vignette gagne, voilà trois compagnies scavoir : Digneffe, Jourdan

(1) Henri Vignette créa, le 6 février 1793, à la demande des généraux français, le bataillon des sans-culottes liégeois. Cet individu devint colonel dans la suite et fut fait prisonnier avec sa troupe à la reddition du Quesnoy. Conduit en captivité en Hongrie, il fut retenu plus de trois années (E. Cruyplants et W. Aerts, *op. cit.*).

(2) Le 3 septembre, le Comité de guerre avait déjà ordonné au sous-commissaire de Hasselt de surveiller de près les volontaires, de les passer en revue tous les deux jours et d'en dresser des listes (*A. L.*).

(3) « Papiers de Fabry » (*A. L.*).

et Finer qui vont partir jeudy et disent hautement qu'ils prétendent emporter leurs armes ainsi que Vignette. On a laissé tranquille ce dernier on ne reprend pas même ses armes aux Mineurs tout cela se scais icy et voila l'effet de l'insouciance. Je voudrais savoir ce que vas devenir tout cecy » (1).

Excédé, le général de Donceel confia, le 14, son commandement au baron de Moffarts, et partit pour la capitale.

Le 18, le commandement de Tongres fut remis, par ordre, au major de Rossius qui devait recevoir des instructions du comte de Blois. Ce dernier, depuis le 11, avait été chargé momentanément de la direction de la colonne de Bilsen ; les canons de Munsterbilsen devaient être renvoyés à Liége (2).

Nous ne savons si l'on tint conseil, en la Cité, pour remédier à la jactance des volontaires devenus encombrants et impossibles, mais toujours est-il que, le 27 septembre, le Comité décida le rappel de ces soldats improvisés et l'occupation de Tongres, Hasselt et Visé, uniquement par les troupes régulières (3).

Le lendemain, le comte de Berlo Suys, député du Comité, fut chargé de se rendre à Tongres, Bilsen et Hasselt pour opérer la réforme des volontaires (4) ; on paya tant bien que mal leurs arriérés.

Le 22 septembre, il fut décidé que le général de Donceel prendrait son quartier général à Tongres où le régiment de Lynden devait tenir garnison, celui de Fyon devait aller à Hasselt, tandis que les chasseurs de Fabry tiendraient Visé. Les uns et les autres devaient être réorganisés pour être ensuite disloqués et cantonnés dans les villes du Plat-Pays. Le 29, le « colonel postiche » fut prévenu qu'il serait incessamment rappelé à Liége (5) où les affaires allaient fort mal ; seule la bourgeoisie y soutenait encore la Révolution et, comme les Franchimontois ne dissimulaient plus leur égoïsme, les chefs du mouvement liégeois semblèrent se soucier uniquement de défendre la capitale le mieux possible.

L'armée croupit littéralement dans les nouvelles garnisons

(1-4) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).
(2-5) « Registre des résolutions du Comité de guerre » (*A. L.*).
(3) *A. L.*, « Registre contenant les fournitures et païemens, etc. ». Voir les résultats des « réformes » dans les situations annexées à cette étude.

précitées. Aucun perfectionnement ne fut apporté à sa constitution, ni à son armement, ni à son instruction ; heureusement les Cercles se tinrent coi. Les municipaux, répartis entre Tongres et Hasselt, s'y distinguèrent par leur ivrognerie (1).

Le 18 octobre, à la suite d'un rapport du général de Donceel, et voulant définitivement régler les quartiers des régiments soldés, le Comité de guerre lui assigna de nouveau Hasselt comme quartier général ; le régiment de Lynden devait l'y suivre tout en détachant deux compagnies à Saint-Trond. Fyon devait commander à Tongres, à la tête de son corps. La fraction du régiment municipal qui n'avait pas été rappelée à Liége, devait aller à Bilsen, mais cette dernière instruction fut rapportée, le 26, et de Rossius reçut ordre de séjourner à Hasselt, avec son détachement, jusqu'au 30 octobre, date à laquelle il devait rejoindre le restant de sa troupe dans la capitale (2).

Le 1er novembre, on ordonna à Donceel de renvoyer tous les volontaires que l'on était enfin parvenu à payer (3). Vers le 10, on dirigea sur Tongres, 400 chasseurs et un canon ; des chasseurs et les municipaux garnissaient également les remparts de Sainte-Walburge (4).

A la fin du mois, on se tint prêt à évacuer Tongres et le major Du Perron qui y commandait, requit le Magistrat de fournir « tout de suite » 40 chevaux pour traîner les canons et les munitions et de les faire « placer » à l'hôtel de ville de façon à pouvoir s'en servir sur le champ (5). Les volontaires en étaient partis avec une hâte joyeuse, abandonnant fusils, sabres, piques, poudres et boulets à la maison commune où l'ennemi les retrouva plus tard (6).

L'armée, faute de solde, fondit avec une rapidité effrayante, écrit A. Borgnet. Au 1er décembre, la garnison de Tongres — et

(1) Bulletin du chanoine Buchwald au Prince-Evêque, de Liége, le 30 septembre 1790 (J. Daris, *op. cit.*). de Rossius était arrivé à Hasselt le « lundy » précédent, 27 août, avec 300 de ses soldats (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

(2-3) *A. L.*, « Registre des résolutions du Comité de guerre ».

(4) Lettre du capitaine Buchwald au Prince-Evêque (10 novembre 1790), (J. Daris, *op. cit.*).

(5) *A. T.*, liasse de documents concernant les troupes étrangères.

(6) *A. T.*, un ordre de l'autorité militaire autrichienne daté de février 1791, prescrivit de faire transporter ce butin à Liége.

Tongres était le boulevard de Liége — montait à peine à 500 hommes, et Hasselt était à peu près abandonné. Le 13 décembre, le régiment de Fyon ne s'élevait qu'à 112 hommes et Fyon était rappelé en hâte à Verviers, où l'on craignait un retour des troupes exécutrices.

Le 1cr régiment des États était en désordre, ses chefs se donnaient en spectacle : Delle Creyer menait campagne contre le comte Eugène d'Aspremont Lynden qui, tout inhabile qu'il fut, trouvait des appuis en haut lieu (1). Plaçons ici, avec effet rétroactif, afin de montrer l'esprit qui animait les régiments soldés, la copie d'une lettre que le major Ransonnet, alors à Saint-Trond, envoya à son chef direct le colonel comte d'Aspremont Lynden ; ce dernier la transmit aux Seigneurs des Trois Etats, en insistant sur la « fermentation terrible qu'il y a dans les troupes vu qu'elles manquent généralement de tout », ajoutant que lui-même avait, à Hasselt, « toutes les peines à les contenir » et que « la désertion est des plus grandes » :

« Mon Colonel,

» J'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre lettre et du recès (2), j'en avois déjà reçu un pareil par la poste, et deux du magistrat de Saint-Trond, pour le même objet, par lesquels les États passoit trois livres de houille à chaque homme, par jour, et quatre sous d'augmentation de paye, au lieu de deux ; à la place de pain et de viande. Ce qui a fait une fermentation terrible, il n'a tenu qu'à un rien que nos deux compagnies naye désertés, je les ait harrangué, et surtout tous les bas officiers tant que j'ai pu, malgré toute leur mauvaise volonté, et je les ai contenus dans le devoir. Mais hier matin ils disoient avoir parlé à leurs camarades venus de Hasselt, qui disoient avoir toujours le pain à l'ordinaire, celà les a mit dans une telle fureure, qu'ils se sont ameutés et donné le mot pour s'en aller tous, disant qu'ils étoient tous nuds, qu'ils n'avoient plus ni pain, ni viande, ni argent, qu'ils n'avoient plus rien pour vivre, il y en avoit dedans qui depuis deux jours n'avoient pas manger

(1) Voir les détails de ce conflit dans la biographie de Delle Creyer.

(2) « Recès de l'Etat Noble, du 20 novembre 1790 » ; « Registre des fournitures et païemens faits pour la subsistance des troupes nationales » (*A. L.*).

effectivement le prêt qui auroit du leur être payé Lundi passé, ne l'étoit pas encore.

» Quand on fait de pareils changement il faut au moins que les soldats aient ce qui leur est du, et même comme partout un prêt d'avance. Voyant qu'ils ne vouloient plus faire le service, ni monter la garde, je leur envoyai tous les bas-officiers, pour leur proposer de ma poche et de celle de nos Messieurs, vingt sous à chaque ; ils dirent qu'ils tueroient tous ceux qui prendroient un sol, qu'il leur falloit le prêt entier et un d'avance pour vivre.

» Voyant les esprits montés et sachant que les Saintronnaires les excitoient, je fus aussitôt avec tous les officiers des deux compagnies et quelques bas-officiers de la grand garde, les haranguer moi-même, et tâcher de les engager à prendre 20 sous, chacun en attendant, leur disant à la fin que je ferois écrire les noms de ceux qui ne voudroient pas les recevoir, et punir sévèrement, je n'y gagnai rien, ils disparurent tous et nous nous transportâmes dans toutes les chambrées et avec bien de la peine nous leur fîmes prendre 20 sous chaque, ce qui nous a tenu jusqu'à 4 heures, la moitié à peu près s'étant sauvé.

» J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai renvoyé quelques bas officiers, entre autres des caporaux, qui s'appellent Caré et Dumont de ma compagnie qui étoient des mutins, qui m'avoient demandé leur congé disant qu'ils ne vouloient pas servir sans argent, que je n'avois qu'a leur payer leur prêt et un d'avance ; je leur ai donné leur congé charmé d'en être quitte en marquant dessus qu'ils me renveroient leurs armes et habillements, c'est ce qu'ils n'ont pas encore fait. L'un qui est Carré doit être passé dans fion et l'autre qui s'appelle mignon est placé par le lieutenant colonel Dellecreyer à la nouvelle salle de jeu au Pharaon à la halle des drapiers j'ai également renvoyé un de mes sergents, nommé delor qui est un parisien un doreur, qu'on m'a mis sur les bras dont je n'ai jamais pu rien faire, d'ailleurs un impertinent, cet homme a eu la hardiesse de prendre 126 livres de viande pour ma compagnie au lieu de 113 que j'avois ordonné de sorte que la compagnie de Chestret s'est trouvé 13 livres de moins que j'ai du faire acheter en ville, je lui ai proposé de payer la viande, et de prendre la queue de la compagnie comme M. le général m'a dit de faire avec les

mauvais sujet ou de prendre son congé, c'est ce qu'il a fait mais il ne m'a pas encore fait remettre ni armes ni habillements, j'ai également un sergent nommé Creumenbergh, à qui je n'ai jamais pu faire faire son service depuis six mois passé quoique payé pour faire. C'est encore un homme qu'on m'a mis sur les bras je lui ai dis de prendre son congé ou de prendre la queue de la compagnie mais par considération pour quels qu'uns de nos Messieurs et pour la dernière fois je lui ai fait dire de se rendre aux arrêts pour avoir oublié le mot d'ordre, étant de piquet, et de le porter au sergent du grand garde, et le lendemain pour avoir eu la bêtise de quitter son piquet pour aller monter la garde pour un autre, il n'a fait ni l'un ni l'autre, il est déserté ou parti sans permission pour Liége avec un sergent étrangé qui s'appelle Baudry, plein de talens que M. Levooz protégeoit et à qui il doit avoir promis une place sur un comptoir de f. 1800 par ans. Ce sergent est venu me demandé son congé le 24 vers les 11 heures je lui ait dit que j'en fesois trop de cas qu'il metoit trop nécessaire, qu'il attendisse que j'eusse d'autres sergents en état, il m'en a donné sa parole d'honneur et malgré cela il est parti avec Creumenbergh ; je vous prie mon colonel de vouloir en écrire aux États pour faire arrêter ces gens et les faire punir come les autres régiments font et faire rendre les armes et les habillements à ceux qui ont leur congé.

» Le sergent delamer de la compagnie Chestret a eu une permission à moi à Bilsen le 21 8bre pour quatre jours n'ayant pas rejoint le régiment après le jour suivant comme on l'a toujours observé par ordre du lieutenant-colonel, je l'ai fait effacer de la liste de la compagnie comme déserteur nayant donc aucune nouvelle depuis ce temps le 24 de ce mois il est revenu avec une permission qui doit être nulle et que je crois fausse du lieutenant-colonel, deux mois, le capitaine Chestret l'a fait mettre en prison et m'en a fait rapport je me proposois de vous en faire part mais il s'est sauvé pendant cette mutinerie, un certain jamart qui est de la Lieutenance Colonelle ayant fait tapage dimanche de la nuit à trois différentes maisons et ayant frappé sur la porte de « L'Ours » auberge, rue de Liége, avec son sabre, a été mis aux arrêts, ensuite au trou s'est sauvé hier, il étoit resté avec ma compagnie en arrière pour servir

les canons, cet homme est un tapageur que j'ai fait punir plusieurs fois à Bilsen, et dont on ne fera jamais rien.

» J'ai l'honneur de vous envoyer la liste de nos deux compagnies.

» J'ai l'honneur d'être avec respect

» mon Colonel

» Votre très humble et très obéissant serviteur »

(s.) de Ransonnet major.

» St. Trond le 26 9bre 1790. »

Dans de pareilles conditions, les États firent évacuer Tongres, Bilsen et Hasselt (1). C'est alors que, par raison purement morale, on fit sonner haut les services que rendrait une garde nationale qu'on espérait porter à 18.745 hommes pour Liége et sa banlieue. Nous savons à quoi se réduisit, en réalité, cette expérience.

* * *

Les misères de l'armée liégeoise provenaient uniquement de la lutte des partis qui avait pris une acuité extrêmement irritante. Ultime maladresse, les États, répugnant à proclamer la République, avaient nommé, le 8 septembre 1790, comme régent, S. A. le prince Ferdinand de Rohan Guéménée, archevêque de Cambrai, tréfoncier de l'église cathédrale de Liége (2), membre du Comité de guerre et député aux États (depuis le 5 mai 1790) par le clergé primaire et secondaire. Rohan, frère du fameux cardinal, si fortement « joué » par la célèbre aventurière de la Motte dans la lamentable affaire du « collier », menait depuis longtemps des intrigues fort ténébreuses dans

(1) D'après E. Geraets, *Hasselt sous les Princes-Evêques de Liége* (*Bulletin des Mélophiles de Hasselt*, 24e volume), cette ville n'aurait été évacuée par la majeure partie de la garnison qu'au début du mois de décembre.

(2) E. G., 1790, t. XXII, p. 256. Rohan avait été nommé par le Tiers, le 7 septembre ; l'Etat Noble l'avait proclamé le 12 et, le lendemain, une faible partie de l'Etat Primaire l'avait agréé (Th. Gobert, *Les Rues de Liége*).

Voir aussi le remarquable ouvrage de H. Sage, *Une République de trois mois* (*op. cit.*) et le non moins remarquable travail de F. Magnette, *Les dessous d'une élection épiscopale sous l'ancien régime*, paru dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, XXXI, n° 2, 1896.

la Principauté, « cherchant avec empressement affecté et peu digne, la faveur des chefs de la Révolution ».

Heureusement pour Hoensbroech, la Révolution ne trouva aucun appui en dehors. La Prusse l'abandonna avec peu de franchise, ce qui entretint l'espérance ; la France, trop occupée, fut toujours inactive en ces affaires. Quant aux Brabançons, plus directement intéressés, puisque leurs détachements opéraient dans le pays où ils recevaient un complaisant asile, ils ne trouvèrent aucun terrain d'entente avec les Liégeois à cause d'une opposition absolue entre l'idéal poursuivi de part et d'autre : le soulèvement des États Belgiques s'était opéré pour défendre les priviléges du clergé, tandis que la Cité frondait la Mitre.

Néanmoins, on usait de complaisances réciproques et, le 28 septembre, 500 Brabançons furent même autorisés à occuper les fortifications de Sainte-Walburge ; on leur passa trois canons. Le maréchal baron de Bender adressa des représentations à ce sujet au nom de l'Empereur (1).

Dans les premiers jours d'octobre, les Autrichiens furent plus énergiques. En vue d'empêcher un parti de Belges de traverser le pont de Visé, ils se portèrent en cette ville et les 150 chasseurs de Fabry, qui y avaient été envoyés, jugèrent sage de se retirer (2).

L'empereur Léopold II se fâcha enfin de ces compromissions et décida d'appuyer l'action des Cercles ; dès lors, la Prusse se désintéressa complètement de ses anciens protégés. Elle avait du reste atteint les buts que sa politique tortueuse s'était assignés.

Les fuyards d'Hasselt et de Sutendael se « reposèrent » à Maeseyck jusqu'à la fin du mois d'octobre. Les Palatins et les Tréviriens reçurent alors l'ordre de retourner chez eux et les premiers partirent les 4 et 5 novembre, en laissant le bataillon von Mestral à Sittard ; les autres firent mouvement le 6 (3). Les Palatins s'arrêtèrent en route. On ne comprit pourquoi, dans le camp du Prince-Évêque et, alors « qu'ils s'étaient félicités de leur

(1) J. Daris, *op. cit.*
(2) Lettre du capitaine Buchwald au Prince-Evêque, d'Aix le 30 octobre 1790.
(3) *Gazette de Cologne*, 1790, n° 90.

départ, écrit A. Borgnet d'après les documents du Fonds Ghisels, ils montraient une terreur vraiment comique à la pensée de leur retour ». Les « héros » de l'Electeur bavarois que l'on croyait encore hésitants, étaient simplement soucieux de ménager leurs forces et d'éviter les trop longues étapes car, au bout de quelques jours seulement, ils continuèrent leur marche « tambours battants et drapeaux déployés, comme s'ils revenaient de l'expédition la plus glorieuse. A leur place, dit Wasseige, j'eusse marché en chauve-souris. »

Les Colonais réunis aux Mayençais, soit six bataillons (3.030 hommes environ), restèrent seuls en territoire liégeois, à Maeseyck (1). Certains d'être appuyés par l'Autriche, ils reprirent courage et toute la garnison de la ville précitée, sauf 700 hommes, se remit en route les 5 et 6 décembre, sur deux colonnes. Traversant Sittard, Geilen-Kirchen et le pays de Juliers, les envahisseurs entrèrent dans le Limbourg et s'en vinrent occuper, deux jours après, Wittem et Simpelveld. Wenge avait repris le haut commandement des troupes d'exécution ; il avait reçu comme instructions de la Cour, de temporiser et, surtout, de ne rien risquer. Il établit son quartier général à Fouron-le-Comte. Au lieu de pousser droit sur Herve pour rallier les Autrichiens, le corps se dirigea sur Visé où le fameux Hatzfeldt, marchant en avant avec une brigade comprenant des hussards mayençais, une partie de la cavalerie munstérienne, le bataillon de grenadiers de von Knorr, le bataillon de fusiliers de Hatzfeldt et celui des Munstériens de von Konneman, arriva le 9. Il s'empara « sans coup férir » de cette ville du reste inoccupée. Il prit possession d'une ile de la Meuse à laquelle on accédait par un pont de bateaux (2), il y installa un lieutenant avec une quarantaine de grenadiers et deux canons ; cette infanterie fut assez imprudemment envoyée sur la rive opposée.

(1) Rapport adressé à Fabry, de Herve, le 7 décembre 1790 (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

Le 13 août, les Mayençais avaient été retirés de Brée pour être cantonnés plus près encore de la frontière, de sorte que, avec son état-major, le bataillon de grenadiers, l'artillerie et la moitié de son propre bataillon, le peu courageux Hatzfeldt, revenu après l'affaire de Sutendael, établit son quartier à Maeseyck, tandis que le restant de l'infanterie et de la cavalerie logea à Neeroeteren, et les Trévires à Ophofn et Alteneick (J. Kuhn, *op. cit.*).

(2) Ce pont avait été construit en vertu d'une autorisation du Comité de guerre en date du 26 mai 1790 (*A. L.*, « Registre du Comité de guerre »).

Les insurgés furent extrêment émus par cette démonstration. On lit dans la deuxième quaëlle des Résolutions du Magistrat (*A. L.*), en date du 9 décembre, les mesures que l'on prit sous le coup d'une véritable terreur causée par cette nouvelle invasion :

Ordre à l'aide-major Declaye de tenir à vue le régiment municipal sous les armes, de faire fermer les portes de Vivegnis, Maghin, Saint-Léonard, Sainte-Walburge et Hocheporte et de renforcer la garde de la citadelle de 30 hommes accompagnés d'un sergent intelligent ; ordre également au lieutenant-colonel de Rossius de se rendre à vue à la Maison commune, ordre encore à Declaye de renforcer la garde au pont d'Amercœur. Le lieutenant-colonel Lonhienne, des chasseurs, fut requis de renforcer les postes fortifiés de la fosse Crahay et de faire occuper aussi la Chartreuse ainsi que les ouvrages y contigus.

Le bourgmestre et les officiers de Jupille furent prévenus de l'arrivée des Munstériens à Visé et invités à patrouiller.

Le quartier-maître Van der Meer fut dépêché vers cette dernière ville avec 50 fusiliers municipaux pour s'opposer aux tentatives que ferait l'ennemi pour passer la Meuse !

Les charretiers furent mis en demeure de tenir leurs chevaux prêts pour traîner l'artillerie ; l'auditeur Cornesse dut faire distribuer dix cartouches par homme.

Le capitaine bourgeois Mairin dut prendre des dispositions pour remplacer, au poste d'Avroy, les municipaux partant le lendemain, à 4 heures, pour Visé. La garde nationale, dont l'organisation était à peine commencée, fut aussi mise à contribution : le major Bataille, d'Outremeuse, dut rassembler son monde pour occuper la Chartreuse, le major Fouarge, de Liers, dut aller à Herstal ; la garde du magasin à poudre fut confiée au capitaine Digneffe, père, et à 20 hommes.

D'autre part, on fit, d'urgence, confectionner 35.000 cartouches des calibres 16, 18, 20, 22 et 24, ce qui dénote de quelle pacotille les Liégeois avaient armé leurs troupes. Le lieutenant-colonel Nicquet, commandant les douze dernières compagnies du troisième régiment de la garde nationale et marchand d'armes, fut requis de faire remettre en état les fusils « délabrés » de la

Maison commune. Le branle-bas était donc aussi sérieux que possible.

L'indignation et la surprise furent d'autant plus fortes que, comme le dit la *Gazette de Liége* du 13, « on attendoit avec sécurité l'effet des négociations entamées avec Berlin, et que les Liégeois avoient suspendu les préparatifs militaires, lorsque le jeudi 9, on apprit qu'une colonne de troupes de Munster et de Mayence, soit 1.500 hommes, étoit entrée subitement dans Visé (1) où il n'y avoit aucune défense et qu'une seconde colonne y étoit attendue quelques heures après (2). On prit ici, à l'instant même, toutes les précautions pour s'opposer au progrès de cette surprise. A 11 heures du soir, on fit partir un détachement de 50 hommes, tant du régiment municipal que chasseurs et volontaires, pour aller reconnoître le pont de Visé. Levoz, conseiller municipal, accompagna ce détachement. A leur arrivée, ils apprirent qu'à la tête du pont se trouvait une garde avancée de 46 grenadiers mayençais ; nos braves formèrent aussitôt le projet de les attaquer ».

En prenant un chemin de traverse, tournant par le moulin et les prairies adjacentes, ils vinrent investir, vers 3 h. du matin, la maison servant de corps de garde. L'ennemi tenta une vaine résistance et fit une décharge par les fenêtres. Les patriotes enfoncèrent néanmoins les portes, tuèrent plusieurs grenadiers, en blessèrent d'autres, forcèrent le restant à prendre la fuite et firent des prisonniers ; on raconta que l'officier commandant dut se jeter dans la Meuse et s'échapper à la nage (3).

Quinze Mayençais furent amenés captifs. Levoz, qui avait été légèrement blessé à la main, avait été sérieusement secondé par le capitaine Jean-Pierre Ransonnet qui avait voulu être

(1) Précédés de hussards et de dragons, conduits par des partisans de l'Evêque. C'est vers 7 heures du soir que le Conseil municipal apprit l'occupation de Visé (L. POLAIN, *Esquisses ou récits historiques sur l'ancien Pays de Liége*, Bruxelles, 1842).

(2) D'après une plaquette intitulée : *Avis aux Braves Liégeois. Grande trahison des Troupes exécutrices* (Fonds Ghisels, *U. L.*), le général de Hatzfeldt avait 1.450 Mayençais à pied et 100 cavaliers, tandis que le général Wangen disposait de 1.400 à 1.500 Munstériens.

(3) D'après J. Kühn, les grenadiers eurent un tué, cinq blessés et dix-huit disparus. Ceux qui s'échappèrent gagnèrent l'île à la nage, y répandant une telle panique que la garnison qui l'occupait se sauva avec ses canons, pour se réfugier en ville.

de la partie ; le lieutenant quartier-maître Van der Meer, du régiment municipal, fut grièvement atteint au cours de l'action (1) ; à trois, ils étaient entrés les premiers dans la maison qui abritait le poste.

Se distinguèrent également, d'après la *Gazette de Liége* : Balaes, fils, lieutenant des municipaux; Joseph Henrottai, lieutenant-colonel des volontaires de Saint-Léonard, Vivegnis et Sainte-Foi ; François Antoine père ; Pescheurs, garde-ville ; Dumont le vieux, soldat municipal ; Etienne Vercheval, N. Le Crenier (d'Herstal) accompagné de Joseph Bossi, de deux de ses concitoyens et d'un habitant de Jupille (2). L'*Avis aux Braves Liégeois* ajoute à cette liste : le canonnier Cloes (3) et le caporal Pierre Remi.

Les vainqueurs s'acharnèrent. Ils restèrent devant le fameux pont, harcelant les Allemands de coups de feu. Hatzfeldt leur fit l'honneur de répondre par du canon. Le lendemain, 10, après-midi, les Mayençais furent repris de panique devant cette poignée d'hommes résolus, ils battirent l'alarme et évacuèrent la ville pour aller s'établir sur les hauteurs vers Berneau.

Les « Papiers de Fabry » (*U. L.*) contiennent une amusante relation de cet événement. Le rapport, non signé, est daté du 11 décembre :

« Les troupes ennemies ont abandonnes à Visé neuf cent sacs d'avoine au college de l'oratoire, six mille pains aux recolets, deux tonneaux de poudre trouves au bord de la Meuse il est revenu d'une garde de 50 hommes qui avoit passés la Meuse et qui étoit dans une maison, huit à Visé dont deux ont échapes à la nage et sont venus a bord vers Navegne (4) ainsi ils ont perdu de cette garde 42 hommes.

(1) Le 12 décembre, le Conseil de Cité ordonna au chirurgien-major du régiment municipal de lui faire chaque jour un rapport sur l'état de santé de ce brave officier (*A. L.*, Deuxième Quaëlle). Comme il postulait de l'avancement, le général de Donceel appuya sa demande en écrivant simplement : « Ses actions parlent pour lui » (*A. D. D.*).

(2) *G. L.*, 15 décembre 1790.

(3) Nous croyons qu'il s'agit de H.-J. Closse, fourrier des canonniers de Liége car, le 16 décembre, on lui paya, à Visé, le prêt de 6 chefs et 11 aides pour les journées du 12 au 16 dito (*A. L.*, « Registre n° 3, Suitte des payemens, etc. »).

(4) Lisez Navagne.

» Le nombre de blesses et tues du coté de lille de Visé d'unne garde de 200 hommes, paroit plus grand qu'on a dit nos patriotte ayant fait feu du coté de lille apret la prise et la garde trois a quatte charts sont partis de Visé plusieurs paroissoient donner le dernier soupir l'on ne saura jamais le nombre de tués, parceque nos ennemis morts sont jettes en meuse. Ils ont pris à nos braves patriotes quelques cheveaux et sont partis vendredy (10) a trois heures après midy de Visé en desespoir avec les clefs de la ville et de la maison dical, ils sont a present à Mons (1) à un quart d'heure de Visé, a bombaye a une demi lieu de Visé et à fouron le comte à une lieus de Visé. »

En réalité, les « exécuteurs » abandonnèrent les deux canons placés dans l'ile, de nombreux chariots de bagages (2), 4.000 pains et 70 sacs d'avoine, deux morts et cinq blessés ; douze chasseurs passèrent le fleuve, entrèrent dans la ville tandis que l'adversaire était encore à la porte de Lorette et allèrent délivrer un patriote enfermé à l'hôtel de ville (3).

« L'exécution par l'Empire, constate Kühn, était tombée à l'eau pour la troisième fois » et on fut très affecté, à Mayence, d'une telle « humiliation ».

Un *Bulletin du Comité de guerre des Etats du Pays de Liége et Comté de Looz*, etc. (4), daté du 16 décembre après-midi, nous conte les suites de l'aventure :

« Les Ennemis, après leur retraite de Visé, marchèrent vers Meer, & la colonne qui venoit les joindre s'arrêta à Foron. Les premiers ont ensuite poursuivi leur marche vers Wittem, & il paroit que les mauvais chemins l'ont retardée jusqu'à présent. Une arrière-garde est restée à Foron. Les Chasseurs postés à Visé ont fait constamment des patrouilles, pour re-

(1) Mons, dép. de Bombaye.

(2) D'après Eickemeyer, il s'agit de 80 voitures de bagages appartenant aux Munstériens.

(3) Le Comité de guerre accorda les prises faites à Visé aux soldats du régiment municipal et aux chasseurs ainsi qu'aux volontaires qui participèrent à ce beau coup de main. Le lieutenant-colonel de Rossius distribua, par jour, un pain de gratification à sa troupe ; la moitié de l'avoine fut vendue au profit des communs et l'autre fut offerte aux officiers (*A. L.*, « Registre des résolutions du Comité de guerre », séance du 12 décembre 1790).

(4) Feuillet imprimé à Liége, chez Desoer, F.-J., impr.-libr., à la Croix d'Or, sur le Pont-d'Isles.

connoitre l'Ennemi. Hier, ils reprirent leur poste sur la rive gauche, pour veiller au pont pendant la crue des eaux. Tandis que les Chasseurs étoient fort tranquilles dans ce poste, quelques mal-intentionnés se sont avisés de répandre le bruit que les Ennemis avoient passé la Meuse, qu'ils approchoient, qu'ils étoient à Herstal, &. Dans l'instant, ce faux avis fit éclater encore l'énergie de la Nation. On courut aux armes ; des milliers de Citoyens voulurent absolument se porter vers Visé, & poussèrent en effet jusqu'à Vignegnies & Oupée ; là ils apprirent qu'il étoit bien inutile d'aller en avant. On revint en riant, & en assurant qu'on seroit prêt à chaque instant à voler à l'Ennemi, s'il s'avisoit de revenir.

» Cependant, pour éviter le vacarme que de pareils faux avis pourroient encore occasionner, on avertit tous les braves Liégeois qu'on auroit soin de les informer exactement de tout ce qui pourra se passer & si contre toute attente, il étoit question de courir au devant de l'ennemi, on en sera instruit à temps.

» D'autres faux bruits répandus par les Ennemis de la Patrie avoient insinué que les Troupes du Cercle se portoient vers le Marquisat de Franchimont ; les Seigneurs des États étoient déjà bien assurés, que, tant par les précautions déjà prises, que par la valeur de ses Habitans, ce canton étoit parfaitement en sûreté ; & le rapport que vient de leur faire M. Levoz, Conseiller Municipal, qui a été le parcourir, a confirmé cette assurance. »

Le 11 après-midi et le 12 au matin, des renforts étaient arrivés de Liége ; Lonhienne amena la plupart de ses hommes. Le 11, le baron de Moffarts, qui avait été nommé lieutenant-colonel à la place de Delle Creyer toujours absent, fut dirigé sur Jupille avec 100 à 150 hommes pour occuper les postes que le général de Donceel trouverait être les plus importants (1). Le 14, le Comité de guerre avait ordonné à Levoz « Colonel de la Cité et Commandant-général de l'artillerie » de se rendre au pont de Visé pour y commander « les forces de la nation » qui s'y trouvaient et de se concerter en tout avec le lieutenant-colonel Lonhienne (2)

(1-2) *A. L.*, « Registre des résolutions du Comité de guerre ». Le 10 décembre on ordonna encore au commandant de Tongres de renvoyer, à

on s'éclaira du côté d'Herstal en envoyant (le 14) le capitaine Balaes avec 50 municipaux et le major Ransonnet, avec 25 hommes de bonne volonté (1).

* * *

Ce fut le dernier fait d'armes de la Révolution liégeoise. Rohan, le fameux Régent, considérant à juste titre la cause perdue, avait précipitamment abandonné la Principauté, le 10 décembre, pour regagner son diocèse de Cambrai.

Le 19, le Comité de guerre, réduit à six membres, se réunit pour la forme seulement car il ne prit aucune décision ; les efforts des patriotes désabusés, mais encore vaillants, furent vains. Ils ne furent écoutés ni par le Roi de Prusse, qui les avait toujours leurrés, ni par l'Empereur Léopold II, derrière lequel se dressait l'implacable Metternich.

L'armée liégeoise, faut-il le dire, s'était encore réduite, les officiers quittaient leurs corps et les soldats n'obéissaient plus du tout. Sollicités également par l'Électeur de Cologne, frère de Léopold II, les Autrichiens envahirent le pays le 22 et, le 24 décembre, ils entrèrent dans Herve.

Le 24, Hatzfeldt occupa sans résistance Henri-Chapelle, Battice, Clermont et Thimister (2) ; Wenge avait quitté Fouron-le-Comte et atteint Chênée. La marche fut arrêtée provisoirement parce que les patriotes ne voulant, à aucun prix, tolérer les « héros de Hasselt » dans leurs murs, avaient aussitôt entrepris des travaux considérables dans le faubourg d'Outre-Meuse et au fort de la Chartreuse.

Il y eut alors, encore, un sursaut d'énergie parmi les insurgés. Le lendemain le conseil municipal établit Levoz comme comman-

Liége, les 1.000 à 1.100 fusils avec baïonnettes qui s'y trouvaient et, le 12, on prescrivit aussi de renvoyer les cartouches.

Le 11 décembre, les soldats des deux régiments des Etats arrivèrent à Liége et on dut leur faire une distribution d'objets les plus essentiels (même source).

(1) *A. L.*, « Deuxième Quaëlle, etc. ».

(2) D'après les rapports d'Hatzfeldt au Conseil de guerre de la Cour (J. Kühn, *op. cit.*).

dant de toutes les troupes qui devaient être placées en avant pour s'opposer aux forces mayençaises, munstériennes et palatines venant pour opérer l'exécution (1); on évita de se heurter aux Autrichiens, dans l'espoir d'obtenir un arrangement. Levoz, de Rossius, Nagant et Collette se placèrent en observation avec 200 ou 300 hommes à Soumagne, pour barrer la route à l'armée des Cercles ; mais les contingents de Léopold II ayant envoyé un petit détachement vers ce village, les patriotes se retirèrent ne voulant lutter que contre les Mayençais (2). D'après la minute inachevée d'un ordre retrouvée dans les Archives de l'Etat de Liége et paraissant dater du 25 décembre, de Moffarts devait s'établir à Jupille et aux environs avec 130 à 140 fusiliers, tandis que le comte de Lynden devait occuper la Chartreuse, probablement avec le restant du régiment, sauf 80 à 100 hommes, et les canons du corps qui, d'après un autre document, étaient postés à la troisième barrière de la chaussée de Herve (3). Il fut alors encore question, au Comité de guerre, de distribuer les troupes soldées entre les villes du pays et on ordonna aux officiers de les exercer et de tenir la main au bon ordre, sous peine de cassation ; ces projets furent abandonnés presqu'aussitôt (4).

A Hasselt, dont la garnison avait été presque complètement retirée, le découragement était complet et il devint impossible d'en confier la défense aux quelques débris qui s'y étaient attardés. Aussi, le 27 décembre, le Magistrat désarma-t-il les derniers occupants, confiant la police à une milice bourgeoise

(1) *Table des édits et recès publiés pendant la Révolution liégeoise*, appendice A, de *Soupe et Parlement* (*op. cit.*). Ce recès date du 25 décembre, Levoz était également commandant de la Chartreuse ; « tous Officiers quelconques » reçurent ordre de lui obéir (*A. L.*, « Deuxième Quaëlle »). Le Conseil fit encore appel, ce jour-là, à tous ceux qui croyaient posséder les « talents nécessaires » pour occuper les emplois de fourrier dans les différents régiments nationaux.

(2) J. Daris, *op. cit.*

(3) Le 23, les Chartreux avaient été requis de loger 120 hommes du régiment de Lynden commandés par M. de Moffarts, qui devaient, en vertu des ordres du général de Donceel, occuper les fortifications (*A. L.*, « Deuxième Quaëlle »).

(4) A la fin du mois, les régiments de Lynden et de Fyon reçurent contre-ordre (*Chronique des événements de l'armée*, 1790, publiée par Ph. de Limbourg). Le 29 décembre, le Congrès franchimontois et, le 30 dito, l'autorité liégeoise, ordonnèrent de rester tranquille, attendu que l'Empereur Léopold II se posait en médiateur.

et envoyant sa soumission au général munstérien (1) ; le 30 dito, les édiles ordonnèrent de faire disparaître les cocardes patriotiques (2).

Cet acte provoqua une violente colère à Liége et, le 1er janvier 1791, un parti fut envoyé pour punir les défaitistes qui se préparèrent à repousser cette expédition ; la marche fut interrompue au cours de route et les justiciers rentrèrent chez eux.

Fait curieux, d'après J. Daris, le 8 janvier, le baron de Moffarts était encore commandant de place à Hasselt. Le 2 dito, le Comité de guerre avait autorisé le général de Donceel à faire passer 3 officiers, 2 tambours et 130 hommes de la garnison de Tongres dans la ville de Verviers (3) ; c'était probablement tout ce qui restait du régiment de Fyon (4).

C'était aussi la fin de la résistance. Le 9, le bourgmestre Fabry fit ses adieux aux Liégeois et partit pour l'exil (5) ; le 12, le Magistrat en fit de même (6), et, ce jour, quelques centaines d'hommes du régiment municipal (7) et des chasseurs suivirent le Conseil, tambours battants, drapeaux déployés, vers la frontière française (8). Derrière venaient les pièces d'artillerie rame-

(1) Le Comité de Liége avait ordonné, le 26, aux milices bourgeoises, de rapporter les armes à l'hôtel de ville et d'abandonner la cocarde (*A. L.*, « Deuxième Quaëlle »).

(2) E. Geraets, *op. cit.*

(3) *A. L.*

(4) Le 2 janvier, un recès du Comité de Cité avait défendu de vendre les armes, elles devaient toutes être remises à l'hôtel de ville ; le 4, les anciens capitaines des paroisses reçurent ordre de remettre, au Comité militaire, les caisses appartenant à la Cité (de Theux, *op. cit.*).

(5) Feuille in-4° (de Theux, *op. cit.*).

(6) Trois pages imprimées, in-8° (de Theux, *op. cit.*).

(7) Les municipaux tenaient les postes de Sainte-Walburge et de la Fosse-Crahay. Le 23 décembre, le lieutenant-colonel de Rossius avait également reçu ordre d'envoyer 200 hommes de son régiment, avec Declaye, à la citadelle (*A. L.*, « Deuxième Quaëlle »).

(8) D'après Jordens, qui rédigea la notice sur Jean-Pierre Ransonnet parue dans la *Biographie Nationale*, c'est ce dernier qui, à la tête des chasseurs, escorta ce triste cortège jusqu'à Philippeville. Du mois de septembre 1790 au 10 janvier 1791, l'abbaye de Saint-Laurent, de Liége, hébergea les chefs et les volontaires du corps de chasseurs qui y furent remplacés, le 12 dito, par le feld-maréchal de Keuhl et son état-major (Th. Gobert, *Les rues de Liége*). Le 28 décembre, un détachement de chasseurs et un officier étaient logés au monastère de Saint-Laurent (*A. L.*, « Deuxième Quaëlle »).

nées de la Chartreuse (1) où elles avaient été conduites une quinzaine de jours auparavant pour arrêter, espérait-on, les troupes de l'Empire venant de Herve.

Le 12, à 11 heures du matin, l'avant-garde autrichienne apparut sur les hauteurs environnantes et le gros entra dans la Cité, vers midi, pour occuper aussitôt les principaux postes.

Le 13, parurent des ordonnances du baron de Keuhl, commandant en chef des troupes exécutrices réunies, défendant de porter des cocardes ou des uniformes et de former des attroupements (2).

Les débris de la minuscule armée liégeoise qui avaient courageusement émigré, ainsi que les suspects qui avaient suivi, se fixèrent en France, non loin de la frontière, d'autres allèrent à Paris et y jouèrent un rôle politique assez marquant. Il ne tarda pas à se former, à Givet, une légion qui revint en triomphatrice au pays natal, sous Dumouriez d'abord, puis sous Pichegru.

Toute autorité n'avait cependant pas disparu à Liége nonobstant l'occupation. Le 14 janvier, lisons-nous dans les registres des Archives du Royaume, le comte de Geloes, le baron de Greiffenclau, les comtes de Cannenbourg et d'Argenteau d'Ochain, Maugeer, Hansen, Renard et Macar, députés des États, décidèrent que deux compagnies du corps des chasseurs seraient placées à Thuin et deux autres à Dinant. Ils ordonnèrent au lieutenant-colonel de Lonhienne de prendre des dispositions à cet effet.

Le lendemain, le baron de Greiffenclau, les comtes de Lynden et de Cannenbourg ainsi que Maugeer et Macar, « considérant que le cas n'existant plus de payer le régiment municipal », déclarèrent défendre à leur trésorier de le solder « au futur ».

Le 16, ces Seigneurs ordonnèrent encore au major Ransonnet

(1) Le 23 décembre 1790, il avait été ordonné à Levoz, commandant de l'artillerie, de faire transporter deux canons à la Chartreuse et d'en retirer deux pièces appartenant au régiment de Lynden, pour les transférer à la citadelle ou dans l'un des forts de Sainte-Walburge (*A. L.*, « Deuxième Quaëlle »).

(2) *Liste chronologique des édits et ordonnances de la Principauté de Liége de* 1684 *à* 1794, publiée par la Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique, Bruxelles, 1851.

d'annoncer aux troupes qui étaient sous ses ordres à Huy (1), qu'étant désarmées et n'ayant plus ni cocarde, ni parements ni aucun signe d'uniforme, elles pouvaient rentrer dans leurs foyers, tout au plus quatre ou six à la fois ; c'était l'ultime liquidation de l'armée.

Un dernier détail, comique cette fois, pour finir : Eickemeyer raconte, avec une cinglante ironie, que le corps d'exécution suivit les troupes autrichiennes, qu'il occupa notamment Verviers et, qu'au début du printemps de l'an de grâce 1791, ces vaillants soldats qui n'avaient pu que fuir pendant toute la campagne, revinrent à Mayence « couronnés par la victoire », se disant avec beaucoup de complaisance et de fatuité : « Aussi nous l'avons remporté à la fin ! » Beaucoup de leurs officiers firent entendre leurs regrets de ce qu'on ne leur eût pas fourni l'occasion de répandre plus de sang de patriotes.

* * *

La Restauration fut peu tendre. On exclut de l'amnistie Fabry, de Chestret, Bassenge, anciens bourgmestres, et Levoz, Gosuin, le général de Donceel, le comte de Cannenbourg, Ph.-J. Maugeer, les colonels Fyon et Delle Creyer, de Rossius, Lyon, Jean-Pierre Ransonnet, le capitaine Collette et bien d'autres encore, tous fugitifs et, à défaut de mieux, la vengeance de l'évêque César-Constantin de Hoensbroech, s'exerça sur leurs familles (1). Aussi peut-on excuser, dans une certaine mesure, les excès qui suivirent la conquête du pays de Liége par les troupes républicaines accompagnées de ceux qui avaient voulu délivrer leur pays d'un régime abhorré devenu par trop vétuste et oppressif.

(1) J. Demal, *op. cit.*

(2) Le premier bataillon du régiment de Lynden était alors à Hasselt, le second à Huy, tandis que les compagnies du lieutenant-colonel et du capitaine Delle Creyer étaient aux Chartreux (*A. L.*, « Registre n° 3 »).

Situation établie à Tongres le 13 juillet 1790 par Ch. J. De Soer et Kempeneers fils, trésoriers (1)

Bataillons.	*Paroisses et villages.*	*Capitaines.*	*Hommes.*	
	Sainte-Aldegonde	Stassart	30	
	Horpmael et Gossoncourt	André	19	
Chesnée	Chesnée Basse-Ransy Imbourg Vaux, Forés, Chevremont	d'Angleur	160 rejoint 7	
Saint-Nicolas	Saint-Nicolas et Fleron	Palante, major Garroy Prion Bataille Rassenfosse	175	
			rejoint 3	
Quartier de Moha	Mottart et Anthez Villez-Bouillet Meeve et Borlez Moha et Warnant	Gilles-Kinet	96	
Saint-Servais	Saint-Servais Saint-Severin Saint-Jean-Baptiste La Magdeleine	T. Thonus	128	
	Broeckem et Hexhe	Claesen	11	
	Heers	Boden	9	
	Flemale-Haute	De Gotte	20	
			rejoint 3	
	Hodeige		2	cavaliers
	Armuriers (payés du 8 au 12 juillet inclus, 5 fl. 4 par jour)		5	
	Hologne-aux-Pierres	Drapier	20	
	Angleur	Closon	28	
	Flémale-Grande	Elias	21	

Jupille	Serexheusen, Fraipont, Soumagne, Forêt, Melin, Évegnée-Jupille	Massin		117
	Saint-Martin	Delsa		39
	Notre-Dame-aux-Fonds	Duchesne		24
	Jehay	Senglé		9
	Chasseurs de Tongres (payés jusqu'au 9 juillet inclus)	Van de Bosch		98
	Artillerie	Charlier		114
	Sainte-Aldegonde	Charlier		43
	Warfusée	Croisier		20
	Gardes patriotiques et vol. adj. du 28 juin au 11 juillet	Defavereau aîné		40
	Seraing	Germeau		36
	Saint-Michel	Thonus de Belleflamme		35
	Chasseurs	Rovicquet		36
	Sainte-Catherine	Ghilain		38
	Melin	Un dragon		1
Régiment municipal au 18 juillet inclus.				492
	Sainte-Foy	Jackmar		42
			rejoint	4
1er Régiment national (à Bilsen) au 19 juillet				314
	Ivoz	Honnay		13
	Saint-Léonard et Vivegnis	Lyon		58
	Warnant et Waleffe	Daubremont		15
		Total		2.325 (fl. 4.817,14)
		A déduire la garnison de Bilsen		314
		Reste		2.011

Ces 2.011 hommes se sont trouvés à la revue du 12 juillet, y compris les gardes patriotiques et environ 150 volontaires adjoints.

Envoyé à Hasselt pour la solde des volontaires et ouvriers employés aux fortifications : 1.000 couronnes de France.

Dans les payemens ci-dessus ne sont pas compris les appointements des officiers et chirurgiens de l'armée.

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*), orthographe respectée.

Liste des compagnies des volontaires, effectif de la ville de Hasselt du 13 au 15 juillet 1790 (1)

Compagnie franchimontoise	Thiriart	117	
	Hansez senior	55	
	Hansez junior	21	
	Jacob	64	
	rentrées qui doivent être divisées dans les compagnies ci-dessus	24	/281
Compagnie	Moffarts		145
id.	de Pipelar	64	
	Chambelon	57	
	Saint-Christophe	16	
	Bellaire	62	
	Boverie	57	/256
id.	de Grisart		189
id.	de Saint-Pholien	116	
	Bury ou Longhien	31	
	d'Ans et Moulin	47	
	Sainte-Marguerite	61	
	Jemeppe	25	/280
id.	de Mercier	37	
	Sainte-Aldegonde	16	
	Avroye	40	
	Sainte-Walburge	34	
	Saint-André	71	/198
id.	de Digneffe	25	
	Jourdan	30	
	Fivé	37	/ 92
id.	de Quoilin, canoniers à 25 sous	24	
	servants à 15 sous	54	/ 78
	Total	1.519	

(1) Transmise au bourgmestre Fabry par Kempeneers fils, trésorier de l'armée, de Tongres, le 16 juillet 1790 (« Papiers de Fabry », *U. L.*); orthographe respectée.

14e Revue faite à Tongres le 21 aoust 1790 par M. le Colonel de Chestret (1)

Chefs.		*Origines.*	*Effectifs.*
Deronchesne,	capitaine	d'Imbourg	27
Drapier,	id.	Hologne	11
Duchesne,	id.	Notre-Dame aux-Fonds	17
Gylin,	id.	Sainte-Catherine	24
Mollard (ou Mottard)	capitaine	Magdelaine	22
Genot,	id.	Saint-Jean	31
Leonis,	lieutenant	Saint-Servais	23
Rener,	capitaine	Chèvremont	34
Debonny,	id.	Queue-du-bois	21
Garroi,	id.	d'Outremeuse	22
Dangleur,	major	Chenée	45
Bataille,	capitaine	Saint-Nicolas	33
Collette,	id.	Rasy (lisez : Basse-Ransy)	38
Tombay,	id.	Grivegnée	51
Delsa,	adjudant	Saint-Martin	44
Mairin,	capitaine	Saint-Adalbert	30
Beaujean,	id.	Fleron	45

Artillerie.			
Ouvriers		5	
Chefs :	Lenoble,	10	aides
	Lebrun		
	Elloy,	9	id.
	Pito		
	Longfils,	8	id.
	Casneuf,	8	id.
	Despa,	8	id.
	Heuskinet,	8	id.
	Dengis,	7	id.
	Legros,	5	id.
	Defosé,	8	id.
	Lebrun,	5	id.
	Léonard,	5	id.
	Defruche,	8	id.
	Franck	8	id.
		102	id.

Thonus,	major	Saint-Michel	32	Charlier, capitaine
Honay,	capitaine	Ivoz	10	L'aumônier
Jacquemart,	id.	Sainte-Foy	30	L'ingénieur
Wassin,	id.	Saint-Severin	46	et le tambour
Gilkinet,	id.	Moha	32	
Salon,	id.	Seraing	29	Total général : 1.1617
Closon,	id.	Angleur	28	
Charlier,	id.	Sainte-Aldegonde	15	
Stassart,	id.	id.	30	
Croisier,	id.	Foret	21	
Nisset,	id.	Soumagne	34	
Moise,	id.	Mellin	15	
Piette,	id.	Fraipont	14	
Elias,	id.	Flemalle-Grande	17	
Vandebosch,	colonel	Chasseurs de Tongres	83	
Prion,	capitaine	Saint-Nicolas	19	
Toussaint,	id.	Saint-Thomas	46	
Plumier,	id.	Volontaires gardes patriotiques	3	
du colonel		id. id.	6	
Favereau,	capitaine	id. id.	21	
Oger,	lieutenant	Grenadiers d'Outremeuse	16	
		Municipaux	450	

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*), orthographe respectée.

Liste des compagnies à effectif dans la ville de Hasselt le 31 d'août 1790 (1)

Compagnies.		*Effectifs.*
Cie franchimontoise	Thiriard	104
	Hansez	64
	Jacob	55
Cie de Jupille	Baron de Moffarts	92
Cie Piplar	Saint-Christophe	20
	Piplar	70
	Amay	36
	Bellaire	27
	Boverie	45
Cie Grisart	Looz et Hasselt	105
	Cortessem et autres	102
Cie de St-Pholien, Carlier	Saint-Pholien	109
	d'Ans	55
	Sainte-Marguerite	56
	Jemeppe	37
Cie Mercier	Saint-Thomas	38
	Avroie	31
	Sainte-Walburge	37
	Saint-André	57
Cie d'Amercœur,Digneffe	Digneffe	18
	Jourdan	29
	Fivé	33
	Wilmont, cavaliers	9
Quoillin	canonniers à 25 sous	7
	33 à 15 sous	33
	1 homme à 8 sous	1
	6 armuriers à 4 fl. par jour	6
	2 chirurgiens à un petit écu par jour	2
	un à 10 sous par jour	1
Environ 125 hommes omis du 1er régiment des États cantonnés à Diepenbeek		125
	Total	1404

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

Revue faite à Tongres le 2 septembre 1790 (1)

Commandants.		*Corps.*	*Effectifs.*		*Canoniers.*
Vandebosch,	colonel	Chasseurs de Tongres	84	Chefs :	Casneuf
Toussaint,	capitaine	Saint-Thomas	40		Despa
Elias,	id.	Flémalle-Grande	17		Defruche
Drapier,	id.	Hologne-aux-Pierres	15		Lenoble
Duchesne,	id.	Notre-Dame-au-Fond	17		Franck
Gylin,	id.	Sainte-Catherine	32		Elloy
Mottard,	id.	Madgelaine	22		Pitot
Genot,	id.	Saint-Jean-Baptiste	27		Lebrun
Thonus,	major	Saint-Severin	51		Heine
Dardespinne,	brigadier	Volontaires, gardes patriotique	8		Longfils
Rener,	capitaine	Chèvremont	34	Ingénieur :	Charlier
Gilkinet,	id.	Moha	33	Aides :	31
Debonnie,	id.	Queue-du-Bois	25		
Garroi,	id.	Longdoz (2)	18		
Delbœuf,	id.	Outremeuse (3)	25		
Bataille,	id.	id.	29		
Dangleur,	major	Chenée	61		
Colette,	capitaine	Rasy (Ransy)	46		
Dunbourg,	id.	Deronchesne	25 (4)		
Tombay,	id.	Grivegnée	45		
Delsa,	adjudant	Saint-Martin	47		
Rasinfosse,	capitaine	Fleron	39		

Thonus,	major	Saint-Michel		33
Mairin,	capitaine	Saint-Adalbert		36
Honay,	id.	Ivoz		10
Jacquemart,	id.	Sainte-Foy		28
Sallon,	id.	Seraing		25
Stassart,	id.	Sainte-Aldegonde		35
Croisier,	id.	Forêt		22
Piette,	id.	Fraipont		16
Moïse,	id.	Melin		19
Nizet,	id.	Soumagne		32
Leonis,	lieutenant	Saint-Servais		23
Closon,	capitaine	Angleur		28
			Total	1.047
Chestret,	colonel	—		—

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*). L'orthographe des noms a toujours été respectée afin de ne point altérer la saveur du document.

(2) Garroi figure sur une situation établie à Tongres, le 29 août, comme commandant d'une compagnie d'Outremeuse.

(3) La situation du 29 août place cette compagnie sous les ordres de Prion.

(4) Lisez : Capitaine Deronchesne, commandant la compagnie d'Embourg.

Réforme faite à Tongres le 23 septembre 1790 (1)

Compagnie des	volontaires	adjoints aux gardes patriotiques	23
id.	id.	gardes patriotiques	11
		Dragons	4
id.	id.	Stemalle (?)	18
id.	id.	Notre-Dame-aux-Fonds	18
id.	id.	Sainte-Catherine	39
id.	id.	Sainte-Magdelaine	23
id.	id.	Saint-Jean-Baptiste	22
id.	id.	Saint-Severin	53
id.	id.	Saint-Servais	21
id.	id.	Chenée	62
id.	id.	Basse-Ransy	65
id.	id.	Moha	30
id.	id.	Seraing	28
id.	id.	Angleur	27
id.	id.	Foret	22
id.	id.	Melen	19
		Total	485

Effectif de la troupe des Volontaires à Tongres le 23 septembre 1790 (1)

Compagnie de	Bellair	22	hommes
	Saint-Thomas	30	id.
	Hologne	18	id.
	Chevremont	54	id.
	Londoz	20	id.
Prion :	Saint-Nicolas	28	id.
Bataille :	iditto	31	id.
	Imbourg (Embourg)	49	id.
	Grivegné	45	id.
	Saint-Martin	56	id.
	Ivoz	13	id.
	Sainte-Foi	31	id.
	Saint-Michel	30	id.
	Sainte-Aldegonde	35	id.
	Soumagne	31	id.
	Saint-Adalbert	38	id.
	Total	531	volontaires

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

Municipaux à Tongres et à Hasselt	521	
Total	1052	
Chasseurs de Tongres	85	sur lesquels les États sont priés d'appointer, savoir s'il doivent subsister
Total	1137	
Artillerie, chefs	11	
aides-canoniers	30	
Total	1178	

Revue du 28 septembre 1790 (à Hasselt) (1)

Capitaines.	*Communs.*	*Réformés.*	*Totaux.*
Renard	56	0	56
Lonhienne	13	32	45
Carlier	23	24	47
Freson	38	5	43
Jourdant	24	6	30
Fivez	24	3	27
Hansez	64	11	75
Jacob	44	8	52
Moffart	50	25	75
Moraux	32	7	39
Dans	22	3	25
Mercier	30	2	32
Sauvage	18	2	20
Piplart	23	38	61
Chambellon	35	0	35
Delbeck	33	11	44
Dumoulin	20	14	34
Martens	47	10	57
Lejeune	101	23	124
Langen	26	4	30
Dethouin	18	9	27
Rosy	29	4	31
Artillerie { Canoniers chefs	29	0	29
Artillerie { Servants	—	1	1
Totaux	793	242	1035

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*). La seconde liste pourra être utilement comparée avec celle des signataires de la pétition présentée par le major Vignette et les précédentes situations.

B. — Notices biographiques sur les officiers des régiments des États et autres (1)

Bailly, J. — La liasse « Officiers », conservée aux *A. L.*, mentionne un patriote nommé Bailly, Joseph, résidant à Heusay ou petit Beine (lisez Beyne-Heusay), paroisse de Chênée, capitaine des volontaires de ce village, en garnison à Hasselt. Il y est dit qu'il servit pendant plusieurs années dans le régiment de Dillon-Irlandais (France) et qu'il sollicita une place d'officier dans un des deux régiments des États de Liége ; le général de Donceel le recommanda le 16 juillet 1790.

Un Bailly, J., qui est probablement le même personnage, fut agréé comme lieutenant en second dans Fyon, par le Tiers, le 19 juillet 1790 (*A. L.*).

Nous avons également trouvé, dans la même liste, un Bailly, L. qui est vraisemblablement :

Bailly, Lambert, garde patriotique qui demanda un brevet, ainsi qu'il résulte de l'examen de la « Liste des suppliques » (*A. L.*).

Le Registre des payements du « Régiment de Fion » mentionne que tous deux furent soldés à partir du 18 juillet et touchèrent leurs émoluments, pour la dernière fois, le 13 décembre.

Il est à noter que Bailly, L., fut désigné, le 3 septembre, à la demande du général de Donceel, pour remplacer Parfondry au premier régiment, ainsi que l'attestent les Résolutions du Comité de guerre.

E. Cruyplants et W. Aerts citent un Lambert-Joseph-René Bailly, de Liége, qui devint commandant de la deuxième compagnie de la légion liégeoise formée à Givet, en 1792, puis chef de bataillon à la formation du premier de tirailleurs, en 1793.

(1) Les recherches sont extrêmement malaisées, les documents orthographient mal les noms et négligent souvent de donner les prénoms, ou en attribuent de fantaisistes aux divers personnages qu'ils mentionnent. D'autre part, il faudrait passer de longues heures dans les archives de La Haye, de Paris, de Berlin, de Vienne et des capitales de petits États allemands pour y glaner quelques renseignements ; il est donc quasi impossible de livrer au lecteur un travail quelque peu parfait. Répétons que la mauvaise volonté ou l'étroitesse d'esprit de certaines administrations communales ou l'inertie vraiment coupable de certains archivistes compliquent encore la tâche des chercheurs. Il reste beaucoup à faire, dans notre pays, pour faciliter les travaux historiques.

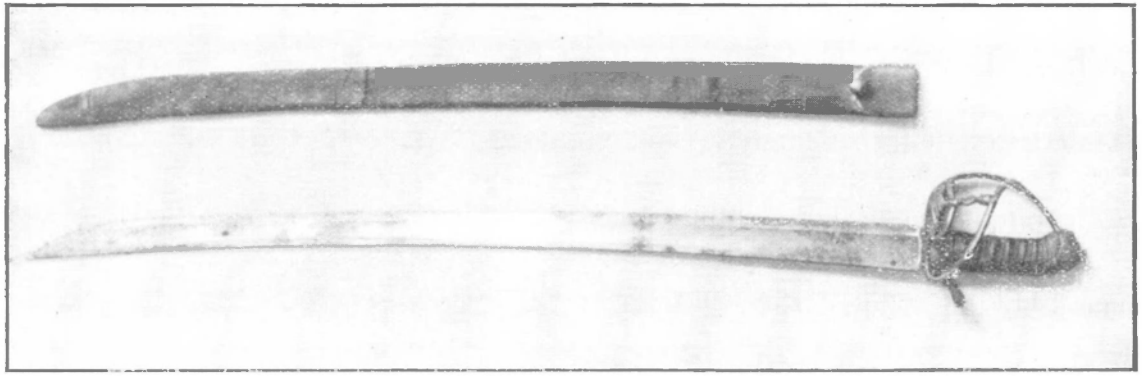

Sabre de garde bourgeoise ou de garde nationale de la Révolution liégeoise.
Fourreau de cuir fauve, garde et garnitures du fourreau en laiton.
(La lame porte les armes des Hennet.)
(Musée de la Vie Wallonne.)

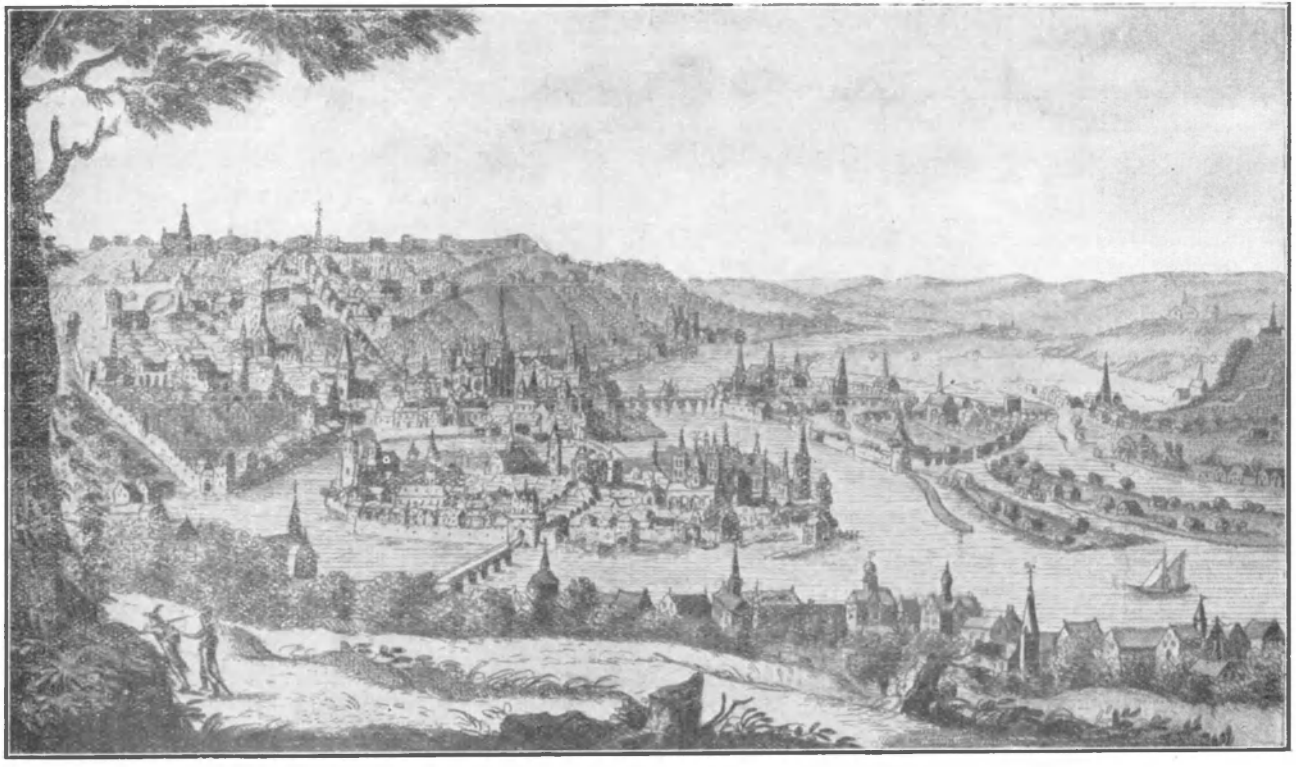

Vue de Liége vers 1795.
(Gravure extraite de l'ouvrage de J.-B.-L. BRETON, *Voyage dans la ci-devant Belgique etc.*)

Jardon, devenu général de brigade à l'armée du Nord, le prit comme adjudant général provisoire à son état-major et c'est en portant les ordres de son chef, que Bailly fut tué, le 29 avril 1794, au combat du Mont-Cassel.

Balaes ou Balaese, figure comme capitaine en second dans la liste des officiers nommés dans Fyon, par le Tiers, le 19 juillet 1790. Le registre de ce régiment démontre qu'il fut payé du 18 juillet au 18 octobre, le dernier payement ayant été effectué tardivement le 13 décembre 1790 (*A. L.*).

Baré. — Voir Ghyla ou Ghila.

Beckers, François-Léonard, né à Liége, le 3 février 1754, enseigne en pied au régiment national, le 16 février 1782.

Ayant prêté serment aux Etats, le 3 mai 1790, il fut admis au mois de juillet suivant, comme adjudant et quartier-maître au régiment de Lynden ; il assista à l'affaire de Sutendael (1) (*A. L.*, Liasse « Officiers », E. Poswick, *op. cit.*, et notes inédites de cet auteur, existant au Musée royal de l'Armée, Bruxelles).

Le *Registre n°* 3, *Suitte des paiements, etc.* (*A. L.*) prouve qu'il fit également fonctions de commissaire de guerre.

Bernard J., jurisconsulte et avocat à Maeseyck.

Le 18 août 1789, il arbora la cocarde patriotique dans cette ville où il se mit à la tête des patriotes (*A. L.*, liasse « Officiers »).

Le registre « Corps des Chasseurs au service des états de Liége » le mentionne comme auditeur avec rang de lieutenant.

Bonhaye ou Bouhaye, Gilles-Joseph, sollicita une place d'officier dans l'un des régiments des États qu'on allait former ; en juillet 1790, il obtint une sous-lieutenance dans Lynden (*A. L.*, *Liste des suppliques présentées avec spécification des demandes qu'elles renferment, touchant les emplois des deux nouveaux régiments*, et liasse « Officiers », etc.).

(1) La « Deuxième Quaëlle » (*A. L.*), renseigne Beckers, major des portes, le 25 décembre 1790 ; il s'agit plus que probablement de François-Léonard.

Les fonctions de cet officier consistaient à se rendre, matin et soir, chez le Gouverneur pour y prendre les clefs des portes qu'il devait ouvrir et fermer lui-même.

Il était également chargé de surveiller l'entrée des étrangers dans la Cité (« Ordonnance militaire du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière [1747?] », Archives du château de Bormenville, et « Consigne du 14 juin 1746, Conseil privé, dépêches 1684-1733 »).

Boulard ou Boulart, figure comme adjudant, avec rang de lieutenant, dans le registre « Corps des chasseurs au service des Etats du Pays de Liége » (*A. L.*). Il fut nommé le 2 septembre 1790, par le Comité de guerre.

Boyens, Guillaume, fut nommé lieutenant aux chasseurs liégeois le 27 août 1790, ainsi que le prouve son brevet conservé aux *A. L.* Il avait exercé ces fonctions avant la régularisation du corps.

Certains documents le renseignent sous le nom de Boëns.

Bury, Mathieu-Baudouin, né à Liége (Jemeppe), ancien lieutenant en second du régiment d'Horion au service de la France (1), fut garde patriotique ; le colonel de Chestret lui confia l'avant-poste de Bilsen.

Nous avons retrouvé une lettre dans laquelle il mandait qu'ayant appris par *Eko public* que l'Etat Noble l'avait nommé sous-lieutenant dans Lynden, il estimait ne pouvoir accepter un grade inférieur à celui qu'il avait occupé en France (*A. L.*, liasse « Officiers »). Il ne figure pas dans le registre « Régiment de Linden au service des États du Pays de Liége » (*A. L.*). Mathieu Bury se retrouve, comme capitaine, dans la liste des officiers nommés, par le Tiers, le 19 juillet, dans Fyon et le registre de ce corps (*A. L.*), prouve qu'il fut payé du 18 juillet au 18 octobre ; le dernier versement de solde fut effectué le 13 décembre, avec un retard considérable.

Bury émigra en France à la restauration et devint capitaine dans la légion liégeoise où il commanda la 12e compagnie, puis la 8e du 1er bataillon (revue du 28 mai 1793) et, enfin, passa au 2e bataillon de tirailleurs. Combattant sous les ordres de Pichegru, il fut fait prisonnier près d'Amiens, le 4 mai 1794 (E. Cruyplants et W. Aerts, *op. cit.*).

Caro, fut agréé comme premier lieutenant dans Fyon, le 19 juillet 1790, par le Tiers (*A. L.*). Le registre *Régiment de Fion* le porte à l'effectif de ce corps à partir du 18 juillet ; il fut payé la dernière fois le 13 décembre.

(1) Contrôle du régiment de Horion, Archives administratives de la guerre, Paris ; Contrôle infanterie 1748-1763, nº 14, communication du commandant de l'Allemant de Liocourt.

Catoir, Jacques-Joseph, fils du prélocuteur, entra l'un des premiers aux chasseurs volontaires de la Cité, assista à l'affaire de Bilsen et aux autres escarmouches ; le 24 août 1790, il sollicita une charge de premier lieutenant au corps régularisé mais n'obtint, le 2 septembre, qu'un brevet de sous-lieutenant (1) (*A. L.*, liasse « Officiers » et registre « Corps des chasseurs au service des Etats du Pays de Liége »).

Chapuis, Jacques-Hubert, né à Verviers le 18 janvier 1749, décédé le 17 août 1825.

Médecin et chirurgien, s'affilia, en 1785, à une association de patriotes aspirant à faire rendre au peuple le droit de nommer les bourgmestres. Nommé officier municipal (conseiller) à Verviers en 1789, il fut délégué au Congrès franchimontois et membre du Comité permanent. Capitaine de la ville et chirurgien des volontaires franchimontois, il fut appelé, le 19 juillet 1790, par le Tiers, au poste de chirurgien-major du régiment Fyon (deuxième des Etats) et, accompagné de ses deux fils, participa à la campagne contre les Cercles (2).

Arrêté le 13 mai 1791, par ordre d'Hoensbroech, il fut incarcéré pendant treize mois à Liége, puis ramené à Verviers, lié à un cheval blanc, conduit au pont du faubourg d'Hodimont, limite du pays, et déclaré banni à perpétuité (28 février 1792).

Toujours accompagné de ses deux fils, il rejoignit, à Paris, le Comité des Belges et Liégeois Unis ; à trois, ils commandèrent la 2e compagnie du 2e bataillon de la Légion liégeoise organisée à Givet (Revue en date du 23 mai 1792).

Dumouriez ayant conquis la Belgique et le pays de Liége, Chapuis fut, à la fin de 1792, nommé membre de l'Administration générale de Liége. Mais les Autrichiens ne tardèrent pas à prendre leur revanche et, en mars 1793, le ci-devant médecin reprit place, avec ses fils, dans les cadres du bataillon liégeois (8e compagnie).

(1) E. Cruyplants et W. Aerts (*op. cit.*), citent parmi les officiers du troisième bataillon liégeois formé après la bataille de Neerwinden, Joseph Catoire, né à Liége en 1771. Ce bataillon fut formé par quelques officiers et soldats de la garde nationale de Liége, organisée en décembre 1792, qui s'étaient réfugiés à Bruxelles avec leur drapeau.

(2) Ses deux fils, Jean-Jacques et Henri furent sous-aides major, dans Fyon (*A. L.*).

Le 26 avril de cette année, l'aîné de ses enfants, Jean-Jacques, premier lieutenant, fut mortellement blessé à ses côtés dans un engagement entre Elsendamme et Pollinchove ; la victime avait 22 ans.

Après la bataille d'Esneux (18 septembre 1794), Chapuis rentra à Verviers à la tête de sa compagnie. Le lendemain, son plus jeune fils, Henri, sous-lieutenant, se porta sur la route de Petit-Rechain, dans l'espoir d'y sabrer quelques Autrichiens fuyant vers Liége. Or, des tirailleurs tyroliens, qui protégeaient la retraite, s'étaient embusqués sur les collines près du pont d'Andrimont. Ils abattirent ce vaillant jouvenceau qui n'avait que 20 ans.

Chapuis fut nommé commandant intérimaire de place et officier municipal de Verviers en 1797, il fut destitué par le Directoire, nonobstant ses malheurs (1), en 1799. Il résuma ses aventures dans un imprimé dédié à ses concitoyens.

(A. Borgnet, Ph. de Limbourg, E. Cruyplants et W. Aerts (*op. cit.*), J.-S. Renier : *Histoire de l'Administration communale de la ville de Verviers*, *A. L.* : registre « Régiment de Fion » et liasse : « Etats-Troupes Nationales-Service de Santé, etc. »).

Closon ou Closson, figure comme aide-major dans le registre « Régiment de Linden », *A. L.* (2).

Collette, nommé capitaine au corps de chasseurs liégeois le 2 septembre 1790, par le Comité de guerre. Il s'était précédemment distingué dans les volontaires chasseurs (voir plus haut).

Nous n'avons pas retrouvé son nom sur les états de revues de la légion liégeoise levée à Givet (3).

Crahay, Joseph, figure dans le registre « Corps des Chasseurs

(1) Son frère G.-J. Chapuis avait été décapité en 1794, pour sa participation aux troubles révolutionnaires.

(2) Un certain Closon fut employé comme sous-commissaire du baron de Graillet ; il avait été nommé à cet emploi le 20 août 1790, sa paye était de 5 fl. par jour. Il fut, à Hasselt, chargé de faire la revue des volontaires, tous les deux jours (*A. L.*, « Registre des résolutions du Comité de guerre »). C'est de ce dernier que se plaignit le colonel Grisar auquel on reprochait de ne pas s'être rendu à Tongres, ainsi que le général de Donceel le lui avait ordonné.

(3) D'après la *G. L.* du 24 octobre 1791, un certain J. Collette, demeurant ci-devant derrière la Boucherie, à Liége, fut cité, avec N. Colsoul, ci-devant recruteur « dans les Irlandais », à comparaître devant la Commission impériale chargée de l'exécution au Pays de Liége. S'agit-il du capitaine des chasseurs de Fabry ?

au service des États du Pays de Liége » (*A. L.*), comme chirurgien-major ; il fut nommé le 8 octobre 1790, par le Comité de guerre (1).

Damry, Jean-Théodore-Joseph, né à Liége et baptisé le 11 novembre 1764.

Lieutenant en pied au régiment national le 27 octobre 1787, démissionna en 1790 et sollicita un brevet dans l'infanterie des États. Il fut nommé capitaine en second dans Fyon, le 17 juillet, par l'État Noble et, le 19 dito, par le Tiers ; il ne figure cependant pas dans le registre « Régiment de Fion » (*A. L.*, liasse « Officiers »).

Damseaux, Lambert, ou Lambert de Damseaux en Fayn. Figure, comme enseigne, sous ce premier nom, dans la liste des cadres de Fyon arrêtée par le Tiers le 19 juillet 1790, et dans le registre « Régiment de Fion ».

Il fut payé du 18 juillet au 18 octobre; la solde lui fut octroyée pour la dernière fois le 13 décembre.

d'Aubremont, Théodore-Charles, né à Liége et baptisé le 16 janvier 1756, fut nommé enseigne en pied au régiment national en avril 1778.

Prêta serment de fidélité aux États le 3 mai 1790, et passa, comme premier lieutenant, au régiment de Lynden en juillet 1790; il assista à la bataille de Sutendael sous les ordres du lieutenant-colonel Delle Creyer (E. Poswick, *op. cit.*).

de Berlaymont (comte), Florent-Théodore-Henri-Laurent, vicomte del Heid, seigneur de Bormenville, né à Liége le 26 février 1755, décédé à Namur le 17 janvier 1825.

Succéda à l'âge de 16 ans à son père Théodore-Antoine, colonel en pied du régiment d'infanterie nationale et gouverneur de la citadelle de Liége. Il devint général-major le 5 février 1782 ; l'État Noble l'avait reçu comme membre le 8 mars 1779.

Berlaymont, bien que sympathique à la révolution du 18 août

(1) Albin Body, dans ses *Quelques lettres du prince-évêque de Velbruck à propos de Spa* (1775-1782) (*Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, de 1882), cite un certain Crahay, ancien officier au service de la France, voué du marquis de Franchimont, qui était déjà considéré par le souverain comme ayant une « conduite querelleuse ».

Dans une « Note des argents reçus des S.S. des Etats, pour être employés au service de l'Armée nationale » (Archives du Musée royal de l'armée, Bruxelles) figure, en date du 22 mai 1790, un Crahay, chirurgien-major des canonniers.

1789, refusa le commandement du 1er régiment d'infanterie créé par le pouvoir insurrectionnel ; les révoltés l'avaient adjoint à une députation envoyée à Aix-la-Chapelle, en novembre 1789, dans l'espoir d'obtenir une réconciliation avec le prince-évêque, tout en obtenant l'abolition du règlement restrictif imposé aux Liégeois en 1684 (E. Poswick, Ph. de Limbourg et A. Borgnet, *op. cit.*).

D'après une note manuscrite d'E. Poswick (Musée royal de l'Armée, Bruxelles), Berlaymont se retira à Bormenville le 6 décembre 1792, et devint, sous la domination française, colonel de la garde nationale du département de l'Ourthe. Sous le règne de Guillaume Ier, il fut membre des États-Généraux et membre de l'Ordre équestre.

de Blochouse, Jean-Henri-Martin, né à Liége et baptisé le 11 novembre 1755, devint enseigne en pied au régiment national le 3 mai 1779, démissionna en janvier 1782, mais fut réintégré dans sa charge dans le courant de la même année.

S'étant rallié à la Révolution, il sollicita une place de capitaine mais dut se contenter d'un brevet de lieutenant dans le régiment de Fyon, que l'État Noble lui octroya le 17 juillet 1790, et le Tiers, le 19 dito. Il fut payé la dernière fois, le 13 décembre.

de Blochouse devint capitaine commandant la 2e compagnie du 3e bataillon liégeois créé à Bruxelles, après la bataille de Neerwinden, à l'aide d'éléments provenant d'une garde nationale liégeoise constituée en décembre 1792. Dès lors, nous perdons sa trace. Nous savons seulement qu'il mourut dans sa ville natale en 1814 (E. Poswick, E. Cruyplants et W. Aerts, *op. cit.* ; *A. L.*, registre « Regiment de Fion », etc.).

Dechamps, figure comme capitaine en second sur la liste des officiers nommés le 19 juillet 1790, dans Fyon, par le Tiers (*A.L.*). Le registre du régiment atteste qu'il fut payé du 18 juillet au 18 octobre, le dernier versement ayant été effectué, avec grand retard, le 13 décembre.

de Chestret (chevalier), Barthélemi-François-Remi, fils du bourgmestre, né le 12 janvier 1770. Capitaine au premier régiment des États en juillet 1790 (1), un recès du 1er août le nomma

(1) L'*Annuaire de la noblesse de Belgique*, année 1883, fixe comme date de cette nomination le 28 septembre 1790.

aide de camp de son père commandant la garnison de Tongres ; depuis le mois de mai précédent, le colonel de Chestret l'employait au transport des missives qu'il envoyait de l'armée à Liége (*Papiers de J.-R. de Chestret*).

Il suivit vraisemblablement son père en exil. Le 2 messidor an VIII, il fut nommé membre du Conseil d'arrondissement de Liége, puis président et maire du village de Donceel ; il remplaça son père comme commandant de la députation des gardes d'honneur de son département au sacre de l'Empereur (1).

Elevé au rang de baron le 5 mars 1816, il fut membre du corps équestre de la province de Liége sous le gouvernement hollandais et décéda, à Donceel, le 15 août 1842 (Poplimont, *La Belgique héraldique*).

Declaye, Nicolas, né à Liége le 8 juin 1758, décédé le ..... à ..... Entré comme volontaire au régiment irlandais de Berwick, au service de la France, le 12 juillet 1774, sous-officier en 1780, il y servit jusqu'en 1785 et devint peu après adjudant-écrivain attaché à l'état-major de Saint-Martin-de-Ré. Il avait fait quatre campagnes en Amérique.

Rentré à Liége à la Révolution, Declaye fut nommé aide-major dans la garde bourgeoise, le 25 septembre 1789, adjudant aux gardes patriotiques le 12 novembre suivant et aide-major au régiment municipal le 18 avril 1790. On a prétendu qu'il fut nommé major le 12 septembre de la même année, en remplacement du baron de Moffarts retenu à Hasselt ; c'est une erreur, car il figure encore, à la date du 23 décembre, avec le grade d'aide-major dans la deuxième Quaëlle et ce document (*A. L.*) mentionne en outre (26 décembre) que « le Conseil s'appercevant que la nomination du Sr. Declaye à la place d'aide-major avec patentes honoraires de capitaine en second faite en même temps que celle de M. de Rossius au grade de major et de M. Cornesse à celui d'auditeur n'a point été insérée dans ce registre de la Cité, ordonne que la commission ou patente d'aide-major avec titre honoraire de capitaine en second soit remise et qu'il y soit mentionné qu'elle sera censée dater du jour où sa nomination a été faite ».

On a également écrit que, le 29 septembre 1790, il passa

(1) *Annuaire de la noblesse.*

comme colonel d'infanterie dans l'armée des États Belgiques-Unis, ce qui est infirmé par ce qui précède ; de plus, d'après le registre « Regiment Municipal au Service de la Cité de Liége » (*A. L.*) Declaye toucha encore, le 6 décembre, un mois d'appointements échu le 28 précédent (180 fl.). Or, les débris des troupes brabançonnes furent licenciés, à Gand, le 3 décembre ; la retraite avait été ordonnée le 21 novembre (1).

Il avait publié, en 1790, un *Abrégé de la tactique militaire à l'usage des troupes liégeoises.*

Declaye obtint, fin avril 1792, le grade de major et, le 30 juillet suivant, la charge de lieutenant-colonel dans la légion liégeoise levée à Givet ; il la commanda après la prise de Liége par les Français.

Aide de camp du général de Rosières le 7 avril 1793, puis commandant temporaire de Cambrai, il fut promu général de brigade le 30 juillet suivant. Arrêté à Cambrai, le 15 septembre, pour avoir fait exterminer une partie de sa troupe et perdu son artillerie au cours d'une sortie, il fut transféré à Paris. Declaye se justifia, fut nommé commandant temporaire de Lyon le 9 brumaire an II ; il y fit fusiller, mitrailler et guillotiner quantité de « suspects ». Général de division le 13 ventôse de la même année, à l'armée des Alpes, il fut arrêté une seconde fois, mais le général Carnot le fit remettre en liberté.

En brumaire an IV, il commanda la garde nationale de Nevers, fut réformé le 12 brumaire an V et devint simple commandant de la place de Vannes le 6 brumaire an VII (E. Cruyplants et W. Aerts, *op. cit.* ; Dr Robinet, *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*, 1789-1815, Paris ; voir également l'étude de H. Wallon, *Le Général Declaye*, parue dans la *Revue Bleue* de 1891 ; nous attirons cependant l'attention du lecteur sur les erreurs de dates et d'attributions commises par ce dernier auteur qui fit de Declaye, un aide-major du premier régiment de ligne belge (14 août 1790 !)

(1) L. Leconte, *Le Carnet de campagne du capitaine M.-U.-J. de Biseau de Hauteville, commandant la compagnie des Volontaires binchois*, publié par la Société d'archéologie de Binche, 1926.

Il est à remarquer que Declaye ne figure pas dans le *Répertoire alphabétique de l'Armée brabançonne*, liste des officiers des différents corps conservée aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles.

DE COLLAERT (baron), JEAN-ANTOINE, né à Blehen le 13 juin 1761.

Premier lieutenant au régiment autrichien de Donceel (1) en avril 1778, il guerroya en Bohême et fut promu capitaine dans le courant de la même année. A la paix, ce corps partit pour Prague le 17 mai 1779, et fut licencié le 5 juin suivant.

de Collaert passa avec son grade dans les dragons de Matha (2), au service de la Hollande, le 15 mars 1785, et fut pensionné, en 1786, lorsque cette troupe fut remerciée ; il obtint cependant le grade de major en 1787.

Nous supposons qu'il servit dans les troupes des Etats de Liége pendant la Révolution contre Hoensbroech et que c'est de lui qu'il s'agit dans le rapport relatif à l'affaire de Sutendael, aucun état de services ne mentionne cependant ce fait.

Le 8 ou le 13 juillet 1795, de Collaert rentra en activité en qualité de lieutenant-colonel aux hussards bataves dont il devint colonel en juillet 1803.

Colonel-commandant en chef les gardes du corps de S. E. le Grand Pensionnaire Schimmelpenninck le 28 juillet 1805, promu général-major le 7 mars 1806, colonel-général de la garde du roi Louis le 8 mai 1808 (3) et pensionné sur sa demande par suite de blessures le 15 octobre suivant. Admis au service de la France avec le grade de général de brigade le 2 janvier 1811 et employé dans les provinces illyriennes, il passa au troisième corps de cavalerie de la Grande armée le 25 mars 1813 et commanda plus tard la place de Zara (Dalmatie) ; il démissionna le 1er mars 1815, avec le grade de mestre de camp.

Général-major de cavalerie dans l'armée des Pays-Bas le 26 mars 1815, lieutenant général commandant la division de cavalerie de l'armée mobile le 21 avril 1815, de Collaert reçut

(1) Nous savons que le colonel Gérard de Donceel fut chargé, en 1778, de recruter un « Niederländisches Frei-bataillon » dans les Pays-Bas et la Principauté. L'affiche de recrutement dénomme ce corps « Légion impériale et Royale Apostolique » (TEUBER et OTTENFELD, *op. cit.*, et *A. D. D.*).

(2) Le baron de Matha était Liégeois. Il passa au service de la France après la Révolution de Hollande.

(3) de Collaert ne figure pas dans le *Naam-Register des Officieren van de Koninglyke Hollandsche Armee over den jare* 1808, publié à la Haye chez les frères Van Cleef.

ensuite le commandement du Brabant septentrional et décéda en activité de service, à Bruxelles, le 17 juin 1816.

de Collaert participa aux campagnes de 1778 en Bohême, de 1796 en Allemagne, fut embarqué en 1797 au Texel, opéra dans le Nord-Hollande en 1799, et se distingua particulièrement à Bergen les 10 septembre, 6 et 8 octobre de cette année (rapport du général Quaita) ; il guerroya en Allemagne en 1800, fut embarqué en 1805, retourna en Allemagne en 1806, commanda en Illyrie en 1811-1812, fut à la Grande armée en 1813-1814 et combattit encore en Allemagne et en France. Il fit la campagne de 1815 contre l'Empire.

Par décret du Gouvernement hollandais en date du 16 juin 1801, il lui fut décerné un sabre d'honneur « en récompense de sa louable conduite dans l'affaire près d'Aschaffenburg », le Ministre de la guerre lui adressa, à la même occasion, une lettre d'éloges. Il avait été grièvement blessé de deux coups de feu le 24 novembre 1807.

Voici les distinctions honorifiques que de Collaert obtint :

Chevalier du Mérite hollandais le 7 janvier 1807, commandeur du même ordre le 18 février suivant et chevalier grand croix le 4 mai de la même année. Grand croix de l'Ordre de la Réunion le 22 février 1812, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis le 16 août 1814, commandeur de l'Ordre militaire de Guillaume pour sa brillante conduite à Waterloo (Archives de la Guerre de France, renseignements du commandant Lasseray ; Archives de la Guerre de Hollande et F. Bernaert, *Fastes militaires des Belges au service de la France*. 1789-1815. Bruxelles, 1898 ; cet auteur lui attribue l'étoile de la Légion d'Honneur ; voir également H. Vigneron, *La Belgique militaire*, Bruxelles, 1856, etc.).

de Crassier (baron), Guillaume-Joseph-Léopold, né à Liége et baptisé le 9 octobre 1774. Le 25 mai 1789 (à peine âgé de 15 ans) il fut nommé quartier-maître et auditeur du régiment national avec le rang de capitaine.

de Crassier passa avec son grade dans le corps de Lynden en juillet 1790 « à condition de faire desservir son emploi à ses frais jusqu'à ce qu'il soit en état de le remplir lui-même » (1).

(1) E. Poswick fixe son entrée au premier régiment des Etats au 28 septembre ; le registre du corps (*A. L.*) confirme cette date.

Après l'invasion du Pays de Liége par les républicains, il s'engagea comme soldat dans la neuvième demi-brigade et fit les campagnes des ans II, III, IV et V. Rentré dans ses foyers, il fut compris dans les classes de conscription appelées en l'an VII et servit dans l'artillerie à cheval. de Crassier mourut à l'hôpital de Dunkerque, le 30 ventôse an VIII (31 mars 1805), des suites d'une blessure reçue en duel (*A. L.* et E. Poswick, *op. cit.*).

de Crenwick, Jean-Mathieu-Pierre-Joseph, né à Liége et baptisé le 10 novembre 1758.

Enseigne en pied au régiment national le 15 janvier 1782, lieutenant en pied le 26 juillet suivant, il fut nommé capitaine en second au régiment de Lynden en juillet 1790 (E. Poswick, *op. cit.* ; *A. L.*, registre « Régiment de Linden » ; il figure dans ce dernier document sous le nom de *Crenuick*).

de Fabry, Albert, fils du bourgmestre et frère du commandant des chasseurs. Figure, comme capitaine, sur la liste des officiers du régiment de Fyon, nommé par le Tiers le 19 juillet 1790 (*A. L.*), mais le registre de ce corps ne le mentionne pas.

de Fayn (chevalier) ou de Fayen, entré comme sous-lieutenant dans Lynden en juillet 1790 (*A. L.*, registre de ce corps).

de Favereau (ou Favereau), Antoine-Albert, dit l'aîné (1), participa à l'expédition de Saint-Trond, comme capitaine de la garde patriotique.

Il offrit d'armer 50 hommes à ses frais. Fut nommé capitaine en second au régiment de Lynden en juillet 1790.

Defrance, Léonard, né à Liége le 5 novembre 1735, y décédé le 24 février 1805. Artiste peintre jouissant d'une certaine réputation, étudia les arts à Rome, parcourut l'Italie, la France et la Hollande et devint professeur à l'Académie de dessin créée par le prince-évêque de Velbruck.

Dès que se manifesta l'opposition contre Hoensbroech, Defrance se mua en pamphlétaire et fit partie d'une société patriotique qui publia et diffusa des écrits contre l'administration épiscopale ; il publia son *Cri du peuple liégeois*.

(1) Son frère cadet, Charles, qualifié chevalier, servit également à l'armée comme capitaine d'une compagnie de garde patriotique soldée notamment du 18 juillet au 24 septembre 1790 (*A. L.*, « Registre n° 3, etc.», liasse « Officiers »).

Après les événements du 18 août 1789, il fut chargé par la municipalité de grouper les Liégeois en soixante sections. Elu conseiller de la Cité en 1790, il fut chargé de la démolition de la citadelle et de travaux de fortifications.

A la Restauration, il s'enfuit à Givet, revint en 1792, s'exila à Paris en 1793, y fut tracassé, alla se cacher à Charleville et fut dénoncé comme suspect. Il put enfin rentrer à Liége le 23 thermidor an II, fit partie de la municipalité, se rendit tristement célèbre en dépouillant la Cité de ses œuvres d'art qu'il envoya à Paris, et par l'acharnement qu'il mit à détruire les monuments religieux.

Il devint administrateur du département de l'Ourthe et y organisa l'Ecole centrale de dessin (A. BORGNET, *op. cit.*; DE BECDELIÈVRE, *Biographie liégeoise*, Liége, 1839 ; TH. GOBERT, *Autobiographie d'un peintre liégeois*, Liége, Cormaux, 1906 ; *Biographie générale des Belges morts ou vivants*, etc.).

DE GELOES D'EYSDEN (comte), GUILLAUME-BERNARD-ANTOINE MAUR, seigneur d'Oost, Cloffenberg, Erckenraet, Fouron-le-Comte et Sainte-Gertrude, conseiller privé le 30 octobre 1760, chambellan du prince-électeur Jean-Théodore de Bavière, et son grand-maître d'hôtel, était ministre plénipotentiaire du Pays de Liége à Paris lorsqu'il obtint, le 26 janvier 1761, la survivance à la charge de colonel en pied du régiment national. En 1772, il fut nommé capitaine des gardes du corps du Prince-Evêque, avec rang de général-major ; bourgmestre de Liége en 1774, il devint chef de l'État Noble, etc., etc. (E. POSWICK et PH. DE LIMBOURG, *op. cit.*). U. Capitaine, dans le *Nécrologe liégeois pour* 1861, dit qu'il fut le citoyen de la Principauté qui accumula le plus d'emplois et de distinctions honorifiques.

D'après E. Poswick, il mourut à Liége le 7 mars 1794 ; Ph. de Limbourg prétend qu'il décéda en 1798, tandis qu'U. Capitaine (*op. cit.*), fixe son trépas au 12 février de l'année précédente.

DE GOSWIN (baron). Le *Bulletin officiel de l'Avant-Garde patriotique* en date du 4 mai 1790, reproduit dans le texte, mentionne un capitaine de ce nom.

Il figure sur la liste des officiers nommés, le 19 juillet 1790, par le Tiers, dans le régiment de Fyon, comme premier lieute-

nant. Le registre des payements de ce corps ne le renseigne pas, il n'accepta probablement pas ce grade.

E. Poswick (*op. cit.*), mentionne le baron Antoine-Ernest-Charles-Joseph de Goeswin, né à Liége en 1732 (1), enseigne en pied au régiment national le 10 décembre 1781, lieutenant en pied le 20 septembre 1791, dans le corps reconstitué.

En juillet 1794, il passa au service de l'Autriche et prit part, avec le bataillon Prince-Évêque de Liége, aux campagnes de l'armée du Rhin de 1794 à 1797. Après la dissolution de cette troupe, le 20 juin 1798, il fut transféré à la suite du bataillon de Carneville et incorporé, le 6 août 1798, au régiment de garnison. Il fut porté sur la liste des prévenus d'émigration du département de l'Ourthe, du 29 ventôse an VI.

D'après les papiers retrouvés dans les *A. L.*, Goeswin était fils d'un ancien officier au service de l'Allemagne. Lorsque le régiment national fut licencié (en 1790), il se retira à l'étranger, chez ses parents et finit par écrire aux États pour demander un brevet dans un des deux corps d'infanterie qu'ils levèrent.

DE GOER DE HERVE (baron), JEAN-FERDINAND-LAMBERT, baptisé le 14 septembre 1737, en Notre-Dame-aux-Fonts, à Liége (2).

Entra comme capitaine en second au régiment de Bouillon, au service de France, le 1er février 1757, passa comme capitaine au Royal-Allemand le 11 mai 1762, et fut réformé à la nouvelle composition de ce corps en 1763.

Il sollicita, en 1765, le commandement d'un régiment de grenadiers royaux, faisant valoir « la protection dont Madame la Dauphine (3) veut bien l'honorer en considération du zèle avec lequel sa famille s'est portée à favoriser les vues du prince Clément de Saxe dans la circonstance de l'élection d'un évêque prince de Liége ». Le Roi lui fit répondre qu'il le nommerait

(1) D'après l'*Annuaire de la noblesse* de 1888, Goeswin fut baptisé en l'église de Notre-Dame-aux-Fonts le 27 mars 1736, et devint général-major au service de l'Electeur de Bavière. Nous ignorons la date de son décès.

(2) D'après DE STEIN D'ALTENSTEIN, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, année 1878, de Goer naquit le 15 septembre 1735.

(3) Marie-Josèphe de Saxe, cinquième fille d'Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne, deuxième épouse (1747) de Louis de France, dauphin, frère de Louis XVI.

« à la place de colonel d'un régiment de grenadiers royaux lorsque les vues que S. M. a jugé à propos de prendre pour quelques officiers seront remplies ».

de Goer fut simplement replacé comme capitaine commandant de la compagnie Mestre-de-camp du Royal-Allemand, le 1er janvier 1768; il changea d'unité le 11 mai 1769 et obtint le rang de mestre-de-camp le 13 mars 1771. Chevalier de Saint-Louis le 26 janvier 1773, il démissionna le 25 août 1775 ; il était noté comme « sujet de distinction, appliqué, instruit » et « servant bien ».

Il devint commandant général de la garde nationale à Liége et de la banlieue en 1790. de Goer mourut à Liége le 11 juin 1799 (Archives de la Guerre de France, communication du commandant Lasseray, etc.).

DE GRAILLET (baron), CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH, né à Liége le 2 juillet 1762.

Entré au service à l'âge de 11 ans dans les dragons de Holstein, en 1773. Passé dans l'armée danoise à l'échange de la province de Kiel et réformé avec pension au licenciement de son régiment.

D'après E. Poswick (*op. cit.*), il devint commissaire général de la guerre, à Liége, le 8 octobre 1783. Nous avons vu qu'il prit une part active à la Révolution contre Hoensbroech et fut aide de camp du général de Donceel. Cependant, en juillet 1790, il offrit aux États Pelgiques-Unis de lever deux bataillons d'infanterie dans le Pays de Liége, et le Département général de la Guerre des ci-devant Pays-Bas autrichiens proposa, le 27 dito, de leur donner la dénomination de régiment nº 11 (1) ; de Graillet en fut nommé colonel le 27 octobre 1790 (2). Le retour des

(1) Archives générales du Royaume (Bruxelles), archives des Etats Belgiques-Unis, dossiers nos 138 et 195.

(2) Brevet signé par Van der Noot, van Eupen et le comte de Baillet, (Archives de la guerre de France). Il est renseigné, dans divers documents reposant à Paris, sous le nom de Graillet.

Il figure effectivement comme colonel du régiment nº 11 dans le *Répertoire alphabétique des officiers de l'armée brabançonne* (Archives générales du Royaume).

EENENS, dans ses *Dissertations sur la participation des troupes des Pays-Bas à la campagne de Belgique*, indique qu'en septembre 1790, le régiment nº 11, légion levée à Liége, comptait 276 hommes et spécifie que la création de ce corps avait été décidée, par le Congrès, le 1er août ; il devait comporter 2.110 hommes.

Autrichiens lui rendit la liberté ; Hoensbroech, inutile de le dire, ne voulut point lui rendre ses anciennes fonctions et de Graillet fut révoqué.

Il fut, d'après des écrits, sollicité par la Prusse, mais refusa d'entrer au service de cette puissance « ne voulant pas servir contre ses principes et préférant l'estime de ses concitoyens à la fortune ».

Il demanda une « lieutenance-colonel » dans les troupes à cheval de la République française et il fut appuyé par le ministre Le Brun (1) ; ceci se passa après la « seconde révolution de son pays ».

de Graillet fut nommé lieutenant-colonel, à titre de chef de corps, le 26 février 1793, mais à l'infanterie légère de la légion germanique. Néanmoins, le 8 mars de la même année, il passa comme chef d'escadron au cinquième hussards. Le 16 février 1794, le général Valence sollicita en vain, du ministre de la Guerre Beurnonville, l'autorisation d'attacher à son état-major, comme lieutenant-colonel adjoint, le « citoyen Charles Graillet » ; le 1er octobre 1798, le prénommé était encore chef d'escadron au cinquième hussards.

C'est tout ce que le commandant Lasseray, toujours si obligeant, a pu découvrir, dans les Archives de la Guerre de France, sur le compte de cet officier « du plus rare mérite » de « conduite exemplaire, fort et vigoureux, susceptible d'avancement, un des meilleurs officiers de cavalerie » ainsi que le qualifièrent plusieurs de ses chefs.

A. Borgnet (*op. cit.*), prétend que de Graillet devint colonel des hussards sous l'Empire, il ne figure cependant pas parmi les chefs de cette célèbre cavalerie renseignés dans les *Historiques des corps de troupes de l'armée française* 1569-1900, publiés par le Ministère de la guerre (Paris, Berger-Levrault, 1900).

Delcreyer ou Delle Creyer, Antoine-Joseph-Augustin, né ..... le ....., décédé à Herstal en 1802. Fils d'un major en pied du régiment national de Liége, devint enseigne à ce corps en 1777, capitaine en 1782 et major en 1785.

Ayant embrassé la cause de la Révolution, il fut nommé colonel du régiment municipal mais dut se démettre de ses fonc-

(1) Ci-devant éditeur du *Journal de Herve*.

tions ; il obtint ensuite la lieutenance-colonelle dans le premier régiment des États (Delle Creyer prêta serment devant le Comité de guerre le 26 avril 1790, et fut présenté à la troupe le lendemain, place du Vieux-Marché) ; il obtint un congé de deux mois le 17 septembre.

Les auteurs le présentent comme affligé d'un mauvais caractère ; il est surtout célèbre par sa querelle avec le jeune comte d'Aspremont Lynden, colonel, sous tutelle paternelle, qui démissionnait lorsqu'il fallait marcher à l'ennemi, pour reprendre sa place dès que le danger était passé.

Après avoir adressé en vain maintes suppliques aux États pour obtenir le brevet de colonel qui lui revenait de fait, Delle Creyer fit imprimer une plaquette de 6 pages : *Remontrances faites aux Trois Etats du Pays de Liége et du Comté de Looz* dans laquelle il reproduisit sa correspondance relative à la conduite du jeune comte Eugène d'Aspremont-Lynden et fit appel à l'opinion publique.

Ce dernier répondit par une autre plaquette de 7 pages, démontrant les menées ambitieuses de son subordonné.

En présence de la partialité de l'Etat de la Noblesse qui approuva la conduite du jouvenceau, Delle Creyer envoya sa démission, mais elle fut refusée par recès du 17 décembre et, le lendemain, le lieutenant-colonel, plus aigri que jamais, retourna à l'armée. Moins d'un mois plus tard, il dut chercher asile en France et se réfugia à Paris ; il fut porté sur la deuxième liste des proscrits.

Delle Creyer fut élu à l'Assemblée provinciale de 1793 (*A. L.*, *A. D. D.*, A. Borgnet, E. Poswick et Th. Gobert, *op. cit.*).

Nous reproduisons ci-après, deux des derniers factums adressés par Delle Creyer et le jeune comte d'Aspremont Lynden aux États, l'un pour accuser, l'autre pour se défendre ; ces documents (*A. L.*) résument les points de vue respectifs et sont fort édifiants tous deux.

« Messeigneurs de l'État primaire du pays de Liége et Comté de Looz.

» Messeigneurs,

» La conduite qu'a tenue M. de Linden lorsqu'il s'est agi de

marcher à l'ennemi étant parvenue à votre connaissance par la lettre que j'ai écris à M. le général Donceel, il est de la dernière importance, me trouvant à la veille de rejoindre le régiment, que vos illustres Seigneuries daignent prononcer sur un objet qui paroit mériter leur attention, ou si elles ne veulent pas donner à cette affaire des moments qu'elles emploient mieux au bonheur de la nation, elles sont suppliées de vouloir ordonner un conseil de guerre choisi parmi les officiers liégeois ou étrangers ainsi qu'elles jugeront à propos de décider, entretems permettez moy, Messeigneurs que je vous retrace en peu de mots le fait tel qu'il est. L'ennemi avance, j'en avertis M. de Linden et je l'invite à marcher à notre tête, je ne reçois aucune réponse de sa part, le tocsin sonne, on court aux armes, c'est à qui s'exposera le premier, chacun veut partager la gloire de défendre la patrie. les volontaires tant des villes que des campagnes marchent, et M. de Linden, payé pour faire son devoir, M. de Linden, nommé chef d'une troupe soldée, laisse partir son régiment et il est le seul qui reste en arrière — il avait disparu en disant et en faisant croire à tout le monde qu'il avoit donné sa démission : M. son père en effet l'avoit annoncé et déclaré positivement en plein comité.

» Le récès de l'état de la noblesse du 17 juillet dernier prouve d'autant plus que M. de Linden avait donné sa démission, que dans la nomination des officiers faite à cette époque tous les emplois ont été conférés et désignés à l'exception de celui de colonel dont le nom dans le dit récès est resté en blanc.

» Aujourd'hui que les dangers sont passés et que la campagne est finie, il reparoit et vient se mettre à la tête du régiment retiré en quartier d'hiver à Hasselt.

» Je supplie vos illustres seigneurs de voir si dans cette conduite il n'y a rien qui blesse la réputation d'un officier d'honneur tel que j'aime à le croire et tel qu'il doit être pour avoir l'honneur de commander un régiment, — il est je l'avoue bien désagréable pour moy Messeigneurs de me trouver dans la dure obligation de devoir faire cette remontrance, mais je croirais manquer à l'Etat, à la nation entière, aux officiers que j'ai l'honneur de commander et à moy même enfin si je ne montrois cette délicatesse de sentiment sans laquelle je me rendrois indigne d'occu-

per l'emploi dont vous avez bien voulu m'honorer, — l'honneur m'ordonne de parler je le fais et si en ma qualité je ne puis me taire à cet égard, comment pourroit-il se flatter que les représentans de la nation qu'il a abandonnée dans les moments où elle étoit menacée des plus grands dangers, seroient indifférents sur sa conduite.

» Liége, le 2 Xbre 1790.

(s.) » Delle Creyer
» Lieutenant-colonel du premier régiment
des états. »

Voici la réplique :

« Messeigneurs,

» C'est avec autant de surprise que d'indignation que je me vois inculpé par la lettre que Monsieur Delle Creyer lieutenant-colonel de mon régiment a osé adressé le 2 de ce mois aux états et dont la copie m'a été insinuée avec l'apostille des Seigneurs de l'etat tiers de la même date ; je dois me justifier devant vous Messeigneurs, je le dois à mon honneur et à la nation. Jamais les motifs inventés par Monsieur Delle Creyer n'ont été les miens : L'honneur que vous m'avez fait de me placer sans que je le sollicite à la tette d'un régiment de la nation à votre solde m'est trop précieux pour que j'aye pu m'avilir au point que mon accusateur le dénonce : Ma justification pour moi, elle est dans votre cœur, et si vous m'aviez jugé indigne d'être à la tette de mon corps vous n'auriez point insisté comme vous avez bien voulu le faire pour j'en prenne le commandement sous les ordres et la direction du général près de trois mois après que mon père vous avoit annoncé ma démission, sans que ni lui ni moi l'ayent sollicité.

» Le fait n'est pas tel que M. Delle Creyer le retrace, mais il est tel que je vais avoir l'honneur de vous le tracer et j'ose même prendre les états à témoin et la plus grande partie des membres de la ville de ce que je vais avancer.

» Il vous est connu, Messeigneurs, que vers la fin de may passé, les états offrirent à mon père le régiment ; ses affaires, son assiduité et son attachement à celles de l'etat ne lui permirent point de l'accepter, vous daignâtes me nommer, j'ignorois cette

faveur de votre part, mon père m'en instruisit et je vins avec empressement recevoir vos ordres et vous remercier.

» Je restais à Liége jusque vers la fin de juin avec mon père qui pendant ce temps ne cessa de solliciter l'organisation du régiment et surtout la nomination des officiers, mais inutilement, des raisons particulières et des embarras occasionnés par la multiplicité des affaires vous empêchèrent alors d'y pourvoir : je n'avais donc point de régiment, mais seulement la nomination à un régiment. voiant le retard et craignant que les choses n'y soient point en avant, n'y voyant aucune apparence, mon père dans la puissance de qui je suis, eut l'honneur de vous annoncer ma démission et de vous remercier, c'était vers le 25 ou le 26 de juin sans pouvoir dire exactement le jour. des affaires et les troupes qu'il avoit chez lui et à son voisinage le rappelèrent pour quelques jours à la campagne, je l'y suivis. je crois que ce fut vers le 1er juillet que vous trouvâtes bon de nommer des officiers. Je n'avois plus aucun intérêt au régiment ma démission étant donnée ; Mais vers le milieu de 7bre les états comme je l'ai dit plus haut ont insisté et sollicité mon père pour que je reprenne l'emploi dont vous m'aviez honoré, alors il y avoit un régiment puisqu'il y avoit des officiers et s'il n'était point encore organisé les états au moins manifestoient l'intention de le faire. Mon père crut qu'il ne pouvoit plus refuser sans manquer aux états dont les instances étoient précieuses et flatteuses pour lui et pour moi. il m'engagea à le reprendre. j'obéis, et je revins vers la mi septembre à Liége.

» Par vos ordres, Messeigneurs, je devois être sous ceux et sous les yeux de Monsieur le Général major de Donceel. Depuis ce temps je les ai exécuté et je me suis rendu à Hasselt avec lui, depuis ce tems je n'ai fait aucune démarche sans ses ordres.

» Voilà, Messeigneurs le fait et le détail vrai qui vous est connu. Je ne crois point être coupable, ni même qu'on puisse suspecter ma conduite ; vous ne l'avez pas fait et depuis ce tems vous avez daigné me reconnaître pour colonel, le général sous la conduite de qui vous m'avez placé me reconnoit pour tel et exempt de reproches, on ne peut point le soupçonner d'ignorer les règles du service et de l'honneur ; Messieurs les officiers du régiment en

font autant il n'y a que Monsieur Delle Creyer qui croiant le devenir, cherche à me rendre suspect.

» Non, Messeigneurs, je ne me suis point désohonoré, vous l'avez déjà jugé et vous le jugerez encore : je sacrifierais toujours ma vie pour la patrie et pour maintenir cet honneur qui m'est si cher.

» Je n'ai point fait croire à tout le monde, comme le dit M. Delle Creyer que j'avois donné ma démission, mon père l'avoit en effet annoncé et déclaré aux états, elle étoit donc donnée ; M. Delle Creyer ne pouvoit l'ignorer et ne l'ignoroit point, puisque dès le 2 juillet il avoit présenté supplique à l'état pour avoir la place de colonel, ce qu'il a fait encore à d'autres reprises mais inutilement ; il prouve même que cette démission existoit lorsqu'il dit que dans la nomination du 17 juillet l'état noble avoit laissé le nom du colonel en blanc ; mais c'est à la sollicitation de ce corps dans le mois de septembre et à celle des deux autres que mon père m'a fait reprendre cet emploi. Ce n'est point comme il le dit la crainte du danger quand je donnais ma commission il n'en étoit point question, ou il ne paroissoit point prochain, j'ai déclaré plus haut les motifs de ma démission, et après que j'ay repris l'emploi vers mi septembre les mêmes dangers pouvoient revenir avec autant d'apparence qu'alors et je ne les aurois point éviter.

» Je n'avois point d'ordres à recevoir de M. Delle Creyer, ma démission donnée je n'étois plus rien au régiment, les états ni le général ne m'en n'ont point fait parvenir et ne pouvoient le faire. M. Delle Creyer a écrit une circulaire aux officiers du régiment tendante à les soulever contre la subordination, à refuser de servir sous leur chef et à la sedition, il en a adressé une à M. le major de Ransonnet et avec ordre d'assembler les officiers et de leur en faire lecture, mais il s'est mal adressé puisque je puis produire une lettre de ce brave major, qui félicite mon père de ce que les états l'ont engagés à me faire reprendre l'emploi dont ils m'ont honorés. Je ne crois point, Messeigneurs que vous approuverez ces procédés coupables.

» J'ose me flatter et espérer que vous daignerez sans délai prononcer et déclarer que je suis exempt de reproches, et que vous ne me regardez point comme une tache l'honneur que vous

m'avez fait de me conférer mon emploi, encore moins après ma démission d'avoir manifesté le désir que je le reprenne.

» Le 7 Xbre 1790.

(s.) » Le Comte d'Aspremont de Lynden
» Colonel. »

Th. Gobert, dans *Les Rues de Liége*, prétend que Delle Creyer se ruina en levant le premier régiment des États à ses frais.

DELCREYER ou DELLE CREYER, GUILLAUME-GÉRARD, enseigne à la suite au régiment de Berlaymont, le 15 juillet 1759, et enseigne en pied le 3 juin 1767; il devint capitaine au régiment de Lynden en juillet 1790 et combattit à Sutendael avec ce corps (E. POSWICK, *op. cit.*).

DE LYON ou LYON, de Chatelet, capitaine au régiment de Fyon, fut payé comme tel du 18 juillet au 18 novembre 1790 (1), le dernier versement fut effectué le 25 décembre (*A. L.*, État Tiers et registre « Régiment de Fion »).

DE MAUGEER, avocat et ancien bourgmestre de Saint-Trond, dont il a été question dans le texte, adressa une supplique aux États pour obtenir la place d'auditeur dans le régiment de Fyon (2). Le Tiers lui donna satisfaction le 19 juillet; il fut soldé pour la dernière fois le 13 décembre 1790 (3).

DE MOFFARTS, baron, né à ..... le ....., décédé à ..... le ....., avait servi avec distinction pendant fort longtemps à l'étranger et se signala dans l'armée liégeoise au début des hostilités contre les Cercles. Il fut nommé premier major au régiment d'Aspremont Lynden par l'État Noble, le 21 juin 1790 (4). Le 13 décembre

(1) Nous avons retrouvé dans les *A. L.* (liasse « Officiers »), une supplique en date du 22 novembre 1790, émanant de Lyon, Ignace, cadet dans Fyon et réclamant une place d'officier : il s'était joint aux volontaires franchimontois dès qu'ils se mirent en marche.

La même liasse contient encore une autre pétition signée de Théodore Lyon ou Lion fils, garde patriotique, sollicitant une charge d'officier dans l'infanterie des Etats.

Signalons qu'E. CRUYPLANTS et W. AERTS (*op. cit.*), mentionnent qu'un certain Lyon fut officier dans la Légion liégeoise organisée à Givet en 1792-1793.

(2) *A. L.*, liasse « Officiers ».

(3) *A. L.*, registre « Régiment de Fion ».

(4) Nous avons retrouvé dans les *A. L.* une réclamation relative à cette nomination. Il y est dit que le major Clément-Auguste Ransonnet était déjà à Tongres un mois avant que le baron de Moffarts ne se mit en campagne.

de la même année, il fut promu lieutenant-colonel (*A. L.*).

DE DEMY ou DEMI ou DENY (baron?). Figure comme premier lieutenant dans la liste des officiers nommés, le 19 juillet 1790, par le Tiers et destinés au régiment de Fyon. D'après le registre des payements de ce corps, il fut soldé du 18 juillet au 18 novembre, la dernière solde fut touchée le 25 décembre (*A. L.*)

E. Cruyplants et W. Aerts (*op. cit.*), mentionnent un Deny comme capitaine-adjudant dans la légion liégeoise, à Givet, fin avril 1792.

DE PONTHIÈRE (1), ancien officier, fut nommé lieutenant-colonel dans le régiment de Fyon par l'Etat de la Noblesse le 7 mai 1790, et autorisé à enrôler des soldats au prix d'une demi-couronne par engagement et d'une solde journalière de 8 sols. L'État Primaire ratifia cette décision le lendemain.

Le 12 dito, il prêta, devant le Comité de guerre, le serment d'être fidèle à la Nation et aux Loix et de n'être attaché à aucune nation étrangère.

Son rôle fut assez effacé au cours des événements de la Révolution. En 1793, de Ponthière fut nommé membre de l'Assemblée provinciale et désigné pour tenir la permanence (*A. L.*, Registre du Comité de guerre, liasse « Officiers », etc. ; A. BORGNET, *op. cit.*).

Le personnage est fort mystérieux, nous avons ouvert une en-

L'Etat de la Noblesse décida alors (le 27 juin 1790) que l'ancienneté des officiers des deux régiments d'infanterie daterait du moment de leur entrée au service, soit chez les puissances étrangères soit dans l'ancien régiment du Pays de Liége (*A. L.*).

Le registre « Régiment de Linden » le mentionne sous le nom de Moeffaerts et indique qu'il toucha, pour la dernière fois, ses appointements le 14 décembre 1790.

D'après les renseignements communiqués par le directeur des Archives de la guerre de Vienne, un certain Théodore de Moffarts, né vers 1742, à Hussel (probablement Hoesselt), Etat de Liége, servit au troisième régiment de dragons (de Wurtemberg) de 1761 à 1767. Le corps combattit à l'armée de Silésie en 1761 (siège de Schweidnitz) et en 1762 (affaire de Leuthmannsdorf). Nous ne pourrions affirmer s'il s'agit du premier major du régiment d'Aspremont Lynden.

Les barons de Moffarts consultés nous ont déclaré ne posséder aucune indication et les *Annuaires* du baron DE STEIN D'ALTENSTEIN ne nous ont été d'aucun secours.

(1) Ce nom fut souvent orthographié Ponthiers ou Deponthier. A. BORGNET (*op. cit.*), lui donne les initiales J.-F., tandis que dans les documents des *A. L.* il figure sous les prénoms de Pierre-Joseph ; ailleurs nous lui voyons accoler celui de Jean.

quête à son sujet à Paris et en Hollande, sans résultats probants.

Les recherches dans les Archives de la Guerre de France, auxquelles a bien voulu se livrer notre obligeant ami le commandant Lasseray, ont fait découvrir un de Ponthiers, Jean-Pierre, né à Amay le 28 juin 1714, qui fut premier lieutenant au régiment de Royal-Champagne cavalerie (service du Roi de France) et obtint, le 4 avril 1781, une pension de retraite de 600 livres dont il alla jouir à Belfort.

D'autre part, le colonel directeur des « Krijsgeschiedkundig Archief van den Generalen Staf » de La Haye, nous communiqua les extraits suivants concernant un certain Jean-Joseph de Ponthier, né à Douway (?) en 1719, qui fut cadet pendant quatorze mois et sergent pendant quarante-deux mois dans le régiment d'infanterie du lieutenant général Evertsen, en Zélande ; il devint enseigne (vendrig) le 1er janvier 1747, lieutenant le 30 juin 1766. Ce corps devint régiment de Bentinck en 1778, Jean-Joseph de Ponthier y passa (1) et reçut une commission de capitaine le 23 octobre 1777. Il continua à servir à ce titre lorsque l'infanterie de Bentinck prit le nom de Van Dopff, en 1778.

Il figure encore comme capitaine titulaire dans le *Rangeerlijst* du 31 mars 1781. Il n'est plus mentionné dans l'*Officiersboekje* de 1783 et années suivantes. Il était encore en vie le 27 octobre 1796, une liste des officiers pensionnés de cette date, reposant à La Haye, démontre qu'il jouissait d'une retraite de lieutenant s'élevant à 400 florins.

Enfin le directeur des Archives de la Guerre de Vienne, nous a communiqué les états de services d'un de Ponthier, Joseph, né à Liége en 1744 :

Entré au régiment de Vierset le 23 janvier 1763, il quitta ce corps avec le grade de lieutenant le 15 août 1784, après s'être engagé « à ne rien réclamer et à ne pas servir ailleurs ». Comme on le sait, c'est le 26 janvier 1763, que le régiment de Vierset fut passé à l'Autriche par le Roi de France (*Etat militaire de France* 1764 et L. Leconte, *op. cit.*).

de Rossius-Humain (baron), Louis-Casimir, né à Liége le

(1) D'après les contrôles du régiment de Bentinck (1er janvier 1775), Jean-Joseph de Ponthier était marié et père de six enfants.

27 juin 1748, décédé à Tilleur le 9 août 1801, des suites d'une chute de cheval.

Fut officier au régiment autrichien de Clerfayt. Le 20 novembre 1789, il reçut le brevet de major au régiment de la Cité de Liége et fut promu lieutenant-colonel à la fin de l'année suivante (1).

de Rossius fut porté sur la deuxième liste de proscription après l'avortement de la Révolution (*Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1851 ; A. Borgnet, *op. cit.* ; *A. L.* et communication du lieutenant baron de Rossius d'Humain, du 2e régiment de lanciers).

D'après les renseignements communiqués par le directeur des Archives de la Guerre de Vienne, le baron Louis Rossius d'Humain serait né en 1750 et serait entré au service le 21 novembre 1773 (par achat d'une sous-lieutenance) au régiment du marquis Los Rios de Gutierez. Ce corps fut dénommé de Clerfayt en 1775. de Rossius devint lieutenant le 1er mars 1779 et démissionna le 10 juillet 1786.

de Sepulchre, Guillaume-Amand (ou Amédé), Joseph (chevalier puis baron), vicomte de Disque, né à Jemeppe-sur-Meuse (2) le 28 janvier 1752. S'engagea, le 13 mars 1776, comme cadet-volontaire au régiment suisse de Salis-Grisons au service de la France. D'après un document conservé dans les *A. L.* (liasse « Officiers »), il prétendit y être resté comme lieutenant jusqu'à la réforme de ce corps ; son dossier reposant dans les Archives de la Guerre, à Paris, ne permet pas de contrôler ce détail.

Selon ses dires, il accepta une place de capitaine dans sa paroisse à la Révolution liégeoise mais, d'autre part, il affirma dans la suite s'être engagé dans la garde patriotique dès le 18 août 1789. Il accompagna cette troupe à l'expédition de Saint-Trond et perdit un œil au cours de l'échauffourée qui se produisit en cette ville.

D'après son dossier (à Paris), il aurait été nommé capitaine en second, le 28 avril 1790, dans le premier régiment des États et

(1) Il est désigné comme tel dans un ordre daté du 9 décembre 1790 (*A. L.*).

(2) Et non à Jemappes-lez-Mons comme l'écrivent E. Cruyplants et W. Aerts (*op. cit.*).

aurait occupé cette charge jusqu'au 16 janvier 1791, mais nous savons qu'il ne lui fut accordé qu'une lieutenance dans le régiment de Lynden, nonobstant ses réclamations. C'est comme premier lieutenant qu'il figure dans l'état des nominations faites au deuxième régiment, le 19 juillet 1790, par le Tiers, et son nom figure à ce titre dans le registre « Régiment de Fion ». Il fut payé, pour la dernière fois, le 17 décembre 1790.

de Sépulchre émigra en France après la restauration de Hoensbroech.

D'après les renseignements que le commandant Lasseray, attaché à la Section historique de l'Etat-major général français, a bien voulu nous fournir, notre homme rentra à Liége avec les « phalanges républicaines » le 25 novembre 1792. A ce moment, Dumouriez constitua des compagnies nationales et Sepulchre se fit admettre dans l'une d'elles (47e section), il fut envoyé dans le Condroz pour inciter les populations à se prononcer en faveur du rattachement à la France.

Les Autrichiens ayant repris le dessus, l'ancien garde patriotique et son frère Michel, également capitaine, se retirèrent à Namur (4 mars 1793). Ils offrirent de constituer un bataillon mais leur projet ne fut pas agréé par le général d'Harville. Ils entrèrent alors, « après avoir perdu leurs soldats », dans le quatrième bataillon belge d'Anvers, en qualité de capitaines, ils firent campagne avec cette unité jusque Montigny-Saint-Christophe puis furent envoyés à Amiens où une réorganisation fut opérée par l'adjudant-général Devaux (arrière grand-oncle du commandant Lasseray).

Guillaume de Sepulchre devint capitaine adjoint dans le cinquième bataillon de tirailleurs belges, fit campagne jusqu'en vendémiaire an III et fut renvoyé dans ses foyers le 30 brumaire suivant, pour n'avoir pu faire la preuve de son grade. Il devint ensuite lieutenant de gendarmerie à Bruxelles, le 23 nivôse an IV et, en fructidor an V, rentra définitivement dans ses foyers.

Dewarde ou Deweede ou Dewaide, Henri (le Père), fut nommé aumônier au régiment de Fyon par le Tiers, le 19 juillet 1790 (*A. L.*).

D'après le registre des comptes du corps, il toucha des appointements jusqu'au 1er novembre (1).

Donckier aîné, figure dans les cadres du régiment de Lynden comme premier lieutenant, le registre du corps (*A. L.*) indique qu'il y entra à ce titre au mois de juillet 1790.

Dans la liasse « Officiers » (*A. L.*) ne figure qu'une pétition signée de ce nom, elle émane de Donckier de Donceel, Laurent-Clément, qui déclare avoir trente ans, être le second de cinq frères qui tous se sont distingués dans la garde patriotique dès la naissance du corps ; il sollicite une place d'officier en faisant valoir qu'il avait payé une sous-lieutenance dans le service de la compagnie des Indes hollandaises, qu'il avait été garde patriotique à cheval, tant à Liége qu'à l'armée, tant pour la découverte que pour porter la correspondance et l'escorte des chefs.

Mais cette supplique ne fut lue en Comité de guerre que le 2 septembre et, d'autre part, le registre des résolutions de cette commission nous révèle que, le 13 décembre, Clément Donckier fut désigné comme aide de camp du général de Donceel, avec le traitement de premier lieutenant, il est donc certain qu'il ne s'agit pas ici de celui qui servit dans Lynden.

De par ailleurs, une liste intitulée « Postulans à une place d'officier » (*A. D. D.*) porte Donckier de Donceel l'aîné, avec la mention : « Il est l'aîné de cinq frères qui ont pris les armes, il est garde patriotique. »

Nous croyons que, seul, le travail généalogique inédit établi par feu le lieutenant-colonel en retraite Putzeys, peut nous fixer. Nous trouvons dans ce très curieux manuscrit, un petit parent du général commandant en chef des Liégeois, un certain Jean-Joseph Donckier de Donceel, notaire puis juge au tribunal d'appel de Liége (mort le 11 messidor an XI) qui eut cinq fils qui sont nos gardes patriotiques, savoir :

Jean-Joseph-Marie, fils aîné, greffier au tribunal, né à Liége le 25 novembre 1750 et décédé à Huy le 30 avril 1845. C'est lui qui servit dans le régiment de Lynden.

Laurent-Clément, né à Liége le 21 avril 1758 et décédé le 5 brumaire an XIII. Devint aide de camp du général de Donceel, avec le rang de lieutenant, le 13 décembre 1790.

(1) Ce document le renseigne sous le prénom de Hery.

Arnold-Ferdinand, né à Liége le 20 avril 1761.

D'après des états de service dressés par ce dernier, reposant dans les Archives du Musée royal de l'Armée, à Bruxelles, et les *A. L.*, il entra en 1784, comme cadet de dragons, dans la légion de Matha au service de la Hollande (1) ; passé lieutenant l'année suivante, il fut réformé à la paix et passa, avec son grade, dans les Draade-dragons.

Réformé peu après, il rentra à Liége et devint garde patriotique à la Révolution. Le 2 septembre 1790, il obtint une charge de lieutenant aux chasseurs de Fabry.

Réfugié à Givet en 1791, il obtint un brevet de capitaine dans la légion de Luckner au service de la France, en 1792, et fut promu lieutenant-colonel dans cette troupe l'année suivante.

Blessé et fait prisonnier à la fin de 1794, il fut amené en captivité en Prusse, ne fut libéré qu'en 1797 ; il fut remis en activité.

En 1798, il entra à l'hôpital à la suite de blessures reçues à Kaiserlautern. Nous le retrouvons en 1800, comme aide de camp du général Dupont du Tertre, puis comme chef d'escadron dans la légion des Francs du Nord. Ce corps ayant été dissous, il redevint aide de camp en 1801 et servit en cette qualité jusqu'en 1813. En 1814, il fut adjoint à l'état-major du prince de Wagram.

Revenu en Belgique à la fin de cette dernière année, il fut nommé commandant d'armes de Tirlemont ; en 1816 et 1817, il commanda à Nieuport. Il avait obtenu l'épaulette de colonel en avril 1816.

Mis à la disposition du ministre avec autorisation de porter l'uniforme de l'État-major général, il devint commandant d'armes de Liége à la Révolution.

Général de brigade le 5 novembre 1830, conseiller à la Haute Cour de justice militaire le 6 janvier 1831, Arnold-Ferdinand fut mis à la retraite peu après et décéda à Saint-Josse-ten-Noode en 1840.

Charles-Joseph-Eustache-Edouard, né à Liége le 13 mai 1769, et décédé au château de Cheratte le 23 avril 1804 (2).

(1) Les auteurs et l'*Annuaire de l'Armée belge* de 1869, disent qu'il entra dans les dragons de l'armée française en 1784, comme cadet, et devint sous-lieutenant l'année suivante, les *Etats militaires de France* de 1787 et 1788 ne le mentionnent pas et pour cause, puisqu'il servit en Hollande.

(2) Etait capitaine au service de France.

Louis-Isidore-Emmanuel-Hubert, baptisé à Liége le 4 novembre 1772, décédé à Huy le 3 novembre 1856 (1).

Duchesne, nommé capitaine aux chasseurs liégeois par le Comité de guerre, le 2 septembre 1790, servit dès le début de la campagne aux volontaires chasseurs (voir texte).

Duperron, Charles-Louis-François, né à Liége le 7 mai 1764 (2).

Duperron servit d'abord en France comme officier. Il fut nommé capitaine en pied au régiment national liégeois le 9 octobre 1781.

S'étant rallié à la Révolution, il prêta le serment civique le 3 mai 1790, et fut agréé, le 10 dito, par l'État Noble, comme major au régiment de Fyon.

En 1794, il sollicita une charge de lieutenant-colonel dans les armées républicaines mais n'obtint, le 1er frimaire an XII, qu'un emploi de capitaine dans la 112e demi-brigade avec laquelle il fit campagne en Italie en 1809.

Désigné, le 18 février 1812, pour exercer les fonctions d'officier recruteur dans les départements de la Dyle et de l'Escaut, il mourut du typhus, à Bruxelles, le 28 octobre 1813.

Duperron s'était distingué à Wagram, où il fut blessé le 6 juillet 1809; le 17 juillet suivant, il reçut l'étoile de la légion d'honneur

(1) Avocat, occupa de nombreux emplois sous la domination française. Il épousa une fille de l'ancien bourgmestre de Donceel, sa parente.

E. Cruyplants et W. Aerts (*op. cit.*), notent comme officier chez Fyon : Charles-Emmanuel, né à Liége le 10 avril 1767, frère d'Arnold-Ferdinand. Nous n'avons pas relevé ce nom dans la liste pourtant complète reproduite ci-dessus.

Signalons d'autre part, que ces mêmes auteurs font naître Arnold-Ferdinand le 10 avril 1761, alors que ses états de services conservés au Musée royal de l'Armée, à Bruxelles, et le travail du lieutenant-colonel Putzeys mentionnent bien le 20 avril.

(2) D'après les Archives de la Guerre de Paris, il serait né le 4 septembre 1764 ; il aurait également servi « aux armées belges » en 1791 et 1792. Il fut proposé pour le grade de chef de bataillon, le 1er mai 1811, avec avis très favorable de son colonel, le baron Penne, qui écrivit à son sujet : « Officier de mérite, d'une bonne éducation et servant avec zèle. Il a commandé un bataillon pendant toute la campagne de 1809 en Italie et en Autriche. J'ose le recommander à la haute protection de S. Ex. Mgr le Ministre de la guerre, bien convaincu qu'il fera un officier supérieur très distingué. » Il existe peu de documents le concernant car sa malle contenant ses effets et papiers fut perdue, avec le gros bagage du 112e régiment, du côté de Toulouse, en 1806 (Communication du commandant Lasseray).

(*A. L.* ; E. Poswick, *op. cit.* ; E. Cruyplants, *Histoire de la* 112e *demi-brigade*, Bruxelles, 1902).

Dupont, Jean-Baptiste, ci-devant lieutenant de la paroisse de Sainte-Ursule. Brigadier de la garde patriotique à l'armée, il accompagna l'expédition du major de Rossius à Saint-Trond ; le capitaine Magnée y fut tué à ses côtés.

Il avait sollicité un brevet dans un des régiments soldés des États et avait obtenu une charge de premier lieutenant dans Fyon, le 19 juillet 1790 ; c'est dans ces conditions, que Dupont assista à l'affaire du camp de Munsterbilsen, dans la colonne de Cannenbourg. Mais ses affaires le réclamant à Liége, il envoya sa démission (1) ; il ne figure pas dans le registre « Régiment de Fion » (*A. L.*) (2).

Francotay, figure comme sous-lieutenant dans le registre « Corps des chasseurs au Service des États du Pays de Liége » (*A. L.*). Il fut nommé, le 2 septembre 1790, par le Comité de guerre.

Fresart, frère d'un avocat, fut admis dans Lynden comme sous-lieutenant en juillet 1790 (*A. L.*, Registre du régiment).

E. Cruyplants, dans l'*Histoire de la* 112e *demi-brigade*, mentionne un Fressart, Jean-Laurent, né à Liége le 28 octobre 1759, qui débuta dans le régiment de Berwick en 1782 et repassa au service de la France après la Révolution contre Hoensbroech ; il devint soldat dans la légion liégeoise formée au début de l'année 1792, sergent-major le 13 août, sous-lieutenant le 13 mars 1793 et sous-lieutenant au premier bataillon de tirailleurs le 9 pluviôse an II. Sous-lieutenant à la 8e demi-brigade le 16 pluviôse an IX, il fut réformé avec traitement le 13 germinal an X.

Nommé sous-lieutenant au 112e, le 6e jour complémentaire de l'an XI, il fut promu lieutenant le 16 janvier 1807.

Il avait participé aux campagnes de 1782-1783 et 1784 en Amérique, 1792 à 1797 aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. Il combattit également en Espagne.

(1) *A. L.* « Requête de Dupont (non datée) au Tiers ».

(2) Pour la raison suivante : les capitaines et les lieutenants ne furent payés pour la première fois que le 24 septembre. Dupont démissionna le 27 août, peu après l'affaire de Sutendael.

Le sous-lieutenant Lepas prit sa place, ce qui provoqua une protestation des autres sous-lieutenants outrés de ce réel passe-droit (*A. L.*, liasse « Officiers »).

GHYLA ou GHILA : un aumônier de ce nom figure dans le registre « Régiment de Lynden » (*A. L.*).

Cependant nous retrouvons dans le registre des payements effectués à l'armée nationale (*A. L.*), en date du 14 octobre 1790, un certain abbé Baré, comme aumônier du susdit corps.

GODENNE, GILLES, né à Liége le 13 juin 1743.

Exerça d'abord le commerce du savon noir, des mousselines, indiennes, toiles, etc. Il quitta son négoce pour servir, en 1761 et 1762, comme lieutenant en Hanovre, dans « Doncel volontaire wallon », il revint ensuite à sa pacotille.

Le 18 août 1789, il devint capitaine dans la garde bourgeoise de Liége (1) et fut nommé capitaine en second dans le régiment de Lynden en juillet 1790.

Capitaine breveté au sixième bataillon liégeois d'infanterie légère au service de la France le 1er mai 1792 (d'après E. CRUYPLANTS et W. AERTS, *Dumouriez, etc., op. cit.*), il commanda la première compagnie de la légion liégeoise levée à Givet et placée sous les ordres de Fyon (2) et fit, pendant six mois, campagne en Champagne (Archives de la Guerre de France, communication du commandant Lasseray).

D'après E. Cruyplants et W. Aerts, il participa aux opérations de l'année précitée en Belgique, fut à Jemappes et rentra dans sa ville natale avec les républicains.

D'après son dossier reposant à Paris, Godenne devint lieutenant-colonel au second bataillon de la légion liégeoise le 12 novembre 1792, exerça son commandement dans la région de Lille. Le 9 septembre 1793, il participa à une affaire assez chaude et y fut blessé d'un coup de feu au bras gauche.

A l'amalgame des corps belges et liégeois (janvier 1794), à Amiens, par l'adjudant général Devaux, Godenne se vit arrêter

(1) Un certain Godenne, garde patriotique, figure dans la « Liste des suppliques présentées avec spécification des demandes qu'elles renferment, touchant les emplois des deux nouveaux régiments » (*A. L.*), comme sollicitant une compagnie.

(2) Fyon, devenu général, lui délivra, le 15 nivôse an III, un certificat attestant que le commandant Godenne s'était toujours comporté dans la vie privée comme un « homme probe et vertueux, dans la vie politique en partisan zélé de la liberté de son pays, pour lequel il a fait tous les sacrifices possible » ; il était dit en outre qu'il avait toujours été un « excellent père de famille, un excellent patriote et un brave officier ».

par ordre du représentant du peuple Duquesnoy, parce qu'un capitaine placé sous ses ordres, le nommé Wilmotte, le dénonça comme « ayant tenu des propos inciviques et montré une conduite peu révolutionnaire ». Il fut suspendu, remplacé dans ses fonctions et même incarcéré pendant trois mois à la Conciergerie d'Amiens (1). On l'employa ensuite dans le district de Breteuil (Oise) à la surveillance des prisonniers de guerre.

Réintégré dans le grade de capitaine, le 13 primaire an IV (4 décembre 1795), pour le récompenser d'avoir défendu la Convention pendant les journées des 12, 13 et 14 vendémiaire, le Directoire lui rendit, sur ses instances, le 17 mars 1796, le rang de chef de bataillon et, le 13 juin suivant, il fut nommé commandant de la place de Visé.

Réformé le 16 septembre de la même année, Godenne fut employé, à partir du 11 avril 1799, comme membre du Conseil de guerre de la 25e division militaire.

En floréal an VIII, il sollicita des Consuls un poste plus actif : le commandement d'une place, mais sans succès. Lors de l'expédition de Saint-Domingue il offrit à nouveau ses services sans être écouté. Le 7 août 1805, il se démena encore pour obtenir une fonction dans le département de l'Ourthe, vraisemblablement celle de « commandant de la compagnie de réserve ».

C'est tout ce que les Archives de Paris ont pu nous apprendre.

Gustin, nommé capitaine des chasseurs liégeois, le 2 septembre 1790, par le Comité de guerre.

Halein ou Haleng, figure comme lieutenant dans le registre « Corps des chasseurs au service des Etats de Liége » (*A. L.*). Il fut nommé à ce grade, le 2 septembre 1790, par le Comité de guerre.

Heuchenne, figure comme sous-lieutenant dans le registre

(1) Le commandant Lasseray, arrière petit-neveu de l'adjudant général Devaux, a retrouvé, dans les papiers de son parent, une note dans laquelle Godenne expose ce qui lui arriva à la suite des accusations de Wilmotte : pendant son incarcération, ses camarades lui firent parvenir des attestations établissant que sa conduite avait été celle d'un pur républicain. Devaux le fit élargir sous sa responsabilité mais, au bout de vingt-quatre heures, la « cabale » l'obligea de retirer cette mesure. Aussitôt que Godenne eut connaissance de cette manœuvre, il se rendit lui-même à la Conciergerie, afin de ne point compromettre son chef, ce qui lui attira l'estime de ce dernier et celle de Froissard, commandant temporaire d'Amiens.

« Corps des chasseurs au service des États du Pays de Liége » (*A. L.*). Il fut nommé, le 2 septembre 1790, par le Comité de guerre.

Horne ou Hornn, agréé, le 19 juillet 1790, par le Tiers, comme second lieutenant dans Fyon, y fut payé, la dernière fois, le 13 décembre (*A. L.*).

Houssa, Barthélemi, servit en France, fut premier lieutenant à la compagnie de grenadiers d'Outremeuse pendant les hostilités contre les Cercles ; les officiers de cette troupe sollicitèrent, en sa faveur, un brevet dans un des régiments des États et le général de Donceel le recommanda. Il obtint le grade de premier lieutenant dans Lynden en juillet 1790 (*A. L.*, liasse « Officiers »).

Ista, J.-F. (1), servit pendant six années dans les gardes wallonnes au service du Roi d'Espagne, il obtint la place de secrétaire du Comité de guerre liégeois dès la constitution de ce dernier, mais fut envoyé à Hasselt et remplacé par son frère le chanoine J.-N. Ista.

Le Tiers le nomma premier lieutenant dans Lynden, le 31 mai 1790, et l'autorisa à enrôler au prix d'une demi-couronne et en promettant une paye de 8 sols par jour. Le 25 juillet, le Comité de guerre le chargea d'inspecter et de solder les invalides employés aux fortifications. Fin novembre, l'auditeur de son régiment ne pouvant plus remplir ses fonctions, Ista sollicita son emploi avec le grade de capitaine en second, alléguant qu'il avait été, pendant quatre ans, écrivain à l'état-major au service de M. M. C. (?) (*A. L.*, liasse « Officiers », etc.) (2).

Jardon, Henri-Antoine, né à Verviers le 3 février 1768. Thil. Lorrain, dans son *Histoire du général belge Henri Jardon, commandant de la Légion d'honneur* (Bruxelles, C. Callewaert frères, 1880), dit que, quand les recruteurs irlandais vinrent établir à Verviers le centre de leurs opérations dans le Franchimont, Jardon ne cessa de fréquenter leurs salles d'armes (3).

(1) Le registre « Régiment de Linden au service des Etats du Pays de Liége (*A. L.*), le renseigne sous le nom d'Istaz.

(2) Il prétendit, dans ses pétitions, que le comte de Geloes lui offrit une charge de premier lieutenant dans l'armée des Etats Belgiques-Unis, mais qu'il refusa cet emploi.

(3) On ignore généralement que le Pays de Liége tout entier fournissait

Volontaire franchimontois, il commanda l'avant-garde de la troupe envoyée à Liége, en avril 1790.

Admis comme lieutenant en second au régiment de Fyon, par le Tiers État, le 19 juillet suivant, il se distingua à Sutendael ; Fyon le nomma lieutenant, prétendent certains auteurs sans pouvoir s'appuyer sur des documents officiels.

Réfugié en France à la restauration de Hoensbroech, Jardon fut admis, le 27 avril 1792, avec ce dernier grade, dans la légion liégeoise formée à Givet, et y passa capitaine le 1er mai suivant. Il combattit en Champagne et en Belgique et devint chef de bataillon le 11 mars 1793. Chef de la légion le 1er avril de la même année, général de brigade le 23 mars 1794, il fut envoyé en Italie, fut blessé et eut un cheval tué sous lui, au pont du Tessin. Envoyé à l'armée de Hollande, il remporta des succès à Roulers, à Oude Watering, où sa monture fut abattue ; fait prisonnier, il s'évada et culbuta l'ennemi. Il se distingua encore au siège de Nimègue, à la prise d'Heusden et de la forteresse de Bourtange, puis sur l'Ems et ailleurs encore, par des coups d'une hardiesse extraordinaire.

Jardon réprima les troubles en Belgique et défit les bandes des paysans révoltés près de Hasselt ; il transporta plus tard le théâtre de ses exploits sur le Danube, en Suisse, en Souabe. En 1804, il commanda sur les côtes de l'Océan ; en 1808, il opéra en Espagne d'où il passa au Portugal et s'illustra à la prise de la Corogne. Il périt, le 25 mars 1809, au combat de Barcelos. Jardon était commandant de la Légion d'honneur et membre du Collège électoral du département de l'Ourthe (*A. L.*, Etat Tiers ; Archives Jardon, Bibliothèque communale de Verviers ; Van Hulst, *Vies de quelques Belges*, Liége, 1841 ; de Becdelièvre,

quantité de recrues, non seulement à la France, mais encore à l'Empire, à la Prusse, aux gardes wallonnes au service de l'Espagne et, clandestinement, à la Hollande. Les corps irlandais, les régiments de Bouillon La Marck, Hesse-Darmstadt et de Salm, à la solde de S. M. T. C. y puisaient surtout largement et « depuis longtemps ». Correspondance du comte Saillez de La Tour, beau-frère d'Hoensbroech et colonel-propriétaire du Royal-Liégeois, également au service de France, avec le comte de Montmorin, 1788 (Archives du Ministère des affaires étrangères de Paris ; communication du baron R. Grouvel, qui nous a procuré la copie de toutes les pièces relatives au Royal-Liégeois, reposant en ce département).

op. cit. ; E. Cruyplants et W. Aerts, *Dumouriez etc., op. cit.* ; H. Vigneron, *La Belgique militaire*, Bruxelles, 1856, etc.).

Jehu, figure comme lieutenant dans le registre « Corps des chasseurs au service des États du Pays de Liége » (*A. L.*) ; il fut nommé le 2 septembre 1790, par le Comité de guerre.

Keppel, Gilles-Joseph, enseigne à la suite du régiment national le 15 juillet 1759, enseigne en pied le 19 février 1768, fut nommé officier au régiment de Lynden, le 27 mai, par recès de l'Etat Primaire ; il assista à l'affaire de Sutendael.

Le 28 septembre de la même année, Keppel obtint le brevet de capitaine en second dans le corps de Fyon. Il sollicita son passage dans l'armée française à l'arrivée des républicains à Liége (*A. L.* ; E. Poswick, *op. cit.*, et notes inédites de cet auteur, conservées au Musée royal de l'Armée, Bruxelles).

La Ruelle, Arnold-Joseph, garde patriotique, sollicita, le 21 juin 1790, une place d'officier dans un des régiments levés par les États ; il fut nommé enseigne au bataillon du lieutenant-colonel dans Lynden en juillet (*A. L.*, liasse « Officiers » et registre du corps).

Nous croyons qu'il servit, en 1793, comme capitaine commandant la cinquième compagnie, dans le premier bataillon liégeois (E. Cruyplants, *op. cit.*). Cependant les Archives de la Guerre de France ne contiennent aucun dossier au nom de La Ruelle, Arnold-Joseph (communication du commandant Lasseray).

Lejeune, Urbain, bourgeois de Liége, fut nommé enseigne en pied au régiment national le 2 décembre 1745, sous le règne de l'évêque Jean-Théodore ; lieutenant à la suite le 3 janvier1752, il fut remis enseigne en pied le 10 avril 1755.

Il quitta le corps vers cette date et fut chargé de la recette de la caisse du 60e à la Ducasse (1), mais il éprouva des difficultés résultant de son incapacité en matière administrative et dut démissionner.

En 1787, nous le retrouvons membre de la loge maçonnique « La parfaite égalité » de Liége. Le 21 avril 1790, il sollicita une charge de capitaine dans un des régiments levés par les États.

Un officier de ce nom fut admis, comme premier lieutenant, dans Fyon, par le Tiers, le 19 juillet 1790. Le registre des paye-

(1) Taxe sur les réjouissances publiques.

ments de ce corps indique qu'il passa aux chasseurs, le 22 août, à la demande d'Hyacinthe Fabry (E. Poswick, *op. cit.* ; *A. L.*, liasse « Officiers » ; *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. Ier).

Lemaitre, nommé adjudant quartier-maître du régiment de Fyon, par le Tiers, le 19 juillet 1790 (1) ; y fut soldé pour la dernière fois le 13 décembre, ainsi que le démontre le registre « Régiment de Fion » (*A. L.*).

Lepas, fut nommé lieutenant dans Fyon lorsque J.-B. Dupont démissionna (27 août 1790), ce qui provoqua une vive protestation de la part des sous-lieutenants du corps qui s'estimèrent lésés (*A. L.*, liasse « Officiers »).

Bien que son nom ne figure pas dans la liste des officiers nommés par le Tiers le 19 juillet, le registre « Régiment de Fion » prouve qu'il fut payé du 18 juillet jusqu'au 13 décembre, comme lieutenant.

Nous croyons que le crédit dont il jouissait provenait de ce qu'il avait été blessé étant volontaire franchimontois.

E. Cruyplants et W. Aerts (*op. cit.*), renseignent un certain Lepas (ils ont aussi orthographié ce nom : Lepus) comme commandant, le 23 mai 1793, la deuxième compagnie du premier bataillon de la légion liégeoise formée à Givet.

Le commandant Lasseray a retrouvé, dans les Archives de la Guerre de France, le dossier d'un Lepas, François-Joseph, baptisé à Verviers le 7 septembre 1757, qui est vraisemblablement l'ancien lieutenant de Fyon : il fut capitaine au premier bataillon de tirailleurs sous la République, eut le bras droit emporté et demeurait, en germinal an V, à Liége, 280, rue de la Magdeleine.

En l'an VI, le Directoire lui accorda une pension de 800 francs, en récompense de cinq ans, neuf mois et vingt-neuf jours de service, trois campagnes et un coup de feu qui le fit mettre à la retraite.

Leroux, Jean-Baptiste, né à Liége le 13 juillet 1740, fils d'un lieutenant-colonel du régiment de Berlaymont, devint enseigne dans ce corps, le 25 juillet 1754, et, enfin, capitaine. Il

(1) *A. L.*

démissionna le 8 mai 1757, pour passer au service de la France dans le régiment de Bouillon ; il fit la guerre de Sept ans et fut réformé à la paix (1).

Rentré à Liége, il redevint capitaine en pied au régiment national le 14 mai 1784 ; démissionné le 24 avril 1790, il passa avec son grade au régiment de Lynden et fut désigné comme commandant de la place de Hasselt.

Leroux devint membre de la municipalité liégeoise élue le 8 janvier 1793, mais dut quitter le pays en mars 1794, à la rentrée des troupes autrichiennes. Les Français ayant reconquis la contrée, il reprit ses fonctions au mois de juillet de la même année. Il sollicita ensuite son acceptation dans l'armée française (A. Borgnet, E. Poswick, *op. cit.*, et *A. L.*, liasse « Officiers »).

Lonhienne, Pierre-Godefroid, né à Verviers le 20 mai 1750 (2), décédé à Liége le 26 novembre 1827.

Compléta ses études dans des universités allemandes. Entra, en 1774, comme cadet au régiment wallon de Byland-dragons, au service de la Hollande, y devint enseigne (vendrig) le 13 janvier 1778, et lieutenant le 5 mai 1788.

Lonhienne voulut rentrer dans sa patrie à la Révolution de 1789, le Stadhouder le libéra du service au susdit régiment et le nomma capitaine de son armée le 8 mars 1790 (3).

Il fut promu major dans le deuxième régiment d'infanterie par l'État Noble le 7 mai 1790, et fut autorisé à recruter pour ce corps; l'État Primaire ratifia cette décision le lendemain. Il passa aux chasseurs de Fabry, comme lieutenant-colonel, les 17-18 et 27 août, et commanda effectivement cette troupe d'élite qu'il conduisit en France, où elle fut licenciée à la Restauration ; il fut porté sur la première liste de proscription.

Revenu dans le Pays de Liége après la conquête qu'en firent

(1) D'après les Archives de la Guerre de France, il fut nommé second lieutenant dans ce corps, le 1er février 1757 : il obtint une première lieutenance en mars ou avril 1762, et fut réformé à Rocroy le 12 avril 1763, avec une pension de 360 livres (communication du commandant Lasseray).

(2) D'après les « Krijgsgeschiedkundig Archief van den Generalen Staf » de Hollande, il serait né en 1755.

(3) Même source. Lonhienne est encore renseigné comme tel dans la *Conduitelijst* du régiment de Bylandt en 1793, et dans l'*Officierboekje* de 1794.

les républicains, Lonhienne fut nommé membre de l'Assemblée provinciale et le Gouvernement hollandais lui donna une nouvelle marque d'estime en le nommant Consul. Dans la suite, il devint commandant de la garde nationale, poste qu'il occupa jusqu'à l'arrivée des alliés.

En 1815, il fut choisi comme mandataire de la représentation nationale au couronnement du Roi des Pays-Bas. Son grand âge et les suites d'une blessure reçue à la poitrine l'obligèrent à se retirer du Conseil de régence. A sa mort, il laissa une grande partie de sa fortune aux hospices ; une rue de Liége porte son nom (DE BECDELIÈVRE-HAMAL, *Biographie liégeoise*, TH. GOBERT, *Les rues de Liége* ; J. PAUWELS-DE VIS, *Dictionnaire biographique des Belges morts et vivants* ; A. BORGNET, E. CRUYPLANTS et W. AERTS, F. BERNAERTS et PH. DE LIMBOURG, *op. cit.* ; *A. L.*, registre « Régiment de Fion », etc.).

MAGNÉE, L.-J., nommé sous-lieutenant dans Lynden en juillet 1790 (*A. L.*, registre du corps).

Nous avons retrouvé d'autres documents démontrant qu'un certain Magnée, ayant rempli les fonctions de capitaine dans le corps des chasseurs, fut nommé capitaine honoraire le 8 octobre 1790. Il ne figure pas dans le registre de cette troupe (*A. L.*).

Un Magnée, J.-P., fut également inspecteur aux vivres à Tongres (*A. L.*, Registre n° 3).

E. Cruyplants et W. Aerts (*op. cit.*), mentionnent un certain Magnée, lieutenant à la quatrième compagnie du deuxième bataillon de la légion liégeoise levée à Givet. Enfin, le commandant Lasseray a retrouvé, aux Archives de la Guerre de France, le dossier d'un Magnée, Simon-Joseph, né à Liége, qui fut capitaine au troisième bataillon liégeois formé le 31 décembre 1792 ; une note au crayon nous apprend : « On dit qu'il a été tué à la retraite de Maubeuge ».

MATHIEU, de Huy, fut agréé par le Tiers, comme lieutenant en second dans Fyon, le 19 juillet 1790 (*A. L.*). Il y fut soldé pour la dernière fois le 13 décembre.

Cruyplants et W. Aerts (*op. cit.*), mentionnent un capitaine Mathieu comme commandant de la quatrième compagnie du deuxième bataillon de la légion liégeoise levée à Givet.

PARFONDRY OU DE PARFONDRY, admis comme sous-lieutenant

dans Lynden en juillet 1790 ; le 3 septembre, il permuta avec le nommé Bailly du deuxième régiment des États (*A. L.*).

Petitbois, figure comme capitaine dans la liste des officiers nommés dans Fyon, par le Tiers, le 19 juillet 1790 (*A. L.*). Le registre de ce corps mentionne qu'il fut payé du 18 juillet au 18 octobre, le dernier versement de solde s'effectua le 13 décembre 1790.

Pipelart ou Pipelar, deux officiers de ce nom furent respectivement nommés lieutenant et sous-lieutenant dans le régiment de Lynden en juillet 1790 (*A. L.*, registre de ce corps).

Pirlot, Edmond-Joseph, chirurgien de la cour du Prince-Évêque, prêta serment de fidélité aux États le 24 juin 1790, et reçut ordre, le 3 août suivant, de rejoindre le régiment de Lynden, à Bilsen, à titre de chirurgien-major (1).

Il perdit son emploi à la Restauration (E. Poswick, *op. cit.*, et *A. L.*, « Registre des résolutions du Comité de guerre »).

Plumier, F., avocat, capitaine des gardes patriotiques à l'armée, demanda à passer avec ce grade dans l'un des régiments des États, offrant de servir gratuitement pendant trois ou quatre ans ou de fournir, à ses frais, le nombre d'hommes dont serait composée sa compagnie. Cette requête fut envoyée au Comité de guerre le 13 juillet 1790.

Plumier n'obtint qu'une sous-lieutenance dans le régiment de Lynden et refusa ce poste (*A. L.*, liasse « Officiers »).

Ransonnet, Clément-Auguste, frère aîné de Jean-Pierre (voir plus loin), avait servi honorablement en France (2), en Prusse et en Autriche (3).

(1) Pirlot avait eu un prédécesseur au corps : le chirurgien Longfils, citoyen de Liége (faubourg de Sainte-Marguerite), qui fut attaché à la troupe de Delle Creyer, aux formations bourgeoises et de volontaires parties pour l'armée, à partir du 28 avril. On oublia de payer ce digne esculape qui finit par se fâcher et par réclamer des honoraires (*A. L.*, liasse : « Officiers »).

Pirlot eut également un aide : Closon, auquel on paya, d'après le registre, deux mois échus le 23 décembre 1790, à 80 florins.

E. Cruyplants et Aerts (*op. cit.*), notent comme chirurgien-major dans le troisième bataillon liégeois formé, après la bataille de Neerwinden, par quelques officiers et soldats de la garde nationale liégeoise (mise sur pied en décembre 1792) réfugiés à Bruxelles, A.-J. Pirlot, né à Liége en 1739. Est-ce le même personnage?

(2) Les Archives de la Guerre de France ne possèdent pas son dossier. Ce fonds a été saccagé à la Révolution (communication du commandant Lasseray).

(3) Jean-Pierre avait encore un autre frère, François-Joseph, qui devint

Nommé major par l'État de la Noblesse le 10 mai 1790 et, le 17 dito, par l'État Primaire, il prêta serment devant le Comité de guerre le lendemain ; il fut désigné pour le régiment de Lynden en juillet (1).

Ransonnet ou de Ransonnet-Bosfort, Jean-François (2), né à Liége le 7 septembre 1776, fils de Jean-Pierre, fut nommé sous-lieutenant dans la garde bourgeoise (3) le 20 août 1789 ! Il suivit les volontaires qui partirent de Liége à la fin d'avril 1790 et alla aux avant-postes (4).

Nommé enseigne au régiment de Lynden en juillet (5), il suivit les débris de l'armée, en France, avec son père, à la Restauration, et se réfugia à Paris. En 1792, il s'engagea comme simple soldat dans les chasseurs de la Meuse que commandait Jean-Pierre Ransonnet dont il devint aide de camp, en 1793 (6).

Sous-lieutenant au 21e chasseurs à cheval le 4 septembre de la même année, il fit campagne à l'armée de Sambre-et-Meuse, toujours comme aide de camp de son père, puis avec les généraux Friant et Schérer ; il suivit ce dernier en Italie où il passa ensuite sous les ordres de Kellerman puis sous ceux de Jean-Pierre

capitaine au corps franc de Servansky von Roth à la solde impériale, levé lors de la guerre de Succession de Bavière (1778); il fut licencié avec son corps à la paix et, depuis, vécut à Liége dans la retraite (E. Jordens, *Biographie Nationale*).

(1) *A. L.*, « Registre des recès et résolutions du Comité de guerre », ainsi que le registre « Régiment de Linden ».

(2) Le registre « Régiment de Linden etc. » orthographie : De Rensonnet.

(3) Et non à la garde nationale comme l'écrivirent, par erreur, divers auteurs.

(4) Lettre de J.-P. Ransonnet à Fabry, d'Asch le 4 mai 1790 (« Papiers de Fabry », *U. L.*).

(5) Voir le registre cité à la note 1, et non le 20 septembre comme le prétend E. Jordens dans la *Biographie Nationale*.

(6) Voici la copie d'un certificat que lui délivra son père (Archives de la Guerre de Paris, communication du commandant Lasseray) :

Armée d'Italie.

République Française.

Liberté. *Egalité.*

Moi soussigné général de brigade certifie que le citoyen Jean-François Ransonnet est entré chasseur dans la première compagnie franche dit les tirailleurs de la Meuse que j'ai commandé, le 1er septembre 1792 et qu'il a fait son service en cette qualité jusqu'au 10 avril 1793 époque à laquelle il a commencé a faire les fonctions d'aide de camp sous mes ordres fait à Nice le 20 prairial an 3e de la République une et indivisible.

Ransonnet.

Ransonnet et fut enfin adjoint à l'adjudant-général Alméras, à l'armée des Alpes.

Lieutenant le 27 avril 1796, Jean-François retourna en Italie comme aide de camp de Lebley et de Dallemagne. Capitaine le 14 octobre 1797, il ne tarda pas à être affecté à l'état-major de Bonaparte partant pour l'Egypte, mais n'ayant pu rejoindre à temps, dit E. Jordens, il passa à l'armée de Mayence, assista au siège de Philippsbourg et se distingua à l'armée du Rhin.

Adjudant-commandant le 4 mars 1807, il commanda les Bouches de l'Oder. Enfin, étant devenu chef d'état-major de la division de cavalerie légère attachée au corps d'observation de l'armée du Rhin, il eut la tête emportée par un boulet, le 21 mai 1809, à la bataille d'Aspern.

Jean-François Ransonnet avait participé à quinze campagnes. Officier de la Légion d'honneur, bénéficiaire d'une terre en Westphalie, il fut également membre du Conseil électoral de l'Ourthe (E. Jordens, *op. cit.*).

Ransonnet ou de Ransonnet-Bosfort, Jean-Pierre.

Comme nous l'avons dit, nous désirons, en consacrant quelques pages à ce héros de second plan de la Révolution liégeoise, redresser certaines erreurs que des historiographes par trop exaltés écrivirent sur le compte de ce fameux général d'avant-garde qui s'illustra, surtout, dans les armées de la République française.

D'aucuns publièrent des notices enthousiastes à son sujet, à l'époque où notre pays venait à peine de s'affranchir. Désireux de créer la tradition et de montrer que la jeune Belgique pouvait revendiquer une large part de l'épopée napoléonienne dans laquelle on comprit les exploits des volontaires de 1793, ces auteurs y allèrent largement, sans souci excessif de compulser les dossiers, du reste encore inaccessibles, des divers ministères de guerre dont Ransonnet fut le ressortissant. L'erreur fut ainsi imprimée et, forcément, répétée par des successeurs qui négligèrent de contrôler les assertions de leurs aînés trop peu méticuleux. Le général Guillaume lui-même, ce consciencieux historien des *Régiments nationaux*, versa dans ce travers.

En 1904, enfin, parut, dans la *Biographie Nationale*, élaborée sous les auspices de l'Académie royale de Belgique, une notice

qui semblait être définitive. Ce travail est dû à la plume avertie de M. Jordens qui jouit, à juste titre, de toute la considération des savants et, pourtant, ce dernier n'a pu complètement échapper à l'envoûtement des théories anciennes.

Les fouilles opérées dans les Archives générales du Royaume (fonds de l'Etat de Liége) et en d'autres dépôts, nous ont permis d'apporter quelques précisions et de serrer la réalité de plus près en ce qui concerne essentiellement la carrière de notre homme, dans les Etats Belgiques-Unis et dans la Principauté de Liége.

Reproduisons brièvement les renseignements positifs : Ransonnet naquit à Liége, le 12 octobre 1744, entra dans les cuirassiers autrichiens de Kleinholt (1) en 1768 (2). Le 1er janvier 1772, il fut nommé lieutenant dans Modène-cuirassiers, mais démissionna en avril 1773, pour régler des affaires de famille, et rentra dans sa ville natale.

Bien que s'étant marié en 1775, il partit pour l'Amérique en 1778, afin, dit M. Jordens, de « mettre son courage et son expérience » au service du gouvernement insurrectionnel de ce pays. Si Ransonnet avait certes du courage, nous sommes fort sceptique au sujet de la valeur de l'expérience de ce tout jeune officier qu'avec complaisance, on présenta comme un ami intime de Franklin, de Washington et de La Fayette.

A peine revenu (date indéterminée), il essaya d'entrer au service des États de Hollande mais n'y réussit pas, puis il embrassa la cause de Levoz contre Hoensbroech, étant du reste actionnaire de la fameuse maison de jeu de Spa ; il prit une part active à la violente manifestation du 29 mars 1787, fut impliqué dans les poursuites exercées contre Redouté et dut se réfugier dans le Brabant, où il complota avec énergie contre le Prince-Évêque. Il alla même, à Berlin, s'entretenir avec Senfft von Pilsach ; il écrivit maintes fois au vieux colonel de Donceel pour l'engager à l'action (3).

(1) Et non de Kleinhotz comme l'écrivit, notamment, H. Vigneron (*op. cit.*). Nous nous sommes adressé, pour trancher le différend, à l'*Unmassgeblichen Vorschlag fur die Aufschlagsfarbe des K. K. Cavalerie-Regimenter* du 12 mai 1765.

(2) En 1759, d'après H. Vigneron. Toutes les dates que cite cet auteur sont en discordance avec celles que nous donnons d'après des documents probants.

(3) Sous réserve, nous reproduisons ici des extraits d'une lettre du 8 juin

Le 18 août 1789, Jean-Pierre se signala à la tête d'une bande de drôles. Il « s'empara » de la citadelle de Liége où l'on entrait comme au moulin, menaça le très vieux gouverneur absolument impotent qui eut cependant une attitude fort digne. S'étant fait livrer les drapeaux, il fit défoncer les tonneaux de poudre et ce fut miracle qu'une explosion catastrophique ne vint pas agrémenter la fête.

Jordens et d'autres assurent qu'il fut bientôt récompensé de cet « exploit » par le grade de lieutenant-colonel, ce qui est ablument faux ; Ransonnet ne fut jamais officier régulier dans le Pays de Liége (*A. L.*).

Sans chercher à expliquer pourquoi, faute de documents probants, notons qu'il ne tarda pas à joindre, à Bréda, le Comité de patriotes brabançons qui tentait d'y réunir une armée. P.-A.-F. Gérard, dans son curieux ouvrage intitulé *Rapédius de Berg. Mémoires et documents pour servir à l'Histoire de la Révolution brabançonne* (Bruxelles, 1842), reproduit une lettre des échevins De Lenne et Manderbach (envoyés de Namur pour se rendre compte de la valeur des forces rassemblées par Van der Noot) au ministre plénipotentiaire de Trautmansdorff. Ce document (1), daté du 19 octobre 1789, est édifiant à lire, car il reflète une absolue sincérité ; il rapporte les propos d'un lieutenant-colonel

1790, adressée par l'Electeur de Cologne au général von Wenge et publiée par J. Kuhn (*op. cit.*) ; elle est relative aux troubles de Spa, lorsque Hoensbroech fit occuper le local de Levoz par ses soldats, en juillet 1789.

D'après ce document, Ransonnet était un homme « qui, par beaucoup de sollicitations et d'intrigues », avait obtenu autrefois par l'intermédiaire de l'Electeur colonnais et de son frère (Léopold II) auprès duquel « un cousin à lui » avait été professeur de français, un emploi de lieutenant au régiment impérial Potztazki (25e de cuirassiers), « mais qui avait bientôt dû quitter cet emploi pour des raisons qui n'honorent pas un héros », et qui avait obtenu « par une nouvelle intrigue » connue de l'auteur de la missive, l'autorisation de continuer à porter l'uniforme impérial « dont il se servit comme d'une sauvegarde pour échapper à l'arrestation lors des histoires des jeux de Spa ».

« J'étais justement à Spa, continue l'Electeur, lorsque, sous la direction de Fabry, le héros Ransonnet commandait pour la protection de la nouvelle salle, une horde de 150 paysans révoltés ; le Prince envoya, avec deux canons, une compagnie de son régiment lequel se trouvait en état misérable, et je vis le héros Ransonnet prendre la fuite avec toute sa troupe et ne laisser qu'une vieille femme comme prisonnière de guerre. »

Il est à noter qu'en 1789, le comte Hertzberg, directeur de la politique prussienne, accorda audience à Ransonnet.

(1) L'original se trouve aux Archives générales du Royaume (Bruxelles), « Papiers de la Chancellerie autrichienne des Pays-Bas ».

nommé De Tellier, au service des États de Hollande, qui leur dit que Ransonnet « était un babillard et un fou que les officiers hollandais avaient voulu chasser de leur café militaire, par rapport aux propos outrageants qu'il s'était avisé d'y tenir ».

Plus loin, ces délégués relatent qu'ils rencontrèrent Ransonnet au cabaret ; c'était, écrivent les prénommés : « un petit homme se disant établi à Liége et se titrant d'officier municipal de la troupe liégeoise ». Sans les connaître, sans tenter de savoir à qui il avait affaire, il leur lut un plan d'opération qu'il avait établi, leur proposa de les conduire auprès de Van der Noot et les présenta comme de « bons patriotes » aux délégués de Tirlemont, qui étaient de l'opposition !

Le 23 octobre 1789, le « lieutenant-colonel » Ransonnet (il eut, paraît-il, ce grade dans les troupes brabançonnes) et son adjoint, le major Devaux, officier français accouru de Paris pour offrir ses services (1), étaient, à Oosendrecht (Marquisat de Bergop-Zoom), à la tête de 200 enfants au-dessous de quinze ans, de 300 soldats et de 200 bourgeois. Cette force comptait deux officiers et 4 sous-officiers ayant servi (2) ; elle reçut 500 vieux fusils rachetés aux troupes de Maillebois (3), dont 80 sans chien ou platine et 200 rouillés ou hors d'usage. Les plus braves furent armés et cette colonne se mit en route, le 23 dito, à minuit. Le lendemain, elle s'empara par surprise du fort de Lillo très faiblement occupé ; Ransonnet promit sa montre d'or au premier qui monterait à bord du brigantin autrichien « Uytlegger », armé de huit caronades et placé sous la garde d'un seul homme — cette barque surveillait les limites des eaux fluviales. Le bâtiment fut prestement enlevé et pour cause.

Ransonnet chanta victoire et écrivit à Van der Noot : « Grâce au Ciel, voilà notre communication avec la Flandre (assurée) et elle donnera le moyen aux provinces de s'aider et de se secourir mutuellement. »

Pressé peut-être de recueillir des félicitations, il monta à bord

(1) Philippe de Vaux devint adjudant général de Dumouriez.
(2) Manuscrit de M. de Burbure de Wesembeek.
(3) Nous savons que le comte de Maillebois, général français, avait été le chef d'une légion au service des Provinces-Unies des Pays-Bas levée en 1785 et licenciée l'année suivante ; il avait conservé le titre de gouverneur de Bréda.

de l'esquif et le conduisit en Hollande, sous prétexte de faire son rapport, laissant Devaux et quelques hommes à Lillo. Au bout de deux jours, Devaux manquant de vivres, de paille, de chauffage et craignant d'être surpris par les Autrichiens, quitta la position pour revenir sur ses pas. Dégoûté de tout ce qu'il avait vu, il voulut démissionner.

Son chef fut mal reçu par Van der Noot et consorts. Van der Mersch, vieux soldat n'aimant pas les hâbleurs, lui tourna le dos (1). Le Comité brabançon résolut tout de suite de se débarrasser de lui, il n'y réussit pas sans peine. Le 30 octobre cependant, Van der Noot écrivit à Van der Mersch : « Vous auriez aimé qu'on ne vous envoyat pas Ransonnet. Nous avons trouvé le moyen de vous en délivrer » ; la suivante copie d'une affiche retrouvée dans les *A. L., Fiscalis Generalis*, t. I), nous donne l'explication de ce passage :

« De Ransonnet Bosfort Colonel propriétaire d'un régiment Etranger de Hussards au service des Etats Belgiques.

» Invite la belle et valeureuse jeunesse de Liége, qui voudroit acquérir de la gloire, à venir joindre son corps ; la renommée les enseignera assez des Lieux, où il se porte successivement. »

» Outre la monture complette, la paie du soldat est de 10 sols de Brabant, faisant 15 sols de Liége par jour.

» Au surplus nous avons lieu d'espérer d'être traités comme ceux de nos camarades qui sont entrés dans la Campine (2), qui ont été nourris gratuitement dans les terres du Brabant, par la Nation, qui accueille à bras ouverts les Libérateurs.

» Ceux qui arriveront avec des armes, des chevaux, des équipages, le tout leur sera payé.

» Liége le premier Novembre 1789.

» Praemissam habed copiam originali typio conformem esse id quod attestor Wazlariae d : 15t Novembris 1789.

» Joannes Conradus Gottschalest Notar. »

On l'expédia donc dans son pays sous prétexte de recruter, avec le grade fort hypothétique de colonel propriétaire (3). Les

(1) P. A. F. Gerard ; manuscrit de M. de Burbure, *op. cit.* ; Dinne, *Mémoires pour Van der Mersch.*

(2) Allusions aux succès remportés par le général Van der Mersch à Turnhout, à Diest et à Tirlemont.

(3) D'après Jordens, ce grade lui fut accordé, à Bréda, le 29 octobre 1789.

quelques hommes qu'il put rassembler furent détournés de leur destination au profit d'autres corps et il fut rapidement découragé ; il partit pour Paris peu de jours après, pour aller « chercher, sans succès du reste, de l'emploi à son activité près du comte de la Marck (d'Arenberg) ». En décembre, il agit encore auprès du Comité pour obtenir l'autorisation de reprendre la levée d'un régiment, puis il rentra à Liége, ayant rompu avec les Brabançons dont il ne put rien obtenir.

« En 1790, il prit une part active aux opérations des troupes nationales liégeoises contre les Cercles, faisant la campagne à ses frais, menant avec lui ses deux fils aînés, à peine âgés l'un de quatorze, l'autre de douze ans », écrit M. Jordens ; d'autres auteurs sont plus excessifs encore et semblent lui attribuer, sans oser l'affirmer cependant, toute la conduite de la guerre. Les documents inédits (1) que nous publions ici, nous ramènent à la réalité.

Voici d'abord la lettre, non signée, qu'il écrivit au bourgmestre Fabry :

« Du Quartier Général à Ass (2) ce 4 mai 1790.

» Je suis partis de Liége Dimanche, escortant avec les compagnies de Soumagne et de la Basse fraipont réunies fortes ensemble de 48 hommes le convoi d'armes et de munitions de guerre.

» J'ai logé à Tongres, une compagnie au couvent de l'hopital, et l'autre au couvent de Sainte-Agnès aiant ordonné l'appelle pour le lendemain à 7 heures et ne voiant mes compagnies sur la place, j'ai fais appeller les capitaines qui m'ont dis que leurs troupes fatiguées demandaient un séjour, qu'ils me rejoindroient un jour après.

» Avec des patriotes volontaires se sont les soldats qui commandent les officiers ; à leur défaut la compagnie de juppille de 25 hommes commendée par le capitaine Massin s'est présentée ; je l'ai agrée je me suis mis en chemin en escorttant 7 charettes attellées chaque de 4 chevaux ; aiant pris à tongres les autres munitions de guerre et de bouche qui s'y trouvoient.

» Je suis on ne peut pas plus content de ces braves partisans,

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).
(2) Lire : Asch.

plus dociles et plus obéissans que ceux de ville ; le plus grand ordre et obéissance ont régnés. Je suis content d'eux, ils sont contents de moi et ils ont raison : car j'en ai le plus grand soin.

» A une lieue de Tongres je leur ai paié le genièvre ainsi qu'aux chartiers et guides, ce qui m'a coûté un petit écu.

» A une lieue plus loin à Houssell, le *Baron de Mouffaert* qui en est seigneur a absolument voulut leur donner une tonne de bierre et du pain et du fromage. Une lieue encore au dela, au chapitre de Munsterbilsen, la princesse a également voulut leur donner une tonne de bierre, et m'a fait prier instanment de venir refraîchir chez elle avec mes officiers, à quoi je n'ai pus me refuser (on l'a même complimenté pour le bon ordre « qu'il tenoit dans la troupe qu'on s'appercevoit d'abord quand elles étoient commandés par des gens de métier »).

» Nous avons continué et sommes allés loger à Zutendael, moi et mes deux officiers chez le curé, superbe presbitere administré par les prémontrés de la riche abbaye d'Everbore (1), et mes gens dans le village.

» Aujourd'hui mardi nous sommes arrivés vers les 10 heures à Ass qui est le quartier général, je suis logé chez le curé vu levoz et dellecreyer. Après avoir fait mon rapport au general, et avoir fais decharger et renvoiés mes charretiers avec des quittances et passeports je suis allé aux nouvelles. Voici ce que j'ai appris, et mes observations : L'armée est un miroir fidèl où l'on decouvre les aristocrates intrus au Conseil. Belfroid de Sainte Marguerite en a été la première victime, ils l'ont abîmé à coup de Baton et à coup de plat de sabre, on a tiré un coup après lui lorsqu'il fuioit ; d'autres plus modestes apprenant cette affaire sont accourus pour l'accrocher à un arbre, heureusement qu'il étoit en Birouche, et qu'il avait une heure d'avance.

» Ils sont furieux de ce que l'expédition de Saint-Trond n'a pas eu lieu, ils vouloient savoir de moi qui du Conseil m'en avoit empêché après qu'ils m'en avoient lachés le recès, je me suis bien donné de garde de nommer celui qui avoit traité avec Menten. Car quoi qu'il fut bourgmaistre ils ne le respecteroit pas plus qu'un autre. C'étoit lassence : mais je ne leur ai pas nommé.

(1) Lire : Averbode.

» Ils m'ont dis qu'ils repasseroient sans reces sans ordre par cette abbaye ; effectivement leur retour serat à craindre pour les aristocrates la maison d'Ormal de Devivier aurat chaud.

» Ils n'entendent pas raison ; mais l'argent qu'on fait rouler dans les aristocrates qui se sont fourrés dans le Conseil, pour parer tous les coups, est un argent perdu, qui ne les sauverat.

» La terreur est parmi les palatins de Maeseick ; la misère y est grande, il n'y en a aucun à Stochem. Nos avant postes font le demi cercle à ce cotté ci de maseick, jusqu'à deux lieues de la ville. Mon petit françois est à un de ces avant postes, on en est très content ; il est toujours le premier sous les armes.

» Deux dragons palatins ont été dernièrement tués par les chasseurs. La troupe est brave, bien animée ; mais pas de subordination ni obéissance ; ils ravagent tout comme dans le païs ennemi, ce qui iritterat diablement les habitans, si nous sejournons longtemps ici. On a cependant encore délivré aujourd'hui de la viande pour 3 jours ce qui n'annonce pas notre départ.

» Les aristocrates doivent redouter leur retour car ils les connoissent mieux que moi. je ne crois pas que les Etats feront avec eux comme ceux du Brabant avec les Brabançons.

» Ils adorent fabri, Donceel, lessoinne, Cologne et ceux du Conseil qui sont democrates, mais ils en soupçonnent bien qui nagent entre deux eaux, dont ils proposent de s'en souvenir a leur retour ils disent tous qu'ils n'ont pas fais la révolution, ni marchés, pour laisser remplacer tous les aristocrates. Je trouve qu'ils ont raison.

» Je ne veux rien pour moi, mais si on faisoit des passe droits des injustices à ces braves gens ; ils n'auront qu'a me forcer a les commander ; et leur prouverai que la revolution a été faite par le peuple et pour le peuple. C'est à ce que je prévois l'armée qui forcerat le magistrat à faire une municipalité ; car sans elle on y songeroit pas, et on retomberoit dans des fers plus insuportables que ci devant. ils sont supérieurement montés.

» Nous sommes quatre fois plus nombreux qu'il ne faut pour faire evaquer Maseick. on reste ici dans l'inaction a ruiner tout le canton ; il faut pour permettre tel jeu, qu'on soit en negociation avec les palatins, sans cela on ne seroit pas excusable.

» Le corps des chasseurs, celui des gardes patriotiques sont

seuls en Etat de faire le coup. L'ange de Sennacherick a frappé de terreur nos ennemis.

» 4 officiers du Bataillon Episcopal Scavoir leroux, duperon, Krennick, d'Obermont viennent d'arriver ; ils ne sont pas bien, on craint qu'ils ne soient le soir accueillis comme le trésorier général.

» Comme deux tiers des Etats sont aristocrates, on présume qu'on les a avertis sous mains d'un accomodement prochain avec les palatins ; qu'ils se sont rendus en conséquence au camp, pour sauver leur emplois quoi que Duperon par sa conduite antérieure soit je crois sure de conserver le sien.

» Quant à un accommodement avec le prince, je garantis que les Etats n'oseroient pas en faire : car l'armée ne veut absolument pas entendre parler de ce monstre ; on lacheroit après lui plus de coups de fusil qu'on a fait après M. le trésorier général.

» Vous voyez qu'en deux heures que je suis ici, que je suis assez bien instruit, et assez au courant des affaires. J'estime que nous n'irons pas plus loing, et que tout se finirat par la retraite des palatins... tous sont extraordinairement furieux de ce que la maison de Duvivier n'étoit pas rasée, et que l'expédition de St. Trond n'avoit pas eu lieu...

» La compagnie de Sainte Aldegonde a outrepassé mes ordres au gitte du préposé magnée, ils étoient un 80 et ils ont bus passé les 100 bouteilles de Bourgogne et plus de 20 de vin du rhin pour la table des officiers. M. le greffier Magnée n'est pas content que le magistrat lui loge tant de monde ; il dit qu'il n'a jamais entendu dire qu'on doit donner du vin aux soldats.

» Aussi cet animal n'en a-t-il jamais vu ; et un soldat patriote vaut mieux que lui ; c'est un citoïen brave qui défend la liberté tandis que lui est un coquin qui la vend.

» On rit beaucoup à l'armée de cette farce. les compagnies de Soumagne, Bassefraipont, Jupille, Ste Aldegonde ne jurent que par moi ; avec des tels principes je les ferois aller au diable, jugez comme ils m'auroient exaltés, si j'eusse été avec eux à Saint Trond. »

. . . . . .

Voulant mener la guerre à sa façon, Ransonnet résolut d'aller imprimer des sentiments républicains à ce gentillâtre de Duvivier

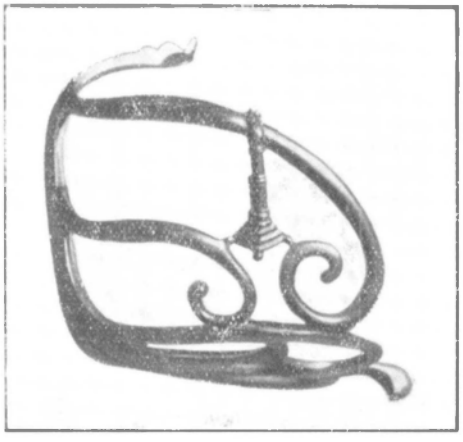

Garde de sabre
de la Révolution liégeoise (troupe).
(Musée royal de l'Armée.)

Décor de plaque de ceinturon
(en cuivre).
Révolution liégeoise 1789-91.
(Appartient à M. l'ingr Lhoist.)

Henri Jardon
(en uniforme français). Gravure coloriée de Chrétien.
(Musée royal de l'Armée.)

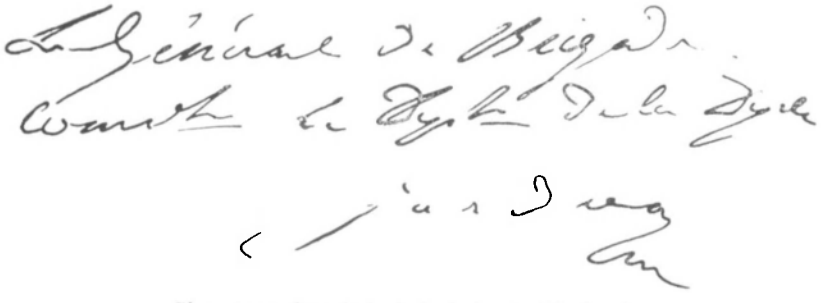

Signature du général de brigade H. Jardon.

qui résidait au château d'Opmael ; nous savons comment il y fut reçu !

Les chevrotines qui le transpercèrent ne refroidirent cependant pas son zèle et il s'en prit, peu après, ayant été soutenu par les avancés de la capitale, à un autre châtelain. D'après le tome II des *Archives Fiscalis Generalis* (*A. L.*) :

« Le 29 mai le nommé Rensonnet jugé apprehensible s'est rendu avec un détachement de troupes patriotes au château de Cronendael à l'effet d'enlever le propriétaire, M. le chevalier de Grady greffier de l'état primaire au pays de Looz et qui avoit accueilli des troupes des Cercles. Ne l'ayant pas trouvé on a pillé sa maison, enlevé des provisions, vins, bœufs, caffé, etc... »

Des tapisseries disparurent également et on y cassa beaucoup ; les dégâts furent estimés, nous l'avons dit, à 15.000 florins.

Mais ces exploits ne satisfirent notre héros et, le lendemain de cette « affaire », il s'adressa encore à Fabry :

« De la Commenderie des Vieux jonghs ce 30 may 1790.

» Monsieur le Bourgmemaitre

» L'abandon général Dans lequel on me laissoit à Bilsen, la Disette des vivres, et munitions de guerre et même des armes, m'a obligé à me replier sur cette commenderie, D'où j'ai detaché le Capitaine Sauvage pour aller quetter du renfort dans haccourt et hallebaye (1).

» Si vous m'aviez Donné cher Bourguemaitre, vos gens à cheval du baillage de Moha, j'avois tout le tems de couper la retraite aux germains ; pas un me serait échappé dans les bruierres d'Asch ; car l'ange de Sennacherick les avoit frappés de Terreur.

» Je viens de parler à un charetier de cet endroit qui etoit avec ces chevaux et charrettes à la suitte des palatins. Il a été temoins oculaire de toute l'action, qu'il assure avoir été très meurtrierre pour les allemands.

» Il arrive d'avoir reconduis deux officiers dans Maseick qui étoient blessés dont un mort en chemin, et l'autre adjoute-t-il, n'étoit guerres éloigné de faire ce voiage. Ces vaincus disent que bientot ils vont revenir.

(1) Lire : Hallembaye.

» Vat-en-voir s'il vient des gens, va t'en voir s'ils viennent.

» Ci joingte est une lettre de M. De Chestret ; je lui demandais du renfort, armes, et munitions ; vous voiez par la réponse, que je fais aussi une armée à part de 30 hommes : j'augmentois sans m'en douter le nombre des généraux je voudrois bien qu'on m'instruisit au juste des motifs que le magistrat a de faire durer une guerre si facile à finir, et pourquoi on ne profite pas de la terreur où les armes victorieuses des liégeois ont jettés l'ennemi.

» N'est-il pas vrai, que si on avoit eû les dragons de Moha que l'on auroit harcelé l'ennemi dans sa retraite.

» N'est-il pas vrai que si j'avois du monde pour me porter au delà de la Meuse, l'evangile du tems, dans les villages palatins ; que je forcerois l'ennemi a faire diversion, a quitter nôtre pais, pour sauver le leur ; à quoi ils arriveroient trop tard ; par ceque les bergeois et juliens aiant une première fois gouttés de la liberté etendroit ce bien plus avant.

» Outre toutes ces raisons, l'ancienne existe toujours ; que nos braves gens veuillent bien faire un coup de collier et non une campagne de 3 à 4 mois, tout le monde étant nécessaire chez soi.

» Autre chose, ma compagnie m'aiant presente un placet pour porter leur patentes à S. A. Mme de Munsterbilsen, j'ai eu l'honneur de lui écrire ce matin. Cette princesse m'a répondu sur le champ la lettre la plus gracieuse du monde : en m'accordant les demandes scavoir Sauvage, Baillif et redcevoir à la fois froimont mayeure.

» Mon armée s'est mise sous les armes, pour entendre la lecture de ces dépêches satisfaisantes.

» Et de croire notre princesse sans fin.

» Ensuite de se griser à sa santé, ce que je n'ai pus empêcher. leur amitié pour moi, leur *commendé*, s'est fortifié ; ils me suivront même au Diables ; il seroit aujourd'hui facil à l'ennemi de les y mener ; mais heureusement que moi je ne sui pas gris ; je veille, lorsque mon troupeau repose. il ont sur le champ détachés un exprés pour haccourt pour apprendre cette nouvelle à leurs camarades et les ramaner — et consigner aux greffe cette délicieuse lettre, quoi qu'à mon adresse.

» Mme la princesse a la bonté de me dire quelle ferat expédier

tout de suitte les commissions, qu'elle n'a pas voulu faire attendre un instant aprés la reponce.

» Le général Baron de Rejack grand commandeur ecrit également à son receveur, de me remercier pour le Bon ordre que j'ai fais observer par ma troupe dans mon passage il n'y a que manierre, cher Bourguemaistre, pour conduire les hommes ; je ne serois pas plus embarrassé de conduire des Saints Pholiens que des paisans, et contenter les lieux par ou je passe ; il n'y a qu'à l'ennemi, que je ne suis pas si tendre.

» Vous voiez par la lettre de M. de Chestret, qu'il aimeroit que je fus de sa colonne, je suis de toutes sans être d'aucune car je n'ai ni grade ni commission de personne ; mais je serais toujours de la première qui irat en avant.

» Je suis comme les flibustiers, excepté que je n'ai encore rien pris, et que mon armée marche sur ma bourse ; étant sans trésorerie, ni commissaire de vivre, pas de charettes, caissons, ni armes, ni munitions quelconques.

» il faut être foux pour me suivre ainsi à l'aventure. C'est l'histoire de l'abbé de Tongerlooz (1), lorsque je lui demandois un canon à Breda ; il m'a répondit par un Deus providebit ; il eut même raison car j'en pris 8 au brigantin en station devant Lillo.

» Adieu, cher Bourguemaistre, lorsque vous recevrez la presente je serois au château de Kronendael ou on estime que le maitre est un terrible aristocrates qui a très bien servi les palatins, je me souviendrai de mon deus providebit pour rabiller ma troupe deguenillée, et la paier de ses arrierés, il faut soulager l'etat et, autant que faire possible, faire tomber les fraix de la guerre sur ceux qui l'ont excitée.

» Adieu Brave Bourgmestre, dans mes peinnes, fatigues et embarras ma bonne humeur ne me quitte pas. »

Bien qu'il eût quelques partisans et qu'on louât fort les « diversions » opérées par son « armée », surtout à l'époque où l'on projeta le raid d'Hyacinthe Fabry au delà de la Meuse, Chestret,

(1) L'abbé Herman, de l'abbaye de Tongerloo, subventionna les premières troupes brabançonnes (Rapédius de Berg, *op. cit.*).

plus sensé, écrivit à Fabry, de Tongres (1) pour lui suggérer de conseiller à « Mr Ransonnet » de ne pas susciter de schisme entre les États et le Conseil de la Cité, ajoutant qu'« il veut au reste se créer un commandement » et qu'il scait distinguer les bons logements ».

Ransonnet ne fit plus parler de lui dès lors, sinon qu'il parut encore à l'affaire de Visé. Nous avons dit que les *A. L.* contiennent une humble pétition, qu'à titre de major des compagnies bourgeoises de Saint-Servais, il adressa aux États pour obtenir une compagnie dans les régiments qu'on créait ; il ne lui fut point répondu. Nous connaissons donc exactement le rôle, très minime, qu'il joua dans la Révolution liégeoise et nous pouvons réduire à de justes proportions toutes les notices si particulièrement laudatives dont on l'honora inconsidérément.

Un mot encore cependant :

E. Cruyplants et W. Aerts (*op. cit.*), et d'autres, ont écrit qu'il se mit à la tête des chasseurs de Fabry pour les conduire en France lorsque les Autrichiens entrèrent à Liége. Or, ce fut le lieutenant-colonel Lonhienne qui s'acquitta de cette tâche. Ransonnet et ses fils vidèrent évidemment les lieux puisque, depuis la fin de l'année 1789 déjà, l'Empire l'avait déclaré rebelle à titre d'officier brabançon, et avait même placé sous séquestre les biens qu'il possédait dans le Luxembourg, mais encore une fois, on exagéra, créant vraiment un mythe.

A partir de ce moment, Ransonnet appartient à l'histoire de France et il ne nous intéresse plus particulièrement. Résumons cependant sa carrière qui fut fort belle sous la République (2) :

Il se rendit à Paris avec son fils aîné, muni de quelques escalins (3), tandis que sa femme était jetée en prison (4). En 1792,

(1) « Papiers de Fabry » (*U. L.*).

(2) Voir surtout la remarquable étude que le commandant André Lasseray, attaché à la Section historique de l'Etat-major général français, a publiée dans les *Carnets de la Fourragère*, nos 2 et 3, 2e série, Bruxelles, 1928.

(3) A. Borgnet, *op. cit.*, lettre de Jean-Pierre, datée de Givet, le 22 juillet 1791, à Fabry. Il ajoutait dans cette amusante missive qui trahit parfaitement son esprit instable et primesautier : « Revoir Gogosse (c'est ainsi qu'il appelle sa femme), revoir ma chère métairie et mes enfants, ne plus m'en séparer, voilà ma seule espérance... Je me f... de Liége, du pays, de la paix de Fexhe ; qu'ils aillent tous aux cent-mille diables ! »

(4) J.-P. Ransonnet avait épousé sa cousine, Anne-Marie Magnée,

Ransonnet proposa de former un corps de Belges et de Liégeois à recruter parmi les réfugiés et, sans attendre la permission, rassembla une compagnie (la première des 54 unités franches de 200 hommes dont la formation avait été approuvée par l'Assemblée lors de la déclaration de la Patrie en danger, loi du 6 mai 1792 et décret du 7 juillet suivant. Ransonnet ne commanda jamais la légion liégeoise, ainsi que certains auteurs l'ont étourdiment avancé). Il paya d'audace en faisant afficher, sur les murs de la collégiale de Dinant, un « Avis à la belle jeunesse », l'invitant à venir se ranger sous les drapeaux de la Liberté, à Givet ; il inonda les casernes autrichiennes de Namur d'appels de l'espèce.

Fin juillet 1792, il rejoignit, avec ses soldats, l'avant-garde de la Fayette ; il fit la campagne de l'Argonne, combattit avec bravoure à Stenay, à la côte de Biesme, aux Grandes-Islettes, à Clermont, à Aubry, puis encore à la droite de l'armée des Ardennes, ensuite sous Kellermann, commandant l'armée de la Moselle.

Nommé colonel le 7 novembre 1792, il repassa bientôt à l'armée des Ardennes avec laquelle il fit la retraite de Belgique jusqu'au camp de Bruille. En avril 1793, il fut élevé, à titre provisoire, au grade de général de brigade ; il assista ainsi aux affaires tentées par Dampierre pour débloquer Condé (mai 1793), et enleva le village d'Hasnon.

Quelques jours après, les troupes de Ransonnet ayant été refoulées près d'Orchies, il fut envoyé aux arrêts à Douai ; il fut

dont un frère, abbé, devint un révolutionnaire farouche, se fit soldat et fut haché par les Autrichiens.

Elle-même fut une zélatrice exaltée des idées nouvelles ; elle porta en triomphe le buste de Pelletier dans les rues de Liége et fut mise en prison pour avoir distribué des brochures subversives. Refusant de faire la moindre démarche pour éviter son incarcération, elle se rendit à la maison de détention avec fierté, portant la tête haute.

Quand son mari, déclaré suspect, fut arrêté, elle se rendit à Paris pour parler à Robespierre et, pour parvenir jusqu'au tribun, elle se glissa parmi ses domestiques et trouva ainsi l'occasion — d'après les traditions de famille — de réclamer impérieusement justice. Robespierre la mit à la porte, mais fit droit à sa requête.

Deux des sœurs d'Anne-Marie Magnée étaient religieuses. Chassées à la conquête du pays par les Français, l'une d'elles épousa un officier ; l'autre se maria également et, devenue veuve, elle courut les armées avec un représentant du peuple et, finalement, se remaria avec un Parisien qui alla mourir aux Invalides, à Avignon. (Archives de la famille Magis).

rendu à la liberté le 20 août 1793, et placé à la tête des contingents réunis au camp d'Arleux. Le 14 septembre, il se distingua encore à Scarpe ; le 21 octobre, il prit Marchiennes d'assaut, eut ses vêtements criblés de coups de baïonnette et reçut une balle à la joue, mais, deux jours plus tard, il perdit la place ; suspendu de ses fonctions, il fut arrêté et accablé d'accusations.

Il sut se défendre avec énergie. Libéré enfin, il obtint, le 6 février 1794, le brevet définitif de général de brigade, prit le commandement de la division de la Basse-Sambre sous Maubeuge, exerça pendant quelque temps la haute direction de ce camp puis prit part aux opérations sur la Sambre. Ransonnet se distingua souvent encore, notamment à Grand-Reng, au siège de Charleroi, où il reconnut la place en ballon, et devant Mons. Il enleva le village de Saint-Symphorien, pénétra dans Mons sur les talons de l'ennemi, s'illustra à la prise de Hal, de Louvain et de Liége.

Mais, le 14 août 1794, il fut à nouveau suspendu pour cause d'incapacité ! Élargi sous conditions, sur les instances du général Schérer, Ransonnet prit une part active aux opérations qui se terminèrent par la bataille de Sprimont.

Grâce à Carnot, à l'Administration centrale du Pays de Liége et à quantité de personnalités qui pétitionnèrent en sa faveur, il fut remis en activité en décembre 1794, mais pourvu d'un emploi sédentaire. Cependant le Comité de Salut public le désigna, le 12 février 1795, pour rejoindre Schérer en Italie ; il y organisa la cavalerie, puis fut affecté à la défense de la position de Borghetto et se signala par sa vaillance à la bataille de Loano (28 juillet).

Envoyé au camp de Sabion (col de Tende) puis à Moutiers en Tarentaise, Ransonnet, frappé d'apoplexie, décéda au siège de son commandement, dans la nuit du 2 au 3 mars 1796, entre minuit et 1 heure du matin.

M. Jordens qui, à part les détails signalés plus haut, jugea parfaitement notre héros, le qualifie, à juste titre, de « général d'avant-garde » et de « partisan ».

Renson, Jean-Remacle, né à Liége le 18 janvier 1768. Enseigne en pied au régiment national le 12 janvier 1787, fut nommé lieutenant dans Lynden le 29 mai, par l'État Primaire, autorisé à

prêter serment et à recruter le lendemain, et agréé par l'État Noble le 1er juin ; il se trouva à l'affaire de Sutendael sous les ordres du lieutenant-colonel Delle Creyer (E, Poswick et *A. L.*, liasse « Officiers »).

Riga, figure comme sous-lieutenant dans le registre « Corps des chasseurs au service des États du Pays de Liége » (*A. L.*). Il fut nommé le 2 septembre 1790, par le Comité de guerre.

Rouvroy, Henri-Joseph, figure comme quartier-maître dans le registre « Corps des chasseurs au service du Pays de Liége » (*A. L.*). Il fut nommé le 27 août 1790, ainsi que le prouve un brevet conservé dans le fonds précité ; il avait rang de lieutenant (1).

Saint-Maux, fut nommé sous-lieutenant dans le premier régiment des États en juillet 1790 (*A. L.*, registre « Régiment de Linden »).

Speder, Jean (?) Joseph, figure comme premier lieutenant dans la liste des officiers nommés dans Fyon, le 19 juillet 1790, par le Tiers (*A. L.*).

Le registre « Régiment de Fion » le porte à l'effectif du corps.

Stiennon, capitaine au premier régiment d'infanterie en juillet 1790, figure dans le registre « Régiment de Linden au service des États de Liége » (*A. L.*), comme ayant été payé la première fois le 23 septembre pour le premier terme échu le 14 août (120 fl.) et, la dernière fois, le 17 décembre.

Surlet de Chokier, Erasme-Louis, né à Liége fin novembre 1769.

Vint, paraît-il, se mettre à la disposition du général de Donceel, à la tête de deux fantassins et de soixante cavaliers de Gingelom et environs, et lui fut attaché comme aide de camp (2).

Surlet passa au service des États Belgique-Unis où, le 12 octobre 1790, il reçut un brevet de premier lieutenant au régiment d'infanterie nº 11. A la rentrée des Autrichiens, il se réfugia en Hollande et retourna à Gingelom, fut élu administrateur du

(1) Un Rouvroy, gendre de Levoz, fut officier en Hollande, pendant la révolution de 1787. Il fut chargé d'aller voir si les Français établissaient, comme ils l'avaient promis, un camp de 15.000 hommes à Givet, pour appuyer l'action des patriotes. Lorsque les Prussiens rétablirent l'autorité du Stadhouder, la plupart des officiers furent licenciés ou s'enfuirent. Peut-être s'agit-il ici de Rouvroy, Henri-Joseph.

(2) Th. Juste, *Les fondateurs de la monarchie belge. Le régent.*

département de la Meuse inférieure le 1er prairial an V (20 mai 1797); le 9 prairial an VIII (29 mai 1800) il fut nommé maire de son village et, le 12 dito, membre du Conseil général du département. Il habita Paris pendant plusieurs années tout en s'occupant, à Gingelom, de l'élevage des mérinos ce qui lui valut une certaine notoriété.

Le 26 septembre 1809, Surlet devint officier de la garde nationale sédentaire de Gingelom et environs; le 20 février 1812, il fut élu candidat au Corps législatif et nommé peu après. La chute de l'Empire le rendit à ses troupeaux.

Le 1er septembre, il devint membre de la Seconde Chambre des États-Généraux des Pays-Bas, puis membre du Syndicat des Pays-Bas et de l'Ordre équestre. En 1824, il redevint bourgmestre de Gingelom et, en 1827, le roi Guillaume l'autorisa à prendre le titre de baron.

En 1830, il fit partie de la délégation qui se rendit à La Haye; dès lors il devint séparatiste.

Membre du Congrès National, il fut élu régent de Belgique le 27 février 1831, remit ses pouvoirs entre les mains de Léopold Ier, le 21 juillet suivant, et retourna à Gingelom où il trépassa le 7 août 1839.

Termonia, Pierre-Gaspard, né à Liége le 7 janvier 1736, devint lieutenant en second au régiment d'Horion (France) le 3 mars 1760 (1) et participa à la campagne du Hanovre sous les ordres du maréchal de Richelieu (1760-1763). Au cours de cette guerre, il fut, dit-il, grièvement blessé.

Enseigne en pied, le 3 juillet 1777, au régiment national de Liége, lieutenant le 4 février 1782, capitaine le 23 décembre1782, et lieutenant en pied le 28 avril 1789.

Il fut désigné comme capitaine en second pour le régiment de Lynden le 1er juin 1790, et passa, avec son grade, dans celui de Fyon, le 28 septembre suivant (2).

Termonia demanda à reprendre du service en France après l'entrée des républicains à Liége ; du 14 vendémiaire an III

(1) Il prétendit avoir servi, en France, pendant huit ans, comme lieutenant.

(2) D'autres dates figurent dans son dossier déposé aux *A. G. P.*, nous nous sommes basés sur les *A. L.*

au 1er vendémiaire an X, il fut employé, dans le génie, à la citadelle, à la surveillance des bâtiments et des effets nationaux qui faisaient l'objet de vols et de déprédations. Le 15 septembre 1803, il fut enfin admis comme capitaine à la 112e demi-brigade (devenue 112e régiment de ligne le 21 dito, en vertu d'un arrêté des Consuls, 4e jour supplémentaire de l'an XI).

Retraité en 1806, il se retira dans sa ville natale mais, le 13 mai 1810, il sollicita « une adjudance dans une des places du pays hollandais qui viennent d'être réunis à la France ». Le 16 août 1810, il demanda encore le commandement de la compagnie de réserve du département des Bouches-du-Rhin, à Bois-le-Duc. Le 18 octobre suivant, il quémanda la « lieutenance vacante dans la compagnie de réserve de l'Ourthe » ; il fut appuyé en ces circonstances par le maréchal Moncey, premier inspecteur de la gendarmerie, qui estimait que « quoique âgé », il était encore « très dispos et plein de santé » (*A. L.*, liasse « Officiers » ; Archives de la Guerre de France, renseignements du commandant Lasseray ; E. Poswick, *op. cit.* ; E. Cruyplants, *Histoire de la* 112e *demi-brigade*). Il est à remarquer que F. Bernaert (*op. cit.*) a oublié de le mentionner.

Termonia, Pierre-Laurent-Joseph, né à Liége le 23 février 1773, fils de Termonia, Pierre-Gaspard déjà cité.

Cadet au régiment national en 1779, il fut nommé enseigne dans le corps de Fyon par le Tiers, le 19 juillet 1790. Promu sous-lieutenant au 112e de ligne français, le 10 septembre 1803, il y devint chef de bataillon le 8 novembre 1813, et fut tué au combat d'Arnheim, le 30 du même mois. Termonia avait participé aux campagnes de 1809 en Allemagne et en Italie, de 1812 et 1813 à la Grande armée ; il avait été blessé d'un coup de feu à Wagram et était chevalier de la Légion d'honneur (1).

E. Poswick ne le cite pas dans son ouvrage sur les troupes liégeoises au XVIIIe siècle, nous avons extrait ces renseignements du livre d'E. Cruyplants : *Histoire de la* 112e *demi-brigade*.

F. Bernaert (*op. cit.*), mentionne le régiment national comme

(1) Le dossier de Termonia, Pierre-Laurent-Joseph n'existe pas aux *A. G. P.* Cependant son père parle de lui dans sa demande du 13 mai 1810, ainsi que de son gendre (dont il ne cite pas le nom) capitaine « retiré » du cinquième cuirassiers, estropié à Ailau (Eylau).

étant au service de l'Autriche en 1779 et réforme le corps de Fyon en 1802 !

Tutot, Charles-Marie-Jacques-Jaspar-Joseph, enseigne en pied au régiment national le 3 août 1789, remit sa démission aux Etats le 3 mai 1790, et obtint, à la sollicitation de son père l'imprimeur J.-J. Tutot, une place de sous-lieutenant au régiment de Fyon. Il demanda, en 1794, à entrer au service de la République française (1) (*A. L.*, Etat Tiers, nominations du 19 juillet 1790 ; E. Poswick, *op. cit.*).

Van der Toom, agréé dans Fyon comme lieutenant en second, le 19 juillet 1790 (*A. L.*), il y fut soldé pour la dernière fois le 25 décembre.

Velez, N.-J., sous-lieutenant dans Lynden en juillet 1790 (*A. L.*, registre « Régiment de Linden »).

Vignette, Henri, major des volontaires bourgeois de Liége en garnison à Hasselt en 1790 (2), s'y rendit tristement célèbre par sa scandaleuse indiscipline. Il créa, le 6 février 1793, un bataillon de sans-culottes liégeois qui devint le premier bataillon liégeois.

Vignette reçut le grade de colonel et fut fait prisonnier, avec sa troupe, au Quesnoy, le 13 septembre 1793. Son nom ne figure plus sur la liste des corps belges lors de la réorganisation en 1794 (E. Cruyplants et W. Aerts, *op. cit.*).

Ce bataillon était bien faible car, d'après un état de recensement dressé au Quesnoy, le 20 mai précédent, il ne comptait que 25 officiers, 39 sous-officiers et 140 chasseurs. Conduit en Hongrie, Vignette y resta captif pendant trois ans.

Les Archives de la Guerre de France conservent le dossier d'un Vignette, Jean-Nicolas, né à Liége en février 1774.

Soldat dans la légion liégeoise le 3 novembre 1792, sous-lieutenant au premier bataillon de chasseurs (3) liégeois le 30 janvier1793, et lieutenant le 1er septembre suivant, il fut fait

(1) Le commandant Lasseray n'a retrouvé, dans les *A. G. P.*, qu'un Tutot, Louis-Jean-Jacques, né à Liége, le 24 novembre 1776, mort le 18 septembre 1812, à la suite de blessures reçues à Moskowa ; il appartenait alors au 15e régiment d'infanterie légère.

(2) L'affiche, annonçant les dons patriotiques reçus le 10 mars 1790, renseigne un lieutenant Vignette, faut-il en conclure que le personnage dont il est question ci-dessus eut un avancement rapide?

(3) C'est le bataillon de sans-culottes commandé par Vignette Henri.

prisonnier le 13 du même mois, au Quesnoy, et resta captif pendant trois ans en Hongrie.

Rendu à la liberté et incorporé à la 15e demi-brigade d'infanterie légère le 10 brumaire an VI, il fut promu capitaine le 5 floréal an X.

Vignette participa aux campagnes des ans VI et VII aux armées de Rome et de Naples, des ans VIII et IX, à l'armée des Grisons, et fut embarqué pour les colonies le 16 brumaire an X. (renseignements fournis par le commandant Lasseray).

Willeaume dit Closse, Henri-Joseph, baptisé à Liége le 5 mars 1756. Nous ne le citons ici que parce que E. Cruyplants et W. Aerts prétendent erronément, dans leur bel ouvrage sur *Dumouriez dans les ci-devant Pays-Bas autrichiens*, que Closse fut capitaine d'artillerie de Fyon.

Closse servit en France dans le régiment de Berwick-Irlandais (1) de 1777 à 1781. Il devint fourrier des artilleurs volontaires de la Cité de Liége en 1790, et se conduisit du reste fort bien à la fin de la campagne contre les Cercles, à telles enseignes que, le 11 décembre, le Conseil de Cité lui accorda un cheval du palais et, le 26 dito, lui octroya une patente de fourrier dans l'artillerie nationale pour avoir « si bien rempli ses devoirs à l'armée ».

Il se réfugia en France à la Restauration, devint lieutenant dans la légion liégeoise qui s'organisa à Givet, ne tarda pas à en commander la troisième compagnie comme capitaine, assista à la bataille de Jemappes, participa aux campagnes de Belgique et fut promu lieutenant-colonel en second de cette légion réorganisée en 1793 ; Closse se fit remarquer, dit Cruyplants, en traînant à sa suite sa femme qui passa des revues habillée en lieutenant (2).

(1) Devenu 88e régiment d'infanterie en 1791.

(2) Il n'existe pas, aux *A. G. P.* de dossier au nom de Willeaume dit Close ou Closse, nous dit le commandant Lasseray si souvent cité, mais il en est un concernant Marguerite-Jacqueline Le Tourneur, sa femme, qui fit l'apologie du héros, fils légitime de François Willeaume et de Marie-Catherine Closse. Le « lieutenant » Le Tourneur eut deux enfants : une fille et un fils, nés à Liége en mai 1782 et en décembre 1783. Un certificat de l'Administration municipale de la Cité, daté du 17 germinal an IV, annexé à cette farde, atteste à tort, que, pendant la Révolution liégeoise, Henry-Joseph Willeaume servit « comme capitaine d'artillerie dans un

Nommé commandant en second du premier bataillon de tirailleurs, il fut tué à l'affaire de Roulers, le 13 juin 1794 (*A. L.*, « Registre n° 3 des payements pour l'armée nationale, deuxième Quaëlle des résolutions, etc. »).

régiment national » jusqu'à l'arrivée des Autrichiens, ce qui l'obligea à « se réfugier en France avec ses compagnons ». C'est sur ce document erronné que se basèrent E. Cruyplants et W. Aerts.

C. — Fournisseurs d'armes de la Révolution liégeoise (1)

I. — Troupes des États

Baudouin, Charles, fournit, du 29 mai au 30 juin 1790, 53 mousquets et 47 « de dragons ».

Baudouin, J. : 25 paires de pistolets semblables au modèle déposé au Comité de guerre, au prix de 10 fl.

Berleur, Michel : reçut commande de 12 fusils et 40 carabines.

Boulboulle et Mathieu : livrèrent 724 fusils, du 7 mai au 28 juin 1790.

Bury : 25 fusils et 19 paires de pistolets de fontes lui furent payés par ordre du Comité de guerre en date du 14 juin.

Collignon, J. : le 26 avril 1790, reçut commande de 103 fusils avec baïonnettes pour le régiment de Fyon. De par ailleurs, nous avons trouvé qu'on lui paya la fourniture de 100 fusils avec baïonnettes et baguettes d'acier de deux types (55 + 45), au prix de 15 fl. pièce.

Corbeau, François, fabricant à Maestricht : livra 9 « trompes »(2), 72 fusils, au prix de 14 escalins pièce, et 60 carabines (3).

Gosuin (4), mambour de la Cité et marchand d'armes : le 1er juin, le bourgmestre Fabry autorisa de lui commander des carabines pour le service des États. Gosuin fournit quantité

(1) Listes établies à l'aide de documents relatifs à la Révolution liégeoise reposant dans les Archives de l'Etat à Liége, notamment les Registre des dépenses et la Deuxième Quaëlle.

Remarquons que les Etats employèrent un autre moyen pratique pour se procurer des armes : le 5 mai, le Comité de guerre promit une prime aux déserteurs palatins et munstériens auxquels on accorda, en outre, la faculté de vendre leurs armes, bagages et chevaux (« Registre des résolutions du Comité de guerre », *A. L.*).

(2) Ces « trompes » sont des tromblons, en effet, on lit dans *Fiscalis Generalis* (t. II, *A.L.*), à propos de certains désordres qui eurent lieu à Liége, que la porte d'une maison fut « trouée en différents endroits par des balles tirées avec des fusils ou trompes ». Dans l'*Exposition succinte des plaintes du Prince-Evêque de Liége contre la Chambre impériale* (*Papiers de J.-R. de Chestret*), il est question de fusils à trompe de quinze balles de charge.

(3) Quarante-neuf de ces carabines furent remises à Hyacinthe Fabry, le 29 août 1790, pour armer les recrues des chasseurs. Ces derniers firent usage de « petites » gibernes.

(4) Ce nom est souvent orthographié : Gossuin ou même Goswin.

d'autres armes encore car, le 14 juin notamment, on lui paya 5.000 fl. pour des livraisons (1).

Laurent, Gille : 143 fusils « montés en fer », vendus par ce commerçant, furent distribués aux compagnies patriotiques (volontaires) qui étaient à l'armée.

Mathieu (voir Boulboulle).

Martiny (2) : les États annoncèrent, par voie d'affiches, pour le 11 mai 1790, l'adjudication de 2.000 fusils avec baïonnettes « selon modèle déposé au greffe ». Ces armes étaient destinées aux deux régiments d'infanterie à lever. Martiny obtint la fourniture de 1.000 de ces fusils (avec baïonnettes) qui lui furent payés, croyons-nous, à 13 fl. 15 pièce.

Martiny (fils): livra, entre autres, 200 fusils avec baïonnettes au prix unitaire de 15 fl.

Mauriceaux ou Moriceaux : obtint la commande de 524 fusils, dont 419 furent réceptionnés, par ordre du 10 mai 1790, par Lonhienne (3).

Mercier, André, coadjudicataire de Martiny : obtint, le 11 mai 1790, la fourniture de 1.000 fusils avec baïonnettes destinés aux régiments des États. Nous n'avons trouvé trace que de la livraison de 400 de ces armes.

Nicquet : le 4 décembre 1790, toucha 9.052 fl. pour des fusils livrés à l'armée patriotique (4).

Petitjean, Henri : fournit 85 fusils avec baïonnettes.

Stas, J.-L. : vendit 49 fusils qui furent reçus par le major Duperron.

(1) Le Musée royal de l'Armée, à Bruxelles, possède un fusil avec baïonnette portant, sur la platine, le nom de Gosuin.

(2) Martiny, M., d'origine italienne, né à Liége à une date indéterminée et y décédé en 1793. Il est considéré comme le fondateur de l'industrie de la quincaillerie et de l'éperonnerie à Herstal, où il s'installa en 1747 ; ses produits furent surtout prisés au Brésil et au Mexique.

Il exécuta, pour Hoensbroech, une épée à garde de fer forgé d'un travail délicat et artistique et fut autorisé à placer sur la porte de ses ateliers les armes du Prince-Evêque (*Biographie des Liégeois illustres*, C. Pavard, Bruxelles, 1905).

(3) Un certain Morisseau, qui est peut-être le même que celui-ci fournit, en 1789, des armes aux bourgeois de Verviers (*Compte exact de l'emploi des fonds fait par l'Administration de la ville de Verviers, op. cit.*).

(4) On trouve également, au Musée royal de l'Armée, des carabines sortant des ateliers de Claude Nicquet.

THONE, L., d'Amsterdam : livra 35 mousquets qui furent réceptionnés par de Ponthière.

THONON, THOMAS : fournit un certain nombre de fusils, du 30 avril au 1er juin 1790.

WARNOTTE, J.-J. : vendit, aux États, par ordre du Comité de guerre en date du 29 avril 1790, 15 mousquets à 14 fl. et 32 mousquetons à 11 fl.

Remarques. — D'après les renseignements puisés dans les *A. L.*, les fusils étaient des calibres de 16 ou de 20 balles à la livre, les carabines étaient d'un calibre plus réduit.

500 fusils commandés par les Brabançons à Liége (1), furent retenus par ordre des États. Le duché de Brabant réclama, le 14 juin 1790, la restitution des avances versées et ce ne fut que le 6 juillet, après entente avec le bourgmestre Fabry, que le Tiers se décida à rendre ces fonds.

b) *Armes blanches*

BERLEUR et BOINE, HENRI (de Herstal) : l'adjudication du 11 mai 1790, dont il est question ci-dessus, comportait également la fourniture de 2.000 sabres destinés aux deux régiments des États ; les marchands précités obtinrent chacun la livraison de 1.000 de ces armes. Boine et Berleur vendirent en outre, chacun, 32 sabres de bas-officiers.

CORBEAU, de Maestricht : fournit 60 sabres en même temps que les carabines mentionnées ci-dessus, au prix de 21 fl. par « paire » de carabine et sabre, « une palass »(2) à 9 fl., et 59 sabres de dragons.

(1) D'après le « Tableau des fournitures faites et à faire », établi à Bruxelles le 25 mai 1790, Nicquet, de Liége, avait livré, le 9 décembre 1789, 20.000 mousquets ou fusils et, le 23 dito, 12.000 sabres de fusiliers. Gosuin fournit, le 8 décembre 1789, 6.000 mousquets ou fusils et, le 1er février 1790, 6.000 carabines aux Etats Belgiques-Unis.

Le 7 mai 1790, J. Gosuin passa encore contrat, avec le commissaire Carton, pour la fourniture de 1.000 paires de pistolets du calibre 14, etc. (Archives générales du Royaume, « Archives des Etats Belgiques-Unis », nº 134).

L'armurier Bossart, Fr., de Liége, fournit également (vraisemblablement en 1787) 100 fusils aux volontaires du serment de Saint-Christophe (Bruxelles) (Archives générales du Royaume, « Archives Etats Belgiques-Unis », nº 135).

(2) Probablement « Pallash », sabre de cavalerie.

Le 10 juin, le prince de Rohan fut autorisé à acquérir des sabres et des « trompes » aux prix qui lui paraîtraient convenir le mieux et Corbeau fut favorisé de ses ordres.

Doutrepont, Thomas : livra, le 2 juin 1790, 9 fourreaux de sabres de dragons avec bélières et, ensuite, deux sabres de dragons et autant de ceinturons.

Rongé, fils : le 10 juillet, on lui paya les sabres qu'il avait fournis par ordre du Comité de guerre.

Simon, Bénédic : a fourni 54 sabres, selon modèle présenté à l'État au prix de 9 fl. pièce.

Remarque. — Le 7 juin 1790, le comte d'Aspremont Lynden fut autorisé à se procurer les sabres qui lui paraîtraient convenir le mieux pour ses bas-officiers. Furent-ils fournis par Berleur et Boine? (1)

II. — Armes fournies a la Cité

Bailly : fournit 3 fusils à la garde patriotique du capitaine de Favereau (compagnie à pied), au début des hostilités.

Beaudouin : le 11 août 1790, toucha 44 fl. pour des pistolets fournis aux canonniers de la Cité.

Boine, Henri : le 5 décembre 1789, toucha 821 fl. 5 en payement des sabres fournis pour le service de la ville ; le 29 janvier 1790, on lui régla une seconde commande de l'espèce, ainsi que les 18 avril et 17 juillet. Cet armurier vendit de même des fusils à la Cité et des sabres au régiment municipal.

Bolsée, François et Rouhette : fournirent, en 1790, quantité de « manges de piques ».

Charlier, Georges : fut payé, le 29 avril 1790, des carabines livrées à la Cité.

Corbusier : fournit des fusils à la paroisse de Saint-Thomas, ils lui furent payés le 17 mai.

Ficher, Antoine : raccommoda 47 lances pour le compte de la Cité.

Goffin, Mathieu : fournit, en mai 1790, 4 fusils pour les gardes bourgeoises et les patriotes.

(1) Nous avons dit plus haut qu'un sabre de l'espèce, malheureusement fort abîmé, existe au Musée Curtius, à Liége.

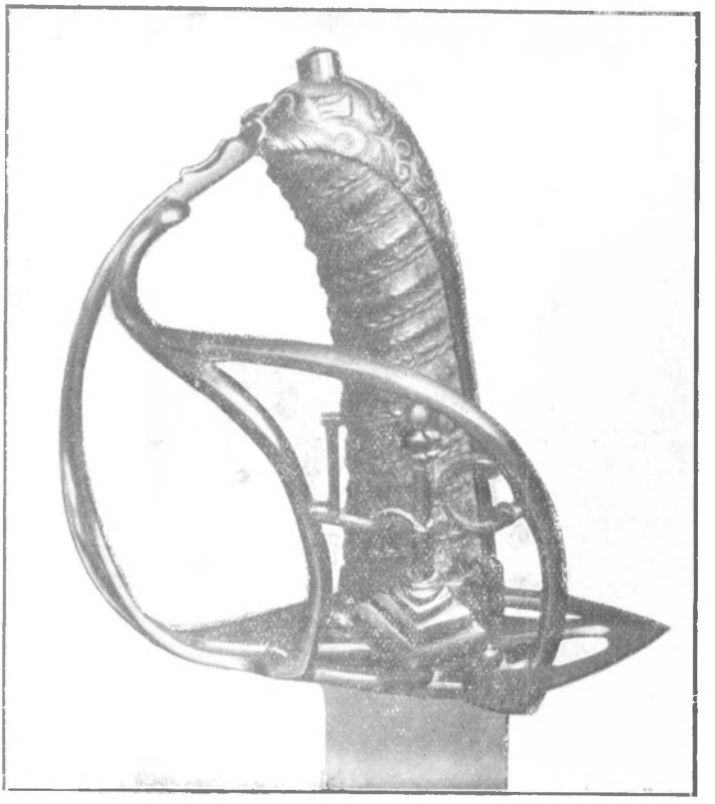

Sabre de la Révolution liégeoise 1789-1791.
(Musée de la Porte de Hal.)

Jean-Pierre Ransonnet
(en uniforme de général français).
(Litho de Saint-Mathieu, Liége).

Gosuin (mambour) : fut payé, le 27 décembre 1790, des armes livrées sous le régime précédent.

Lhonneux : fournit 30 mousquets à la Cité au début de la Révolution.

Martiny, fils : le 6 mai 1790, on lui remit 2.745 fl., en paiement de fusils livrés aux paroisses d'Outremeuse.

Sauvage, I.-G. : le 19 juin 1790, on lui paya 1.090 fl. pour piques fournies à la Cité.

Stiennon : une suite des payements qui lui furent effectués le 5 décembre 1789, 23 mai et 8 novembre 1790, pour fusils livrés aux compagnies des gardes bourgeoises ; le 6 octobre pour 21 fusils fournis à la paroisse de Sainte-Catherine et, le 9 novembre, pour fusils destinés aux gardes patriotiques.

Wery, Henri : le 7 juin 1790, on lui paya 337 fl. 16 pour des piques et des culasses fournies à la Cité et, le 30 août suivant, encore 360 fl., pour des piques.

Addenda. — Sauvage : fournit, au début de la Révolution, des caisses de tambour aux différentes paroisses de la Cité ; à la constitution du régiment municipal, il en livra encore pour 2.172 fl. 4.

Provost, Henri : fournit une caisse pour le quartier d'Outremeuse et plusieurs autres, avec banderolles et baguettes, pour le service de la Cité, pour l'armée patriotique et les compagnies bourgeoises, ainsi qu'une grosse caisse et des caisses pour les municipaux.

Un troisième commerçant : Gentil, Pierre, fournit pour 169 fl. 18 de caisses à la Cité.

Des cannes pour les caporaux et le tambour-major du régiment de la Cité furent livrées par un certain Dupont.

D. — Une médaille de la Révolution liégeoise de 1789-1791 (1)

L'occupation prussienne fut, on le sait, fort peu punitive et le général baron von Schlieffen se montra le meilleur des protecteurs de la Cité qui déplora la décision de la Chambre de Wetzlaer exigeant le retrait des troupes étrangères venues, soi-disant, pour faire rentrer les mutins dans le devoir. En réalité, l'on s'était entendu comme larrons en foire et l'on avait bamboché plutôt que de se tirer des coups de fusils. L'occupation avait été fort douce, en vérité.

Aussi, au moment de son départ, les Liégeois voulurent-ils offrir au commandant prussien qui avait tant festoyé et ripaillé avec les patriotes, un souvenir somptueux. Les États conférèrent à ce grave sujet et voici ce qu'on lit dans le *Journal de l'Europe*, n° 45, du 17 avril 1790 :

« Messeigneurs, pénétrés de la vive reconnaissance pour les bienfaits dus à S. Ex. M. le Général Baron de Schlieffen, et profondément affligés de le perdre, remplissent un devoir bien doux et bien pénible à la fois, en représentant à ce digne général l'hommage de la gratitude qu'inspirent à la Nation Liégeoise ses nombreux services, et le témoignage sensible des regrets qu'elle éprouve par son départ. L'ordre constant que Son Excellence a fait observer aux troupes prussiennes qu'elle commandoit (lesquelles se sont comportées de la manière la plus sage et la plus amicale), sa prudence à prévenir les moindres troubles, l'équité

(1) On trouve de curieux renseignements sur les médailles et médaillons de cette Révolution dans l'*Histoire numismatique de l'Evêché et Principauté de Liége depuis les temps les plus reculés jusqu'à sa destruction, arrivée en 1795 à la réunion de ce pays à la République française*, par le comte DE RENESSE-BREIDBACH (Bruxelles, 1830).

Le Musée Curtius possède une remarquable collection de ces intéressants souvenirs.

Voir également, dans la *Revue numismatique belge*, les articles suivants : *La Numismatique de la Révolution liégeoise*, par le baron DE CHESTRET (nos 8 et 10, année 1883) ; *Six décorations de la Révolution liégeoise*, par L. NAVEA (n° 21, année 1889) : *Cinq décorations inédites de la Révolution liégeoise*, par le même (année 1891).

de ses ordonnances, le désintéressement qu'il a mis dans toute sa conduite, et surtout cette affabilité touchante, si propre à concilier tous les cœurs, lui ont acquis à jamais l'estime et l'amour d'un peuple que l'Auguste Monarque des Prussiens daigne honorer de sa puissante protection.

» Si tant de bienfaits pouvoient être appréciés, Messeigneurs trouveroient une consolation dans l'empressement qu'ils mettoient à payer cette dette sacrée de la Patrie ; mais ce seroit déplaire à S. Ex. que de l'acquitter même avec le tribut le plus juste.

» Messeigneurs saisissent le seul que ce vertueux général ne puisse refuser, ils lui présentent celui des cœurs des vrais citoyens et le supplient d'agréer la faible offrande d'une médaille qu'ils auront l'honneur de lui faire parvenir, et qui n'aura d'autre prix que de rappeler à S. Ex. le souvenir éternel que la Nation Liégeoise conservera de ses talents et de ses vertus. »

Mais bientôt, menacé par l'invasion, le pays courut aux armes, on négligea pendant plusieurs mois de réaliser la promesse faite à Schlieffen. En fouillant dans les Archives de l'Etat conservées à Liége, nous avons découvert un vénérable « Registre contenant les fournitures et paiements faits pour la subsistance des troupes nationales, fortifications, etc. » Ce grimoire nous révéla qu'un certain Dartois ou Darius offrit d'exécuter la médaille pour la somme, considérable pour l'époque, de 600 florins ; l'État Noble agréa cette proposition, le 27 septembre 1790.

D'autre part, nous avons retrouvé, dans le même fonds, un recès, daté du 9 octobre suivant, en vertu duquel le nommé Darius fils, fut chargé du travail pour lequel on lui accorda même 100 louis d'or afin de lui permettre de se procurer la précieuse matière première. Le 5 décembre de la même année, il lui fut alloué encore, dans le même but, une avance de 60 louis d'or.

Mais il est plus que probable que Son Excellence si vertueuse et si prussienne ne reçut jamais le souvenir que lui votèrent Messeigneurs car, à cette époque déjà, la Révolution liégeoise était virtuellement vaincue, ses caisses étaient vides, sa petite armée se désagrégeait et l'Autriche s'apprêtait à rétablir l'autorité d'Hoensbroech ; le 10 décembre, le fameux prince de Rohan qui

s'était fait nommer régent, abandonna les Liégeois à leur sort pour se retirer tranquillement dans son diocèse de Cambrai et, le 12 janvier 1791, la Cité fut occupée par l'ennemi, tandis que ceux qui avaient voulu l'affranchir prenaient le chemin de l'exil.

Louis Leconte,
Conservateur en chef du Musée royal de l'Armée.

LISTE ONOMASTIQUE (1)

A.

Aerts, W. (auteur), 31, 90, 96, 112, 117, 121, 205, 291, 320, 322, 323, 324, 326, 328, 341, 342, 344, 348, 350, 354, 355, 357, 358, 372, 378, 379, 380.
Aerts, W. (membre du Magistrat), 184.
Alai, E., 273.
Alméras, 360.
Alexandre, A. (auteur), 216.
Alexandre, F., 158.
Alexandre, L. ou Laurent, A., 164.
André-Bertrand, 121.
Andri ou André, 191, 310.
Angenot, M., 142.
Antoine, F., 302.
Antoine, G., 148.
Arckens, G., 179.
Auguste II (roi de Pologne), 333.

B.

Badon, A. 125.
Bailli, 31.
Bailly (avocat, membre du Tiers), 198.
Bailly (marchand d'armes), 384.
Bailly, J., 72, 320, 358.
Bailly, L. (garde patriotique), 31, 72, 112, 320, 321.
Balaes ou Balaese, 56, 57, 72, 273, 302, 305, 321.
Bardin, H., 121.
Baré, 70, 321, 350.
Bassenge (garde patriotique), 32.
Bassenge, J.-N. (membre du Conseil de la Cité), 81, 240, 274 (?), 309.
Bassenge, L. (dit le jeune, frère de J.-N.), 16, 54, 106, 128.
Bassompierre, 32.
Bataille (capitaine), 120, 121, 122. 310, 313, 316.
Bataille (lieutenant-colonel), 42.
Bataille, N. (major), 42, 300.
Batta, J., 144.
Batta, J.-P., 144.
Baudinet, 121.
Baudouin, C., 381.
Baudouin, J., 381.
Baudrihaye, 38.
Baudry, 296.
Bauduin, 85.
Bazin, M., 133.
Beanin, 32.
Beaudouin, 384.
Beaujean, 167, 313.
Beckers, F.-L., 70, 219, 321.
Belfroid (de Sainte-Marguerite), 366.
Bellefroid (avocat), 174.
Bellefroid, P. (enseigne), 179.
Bellis, L., 184.
Bellis, M., 184.
Berckmans, 25.
Berden, J., 179, 180.
Berden, G., 191.
Berger-Levrault, 335.

(1) Répétons-le, les noms ont été orthographiés de diverses façons dans les grimoires de l'époque et, le plus souvent, les prénoms font défaut ; fréquemment aussi on a indûment accolé une particule aux noms de personnages en vue. Nous réclamons donc l'indulgence du lecteur qui devra parfois se livrer à des recoupements pour identifier certains personnages.

Berleur, 31.
Berleur (capitaine garde nationale), 40.
Berleur, M., 68, 114, 381, 383, 384.
Bernaert, F. (auteur), 330, 357, 377.
Bernard, A.-D., 25, 49, 80.
Bernard, J., 321.
Bernimolin, 23, 25.
Berrier, 16, 32.
Bersac, 199.
Bertin, 73.
Berthold de Libert, 215.
Berton ou Bertin, P.-P., 84.
Bertrand, A., 25, 121.
Bertrand, E.-F., 140, 142.
Bertrand, J.-V., 140.
Beurnonville, 335.
Biar, J., 39.
Blochouse, 16, 72.
Boden, 190, 310.
Body, A. (auteur), 134, 325.
Body, J., 39.
Bodson (garde patriotique), 32.
Bodson (maître de forges de Dieupart), 90.
Boëns, voir Boyens, G.
Boine ou Boyne, H., 68, 383, 384.
Bollen, 197, 233.
Bolzée, F., 97, 384.
Bonaparte, 207, 360.
Bonhaie ou Bonhaye ou Bouhaye, G.-J., 70, 321.
Bohy, 171.
Boniver, G., 142, 289.
Bonne, H. A., 139.
Bonne-compagnie, H.-A., 139, 142.
Boochouse, fils ou Blochhouse, 16.
Borgnet, A. (auteur), 6, 11, 12, 27, 32, 72, 81, 82, 86, 106, 109, 111, 133, 137, 193, 196, 198, 200, 205, 210, 214, 224, 242, 243, 249, 254, 258, 266, 282, 290, 293, 299, 324, 326, 332, 335, 336, 342, 344, 356, 357, 372.
Boskin, J.-J., 139, 143.
Bossart, F., 383.
Bossi, J., 302.
Bouhay, 40.
Bouhy, F., 24, 31.
Boulanger, junior, 16.
Boulard ou Boulart ou Bourlart, 79, 80, 322.
Boulboulle, 381.
Bourguignon, S. (veuve), 20, 22, 239.
Bouteville, 166.
Bover.e, P.-H., 25.
Bovier, H.-J., 23.
Bovy (auteur), 14, 86, 88, 157.
Bovy, J.-L., 31, 85, 113, 115.
Bovy, L., 112.
Boyens ou Boëns, G., 74, 77, 78, 79, 116, 217, 271, 322.
Brabant, 10, 48.
Brahé, H., 119.
Braive (garde patriotique), 32.
Braive, L.-J. (capitaine), 40.
Brassine (professeur Université de Liége), 6.
Briar, J., 40.
Brixhe, J.-G., 133.
Brodel, L., 24, 117, 118.
Brotchinger, P., 286.
Brouckaert, 84.
Brouet, L., 148.
Bruyninx, 176.
Buche, J.-L., 144.
Buchwald (capitaine), 213, 214, 235, 293, 298.
Buchwald (chanoine), 293.
Buchwald (père), 213, 215, 362.
Bury (marchand d'armes), 85, 381.
Bury, L., 31.
Bury, M.-B., 31, 70, 72, 112, 126, 232, 246, 272, 322.
Bustin, 168.
Byron, 31.

C.

Cabarteux, L., 41.
Caillot de Villemont, 125.
Callewart, C. (frères), 352.
Cambresier, G., 97.
Capitaine, U. (auteur), 332.
Caré ou Carré, 295.
Carlier (major), 289, 319.
Carlier, P.-M., 126, 135.
Carnot, 328, 374.

Caro, 72, 140, 322.
Carpin, F., 41.
Carront, 100.
Cartier, 108.
Carton, 383.
Carton deWiart, H. (comte, auteur), 10, 128, 145, 148.
Casneuf, 95, 316.
Catoir, J.-J., 79, 323.
Chambelan ou Chamblon ou Chambelon, J.-C., 125, 160, 289, 312, 319.
Chamblon, J.-J., 160.
Chanoine ou Le Chanoine, J.-L., 142.
Chapuis, G.-H., 324.
Chapuis, H., 323, 324.
Chapuis, J.-H., 72, 133, 140, 148, 152, 215, 323, 324.
Chapuis, J.-J., 323, 324.
Charlier (commandant d'artillerie), 311, 314.
Charlier (ingénieur), 316.
Charlier, G., 384.
Charlier, J., 95, 124, 311, 314.
Charpentier, 31.
Chaudoir, 92.
Chefneux, J.-W., 165.
Chèvremont, 31, 38.
Christiaens, H., 179.
Christiaens, P., 179.
Claes, N., 185.
Claessen, 191, 310.
Cloes, 302.
Closon (du Comité de guerre), 175.
Closon (aide chirurgien), 70, 358.
Closon, D., 164.
Closon, J.-B., 164, 310, 314, 317.
Closon, L., 42.
Closse, J.-J. ou H.-J., 90, 96, 192, 302.
Closse, Madame, 379.
Closset, J.-J., 25.
Closson ou Closon, L., 42.
Closson ou Closon (aide-major), 70, 324.
Coheur, J.-H.-A., 23.
Colette (garde patriotique), 31.
Colette ou Collette (capitaine des chasseurs liégeois), 74, 75, 77, 78, 79, 116, 217, 218, 271, 306, 309, 324.
Collette, J., 324.
Collard, A. (archéologue), 168.
Collette (capitaine des volontaires de Basse-Ransy), 168, 313, 316.
Collette, J., 324.
Collignon, J., 381.
Collinet, J.-P.-S., 98, 99, 100.
Colson, 16, 262.
Colsoul, J.-P., 32.
Colsoul, N., 32, 324.
Constant (capitaine), 26.
Constant, M., 198, 199.
Constant, P., 198, 199.
Constant (boucher), 281.
Corbeau, F., 85, 381, 383, 384.
Corbusier, 384.
Cormanne, 272.
Cormaux (auteur), 332.
Cornesse (auditeur), 53, 54, 56, 128, 300, 327.
Cornesse, L.-J. (capitaine), 144.
Cornet, J.-A., 148.
Coulon, 289.
Counet, T., 167.
Cox, 16.
Crahay (capitaine), 56, 57.
Crahay, J. (chirurgien), 80, 324, 325.
Crahay, J.-H., 129, 130, 133, 152, 325.
Crayebeck ou Crayebeckx, 176, 178.
Crenwick, voir de Crenwick, 70, 219.
Creumenbergh, 296.
Cristaenssens, J., 94.
Croisier (commandant les volontaires de Fraipont), 165.
Croisier (de Warfusée), 161, 311.
Croisier (de Foret), 314, 317.
Croisier, L., 168, 169.
Cruyplants, E. (auteur), 31, 90, 96, 112, 117, 121, 205, 291, 320, 322, 323, 324, 326, 328, 341, 342, 344, 348, 349, 350, 354, 355, 357, 358, 372, 377, 378, 379, 380.
Cuvelier (archiviste général du royaume), 6.

D.

Dallemagne (père), 123.
Dallemagne (général), 360.
Dallemagne, J.-J., 123.
Damay, 272.
Dampierre, 373.
Damry, J.-T.-J., 72, 286, 325.
Damseau, L. ou Lambert de Damseaux en Fayn, 72, 325.
Dangleur (officier de Basse-Ransy), 168.
d'Angleur, J., 163, 164, 283, 310, 313, 316.
Dans, 319.
Danse, F., 114.
Danthine, 23, 41.
Danthinne ou d'Anthine (aîné), 31, 43.
Dardespinne, 316.
Dargent, 117.
d'Argenteau d'Ochain (comte), 308.
Darimont, 151.
Daris, J. (auteur), 6, 9, 11, 13, 23, 27, 102, 106, 130, 134, 150, 169, 170, 171, 172, 177, 178, 188, 190, 191, 195, 210, 213, 214, 223, 228, 230, 247, 249, 276, 293, 298, 306, 307.
d'Arschot (comte), 30.
Dartois ou Darius, 387.
Darius, fils, 387.
Dasa, 120.
d'Aspremont Lynden, E. (comte), 60, 63, 203, 204, 294, 308, 336, 337, 341.
d'Aspremont Lynden, F. - C. (comte), 204.
d'Aspremont Lynden, F. - M. (comte), 59, 60, 61, 62, 63, 66, 68, 69, 70, 138, 203, 204, 294, 306, 308, 337, 338, 339, 340, 384.
d'Aspremont Lynden, G. (comte), 204.
d'Aspremont Lynden, R. (comte), 203, 204.
Daubremont (chef des volontaires de Warnant et Waleffe), 170, 311.
d'Aubremont, T.-C., 70, 219, 325, 368.
Dauphine (Mme la), 39, 333.
David, J.-F., 139.
Davidts, G., 185.
Daywaille, 26.
Daywaille, T., 31, 112.
de Baillet (comte), 334.
de Bavière, J.-T. (prince-évêque), 124, 201, 321, 332, 354.
de Bavière, M.-H. (prince-évêque), 15, 88.
de Bavière (prince électeur), 333.
de Beedelièvre - Hamal (comte, auteur), 332, 353, 357.
de Bellefroid d'Oudoumont, 40, 222.
de Bemi (baron), 152.
de Bender (baron), 200, 205, 298.
de Berlaymont de Bormenville, F.-T.-H.-L. (comte), 13, 60, 325, 326.
de Berlaymont de Bormenville, T.-A. (comte), 325.
de Berlaymont de la Chapelle, T.-A. 60, 66, 194, 203.
de Berlo Suys (comte), 59, 95, 175, 194, 292.
de Blochouse, J.-H.-M., 326.
de Blois de Cannenbourg (comte d'Isendoorn), 59, 75, 80, 95, 163, 186, 187, 194, 200, 201, 233, 260, 261, 263, 266, 267, 268, 269, 270, 272, 276, 278, 279, 281, 282, 284, 286, 287, 292, 308, 309.
de Bœur, J., 26.
Debouny ou Debonny, G.-J., 164, 313, 316.
Debouxthay (conservateur de la Bibliothèque centrale de Liége), 6.
de Britelle, 32.
de Burbure de Wesembeck, 363, 364.
Dechamps (major du 2e régiment de la garde nationale), J.-P., 40.
Dechamps (major du 6e régiment de la garde nationale), 42.
Dechamps (capitaine), 326.
de Cheratte (baron), fils, 228.

de Cheratte (baron Saroléa), J.-P.-C., 228.
Dechesne ou Duchesne, 25, 74, 75, 77, 78.
de Chestret, B.-F.-R. (chevalier), 70, 296, 326.
de Chestret de Haneffe, J. (baron, auteur), 6, 30, 54, 69, 386, errata.
de Chestret de Haneffe, J.-R. (baron), 6, 15, 16, 27, 28, 30, 31, 32, 47, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 61, 69, 74, 83, 85, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 107, 110, 111, 112, 114, 115, 116, 119, 124, 125, 127, 133, 135, 137, 157, 159, 162, 169, 170, 180, 188, 196, 198, 201, 202, 203, 205, 207, 210, 211, 213, 214, 216, 217, 218, 219, 220, 223, 224, 230, 232, 236, 238, 240, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 251, 252, 253, 255, 257, 258, 260, 265, 266, 267, 270, 271, 273, 276, 277, 279, 281, 282, 283, 284, 285, 309, 313, 317, 322, 327, 370, 371.
de Chestret, L.-G.-V., 202.
de Cartier, 108.
Deckers, B., 184.
Declaye, N., 57, 300, 307, 327, 328.
de Clèves (duc et roi de Prusse), 11.
de Cobenzl (comte), 195.
de Collard, J.-A. (baron), 267, 270, 271, 276, 329, 330.
de Cologne (bourgmestre), 97, 367.
de Cologne (prince électeur), 146, 209, 225, 235, 249, 305, 331, 362.
de Crassier, G.-J.-L. (baron), 70, 101, 330.
de Crenwick ou Crenwick, J.-M. P.-J., 70, 219, 331, 368.
de Disque (vicomte), voir de Sépulchre (baron).
de Favereau, A.-A. (l'aîné), 31, 70, 114, 230, 257, 311, 314, 331.
de Favereau, C. (cadet, chevalier), 30, 31, 111, 114, 115, 331, 384.
de Fayn ou de Fayen (chevalier), 70, 331.
Defooz (commissaire), 215.
Defooz, fils, 26.
Defooz, L., 159.
Defossé, 95, 313.
Defraine, 153.
Defrance, J.-D., 31, 35, 113.
Defrance, L. (peintre), 31, 97, 98, 99, 212, 331.
de France (dauphin Louis), 333.
De Fromenteau, 16.
Defruche, 95, 313, 316.
de Geloes d'Eysden, G.-B.-A.-M. (comte), 14, 101, 194, 222, 308, 332, 352.
Deghaye, H., 42.
de Goer (baronne née comtesse de Hoensbroech), 39.
de Goer de Herve, J.-F.-L. (baron), 39, 333, 334.
de Goeswin, A.-E.-C.-J. (baron), 333.
de Goswin ou Goswin, fils, 41.
de Goswin (baron), 72, 332.
De Gotte, 163, 310.
de Grady (chevalier). 236, 369.
de Graillet, C.-F.-J. (baron), 30, 96, 197, 212, 220, 233, 234, 272, 324, 334, 335.
de Granchamps, 121.
de Greiffenclau (baron), 194, 308.
De Haling, 39.
de Hanovre (prince électeur), 241.
de Hansez, J.-J., 130.
de Hansez, J.-M. (junior), 143, 150, 156, 312.
de Hansez, J.-N. (senior), 140, 142, 143, 144, 150, 156, 289, 312, 315, 319.
de Hansez, T., 129, 130, 133, 140, 143, 144.
de Hatzfeldt-Wildenberg, F.-L. (comte), 13, 224, 227, 228, 229, 232, 235, 236, 241, 264, 299, 301, 302, 305.
de Hertzberg (comte), 362.
de Heusch, A. (baron), 176.
de Hoensbroech, C.-C.-F. (comte et prince-évêque), 5, 9, 10, 11, 13, 14, 23, 27, 32, 47, 50, 52, 60, 91, 101, 102, 103, 106, 128, 152, 156, 157, 178, 193, 196, 201,

202, 204, 207, 213, 217, 225, 227, 228, 235, 241, 247, 276, 293, 298, 309, 323, 329, 331, 334, 335, 345, 353, 361, 362, 382.
de Horion (comtesse), 226.
De Houssa, J.-L., 255.
Dehousse, 274.
Dejardin, 31.
Dejont, 90.
de Keuhl (baron), 43, 307, 308.
de Labrosse ou de la Brosse (chevalier), 38, 42.
de Lafayette, 361.
Delahaut, G.-F.-S., 121.
de l'Allemant de Liocourt (commandant, 322.
Delange, J.-L., 31, 112.
de la Marck (comte), 365.
de Lambert, J.-B.-E.-J., 23.
Delamer, 296.
de la Motte, Madame, 297.
de Lancelin, L.-H.-J., 151, 152.
de Lannoy Clervaux (comte, grand-mayeur), 27.
de Lannoy Clervaux, F.-B.-P.-A. (comte), 27, 30, 111, 114.
Delarge, H., 26.
Delatte, 213, 225, 227, 247.
Delbecq, 319.
Delbœuf, 122, 316.
Delbovier, G., 31, 112.
Delcourt, P. (capitaine), 121.
Delcour ou Delcourt (marchand), 121, 122.
De Lenne, 362.
Delgoffe, J.-P., 142.
de Libert, B. 215.
de Limbourg, J.-P., 147.
de Limbourg, P. (chevalier), 6, 27, 71, 88, 89, 128, 129, 130, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 200, 224, 228, 254, 266, 273, 282, 306, 324, 326, 332, 357.
Delhlaïe, 277.
Delle Creyer, A.-J.-A., 44, 45, 47, 58, 61, 70, 154, 204, 223, 235, 247, 251, 252, 253, 271, 273, 274, 278, 279, 287, 290, 294, 295, 304, 309, 325, 335, 336, 338, 340, 341, 366, 375.
Delle Creyer, G.-G., 70, 309, 341.
de Longhien, 126.
Delor, 295.
Delporte, 199.
Delrée, N.-A., 142.
Delsa, P.-J., 125, 311, 313, 316.
Delsault, 125.
Delsemme, M., 167.
Del Vaux de Fouron, H. (ateur), 146.
de Lyon, voir Lyon.
Demaide, H., 148.
de Maillebois (comte), 363.
Demal, J. (auteur), 14, 181, 183, 184, 185, 186, 188, 222, 231, 309.
Demarteau, J.-F., 140.
de Marteau, J., 184.
de Matha (baron), 329.
de Maugeer (adjudant-auditeur), 72, 341.
de Maugeer (ancien échevin), 230, 308.
de Maugeer, P.-J. (chevalier), 181, 183, 309.
de Maugeer, L., fils, 183, 184, 186, 187.
de Mayence (prince électeur), 13, 174, 226, 229, 241, 249, 250.
de Méan (prince-évêque), 103.
de Méan, J.-F. (baron), 39.
Demeri, 228.
de Mettecoven (baron), 59.
de Mettecoven d'Opleeuw (baron), 190.
de Metternich, 305.
Demeuse, 43.
De Meuse, N., 102, 103.
Demi ou Demy ou Deny, 72, 342.
de Mirabeau (comte), 9.
de Moffarts ou de Moffart (baron, major et lieutenant-colonel), 70, 166, 176, 251, 255, 259, 260, 282, 290, 292, 304, 306, 307.
de Moffarts ou de Moffart (baron), parent du précédent, 166, 312, 315, 319, 327, 341.

de Moffarts ou de Mouffaert (baron), 366.
de Moffarts, T., 342.
Demol, J., 14.
de Montmorin (comte), 353.
Demoulin, 96.
de Munsterbilsen (princesse), 366, 370.
Deni, F., 139.
Dengis, 95, 313.
Depagne, 40.
de Patin, 249, 265.
de Peckse, A. (chevalier), 198, 199, 200.
de Peckse, J. (chevalier), 198, 199, 200.
de Peckse (Rusanic), 97, 99, 100, 169, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 239, 242, 263, 266, 267, 269, 278, 281.
de Ponthière ou de Ponthier ou Ponthier, J.-F. ou P.-J., 43, 59, 60, 71, 97, 216, 251, 271, 277, 342, 343.
de Ponthier, J., 343.
de Presseux, L.-N., 133, 140.
Depresseux, N. (auteur), 138.
de Presseux, P.-L., 139.
de Ransonnet ou de Rensonnet, voir Ransonnet.
de Rejack (baron), 371.
de Renesse - Breidbach (comte, auteur), 386.
Dereux, 89.
de Richelieu (maréchal), 376.
d'Erkenteel de Tenhove (chevalier), 189, 261.
de Rohan, F.-G. (prince et régent), 55, 88, 91, 93, 103, 194, 199, 256, 258, 297, 305, 384, 387.
de Rohan (cardinal), 55, 297.
de Ronchesne ou Deronchaine, 163, 164, 313, 317.
de Rosée (baron), 130.
de Rosières, 328.
de Rossius Humain (baron-lieutenant), 230, 231, 344.
de Rossius d'Humain, L.-C. (baron), 31, 52, 55, 56, 91, 183, 189, 210, 211, 230, 231, 232, 244, 258, 271, 278, 279, 282, 285, 292, 293, 300, 303, 306, 307, 309, 327, 343, 344, 349.
Deru, S., 144.
de Ryckel, A. (baron, auteur), 169, 215.
de Saint-Genois, L. (comte), 85.
Desart, 119.
de Saxe (maréchal), 109.
de Saxe (prince Clément), 333.
de Saxe (princesse Marie-Josèphe), 333.
Deschamps, 72, 272.
de Schlieffen (baron), 12, 89, 133, 177, 386, 387.
de Schoenfeld (baron), 221.
de Selys de Fanson, 217.
de Selys de Fanson, 217.
de Selis ou de Selys (baron), 290.
de Sépulchre, G.-A. (chevalier, baron et vicomte de Disque), 16, 25, 31, 70, 72, 112, 231, 344, 345.
de Sépulchre, M., 345.
De Soer ou Desoer Ch.-J. (trésorier), 93, 162, 180, 186, 262, 263, 310.
Desoer, F.-J. (imprimeur), 303.
Despa, 95, 316.
De Spiroux, 108.
de Stein d'Altenstein (baron, auteur), 27, 201, 333, 342.
Destordeur, P.-O., 41.
De Tellier, 363.
de Theux (auteur), 43, 52, 57, 99, 207, 307.
Dethier, L.-F., 133, 140, 250.
Dethuin ou Dethouin, J.-G., 289, 319.
Dethroux, 98.
de Trautmansdorff, 362.
de Tombai ou Detombay ou Tombay, H.-A., 114, 164.
de Trixhe, 31.
Detroz (volontaire), 273.
Detroz (auteur), 144.
Detroz ou Detrooz (inspecteur du génie), 98, 99, 100.
Devaux, 345, 350, 351, 363, 364.

de Velbruck (prince-évêque), 100, 206, 331.
de Villars (maréchal), 268.
de Villers (chevalier), 179.
de Wagram (prince), 347.
de Wal (baron), 59.
Dewaide ou Dewarde ou Deweede, H., 72, 345.
de Walbrecht, 108.
de Wasseige ou de Waseige (chanoine), 225, 276, 279.
Dewez, J.-F., 139.
de Wolzogen (baron), 146, 147, 215.
de Woot de Trixhe, 95, 247.
de Zweier, 265.
d'Harville, 345.
Dieudonné, 191.
Digneffe (garde patriotique), 32.
Digneffe (commandant de volontaires), 127, 252, 289, 291, 300, 302, 312, 315.
Digneffe, cadet, 16.
Digneffe (avocat, membre du Conseil), J.-B.-W., 16, 40, 88, 99.
Digneffe, H.-B., fils (major de la garde nationale), 42.
Dinne (auteur), 364.
d'Isembourg, F.-G. (prince), 241, 260, 270.
d'Isembourg, M. (prince), 242, 258, 275, 276.
d'Obermont ou d'Aubremont, 368.
Dohm, 199.
d'Omalius, P.-J. (chevalier), 130.
d'Omalius, P.-F. (chevalier), 133.
Dominick, G.-B. (major du 1er régiment de la garde nationale), 23, 39.
Dominick, H., 23.
Donckier de Donceel, A.-F., 113, 347, 348.
Donckier de Donceel, A.-G. (bourgmestre), 7, 39, 42, 55, 99, 106, 194, 195, 257.
Donckier de Donceel, C., 112, 113, 197, 346.
Donckier de Donceel, C.-E., 348.
Donckier de Donceel, C.-J.-E., 113, 347.
Donckier de Donceel, F.-A., 72, 79.
Donckier de Donceel (avocat, chevalier), 16, 91, 107, 97, 195, 222, 241, 243, 255, 289.
Donckier de Donceel, G., 122, 194, 195, 329.
Donckier de Donceel, J.-J., 113, 346.
Donckier de Donceel, J.-J.-M., 70, 113, 346.
Donckier de Donceel, L.-C., 31, 112, 113, 346.
Donckier de Donceel, frères de L.-C., 31.
Donckier de Donceel, L.-J. (général), 7, 57, 68, 72, 74, 83, 84, 90, 92, 95, 106, 107, 110, 113, 114, 120, 123, 127, 135, 137, 143, 144, 157, 159, 162, 167, 169, 170, 175, 178, 186, 188, 189, 190, 194, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 208, 211, 213, 214, 218, 219, 220, 222, 223, 224, 228, 231, 232, 233, 236, 238, 239, 240, 242, 244, 245, 246, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 260, 261, 263, 265, 266, 276, 286, 287, 289, 290, 291, 292, 293, 295, 302, 304, 306, 307, 309, 320, 324, 334, 337, 339, 346, 352, 361, 367, 375.
Donckier de Donceel, L.-I.-E.-H., 113, 348, 366.
Donckier de Donceel, P., 7.
Donckier de Donceel, W., 195.
Donet, 16.
Doneux, J.-B., 138.
Doneux, P.-J. (1), 113.
Doneux (les trois frères du précédent), 113.
Doneux, père, 31.
Doneux (chevalier de Saint-Louis), 31.
Donnay, L., 23.

(1) Renseigné par erreur p. 113 comme ayant déjà été cité. Ce sont ses père et frère qui se trouvent mentionnés antérieurement.

d'Othé de Harduemont (chevalier), 23.
d'Oultremont de Wégimont (comte) 30.
Doutrepont, T., 162, 384.
Dor ou d'Or, H., 96, 234.
d'Orange (prince), 88.
Drapier, 161, 310, 313, 316.
Dreppe, 55.
Drouin, 96.
Dubois (capitaine, garde nationale), 40.
Dubois, R. (archiviste de Huy), 6, 157, 158.
Dubois, A., 26.
Duchêne (chef d'artillerie), 94.
Duchesne (capitaine d'Outre-Meuse et Saint-Nicolas), 25.
Duchesne (officier des chasseurs), 74, 75, 77, 78, 79, 116, 217, 218, 271, 348.
Duchesne (capitaine de Notre-Dame-aux-Fonds), 123, 311, 313, 316.
Dujardin, 56, 57, 258.
Dukers, fils, 16.
Dukers (architecte), 97, 98.
Dumonceau, 26.
Dumont, 295.
Dumont le vieux, 302.
Dumoulin (chef de canoniers), 73.
Dumoulin (capitaine), 176, 319.
Dumouriez, 203, 308, 323, 345, 363.
Dunbourg, 316.
Duperon ou Duperron, C.-L.-F., 71, 219, 272, 293, 348, 368, 382.
Dupont (capitaine), 119.
Dupont (fournisseur), 385.
Dupont (garde patriotique), 31.
Dupont, J.-B., 31, 72, 111, 349, 355.
Dupont-Fabry, L. J., 40.
Dupont du Tertre, 347.
Duquesnoy, 351.
Durieux (inspecteur du génie), 98.
Durieux, G. (capitaine des volontaires), 116.
Dutrin, J. P., 273.
Duvivier ou de Vivier, 118, 214, 367, 368.

E.

Eenens (général), 334.
Eickemeyer, 13, 225, 227, 228, 235, 242, 263, 265, 275, 280, 303, 309.
Elias (capitaine), 163, 310, 314, 316.
Elias, fils, 31.
Elloy, 95, 313, 316.
Englebert, H., 144.
Euchene ou Heuchene, 79.
Eysenloffel, 31.

F.

Faber, 264, 270.
Fabry ou de Fabry, A., 72, 75, 80, 105, 169, 331.
Fabry, J.-J. (bourgmestre), 12, 15, 38, 42, 50, 54, 55, 56, 58, 60, 73, 74, 75, 77, 79, 81, 84, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 110, 111, 114, 118, 121, 122, 123, 125, 127, 133, 136, 144, 159, 160, 163, 164, 166, 169, 178, 179, 180, 186, 188, 189, 194, 197, 199, 202, 206, 207, 212, 213, 216, 218, 219, 222, 223, 236, 238, 240, 241, 242, 243, 244, 254, 255, 256, 257, 258, 261, 262, 263, 278, 279, 281, 282, 286, 287, 290, 291, 299, 307, 309, 312, 359, 362, 365, 367, 369, 372, 381, 383.
Fabry (lieutenant de Saint-Servais), 24.
Fabry, H., 33, 72, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 116, 169, 180, 206, 210, 213, 216, 220, 221, 222, 240, 254, 255, 259, 268, 270, 271, 278, 279, 281, 282, 286, 292, 298, 355, 371, 381.
Fagan ou Fagant ou Fagart, J., 172, 175.
Fairon (archiviste des Archives de l'État, Liége), 6.
Falize, 31.
Falize ou Falise, F., 114.
Falloise, P., 103.

Fassa, J.-G., 144.
Fassa, P., 144.
Favé, M., 273.
Feller, 11.
Ferdinand, J., 139.
Ficher, A., 384.
Finet, P.-J., 103.
Finer, 292.
Fisen, M.-T., 40.
Fivé ou Fivez, 127, 312, 315, 319.
Florkin, J., 164.
Florkin, Lambert, 31, 114.
Florkin, Louis, 39.
Florkin, Leonard, fils, 41.
Folleur, 164.
Foret, 257, 289.
Fouarge, H.-G., 41, 300.
Forwack, P., 273.
Fraipont, L.-J., 138, 139.
Franck, 95, 313, 316.
Franckinet, 26.
Franklin, 361.
François, J., 179.
François, L., 179.
Francotay ou Francotai, 77, 79, 349.
Francotte, H., 9.
Franquet, 31.
Fransen, M., 186.
Frenay, 217.
Frédéric-Guillaume II (roi de Prusse), 145, 208, 305.
Frésart, 23, 349.
Freson, 23, 126, 289, 319.
Friant, 359.
Froidmont, 165.
Froimont, 370.
Froissard, 351.
Fyon ou de Fyon, J.-J., 58, 60, 61, 64, 68, 69, 71, 73, 84, 92, 93, 125, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 140, 141, 143, 144, 145, 146, 148, 149, 150, 152, 169, 176, 189, 205, 206, 208, 215, 216, 220, 221, 223, 228, 229, 240, 242, 245, 247, 251, 252, 253, 254, 255, 259, 262, 268, 270, 271, 273, 274, 276, 281, 284, 292, 293, 294, 306, 307, 309, 350, 353.
Fyon, M., 139.

G.

Gaillard (garde volontaire de la citadelle), 16.
Gaillard (garde patriotique), 31.
Gaillard, L. (volontaire), 114.
Garroy ou Garroi, 120, 121, 122, 127, 310, 313, 316, 317.
Gaye, H.-J., 139.
Geisweiler, 99, 100.
Genay, J., 143.
Genot, A.-J., 119, 313, 316.
Gentil, P., 385.
Geraets, E. (auteur), 297, 307.
Gérard (officier), 125.
Gérard, P.-A.-F. (auteur), 362, 364.
Gerardot ou Girardot, 99, 100.
Gerardy, 24, 32, 40.
Germay, J.-J., 167.
Germeau, 163, 311.
Ghilain ou Gylin, 119, 311, 313, 316.
Ghisels, 23, 53, 225, 228, 276, 299, 301.
Ghyla ou Ghila, 70, 350.
Gigot, 58.
Gilis, S., 122.
Gilkinet (conseiller), 31.
Gilkinet ou Gilles-Kinet (capitaine), 56, 57, 159, 258, 310, 314, 316.
Gilkinet, Madame, 38.
Gloris, 167.
Gobert, T. (auteur), 10, 15, 16, 24, 32, 86, 88, 97, 106, 134, 196, 297, 307, 332, 336, 341, 357.
Godenne, 31, 113, 350.
Godenne, G., 70, 350, 351.
Goffin, M., 384.
Goffin, fils, 23.
Goffinet, P., 162.
Gohi, J.-M., 144.
Gohi, J.-T., 144.
Gonay, N., 142.
Gorsai ou Gossai, 288.
Gosuin (capitaine), 116, 217.
Gosuin ou Gossuin (1), père, 10, 15, 24, 92, 180, 185, 309, 381, 383, 385.

(1) On écrivit souvent aussi Goswin.

Gosuin, J., 383.
Goswin, 30, 105.
Gottschalest, J.-C., 364.
Gradi, 31.
Graffart, 148.
Grandchamps, 25.
Grandgérard, 57.
Grayet, J., 148.
Grégoire, J., 158.
Grisar ou Grysart ou Grisart ou Greysaert, J.-F., 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 190, 248, 265, 291, 312, 315, 324.
Grisar, frère, 176.
Grisar, fils, 174.
Groutard, W.-A., 172, 175.
Grouvel, R. (baron), 353.
Guillaume, G. (baron, auteur), 204, 360.
Guillaume Ier (roi des Pays-Bas), 376.
Guilmin, M., 26.
Gurdal, A. (auteur), 152, 205, 206.
Gustin, 77, 78, 79, 116, 271, 351.
Gustin, cadet, 77.
Gyhla, Ghyla ou Ghila, 70, 350.

H.

Hachez, R.-J., 139.
Halein ou Haleng ou Halling, 79, 351.
Halen, 31.
Halet-Ghys, 40.
Hans, L., 114.
Hansen, 171, 176, 308.
Hansez, fils, 140.
Hardy, M., 40.
Harzé, 31.
Hasevoets, G., 178.
Hauck, M., 174.
Hauzeur, 169.
Haveling, 26.
Heine, 316.
Henaux, F. (auteur), 86, 134, 160, 164, 210.
Henrard, N. (auteur), 152, 223, 229, 245.
Henrion (capitaine), 168.
Henrion, M., 41, 289.
Henrotay (garde volontaire de la citadelle), 16.
Henrotay, fils (fondeur), 94.
Henrotay (lieutenant-colonel), 116, 217.
Henrotay ou Henrottée, 117.
Henrottai, J., 302.
Herman (abbé de Tongerloo), 371.
Herman, P.-C., 189.
Hertzberg (comte), 362.
Hestay, H., 139.
Heuchène (de Visé), 77.
Heuchene (sous-lieutenant des chasseurs), 79 (1), 351.
Heuskinet (?), 95, 313.
Hoffman, fils, 90.
Hoka, 26.
Honnay ou Honay, G., 163, 311, 314, 317.
Hooge (commissaire), 92, 93.
Hooge, P., 42.
Horne ou Hornn, M., 72, 352.
Houlotte, 31.
Houssa (garde du corps), 103.
Houssa, B., 70, 121, 352.
Houssa, J.-F., 121.
Hoyon, A. (auteur), 146, 151, 152, 153, 154, 155, 156.
Hoyon, L., 133.
Hubert, 24.

I.

Idatte, J., 98.
Isale, 99.
Ista (chanoine et secrétaire), 194, 197, 290.
Ista (lieutenant), 61, 70, 98, 101, 352.

J.

Jackmart ou Jackmar ou Jacquemart, J.-M., 124, 125, 311, 314, 317.

(1) Vraisemblablement Heuchène (de Visé).

Jacob, F., 142, 143, 148, 156, 289, 312, 315, 319.
Jacquet, 26.
Jacquet-Préalle, 39.
Jaddingh, J., 179.
Jamar, M., 40.
Janson, 103.
Jardon, H.-A., 148, 215, 253, 321, 352, 353.
Jaqmart, 23.
Jehin, T., 153.
Jehu, 77, 79, 354.
Jehu, père, 77.
Joassin, 25, 124.
Jordens, E. (auteur), 307, 359, 360, 361, 362, 364, 365, 374.
Jourdan (capitaine), 252, 289, 291.
Jourdan (capitaine d'Amercœur), 127.
Jourdan, J.-J. (capitaine de Saint-Remacle), 127, 312, 315, 319.
Judon, 16.
Judon, Madame, 38.
Juste, T. (auteur), 375.

K.

Karlier, M., 164.
Kellermann, 359, 373.
Kempeneers, fils aîné, 54, 136, 244, 257, 285, 310, 312.
Kenor, 98.
Kepenne ou Keppenne, 16, 31, 272.
Kepenne, fils, 26.
Keppel, G.-J., 61, 70, 72, 354.
Keukel, 266.
Kicken, 24.
Knaaps, 100.
Kœnig, H., 13.
Krennick, voir de Crenwick.
Kühn, J., 224, 226, 228, 235, 241, 249, 250, 254, 270, 275, 299, 301, 303, 305, 362.
Kuntziger, J. (auteur), 9.

L.

Lagarde, J.-F., 114.
Lahaye, D., 16.
Lahaye, S., 155.
Laixheau, F., 169.
Lambert dit Biron, 185.
Lambinon, 33.
Lambo, 273.
Lambrechts, P.-J., 228.
Lambrée ou Lambreck, J.-F., 26, 51.
Lamotte, 148.
Lancelin, 151, 152.
Lange, H., 139.
Lange, J., 139.
Lange, fils, 142.
Langen, S. 114, 127, 288, 319.
Laport, G. (auteur), 11.
Laporte, chevalier de l'Ognon, 84.
Laruelle, A.-J., 31, 70, 113, 354.
Lassence, 366.
Lasseray, A. (commandant), 7, 39, 330, 334, 335, 343, 345, 348, 350, 351, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 372, 377, 378, 379.
Laurent, G., 382.
Lavalley, G. (auteur), 109.
L'Avigne, 148.
Lazarus, 16.
le Bailly, J., 26.
Lebley, 360.
Lebrun (canonnier), 95, 96, 313, 316.
Lebrun (capitaine), 119.
Lebrun (ministre), 335.
Lebrun, P.-H.-M., 34.
Leclercq, S., 148.
Leclez, J.-J., 289.
Lecomte, 23.
Leconte, L. (auteur), 129, 195, 202, 328, 343.
Lecouturier (auteur), 65.
Lecrenier, N., 302.
Lefebvre, 31.
Lefebure, 32.
Lefevre, L., 179.
Legrand 273.
Legros, 95, 313.
Legros, N., 87.
Lejaer, J. (auteur), 145.
Lejeune (fils du bourgmestre de Visé), 169.
Lejeune, F.-F., 289, 319.
Lejeune, U., 72, 77, 78, 79, 354.
Lemaire, P., 154.

Lemaître, 26.
Lemaître, F., 72, 355.
Lemmens, A., 179.
Lenoble, 95, 316.
Le Noir, 15.
Léonard, 95, 313.
Léonis, P.-J.-A., 24, 118, 313, 317.
Léopold Ier (roi des Belges), 376.
Léopold II (empereur), 150, 155, 298, 305, 306, 362.
Lepas, 72, 253, 271, 273, 349, 355.
Le Roux (commandant de place), 175.
Le Roux, J.-B. (capitaine), 70, 219, 355, 356, 368.
Le Roy, A. (auteur), 9, 76.
Le Ruitte, U., 273, 274.
Lesage, 94.
Lesoinne, 367.
Le Tourneur, M.-J. (femme de Willeaume dit Closse), 379.
Leunis, E., 179.
le Vasseur, 30, 230.
Levoz, N.-J., 10, 28, 88, 90, 92, 96, 99, 151, 154, 207, 250, 254, 296, 301, 304, 305, 306, 308, 309, 361, 362, 366, 375.
Lhoest (major), 119.
Lhoest, M. (capitaine), 162.
Lhonneux, 385.
Liben (prélocuteur et capitaine), 26.
Libert, 116.
Libin ou Liben, J.-P., 40.
Libon, 125.
Liboton, 94.
Licktenberg, G., 67.
Linhet, 125.
Lohet, H.-F., 153.
Loncin, Madame, 38.
Lonchay, H. (auteur), 196.
Lonfils, 95, 316, 358.
Lonhienne (garde volontaire de la citadelle), 16.
Lonhienne, G.-J., 133.
Lonhienne, J.-H. (?) 288.
Lonhienne, P.-G., 60, 71, 77, 78, 79, 80, 216, 253, 271, 286, 304, 308, 319, 356, 357, 372, 382.
Lonhienne, P.-J., 130, 300.
Lorrain, T., 352.
Loudon, 200.
Louis XVI, 11, 333.
Lovinfosse, 26.
Lowardy, 81.
Lugers, 102.
Lyon ou de Lyon (avocat), 23, 24, 32, 115, 116, 117, 213, 214, 217, 223, 272, 309, 311.
Lyon ou de Lyon (de Châtelet), 72, 341.
Lyon, I (cadet), 341.
Lyon, T., fils, 31, 113, 341.

M.

Macar, 308.
Magis, 373.
Magnée, P.-J. ou L.-J. (lieutenant en second), 70, 79, 357.
Magnée, S.-J., 357.
Magnée (capitaine), 111, 230, 349.
Magnée (greffier), 368.
Magnée, Madame, 230.
Magnée, A.-M. (femme de Ransonnet, J.-P.), 372.
Magnée (deux sœurs de la précédente), 373.
Magnée (abbé), 373.
Magnette, F. (professeur à l'Université de Liége), 206, 297.
Maha, A.-F., 23.
Mahy, B., 40.
Mairin ou Maurin, 125, 300, 313, 317.
Manderbach, 362.
Maquinay, C.-J., 148, 149.
Marchin, 41, 43.
Maréchal, 98.
Maréchal, H., 120.
Marie-Antoinette (reine), 55.
Marie-Thérèse (impératrice et reine), 195.
Marin, 23.
Marquet-Pasque, 40.
Marteaux, 140.
Martens, 172, 174, 175, 319.
Martin, 96.
Martin-Berleur, J.-J., 114.
Martini (orfèvre), 42, 43.

Martini, N. (armurier), 184.
Martiny (garde volontaire de la citadelle), 16.
Martiny (marchand d'armes), 382, 385.
Martiny, fils (marchand d'armes), 382.
Martiny (brigadier de la garde patriotique), A., 31, 111, 112.
Martiny ou Martini, J., 127.
Martiny, M., 382.
Massa, J., 185, 186.
Massart, J., 40.
Massart, L., 16.
Massin, 119, 165, 166, 311, 365.
Masson, 93.
Mathieu (officier), 72, 357.
Mathieu (armurier), 381.
Mathys (adjudant-général), 183.
Mathys, P., 182.
Maugeer, voir de Maugeer, L., fils, 183, 184.
Mauriceaux ou Moriceaux, 382.
Maurin ou Mairin, 125.
Morisseau, 382.
Maximilien (prince-électeur de Cologne), 209.
Mayence (prince électeur de), 174.
Meekens, J., 177.
Melon, A., 162.
Melon, G., 148.
Melotte, 57.
Menten, 366.
Mention, L. (auteur), 65.
Mercier (capitaine), 117, 126, 127, 289, 312, 315, 319.
Mercier (armurier), 88, 382.
Mignon, 295.
Moha, A.-F., 23.
Mohet, 272.
Moïse, 314, 317.
Mollard ou Mottard, 119, 313, 316.
Monard, F., 7, 31, 114.
Moncey, 377.
Monens, 31.
Monier, 31.
Monseur, F., 150, 288.
Montois, P., 104.
Moraux, 319.
Moreau (de Melen), 84.
Moreau, R.-J. (capitaine), 23, 120, 289.
Moreaux (major), 26, 178.
Mougin, 26.
Moulon, P.-J., 167.
Mouton, 26.
Moxhet, M.-J., 138, 148, 273.
Moy, 23.
Moy, L.-F.-B., 23.
Moysse, N.-J., 166.
Moysse, T.-F., 165.
Muche, 26.

N.

Nagant (officier), 234, 306.
Nahon, 16.
Nahon, frère, 16.
Nanguenne, 290.
Napoléon (empereur), 224.
Nautet, G. (auteur), 104, 105, 119, 121, 130, 133, 205.
Naveau, L. (auteur), 386.
Neven, G., 177.
Nicquet (lieutenant-colonel de la garde nationale et marchand d'armes), 40, 300, 382, 383.
Nicquet, C., 382.
Nihon, J.-G., 41.
Nisset ou Nizet, 314, 317.
Nizet (garde patriotique), 31.
Nizet, D. (capitaine), 165.
Nizet, J.-P. (lieutenant-colonel du 5e régiment de la garde nationale), 41.
Noppius, F.-J., 24.
Nossent, 119, 288.
Nossin, 40.

O.

O'Donnel (comte), 150, 171.
Oger, 122, 314.
Oury-Pasque, J., 40.
Orval, A., 42.
Ottenfeld (auteur), 195, 329.

P.

Palante, G.-A., 42, 120, 121, 310.

Palante, L., 122.
Palla, R., 143.
Palla, W., 139.
Parfondry, 70, 72, 320, 357.
Pasque, 26.
Passeux, E., 40.
Pauwels-De Vis, J. (auteur), 357.
Pavard, C. (auteur), 197, 203, 206, 207, 382.
Peeters, J., 179.
Pelletier, 373.
Penne (baron), 348.
Perin, L., 40.
Pernode, J., 38.
Pescheurs, 302.
Petit, J., 234.
Petitbois, 72, 272, 358.
Petit-Jean, N., 31.
Petitjean (capitaine de Sainte-Marguerite), 23, 40.
Petitjean, H., 382.
Petitjean, E. (major de la garde nationale), 41, 43.
Petitjean, N. (brigadier de la garde patriotique), 31, 112.
Pétry, 162.
Pfeffer, 120, 121.
Picard, F., femme, 153.
Pichegru, 308, 322.
Piette (avocat, 127.
Piette (cavalier), 115.
Piette, F., 85.
Piette, G.-N., 114.
Piette, J.-J., 164, 165, 314, 317.
Piette, J.-N., 31, 113.
Pinet, 38.
Pinsar, 95.
Pinsmai, Pinsmaye ou Pinzmay, 28, 30.
Pipelar (lieutenant), 70, 358.
Pipelar (sous-lieutenant), 70, 358.
Pipelar, Pipelars ou Pipelart, P., 123, 124, 125, 160, 168, 312, 315, 319, 358.
Pirard, 98.
Pirlot, 123.
Pirlot, A.-J., 70, 358.
Pirnay, 31.
Pirnay, J.-F., 121.
Piron, B., 139.
Piron, P., 40.
Pirquet, M.-A., 102, 103.
Pirson, 119.
Pito, 95, 316.
Plingers, 103.
Plumier (d'Outre-Meuse), 43.
Plumier, F., 16, 30, 31, 38, 42, 70, 111, 115, 191, 314, 358.
Poëta, 169.
Polain, E. (bibliothécaire de l'Université de Liége), 6, 14, 32, 201.
Polain, L. (auteur), 301.
Polante, G.-A., 42.
Poncelet (adjudant), 174.
Poncelet, P. (capitaine de Sainte-Marguerite), 23.
Ponsot ou Poussot, A., 289.
Poplimont (auteur), 327.
Poswick, E. (auteur), 5, 12, 50, 87, 100, 102, 103, 321, 325, 326, 330, 331, 332, 333, 334, 336, 341, 349, 354, 355, 356, 358, 375, 377, 378.
Poulet, N., 145.
Power, 102, 235.
Prion (capitaine d'Outre-Meuse), 23, 25, 120, 121, 122, 310, 314, 317.
Prion, J.-B. (prélocuteur), 25, 26.
Prion, J.-B., fils, 26.
Prion, M., fils, 26.
Prion, N., fils, 26.
Prosman, E., fils, 40.
Provost, H., 385.
Provost, P.-H., 51, 67.
Putte, 166.
Putzeys (lieutenant-colonel), 113, 346, 348.
Putzeys, A., Mademoiselle, 113.
Putzeys, J.-W., 186.

Q.

Quaita, 330.
Quelin-Joinet, 42.
Quellin ou Quoilin, 94, 176, 234, 312.

R.

Ramoux, 31, 57.
Ransonnet, 16.
Ransonnet (avocat), 16.
Ransonnet, C.-A., 60, 70, 71, 79, 118, 216, 272, 294, 297, 305, 308, 340, 341, 358.
Ransonnet ou Rensonnet, J.-F., 25, 70, 71, 359, 360, 367, 372.
Ransonnet, F.-J., 358, 367.
Ransonnet, J.-P., 11, 24, 32, 41, 70, 117, 118, 148, 165, 169, 195, 214, 215, 236, 240, 247, 254, 301, 307, 309. 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 368, 369, 372, 373, 374.
Ransonnet (Madame, née Magnée), 372.
Ransy, 289.
Rapédius de Berg, 362, 371.
Raquet, 156.
Rassenfosse ou Rasinfosse, 120, 167, 310, 316.
Rausesin (?), E., 167.
Raway, L., 151.
Redouté, 361.
Remacle, 275.
Remi, P., 302.
Renard, 40, 127, 289, 308, 319.
Rendaxhe, J., 41.
Rener, 167, 313, 316.
Renet, 38.
Renier, J.-S. (auteur), 145, 146, 148, 150, 151, 324.
Renkin, J.-T., 114.
Renson (fournisseur), 66.
Renson, J.-R., 26, 61, 70, 122, 374.
Riga, H., 40, 79, 116, 375.
Robespierre, 373.
Robinet (auteur), 328.
Robyns, 172.
Rocoux, A., 122.
Rodach (?), 167.
Rogier, C. (ministre), 80.
Roland, 83, 159.
Rongé, 184.
Rongé, fils, 384.
Rorive (baron), 24.
Rose, 214.
Rosy, 319.
Rouhette, 384.
Rousseau, J.-J., 9, 206.
Rouveroy (gendre de Levoz), 375.
Rouveroy, H.-J., 31, 79, 80, 375.
Roviquet, 191, 311.

S.

Sage, H. (auteur), 103, 199, 297.
Sailler de La Tour (comte), 228, 353.
Saint-Maux, 70, 375.
Saive, 26.
Salle, 98.
Salmon, J.-J., 26.
Salon ou Sallon, 163, 314, 317.
Sauvage (fournisseur), 51.
Sauvage, père et fils, 31.
Sauvage, I.-G., 385.
Sauvage, L.-J. et fils, 24.
Sauvage (négociant-tanneur), 113.
Sauvage, deux fils du précédent, 113.
Sauvage (capitaine), 161, 164, 289, 319, 369.
Sauvage (bailli), 370.
Sauvage (notaire et capitaine), 169.
Schaff (prêtre), 180.
Schaff ou Schatz (capitaine palatin), 235.
Scherenbacker, F., 179.
Schérer, 359, 374.
Schimmelpenninck (Grand Pensionnaire), 329.
Schrœder, I., 174.
Senglé ou Lenglé, 169, 311.
Senfft von Pilsach (baron), 199, 242, 361.
Servais, G.-E., 139.
Servais, H.-J., 40.
Servais, N., 142, 143.
Severin, M. et fils, 268.
Simon, 253.
Simon, B. (marchand d'armes), 384.
Smets, 98.
Smets, M., 179.

Smits, J.-J., 34, 184.
Soliveau, 168.
Somers, 256.
Sougnez, 273.
Soumagne, L., 142.
Speder, J.-J., 72, 375.
Stas, J.-L., 382.
Stassart, 104, 124, 310, 314, 317.
Stassart ou Stapart, G., 124.
Stapart, père, 43.
Stapart, L.-A.-H., 31, 113, 114.
Steynen ou Sijnen, J., 184.
Stienon, 70, 125, 375.
Stiennon (marchand d'armes), 385.
Straven, F. (auteur), 181, 182, 183, 185.
Surlet de Chockier, E.-L., 197, 375, 376.
Surny, 117.
Synen, voir Steynen, J., 184.

T.

Tahon, H.-R., 153.
Tartary (garde du corps), 103.
Tartary ou Tartari, F., 126.
Termonia, M., 185.
Termonia, P.-G., 61, 70, 376, 377.
Termonia, P.-L.-J., 72, 377.
Tessem, 174.
Teuber (auteur), 195, 329.
Thielens, G., 185.
Thiriar ou Thiriart, T., 156, 312, 315.
Thomas, H., 31.
Thomassin, L.-F., 97, 98, 99, 100,
Thone, L., 383.
Thonon, T., 383.
Thonus de Belleflamme, 25, 35, 125, 157, 311.
Thonus (commandant), 119, 157.
Thonus (major), 39, 119, 157.
Thonus, T., 118, 310, 313, 316, 317.
Tiri ou Thiry, 273, 274, 275.
Tisquenne, 148.
Toelen, 171.
Tombay, 31, 313, 316.
Tomson, 276.
Toufner, 109, 111, 210, 212.
Tournant, H., 139.
Toussaint, 31.
Toussaint (capitaine), 117, 314, 316.
Toussaint, J.-B., 25.
Trockay, P., 39.
Tutot, C.-H.-J.-C.-J., 43, 72.
Tutot, C.-M.-J.-J.-J., 378.
Tutot, J.-J., 15, 27, 44, 47, 129, 378.
Tutot, L.-J.-J., 378.

V.

Valence, 335.
Van Aken, F.-J.-E.-J., 25, 117.
Van Aken, G.-G., 25, 116, 117.
Van Acker, 168.
Van Bergen, 182.
Vanbuytenaecken, 188.
Van Cleef, frères, 329.
Vandebroeck ou Vandenbroeck (dragon), 84, 189.
Van de Gotsche (auteur), 223.
Vandenboren, 174.
Vandenbosch ou Van de Bosch, 180, 311, 314, 316.
Van den Brande, L., 184, 185, 186.
Van den Broeck (major de place), 86.
Van der Zavel, 179.
Vanderbeken, D., 184.
Vanderbeken, M., 185.
Vander Heyden, M., 273.
Van der Maessen, 16.
Van der Meer (quartier-maître), 57, 300, 302.
Van der Meer, D., 180.
Van der Mersch, 364.
Van der Noot, 92, 243, 334, 362, 363, 364.
Van der Toorn ou Vandertoorn ou van der Toum, 72, 228, 378.
Van Dionant, 186.
Van Eupen, 92, 243, 334.
Vanham, 186.
Vanherckenrode, 179.
Van Hulst, F. (auteur), 353.
Vanlangenaken, 40.
Van Neuss, H. (auteur), 172, 174.
Van Ormelingen, S., 179.
Van West, G., 184, 186, 188.

Van West, L., 186.
Velez, N.-J., 70, 378.
Vercheval, E., 302.
Verlaine, J.-J., 124.
Verlinden, 178.
Verminck, G., 16.
Verninck, 31.
Vigneron, H. (auteur), 330, 354, 361.
Vigneron, R. -J., 124.
Vignette, H. (major) (1), 31, 41, 43, 288, 289, 290, 291, 292, 319, 378, 379.
Vignette, J.-N., 378.
Villers, F.-A. (auteur), 147, 216.
Viteux, G., 167.
Vivario ou Vivaro, L.-J.-A., 25, 120.
Voltaire, 206.
von Baden (baron), 12, 224, 227, 232, 258.
von Gymnich, 224.
von Könneman, 299.
von Knorr, 224, 229, 299.
von Mestral, 298.
von Schliffen, voir de Schlieffen.
von Wenge, 224, 227, 232, 242, 299, 305, 362.
von Winkelhausen (baron), 225, 241.
Vrancken, 172.
Vroonen, 238.
Vryens, 258.

W.

Wallon, H. (auteur), 328.
Wangen, 301.
Warnotte, J.-J., 383.
Washington, 361.
Wasseige ou Waseige (major), 264, 266, 276, 299.
Wasseige (délégué), 108.
Wasseige (garde patriotique), 31.
Wasseige, F. (volontaire), 114.
Wasseins ou Wassin, J.-J., 119, 314.
Wayaffe, A., 139.
Werson, 26.
Werson, Martin, 25, 123.
Werson, Michel, 40, 123, 124, 288.
Werson, H.-P., 123, 124, 288.
Wery, H., 385.
Wery, J.-L., 126.
Wery, J.-P., 41.
Willeaume, H.-J. (Closse dit), voir également Closse, 379.
Wilmont (capitaine), 288.
Wilmont (dragon), 84, 85, 315.
Wilmont, N., 83.
Wilmotte (chasseur), 228.
Wilmotte (capitaine), 351.
Wilmots, 178.
Wilmots, L., 179.
Winand, père, 31.
Woos, A., 25, 117.
Wouters, 176, 178.

X.

Xhemont, J., 24.

Y.

Yerna, S., 23.

(1) Nous avons trouvé ce nom accolé de diverses initiales de prénoms.

ERRATA

P. 228, (1) : lire comte Sailler de La Tour au lieu de comte de Sailler de la Tour.
P. 270, (1) : lire d'Isembourg au lieu d'Isenbourg.
P. 344 : lire Amédée au lieu de Amédé.
P. 353 : lire Sailler de La Tour au lieu de Saillez de La Tour.
P. 357 : lire F. Bernaert au lieu de F. Bernaerts.

N. B. Le drapeau des gardes patriotiques de Liége appartient présentement au baron J. de Chestret de Haneffe.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

I. — César-Constantin-François des comtes de Hoensbroech, évêque et prince de Liége.
II. — Sabre d'officier de la Révolution liégeoise, 1789-1791.
III. — Drapeau de la garde patriotique à pied.
IV. — Sabre de garde bourgeoise ou de garde nationale de la Révolution liégeoise.
V. — Garde patriotique à pied de Liége.
VI. — Le baron Jean-Remy de Chestret de Haneffe.
VII. — Sabre de la Révolution liégeoise.
VIII. — Le général-major Lambert-Joseph Donckier de Donceel.
IX. — Commission de capitaine en second de la garde nationale liégeoise, 1790.
X. — François-Maximilien comte d'Aspremont Lynden.
XI. — Boucle de ceinturon.
XII. — Jean-Joseph Fyon.
XIII. — Sabre de la Révolution liégeoise.
XIV. — Le lieutenant-colonel baron Louis Casimir de Rossius d'Humain.
XV. — Plan de la bataille de Sutendael.
XVI. — Sabre de garde bourgeoise ou de garde nationale de la Révolution liégeoise.
XVII. — Vue de Liége vers 1795.
XVIII. — Garde de sabre de la Révolution liégeoise et décor de plaque de ceinturon.
XIX. — Henri Jardon.
XX. — Sabre de la Révolution liégeoise.
XXI. — Jean-Pierre Ransonnet.

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT 5
Abréviations employées dans le texte 8
I. — Le soulèvement des Liégeois contre le Prince-Évêque et l'intervention prussienne (1789-1790) 9
II. — Les troupes de la Révolution liégeoise. 13
A. — Les milices bourgeoises de la Cité 15
Les gardes bourgeoises 15
La garde patriotique 26
La garde nationale 32
B. — Les régiments réguliers et les autres troupes soldées de la Cité et des États. 43
Le régiment de la Cité ou municipal 43
Les deux régiments d'infanterie des États 57
Les chasseurs liégeois 73
La cavalerie 82
L'artillerie 86
Le génie. 96
Invalides et vétérans 100
Les gardes du corps 101
C. — Les volontaires 103
Généralités. 103
Volontaires de la Cité de Liége et des faubourgs 111
Volontaires du Marquisat de Franchimont 128
Autres volontaires de la Principauté de Liége et du Comté de Looz 156
Les Wallons 157
Les Thiois 170
Volontaires non identifiés 191
D. — Les chefs militaires 192
III. — Les opérations de 1790 contre les troupes des Cercles. . . 208
La première tentative d'exécution 208
La deuxième tentative d'exécution 240
La troisième tentative des troupes des Cercles et la fin de la Révolution 281
IV. — Appendice 310
A. — Situations des troupes établies à Tongres et à Hasselt. . 310
B. — Notices biographiques sur les officiers des régiments des États et autres 320
C. — Fournisseurs d'armes de la Révolution liégeoise 381
D. — Une médaille de la Révolution liégeoise de 1787-1791. . 386
Liste onomastique 389
Table des illustrations 407

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS
PENDANT L'ANNÉE 1931

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux statuts, notre rapport annuel sur les travaux de l'Institut pendant l'exercice 1931.

Séances. — L'Institut a tenu régulièrement cette année encore, ses dix séances mensuelles statutaires : la séance habituelle de juillet n'a pas eu lieu ; mais, par contre, l'Institut a repris ses travaux dès septembre. La séance de février a été réservée comme d'habitude à la lecture des différents rapports ; celles de juin et de septembre eurent à l'ordre du jour la question du Congrès de 1932 ; chacune des huit autres comporta une communication de l'un de nos membres. En voici la liste :

Séance de janvier : *Les châsses et la vénération des reliques des Saints au Moyen âge*, par M. le chanoine Coenen.

Séance de février : *Toponymie et archéologie*, par M. André Collart.

Séance de mars : *Un manuscrit liégeois du XVIe siècle*, par M. Jean Haust.

Séance d'avril : *Les Proscrits français à Liége sous la Restauration*, par M. l'avocat Heuse.

Séance de mai : *La sculpture gothique à l'Exposition Internationale de Liége* 1930, par M. le comte J. de Borchgrave d'Altena.

Séance de juin : *Le Congrès de* 1932.

Séance de septembre : *Le Congrès de* 1932.

Séance d'octobre : *La vie et les œuvres de J. J. Raikem* (1687-1715), par M. le professeur Magnette.

Séance de novembre : *Lettres de grognard liégeois au service de la France*, par M. l'avocat Heuse.

Séance de décembre : *Les tribulations d'un Prince-Evêque de Liége en France au XVIe siècle*, par M. Léon-E. Halkin.

Conférences publiques. — Comme chaque année, nos causeries publiques du dimanche matin, organisées par notre inlassable président, connurent un succès bien mérité et toujours grandissant.

Voici la liste de ces conférences :

Mois de janvier : M. G. Bonhomme : *Le siège de Liége et l'expédition orangiste de* 1568. M. Jacques Breuer : *Les fouilles archéologiques de Tongres en* 1930 (avec projections) ; M. Paul Harsin : *Un homme d'Etat liégeois du XVIIIe siècle : Berthold de Wansoule* (1665-1748) ; le comte J. de Borchgrave d'Altena : *Les intérieurs mosans de* 1650 *à* 1770 (avec projections).

Mois de février : M. Léon Lahaye : *La bienfaisance à Liége sous l'ancien régime* ; M. Ivan Lamoureux : *La fonderie d'art au Pays de Liége et régions voisines* (avec projections) ; M. Jules Dumont : *Les monuments d'architecture de la période ogivale à Liége* (avec projections) ; M. Armand Baar : *L'histoire du verre à boire* (avec projections).

Publications. — Au cours de l'année écoulée, le tome LV de notre *Bulletin* a paru portant le millésime de 1931.

Il contient des articles intéressants de J. Lyna : *Aperçu historique sur les origines urbaines dans le Comté de Looz et subsidiairement dans la vallée de la Meuse* ; de E. Polain : *La vie à Liége sous Ernest de Bavière* (1581-1612) ; de R. Bragard : *Contribution à l'histoire de la musique au Pays de Liége*. Il se termine par les rapports annuels des secrétaires, du conservateur et de la Commission de vérification du Musée, du trésorier et du bibliothécaire sur l'exercice 1931. Il se termine par la liste des membres. Nous présentons ici les remerciements de l'Institut à notre dévoué vice-président M. L. Lahaye, qui a bien voulu assumer la tâche de directeur de nos publications.

Notre *Chronique* a paru régulièrement au cours de cet exer-

cice : elle comporte quatre fascicules qui formant une brochure de 128 pages, et contient, en outre les procès-verbaux de nos séances mensuelles, des articles signés de E. Piton, Jules Pirlet, chanoine Coenen, comte J. de Borchgrave d'Altena, L. Lahaye, Melle M. Louis. M. Armand Baar, Melle S. Gevaert ; de même que le compte rendu des visites et excursions archéologiques faites cette année.

Excursions. — Les excursions et visites de monuments publics et privés, furent cette année beaucoup plus nombreuses que pendant les années antérieures et le nombre des participants montra bien combien nos membres apprécient l'occasion qui leur est offerte de visiter, sous la conduite de ciceroni avertis les curiosités archéologiques et artistiques de l'ancien Pays de Liége.

Ce furent successivement :

Le 12 mai, la visite du Musée de la Vie Wallonne, où le distingué conservateur, M. Remouchamps, fit les honneurs des diverses salles de son si intéressant Musée.

Le 31 mai, M. le chanoine Coenen faisait visiter le Musée diocésain et le Trésor de la Cathédrale.

Le 14 juin, M. Emile Vierset accueillait à Huy nos membres et ceux-ci visitaient sous sa conduite les édifices de cette cité, puis étaient accueillis chez lui, de la façon la plus aimable.

Le 2 juillet, nous visitions les églises Saint-Antoine, la cour des Mineurs et les Ursulines, sous la conduite de M. le chanoine Coenen.

Le 9 juillet, c'étaient les églises Sainte-Croix et Saint-Servais, puis l'Asile des Aliénés que nous fit visiter encore M. le chanoine Coenen.

Le 23 juillet, le comte de Borchgrave d'Altena voulait bien se charger de conduire à travers la Hesbaye un groupe très nombreux de membres qui se rendirent successivement à Glain, Ans, Bierset, Fontaine, Hozémont, Horion et enfin au château de Lexhy, admirant au passage églises, châteaux et édifices ruraux. Au terme de cette excursion, M. le comte de Borchgrave, au nom de ses parents, faisait à nos membres une réception des

plus aimables, offrant des raffraîchissements que fit apprécier la chaleur accablante de cette journée d'ailleurs splendide ; ensuite nos membres se répandirent parmi les allées du magnifique parc, terminant ainsi de la façon la plus agréable cette excellente journée.

Le 10 septembre, c'est à son tour le baron van Zuylen qui nous ouvrait les portes de son château d'Argenteau et de son parc non moins admirable, et organisait également une réception charmante.

Le 19 septembre les membres de l'I. A. Lg. se rendaient à Tongres pour visiter le champ de fouilles où travaillaient Messieurs J. Breuer et Van de Weerd (belgo-romain).

Le 27 septembre nous étions encore reçus très aimablement au château de Modave par M. Van Hoegarden.

Le 29 octobre, M. le chanoine Coenen nous conduisait à l'église Saint-Barthélémy, aux vestiges de l'ancienne porte de Vivegnis et à la Citadelle, et le 26 novembre, il nous faisait visiter l'église Saint-Nicolas, la chapelle de l'hôpital de Bavière, et le Musée Grétry, où nous fûmes pilotés par le distingué conservateur, M. Radoux.

Enfin le 13 décembre, la foule des grands jours se pressait aux portes du Palais des Princes-Évêques dont le comte de Borchgrave et M. Sacré-Turin nous firent admirer les somptueux appartements voulurent bien nous ouvrir M. le Gouverneur et M. le Procureur Général et enfin les dépendances.

Musées. — Nos collections se sont accrues en 1931, comme les années précédentes d'un certain nombre de dons ; notre distingué conservateur, M. Servais, vous en parlera dans un instant, en même temps qu'il vous entretiendra de l'activité de nos deux Musées qui lui sont confiés.

Nous adressons toutefois ici l'expression de nos remerciements aux généreux donateurs et spécialement à M. Maurice Chizelle et Mme Ve Henri Provis, comme à notre dévoué conservateur en chef M. Jean Servais et sa non moins active collaboratrice, Melle Van Heule.

Bibliothèque. — Notre sympathique confrère, M. Bonhomme vous parlera à son tour tantôt de l'activité qu'il a déployée au service de notre Bibliothèque.

Interventions diverses. — Les visites publiques de l'hypocauste romain de la place Saint-Lambert ont continué à être organisées par l'Institut avec le concours de la Ville.

Organisation du Congrès archéologique et historique de 1932. — Au cours de l'année écoulée l'Institut, à l'initiative de son dévoué Président, a cru devoir revendiquer pour la région liégeoise l'honneur d'organiser le 29e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique.

Il a été décidé que ce Congrès se tiendrait à Liége du 30 juillet au 5 août 1932. Il est organisé par l'Institut Archéologique liégeois, la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liége, la Société Libre d'Emulation et la Société des Bibliophiles liégeois, avec le concours de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire, du Cercle hutois des Sciences et des Beaux-Arts et du Musée de la Vie Wallonne.

Le Congrès comportera cinq sections : la cotisation est fixée à 50 francs, réduite à 25 pour les membres de la famille d'un adhérent ainsi que pour les étudiants.

Des excursions sont prévues notamment dans les régions de la nouvelle Belgique ; des fouilles seront organisées dans les principaux gisements préhistoriques de la région liégeoise.

Le Comité organisateur du Congrès est déjà installé et son travail est en bonne voie.

Faisons le vœu que notre Congrès soit digne de ceux qui l'ont précédé, à Mons en 1928 et à Anvers en 1930, et surtout du dernier Congrès de Liége en 1909.

Désirant étendre le champ d'action de notre Société, le Bureau a décidé d'organiser cette année, comme complément aux causeries publiques du dimanche des *leçons spéciales de vulgarisation sur l'archéologie*. Ces leçons seront réservées à titre gracieux aux membres de la Société et les personnes étrangères pourront y assister moyennant un droit d'inscription unique de 5 francs. Le programme de ces leçons est à l'étude. Elles comporteront les domaines suivants : la préhistoire, l'architecture

mosane, la sculpture romane, le numismatique liégeoise, l'art de la verrerie et des faïences liégeoises.

Les Amis des Musées. — A l'initiative d'un de nos membres, M. G. Petit, il a été envisagé la création d'un organisme qui serait dénommé « Les Amis des Musées Curtius et d'Ansembourg » et qui, par une cotisation annuelle de ses membres, permettrait la constitution d'un capital affecté à des acquisitions éventuelles en faveur de nos musées. Cette question qui avait déjà été étudiée dans le passé sera examinée de nouveau par une Commission, dont MM. G. Petit, F. Peny, J. Servais et Durieux, ont bien voulu accepter de faire partie.

Membres. — Il nous est agréable de signaler ici que le nombre de nos membres s'est considérablement accru au cours de cette année. 74 membres associés ont été reçus dans nos rangs, ce sont par ordre de nomination :

Mme Claire Lambrechts, Melle Paule Demaret, Melle Hélène Danthine, MM. Jacques van der Heyden, Max Lhoest, R. Dumoulin, Gothier, Griffé, Chantraine, Smids, Bourguignon, Albert Lohest, Jean Maréchal, Charles Meyers, Hypolite Humpers, Pol de Bruyne, René Stasse, Daniel Warnotte, Maurice Dehousse, Raphaël Cledina, M. et Mme Marcel Gillard, MM. Charles Dejace, Marcel Raskin, de Terwangne, Maxime Leroy, Melotte, Corbiaux, Lagasse de Locht, Jean Bounameaux-Pholien, Edouard Van Michel ; Maurice Kunel ; le Baron Armand Meyers ; Léon Simar, Emile Lhoest, Ignace van den Peereboom ; Joseph Romain ; Emile Danthinne, Louis Deprez, Louis Rahier, Mmes Verbeek et Nystrom, M^elles^ Asglio, Clercx, Julien, Ladmirant, Doize, Scholberg, Nystrom, MM. Charles Sladden, Charles Matagne, l'abbé Doyen, le baron Fritz van Zuylen, F. Rahier, Michel Wéry, Julien Koenig, Pierre Delville, Henri Brock, Alexandre Dethier, Mmes Soumagne-Michiels et Zoé D'Heur, Mme Brasseur, M^elles^ Legraye, Léonie Delaitte, Gilberte Mardaga, Nelly Cox, Suzanne Tassin, Natalie Chah-Rouh, MM. Joseph Doreye, Léon Michel, Robert Riecks, Léon Jamar, Melle Denise Raskin, M. Albert Roland, Melle Marguerite Claessens.

Il a été de plus procédé à l'élection de deux membres effectifs :

MM. André Collart et Jean Haust et de dix membres correspondants : MM. Henry Delattre, Pierre Laloux, René Lesuisse, Georges Petit, L. Lina, Albert Dessart, François Bonivert, Melle Maria Louis ; Jules Leurquin et Emile Vierset.

Monsieur Marcel De Puydt a été nommé membre effectif, étant déjà membre d'honneur.

Monsieur le docteur Tihon, qui a remis sa démission, pour raison d'âge, a été élu membre correspondant honoraire.

Décès. — Nous avons eu à déplorer le décès de plusieurs membres : M. Jules Delheid, membre effectif depuis 1914, associé depuis 1910, et secrétaire de l'Institut de 1921 à 1925 ; Mme Gustave de Lhoneux, la doyenne de nos membres : elle faisait en effet partie de notre Société depuis 1880 et avait autorisé plusieurs visites de ses collections; M. Edmond Couvreux, membre correspondant faisant partie de l'Institut depuis 1906 ; MM. Jacques Body, chevalier Arnold de Thier, Fernand Comhaire, André Marissaux, C. Pernstein, J. Legros.

Nous avons eu aussi quelques démissions à enregistrer. Au 31 décembre 1931, notre Institut comptait : 5 membres d'honneur, 42 membres effectifs, 40 membres correspondants, 394 membres associés, soit un total de 481 membres.

Le Secrétaire,
R. Toussaint.

RAPPORT

SUR LES MUSÉES CURTIUS ET D'ANSEMBOURG

PENDANT L'ANNÉE 1931

I. — MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

(Maison Curtius)

Travaux d'aménagements et d'entretien. — Nous ne pouvons, pour ce qui concerne l'année 1931, que répéter ce que nous disions, dans notre rapport du 10 janvier 1931, pour l'année 1930.

« Quelques petits travaux d'entretien ont été faits, mais » d'autres, plus importants, prévus depuis des années, n'ont » pas encore été exécutés, tel l'assèchement des murs des salles » et couloirs du rez-de-chaussée de l'annexe (bâtiments vers » la rue Féronstrée), assèchement devenu plus nécessaire encore » à la suite des inondations de fin décembre 1925.

» Une partie du dit rez-de-chaussée est dépourvue de caves » et resserrée entre deux cours et une rue étroite, le plus sou- » vent humide ; l'aération des locaux se fait très difficilement » et d'une manière incomplète : seule, l'installation d'une chauf- » ferie pourrait, du moins en partie, remédier à cet état de » choses.

» Un projet d'établissement d'une chaufferie dans les bâti- » ments vers la rue Féronstrée avait été étudié en 1914 ; mais » ce projet n'a pas eu de suite.

» Souhaitons qu'il soit repris. »

Fréquentation du Musée. — Le Musée a été visité par 21.720 personnes.

Ce nombre dépasse de plus de 900 (chiffre exact 911) celui atteint l'an dernier.

A ces 21.720 visites, faites isolément ou par petits groupes, est venu s'ajouter un grand nombre de visites collectives de sociétés d'art ou d'agrément, de cercles d'études, d'associations professionnelles et de groupes d'élèves (96), d'établissements d'instruction, de l'Etat, communaux, adoptés ou privés (Écoles primaires de Liége, Fléron, Fosse-sur-Salm, Herstal, Hollogne-aux-Pierres, Jemeppe-sur-Meuse, Jupille, La Brouck, Mons-Crotteux, Seraing, Sprimont, Ougrée, Wandre, Gembloux et Farciennes ; Écoles moyennes, Athénées, Collèges, Instituts, etc. de Liége, Herve, Seraing, Tongres ; Écoles normales d'instituteurs, d'institutrices et de régentes de Liége, Nivelles et Nieuport ; Écoles professionnelles de Liége, Bruxelles et Maredsous ; Cours d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université de Liége, etc.).

Du 15 juillet au 15 septembre, époque où le Musée a été le plus fréquenté, le nombre des visiteurs s'est élevé à 6.033, sans compter les visites faites en groupes par de nombreux excursionnistes belges et étrangers.

C'est pendant la deuxième quinzaine du mois d'août que le nombre des visiteurs a été le plus grand : 2.090. C'est par erreur que le relevé du 1er mars au 15 août renseigne 1.157 visiteurs. Après vérification, c'est 2.090 qu'il faut lire. M. Croughs, chef-gardien, était en congé le 16 août ; son suppléant a fait une erreur de calcul. En revanche, pendant les journées du 1er janvier, du 2 novembre (fête des Trépassés) et du 25 décembre (Noël), les visiteurs, comme les années précédentes, ont été excessivement rares : on les comptait par « unité ».

Parmi les personnalités qui ont honoré le Musée de leur présence, citons :

S. A. R. la Princesse Astrid de Belgique, accompagnée de Mme la comtesse de Landsheere ; les maire, adjoints au maire, secrétaire et conseillers de la Ville de Saint-Quentin ; le professeur Morosan, licencié en sciences naturelles de l'Université de Jersay (Roumanie), envoyé en mission scientifique à Paris, par l'Académie royale de Roumanie, et les membres de la Commission du Musée communal de Huy.

Collections. — Les collections se sont accrues d'une série d'objets reçus en dons, en dépôt ou obtenus par achats :

a) Tiers de sou d'or, mérovingien, frappé à Huy. Droit : Buste à gauche — légende CHOAE FIT. Revers : + GANDELIONI.

(Dépôt de la Ville de Liége.)

b) Sept médailles par Léonard Jehotte :

1. Médaille en bronze (diam. : 0m059). Tombeau de François-Antoine de Méan, dernier prince-évêque de Liége ;

2. Plaquette en étain, frappée sur une seule face (essai). Droit de la médaille mentionnée ci-dessus ;

3-4. Deux exemplaires de la médaille commémorative (en bronze) de la création du canal de Liége à Maestricht (diam. 0m050) ;

5 Médaille en bronze (diam. 0m038). « Charlier dit La Jambe de Bois » ;

6. Médaille en bronze doré (diam. 0m031). « Institut Saint-Léonard » ;

7. Médaille en bronze (diam. 0m040). « Figure allégorique et Perron ». Légende : Au mérite — remunerando excitat.

c) Treize médailles par Constant Jehotte :

1-2. Deux exemplaires de la médaille en bronze, frappée en l'honneur de Ferdinand Piercot, bourgmestre de Liége, 1834-1852 (diam. 0m060) ;

3-4. Deux plaquettes rondes, en étain (essais), droit et revers de la médaille frappée en l'honneur de André-Modeste Grétry (diam. 0m051) ;

5. Médaille commémorative en bronze, à l'effigie de Louis Jehotte (diam. 0m062). Légende : « Le Cercle artistique et littéraire de Liége. 1851 » ;

6. Plaquette en étain (essai). Revers de la médaille renseignée ci-dessus ;

7. Médaille commémorative en bronze (diam. 0m04), à l'effigie de Léonard Jehotte ;

8. Médaille en bronze (diam. 0m040). « Société agricole de l'Est de la Belgique » ;

9. Médaille en bronze (diam. 0m050). « Erard de la Marck. Card. Princ. Ev. de Liége » ;

10. Médaille en bronze (diam. 0m050). « La prison de Tournai » ;

11. Médaille en bronze (diam. 0m050). « Harmonie royale — Ville de Maestricht » ;

12. Médaille en bronze (diam. 0m038). « De stad Maestricht » ;

13. Plaquette en étain (essai) (diam. 0m037). « Léopold Ier roi des Belges » (une seule face porte une empreinte) ;

d) Une médaille par Devreese : médaille en bronze (diam. 0m069). « La Chambre des Représentants à Pierre-Armand Tack, son doyen, 1854-1904 ».

e) Un dessin à la plume, d'après le « Jugement dernier » par Michel-Ange, exécuté par Léonard Jehotte, à l'âge de 17 ans.

(Les médailles par Léonard et Constant Jehotte, par Devreese et le dessin par Léonard Jehotte ont été légués à la Ville de Liége par Melle Mathilde-Rosalie-Léonardine Kams.)

f) Deux médailles en bronze frappées en 1931 par « L'Œuvre des Artistes » :

1. Eugène Isaye (diam. 0m066) ;
2. André-Modeste Grétry (diam. 0m050).

(Envoi de la Société « L'Œuvre des Artistes » à la Ville de Liége.)

g) Médaille en bronze (diam. 0m07). « Commission Nationale des Fêtes du Centenaire ».

(Envoi du Ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène.)

h) Deux sceaux en cuivre avec manche en bois tourné :

1. Sceau de forme elliptique (haut. 0m021 ; larg. 0m019). « Les instruments de la Passion — sans légende » ;

2. Sceau de forme elliptique (haut. 0m031 ; larg. 0m024). Droit : saint François tendant un crucifix ; légende : + S. D. RELIG PENIT CAPUCINES DE LIEGE.

(Don fait à l'Institut Archéologique liégeois, par M. Jos. Hamal-Nandrin.)

i) Médaille « commémorative » et médaille « récompense » de l'Exposition Internationale de Liége 1930 (bronze : diam. 0m07).

(Envoi du Comité exécutif de l'Exposition à l'Institut Archéologique liégeois.)

j) Exemplaire de la réplique, exécutée en Angleterre, de la médaille frappée en Allemagne pour commémorer le torpillage du « Lusitania » par un sous-marin allemand, le 7 mai 1915 (médaille en fer : diam. 0m055).

(Don fait à l'Institut Archéologique par M. François Defrance, inspecteur principal de l'Abattoir, à Liége.)

k) Plaquette commémorative de l'Exposition Universelle de Liége 1930. — Sport (métal blanc : haut. 0m080 ; larg. maxima 0m065).

(Don de M. Florent Pholien, président de l'Institut Archéologique liégeois.)

l) Trois médailles en bronze :

1. Exposition Universelle — Agriculture — Industrie — Beaux-Arts — Paris 1855. — A Jean-Aug. Pétry (diam. 0m060) ;

2. Exposition Universelle de Paris — La ville de Liége à Jean-Aug. Pétry — (diam. 0m045) ;

3. Pierre Théod. Verhaegen (profil tourné vers la droite). Légende : « Au défenseur des libertés publiques, à son courage, à son désintéressement 1852 » (diam. 0m068).

(Don fait à l'Institut Archéologique liégeois par M. Fernand Pétry.)

m) Vase en terre de forme biconique, avec ornements à la roulette (haut. 0m110 ; diam. de l'orifice 0m080 ; de la panse 0m110 ; de la base 0m055) fragment de trois scramasaxes et de trois pointes de lances. — Objets recueillis dans un cimetière franc, à Theux.

(Don du chevalier Philippe de Limbourg à l'Institut Archéologique liégeois.)

n) Verre à boire dit « Roemer » (haut. 0m135).

(Don de M. Florent Pholien, président de l'Institut Archéologique liégeois.)

o) Bobèche de lustre, ancienne fabrication liégeoise. Travail à la pince (diam. 0m185).

(Don de M. Florent Pholien, président de l'Institut Archéologique liégeois.)

p) Réplique en bronze de la tête de louve qui ornait une des galères retrouvées dans le lac Némi.

(Envoi au Musée de la « Société Dante Alighieri ». — Dépôt de la Ville de Liége.)

q) Lame d'épée trouvée dans « une cache » près d'une pile de l'ancien pont romain d'Ombret (long : $0^{m}66$).

(Don de M. Gustave Ghilain, membre effectif de l'Institut Archéologique liégeois, au dit Institut.)

r) Série d'objets constituant le legs fait par M. Maurice Chizelle à la Ville de Liége :

1. Pendule-cartel, époque Louis XV, sur console ;
2-3. Deux chandeliers torses, en argent, époque Louis XV ;
4. Un moutardier, en argent, époque Louis XIV ;
5. Une poivrière, en argent, époque Louis XIV ;
6. Un moutardier, en argent, époque Louis XIV ;
7. Une poivrière, en argent, époque Louis XIV ;
8. Un sucrier, en argent, époque Louis XV, torse ;
9. Un porte-huilier, en argent, époque Louis XV ;
10. Un éventail, en ivoire, sculpté et doré, époque Louis XV ;
11. Un crucifix-bénitier, en argent ;
12. Un fauteuil canné, époque Louis XIV ;
13. Une glace, cadre bois sculpté et doré, époque Louis XVI ;
14. Une pendule, marbre et bronze doré, époque Louis XVI (français) ;
15. Une commode en chêne, style Louis XV (liégeois) ;
16. Un crucifix en marqueterie, incrusté de cuivre et nacre, époque Louis XIV (travail spadois) ;
17-18. Deux chandeliers en métal argenté, époque Empire ;
20. Une grande garde-robe en chêne, style Louis XV (namurois) ;
21. Un bahut en chêne, époque Louis XIII ;
22 à 26. Une garniture (trois potiches et deux cornets avec couvercles, en faïence de Delft ;
27. Un meuble-cabinet, en écaille rouge, époque Louis XIII ;
28. Une table à jeu, en marqueterie, époque Louis XV ;
29-30. Deux chaises, garniture cuir, époque Louis XIII ;
31. Une grande table en chêne, époque Renaissance ;

32-33. Deux chandeliers, en argent, époque Louis XV ;

34. Un fauteuil, époque Louis XVI ;

36. Un coffre gothique, en chêne, restauré ;

37. Un rafraîchissoir, en dinanderie, époque Renaissance ;

38. Une glace, cadre bois sculpté et doré, époque Louis XIV ;

39. Un lustre, en cuivre, époque Renaissance ;

76-77. Deux plats, Japon, décor aux trois couleurs, à marly ajouré (diam. 0^m27) ;

78-79. Deux compotiers, Chine, décor famille rose (diam. 0^m23);

81. Un plat, Chine, décor famille rose au rouleau (diam. 0^m32);

82 à 85. Quatre assiettes, Chine, décor famille rose à la pivoine ; deux sont fêlées (diam. 0^m23) ;

86-87. Deux compotiers, Japon, aux trois couleurs (diam. 0^m22) (un a été brisé par les déménageurs ; voir ma lettre du 3 avril 1931 à Monsieur l'Échevin des Beaux-Arts) ;

88. Une assiette octogonale, Chine, décor famille rose (coup de feu) (diam. 0^m215) ;

89-90. Deux assiettes profondes, Chine, à marli étroit, décor famille rose (diam. 0^m22) ;

91-92. Deux compotiers, Chine, décor, famille rose, revers à fond capucin (diam. 0^m215) ;

93. Une assiette, Chine, décor famille rose, marli à lambrequins (diam. 0^m22), fêlée ;

94. Une assiette, Chine, décor famille rose, décorée sur le marli d'œils de perdrix et de grenades, fêlée (diam. 0^m23) ;

95. Un compotier, Chine, décor famille verte, deux fêlures (diam. 0^m215) ;

96. Un plat, Chine, décor famille verte, réparé (diam. 0^m275) ;

97-98. Deux compotiers, décor famille rose (diam. 0^m235) ; un est fêlé ;

99. Une cafetière, Chine, forme tronconique, avec couvercle, décor famille rose : fleurs et oiseaux (haut. 0^m28) ;

100. Une soupière couverte, miniature, Chine compagnie des Indes, avec son présentoir (haut. 0^m14).

s) Série d'objets constituant le legs fait par Mme Ve Henri Provis à la Ville de Liége.

1. Un vase, style Empire, décor bleu foncé, bord doré (haut. 0m225) ;

2. Une bonbonnière, en écaille (incomplète) (diam. 0m065) ;

3. Un almanach minuscule, année 1817 (0m028 × 0m019) ;

4. Un éventail en ivoire peint (long. 0m255) ;

5. Deux petits objets, en forme de coquillage, en porcelaine de Chine (haut. 0m033 ; larg. 0m045) ;

6. Une pendule, style Empire, surmontée d'un groupe allégorique en bronze doré, avec globe (haut. du globe : 0m43) ; cette pendule fut donnée par Napoléon Ier à Jean Chrystophe, grand-oncle de M. Provis ;

7. Portrait (miniature) de Jean Chrystophe, cadre en bois noirci (dimensions : 0m14 × 0m125) ;

8. Deux pastels, dans des cadres dorés de forme ovale, représentant des jeunes femmes (haut. 0m78 ; larg. 0m70) ;

9. Un dévidoir, époque Empire (haut 1m18) ;

10. Une partie de service à café, décor polychrome de fleurs, bandes amarantes, rehauts d'or, par Jacob Petit (une cafetière, un sucrier, un pot à lait, un bol, deux plats, dix tasses, onze soucoupes ; six tasses sont incomplètes ou fêlées, la cafetière a le couvercle recollé et le bec brisé).

t) Bac de fontaine, en pierre, avec armoiries et inscription (fendu et en partie effrité), provient des anciens cloîtres de l'église Sainte-Croix (haut. 0m43 ; long. 0m855 ; larg. 0m595).

(Don de M. Léon Jamar. — Dépôt de la Ville de Liége.)

u) Croix en fer forgé, provenant de l'ancien couvent des Dominicains, trouvée lors des travaux exécutés en avril 1928 à l'Hôtel de Suède (haut. 0m63).

(Don de M. L.-A. Moyano. — Dépôt de la Ville de Liége.)

v) Chapiteau, en pierre calcaire, provenant probablement de la première église Saint-Séverin, à Liége (haut. 0m28 ; diam. 0m35 à 0m44).

(Don de M. Willaume. — Dépôt de la Ville de Liége.)

w) Deux cadres vitrés renfermant des reproductions d'après dessins et photographies, avec notes explicatives, d'objets de

l'époque préhistorique (dimensions : $1^m00 \times 0^m60$; $0^m66 \times 0^m57$).

(Don de MM. Marcel De Puydt, J. Hamal-Nandrin et J. Servais. — Dépôt de la Ville de Liége.)

x) Rampe en fer forgé, trouvée au cours de récents travaux exécutés à la manufacture de tabacs Philips, à un endroit compris autrefois dans l'emplacement de la rue Table de Pierre. (long. 1^m73 ; haut. 1^m24).

(Don de M. Van Michel. — Dépôt de la Ville de Liége.)

y) Série d'objets de l'époque préhistorique :

1. Nodul perforé par l'homme et ayant peut-être servi de pendeloque, trouvé à Rouvroy près de Mesnil-Saint-Blaise (prov. de Namur) (long. 0^m038 ; larg. 0^m02 ; épaiss. 0^m13) ;

2. Hachette polie, en roche gris-verdâtre (long. 0^m50 ; larg. au tranchant 0^m045), trouvée à Pottelberg (Renaix) ;

3. Ciseau en silex, en partie poli, trouvé au « Camp de Bonne » (Modave) (long. 0^m104 ; larg. 0^m024) ;

4. Pointe de silex trouvée à Tillesse (long. 0^m05 ; larg. à la base 0^m027).

(Don de M. Marcel De Puydt. — Dépôt de la Ville de Liége.)

N.-B. Pour que l'on puisse exposer les nombreuses monnaies et médailles provenant de legs (legs Maurice Gérimont, Mathilde Ros. Kamps, etc.), dons et achats, la Ville a fait construire, en ces derniers temps, de nouvelles bijoutières et une grande armoire munie de quantité de tiroirs et surmontée de vitrines.

Bientôt ces bijoutières et armoires seront prêtes à recevoir leurs dépôts.

II. — MUSÉE D'ANSEMBOURG

Travaux d'aménagements et d'entretien. — Quelques petits travaux d'entretien ont seuls été faits.

La question de l'installation d'une chaufferie reste toujours à l'étude.

Fréquentation du Musée. — Le Musée a été visité par 7.692 personnes, soit environ 500 de plus que l'année précédente.

A ces 7.692 visites faites isolément ou en très petite compagnie, il faut ajouter celles faites en groupes nombreux par des sociétés d'art ou d'agrément, des cercles d'études, des associations professionnelles et par des élèves d'écoles de l'État, provinciales, communales, ou d'établissements d'instruction privés ou adoptés (Écoles normales d'instituteurs, d'institutrices, de régentes, de Liége et de Nivelles ; Athénée de Tongres et de Seraing ; Écoles moyennes de Liége. Écoles primaires de Liége, Jupille, Herstal, etc. ; Écoles professionnelles de Liége, Bruxelles et Maredsous ; Cours d'art et d'archéologie de l'Université de Liége, etc.).

Les personnalités citées plus haut, comme ayant visité le Musée Curtius, ont également honoré de leur présence le Musée d'Ansembourg.

Collections. — Les collections communales de gravures et dessins, déposées au Musée d'Ansembourg, se sont accrues, en 1931, de 128 eaux-fortes de M. François Maréchal (achat fait, par la Ville, à l'auteur, pour la somme de 22.500 francs).

D'autre part, quatre gravures ont été retirées du Musée pour être déposées et exposées dans le cabinet de Monsieur le Bourgmestre, à l'hôtel de ville :

1. « Les Ponts », par François Maréchal (catal. Kuntziger, n° 218) ;

2. « Cendrillon », par Adrien de Witte (catal. Kuntziger, n° 98) ;

3-4. « Résurrection de Lazare » et « Saint Pierre et Saint Paul guérissant le boîteux à la porte du temple », par Lambert Suavius (catal. Kuntziger, nos 13 et 16).

Causeries-promenades. — Deux des causeries-promenades, organisées par la Ville en 1931, ont été données, l'une par Melle Hélène Van Heule, au Musée d'Ansembourg (*Une promenade au Musée d'Ansembourg*) et par M. Jean Servais, au Musée Curtius (*Quelques mots à propos des objets les plus intéressants du Musée Curtius*).

Le Conservateur,
J. Servais.

RAPPORT

SUR LA

SITUATION DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

Je n'ai pas à m'étendre sur la façon dont est entretenu le Musée et sur l'état de conservation des objets qui y sont exposés, Vous avez pu vous rendre compte par vous-même de sa parfaite organisation et de la façon magistrale dont les objets sont exposés et avec quel soin jaloux ils sont entretenus.

Nous saisissons cette occasion pour en féliciter tout spécialement notre conservateur M. Servais et je ne voudrais pas passer sous silence le nom de M. Dasoul qui soigne avec le plus grand zèle tous les objets dont il a l'entretien.

Mon rapport de l'an dernier (tome LV, 1931) vous a donné dans ses grandes lignes l'organisation du Bureau de notre Musée ; comme alors j'ai pu constater combien cet organisme était bien tenu et particulièrement le registre n° 4 des entrées d'objets déposés au Musée ; clôturé en février 1931 à la page 378, il est actuellement à la page 386, toujours tenu avec le même soin, agrémenté de frottis, dessins, notices, etc.

Les fiches correspondant à chacun des objets figurant au registre sont parfaitement en ordre.

Je me plais à féliciter de nouveau notre Conservateur qui, hélas, a pris la décision de donner sa démission et je crains bien que le magnifique travail qu'il a fourni en composant ces registres ne puisse être continué avec une telle perfection car, outre la partie documentaire, il y a la main de l'artiste qui ne se rencontre pas facilement.

Je signale tout spécialement ici le beau travail qu'a fourni Mᵉˡˡᵉ Van Heule en faisant le relevé de tous les clichés photographiques et d'imprimerie qui ont servi aux publications ou qui ont été déposés au Musée. Tous ces clichés sont catalogués, numérotés et transcrits sur fiches. C'est un travail de grande

utilité, mais surtout de longue haleine et sans vouloir blesser la modestie de Melle Van Heule je vous propose de la remercier chaleureusement du travail désintéressé, ingrat et fastidieux qu'elle a fourni.

J'insiste à nouveau sur le dernier point de mon rapport de 1931 relatif à l'établissement de fiches classées par ordre numérique de tous les objets déposés au Musée. J'estime que c'est un travail nécessaire et urgent.

Bon M. de Sélys-Longchamps.

BILAN DE L'EXERCICE 1929

Recettes :		Dépenses :	
Subsides ordinaires :		Déficit au 31 décembre 1928	2.334,58
de la Province	1.200,00	Achat d'antiquité : remboursement à l'Office national des Musées, d'avances faites pour achat de la pierre Apollon	1.158,85
de la Ville	4.000,00	Fouilles	néant
de l'Etat	néant	Service de la Bibliothèque	661,43
Cotisations :		Publications :	
410 membres à 30 fr.	12.300,00	*Chronique* 5.879,45	
timbres quittances récupérés	65,80	*Bulletin* 6.472,00	
Vente de *Bulletins* et autres	1.818,60	prévisions pour le tome II 7.500,00	
Vente de *Catalogue Musée*	320,40	photographies 188,00	
Vente *Notices Hypocauste*	707,50	Ensemble publications	20.039,45
Vente de médailles (insignes membres)	65,00	Frais généraux :	
Remboursement par la Ville d'avance pour achat de stalles Renaissance	1.250,00	Administration 1.540,05	
Intérêts en banque	185,62	Causeries 363,45	
		Excursions 60,00	1.963,50
Total des recettes	21.912,92	Entretien des collections :	
		Débours divers pour deux semestres	403,55
		Hypocauste (préposé)	200,00
		Remboursement à la Société de Musicologie des fonds provenant de sa dissolution	165,70
Déficit au 31 décembre 1929	5.014,14	Total des dépenses	26.927,06
	26.927,06		26.927,06

Le Trésorier,
F. Sacré-Turin.

Vu et approuvé,
(signé) F. Pény, G. Ghilain.

Le 3 mars 1930.

BILAN DE L'EXERCICE 1930

Recettes :		Dépenses :		
Subsides ordinaires :		Déficit au 31 décembre 1929		5.014,14
de la Province	1.200,00	Achat d'antiquités		néant
de la Ville	4.000,00	Fouilles		néant
de l'Etat	2.000,00	Service de la Bibliothèque :		
Cotisations :		achat de livres et de *Bulletins* anciens		597,55
383 membres à 30 fr. (1930)	11.490,00	Publications :		
timbres récupérés	147,20	*Chronique*	4.916,69	
25 cotisations (1929)	750,00	clichés	60,50	
Abonnements à la *Chronique* 4 × 15,00	60,00	*Bulletin*	5.569,30	
Vente de *Notices Hypocauste*	423,75	photos, documentaires	6,00	
Intérêts en banque	188,32			10.592,49
		Frais généraux :		
		Administration	2.055,03	
		Causeries	191,45	
				2.246,48
		Entretien des collections		775,75
		Hypocauste : publication de *Notice* et gardiennat		957,50
		Total des dépenses		20.143,91
		Solde dû :		
		sur publications	1.045,40	
		pour fournitures bureau	764,50	
		pour frais secrétariat	38,10	
				1.848,00
Déficit au 31 décembre 1930	1.732,64			
	21.991,91	Total général dépenses		21.991,91

Le Trésorier,
F. Sacré-Turin.

Vu et approuvé,
(signé) F. Pény, G. Ghilain.

Le 26 mai 1931.

BILAN DE L'EXERCICE 1931

Recettes :			Dépenses :		
Subsides ordinaires :			Déficiti au 31 décembre 1930		1.732,64
de la Province...	1.200,00		Achat d'antiquités		néant
de la Ville (1930).	4.000,00		Fouilles		néant
id. id. .	1.000,00		Service de la Bibliothèque :		
id. (1931).	5.000,00		entretien et achat.....		1.576,15
de l'Etat (1931)..	2.000,00		Publications :		
		13.200,00	*Chronique*.....	5.888,85	
Cotisations :			*Bulletin*	9.083,25	
1 pour 1929 plus					14.972,10
23 pour 1930 ..	720,60		Frais généraux :		
404 pour 1931 .	12.169,60		Administration .	4.472,10	
3 pour 1932 ...	90,00		Causeries	508,35	
		12.980,20			4.980,45
Abonnement à la *Chronique* .		15,00	Entretien des collections ...		344,50
Vente de *Notices Hypocauste*		704,25	Gardien de l'Hypocauste ...		300,00
Vente de cartes du Musée ..		264,25	Frais d'excursions		1.255,25
Vente de *Bulletins* et de *Chroniques* (anciens)		730,00	Première subvention au Congrès de 1932		1.000,00
Vente de *Catalogues*		335,00			
Intérêts en banque.....		251,38	Total des dépenses		26.161,09
Total des recettes		28.480,08	Excédent recettes s /dépenses		2.318,99
		28.480,08			28.480,08

Le Trésorier,
F. Sacré-Turin.

Vu et approuvé,
(signé) F. Pény, G. Ghilain.

Le 24 février 1932.

SITUATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

AU 31 DÉCEMBRE 1931

Acquisitions et dons d'auteurs. — Pendant l'exercice écoulé, la Bibliothèque a reçu, comme dons, 21 volumes et 17 brochures.

MM. A. Baar, Th. Beauduin, G. Bonhomme, A. Collart-Sacré, J. de Beer, P. Harsin, Haubourdin, J. Haust, Th. Ischer et L. Leconte lui ont adressé un exemplaire de leurs travaux.

L'Académie royale de Belgique nous a fait parvenir trois publications d'un haut intérêt pour l'histoire de nos régions, à savoir :

Chroniques liégeoises, éditées par Sylvain Balau, tome II continué par Emile Fairon. Bruxelles, M. Lamertin, 1931 ;

Correspondance de la Cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVIIe siècle. Recueil commencé par H. Lonchay et continué par Jos. Cuvelier avec la collaboration de Jos. Lefèvre, t. III. Bruxelles, Hayez, 1931 ;

Œuvres de Jacques de Hemricourt, publiées par C. de Borman, Alphonse Bayot et Edouard Poncelet, t. III. Bruxelles, Hayez, 1931.

De la Ville de Liége, nous avons reçu les ouvrages suivants :

Chambre des Représentants. Liste des pièces composant la collection numismatique au 30 juin 1930 (par le conservateur comte Arnold du Monceau de Bergendael). Bruxelles, Dewarichet, 1930 ;

Les Gens de robe liégeois et la Révolution de 1830 (Conférence du Jeune Barreau de Liége). Liége, G. Thone, 1931 ;

Société internationale de musicologie. Ier Congrès, Liége du 1er au 6 septembre 1930. Compte rendu publié par la Société internationale de musicologie avec le concours de la Plainsong and Mediaevae Music Society, Nashdom Abbey, Burnham, Buck (Angleterre). Guilford, Billing and Sons, 1930 ;

Ville de Liége. Bibliothèque centrale. Catalogue du fonds public, t. IV, V et VI.

Le Comité exécutif de l'Exposition Internationale de Liége, 1930, nous a fait don d'un certain nombre de volumes et de brochures parmi lesquels nous relevons :

Exposition Internationale de Liége, 1930. *Catalogue de l'art de l'ancien Pays de Liége et des anciens arts wallons*. Liége, G. Thone, 1930 ;

Godefroid (Ernest) : *Liége*, 1930. *La région, la ville, l'exposition* (Touring-Club de Belgique. Guide officiel). Exposé historique en collaboration avec Emile Fairon. Liége, G. Thone (1930) ;

L'Hôtel de Ville de Liége, publié par l'Échevinat des Beaux-Arts de la Ville de Liége. Liége, Bénard, 1926 ;

Lecouturier (Melle Ph.) : *Liége. Etude de géographie urbaine*. Liége, H. Vaillant-Carmanne, 1930 ;

Liége et son Université. Liége, G. Thone, 1929.

M. Pierre de Thier, membre de notre Institut, a bien voulu nous remettre un exemplaire de la reproduction photographique qu'il a fait exécuter d'une copie, due à feu Théo Smeets, le généalogiste-héraldiste bien connu, de l'*Armorial du marquisat de Franchimont*, par Remacle Detrooz, lieutenant-gouverneur de Verviers. Cet ouvrage comprend 33 feuillets et 23 planches.

Un autre membre de notre Compagnie, M. Dumont, nous a cédé les deux opuscules ci-après indiqués : *Exposition des souvenirs des Constituants liégeois* (1830-1831) organisée par la Conférence du Jeune Barreau de Liége. Liége, 1931 ;

Fourmarier (Paul) : *Max Lohest* (1857-1926), avec portrait. S. l. n. d.

La Maison de Tavernier, d'Anvers, nous a fait parvenir la seconde partie du Catalogue de la Bibliothèque Georges Montandon, 1931. La Maison Helbing, de Munich, nous a envoyé son Auktions-Katalog 63 de 1931, très intéressant au point de vue des monnaies romaines. D'Amsterdam, j'ai reçu le Catalogue de la vente de monnaie et médailles qui eut lieu, le 19 janvier 1931, sous la direction de J. Schulman.

J'aime à profiter de l'occasion qui m'est offerte pour adresser à ces généreux donateurs, à ces amis fidèles de notre Compagnie, l'expression de la reconnaissance profonde de l'Institut Archéologique liégeois.

Échanges. — 19 sociétés ou organismes belges, 31 sociétés étrangères, nous ont fait parvenir 65 volumes et 180 fascicules, ce qui, en tenant compte des dons, porte à 283 unités le total des entrées.

A la demande de ces organismes, nous avons réorganisé les échanges avec l'Académie royale d'archéologie d'Anvers, le Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts, l'Institut Archéologique du Luxembourg, la revue *Mechlinia*, Malines, l'Université d'Heidelberg, l'Académie de Stanislas, à Nancy et la Gesellschaft fur nutzliche Forschungen, à Trèves. Des négociations ont été entreprises, dans le même but, avec la Société royale belge de géographie, la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi, la Société archéologique de Namur, le Cercle archéologique du Pays de Waes et la Société de statistique, d'histoire et d'archéologie de la Provence, à Marseille.

La remarque que nous faisions, dans notre rapport de 1930, quant à la diminution de nos échanges avec l'étranger depuis la guerre, se vérifie, à nouveau, cette année, et la reprise normale des échanges rencontrera des difficultés que seuls, le temps et la patience permettront de vaincre.

Nos réserves. — Grâce à des rachats, nous avons pu, malgré le nombre croissant de nos envois, maintenir nos stocks en état de suffire aux éventualités.

État de la Bibliothèque. — Avec la collaboration de Monsieur Jules Lurquin, auquel je me plais à rendre hommage, nous avons commencé le classement alphabétique des monographies, qui sera terminé en 1932. Nous entreprendrons prochainement la confrontation des listes d'accroissements contenues dans les tomes du *Bulletin* avec les volumes et brochures qui se trouvent dans nos rayons.

Pendant l'année écoulée, 10 personnes ont emprunté 30 volumes et 50 brochures.

Le Bibliothécaire,
G. Bonhomme.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIEGE

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÉGE

M. L'ÉCHEVIN DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE LIÉGE

Bureau de la Société pour 1931-1932

Président :	MM. Florent PHOLIEN.
Vice-Président et Directeur des publications :	Léon LAHAYE.
Secrétaire :	Robert TOUSSAINT.
Secrétaire-adjoint :	Jules DUMONT.
Conservateur :	Jean SERVAIS.
Trésorier :	Fernand SACRÉ-TURIN.
Bibliothécaire :	Georges BONHOMME.
Conservateurs-adjoints :	Mlle Hélène VAN HEULE,
	MM. Joseph HAMAL-NANDRIN.
	Jules PIRLET,
	Armand BAAR.

Conseillers : MM. Louis de BUGGENOMS, Théodore GOBERT, Marcel DE PUYDT, Léon HALKIN, Félix MAGNETTE, Baron Maurice de SÉLYS-LONGHAMPS.

Composition des Commissions pour 1931-1932

Commission des publications :	MM. F. MAGNETTE.
	E. FAIRON.
	T. GOBERT.

Commission des fouilles :	MM. J. HAMAL-NANDRIN. J. SERVAIS. Dr DAVIN. C. FRAIPONT.
Commission des achats :	MM. F. SACRÉ-TURIN. A. BAAR. Bon M. DE SÉLYS-LONGCHAMPS. J. SERVAIS. L. GHINET. Dr GRENSON.
Commission de vérification du Musée :	MM. Dr GRENSON. Bon DE SÉLYS-LONGCHAMPS.
Commission de la vérification de la Bibliothèque :	MM. le Chanoine COENEN. Bon DE CRASSIER. F. MAGNETTE.
Commission de vérification des comptes :	MM. G. GHILAIN. F. PENY.

Le Président de l'Institut fait de droit partie des Commissions.

Commissions spéciales

A. — *Commission des excursions* :

MM. le Chanoine COENEN, F. MAGNETTE, J. HAMAL-NANDRIN,

B. — *Commission des conférences* :

Président :	MM. F. PHOLIEN.
Secrétaire :	R. TOUSSAINT.
Membres :	J. SERVAIS. C. FRAIPONT. F. MAGNETTE.

MEMBRES EFFECTIFS

Date de l'entrée à l'Institut		Date de l'admission comme membre effectif		
28 déc.	1879.	29 déc.	1882.	1. DE PUYDT (MARCEL), docteur en droit, directeur honoraire du Contentieux de la Ville de Liége, 27, avenue Isabelle, *Anvers*.
25 janv.	1886.	24 déc.	1896.	2. GOBERT (THÉODORE), archiviste provincial honoraire, 360, rue Saint-Gilles, *Liége*.
31 janv.	1889.	30 déc.	1898.	3. DE CRASSIER (Baron WILLIAM), avocat, 161, rue Grétry, *Liége*.
29 nov.	1895.	30 déc.	1898.	4. BRASSINNE (JOSEPH), professeur et bibliothécaire en chef de l'Université, 30, rue Nysten, *Liége*.
20 avril	1898.	27 avril	1900.	5. SERVAIS (JEAN), conservateur du Musée archéologique liégeois, 8, rue Joseph Demoulin, *Liége*.
28 mai	1880.	30 mai	1902.	6. DE SÉLYS-FANSON (Baron ROBERT), membre du Conseil héraldique, Château de Saint-Gerlache, *Houthem* (Limbourg hollandais).
25 nov.	1898.	25 janv.	1903.	7. PHOLIEN (FLORENT), 26, rue Vinâve d'Ile, *Liége*.
26 mars	1897.	29 mai	1903.	8. DE BUGGENOMS (LOUIS), avocat, 40, rue Courtois, *Liége*.
28 oct.	1906.	26 avril	1907.	9. LAHAYE (LÉON), conservateur honoraire des Archives de l'État, 8, rue Sainte-Marie, *Liége*.
27 déc.	1901.	29 déc.	1907.	10. GRENSON (JOSEPH), docteur en médecine, 54, quai de Rome, *Liége*.
29 mars	1903.	29 déc.	1907.	11. POLAIN (EUGÈNE), docteur en droit, bibliothécaire à l'Université, 30, rue d'Amercœur, *Liége*.

30 déc.	1898.	31 janv.	1909.	12 RASQUIN (GEORGES), avocat, 23, place de Bronckart, *Liége*
28 févr.	1904.	31 janv.	1909.	13. HAMAL-NANDRIN (JOSEPH), chargé de cours à l'Université, 77, quai de Rome, *Liége*.
		28 mai	1909.	14. KLEYER, (GUSTAVE), ancien bourgmestre, 21, rue Fabry, *Liége*.
27 mars	1904.	30 janv.	1910.	15. FAIRON (ÉMILE), conservateur des Archives de l'État à Liége, route de Tancrémont, *Pepinster*.
26 mai	1904.	30 janv.	1910.	16. VERCHEVAL (FÉLIX), avocat, 27, avenue Isabelle, à *Anvers*.
23 déc.	1906.	27 mai	1910.	17. MAGNETTE (FÉLIX), professeur à l'Université, 358, rue Saint-Gilles, *Liége*.
27 déc.	1895.	24 déc.	1911.	18. HALKIN (LÉON), professeur à l'Université, 59, boulevard Émile de Laveleye, *Liége*.
29 mars	1903.	24 déc.	1911.	19. DE SÉLYS - LONGCHAMPS (Baron MAURICE), docteur en sciences, 9, rue Mont-Saint-Martin, *Liége*.
29 mars	1908.	24 déc.	1911.	20. BAAR-MAGIS (ARMAND), ingénieur, 4, rue Lebeau, *Liége*.
27 déc.	1908.	26 janv.	1913.	21. GUÉRETTE-DOUXCHAMPS, (ÉDOUARD), ingénieur, à *Burdinne*.
29 mai	1908.	25 janv.	1914.	22. PIRLET (JULES), notaire, 20, rue Sainte-Véronique, *Liége*.
27 déc.	1901.	22 févr.	1914.	23. JASPAR (PAUL), architecte, 149, boulevard de la Sauvenière, *Liége*.
24 avril	1908.	22 févr.	1914.	24. COENEN (Chanoine J.), aumônier de la prison, 44, rue du Baneux, *Liége*.
27 oct.	1907.	30 mars	1919.	25. DEFRECHEUX (CHARLES), bibliothécaire à l'Université, 67, rue Bonne - Nouvelle, *Liége*.

29 janv.	1911.	30 mars	1919.	26. FRAIPONT (Charles), professeur à l'Université, 20, rue Lambert-le-Bègue, *Liége*
24 nov.	1907.	30 mars	1919.	27. GHILAIN (Gustave), consul des États-Unis du Mexique, 123, rue Louvrex, *Liége.*
27 déc.	1908.	30 mars	1919.	28. REMOUCHAMPS (J.-M.), avocat, 280, boulevard d'Avroy, *Liége.*
27 déc.	1908.	30 mars	1919.	29. WIBIN (Benjamin), docteur en médecine, *Amay.*
27 nov.	1910.	31 déc.	1920.	30. BREUER (Jacques), 1, Square Marie-José, à *Woluwe-Saint-Lambert.*
26 déc.	1915.	30 déc.	1921.	31. DAVIN (Fernand), docteur en médecine, *Amay.*
27 avril	1894.	26 mars	1926.	32. CEYSSENS (abbé J.), à *Alleur.*
28 déc.	1919.	26 mars	1926.	33. de BORCHGRAVE D'ALTENA (Comte Joseph), 90, rue d'Arlon, *Bruxelles.*
27 avril	1923.	26 oct.	1928.	34. BONHOMME (Georges), bibliothécaire à l'Université, 51, rue de Cointe, à *Liége.*
29 nov..	1903.	28 déc.	1928.	35. SACRÉ (Fernand), architecte, 28, Mont-St-Martin, *Liége.*
27 déc.	1908.	27 déc.	1929.	36. DUMONT (Jules), industriel. 189, rue Grétry, *Liége.*
30 avril	1920.	27 déc.	1929.	37. PENY (Fréderic), agent de la Banque nationale, 9, boulevard d'Avroy, *Liége.*
		27 déc.	1929.	38. VAN HEULE (Mlle Hélène), 8, rue de Chaudfontaine, *Liége.*
25 mars	1921.	27 déc.	1929.	39. TOUSSAINT (Robert), architecte, 77, rue du Parc, *Liége.*
28 nov.	1924.	27 déc.	1929.	40. HARSIN (Paul), professeur à l'Université, 62, rue Hemricourt, *Liége.*
25 janv.	1930.	28 févr.	1931.	41. COLLART (André), 136, rue Hoyoux, *Herstal.*

		28 fév.	1931.	42. HAUST (JEAN), professeur à l'Université, 62, rue Hemricourt, *Liége.*

MEMBRES D'HONNEUR

		30 janv.	1891.	1. DE BAYE (Baron JOSEPH), 58, avenue de la Grande Armée, *Paris.*
31 janv.	1889.	31 mai	1895.	2. PONCELET (ÉDOUARD), conservateur des Archives de l'Etat, 4, rue Raikem, *Liége.*
29 déc.	1882.	30 mai	1902.	3. PIRENNE (HENRI), professeur à l'Université de Gand, avenue de Thermidor, *Uccle.*
		24 déc.	1911.	4. MOXHON (Mlle SOPHIE), rentière, 42, rue Hors-Château, *Liége.*
28 déc.	1879.	27 déc.	1929.	5. DE PUYDT (MARCEL), directeur honoraire du Contentieux de la Ville de Liége, 27, avenue Isabelle, *Anvers.*

MEMBRES CORRESPONDANTS

26 janv.	1900.	28 déc.	1902.	1. COMBLEN (PAUL), architecte, 33, rue des Augustins, *Liége.*
30 avril	1897.	24 avril	1903.	2. HANSAY (ALFRED), conservateur des Archives de l'État, 8, avenue Bamps, *Hasselt.*
8 août	1890.	29 avril	1904.	3. LOHEST (FERNAND), architecte, 23, rue de Sélys, *Liége.*
27 mai	1900.	29 avril	1904.	4. VAN ZUYLEN (Baron PAUL), bourgmestre, *Grand-Halleux.*
		25 févr.	1905.	5. DE WITTE DE LIMMINGHE, (ADRIEN), professeur à l'Academie des Beaux-Arts, 15, rue Bassenge, *Liége.*
24 nov,	1907.	28 nov.	1909.	6. CLOSON (JULES), professeur à l'Université, 13, rue Dartois, *Liége.*

27 déc.	1908.	25 févr.	1912.	7. DE RADZITSKY D'OSTROWICK (Baron IVAN), 6, rue Paul Devaux, *Liége*.
29 avril	1886.	22 févr.	1914.	8. WILMART (CHARLES), docteur en droit, 50, rue Montoyer, *Bruxelles*.
28 oct.	1906.	22 févr.	1914.	9. VAN ORMELINGEN (ERNEST), 60, rue d'Amercœur, *Liége*.
27 févr.	1910.	22 févr.	1914.	10. LOHEST (JEAN), 54*bis*, boulevard d'Avroy, *Liége*.
		26 avril	1914.	11. VANNÉRUS (JULES), 3, rue Ernestine, *Ixelles*.
28 févr.	1904.	29 mai	1914.	12. MASSART (ALPHONSE), industriel, 25, rue de la Boverie, *Liége*.
		26 déc.	1915.	13. GESSLER (JEAN), professeur à l'Université, 84, boulevard de Jodoigne, *Louvain*.
		26 janv.	1919.	14. VAN DE WEERT (H.), professeur à l'Université, 13, rue du Prince Albert, *Mont-Saint Amand* (*Gand*).
18 déc.	1910.	30 mars	1919.	15. DABIN (JEAN), professeur à l'Université de Louvain, 19, boulevard de Tirlemont, à *Kessel-Loo* (*Louvain*).
27 oct.	1907.	30 mars	1919.	16. VANDER LINDEN, professeur à l'Université de Liége, 62, boulevard de Tirlemont, *Louvain*.
27 mai	1904.	25 juill.	1919.	17. BAAR (LUCIEN), 100, boulevard de la Sauvenière, *Liége*.
		28 mars	1920.	18. DESTRÉE (JOSEPH), conservateur des Musées royaux du Cinquantenaire, 123, Chaussée Saint-Pierre, *Etterbeck*.
29 avril	1910.	30 avril	1920.	19. Colonel THONET(A.), 396, avenue Rogier, *Schaerbeek*.
25 avril	1919.	28 nov.	1920.	20. CRICK - KUNTZIGER (Mme MARTHE), docteur en art et archéologie, 18, rue de l'Aurore, *Bruxelles-Ixelles*.

24 mars	1907.	24 juin	1921.	21. DUVIVIER (PIERRE), à *Visé*.
		27 janv.	1922.	22. FOURMARIER (PAUL), professeur à l'Université, 140, avenue de l'Observatoire, *Liége*.
30 mars	1919.	31 oct.	1924.	23. DEWEZ (LÉON), 89, rue Albert Giraud, *Schaerbeek*.
29 déc.	1922.	30 avril	1926.	24. HENNEN (G.), conservateur-adjoint des Archives de l'État, 62, rue Ambiorix, *Liége*.
		26 oct.	1923.	25. THYSSEN (HENRY), chef de travaux à l'Université, 83, rue de la Cathédrale, *Liége*.
27 juin	1913.	24 févr.	1928.	26. LALOUX (GEORGES), industriel, 2, rue Saint-Remy, *Liége*.
29 janv.	1911.	27 déc.	1929.	27. NEYS (MAURICE), docteur en droit, 113A, rue des Guillemins, *Liége*.
26 janv.	1913.	27 déc.	1929.	28. SIMENON (Mgr GUILLAUME), vicaire général, 10, rue des Prémontrés, *Liége*.
23 déc.	1906.	27 déc.	1929.	29. DE MÉLOTTE (Chevalier MARCEL), 1, avenue du Hêtre, *Cointe* (*Sclessin*).
29 févr.	1924.	27 déc.	1929.	20. DEBOUXHTAY (PIERRE), bibliothécaire, 35, rue Laoureux, *Verviers*.
27 mars	1925.	27 déc.	1929.	31. HALKIN (LÉON-ERNEST), docteur en sciences historiques, 2, place des Nations, *Liége*.
29 oct.	1926.	27 déc.	1929.	32. PITON (ERNEST), 72, rue Champ-du-Roy, *Etterbeeck*.
26 déc.	1915.	27 mars	1931.	33. DELATTRE (HENRY), avocat, 70, rue Louvrex, *Liége*.
22 juill.	1921.	27 mars	1931.	34. LALOUX (PIERRE), avocat, 2, rue Saint-Remy, *Liége*.
25 juin	1927.	27 mars	1931.	35. PETIT (G.), ingénieur, 13, quai de la Grande-Bretagne, *Liége*.
19 déc.	1924.	27 mars	1931.	36. LYNA (J.), conservateur adjoint des Archives de l'État, 96, chaussée de Curange, *Hasselt*.

27 juillet	1923.	30 oct.	1931.	37. DESSART (ALBERT), rédacteur à la « Gazette de Liége », 34, quai des Carmes, *Jemeppe-sur-Meuse.*
28 oct.	1927.	30 oct.	1931.	38. LOUIS (MARIA), licenciée en histoire de l'art et archéologie, 51, avenue de l'Observatoire, *Liége.*
27 mai	1921.	30 oct.	1931.	39. BONIVER (FRANÇOIS), rédacteur à « Liége - Échos », 22, rue du Bosquet, *Liége.*
28 juin	1929.	30 oct.	1931.	40. LESUISSE (RENÉ), docteur en histoire de l'art et archéologie, professeur à l'Athénée de Mons, rue d'Havré, 23, *Mons.*
29 avril	1910.	18 déc.	1931.	41. VIERSET (EMILE), docteur en droit, 11, rue Rioul, *Huy.*
28 sept.	1928.	18 déc.	1931.	42. LURQUIN (JULES), à *Nessonvaux.*

MEMBRES ASSOCIÉS

Date de l'admission		
9 mars	1883.	1. POSWICK (PROSPER), Château de *Tihange* (*Huy*).
25 mai	1894.	2. HOUTART (Baron MAURICE), ancien ministre des finances, 49, rue Jordaens, *Bruxelles.*
26 mars	1897.	3. OPHOVEN (LÉON), Château de *Binsta*, par *Stavelot.*
26 nov.	1897.	4. RÉVÉREND ABBÉ DE L'ABBAYE DU VALDIEU, *Charneux.*
27 janv.	1902.	5. ROLAND-DUMONT (LÉON), 2, rue Velbruck, *Liége.*
25 janv.	1903.	6. PLOMDEUR (J.), industriel, 12, rue de la Madeleine, *Liége.*
25 janv.	1903.	7. DE LAME (TH.), avocat à la Cour d'appel, 14, rue de Joie, *Liége.*
29 mars	1903.	8. PIEDBŒUF-LOVENS (LOUIS), ingénieur, Château d'*Embourg.*

29 mai	1903.	9. SCUVIE (ALBERT), 120, boulevard de la Sauvenière, *Liége*.
30 oct.	1904.	10. MOTTARD-VAN MARCKE (Mme), 22, rue Courtois, *Liége*.
27 nov.	1904.	11. SNYERS (ARTHUR), architecte, 62, rue Louvrex, *Liége*.
28 avril	1905.	12. ANCION-MAGIS (Comte JULES), Château d'Amblève, par *Aywaille* (18, rue Forgeur, *Liége*).
28 juill.	1905.	13. WAUTERS (CHARLES), professeur à l'Université de Liége, 77, boulevard Brand-Withlock, *Bruxelles*.
31 déc.	1905.	14. BOUVY (JOSEPH), industriel, 7, quai de la Grande-Bretagne, *Liége*.
31 déc.	1905.	15. WAUTERS (AMÉDÉE), avoué, 3, rue Agimont, *Liége*.
25 mai	1906.	16. ADAM (MICHEL), ingénieur, 71, rue des Guillemins, *Liége*.
25 mai	1906.	17. LE PAIGE (ULRIC), directeur de la Société Athus-Grivegnée, 320, rue des Vennes, *Liége*.
29 juin	1906.	18. GUILLICK (PIERRE), chaussée G. Clémenceau, *Flémalle-Haute*.
25 nov.	1906.	19. REULEAUX (FERNAND), avocat, 38, rue Basse-Wez, *Liége*.
27 janv.	1907.	20. MARCOTTY (JOSEPH), industriel, 8, boulevard Emile de Laveleye, *Liége*.
24 mars	1907.	21. DE SOER (MAX), 121, boulevard de la Sauvenière, *Liége*.
26 juill.	1907.	22. LEGRAND (MAURICE), architecte, 44, rue Darchis, *Liége*.
27 oct.	1907.	23. SERVAIS (HENRI), négociant, 24, rue des Dominicains, *Liége*.
27 oct.	1907.	24. BIDLOT (FERDINAND), docteur en médecine, 42, rue des Augustins, *Liége*.
27 oct.	1907.	25. LOHEST (CHARLES), 4, rue des Sœurs Noires, *Tournai*.
27 oct.	1907.	26. JOLET (MICHEL), architecte, 37, rue Large-Voie, *Herstal*.
23 févr.	1908.	27. DUPONT (PAUL), 5, rue Naimette, *Liége*.
25 oct.	1908.	28. LEDENT (FÉLIX), avocat, 88, avenue Blonden, *Liége*.
25 oct.	1908.	29. COLLINET (A.), fils, 42, boulevard de la Sauvenière, *Liége*.

29 nov.	1908.	30. DE POTESTA (Baronne ÉDOUARD), Château de Hermalle, *Hermalle-sous-Huy.*
29 nov.	1908.	31. DE FRAIPONT (MARCEL), directeur général des Cristalleries du Val-Saint-Lambert, *Val-Saint-Lambert.*
27 déc.	1908.	32. RIGO (LÉON), avocat à la Cour d'appel, 92, avenue Blonden, *Liége.*
27 déc.	1908.	33. JAMIN (ÉMILE), industriel, 155, rue Saint-Séverin, *Liége.*
27 déc.	1908.	34. LOBET (ALFRED), architecte, 5, quai Mativa, *Liège.*
27 déc.	1908.	35. DIEUDONNÉ (PAUL), notaire honoraire, 87, boulevard d'Avroy, *Liége.*
27 déc.	1908.	36. DEMANY (CHARLES), ingénieur, 438, rue Saint-Léonard, *Liége.*
27 déc.	1908.	37. ARNOLD (HENRI), chef de bureau au Bureau de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 14, rue Fond-Saint-Servais, *Liége.*
27 déc.	1908.	38. DALLEMAGNE (GUILLAUME), substitut du Procureur du Roi, 3, rue du Mambour, *Liége.*
27 déc.	1908.	39. LECLÉRE (CONSTANT), professeur à l'Athénée, 5, rue de l'Académie, *Liége.*
28 févr.	1909.	40. MÉLOTTE (LOUIS), 33, rue de l'Université, *Liége.*
28 févr.	1909.	41. BÉCASSEAU (LUCIEN), architecte, 4, rue Laruelle, *Liége.*
28 févr.	1909.	42. PIRLET (JOSEPH), ingénieur, 65, Thier de la Fontaine, *Liége.*
28 mars	1909.	43. WEEKERS (LÉON), docteur en médecine, 15, rue Forgeur, *Liége.*
28 mars	1909.	44. MOREAU (EUGÈNE), notaire, 136, boulevard de la Sauvenière, *Liége.*
30 avril	1909.	45. DEFAYS (HENRI), à *Stockay-Saint-Georges sur-Meuse.*
31 oct.	1909.	46. BAGE (ANDRÉ), architecte, 166, rue Saint-Laurent, *Liége.*
31 oct.	1909.	47. DECHARNEUX (ÉMILE), industriel, 145, rue de l'Intendant, *Bruxelles-Maritime.*
31 oct.	1909.	48. HALEIN (WALTHÈRE), 5, rue Sohet, *Liége.*
31 oct.	1909.	49. KAIRIS (ARTHUR), chanoine, 61, boulevard d'Avroy, *Liége.*

30 janv.	1910.	50. NYST (Pierre), industriel, 62, quai de Rome, *Liége.*
30 janv.	1910.	51. RENARD-GRENSON (Mme L.), 14, rue Fabry, *Liége.*
30 janv.	1910.	52. VERCHEVAL (Mme F.), 27, avenue Isabelle, *Anvers.*
30 janv.	1910.	53. TAHON (René), substitut du Procureur du Roi, 13, rue des Augustins, *Liége.*
27 févr.	1910.	54. de LIMBOURG (Chevalier Philippe), *Theux.*
27 févr.	1910.	55. de SÉLYS-LONGCHAMPS (Baron Edmond), Château de *Longchamps*, par *Waremme.*
27 févr.	1910.	56. de CHESTRET de HANEFFE (Baron Paul), 17, rue du Jardin botanique, *Liége.*
27 févr.	1910.	57. RAXHON (Franz), industriel, Villa Welcome, 9, boulevard Marie-Henriette, *Spa.*
3 avril	1910.	58. FIRKET (Mme Ch.), 8, place Sainte-Véronique, *Liége.*
27 mai	1910.	59. HAUZEUR (Max), 29, avenue Rogier, *Liége.*
27 mai	1910.	60. HENROZ (Émile), 14, rue Simonon, *Liége.*
30 oct.	1910.	61. DIGNEFFE (Émile), sénateur, 3, rue Paul Devaux, *Liége.*
30 oct.	1910.	62. NAGELS (Ludovic), avocat général, 26, rue du général Bertrand, *Liége.*
27 nov.	1910.	63. RAYMOND (Alexis), docteur en médecine, *Val-Saint-Lambert.*
27 nov.	1910.	64. BOUHON (A.), fils, peintre-décorateur, 3, rue Rouveroy, *Liége.*
18 déc.	1910.	65. MAWET (Ernest), avocat, 77, boulevard d'Avroy, *Liége.*
18 déc.	1910.	66. LHOEST-BEAUDRIHAYE (Jules), 72, quai Saint-Léonard, *Liége.*
29 janv.	1911.	67. COEMANS (Fernand), conseiller provincial, 50, rue Laoureux, *Verviers.*
26 mars	1911.	68. JACOB (Fernand), ébéniste, 10, rue Remouchamps, *Liége.*
28 juill.	1911.	69. FRAIGNEUX (Louis), avocat et échevin, 16, rue Saint-Pierre, *Liége.*
28 juill.	1911.	70. REUTER (Victor), architecte, quai de la Boverie, *Liége.*
29 oct.	1911.	71. FALIZE (Fernand), commis-greffier, 30, rue de l'Académie, *Liége.*

25 févr.	1912.	72. QUESTIENNE (Philippe), commissaire-voyer, 23, rue de Verviers, *Liége*.
25 févr.	1912.	73. FELLIN (Michel), artiste sculpteur, 27, rue du Jardin botanique, *Liége*.
31 mai	1912.	74. MAGIS (Mlle Jeanne), 29, rue Forgeur, *Liége*.
31 mai	1912.	75. HABETS (Marcel), ingénieur, 73, quai des Carmes, *Jemeppe-sur-Meuse*.
28 juin	1912.	76. CAPELLE (Mme Nestor), 2, rue des Urbanistes, *Liége*.
27 oct.	1912.	77. GHYSENS (Joseph), 36, rue Duvivier, *Liége*.
24 nov.	1912.	78. DUPONT (Henri), major d'artillerie retraité, à *Grand-Halleux*.
24 nov.	1912.	79. DELHEID (Édouard), 27, rue des Vingt-Deux, *Liège*.
24 nov.	1912.	80. GOFFART-FRÉSART (N.), industrie, *Flône* (*Amay*).
29 déc.	1912.	81. DOHMEN-MOUTON (Ch.), 44, rue Reynier, *Liége*.
26 janv.	1913.	82. WOOT de TRIXHE (Joseph), propriétaire, *Couthuin*.
26 janv.	1913.	83. LAUMONT (Émile), administrateur de la Banque Générale, 75, rue Louvrex, *Liége*.
26 janv.	1913.	84. DRESSE-de LÉBIOLES (Edmond), 74, quai de Rome, *Liége*.
26 janv.	1913.	85. de ROSSIUS d'HUMAIN (Baron Charles), 86, boulevard d'Avroy, *Liége*.
23 févr.	1913.	86. MOUTON-ALEXANDRE (Mme L.), 15, rue Volière, *Liége*.
27 juin	1913.	87. FINCŒUR (Paul), professeur honoraire, 153, rue Eugène Van den Hof, *Grivegnée*.
25 juill.	1913.	88. GILBART (Olympe), conseiller communal, 77, rue Fond-Pirette, *Liége*.
26 oct.	1913.	89. MONSEUR (Félicien), 11, rue Forgeur, *Liége*.
26 oct.	1913.	90. DUPONT (Jacques), ingénieur, 11, rue Thérésienne, *Bruxelles*.
26 oct.	1913.	91. HENRY-COUNE (Mme L.), régente, 1, avenue des Acacias, *Cointe* (*Liége*).
26 oct.	1913.	92. TRASENSTER-DE-NEUVILLE (J.), ingénieur, 72, avenue Blonden, *Liége*.
28 déc.	1913.	93. de BEER (Joseph), 36, rue Louise, *Anvers*.
22 févr.	1914.	94. FRÉSON (l'abbé E.), doyen, à *Villers-l'Evêque*.

22 févr.	1914.	95. PIETTE (F.), avocat, 3, place Delcourt, *Liége.*
22 févr.	1914.	96. MÉDART (G.), 23, rue Mont-Saint-Martin, *Liége.*
29 mars	1914.	97. DE LAUNOIT (Baron PAUL), 28, avenue Rogier, *Liége.*
26 avril	1914.	98. DRESSE (ROBERT), industriel, 194, boulevard d'Avroy, *Liége.*
29 mai	1914.	99. DE PITTEURS DE BUDINGEN (Baron HERMAN), banquier, 83, rue Louvrex, *Liége.*
29 mai	1914.	100. LEWUILLON, ingénieur, 65, avenue des Tilleuls, *Liége.*
28 nov.	1915.	101. DAWANS-BIAR (A.), ingénieur, 24, quai de Rome, *Liége.*
26 mars	1916.	102. DE MÉLOTTE (Chevalier ADRIEN), 1, avenue du Hêtre, *Cointe* (*Liége*).
26 janv.	1919.	103. GOBLET (NICOLAS), avocat, 114, boulevard de la Sauvenière, *Liége.*
26 janv.	1919.	104. DETAILLE (HUBERT), 79, rue du Parc, *Liége.*
26 janv.	1919.	105. SOMZÉ (L.), négociant, 90, rue Féronstrée, *Liége.*
26 janv.	1919.	106. RÉMONT (LÉOPOLD), 35, quai de la Grande-Bretagne, *Liége.*
26 janv.	1919.	107. DE COUNE (HENRI), 25, avenue des Platanes, *Cointe* (*Liége*).
26 janv.	1919.	108. ALEXIS (GEORGES), ingénieur, 29, rue Dartois, *Liége.*
30 mars	1919.	109. DAHMEN (MARCEL), rue de la Clef, *Micheroux.*
25 avril	1919.	110. JEANNE (LÉON), 49, rue Ambiorix, *Liége.*
30 mai	1919.	111. HEUVELMANS (EDGARD), rue Xhovémont, *Liége.*
30 mai	1919.	112. LALOUX (AUGUSTE), 17, boulevard d'Avroy, *Liége.*
30 mai	1919.	113. PROTIN (ROBERT), imprimeur, 24, rue Féronstrée, *Liége.*
30 mai	1919.	114. RENAUD (JOSEPH), 35, rue Naimette, *Liége.*
30 mai	1919.	115. VAN DURME (CHARLES), pharmacien, 180, boulevard de la Sauvenière, *Liége.*
27 juin	1919.	116. RENARD (ANDRÉ), 14, rue Fabry, *Liége.*
27 juin	1919.	117. NICOLAI (RENÉ), ingénieur, 70, rue Ambiorix, *Liége.*
27 juin	1919.	118. BORGNET (PAUL), industriel, 23, avenue Blonden, *Liége.*

27 juin	1919.	119. DE SCHAETZEN (Chevalier MARCEL), 134, rue de la Loi, *Bruxelles*.
27 juin	1919.	120. DUFOUR (ANDRÉ), artiste peintre, 29, avenue Blonden, *Liége*.
27 juin	1919.	121. REMY (ALBERT), notaire, 12, place du Maréchal Foch, *Liége*.
27 juin	1919.	122. FRANCOIS (NICOLAS), industriel, 41, rue Collard-Trouillet, *Seraing*.
25 juill.	1919.	123. STREEL (GEORGES), docteur en médecine, à *Engis*.
26 oct.	1919.	124. MOSSAY (JOSEPH), archiviste provincial, 51, rue Chéri, *Liége*.
30 nov.	1919.	125. PUTZEYS (FÉLIX), professeur émérite à l'Université, 1, rue Forgeur, *Liége*.
29 févr.	1920.	126. ANTOINE (ARMAND), artiste peintre, 14, rue des Meuniers, *Liége*.
30 avril	1920.	127. DUMONT (LÉON), peintre, 30, rue Jonruelle, *Liége*.
30 avril	1920.	128. COMHAIRE (FERNAND), peintre, 65, chaussée de Glain, à *Glain-lez-Liége*.
28 mai	1920.	129. DOSSIN-HALKIN (Mme), 418, rue Saint-Laurent, *Liége*.
30 juill.	1920.	130. ROBERT (Mlle LÉONIE), régente, 25, rue Sainte-Marie, *Liége*.
30 juill.	1920.	131. BRACONIER (RAYMOND), Château de *Modave*.
28 nov.	1920.	132. HANSON (GUSTAVE), avoué, 35, rue Beeckman, *Liége*.
23 nov.	1920.	133. LA VILLE DE SPA.
28 nov.	1920.	134. SERVAIS (JEAN), professeur d'Athénée, 62, rue du Général Bertrand, *Liége*.
28 nov.	1920.	135. BORDET, docteur en médecine, *Francorchamps*
28 nov.	1920.	136. DE CLOSSET (FERNAND), 39, rue de l'Est, *Schaerbeek*.
31 déc.	1920.	137. GEORGE (HYACINTHE), professeur d'Athénée, 52, rue du Pont d'Avroy, *Liége*.
31 déc.	1920.	138. FRÉSART (CHARLES), Château de Chokier, *Flémalle-Haute*.
28 janv.	1921.	139. FONDER (ERNEST), ingénieur, 48, rue du Pont-d'Ile, *Liége*.
28 janv.	1921.	140. HAMAL (JULES), 30, rue Dartois, *Liége*.
28 janv.	1921.	141. HAMAL (GEORGES), 27 avenue de l'Exposition, *Liége*.

25 mars	1921.	142. LEYNEN (Mlle L.), institutrice, 64, rue du Coq, *Liége.*
25 mars	1921.	143. FRYNS (Oscar), 48, rue de la Station, *Jemeppe-sur-Meuse.*
29 avril	1921.	144. NAVEAU (Mme Veuve Léon), Château de *Looz-la-Ville.*
29 avril	1921.	145. van ZUYLEN (Baron Joseph), Château d'*Argenteau.*
29 avril	1921.	146. LIMBOURG (Léon), agent de change, 118, boulevard de la Sauvenière, *Liége.*
29 avril	1921.	147. SCHRAEPEN (Hubert), agent de change, 41, rue du Pot d'Or, *Liége.*
29 avril	1921.	148. DEJARDIN (Jules), notaire, boulevard Piercot, *Liége.*
27 mai	1921.	149. HARDY (Gaston), docteur en médecine, 186, rue Saint-Laurent, *Liége.*
24 juin	1921.	150. COLLEYE (Hubert), homme de lettres 248, Longue rue Lozane, *Anvers.*
22 juill.	1921.	151. de HARENNE (Herman), 6, rue Lebeau, *Liége.*
25 nov.	1921.	152. GHINET (Léon), expert d'art, 102, rue Paradis, *Liége.*
25 nov.	1921.	153. BRIXHE (Mme Veuve Paul), 210, rue Fond-Pirette, *Liége.*
25 nov.	1921.	154. GÉRIMONT (Édouard), 51, rue de Trazegnies, *Sclessin.*
25 nov.	1921.	155. MESSENS (Corneille), chef du Secrétariat à la Vieille-Montagne, 53, quai de Rome, *Liége.*
27 janv.	1922.	156. GRÉGOIRE (Mlle Léonie), directrice d'école communale, 11, rue de Hesbaye, *Liége.*
27 janv.	1922.	157. NANDRIN (Frédéric), 25, boulevard Frère-Orban, *Liége.*
27 janv.	1922.	158. SACRÉ (Marcel), industriel, 34, rue du Centre, *Verviers.*
27 janv.	1922.	159. CAPELLE (René), 7, quai Marcellis, *Liége.*
27 janv.	1922.	160. FRÉSART (Albert), 2, place Saint-Michel, *Liége.*
24 févr.	1922.	161. ELSEN (Mme Alfred), 123, avenue de France, *Anvers.*
24 févr.	1922.	162. PHOLIEN (Raymond), 2, rue Sainte-Croix, *Liége.*
31 mars	1922.	163. WILL (Mlle Berthe), 14, rue Léopold, *Liége.*

31 mars	1922.	164. VAN ZUYLEN (JOSEPH), 37, boulevard Frère-Orban, *Liége*.
31 mars	1922.	165. TANCRÉ (ÉDOUARD), 79, rue de Cointe, *Liége*.
31 mars	1922.	166. BROUHA (MAURICE), docteur en médecine, 50, rue Darchis, *Liége*.
28 avril	1922.	167. DEBOUGNOUX (Mlle MARIA), régente à l'École Normale, 33, rue de Namur, *Liége*.
30 juin	1922.	168. DURIEUX (LÉON), directeur de la « Belgique Industrielle », 35, quai Marcellis, *Liége*.
30 juin	1922.	169. DE FALLOISE (JOSEPH), ingénieur, 7, rue de Chestret, *Liége*.
28 juill.	1922.	170. JACOB (LÉON), notaire, à *Warsage*.
28 juill.	1922.	171. FOIDART (JULES), professeur honoraire d'Athénée, 28, rue Étienne Soubre, *Liége*.
28 juill.	1922.	172. NIVETTE (JOSEPH), chef du département minerais à la Vieille-Montagne, 33, rue Large, *Chênée*.
27 oct.	1922.	173. PEUTEMAN (JULES), archéologue, 32, rue des Alliés, *Verviers*.
27 oct.	1922.	174. HENRION (ALPHONSE), 19, rue Ernest de Bavière, *Liége*.
24 nov.	1922.	175. GÉRIMONT (Mme ÉDOUARD), 51, rue de Trazegnies, *Sclessin*.
24 nov.	1922.	176. LAMBINET (ADOLPHE), conseiller à la Cour d'appel, 44, rue du Jardin botanique, *Liége*.
24 nov.	1922.	177. DE FROIDCOURT (GEORGES), substitut du Procureur du Roi, 16, rue de Spa, *Liege*.
24 nov.	1922.	178. WILMOTTE (LÉON), place Antoine Grégoire, *Tihange (Huy)*.
29 déc.	1922.	179. MONS (ALPHONSE), 44, rue Neuvice, *Liége*.
29 déc.	1922.	180. FEYS-DE LEXHY (LOUIS), ingénieur, à *Hollogne-aux-Pierres*.
26 janv.	1923.	181. FRENAY (GUILLAUME), industriel, place de l'Église à *Emael (Eben-Emael)*.
26 janv.	1923.	182. THIRY (GEORGES), 10, rue de la Province, *Liége*.
23 févr.	1923.	183. SILVERYSER (l'abbé FLORENT), aumônier, à *Herck-la-Ville*.
23 févr.	1923.	184. LONAY (H.), professeur à l'Université, 69, rue Wazon, *Liége*.

30 mars	1923.	185. DE LOOZ-CORSWAREM (Comte LOUIS), Château d'Occoches par *Doullens* (*France*). *Somme*.
30 mars	1923.	186. LISSOIR (LOUIS), 58, rue Jean d'Outremeuse, *Liége*.
30 mars	1923.	187. THONNARD (D.), 55, quai d'Amercœur, *Liége*.
30 mars	1923.	188. FRÉSON (ARMAND), avocat, 53, rue de Sclessin, *Liége*.
30 mars	1923.	189. HEUSE (HENRI), avocat, 11, place Xavier Neujean, *Liége*.
27 avril	1923.	190. LAMOUREUX (IVAN), 161, rue Côte d'or, *Sclessin*.
27 avril	1923.	191. FRAIPONT-MAGNÉE (JOSEPH), 14, place du Pont, *Chênée*.
27 avril	1923.	192. PHILIPPART (AUGUSTE), officier de réserve, 46, rue Gaucet, *Liége*.
25 mai	1923.	193. YERNAUX (JEAN), conservateur-adjoint des Archives de l'État, 41, avenue du Luxembourg, *Liége*.
29 juin	1923.	194. LINTERMANS (MAURICE), secrétaire général des Cristalleries du Val-Saint-Lambert, 34, rue de Renory, *Kinkempois* (*Angleur*).
29 juin	1923.	195. LINTERMANS (Mme), 34, rue de Renory, *Kimkempois* (*Angleur*).
29 juin	1923.	196. TECQMENNE (CH.), docteur en médecine, 11, rue des Augustins, *Liége*.
27 juill.	1923.	197. SWYSEN (LÉONTINE), régente, 15, rue des Fories, *Liége*.
26 oct.	1923.	198. RAICK (LOUIS), fabricant d'armes, 26, rue Grandgagnage, *Liége*.
30 nov.	1923.	199. LAPORT (GEORGES), 17, rue des Anges, *Liége*.
30 nov.	1923.	200. RENARD (ARMAND), industriel, 25, quai Saint-Léonard, *Liége*.
30 nov.	1923.	201. BRONNE (LOUIS), ingénieur, 85, rue Louvrex, *Liége*.
28 déc.	1923.	202. PHOLIEN (AUGUSTE), imprimeur, 57, rue Sur-la-Fontaine, *Liége*.
28 déc.	1923.	203. EGGERMONT (A.), Château de Leignon, *Leignon* (*Ciney*).
25 janv.	1924.	204. LOHEST (CASSIAN), avocat, 23, rue de Sélys, *Liége*.

29 févr. 1924. 205. THONE (Georges), imprimeur, 13, rue de la Commune, *Liége.*

28 mars 1924. 206. FONTAINE-LAMARCHE (Jules), rue des Cailloux, *Cointe* (*Liége*).

25 avril 1924. 207. MALHERBE (Maurice), *Walcourt.*

25 avril 1924. 208. HANS (Henri), docteur en médecine, 44, rue de Dison, *Verviers.*

25 avril 1924. 209. GRONDAL (Guillaume), 4, rue du Gymnase, *Verviers.*

30 mai 1924. 210. VERCHEVAL-BURY (F.), 14, place de la Licour, *Herstal.*

30 mai 1924. 211. PLEIN (Pierre), 6, place Paul Janson, *Liége.*

17 juin 1924. 212. CISELET (Édouard), vérificateur des contributions, 667, rue Prayon, *Forêt-Trooz.*

31 oct. 1924. 213. RAICK (Félix), 11, rue Dartois, *Liége.*

28 nov. 1924. 214. CANOY (Paul), 74, boulevard d'Avroy, *Liége.*

28 nov. 1924. 215. THONNART (Mme), née S. Sentron, 113, rue de Fragnée, *Liége.*

28 nov. 1924. 216. ERNOTTE (Mme), née H. Lhoest, quai de l'Abattoir, *Liége.*

28 nov. 1924. 217. DEFIZE (Alfred), artiste peintre, 6, place Xavier Neujean, *Liége.*

19 déc. 1924. 218. HARMEL (Charles), directeur des tramways « Est-Ouest », 52*bis*, rue Mont-Saint-Martin, *Liége.*

19 déc. 1924. 219. BÉDUWÉ (Jean), industriel, 89, quai de Rome, *Liége.*

19 déc. 1924. 220. MÉDARD (Michel), préparateur à l'Université, 134, rue Colompré, *Bressoux.*

30 janv. 1925. 221. PENY (Mme Frédéric), 9, boulevard d'Avroy, *Liége.*

30 janv. 1925. 222. GHILAIN (Pierre), architecte, 123, rue Louvrex, *Liége.*

27 févr. 1925. 223. DUMOULIN (Léon), avocat, 11, rue du Midi, *Liége.*

27 févr. 1925. 224. HANQUET (Pierre), étudiant, 4, rue Rouveroy, *Liége.*

27 févr. 1925. 225. MORETUS-PLANTIN (H.), 53, rue de Bruxelles, *Namur.*

27 mars 1925. 226. DUMONT (Louis), 14, rue Jean de Wilde, *Liége.*

27 mars 1925. 227. DOME (M.), architecte, 101, rue Ernest Solvay, *Ougrée.*

24 avril 1925. 228. SENGERS (G.), inspecteur, *Tongres.*

24 avril 1925. 229. NONDOFAZ (Valérie), 13, rue Monulphe, *Liége.*

24 avril 1925. 230. CALBERG (Mlle Rita), 185, avenue d'Auderghem, *Etterbeek.*

29 mai 1925. 231. DAMIEN (J.), artiste peintre, 8, avenue des Martyrs, *Hasselt.*

31 juill. 1925. 232. CLOSSON (Denis), receveur communal, 332, rue En Bois, *Glain.*

31 juill. 1925. 233. MAILLEUX (Fernand), avocat et échevin, 24, rue Hemricourt, *Liége.*

31 juill. 1925. 234. COLLARD (Paul), rue de Tongres, Devant-le-Pont, *Visé.*

31 juill. 1925. 235. ROCOUR (Charles), 1, rue Gaucet, *Liége.*

27 nov. 1925. 236. ASEGLIO (H.), ingénieur, 56, quai du Halage, *Flémalle-Grande.*

27 nov. 1925. 237. d'OTREPPE de BOUVETTE (le Baron Gustave), Château d'*Aineffe*, par *Chapon-Seraing.*

27 nov. 1925. 238. SALIER (Melchior), 149, rue Faurieux, *Herstal.*

27 nov. 1925. 239. PIRET (Albert), rentier, 133, rue de Campine, *Liége.*

27 nov. 1925. 240. STAES (Paul), avocat, 34, place du Vingt-Août, *Liége.*

29 janv. 1926. 241. WISER (Fern.), docteur en droit, 130, boulevard de la Sauvenière, *Liége.*

29 janv. 1926. 242. WECK (Alex.), journaliste, 53, rue Renardi, *Liége.*

29 janv. 1926. 243. SOMZÉ (René), 12, place Coronmeuse, *Herstal.*

29 janv. 1926. 244. JACOB (Jean), Château de Wincrotte, *Warsage.*

29 janv. 1926. 245. JULÉMONT (J.), 6, place des Nations, *Liége.*

29 janv. 1926. 246. DELARGE (G.), assureur, 18, rue des Prébendiers, *Liége.*

29 janv. 1926. 247. HANSON (P.), substitut du Procureur du Roi, 108, rue Paradis, *Liége.*

26 févr. 1926. 248. DEMONCEAU (P.), notaire honoraire, *Jupille.*

26 févr. 1926. 249. DELLOYE (H.), avocat, Château de la Mostée, *Huy.*

26 mars	1926.	250. DELRÉE (P.), 7, quai de Rome, *Liége.*
26 mars	1926.	251. DEWÉ (H.), ingénieur, *Milmort.*
30 mars	1926.	252. WIBAIL (Os.), ingénieur, 16, quai des États-Unis, *Liége.*
30 avril	1926.	253. MORESSÉE (G.), ingénieur, 64, quai Mativa, *Liége.*
30 avril	1926.	254. DE THIER (R.), ingénieur, 85, quai de Rome, *Liége.*
29 mai	1926.	255. DELBŒUF (F.), architecte, 9, rue Hemricourt, *Liége.*
29 oct.	1926.	256. PROTIN (Mme R.), 24, rue Féronstrée, *Liége.*
26 nov.	1926.	257. DUPONT (Mlle Yv.), 4, rue Simonis, *Bruxelles.*
31 nov.	1926.	258. FROMENT (H.), directeur de l'Orphelinat, rue du Vertbois, *Liége.*
28 janv.	1927.	259. DENOEL (GASTON), notaire, *Vivegnis.*
28 janv.	1927.	260. BRAGARD (ROGER), docteur en philosophie et lettres, 216, chaussée de Heusy, *Verviers.*
28 janv.	1927.	261. JOWA (JEAN), assureur-conseil, 49, Mont Saint-Martin, *Liége.*
mars	1927.	262. JOWA (ROBERT, 22, place du Vingt-Août, *Liége*
mars	1927.	263. ROBERT (FERNAND), 66, rue Pepin d'Héristal, *Herstal.*
mars	1927.	264. LAMARCHE (HENRI), architecte, rue des Longs Thiers, *Huy.*
mars	1927.	265. DOPAGNE (G.), librairie, 12, rue du Marché, *Spa.*
mars	1927.	266. ANSIAUX (Rév. Père), 3, boulevard Frère-Orban, *Liége.*
avril	1927.	267. MARÉCHAL (FRANÇOIS), architecte, 29, rue Patenier, *Liége.*
25 juin	1927.	268. DE GÉRADON (ANDRÉ), 21, boulevard Piercot, *Liége.*
25 juin	1927.	269. BAILLY (ARMAND), ingénieur, à *Méry.*
25 juin	1927.	270. SCHOENMAECKERS (L.), architecte, 45, rue du Marché, *Huy.*
30 sept.	1927.	271. GOVAERTS (abbé J.), archiviste à l'Évêché, place Saint-Paul, *Liége.*
30 sept.	1927.	272. BEER DE LEXHY (JEAN), 31, quai Marcellis, *Liége.*
28 oct.	1927.	273. GASPARD (C.), ingénieur, 174, avenue de Tervueren, *Bruxelles.*

28 oct.	1927.	274. DE MÉLINE (G.), docteur en médecine, 39, rue Louvrex, *Liége.*
28 oct.	1927.	275. GRANGÉ (ED.), industriel, 20, rue Fusch, *Liége.*
28 oct.	1927.	276. TIRIARD (V.), industriel, 242, boulevard d'Avroy, *Liége.*
25 nov.	1927.	277. RAICK (A.), industriel, 19, rue du Jardin botanique, *Liége.*
25 nov.	1927.	278. LALOUX (JACQUES), rue Saint-Jacques, *Liége.*
25 nov.	1927.	279. SOMZÉ (HENRI), docteur en droit, 17, rue de Spa, *Liége.*
29 déc.	1927.	280. DUMONT (Mlle Y.), 189, rue Grétry, *Liége.*
24 févr.	1928.	281. LAVOYE (Mlle M.), 28, rue de l'Enseignement, *Liége.*
24 févr.	1928.	282. MASSANGE DE COLLOMBS (HENRI), avenue Ferd. Nicolay, *Stavelot.*
30 mars	1928.	283. NOTTET (P.), ingénieur, à *Herstal.*
30 mars	1928.	284. CHAPUT (J.), marbrier, 22, rue de Waremme, *Liége.*
26 oct.	1928.	285. MOUSSOUX (Mme ALBERT), 7, rue du Coq, *Liége.*
26 oct.	1928.	286. MASSET DU BIEST, archiviste du Départ. des Ardennes, rue des Assises, 4, *Mézières* (France).
29 déc.	1928.	287. DE BOURNONVILLE (M.), pharmacien, rue du Marché, *Spa.*
29 déc.	1928.	288. HENRION (Mlle M.), rue de Kinkempois, 45, *Liége.*
janv.	1929.	289. ANSIAUX (Mme), 3, boulevard Frère-Orban, *Liége.*
janv.	1929.	290. GOTHIER (LOUIS), 11, place du Vingt-Août, *Liége.*
févr.	1929.	291. R. P. RECTEUR DU COLLEGE SAINT-SERVAIS, rue Saint-Gilles, *Liége.*
févr.	1929.	292. VERBEECK (GILBERT), 50, rue du Coq, *Liége.*
mars	1929.	293. HERVE (PAUL), 3, avenue Rogier, *Liége.*
mars	1929.	294. HÉLIN-MAGNETTE (MAURICE), professeur à l'Athénée royal, 358, rue Saint-Gilles, *Liége.*
20 avril	1929.	295. DESSAIN (JOSEPH), rue Saint-Gilles, *Liége.*
31 mai	1929.	296. DURSEL (LUCIEN), 207, avenue des Petits-Coqs, *Anvers.*

31 mai 1929. 297. JACOBY (G.), photographe, 16, rue de Sclessin, *Liége.*

31 mai 1929. 298. MACAR (ALPHONSE), commissaire d'arrondissement, 17, rue Basse-Chaussée, *Liége.*

25 oct. 1929. 299. BRÉDA (MARCEL), ingénieur, 6, rue Rouveroy, *Liége.*

25 oct. 1929. 300. ULENS (ROBERT), avocat, Château de la Motte, *Grand-Jamine.*

29 nov. 1929. 301. PETIT (Mlle MARY), 13, quai de la Grande-Bretagne, *Liége.*

27 nov. 1929. 302. SION (RENÉ), receveur honoraire des Contributions, 29, rue de Sélys, *Waremme.*

29 nov. 1929. 303. MANSION (ALBERT), ingénieur, 4, avenue Godin, *Huy.*

31 janv. 1930. 304. HUBEAU (J.), professeur à l'Université, 41, rue du Batti, *Cointe-Sclessin.*

31 janv. 1930. 305. GHEUR (A.), étudiant, 25, place Coronmeuse, *Herstal.*

31 janv. 1930. 306. NAVEAU (G.), notaire, rue Darchis, *Liége.*

28 mars 1930. 307. RAYMOND (JEAN), à *Yvoz* (*Val-Saint-Lambert*).

28 mars 1930. 308. GEVAERT (Mlle SUZANNE), Château d'Ordany, *Jemeppe-sur-Meuse.*

23 avril 1930. 309. FALISE (G.), conservateur du Musée d'armes. 78, rue des Vennes, *Liége.*

30 mai 1930. 310. DE HASSE, Château de Ninglonheid, *Heusy-lez-Verviers.*

27 juin 1930. 311. BAAR-MAGIS (Mme A.), 4, rue Lebeau, *Liége.*

27 juin 1930. 312. BAAR (ALFRED), avocat, 40, quai Orban, *Liége.*

27 juin 1930. 313. BÉDUWÉ (Mme JEAN), 89, quai de Rome, *Liége.*

31 oct. 1930. 314. GUILLEMAIN (Mlle MARCELLE), 113, avenue de l'Observatoire, *Liége.*

28 nov. 1930. 315. GODEFROID (E.), professeur, 79, rue Eracle, *Liége.*

28 nov. 1930. 316. DELVAUX (G.), juge honoraire, 171, rue de Campine, *Liége.*

28 nov. 1930. 317. MASY (S.), professeur à l'École moyenne de Liége, 115, avenue de Péville, *Grivegnée* (*Liége*).

28 nov. 1930. 318. LESIRE-BARÉ (JOSEPH), à *Glons-lez-Liége.*

28 nov. 1930. 319. BAUDUIN (THÉO), 23, rue Gramme, *Liége.*

28 nov. 1930. 320. BRABANT (Hyacinthe), 2, rue des Écoles, *Huy*.

28 nov. 1930. 321. DELBOUILLE, professeur à l'Université, 118, rue des Vignes, *Chênée*.

28 nov. 1930. 322. LEPERSONNE (Henri), ingénieur, 8, avenue Geo Burnier, *Ixelles*.

28 nov. 1930. 323. LAUMONT (Mme E.), 75, rue Louvrex, *Liége*.

28 nov. 1930. 324. VAN SOEST (Mme), 10, rue des Célestines, *Liége*.

28 nov. 1930. 325. DELFORGE, rentier, 7, rue Florimont, *Liége*.

28 nov. 1930. 326. PICARD, ingénieur, 14, quai du Condroz, *Liége*.

28 nov. 1930. 327. JANNE (Mlle Marguerite), 109, rue Louvrex, *Liége*.

28 nov. 1930. 328. DELBUSHAYE (M. l'abbé), Collège Saint-Barthélémy, 21, rue Hors Château, *Liége*.

30 janv. 1931. 329. LAMBRECHTS (Mme Claire), à *Trooz*.

31 janv. 1931. 330. DEMARET (Mlle Paule), 7, rue Xhavée, *Verviers*.

27 févr. 1931. 331. DANTHINNE (Mlle Hélène), 67, rue du Parc, *Liége*.

27 févr. 1931. 332. VAN DER HEYDEN (Jacques), industriel, 58, rue des Guillemins, *Liége*.

27 févr. 1931. 333. LHOEST (Max), ingénieur, 46, Mont-Saint-Martin, *Liége*.

27 févr. 1931. 334. DUMOULIN (R.), étudiant en histoire, 6, rue d'Italie, *Huy*.

27 févr. 1931. 335. GOTHIER, libraire, rue Bonne-Fortune, *Liége*.

27 févr. 1931. 336. GRIFFÉ, imprimeur, rue Paradis, 10, *Liége*.

27 févr. 1931. 337. CHANTRAINE, imprimeur, 70, rue Bidaut, *Liége*.

27 févr. 1931. 338. SMIDS, photograveur, *Chaudfontaine*.

27 mars 1931. 339. BOURGUIGNON, libraire, rue des Dominicains, *Liége*.

27 mars 1931. 340. LHOEST (Albert), industriel, 28, rue de l'Université, *Liége*.

27 mars 1931. 341. WAYAFFE (Léon), rue de Heuzy, 94, *Verviers*.

27 mars 1931. 342. MARÉCHAL (Jean), ingénieur, 26, rue des Artisans, 26, *Liége*.

27 mars 1931. 343. MEYERS (Charles), rue Haute-Voie, *Verlaine-lez-Engis*.

30 oct. 1931. 366. SIMAR (Léon), compositeur de musique, 81, rue des Prairies, *Bressoux*.

30 o;t. 1931. 367. LHOEST (Émile), 16, rue Saint-Hubert, *Liége*.

30 oct. 1931. 368. VERBEEK (Mme), 50, rue du Coq, *Liége*.

30 oct. 1931. 369. van den PEEREBOOM (Ignace), 25, rue Dartois, *Liége*.

30 oct. 1931. 370. ROMAIN (Joseph), 173, rue des Glacis, *Liége*.

30 oct. 1931. 371. DANTHINNE (Émile), 67, rue du Parc, *Liége*.

30 oct. 1931. 372. ASEGLIO (Mlle Marie-Thérèse), 9, place de l'Abbaye, *Flémalle-Grande*.

30 oct. 1931. 373. CLERCX (Mlle Suzanne), Villa des Hirondelles, *Embourg*.

30 oct. 1931. 374. JULIEN (Mlle Yvonne), 2, rue Saint-Jacques, *Liége*.

30 oct. 1931. 375. LADMIRANT (Mlle Jeanne), 9, rue du Général Bertrand, *Liége*.

30 oct. 1931. 376. DEPREZ (Docteur Louis), 166, rue de Hesbaye, *Liége*.

30 oct. 1931. 377. RAHIER (Louis), architecte, 13, place des Nations, *Liége*.

30 oct. 1931. 378. NYSTROM (Mme), 25, rue des Rivageois, *Liége*.

30 oct. 1931. 379. DOIZE (Mlle Renée), 18, rue Saint-Pholien, *Liége*.

27 nov. 1931. 380. SLADDEN (Charles), *Stinval* (*Louveigné*).

27 nov. 1931. 381. DHEUR (Mme Zoé), 23, rue des Mineurs, *Herstal*.

27 nov. 1931. 382. MATAGNE (Charles), conducteur de travaux, 34, rue des Bayards, *Liége*.

27 nov. 1931. 383. DOYEN (Abbé), révérend curé à *Hognoul*.

27 nov. 1931. 384. CHAH-ROUH (Mlle Nathalie), 50, avenue Blonden, *Liége*.

27 nov. 1931. 385. SOUMAGNE-MICHIELS (Mme), 45, quai d'Amercœur, *Liége*.

27 nov. 1931. 386. RAHIER (Fernand), industriel, 20, rue Jonruelle, *Liége*.

27 nov. 1931. 387. TASSIN (Mlle Suzanne), 37, quai des Tanneurs, *Liége*.

27 nov. 1931. 388. van ZUYLEN (Baron Fritz), Château d'Ahin,

27 nov. 1931. 389. WERY (Michel), imprimeur, 48, rue Mandeville, *Liége*.

27 nov. 1931. 390. MARDAGA (Mlle Gilberte), 69, rue Cathédrale, *Liége*.

27 nov. 1931. 391. COX (Mlle Nelly), avenue des Coteaux, *Grivegnée.*

27 nov. 1931. 392. KOENIG (Julien), architecte, 13, rue des Champs, *Liége.*

27 nov. 1931. 393. DELAITTE (Mlle Léonie), 141, rue de Joie, *Liége.*

27 nov. 1931. 394. BRASSEUR (Mme), 342, rue Saint-Gilles, *Liége.*

27 nov. 1931. 395. DELVILLE (Pierre), industriel, 23, avenue des Platanes, *Cointe.*

27 nov. 1931. 396. BROCK (Henri, fils), industriel, 44, rue Neuville, *Bressoux.*

27 nov. 1931. 397. LEGRAYE (Mlle M.), régente, 63, rue Monulphe, *Liége.*

27 nov. 1931. 398. DETHIER (Alexandre), artiste sculpteur, 8, rue de Fetinne, *Liége.*

18 déc. 1931. 399. d'OREYE (Joseph), 113, rue Louvrex, *Liége.*

18 déc. 1931. 400. MICHEL (Léon), industriel, 45, boulevard de la Constitution, *Liége.*

18 déc. 1931. 401. RICKS (Robert), 79, rue Wazon, *Liége.*

18 déc. 1931. 402. JAMAR (Léon), 19, rue Saint-Pierre, *Liége.*

18 déc. 1931. 403. RASKIN (Mlle Denise), 274, boulevard d'Avroy, *Liége.*

18 déc. 1931. 404. CLAESEN (Mlle Marguerite), 36, rue de Harlez, *Liége.*

18 déc. 1931. 405. ROLAND (Albert), industriel, 4, rue de la Paix, *Liége.*

18 déc. 1931. 406. LEJEUNE (Auguste), rue François Lapierre, *Fléron.*

18 déc. 1931. 407. NEURAY (Docteur Léon), *Fléron.*

18 déc. 1931. 408. BURETTE (Hubert), 54, rue Dupont, *Schaerbeek.*

18 déc. 1931. 409. de BONHOME (Baron Joseph), Château de *Haute- Fraipont.*

18 déc. 1931. 410. BROCK (Henri-Joseph, père), 44, rue Neuville, *Bressoux.*

18 déc. 1931. 411. DESSY (Émile), architecte, 21, rue Frédéric Nyst, *Liége.*

18 déc. 1931. 412. WALCH (Mlle Marie-Sophie), étudiante en histoire, 59, rue de Fétinne, *Liége.*

18 déc. 1931. 413. BECK (Mlle Louise), 30, rue Haute-Wez, *Grivegnée.*

TABLE DES MATIÈRES

L. Leconte. — Les événements militaires et les troupes de la Révolution liégeoise (1789-1791) 5–410

R. Toussaint. — Rapport du Secrétaire sur les travaux de l'*Institut Archéologique liégeois* pendant l'année 1931 . . . I

J. Servais. — Rapport du Conservateur sur les Musées Curtius et d'Ansembourg pendant l'année 1931 VIII

Bon M. de Sélys-Longchamps. — Rapport sur la situation du Musée Archéologique liégeois XVIII

F. Sacré-Turin. — Bilan de l'exercice 1929 XX
Bilan de l'exercice 1930 XXI
Bilan de l'exercice 1931 XXII

G. Bonhomme. — Situation de la Bibliothèque au 31 décembre 1931 XXIII

Tableau des membres de l'*Institut Archéologique liégeois* (au 31 décembre 1931). XXVII

Des presses de G. Michiels-Broeders
Tongres (Limbourg)